

1

# BURNING THE DEAD,

OR

## URN SEPULTURE.

RELIGIOUSLY, SOCIALLY, AND GENERALLY CONSIDERED;  
WITH SUGGESTIONS FOR A REVIVAL OF THE PRACTICE,  
AS A SANITARY MEASURE.

“ EARTH TO EARTH, ASHES TO ASHES, DUST TO DUST.”

BY A MEMBER OF THE ROYAL COLLEGE OF SURGEONS.

London :

GEORGE PHILIP AND SON, 32, FLEET STREET.

LIVERPOOL: SOUTH CASTLE STREET.

—  
1857.

THE  
HARVARD LIBRARY  
YR 1881



## CHAPTER I.

THE HUMAN BODY; ITS CHEMICAL COMPOSITION, OR WHAT  
IT REALLY IS.

---

“Dust thou art, and unto dust shalt thou return.”—GEN. iii. 19.

---

“EARTH to earth, ashes to ashes, dust to dust.”  
Earth—ashes—dust, are particles of MATTER, and matter is anything that can be felt, seen, or weighed—that possesses length, breadth, and thickness; it occupies a certain space, and thus, *no two portions of matter can occupy the same space at the same time.* The mortal body of man is formed of matter, it is MATERIAL; his immortal soul is IMMATERIAL, spiritual, and therefore *it* can and does, during life, occupy the same space as the body, and at the same time.\* The world on which we dwell, the atmosphere that surrounds us, the sea and the dry land, trees, plants and grass; birds, beasts and fishes, and all *material* things, animate and inanimate, are composed of

---

\* “By the soul, we mean a part of man distinct from his body, or a principle in him which is not matter.”—*Archbishop Tillotson.*

L614.62

466936

256805

certain ELEMENTS temporarily combined in different proportions. The frame of man himself, who hath dominion over all, is nothing more

Elements, or elementary bodies are those which consist of but one kind of matter; gold, sulphur, and hydrogen gas, are elements; they cannot in our present state of knowledge, be separated into anything else. But water, for instance, is a *compound*—it is composed of two elementary bodies, namely, hydrogen and oxygen gas, and into these it may easily be separated by chemical means.

The number of elementary bodies, according to modern chemists, is 62. Some of these, as chlorine, nitrogen, and the two mentioned above, are gases; others are the metals generally known, and many less frequently heard of, as aluminium, calcium, sodium and potassium; these last three, combining with oxygen, form the well-known articles, lime, soda and potass. Other elements again, are neither gases or metals, as sulphur, carbon, phosphorus, &c.

The air we breathe, is composed of one part of oxygen and four of nitrogen, it also contains a minute quantity of carbon, and has generally more or less of watery vapour, and volatile substances diffused through it. The granite and the porphyry rock, consist of the elements—silicium (a dark lustreless powder that can be resolved into nothing else), aluminium, sulphur, oxygen, hydrogen and

nitrogen. Vegetables contain principally carbon, oxygen, hydrogen and nitrogen, with small traces only of other substances. Animals are but combinations of these same elements in different proportions, varying but slightly from the highest to the lowest. The bones, blood, and flesh of a man, and of an ox, are composed of the same elements, and in almost the same proportions.\*

Mortal man himself has been so carefully analysed by his fellow man, that the composition of each and every tissue and structure of his body can be demonstrated to the fraction of a grain. Thus, in a hundred parts of the fibrin of the flesh, there are—

Of Carbon . . . . .	55·23 parts.
„ Hydrogen . . . . .	7·39 „
„ Nitrogen . . . . .	15·85 „
„ Oxygen . . . . .	20·33 „
„ Sulphur . . . . .	1·20 „
	100 „

In a hundred parts of blood, there are 79 of water, 7 of albumen (the same glairy fluid that forms the white of eggs), and 14 of colouring and other matters, all of which have been as minutely analysed as the above.

---

\* Lord Nelson, after losing his arm, spoke of his body as “the remains of his *carcass*.”



Bone, the most indestructible part of the body, although it generally rots and moulders in the earth, will, under some circumstances, remain unchanged for many centuries, only to crumble into dust at last; and often, when remains, long buried in the earth, and from which the light and air have been excluded, are exposed, the dry bones, at first distinctly visible, are seen to lose their form and crumble into powder, which the first breath of wind may waft away.

Elementary matter itself is *indestructible*—not a single atom is ever lost. Water may “dry up” and disappear, but it has only evaporated, and still *exists* in the form of vapour, or of gases in the atmosphere. A piece of charcoal (or carbon) is burnt, and vanishes from our sight, but during the process of combustion, it has combined with oxygen and floated away in the form of carbonic acid gas.

The whole body of man is made up of oxygen, hydrogen, nitrogen and carbon, with small quantities of phosphorus, sulphur, calcium, iron, and some other metals, and into these elements—which by again combining, may form not only ashes, earth, and dust, but portions of all other things, animate or inanimate, as well as even other human beings—for in the wondrous laboratory of nature, matter is for ever changing its form and entering into fresh combinations—into these elements, sooner or later man's body must be resolved

and separated. Can it matter to *him* when he has left it, whether this be effected by the slow and loathsome decomposition which ensues when it is buried in the ground, or cased up more carefully in vaults and catacombs—by being cast into the sea—devoured by beasts of prey—left to wither away and shrivel up in the arid sands of the desert, or by being quickly consumed, dispersed, and dissipated by the action of fire?

But, it may be asked, how then, as is so often told us, shall the *same* bodies that are burned or buried, rise again, when perhaps some of the very particles of which they are composed have formed portions of many other bodies, which are *also* to rise at the same time? In treating of the human body only as *matter* acted on by certain natural laws, I would willingly have avoided any discussion on this subject; but, as we so often hear the resurrection of the dead spoken of in its most earthly, and literal sense, and are even sometimes informed by our ministers, that, at the last day, the very body itself, as it was buried, shall come forth from the grave (in which no single atom of it may then be left), or that the dry bones in the church-yard shall spring together and be covered with flesh and skin—each individual resuming the same form he bore whilst living—the maimed, the crippled, the deformed, and those whose frames are withered and



wasted by old age, or sickness, all appearing, as they appeared on earth—as we so often hear all this, a few remarks seem called for here.

Copland, in his admirable Commentary on Life and Death, observes:—"It is nowhere said in Scripture that the *identical* body which died, shall rise again, but that *man* shall arise—shall again have a material body attached to his soul—a body that shall spring from the remains of his former one, but *changed*, and instead of being formed to decay and perish, shall have an immortal nature." And St. Paul, in his first Epistle to the Corinthians, chap. xv. v. 37, et. seq., says—"And that which thou sowest, thou sowest not that body that shall be." "There are also celestial bodies, and bodies terrestrial." "So, also is the resurrection of the dead. It is sown in corruption; it is raised in incorruption." "It is sown a natural body, it is raised a spiritual body. There is a natural body, and there is a spiritual body." "And as we have borne the image of the earthly, we shall also bear the image of the heavenly." "And the dead shall be raised incorruptible, and we shall be changed."

This new and incorruptible body, although so different, may still be sufficiently like our earthly one, for the purposes of recognition, while the soul, thus clothed with its garments of immortality, would be the same.

But those, who notwithstanding all this, still per-

sist in maintaining that it is the *identical* body, and nothing else, which is to be restored to us, may, perhaps, argue in this wise.—We know that after death it is decomposed, and that its elements are dispersed in every direction—of this we have ample proof. We know also, that while living, our bodies are constantly undergoing change, that they are continually being renovated and repaired by the addition of fresh matter, while the worn out parts are at the same time got rid of by the breath, perspiration, and other excretory processes; so that if every particle that had *ever* entered into the frame of an old man were collected together, there would be enough to make from twelve to twenty bodies. But, may it not be possible that the atoms which constitute a body, at the very moment death sets his seal upon it, may, by some mysterious power, be preserved from ever entering *again* into the form of mortal man, whatever other purposes they may be applied to; so that, at the appointed hour these same atoms may be ready to return to their former position? Thus only can we imagine the *identical* body being restored to us; and then it must be by special interference with those divine laws, by which, as it appears to us, *all* matter is governed. God only knoweth, to us it seems improbable.\*

---

\* It has sometimes been propounded that the soul may carry away with it some attenuated and invisible atom of mat-

There are supposed to be more than a thousand millions of human beings on the face of our earth, and as the average life of man is not much more than thirty years, about thirty-five millions must die every year—nearly four thousand every hour! while a still larger number are born during the same time.

---

ter from the body. If so, and if our heavenly and immortal body is to spring from the *remains* of our earthly one, may it not be made by the Almighty as easily out of a single atom, as Eve was fashioned out of *one* of Adam's ribs?

---



## CHAPTER II.

ON MORTAL LIFE, AND THE SEPARATION AND DEPARTURE  
OF THE SOUL FROM THE BODY.

---

“ When by a good man’s grave I muse alone,  
Methinks an angel sits upon the stone,  
Like those of old, on that thrice hallowed night,  
Who sate and watched in raiment heavenly bright,  
And with a voice inspiring joy, not fear,  
Says, pointing upwards,—*that he is not here,*  
*That he is risen.*”—ROGERS.

---

MAN, while dwelling on this earth, is believed to consist of three distinct parts; Body, Life, and Soul. Thus we may consider him as a kind of earthly Trinity—three joined in one.\*

I. THE BODY—The tabernacle of his soul,—that fragile piece of mechanism, so fearfully and wonderfully made, through which he communicates with his fellows, and is brought into contact with the material things by which he is surrounded: its chemical composition, and its relation to matter in general, I have already briefly described.

---

\* “ And the Lord God formed man of the *dust* of the ground, and breathed into his nostrils the breath of *Life*; and man became a living *Soul*.”—GEN. ii. 7.

II. The mysterious principle of LIFE, possessed by man, in common with other animated creatures. It is life that enables the body to continue the living thing it is, causes the blood to circulate, and purify itself in the lungs at every respiration, gives the stomach power to digest food, and gather from it the nutritious parts ; in short, life keeps in action all the various functions of secretion and excretion, by which the worn and wasted portions are carried off, and new structure formed, so that, it is calculated, every particle of the human frame is changed once in about seven years.

Bichât, the celebrated French physiologist, describes life as "the assemblage of the functions which resist death." His countryman, Cuvier, says we should consider it "as consisting in the faculty possessed by particular corporeal combinations of lasting for a given time,—of attracting, incessantly, into their composition, a portion of the surrounding substances, and, in giving back to the elements portions of their own substance. So long as this series of movements is maintained, the body is a living body ; when it is irrecoverably arrested, it is dead."

Our own John Hunter wrote, "the most simple idea of life is, its being the principle of self-preservation, by its preventing matter from falling into dissolution—for dissolution immediately takes place when matter is deprived of it."



More than two thousand years ago, Aristotle composed his mystical treatise "On the Vital Principle." Near the commencement of Book the Second, he thus expresses himself: "Of natural bodies, some have *life*, and some have not; by life we mean the faculties of self-nourishment, self-growth, and self-decay."

And two thousand years hence, if our descendants still occupy this world, will philosophers have more to say upon this subtle subject then?

### III. THE SOUL.—the individual *I*, myself.

The very instant that *life* leaves the body, decomposition commences,—“it is no longer a living body, and the Soul cannot continue to inhabit it.” Not all the powers of art and science can arrest the dread progress of “decay’s effacing fingers,” even for a few short hours. Embalming, both ancient and modern, and even the famed Ganal process, are at the best but miserable failures.

In the Museum of the Royal College of Surgeons, in London, may be seen the first wife of one Martin Van Butchell, who, at her husband’s request, was embalmed by Dr. William Hunter and Mr. Carpenter, in the year 1775. No doubt extraordinary pains were taken to preserve both form and feature; and yet, what a wretched mockery of a once lovely woman it now appears, with its shrunken and rotten-looking bust, its hideous, mahogany-coloured face, and its *remarkably fine set of teeth*. Between

the feet are the remains of a green parrot—whether immolated or not at the death of its mistress is uncertain—but as it still retains its plumage, it is a far less repulsive looking object than the larger biped. By the side of Mrs. Van Butchell, is the body of another woman, embalmed by a different process about the same period: she is even more ugly than her neighbour. Then there are Egyptian mummies, rolled and unrolled, and almost tumbling to pieces; mummies from Peru and Teneriffe, and one poor fellow from our antipodes, who has been sun-baked by his friends; it being the custom of some Australian tribes to let their dead dry and wither in the open air. He is tied up in a bundle, and looks about the most horribly grotesque mummy of them all.

Such are some of the results of man's endeavours to interfere with those natural laws by which all matter is governed. As curiosities, these few loathsome relics are no doubt both valuable and interesting, but were there a heap of such dry rubbish, one would feel strongly disposed to make a bonfire of the whole, for it looks fit for nothing else.

Bodies have been encased in coffins of stone and iron, with a view to their preservation; but when, after the lapse of many years, such a receptacle has been opened, it has been found to contain chiefly the dry grubs of worms and other insects, generated by the flesh. In some places such a mode of interment is illegal, and the right to use an iron



coffin has been tried in our courts of law. On one occasion, Lord Stowell, in delivering judgment, spoke as follows:—

“All contrivances that, whether intentionally or not, prolong the time of dissolution beyond the period at which the common local understanding and usage have fixed it, is an act of injustice, unless compensated in some way or other.”

But to return to our subject.

At the moment of death, the immortal spirit,

“That spark, unburied in its mortal frame,”

is set free from its tenement of clay. To suppose that it tarries there, even for an instant, is an idea too terrible to contemplate, and cannot be entertained. In the words of St. Paul, we “abide in the flesh” no longer; we are “absent from the body.”

“Take it, O Death! and bear away,

Whatever thou canst call thine own,

Thine image stamped upon the clay

Doth give thee *that*, but that alone.”

The Church of England, in its burial service, speaks of “the spirits of them that depart hence,” “after they are delivered from the burden of the flesh.” And the Church of Scotland, in treating of the state of man after death, observes, “The bodies of men after death return to dust, and see corruption; but their souls, having an immortal subsistence, immediately return to God who gave them.

Every system of religion that ever existed, has

been founded on the belief in some future state, and the belief that the soul is entirely, and completely separated from the body the moment it is *dead*, seems to be implanted naturally in the heart of man. It has existed from the Creation, in every quarter of the globe, and among every variety of its inhabitants. It is the foundation of God's most glorious gift to man, that *Hope* which is never utterly extinguished.

Socrates, the wisest of the old heathen philosophers—and their wisdom was sometimes akin to that of Solomon—said to his friends, while he was dying: “Bury me where you please, provided you can catch me; for it seems that I, Socrates, now reasoning with you, cannot convince you that, when I leave this body, *I* shall be no longer present. Let it not be said, then, that Socrates is carried to the grave and buried; such an expression were an injury done to my immortal part.”

A man who had professed infidelity all his life, was heard to mutter, shortly before he breathed his last,—“where shall *I* be, this time to-morrow.” And not very long ago, when a hardened murderer was told by his judge, that after hanging, his body would be given to be dissected, he replied, with a true faith in *futurity*,—“Thank you, my Lord; it is well you cannot dissect my soul.”

As we cast aside a garment that is worn out, or is so torn and tattered that it will no longer cover us,—as we leave a house that is falling into ruin,

and is no longer fit to shelter us, so do we depart from our mortal bodies; and we regard them with somewhat the same kind of interest and affection. A cloak or coat that we have worn during a long voyage or journey, although it may be but a thing of shreds and patches, is seldom thrown away without a sigh, and the house in which we have dwelt for many years, becomes strangely endeared to us. So too, when those that are beloved have left us, either for a distant part of this world, or for another, do we not cherish, and mourn over the inanimate things that were most intimately connected with their presence among us, as the room, the bed, the chair, that is still called *his* or *her's*? and yet we never speak to *them*, as if the missing one were in his once accustomed place.

The too general practice of speaking of the departed as if they still occupied the tombs in which their bodies are deposited, betrays a strangely mistaken and erroneous idea. We frequently hear friends and relatives alluded to as "resting in the lone churchyard," or as being in their graves, and many a tombstone tells the same false tale. Pope, in his celebrated "Elegy on the Death of an unfortunate Lady," thus falsely says,—

"A heap of dust alone remains of thee;  
'Tis all thou art, and all the proud shall be "

And Young, in his "Night Thoughts," calls the grave, "that home of man where dwells the multitude." How constantly, too, both in poetry and



prose, do we meet with similar expressions. Different, indeed, is the sublime sentiment conceived in the beautiful lines quoted at the head of this chapter; or in the following epitaph:—

“Though here his mortal body lies,  
His soul lives yet, and never dies,  
It sleeps not in this cold dark bed;  
But, freed by death, hope ye it fled  
To that far distant shore of rest,  
Where spirits trust to be more blest.”

Almost the last words uttered by poor Sir Walter Scott, were,—“I feel as if I were about to be myself again.”

Even if, as some profess to suppose, the Soul sleeps until the Day of Judgment, it sleeps not in that body, which, in an hour, a day, or a year, is often dissipated and dispersed, far and wide, over the face of nature. If, as is more generally believed, we are conscious of our existence immediately after death, whatever may then become of us, surely we are not detained within a mass of inert matter, that is already turning into the worst form of corruption.

And yet, mourners will kneel by the grave-side, and ignorant, or forgetful of what lies mouldering below, will gaze tearfully *downwards*, upon the little mound, or the flat heavy tombstone, and call upon the dead. If they would, indeed, commune with those who have gone before, let them look *upwards*—away from earth—into the clear blue sky, or starry firmament.

## CHAPTER III.

CREMATION, OR BURNING THE BODIES OF THE DEAD, AND PRESERVING THE DRY ASHES IN URNS OR VASES, NOT EXCLUSIVELY A HEATHEN CUSTOM. THE SUBJECT REVIEWED, WITH THE OBJECTIONS LIKELY TO BE RAISED AGAINST A REVIVAL OF THE PRACTICE.

---

“ Bear from hence his body,  
 And mourn you for him; let him be regarded  
 As the most noble corse that ever herald  
 Did follow to his urn.”—CORIOLANUS.

---

BUT—it will perhaps be said—burning the bodies of the dead, and preserving the ashes, is surely a Heathen, barbarous, and unchristian custom, totally at variance with our present notions of decent burial, and the very idea is repulsive to the feelings.

Answers to these objections may be gleaned from this and the two following chapters.

Cremation was no more a heathen *custom* than common burial in the earth, for both were equally practised by the great Pagan nations of antiquity, while we read of the former being resorted to, in the earliest ages of the world's history, and long before the names of Greece and Rome were heard of. The body of Saul, the king, and the bodies

of his sons were burned by the valiant men of Israel; and there are many other allusions to the subject which show that the practice was not uncommon among the people of the Old Testament; indeed, the "great burnings" mentioned in the book of Chronicles, with which the good and mighty were honoured, are, with reason, believed to have been made for the purpose of consuming the flesh at least, leaving the bones or ashes only to be buried in the royal sepulchres. This custom is not there spoken of as a new thing, and a "great burning," was evidently considered as one of the highest honours that could be paid to a king, while its omission was at the same time a disgrace.\* It is true that God was wrath with Moab, "because he burned the bones of the king of Edom into lime;"† but this was on account of its being an act of revenge, and done for the express purpose of desecrating and abusing the ashes.

From time immemorial, and in every quarter of the globe, man has disposed of the lifeless remains of his fellow-creature by burning, and very strange sometimes were the rites and ceremonies observed, and the means resorted to.

It is not known what the Assyrians did with

\* See note, in Dr. Kitto's edition of the Bible, on 2 Chronicles, xvi. 16.

† Amos, ii. 1.



their dead, for no remains of undoubted Assyrian sepulture have hitherto been discovered among the ruins of their mighty cities and stupendous palaces, on which, says Layard, "the patriarch Abraham himself may possibly have looked." Neither do any of the numerous bas-reliefs found there enlighten us upon the subject; but it is very probable that even this most ancient people burned their dead, and either scattered the ashes to the wind, or deposited them in receptacles of some perishable material. May not some of the fragments of pottery found in the débris be pieces of sepulchral urns?

A people called Balcarians used to place the dead man in a large earthen vessel, and carefully excluding the flame, heap piles of burning wood upon it, until incineration was complete. Certain northern tribes burned the body in its grave, and marked the spot with white pebbles arranged on the ground in the form of a human figure. The Chinese were accustomed to place the deceased in the hollow of a living tree, and pile heaps of fuel round it. In the Island of Japan, and in some parts of Asia, even at the present time, the dead are burned on piles of resinous wood and combustible matter.

Sir Thomas Brown, a learned physician who flourished about two hundred years ago, in describing some funeral urns discovered at Walshingham,

in Norfolk, wrote an essay on "Hydriotophia, or Urne Buriall." These urns, the shape of which, he oddly enough compares to that of the maternal envelope which contains us, ere we are born into the world, were from forty to fifty in number, and scarcely a yard below the surface; some of them contained about two pounds of bony fragments, "skulls, ribs, jawes, teeth, with fresh impression of the combustion, besides the extraneous substances, like pieces of combes, handsomely wrought, small boxes, handles of small brass instruments, brazen nippers, &c." Antiquarian research alone can give us any idea of how many centuries ago these, or similar relics, were deposited where they have been found, or to what race of our ancestors they once belonged.

But it was amongst those warlike and romantic races, which formerly peopled the shores of the Mediterranean Sea, and of whom the ancient poets tell such wild and wondrous tales, that the most imposing, although perhaps the most barbarous ceremonies, took place. The pyre of newly-felled forest trees, "high in the air a sylvan structure raised," the body carefully anointed and adorned, and laid, even as the body of king Asa was, "in a bed which was filled with sweet odours and divers kinds of spices prepared by the apothecary's art;" the funeral games and feasts, the hecatombs, and other sacrifices to the manes,



must have made the obsequies of a great man a thing to be long remembered by those who witnessed them. Then were the calcined bones, or what were supposed to be the real ashes of the dead, carefully collected, washed with wine or milk, and deposited in an urn more or less costly, sometimes of gold or silver, which was placed in the sepulchre or mausoleum, surrounded by lachrymatories, or little vessels containing the tears of those who wept for the departed.

“Where yet the embers glow,  
Wide o'er the pile the sable wine they throw,  
And deep subsides the ashy heap below.  
Next the white bones his sad companions place,  
With tears collected, in the golden vase.  
The sacred relics to the tent they bore;  
The urn a veil of linen covered o'er.  
That done, they bid the sepulchre aspire,  
And cast the deep foundations round the pyre.”\*

It was a general belief among the ancients that cremation purified the soul, and more effectually separated it from the dregs of earth.

Bulwer, in his “Last Days of Pompeii,” gives a beautiful description of a classic funeral of a much later period, when Rome was in the zenith of her luxury and power. There were hired mourners in those days as in these, and a long procession, headed by musicians playing a slow march, preceded and followed the body.

---

\* Pope's Iliad.

“Raised in the form of an altar, of unpolished pine, amidst whose interstices were placed preparations of combustible matter, stood the funeral pyre; and around it drooped the dark and gloomy cypresses so consecrated by song to the tomb.” It was customary for the nearest surviving relative to set fire to the pile, and in this instance the sad office devolved on the sister of the deceased, who received a torch for the purpose from one of the attendant priests. “And now, high and far into the dawning skies, broke the fragrant fire; it flashed luminously across the gloomy cypresses—it shot above the massive walls of the neighbouring city; and the early fisherman started to behold the blaze reddening the waves of the creeping sea.” “The breeze rapidly aided the effect of the combustibles placed within the pile. By degrees the flame wavered, lowered, dimmed, and slowly, by fits and unequal starts, died away—emblem of life itself. The last sparks were extinguished by the attendants,—the embers were collected. Steeped in the rarest wine, and the costliest odours, the remains were placed in a silver urn, which was solemnly stored in one of the neighbouring sepulchres beside the road; and they placed within it the vial full of tears, and the small coin which poetry still consecrated to the grim boatmen. And the sepulchre was covered with flowers and chaplets, and incense kindled on the altar, and the

tomb hung round with many lamps." And the next morning there was found upon the tomb an emblem of Christianity, in the form of a green palm-branch, which some unknown hand had placed there.

Sometimes the body was enveloped in a wrapper of incombustible cloth, made of asbestos, so that the actual remains might be more effectually preserved.

One great obstacle to the more general adoption of cremation in olden times was doubtless the attendant expense, especially near large towns, where wood was dear; for, although laws were enacted against excessive costliness, and unnecessary waste at funerals, still, a simple interment, where ground for the purpose might be had for little or nothing, must always have been far less costly than the most humble burning; while, unless everything were properly prepared, untoward and painful accidents would be very likely to occur. Nevertheless, urn-sepulture was a much coveted distinction, and considered a mark of great respect and affection.

Sir Thomas Brown quaintly observes, that "Christians abhorred this way of obsequies; and though they stickt not to give their bodies to be burnt in their lives, detested that mode after death." Truly, this is a distinction without much difference, although the thoughts of such martyrdoms may somewhat account for their abhorrence. It was



also very natural for the new converts to detest any established custom of their heathen persecutors, and they might, with more reason than ourselves, have considered cremation to partake of the character of those pagan sacrifices, then so common, and against which a law was enacted about the year 340, when Rome had at last become a Christian city. So it is generally assumed that the custom of burning the dead was abolished by various nations on the introduction of Christianity; but surely the unavoidable expense and trouble before alluded to, which must always have attended the only form of cremation then thought of—namely, on a pile of wood and other combustibles in the open air—may have had as much to do with its abandonment as the existence of any religious scruples.

The old Fathers of the Church say but little on the subject of burning or burying, although they generally enjoin the latter mode. St. Antony strongly condemned the Egyptian custom of *preserving* the body by embalming, and directed that his body might be buried in the earth, and not carried into Egypt, “lest they should store it up in their houses;” but St. Jerome speaks of the remains of saints and holy men being wrapped up in precious linen enclosed in a small urn. It is evident that the practice of urn burial lingered long amongst the Romans of the East and West, for

Theodosius, the Christian emperor, published an edict at Constantinople as late as the end of the fourth century, forbidding burial within cities, or in churches, and this especially referred not only to bodies laid in coffins, but also to *ashes or relics kept above ground in urns*.

Now, although the burning of the dead has sometimes been prohibited in Christian countries on various pretences, I can nowhere find the practice actually condemned by Christian writers on religious grounds, with any show of reason; and surely no person of common sense will venture to assert that the way a man's dead body is disposed of can have any influence on his future state. Are we not taught that at the last, the world itself, and all thereon, will be consumed by fire? How many millions of dead bodies will be burnt then? And on looking back,—independently of the host of martyrs whose bodies perished in the flames,—have not thousands of Christians of all denominations been burnt in one way or the other? Many have expressed a wish to be so dealt with after death. The following is only one of many such individual instances:—Henry Lawrens, a president of the American Congress, had a daughter who was laid out as dead of the small-pox: when the window was opened to ventilate the room, the fresh air revived the supposed corpse, and the young lady finally recovered. Owing to this circumstance the

father conceived such a dread of being buried alive, that he directed by will that his body should be burned, and enjoined on his children the performance of this wish as a sacred duty.

The drowned body of Shelley the poet, when washed on shore, was burned on the coast of Italy, in obedience to the law which required that all things floating to the land should be consumed, to prevent the plague being so brought into the country. His ashes were afterwards conveyed to Rome in a small case, and buried in the Protestant cemetery there; although the officiating clergyman objected for some time to read the service over bones that had been subjected to such *heathenish* treatment.

The advisability—or rather necessity—of burning the dead, is a subject at present engaging very serious attention in France. Owing to the astounding report of the Académie de Médecine, as to the effects which the over-crowded cemeteries of Paris are producing on the health of the inhabitants, the following plan of M. Bonneau has been brought under consideration, it is said with the full approval of the Government.

He proposes to replace all cemeteries adjoining great cities, by an edifice denominated “the Sarcophagus,” which should occupy the highest spot of ground in the neighbourhood. “Thither the corpses of both rich and poor should be conveyed, and laid



out on a metallic tablet, which, sliding by an instantaneous movement into a concealed furnace, would cause the body to be consumed in the space of a few minutes." He also strongly urges the utility this would be to the public interests of art; "for who would not wish to preserve the ashes of his ancestor. The funeral urn may soon replace on our consoles and mantelpieces the ornaments of bronze clocks and china vases now found there."

"This may seem a mis-placed pleasantry to English minds," says the editor of the Edinburgh Medical Journal; "*but we cannot help being startled at reading the sanitary report leading to it.*" This report will be more fully alluded to presently.\*

It has been suggested to me, that if facilities were afforded for burning a body, it might be an incentive to the crime of murder, as a chief evidence of guilt would be destroyed. This could only apply to those cases where no external sign of violence is apparent, or where no shadow of a suspicion of foul play exists,—and these cases are comparatively rare—so, happily, is murder the rarest of all great crimes. But were cremation adopted, greater attention to the proper registration of the *cause* of death should be imperatively called for;

---

\* It may be as well to premise here, that the plan described in the last of these chapters is not the same as that of M. Bonneau.

and this of itself would prove more of a check to crime, than the poor chance of disposing of a murdered body would be an encouragement.

The law is lamentably deficient, or deficiently carried out on this point. When a person dies, a certificate from a legally qualified medical man is nominally required before he can be buried; but some registrars are scandalously careless about this. Certificates are received from quacks, impostors, and ignorant persons, who have not the slightest right to give them, and who can possess no knowledge whatever of disease. A correspondent of the *Lancet* wrote very lately, that such terms as "crick," "death-struck," "infection," "frogs!" and "stoppage," have been gravely entered as the true cause of death. What guarantee have the public that the "crick," or "death-stroke" were not given by the hand of a murderer,—that "infection" or "frogs," were not other names for poison, or that the "stoppage" was not a stoppage of the breath from wilful suffocation? It is not without sufficient reason that Dr. Rumsey tells us so emphatically that, "The certification of the physical circumstances of death by regularly qualified medical men should be *imperatively demanded in all cases.*"\*

---

\* *Essays on State Medicine.*

## CHAPTER IV.

CREMATION AND URN SEPULTURE CONSIDERED AS SANITARY MEASURES.—THE USUAL MODES OF INTERMENT FEARFULLY INJURIOUS TO THE GENERAL HEALTH.

---

“After striving to do good to our fellow-creatures during a long life, it seems hard to be told that we stand a chance of poisoning our best friends after we are dead.”

---

LET NO DEAD BODY BE BURIED OR BURNED WITHIN THE CITY.

This stood first on that table of the old Roman laws, which treated of funerals and their management, some 450 years before the commencement of the Christian era.

A very few years ago, nearly in the middle of this present nineteenth century, the legislature of enlightened Britain, thought it as well to pass a somewhat similar law—so far at least as regards burial.

Great was the outcry raised, and strenuous the opposition of those whose interests were likely to be affected; for there were some to whom reeking churchyards, and pestiferous burial grounds in



densely populated neighbourhoods, were as mines of gold. Great pains were taken too, to show that the foul and putrid air arising from such places was by no means unhealthy—that it was quite a mistake to suppose so; and oldfashioned people, of whom many still exist, thought it very cruel that their family vaults or graves should be closed against them, while there was room to squeeze another body in; then in some places legal difficulties were found to interfere; so that from various causes, the shutting up of over-crowded churchyards in the midst of human habitations, is a proceeding that is being carried out in a very slow and unsatisfactory manner.

I will now state a few of the many facts adduced during the investigation which led to the measure being enforced at all; and further, how these facts bear upon the subject under consideration.

It was proved beyond all doubt—as was indeed but too well known to many before, that during the progress of that decomposition which a body undergoes when buried, the elements of which it is composed, *before entering into other and purer states*, form certain putrid gases of so deadly a nature, that their inhalation in a concentrated state, has been known to cause instant death; while in a more diluted form they are productive of the most serious injury to health. These dreadful effluvia vary much in their virulence according to circumstances, and there

is probably one particular stage of decomposition in which they attain their most fatal power.

The following testimony is chiefly selected from a Parliamentary Report on the Practice of Interment in Towns, made by Mr. Edwin Chadwick, to which the reader is referred, if he desires further information on this unpleasant subject. There are facts concerning dead bodies to be found there, far more revolting than any I have transcribed to these pages.

“So certain as a body has wasted or disappeared, is the fact that a deleterious gas has escaped. If the interments be so deep as to impede escapes at the surface, there is only the greater danger of escape by deep drainage, and the pollution of springs. Dr. Reid detected the escape of deleterious miasma from graves of more than twenty feet deep, and he adds—‘Where the drainage of the district in which the churchyard may be placed is of an inferior description, the atmosphere is frequently of the most inferior quality.’ ‘Defective as our information is as to the precise qualities of the various products from drains, churchyards, and similar places, I think I have seen enough to satisfy me that in all such situations the fluids of the living system imbibe materials which, though they do not always produce great severity of disease, speedily induce a morbid condition, which, *while it renders the body more prone to attacks of fever, is more especially indicated, by the facility with which the*



*fluids pass to a state of putrefaction, and the rapidity with which the slightest wound or cut is apt to pass into a sore.'"*

"If the bodies be laid in sand or gravel, decomposition will readily take place, the gases will easily permeate the superjacent soil, and escape into the atmosphere. Clayey soils retard decay; they retain the gases, and exclude the external air, but are liable to become deeply cracked and fissured in hot weather, and then allow of escape of the emanations which have been retained, in a highly concentrated state." Some years since, a vault was opened in the churchyard (Stepney), and shortly after, one of the coffins contained therein burst with so loud a report, that hundreds flocked to the place to ascertain the cause. So intense was the poisonous nature of the effluvia arising therefrom, that a great number were attacked with sudden sickness and fainting, many of whom were a considerable time before they recovered their health."

"The bursting of leaden coffins in the vaults of cemeteries, unless they are watched and 'tapped,' to allow the mephitic vapour to escape, appears to be not unfrequent."

"The occurrence of cases of instant death to grave-diggers, from accidentally inhaling the concentrated miasma which escapes from coffins, is undeniable. Slower deaths from exposure to such miasma, are designated as 'low fevers.'"



As a conclusion, it is stated—"That, inasmuch, as there appear to be no cases in which the emanations from human remains in an advanced stage of decomposition are not of a deleterious nature, so there is no case in which the liability to danger should be incurred either by interment (or by entombment in vaults which is the most dangerous), amidst the dwellings of the living, it being established as a general conclusion;—That all interments in towns, where bodies decompose, contribute to the mass of atmospheric impurity which is injurious to the public health."

"In crowded districts the effects of an invisible fluid are difficult to be observed amidst a complication of other causes, each of a nature ascertained to produce an injurious effect upon the public health, but undistinguished except when it accidentally becomes predominant. Occasionally, however, some medical witnesses who have been accustomed to the smell of the dissecting room, detect the smell of human remains from the graveyards in crowded districts; and other witnesses have stated, that they can distinguish what is called 'dead man's smell,' when no one else can, and can distinguish it from the miasma of the sewers."

In the case of predominance of the smell from the grave-yard, the immediate consequence ordinarily noted is headache—diarrhœa, dysentery, sore

throat, low fever, or some other disease generally follows.

Mr. Chadwick's Report, as well as other works on this subject, thoroughly confirm all this.

In regard to particular diseases being propagated by the emanations arising from the bodies of those who have died of the same, numerous well authenticated cases are on record. Sir B. Brodie mentions several of small pox being caught in this way—so also have typhus and other fevers been contracted. There are instances of plague having re-appeared on the opening of pits or graves where the plague-stricken have been buried. May not other fatal epidemics have been aroused in the same manner?

Dr. H. W. Rumsey in his "Essays on State Medicine," lately published, tells us that during the late enquiry resulting from the Health of Towns movement—"The destructive effects of mephitic gas from bursting coffins and prematurely opened graves, were stated on credible evidence. Instances were adduced of the communication of diseases from human remains; and solid objections were urged against all endeavours to preserve bodies from their natural return to dust, *i. e.* to *inorganic matter, fit for re-admission into living combinations.*"

It was supposed that the establishment of large public cemeteries would do much to remedy some of the evils above enumerated, and so in a measure



they may have done *for a time*. But what are most of these places becoming, but crowded burial-grounds, every year more and more thickly surrounded by the dwellings of the living? In time their very extent must prove an evil, and from these acres sown with the rotting dead, a fearful harvest may some day be reaped. How shocking too is the practice still pursued in those parts appropriated to "common interments"—where the poor man is buried for a pound. A body is put in and covered with a thin layer of earth, and then another and another is so placed, until—perhaps in the course of four or five days, *during which time the grave is kept open*—some ten or twelve fill it up to a yard or so of the surface: it is then covered up, and another pit is dug close beside it.

Oh! it is pitiful to turn aside from the well-kept turf, studded with splendid monuments and substantial tombstones, and pick our miry way among these humble mounds of bare brown earth, with here and there a mimic tablet of painted wood, a few inches square, inscribed with the name or initials of a departed relative, stuck in the ground, where as a great favour it is allowed to remain until kicked carelessly away. Sometimes, poor flowers, or little shrubs are planted on these dreary graves, but they always die and wither, or are plucked up like weeds, for those who place them there have to labour daily, and can neither afford



the time to tend them, or the money to pay others to do so for them.

“A rich vegetation,” says Mr. Chadwick, “exercises a powerful purifying influence, and where the emanations are moderate, as from single graves, would go far to prevent the escape of deleterious miasma.”

It is true enough, that trees, and shrubs, and grass, may do some good when properly distributed, but it can be but partial; if trees are too thickly planted, or if they spread much, they must impede the circulation of fresh air, and by their shade render the place damp and gloomy. That beautiful tree the weeping willow, is almost excluded from some cemeteries on this account.

Speaking of an extensive and favourite place of interment in the north of London, Dr. Sutherland, in his official report to Lord Palmerston, bearing the date of November, 1855, affirms, that although “the surface is tolerably well kept, underneath *it is one mass of corruption in the used parts.*” Of this cemetery I can also assert, that close beneath the wall, which bounds this very “mass of corruption,” a filthy open sewer of considerable breadth, mis-called a brook, runs sluggishly along, and gathering other impurities in its course, meanders away for miles among more or less thickly populated districts, until no doubt at last it finds its way into that general receptacle of all sorts of abominations, the

river Thames. If cholera, small pox, or typhus are in the neighbourhood, their stronghold is always on the banks of this same poisoned stream. Dr. Sutherland further states, "that the *only* cemetery company which combines in its practice, a proper regard for public health and public decency, is the London Necropolis Company." This is indeed a sweeping allegation.

The Necropolis, or city of the dead, is a tract of barren land comprising four hundred acres, and situated near Woking. It is reached in about an hour by the South Western Railway; the Company having a separate station. The great distance, and the idea of travelling to the grave by railway, have hitherto proved serious obstacles to its becoming "peopled," and the whole place at present has a particularly sad and desolate appearance.

The Necropolis Company claim the support of the public because of their moderate charges—because (as yet), they never place more than one body in one grave (except in the case of relatives)—because it is the largest cemetery in the world, situate in a thinly populated district—and because theirs is the only cemetery for the Metropolis in which the dead may rest without injury to the living. All this is at present substantially correct, but the great Necropolis may, after all, be liable to the same fearful objections that appertain to all other extensive burial-grounds. The idea of such

a place, and of what it might become, reminds one of the immense accumulations of human remains discovered in Chaldæa. In some parts they form large hills almost entirely composed of coffins, with their contents long since fallen into dust. These coffins, made of a light yellow clay, and so frail in their construction, that the bodies were probably laid in them after they were placed where found, are of strange but not inelegant forms, and each has a small hole at the foot for the escape of gases. Piled layer upon layer, with scarcely anything between them, the extent of the space they cover is unknown. In speaking of Warka, the largest of these Necropoli, Mr. Loftus says, "It is difficult to convey anything like a correct notion of the piles upon piles of human relics that astound the beholder." On digging down thirty or forty feet, or until the nature of the soil rendered it dangerous to proceed further, they were still found; and yet it is supposed that *beneath* all this foul rubbish there may still exist the ruins of great cities whose very name can be but a conjecture.\*

These vast cemeteries must once have been sur-

---

\* Similar remains, as well as other tombs, abound in the heaps of earth and rubbish under which lies hid "the miserable ruin of Ninevah," in seeming fulfilment of the prophecy—"I will cast abominable filth upon thee, and make thee vile."—*Nahum*. iii. 6.



rounded, or at least near to an immense population, and from them may have arisen the deadly pestilence, that with the sword and famine, swept away mankind from that part of the earth, and left the country "a desert without inhabitants." "Of all the desolate pictures which I ever beheld, that of Warka incomparably surpasses all. A blade of grass, or an insect finds no existence there."\*

In the year 1856, 391,369 deaths, and 657,704 births were *registered*; and a late report of the Registrar-General states, "that the natural increase of population in the united kingdom is probably at the rate of *a thousand a day!*" This increase is still increasing; and as more are born every year, so more must die, although the growing preponderance of births over deaths may still continue.

From the discussion which has led to the proposed system of Burning the Dead in France, alluded to in the last Chapter, it appears that the Académie de Médecine have declared that "the vicinity of the cemeteries is a constant source of mortality. No matter from what quarter the wind blows, it must bring over Paris the putrid emanations of Pere-le-Chaise, Montmartre, or Montparnasse, and the very water which we drink, being impregnated with the same poisonous matter, we become the prey of new and frightful diseases of

---

\* Loftus' Travels in Chaldæa and Susiana.

the throat and lungs, to which thousands of both sexes fall victims every year. Thus the *angine conneuse* (a dreadful throat disease), which baffles the skill of our most experienced medical men, and which carries off its victims in a few hours, is traced to the absorption of the vitiated air into the windpipe, and has been observed to rage with the greatest violence in those quarters situated nearest to cemeteries."

Such arguments as these have created many converts to the views of M. Bonneau.

Almost the only means of rendering the decomposition of the dead a harmless process to the living, that have hitherto been seriously proposed by scientific men in England, are the application of "safety tubes" to the coffin, so as to carry away the mephitic gas into a chimney flue or chauffer, and laying the body in a bed of charcoal, or covering it with some antiseptic preparation; but these plans would be too expensive and troublesome for general use.

On reviewing, then, the contents of this chapter, we may confidently assert, that all emanations from places where dead bodies are buried, especially if in large numbers, are of a most dangerous character; and that their fatal effects, in a concentrated form, and the power they possess, when more diluted, of producing various diseases, diminishing the average duration of life, lowering the tone of



the general health, and thereby rendering thousands more liable to be attacked by fever, cholera, or other epidemics, have been fully proved. It is not because they are often imperceptible to the sense of smell that they are harmless. The deadly malaria of the Pontine Marshes is generally as soft and balmy as the air of a Devonshire summer, and the breeze from ague-laden fens may feel as fresh as if it blew from off the sea.

In an *extremely* diluted state, it would be very difficult to *prove* any individual cases of mischief to have arisen from burial-ground effluvia; but it is quite possible that in some conditions of the atmosphere, this poison may be wafted to a distance, and might sometimes furnish an answer to the frequently asked question of—*What* can have brought on this attack of fever, sore throat, or other illness? The human constitution is, at times, owing to certain physiological causes, preternaturally disposed to suffer from particular morbid poisons, and the immense breathing surface of the lungs that is brought into contact with the external air at every respiration, offers the most easy means for these poisons to enter into the frame.

It is impossible to calculate in how small an atom, or in how extremely attenuated a state, a poison may occasionally sow the seeds of a fell disease. A convalescent passes a healthy man in the open air—in a few days the latter is stricken with the



same disease from which the other is recovering. In a village by the side of a river, violent symptoms of colic, indigestion, palsy, &c., abounded: these were attributed to the water having become impregnated from a lead mine four miles distant. It was analysed by an eminent chemist, and found to contain one part of carbonate of lead in 1500,000 of water. A grain or two of musk will scent a room for months, and there will be no perceptible diminution of its weight or size. How inconceivably minute must be the particles floating in the air which cause it to be smelt, and yet some persons are so powerfully affected by the perfume that they are attacked by nausea, fainting, headache, or even by convulsions.

The general health of Great Britain, it is said, is improving every year; but that is no reason it should not improve more rapidly; Doctors do infinitely less mischief, and much more good than they used to do; and although public sanitary measures progress but very slowly, great things are talked of in this way. The introduction of the practice of burning, instead of burying the dead, I firmly believe would be a most important step in the right direction. Who that has read these pages, can for an instant doubt, the incalculable benefit that would result, if, even only during the reign of any of those fatal epidemics which so often visit populous cities, it were enacted that all bodies

should be burnt within a stated time; or if that could not always be *enforced*, that they should be removed to a considerable distance; while in cases of infectious disease, the body should be thoroughly enveloped in cloth prepared to resist for a short time the escape of the dangerous effluvia. This would familiarise the public with the practice. Existing prejudices might be hard to overcome, and that "custom" which enslaves us all, would make a firm stand against such an innovation; but as the world becomes more enlightened, prejudice and custom must at last give way before the march of universal progress.

"The repulsive effect produced on mankind by the mere strangeness of anything which at length we find established among our indispensable conveniences, must be ascribed sometimes to the proud perversity of our nature—sometimes to the crossing of our interests, and to the repugnance to alter what is known for that which has not been sanctioned by our experience."\*

---

\* D'Israeli's *Miscellanies of Literature*.

## CHAPTER V.

DESCRIPTION OF A PROPOSED METHOD OF EFFECTUALLY CONSUMING AND DECOMPOSING THE HUMAN BODY BY THE ACTION OF FIRE, WHEREBY, IN AN INCREDIBLY SHORT SPACE OF TIME, AND WITH PROPER DECENCY AND SOLEMNITY, THE WHOLE IS REDUCED TO A SMALL QUANTITY OF LIGHT, DRY ASHES.—CONCLUDING REMARKS.

---

“It is indeed a dreadful thing (both in anticipation and reality) the separation between soul and body caused by death; but the moment it takes place, the soul must care very little what becomes of its late body; knowing that the power of God is able to give it an immortal body at the appointed day. What signifies it, whether the dead body be corrupted above or below ground,—be *burned* or otherwise destroyed.”—COPLAND’S *Mortal Life*.

---

IN describing this proposed method of consuming the bodies of the dead, it will be more convenient to speak of the ceremony as if it were actually being performed.

On a gentle eminence, surrounded by pleasant grounds, stands a convenient, well-ventilated chapel, with a high spire or steeple. At the entrance, where some of the mourners might prefer to take



leave of the body, are chambers for their accomodation. Within the edifice are seats for those who follow the remains to the last: there is also an organ, and a gallery for choristers. In the centre of the chapel, embellished with appropriate emblems and devices, is erected a shrine of marble, somewhat like those which cover the ashes of the great and mighty, in our old cathedrals; the openings being filled with prepared plate glass. Within this—a sufficient space intervening—is an inner shrine, covered with bright non-radiating metal, and within this again, is a covered sarcophagus of tempered fire-clay, with one or more longitudinal slits near the top, extending its whole length. As soon as the body is deposited therein, sheets of flame at an immensely high temperature rush through the long apertures from end to end, and acting as a combination of a modified oxy-hydrogen blowpipe, with the reverbiratory furnace, utterly and completely consume and decompose the body, *in an incredibly short space of time*; even the large quantity of water it contains is decomposed by the extreme heat, and its elements, instead of retarding, aid combustion, as is the case in fierce conflagrations. The gaseous products of combustion are conveyed away by flues, and means being adopted to consume anything like smoke, all that is observed from the outside, is occasionally a quivering, transparent ether, floating

away from the high steeple to mingle with the atmosphere.

At each end of the sarcophagus is a closely-fitting fireproof door, that farthest from the chapel entrance, communicating with a chamber which projects into the chapel, and adjoins the end of the shrine. Here are the attendants who, unseen, conduct the operation. The door at the other end of the sarcophagus, with a corresponding opening in the inner and outer shrine, is exactly opposite a slab of marble, on which the coffin is deposited when brought into the chapel. The funeral service then commences, according to any form decided on. At an appointed signal, the end of the coffin, which is placed just within the opening in the shrine, is removed, and the body is drawn rapidly, but gently, and without exposure, into the sarcophagus; the sides of the coffin, constructed for the purpose, collapse, and the wooden box is removed to be burned elsewhere.

Meanwhile, the body is committed to the flames to be consumed, and the words "Ashes to ashes, dust to dust," may be appropriately used. The organ peals forth a solemn strain, and a hymn or requiem for the dead is sung. In a few minutes, or even seconds, and without any perceptible noise or commotion, all is over, and nothing but a few pounds or ounces of light ash remains. This is carefully collected by the attendants in the adjoin-



ing chamber; a door, communicating with the chapel, is thrown open, and the relic enclosed in a vase of glass, or other material, is brought in and placed before the mourners, to be finally enshrined in the funeral urn of marble, alabaster, stone or metal.

Then may they follow it to its last resting place, either within a niche or alcove in a gallery built for the purpose, and leading from the chapel; \* or, if preferred, on a pedestal in the adjoining grounds. We see many such a monument in our cemeteries and churchyards; indeed, an urn, sometimes with a rude representation of flames issuing from it, sometimes hung with drapery, or wreathed with flowers, or with a female figure bending over it, is one of our most favourite sepulchral ornaments. It is curious to observe how this remnant of urn burial has been retained among us for so many centuries. †

The early Christians usually marked their sepulchres with the sign of the cross in some form or another, or when they dared not use this symbol, a

---

\* The Romans called such places *Columbaria*, from their resemblance to dovecotes. This application of the word is not unpleasing.

† The practice of casting three handfuls of earth upon the body is also one of great antiquity, and was truly a *Heathen* custom; for, among the ancient Greeks, all who met a corpse, were expected to do this, to facilitate the passage of the deceased to the Elysian fields.



dove, or palm branch, or a simple word inscribed thereon, told tacitly the faith of the departed. In Catholic countries the cemeteries abound in crosses, and they were very general in English burial places until objected to and displaced by the Puritans. Yet, surely, a Christian's monument can be adorned with no more appropriate an emblem. A vase of ashes, deposited at the foot of a sculptured cross, if properly designed, would form a beautiful and impressive object.

In visiting a place devoted to the reception of these cinerary urns, there would be nothing to detract from the subdued and solemn feeling with which most persons enter an ordinary burial-ground. Instead of walking over festering remains beneath the soddened earth, we should be surrounded only by vases of various patterns, and doubtless of every chaste and elegant design, containing but a few inoffensive ashes. There would be no open graves to avoid, no noxious vapours to make us turn aside, and we should be spared many of those shocking and distressing reflections which *will* force themselves on the minds of those who have any idea of all the slow and dreadful changes a once-loved form must undergo when buried in the earth, before it is utterly decayed.\*

---

\* In "Southey's Common Place Book," Fourth Series, p. 193, this feeling is very plainly expressed. He says: "The

Pliny enumerated concern for the dead body among the weaknesses peculiar to man ; but it is a natural weakness, and can be no more easily overcome now, than it could eighteen hundred years ago.

From the intimate connexion between the soul and body, existing from the time of birth, from the fact of their actually being *one* during life, and our inability thoroughly to realize the idea of their entire separation until this is really effected by the hand of Death, and from our always, until that moment, having regarded the familiar form itself as the actual man or woman, we cannot help feeling for the forsaken body a deeper and more affectionate interest than it is possible to conceive for any other lifeless thing. Although, alas ! it is but as an empty and shattered casket, from which the jewel is removed for ever.

We know, however, that it *must* decompose and fall to atoms, for its elements are required for other purposes ; surely, out of consideration for the health of the living, we should desire this decomposition to be effected as speedily as possible, and for other obvious reasons, in a manner as little distressing to the feelings as can be adopted. Which, then, is really the most offensive, the idea of Burning, or of Burial and corruption ?

---

nasty custom of interment makes the idea of a dead friend more unpleasant. We think of the grave, corruption and worms. Burning would be much better."



By the method above detailed, some little harmless relic of what was once so prized, may be retained, that shall last for at least as many generations as an ordinary tomb is cared for. An urn and its contents might be easily preserved, and would occupy but little room, neither is it like a coffin, a hideous object, always regarded with abhorrence. Tablets and cenotaphs might still be erected in memory of the deceased, and as splendid mausoleums might be raised around a vase of sacred ashes, as over a box of rotting flesh and bone; only instead of the inscription,—“Here are interred the remains of ——,” man or woman, we should write, “This urn contains their ashes.”

The French idea of funeral urns, “replacing on our consoles and mantel-pieces the present ornaments of bronze clocks and china vases,” has been termed a misplaced pleasantry; but the time may come, when it will not perhaps be considered so very preposterous to enshrine the ashes of a relative among our household gods, for a longer or shorter period. Some might even entertain a fancy for having their ashes mingled in the same receptacle with those of others very near and dear to them: this might be done without any violence to the feelings.

“Let not their dust be parted,  
For their two hearts in life, were single-hearted.”

If any would rather bury the cinders in the



earth, as Shelley's calcined bones were buried, then let them do so.

In regard to the expense, this would not exceed that of ordinary funerals, if indeed it did not soon very materially diminish it; for an opportunity would be afforded of getting rid of many of those offensive and unnecessary forms now in use. Urns and vases, from the most costly to the most simple, might be manufactured, while standing room for them, in a consecrated gallery, or elsewhere, would cost but little.

I may here briefly allude to the extraordinary dread some persons entertain of being buried alive; an instance of which has been given. In a civilized community this dreadful accident can never occur, except under most peculiar circumstances, and scarcely then, if proper precautions are adopted. Still, such things *have* happened, especially in times when it has been necessary, or compulsory, to hasten the interment; and the idea *will* haunt the mind sometimes.

Now, supposing, for the sake of example, that by some inconceivable mistake, a body were removed from home, to be disposed of in the manner just described, while a spark of life yet lingered in it; the sudden rush of the devouring flame would extinguish it as quickly, and as certainly as a powerful flash of lightning.

Should Cremation and Urn Sepulture ever become a common or a general custom, more extensive machinery and arrangements would of course be required, and a shrine might contain several separate sarcophagi, if that plan were adopted. Still, the bodies of both rich and poor might be treated alike, and as speedily reduced to dust and ashes.

We may, before long, see a Company established in London, for the carrying out of some such measures.

*That the substitution of Burning, for Burying the dead, especially in or near large cities, would be of incalculable benefit to the general health of the community at large, is indisputable: that the former would be neither an unchristian, profane, or barbarous practice, if viewed in a proper light, or cruel and repulsive to the feelings, I have endeavoured to show in these pages.*

Let me conclude with one more quotation from worthy old Sir Thomas Brown: " 'Tis all one where we lye, or what becomes of our bodies after we are dead, ready to be anything in the extasie of being ever."

FINIS.

614.62  
1  
2.  
~~FIN~~ 84.

# Vor Lægestands Stilling

til Spørgsmaalet om

# Levende Begravelse

belyst af

Victor Heise.

---

Kjøbenhavn.

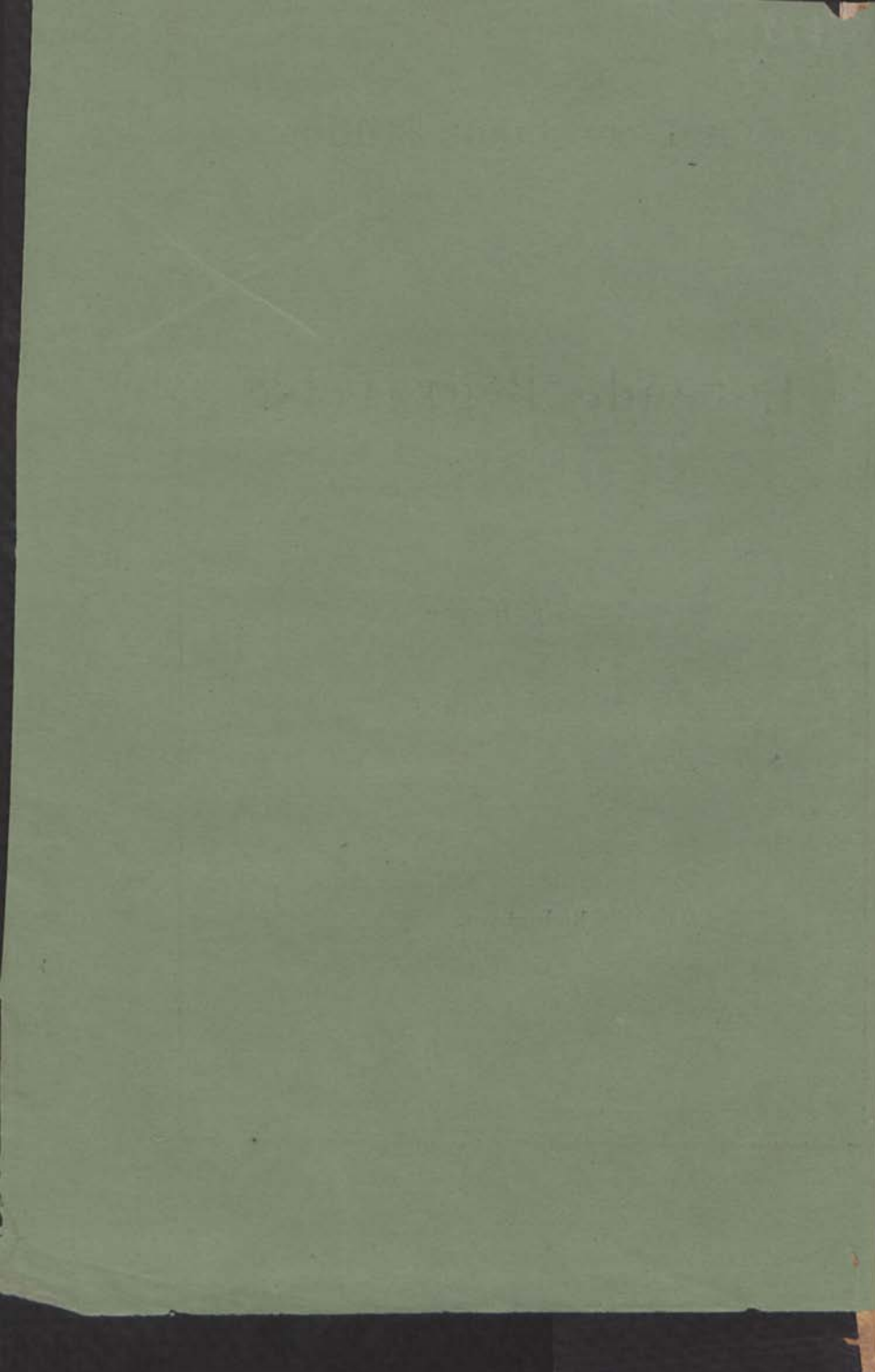
Fr. Wøldikes Forlag.

G. S. Wibes Bogtrykkeri.

1868.







# Vor Lægestands Stilling

til Spørgsmaalet om

# Levende Begravelse

belyst af

**Victor Heise.**

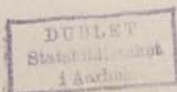
---

Kjøbenhavn.

Fr. Wøldikes Forlag.

G. S. Wibes Bogtrykkeri.

1868.



•At Antallet af dem, der have udaandet i Graven, ikke er saa ganske ringe, kan man slutte af deres Tal, som fra en skindød Tilstand ere vendte tilbage til Livet. •

•Vor Landsmand Sommer •,  
Professor og Dr. med.

---

•La putréfaction est par excellence le signe de mort; on peut même dire, qu'il n'y a guère que celui. •

(Jules Béclard: *Traité de physiologie*, 5me édition, Paris 1866, Pag. 1216).



I Slutningen af forrige Sommer fremsatte jeg i »Dagbladet« (1867 Nr. 199—200) det Spørgsmaal, hvorvidt der her tillands er Mulighed for Faren af levende Begravelse. Under den ved mine Artikler vakte stærke Bevægelse holdt vore Læger sig paafaldende tause. Ikkun den praktiserende Læge, Hr. V. Ingerslev tog Ordet, hvorved der blev givet Anledning til en Diskussion mellem Hr. I. og mig (»Dagbl.« f. A. Nr. 222 Tillæg, 233, 247 og 261). Først, da det af mig oversatte Skrift af den franske Læge Le Bon »Om Skindød« var udkommet, tog Lægestanden gennem Anmeldelsen heraf Anledning til at udtale sig om det reiste Spørgsmaal. Lægestandens Anskuelse mener jeg fortrinsvis at turde finde i det som er udtalt af de tvende Læge-Tidsskrifter: »Ugeskrift for Læger« f. A. Nr. 25 og »Bibliothek for Læger«, Juliheftet for 1867; dog anseer jeg mig berettiget til ogsaa at medtage en Anmeldelse i »Dags-Telegrafen« f. A. Nr. 322, fordi den bærer Prof., Dr. med. Hannovers ansete Navn. Særskilt skal jeg omtale Stadslægens, Dr. med. Schleisners nys udkomne Skrift: »Bidrag til Belysning af Asphyxien og Døden.«

## I.

»Ugeskrift for Læger«, »Bibliothek for Læger«,  
Professor Dr. med. Hannover.

I een Ting ere de lægekyndige Anmeldere enige, nemlig i at finde Le Bon's Skrift ubehageligt. »Ugeskriftet« (Dr. Trier) gaaer i Spidsen med at erklære Arbejdet for en »Handelsspekulation« uden nogensomhelst Værdi, og »Bibliothek for Læger« (Prof. Dr. Brünniche) frygter for, »at Skriftet er blevet til for »at gjøre i« den daværende Bevægelse hos det franske Publikum»; men »Bibl.« forsøger dog at begrunde denne Mening, som »Ugeskriftet« udtaler i en affærdigende Tone. Uden at ville tale om det efter min Mening mindre Passende i disse Insinuationer mod en fremmed Kollega, der ikke faaer Leilighed til Gjenmæle, skal jeg, med Henvi- sning til den hædrende anbefaling, som den franske Akademiker P. A. Piorry har forudskikket Skriftet, tillade mig at bemærke, at, om end Kritiken af Dødstegnene kunde ønskes at have været mere udtømmende, saa beholder Skriftet, der jo maa bedømmes som en populær Fremstilling, ligefuldt sin Betydning ved det i al sin Korthed overordentligt klare Résumé af Dødsspørgsmaalets historiske Udvikling i den nyere Tid. Som Franskmand har Forfatteren naturligvis fortrinsvis holdt sig til sit eget Lands rige Litteratur, hvilket har paadraget ham »Bibliothekets« Beskyldning for »ægte fransk Uvidenhed om det Fremmede«, en Beskyldning, der ganske vist er fri for al smaalig Jalousie, aldenstund den danske Litteratur, hvis jeg ikke tager meget fejl, ikke eier et eneste videnskabeligt Bidrag til Belysning af Dødstegnene og den skindøde

Tilstand, lige fra 1833, da Professor Sommer skrev sin Doktordisputats, og til de allersidste Dage, da Dr. Schleisner ved den vakte Bevægelse har fundet sig foranlediget til at forøge en for Tidsskriftet »Hygieiniske Meddelelser« oprindelig bestemt Afhandling med sine Betragtninger over Asphyxie og Død. Naar det fremdeles er bleven lagt Forfatteren til Last, at han har meddelt Tilfælde af Skindøds Miskjendelse, »som ikke ere fuldkomment godtgjorte«, da forekommer det mig, at man gjør ham stor Uret. Hvad der uimodsagt er fortalt af iøvrigt troværdige Forfattere, det tør med Rette anføres, om det end ikke er ligefrem bevisligt. Det er altsaa Samvittighedsfuldhed, der har bragt Le Bon til at benævne en Del af de anførte Tilfælde, om hvilke der ingen særlig Grund er til at tvivle, som ikke — juridisk — bevislige. Selv Dr. Schleisner beviser den eventyrligt lydende Beretning om François Civile (Le Bon »Om Skindød« S. 21) den Ære at attestere dens Mulighed. At den under samme Kategori medtagne Feiltagelse af Lægen Peu (»Om Skindød« S. 11) maa være sand, da Peu selv har bevidnet dette for ham ugunstige Faktum, forbigaaes derimod ganske. Vil man ikke fæste Lid til Plinius's Beretning om Konsularen Aviola, der levede op paa Dødsbaalet, — en Beretning, som en samtidig Forfatter bekræfter og Ingen har modsagt, — saa bliver der Meget at stryge af vor historiske Kundskab. Saa meget om Le Bon's Bog, der iøvrigt maa forsvare sig selv.

Gaae vi nu over til selve Sagen, nemlig Spørgsmaalet om, hvorvidt der er Grund til at frygte for Muligheden af levende Begravelse, hvilket atter beroer derpaa, om Døden lader sig ubedrageligt konstatere forud for Forraadnelsen, da er Enigheden her langt mindre, ikke blot hos Lægerne i Almindelighed, men ogsaa mellem de nævnte Ordførere



for vor Lægestand. »Ugeskriftet» erklærer, at der »formentlig ikke vil være Anledning til i det Væsentlige at understøtte de Bestræbelser, han (o: jeg) har udviklet for at overbevise Almenheden om, at der i saa Henseende er Fare paafærde, og for at formaae de styrende og lovgivende Myndigheder til at træffe Foranstaltninger for at forebygge denne Fare». Der er altsaa Ingenting i Veien, Alt er saare godt. »Bibliothek for Læger» taler meget forsigtigere. Anmelderen tør kun sige, at »Døden dog nok i Reglen» (altsaa kun i Reglen) »lader sig erkjende, og at Ulykkestilfælde paa Grund af Miskjendelse af Legemets Tilstand næppe ere saa almindelige». Han indrømmer, at »disse Ulykkestilfælde jo vistnok aldrig burde indtræffe», men frygter for, at dette »aldrig» først vil blive opfyldt, »naar Videnskaben lige overfor Spørgsmaalet om Død og Skindød er bleven ufeilbarlig». »Indtil da», siger han videre, »maae vi hjælpe os med hvad vi have, vi maae vedblive at sige, at Forraadnelsen er det bedste Dødstegn, men man kan kun kalde det det eneste, naar man lægger til »i alle Tilfælde», thi i det uhyre Flertal, hvorfra Undtagelserne ere saa faa, at de ere aldeles forsvindende, har man i andre Omstændigheder, og navnlig i disses indbyrdes Forhold, som bekjendt aldeles sikre Dødstegn». Af disse Tegn fremhæves Dødsstivheden, »som kun i saa overordentlig sjeldne Undtagelsestilfælde mangler netop i den Periode, hvor Ligsynet foretages». Man vil see, at denne Ordfører meget vel erkjender og indrømmer, at der dog er Noget i Veien, nemlig disse ganske, ganske faa Tilfælde, hvor Ufeilbarheden svigter, hvor altsaa Mennesker, men, — og det er jo en Beroligelse! — kun ganske, ganske faa, ere udsatte for at erklæres for døde, inden de ere det. Det er derfor ikke underligt, at Anmelderen slutter med den Ud-

talelse, »at der fra det Offentliges Side burde skaffes en større Betryggelse mod Skindødes Begravelse, navnlig i Byerne i Retning af Lighuse og paa Landet i Retning af et forbedret Ligsyn\*)."»

Professor Hannover synes ikke at dele den sidstnævnte ærede Ordførers Betæneligheder, under almindelige Forhold. Desto stærkere fremhæver Hr. Professoren derimod de Farer, der true under »usædvanlige Forhold, navnlig i Koleraepidemier.« Da jeg i mine tidligere Artikler, baade i »Dagbladet«, navnlig under Diskussionen med Hr. Ingerslev, og i »Fædrelandet« (f. A. 233) har henledet Opmærksomheden paa Koleratidens Farer, og jeg i det sidstnævnte Blad fik en i den sædvanlige myndige Tone affattet Tilrettevisning herfor, med Forudsigelse af, at jeg »vist vilde have overordentligt vanskeligt ved at faae nogen eneste Læge til at vedkjende sig lagttagelser, hvorpaa min Mening kunde støttes,« saa er jeg baade for Sagens Skyld og af personlige Grunde Prof. H. taknemlig for hans Skildring, i hvilken Ordene tildels ere mine, og, for saavidt de ere forskjellige, blot endnu langt stærkere end mine. Prof. H. siger: »I Koleraepidemier er Lægen derimod uheldig stillet; jeg har sely ofte følt det, da jeg var Koleralæge i 1853. Hensynet til de Levende byder at bortføre Ligene hurtigere end ellers; den Kjærlighed, hvormed der til andre Tider fredes om en Afdød, giver Plads for en hjerteløs og egoistisk Higen efter at bortskaffe Liget jo før jo heller; Lægen er overanstrengt, hans Sind paa den ene Side opbidset, paa den anden Side sløvet ved Følelsen af hans Afmagt overfor Sygdommen, ved de Døendes Jamren, de Efterladtes Taarer og Raab om Frelse. Kort sagt,

\*) Fremhævet af mig.

der er her Momenter, der kunne foranledige en skrækkelig Feiltagelse \*).« Paa Grund heraf og for Tilfælde af pludselig Død kan, siger Prof. H., »Oprettelsen af Kapeller, hvor Ligene en Tidlang kunne forblive under Observation\*), ikke noksom anbefales \*\*).«

Man seer af ovenstaaende Résumé, at »Ugeskriftets« Afvisning af al Talen om Fare ingenlunde deles af »Bibliothek for Læger« og af Prof. Hannover; tværtimod, idet Prof. Brünniche tilraader og Prof. Hannover, under visse Eventualiteter, endogsaa ikke noksom kan anbefale Oprettelsen af Lighuse til Sikring for Skindødstilfælde, have disse ansete Læger indrømmet Tilstedeværelsen af Fare.

\*) Fremhævet af mig.

\*\*) Denne Skildring af Prof. Hannover stemmer med det bekendte Udsagn af Lancisi: »Hvo veed ikke, at i Pesttid udføres Alting i Huj og Hast, saa at der anstilles ikkun en overfladisk Undersøgelse til at skille de virkelig Døde fra Skindøde?« Forfatteren til disse Ord, der var Livlæge hos Pave Clemens XI, har paa dennes Befaling udgivet sin Betænkning over Aarsagerne til Pesten i Rom 1705—6. I dette Skrift, *de subitaneis mortibus*, findes hine Ord (Lib. I. Kap. XVI. III), efter at Forfatteren har anført et af Paulus Zacchias i hans lærde Værk, *Questiones medicolegales*, meddelt Tilfælde af gjentagen Skindød i Pesttid hos et ungt Menneske, der tvende Gange var lagt hen som Lig, men heldigen frelstes. — Da jeg forudseer, at man vil indvende, at saadanne Forhastelser, som vel kunde skee i forrige Aarhundrede i Italien, ikke ville kunne finde Sted i vore »mere velordnede Samfundsforhold«, skal jeg — som et af de mangfoldige lignende Exempler — nævne, hvad der er mig bekendt fra Kolerasommeren 1853, at en Husmandskone i Søllerød, som om Eftermiddagen Kl. 6 sad og drak The hos en Familie, der kjendte hende, og gik utilpas fra dette Sted til sit Hjem, næste Morgen Kl. 6 laae som Lig i Sprøitehuset. Hun laae der Klokken 6; hvor længe hun havde ligget der, veed jeg endda ikke.



Der har hidtil været talt om den Sikkerhed, hvormed Dødens Diagnose, dels i og for sig dels under visse Eventualiteter, efter Lægers Anskuelse lader sig anstille. Vende vi os nu til de faktiske Forhold, hvorunder Dødsattest hos os udstedes og Begravelse derefter fuldbyrdes, da ere Lægerne, efter alle Udtalelser, atter enige i Glæden over, at Manglerne ved Ligsynet paa Landet ere blevne fremdragne. Her, mene de, er Noget at tage fat i, thi de beskikkede lægekyndige Synsmænd bør erstattes af Læger. »Ugeskriftet« ytrer, at der er »god Grund for Sundhedskollegiet til at benytte den vakte Bevægelse« (den er altsaa dog god for Noget) »til at iværksætte denne Forandring.« Egentlig burde nu ethvert fornuftigt Menneske tiltræde denne Ytring; men Glæden er dog ikke ganske ublandet, idet Enhver kan sige sig selv, at, hvis Dødsbedømmelsen hele Landet over lægges i Lægernes Hænder, vil den paa Landet endnu herskende gode gamle Betænksomhed, der danner saa god en Modvægt til Synsmændenes ikke ualmindelige Forsømmelighed, vige Pladsen for en hastigere Bortførelse af de Døde. Hvor nemlig Lægerne raade, der kommer, — som Københavnsforholdene siden 1832 vise, — med de »utvivlsomme Tegn« den Sikkerhed, som, da ikke Menneskene, altsaa heller ikke alle Læger ere saa gode som de burde være, ofte kan være en Illusion, men som dog ved Tilliden til Autoriteten vil bane Veien for den i Hovedstaden herskende Letfærdighed med — en, to, tre, — at føre de Afdøde bort under lukket Laag længe før det efter gammel Vedtægt vilde sømme sig at begrave dem. For at man, efter min Mening, skulde kunne glæde sig ved en udstrakt Lægebedømmelse af Døden, maatte det vedtages, dels at Lægens Attest ikke maatte udstedes inden en vis Frist, dels at den ikke skulde lyde paa, at Døden var indtraadt,

men, som jeg troer Tilfældet er i Tydskland, at Forraadnelsen var begyndt. Hint veed nemlig Ingen for vist, dette kan sees, og sees bedst af Læger. Jeg har en Fornemmelse af, at Pluraliteten af Lægerne ved disse Ord smiler ad mig, men det faaer at være. Jeg har iøvrigt nogle Kjendsgjerninger *in mente*, som maaske ville tjene til en Forklaring.

Hvad dernæst de faktiske Forhold i Hovedstaden og Kjøbstæderne angaaer, da har jeg haft den Tilfredsstillelse at see alle mine Klager over disse fuldstændigt billigede af Lægerne. Skifterettens tidligere Fordring om Dødsattest inden 24 Timer\*) kaldes af Dr. Schleisner

---

\*) Denne Fordring er nu hævet ifølge en d. 14de Novbr. f. A. i Berl. Tid. af Skifteskriverfuldmægtig A. Philipsen indrykket Erklæring, saalydende:

•I sine Artikler i Dagbladet om Skindødes Begravelse har •Adjunkt Heise gjentagne Gange anført, at der af Skifteretten i •Kjøbenhavn begjeres ved Dødsfaldets Anmeldelse Attest fra Lægen •om Dødsfaldet, hvilket skal være anmeldt inden 24 Timer. I •denne Anledning skal Undertegnede som den Embedsmand i •Skifteretten, der i Reglen modtager Dødsanmeldelser, tillade sig •at oplyse, at en slig Dødsattest fra Lægen ikke bliver krævet, •men blot en Opgivelse af Anmelderens Navn og Bopæl med Til- •kjendegivelse, at han senere har at producere Lægeattest for •det anmeldte Dødsfald. •

Denne Erklæring er et Exempel paa, hvorledes en Udtalelse ved stilistisk Uagtsomhed kan komme til at sige noget Andet, end det der skulde siges. Da Skifteretten nemlig, som jeg strax efter i Berl. Tid. oplyste, endnu i August Maaned f. A. bestemte forlangte Lægeattest for Døden samtidig med Anmeldelsen, er det klart, at Hr. Skifteskriverfuldmægtig Philipsen har villet underrette Offentligheden om, at Skifteretten nu ikke mere kræver Lægeattesten; men ved Forglemmelsen af dette lille nu har Erklæringen faaet Udseende af at skulle sige, at jeg havde faret med løs Tale, og Skifteretten aldrig i Verden forlangt nogen Læge-Dødsattest samtidig med Anmeldelsen, — hvad man natur-

»aldeles uhjemlet« (Anf. Skr. S. 62); Prof. Hannover udtaler, at »Dødsattesten skal kun være tilstede forinden Begravelsen«. Begravelseskontoret har strengt taget ganske vist heller ikke Ret til at fordre Dødsattest ved Bestilling af Begravelse, men da Kontoret, som jeg paa selve Stedet har faaet Kundskab om, modtager Bestilling til Begravelse endnu Dagen før Begravelsesdagen, synes det Tryk, som herved lægges paa Lægen, ikke at have særdeles Betydning. Men det er dog godt at minde om, at Læge-Dødsattesten rettelig først har sin Anvendelse for Præsten ved Jordpaakastelsen. Imidlertid, som jeg fra paalidelig Haand er underrettet om, kunne Præsterne ikke siges frie for at fremskynde Lægens Attest, idet de fordre denne paa et tidligere Stadium, nemlig ved Paategningen paa den fra Skifteretten udstedte saakaldte »Jordseddel«, hvilken skal afgives paategnet af Præsten ved Bestilling af Begravelsen. Denne Forretningssgang, som jeg troer er den ganske almindelige, kan ikke kaldes lovmedholdelig, og jeg tør forvente, at Lægerne ville støtte denne Anskuelse.

Hvad endelig Hensættelsen af Lig i Kapellerne angaaer, da havde jeg klaget over den bestandigt tiltagende Hast med at faae de Afdøde ud af Hjemmet og hen i Kapellerne, hvor de — Talen er om Kirkekapellerne — staae under lukket Laag. Jeg forudsatte, at dette kun kunde skee efter Dødsattest. Ikke ringe var derfor min Overraskelse, da jeg i »Ugeskriftets« Ameldelse af Le

---

ligvis ikke har villet sige. — Som et Kuriosum tilføier jeg, at »Fædrelandet«, der havde optaget hin saa beklageligt vildledende Erklæring, hverken medoptog eller paa Opfordring vilde optage mit i Berl. Tid. strax paafølgende Svar. Det er et Bidrag til Belysningen af »Fædrelandets« Følelse for Ret og Sandhed.



Bon læser Følgende: »Det skal villig indrømmes, at ifald det virkelig er Tilfældet, som man har paastaet, at Ligene i Kjøbenhavn — og muligviis ogsaa i Kjøbstæderne — stundom modtages i Kapellerne, før Dødsattest er udstedt, saa er dette en Uskik.« Ja, tilvisse er det en Uskik, og det en saa grov, at jeg ikke vilde troe Muligheden heraf. Men Letfærdigheden er virkelig gaaet saa vidt. En hæderlig Distriktslæge i en af vore Proviudsbyer tilmeldte mig kort efter, at han ved sin Ansættelse havde fundet denne Uskik i Gang der paa Stedet, og det med Kirke-Inspektionens fulde Vidende og Stifts-Amtets Billigelse. Ogsaa Stadslægen Dr. Schleisner skriver i sit anførte Skrift, S. 64: »Naar det ved den i det medicinske Selskab førte Diskussion fra en enkelt Læges Side blev oplyst, at Tilfælde vare indtrufne, hvor Liget var henbragt til Kapellet inden Dødsattestens Udfærdigelse, da maa dette ganske sikkert betegnes som en Uskik, der ikke bør finde Sted.« Ja tilvisse maa det kaldes en Uskik, der ikke bør finde Sted, at et Menneske — thi hvem svarer for, at det henbragte var et Lig? — føres hen for at omkomme i et øde Kapel under Kistens Laag! Og Prof. Hannover skrev i sin Anmeldelse i »Dags-Telegrafen«: »men der er rigtignok udviist en skammelig Ladhed eller Ligegyldighed fra Vedkommendes Side, der har tilladt Ligenes Hensættelse med paaskruet Laag, uden at de vare ledsagede af Dødsattest.« I Sandhed, saa grueligt galt troede jeg ikke, det havde været. Naar nu Prof. H. tilføier: »Oversætteren af Le Bon's Bog har indlagt sig en ikke ringe Fortjeneste ved først at have paa-peget denne Misbrug (o: Kapel-Begravelsen), som man maa antage strax er hævet«, da føler jeg mig ved disse Ord glad bevæget for Medmenneskers Skyld, da her virkelig er opnaaet Noget.

Men, uagtet denne smigrende Anerkjendelse, som ogsaa »Bibliothek for Læger« yder mig, ja som selv »Ugeskriftet«, der jo ikke vilde have mine Bestræbelser understøttede, ikke uden Kollision med Logiken indrømmer at den under mig, — uagtet denne Anerkjendelse, eller snarere netop paa Grund af den kan jeg ikke Andet end gjentage det Spørgsmaal, jeg alt tidligere (se »Dagbladet« f. A. 233) har fremsat i Diskussionen med Hr. Ingerslev: »Hvem skal nu vel i denne Henseende (o: Værnelsen om de Afdøde) nærmest give Lovgivningsmagten Impulser, hvem snarest veilede, vaage og raade under Gjennemførelsen? Hvem andre end Lægerne, da i dette Stykke Alt beroer paa Lægers Undersøgelse og Domme?« Jeg gjentager dette Spørgsmaal; thi hvad betyder den Sikkerhed, som Lægestanden mener at yde os ved sin kyndige Bedømmelse, hvilken den ønsker at udbrede over hele Landet, naar der, trods foreskrevne Dødsattester efter Lægesyn, i selve Hovedstaden, lige for Øinene af den øverste Autoritet, Sundhedskollegiet, og den nærmeste lokale Tilsynsmand, Stadslægen, kan udvikle sig en fra flere Sider udgaaende Hastværks-Praxis, der henriver Befolkningen til pietetløs Letsindighed i Behandlingen af de Afdøde, — ja naar det kan gaae saa vidt, at der skeer grove Brud paa hvad der ikke blot er lovbefalet, men befalet, fordi det Modsatte er umenneskeligt? Jeg gjentager det: Vore Læger have, skjøndt nærmeste Tilsynsmænd, haft Øinene lukkede for væsentlige og grove Misbrug i et almenvigtigt Samfundsanliggende indenfor deres Ressort, Misbrug, som først tilfulde ere blevne afslørede, efterat en bekymret Lægmand tog Ordet. Jeg gjentager dette for at konstatere den Kjendsgjerning, at vi have været i Fare, og vi vedblive at være det, indtil en Omordning baade af Ligsyn og Begravelsestilladelse og Be-

gravelsesmaade bliver iværksat. Man finder det fra Lægernes Side heleiligt at »benytte den vakte Bevægelse» til at faae Læge-Attestationen af Døden udstrakt over hele Landet. Det forekommer mig, at Samfundet, efter de i Hovedstaden og Kjøbstæderne gjorte Erfaringer, har Grund til at forlange Dødsbedømmelsen efter Lægers Skjøn saaledes modificeret, at der kan være Sikkerhed baade overfor de — dog altid ganske lidet tvivlsomme — »utvivlsomme» Dødstegn, og ikke mindre imod den af Autoritetstilliden følgende Letsindighed hos Befolkningen.

## II.

Forhenværende Medicinalinspektør for Hertugdømmet Slesvig, nuværende Stadslæge i Kjøbenhavn, Dr. med. Schleisners Afhandling om Asphyxie og Død.

I sin nys udkomne Afhandling: »Bidrag til Belysning af Asphyxien og [Døden]» ytrer Dr. med. Schleisner, S. 23 Anm., »at det vist maa ansees for mindre heldigt at bringe den Art Gjenstande (o: Fordringen om Forraadnensens Afventning) frem i Dagspressen, naar man ikke i Forveien er udrustet med den tilbørlige Sagkundskab; thi man opnaaer derved kun at vække Uro og Frygt i mangfoldige Gemytter.» Denne Bemærkning, som er dediceret til mig, forundrer mig aldeles ikke. Jeg seer heri kun et Udtryk af den Uvillie, som alle Tidens autoritative Sagkyndige have ytret mod enhver Kritik, der ikke udgik fra deres egen Stand. Der er med Begrebet Stand og Standsvirksomhed i Almindelighed forbundet Forestillingen om et Sammenhold mod al udenfra kom-



mende Indblanding, men det turde muligen ikke mindst gjælde om Lægestanden, at den har udviklet dette Sammenhold paa en temmelig eksklusiv Maade. I det foreliggende Tilfælde forekommer det mig, at Uvillien mod min Optræden er alt Andet end begrundet, thi den »Uro og Frygt i Gemytterne«, som Dr. S. mener jeg har vækket, er dog — foruden at den forhaabentlig kun vil være forbigaaende — i hvert Fald langt at foretrække for den sorgløse Ro, hvorunder de i det Foregaaende nævnte, af Lægerne selv tilstaaede Misbrug og Farer have udviklet sig, uændsede indtil jeg — den unegteligt ikke Sagkyndige — drog dem frem for Lyset. Forøvrigt, selv om Dr. S. regner den med »Uroen og Frygten« følgende Eftertanke og større Varsomhed hos Publikum for Intet, have mine Udtalelser i al Fald haft den gode Virkning, at de have fremkaldt Dr. Schleisners høist instruktive Afhandling om det brændende Spørgsmaal, en Afhandling, som, ihvorvel nærmest bestemt for Læger, upaatvivleligt vil blive læst med stor Interesse ogsaa af mange Lægfolk.

En Kritik af denne Afhandlings videnskabelige Værd tilkommer det ikke mig at give. Jeg skal kun, saa godt jeg formaaer, i Sagens Interesse, fremstille og belyse Dr. Schleisners Mening om Faren for levende Begravelse som Følge af miskjendt Skindød.

Dr. Schleisner, som indrømmer, at der i Læren om Skindød »finder Uoverensstemmelse Sted blandt Lægerne selv«, tager strax sit Parti, idet han ikke blot »med Forsæt saavidt muligt har søgt at undgaae tyske Kilder«, men af den overordentlig store Mængde Udtalelser af Læger om Skindød i Grunden kun vil have taget Hensyn til, hvad der herom er skrevet af »Louis, vor Landsmand Sommer, Bouchut og den bekjendte hollandske Retslæge van Hasselt.« Louis og Bouchut ere den

nyere Tids Hovedforkjæmpere for Sikkerheden af Dødens Konstatering, hin støttende sig til Øiets Forandringer, denne til Hjerteslagets Ophør i nogle Minuter. Professor Sommers Afhandling om Dødstejnene er et Hovedindlæg i Sagen fra den danske Lægestand; han har udviklet Betydningen af Dødsstivheden som det »sikreste Dødstejn.« Dr. Schleisner erklærer Døden for konstateret: efter Hjerteslagets Ophør, efter Ligpletternes Fremtræden og Dødsstivheden, saaledes, »at naar samtlige disse Tegn eller blot 2 af dem i Forening ere tilstede, da er Døden sikker.« Herved er nu at bemærke, at Hjerteslagets Ophør, betragtet alene for sig, af Dr. S. selv ikke tildeles »saa stor Vigtighed, som Bouchut har gjort«, og om Ligpletterne erklærer Prof. Sommer\*), at de »ingenlunde kunne afgive os noget absolut Dødstejn«, ligesom Dr. Schl. selv anfører Læger som Hjemmelmænd for, at Ligpletterne »i enkelte Tilfælde ganske skulle kunne udeblive.« Dødsstivheden, efter Dr. S. »et særdeles (altsaa kun særdeles) værdifuldt Dødstejn«, indtræder fra 6 til 12 Timer efter Døden og har forskjellig Varighed; efter Sommer (anf. Skr. S. 214) forbliver den kjendelig 1 til 2 Dage, medens den dog, ved Død efter lang Afkræftelse, kan ophøre efter 12 Timers Forløb; efter flere Lægers Mening skal endelig denne Tilstand, hvis Indtræden og Forbliven er saa variabel, i visse Tilfælde ganske udeblive, og den Forklaring, at dette skulde være grundet i en »falsk eller unøiagtig Iagttagelse« siger slet Intet, praktisk taget, thi for den Læge, som ikke kan iagttage Dødsstivheden i et givet Tilfælde, for ham eksisterer den jo ikke.

\*) Sommer: De signis mortem hominis absolutam ante putredinis accessum indicantibus. Hafniae 1833. Pag. 140.

Paa Kombinationen af 2 eller 3 Tegn, som hver for sig ingenlunde tør kaldes absolute, erklæres altsaa Døden for konstateret. Dr. S. er saa sikker paa denne Konstatering, at han som Tidsfrist for Begravelsen tilraader at fastsætte »2 Gange 24 Timer som Minimumsgrændse«; hans andet Alternativ, 24 Timer for Dødsattestens Udstedelse, vilde gjøre Begravelse umiddelbart efter dette Tidsrum tilladelig og, uden al Tvivl, almindelig fra Hoteller, offentlige Stiftelser og lignende Anstalter, hvor man nødigt vil have Lig staaende. Man forbauses over disse, i Henseende til vort Klimas Beskaffenhed, overordentlig knappe Tidsgrændser, som ikke stemme med Folkets gamle Vedtægt, ei heller med Lovgivningens Aand (se Kanc.-Pl. 21 Mai 1811, Kanc.-Skr. 19 Juli 1823, Kanc.-Pl. 13 Jan. 1832 § 6). Dr. S. anseer overhovedet ikke nogen Tidsfrist for nødvendig af Hensyn til Betyggelse mod Begravelse af Skindøde, uagtet den forhenværende Medicinalinspektør Schleisner i 1854 »foranledigede et Udkast til en Forordning for Hertugdømmet Slesvig angaaende Ligsyn og Udfærdigelse af Dødsattester til Betyggelse mod Skindødes Begravelse o. s. v.« Grunden til denne Dr. S.'s Tryghed\*) ligger dels i hans ubetingede Tillid til Lægeskønnet, dels i den af flere Lægeforfattere udtalte Overbevisning: »at der ikke gives et eneste (*sic*) sikkert konstateret Tilfælde af Skindød«, hvilken Overbevisning Dr. S. synes gjerne at ville komme til. Hans »personlige Mening« er imidlertid nøiagtigt denne (S. 7): at han ikke »troer«, at noget Saadant finder Sted nu tildags under ordinære Forhold, hvor en Patient dør

\*) Det franske Akademi synes ikke at dele denne Tryghed, hvis det forholder sig som mig berettet, at Akademiet for kort siden har udsat en Belønning af 25,000 Fres. for Angivelsen af et sikkert Dødstegn.



af en sædvanlig Sygdom i sin Seng; derimod anseer han det for «ikke umuligt», at noget Lignende kan passere ved »pludselige« eller »voldsomme« Dødsfald hos Personer, der forinden have været fuldkommen sunde, samt at det maaske er passeret under usædvanlige Forhold, navnlig paa store Valpladse og under morderiske Epidemier, hvor Dødsfaldenes overvældende Mængde har betaget Administrationen den Koldblodighed og Ro, der udfordres for at Ligsynet skal kunne udføres »paa tilbørlig Maade«. Man seer, at Dr. S. endnu er langt fra at have naaet Vantroens Høidepunkt. Der bliver, efter de anførte Ord, et vidt Spillerum tilbage for Muligheden af Skindød og dens Miskjendelse.

Det træffer sig nu videre saa mærkeligt, at det eneste autentiske Tilfælde af Skindød, som Dr. S. vil vide af at sige, netop har Louis, Dødstegnenes Forkjæmper, til Hjemmelsmand (S. 7 Anm.). Det er dernæst værd at lægge Mærke til, at, medens Dr. S. feier alle Beretninger om slige Tilfælde tilside ved at latterliggjøre nogle maaske upaalidelige Fortællinger, saa tillægger »vor Landsmand Sommer«, den ene af Dr. S.'s fire Autoriteter, ikke faa slige Tilfælde baade Troværdighed og Betydning (Sommer, anf. Skr. S. 22, 36—37, 40). Der gaaer overhovedet gjennem hele Sommers Afhandling en levende Følelse af, at Lægen i Dødsbedømmelsen ikke kan være varsom nok, hvorom man vil kunne overbevise sig ved blot at gjenneamlæse hans Introduktion samt hans Konklusioner om Dødsstivheden. Louis og Bouchut have jo ogsaa indrømmet, at »Mennesker virkelig ere blevne levende begravne«, naturligvis af Feiltagelser, — men hvem tør svare for, at ikke ogsaa en og anden Læge kan tage feil? Dr. S. kjender jo ganske vist, hvor beklageligt Philippe Peu tog feil, en Læge, hvem Winsløw

rosen baade for hans udmærkede Duelighed og for hans Høisindethed i selv at tilstaae sin Feiltagelse (se Le Bon: Om Skindød S. 11). Lancisi og P. Zacchias ere maaske ikke Autoriteter for Dr. S., Winsløw sætter dem meget høit. Hin siger i det tidligere anførte Skrift, *de subitaneis mortibus*, Lib. I. Kap. XV: »Det er os tilvisse ikke blot af Andres Fortællinger bekjendt, at mange, som mentes at have udsukket, ere vaagnede op endog lige ved Graven; men vi erindre et Tilfælde, som ligger indenfor vor egen Erfaring (nostro experimento comprobatum), nemlig med en fornem, endnu levende Mand, der, da han for 20 Aar siden skulde bisættes i Kirken, til Alles Forfærdelse pludselig gjenvandt Brugen af sine Sandser og Lemmer.« P. Zacchias har i sit lærde, retsvidenskabelige Værk udtalt, at det eneste Dødstegn, som aldrig har skuffet, efter hans Erfaring er Forraadnelsen med dens tydelige Mærker (*Quæstiones medico-legales*. Cons. 79, 21). Ligesaa, af nyere Forfattere, Béclard (se Titelbladets Revers).

Efter det her Meddelte synes der ikke at blive Dr. S. meget tilbage til Støtte for den Anskuelse, hvorpaa hans Skrift er anlagt, at der ikke skulde være nogen Fare for levende Begravelse som Følge af miskjendt Skindød: da berømte Læger have indrømmet denne Tilstands Mulighed og Forekomst og frygtet for dens Miskjendelse, — da Dr. S.'s Autoriteter Louis og Bouchut have indrømmet, at »Mennesker ere blevene levende begravne«, hvad der altsaa fremdeles maa kunne skee ved Feiltagelser, f. Ex. af mindre indsigtfulde Læger, — da Prof. Sommer, ligesledes en Autoritet, er iblandt de Læger, der antage Skindød og indrømme dens Miskjendelse, — da Retslægen van Hasselt, Dr. S.'s fjerde Autoritet, ifølge Dr. S.'s egen Meddelelse (S. 82) mener, »at Skindøden, eller dog en

skindød Tilstand, kan vare i 12 Timer, i enkelte Tilfælde endog i 2 Gange 24 Timer», — da endelig Dr. S. selv ikke tør udtale sig bestemtere, end at han ikke troer, at Skindød finder Sted under ordinære Forhold, medens han anseer det for ikke umuligt, at en saadan Tilstand kan finde Sted ved sunde Menneskers pludselige\*) eller voldsomme Dødsfald, samt at det maaske er passeret under usædvanlige Forhold, navnlig i ondartede Epidemier. Under en saa stor Usikkerhed taber Forsikringen om Dødens ufeilbarlige Konstatering ved Kombinationen af de tre, hver for sig ikke afgjørende Tegn — en Kombination, som i det heldigste Tilfælde dog kun giver en approximativ Sikkerhed, — al sin praktiske Tryk-hedsvirkning, hvor fortræffeligt hin Mening end lader sig theoretisk udvikle.

Dr. Schleisner er nu imidlertid sikker i sin Mening, og det er derfor ikke underligt, at han ikke lider at høre nogen Snakken om Skindød, denne »populære Vildfarelse«, eller om Frygten for levende Begravelse, denne »desto værre saa udbredte Frygt«. Men hvad Dr. Schleisner angiver som Aarsag til Skindøds-Lærens jevnlige Opdukken, er indlysende urigtigt. Han skriver herom saaledes

\*) Altsaa f. Ex. ved de i den senere Tid saa hyppigt forekommende Dødsfald ved en Blodprop, hvor Mennesker falde om paa Gaden og »strax bæres døde hjem«. Den, der endda er saa lykkelig at blive bragt til sit Hjem, maa jo antages at blive Gjenstand for alt hvad Lægekunsten og omhyggelig Pleie formaaer. Men, at det staaer ilde til for den, som findes i en dødlignende Tilstand, uden at være kjendt, fremgaaer af en — ikke enestaaende — Beretning, som jeg anfører efter »Flyveposten« 1867 Nr. 298: »Pludselig Død. En ubekjendt Mandsperson faldt i Søndags Aftes om paa Løgteveien og døde paa Stedet. Han blev ved Politiet bragt til Almindeligt Hospitals Lighus. Jeg henleder Opmærksomheden paa Ordene »ubekjendt«, »døde paa Stedet« og »Lighus«, dette Samfundets eneste Asyl for en ubekjendt Ulykkelig.



S. 79: »Dette er nemlig altid et Tegn paa en stærkt fremtrædende materialistisk Retning i Tiden, og paa Bunden heraf ligger en sygelig hypokondrisk Fastklamren til Livet, der vel kan harmonere med den materialistiske Opfattelse, men derimod ikke med en sund og ren Livs-anskuelse«. Mod denne Paastand, der med fremhævet Skrift er gjentagen af en Anmelder — S. — i »Fædrelandet«, som saa ganske har gjort sig til Et med Forfatteren af den anmeldte Bog, at han saa at sige kun taler ud af hans Bog, maa der nedlægges den bestemteste Indsigelse. Læren om Skindød er af meget gammelt Datum. Blandt den græske Oldtids Filosofer nævnes Demokritos af Celsus som den, der tvivlede om Dødens Tegn. Oldtidens berømte Læger, som, uden Bekjendtskab med de reale Videnskabers materialistisk fristende Resultater, saa at sige kun kunde lade sig lede af en primitiv divinatorisk Intuition, have alle, lige fra Hippokrates, haft aabent Øie for Faren ved altfor hurtig Begravelse. Bekjendt er Fortællingen om Lægen Asklepiades (fra Prusa), der, da han mødte et Ligtog, opdagede Livstegn hos den, der skulde føres til Graven, og frelste ham fra Undergang. Historiske Forfattere melde om flere lignende Tilfælde (Plinius, Valerius Maximus, Plutark). Til de forskjelligste Tider er Frygten for Skindød dukket op, sidste Gang fremkaldt af den religiøst bevægede, som Videnskabsmand navnkundige Winsløw (1740, i Paris), paa Grund af personlige Erfaringer som Barn og som ungt Menneske\*),

\*) Winsløws Ord i hans bekjendte Afhandling, Thesis 5, lyde: *ipsum me ferali bis addictum involucro, prima vice puerum, adolescentem secunda, judicante medico: »to Gange har jeg, efter en Læges Erklæring, været dømt til Graven, første Gang som Barn, anden Gang som ungt Menneske.* Jeg anfører disse Ord, fordi Dr. Schl. S. 9 har forsøgt at reducere Winsløws Betretning til en Ammestuehistorie.

og stadfæstet ved mangfoldige Vidnesbyrd fra andre Læger. Antagelsen af Skindød er derhos ikke mystisk eller vilkaarlig, men vel begrundet i den dialektiske Overgang mellem Begreberne Liv og Død. Hvornaar ender Livet? Selv Dr. Schleisner tilstaaer, at »det ofte er meget vanskeligt bestemt at angive det Moment, da Livet udslukkes.« Folkesnak har tilvisse ikke noget at betyde, men Frygten for levende Begravelse lyder som et »vox populi« gennem alle Tider.

Med hvad Ret siges nu denne Frygt at være grundet i »en sygelig hypokondrisk Fastklamren til Livet«, »et Tegn paa en materialistisk Retning i Tiden«? Om En skjælver for at omskifte en Tilværelse, som han nu engang kjender, selv om han maaske, blaseret, er bleven uens med den, med Noget, som uden Troens Lys er et rædselfuldt Mørke, det vilde jeg kalde »en sygelig hypokondrisk Fastklamren til Livet«. At man, tilfreds med denne Verden og dette Liv, ved diætetiske Forskrifter og Sundhedsregler søger at anvise sig selv og sine Medmennesker Midler til at forlænge »Livet« saa meget som muligt — »thi man veed hvad man har o. s. v.« — det vilde jeg kalde en materialistisk Stræben og, forsaavidt den vandt almindelig Indgang, »et Tegn paa en materialistisk Retning i Tiden«. Men, at man gruer for enten ved Fordomme eller ved Mangel paa Indsigt og besindig Omsorg at blive ført til Jorden, medens Bevidsthedslivet endnu er virksomt eller i al Fald er i Stand til at komme til Virksomhed paany, det mener jeg er aldeles uafhængigt af den Anskuelse, man har om Livets Væsen og Værd. Baade den Fromme, som higer efter at komme til Sjælens sande Hjem, og den Lidende, der sukker efter Udløsning af sine Lidelser, ville lige saa fuldt, som den materialistiske Tænkter og den blaserede Hypokondrist,

grue for hin Udsigt. Selv den Troende, som i Alt lader Gud raade, har fuld Ret til at bede Gud forskaane ham for en Fristelse, som Ingen veed, om han kunde bestaae uden at falde i Fortvivelse. Baade Jøder og Grækere, baade Kristne og Tyrker, baade Idealister og Materialister kunne mødes rent menneskeligt i Frygten for levende Begravelse\*).

Hvis Dr. Schleisners Paastand var rigtig, vilde man af den Omstændighed, at det langt overveiende Antal af vore Læger forkaste Skindøden, komme til den Slutning, at Lægerne, paa enkelte »Hypokondrister« nær, vare lutter Idealister. Om Idealismen imidlertid er den Livsanskuelse, man fortrinsvis finder hos vore Læger, veed jeg ikke. Derimod veed Enhver, at Konferentsraad Sibbern, som ved at tillade mig at maatte bringe hans høit agtede Navn i Forbindelse med den Sag, jeg ønskede fremdragen, har tilkjendegivet sin Interesse og Sympathie for den, er alt Andet end Materialist i sin Tænkning, og at han af Livsanskuelse er en sund og lykkelig Optimist. Den ædle Menneskeven og livsglade Digter Knud Lyne Rahbek var, trods sin Idealisme, ikke ubekjendt med Frygten for Skindød. Han sad, som han fortæller i sine »Erindringer« V, 128, langt ud paa Natten ved sin elskede Cammas afsjælede Legeme og vilde paa ingen Maade tillade, at hun skulde ligge uden Tilsyn om Natten, »da det jo vilde være græseligt, hvis hun skulde vaagne af

\*) En Læge skal have ytret, at den Snak af Heise om levende Begravelse var en ugudelig Tale, der vidnede om Mangel paa Tillid til Forsynet. Den ærede Doktor har vist ment »Lægeskjønnet«, da han sagde »Forsynet«. Jeg siger i denne Sag med David (2den Samuels Bog, Kap. 24, V. 14): »Jeg er meget angest; dog lad os falde i Herrens Haand, thi stor er hans Barmhertighed, — i Menneskers Haand vil jeg ikke falde.«



sin Dvale og see sig ene!» Og Rahbek havde dog »en udmærket Læges ubedragelige Ord« for, at hans Kone var død\*). Og for endelig ogsaa at nævne den Mand, der i sin litterære Virksomhed som i sin hele Livsanskuelse vel maa kaldes en Repræsentant for Idealismen, Digteren Ingemann, da er det mig bekjendt, at denne iøvrigt med Dødstanken saa fortrolige Mand baade fordømte den tiltagende hastige Bortførelse af de Afdøde, og at han havde forlangt, at alle Sikkerhedsforanstaltninger skulde foretages for hans Vedkommende, før hans Legeme førtes til Graven. Overhovedet kan jeg vidne, at hvor jeg, blandt de Mange, jeg har talt med om denne Sag, har truffet Alvor og et ædelt Sind, der har jeg ogsaa fundet Sympathie for det, som kun Fordom, denne Menneskehedens Svøbe, eller Letsindigheden kunne ønske at modarbejde eller at gjøre til Gjenstand for Spot.

---

### III.

#### Sagen praktisk seet.

---

Hidtil har Talen hovedsagelig været om den theoretiske Opfattelse. Vi have seet, at Lægerne formene i Videnskabens Resultater at have en fast Grundvold for Dødens Bedømmelse inden Forraadnelse's afgjørende Vidnesbyrd. At denne Grundvold ikke er absolut sikker og altomfattende, har jeg viist i det Foregaaende, og viist

---

\*) Men Rahbek havde ogsaa oplevet det, der nok kunde gjøre En betænkkelig overfor en Dødserklæring. Se »Erindringer« IV. 153—155.

det ved at anføre selve Lægernes Udsagn. Nu vil jeg imidlertid tage al Tvivl til Fange, bøje mig under Autoriteten og sige til Lægerne: Vel, jeg vil antage, at I i Videnskabens Resultater besidde saadanne Tegn, som ved en omhyggelig Iagttagelse og en tænksom Kombination kunne lede til en ufeilbar Dødsbedømmelse. Men, — er det ikke rigtigt? — saa vil jo Alt komme an paa, at denne Iagttagelse paa det Allernøiagtigste virkelig i hvert Tilfælde fuldbyrdes, forinden Dommen udtales og hin skjebnesvangre Attest udstedes, der ikke er knyttet til nogen Tidsfrist, ikke i nogen Maade skal motiveres, og saaledes i fuldeste Maade gjør Lægen til Herre over Liv og Død. Ja tilvisse, ville Lægerne svare; og det er i tydelige og bestemte Ord udtalt af Ordførerne for vor Lægestand. Dr. Schleisner siger i sit anf. Skr. S. 12: »Det maa selvfølgelig fastholdes, at aldrig nogen Læge danner sin Diagnose af et enkelt Tegn alene, men af flere i Forening, af det samlede Totalbilled;« og vi vide af det Foregaaende, hvilke de tre efterhaanden indtrædende Tegn ere, som Dr. S. her tænker paa. Professor Hannover siger ligeledes (Dags-Telegr. f. A. 322): »Ingen Læge vil nogensinde støtte sin Dom paa et enkelt Tegn, . . . men det er netop den samtidige Tilstedeværelse af flere, ja oftest af mange Dødstegn, hvorefter en fornuftig Læge afsiger sin Kjendelse.« Og Prof. H. skildrer endnu bestemtere, hvorledes en Læge, der har »fulgt Sygdommens Gang og maaske været tilstede i Dødsøjeblikket«, forholder sig ved Dødsbedømmelsen: »Der hengaaer 24 Timer, efter hvilken Tid i Reglen en Samling af tydelige Dødstegn er tilstede; er det ikke Tilfældet, vil enhver samvittighedsfuld Læge afvente deres Indtræden og ikke udstede nogen Attest forinden.«

Jeg beder Læserne fæste Opmærksomheden vel paa denne Skildring, thi jeg vover i Modsætning hertil at udtale, at den Afventning og omhyggelige iagttagelse, der er en *conditio sine qua non* for den omspurgte Konstatering af Døden, ingenlunde altid finder Sted forud for Læge-Dødsattestens Udstedelse. Gjør jeg herved en Beskyldning mod Lægestandens Samvittighedsfuldhed? Paa ingen Maade. Lægen er i Dødsbedømmelsen ene bunden til sin Overbevisning. Har en Læge den Overbevisning, at Dødsmaaden eller endog blot Sygdommens Forløb indtil Dødsøieblikket er afgjørende for Dødens Virkelighed, da kan han udstede Attesten herom, uden at Nogen kan anklage ham, skjøndt han hverken har »ventet 24 Timer« eller iagttaget den indtraadte »Samling af tydelige Døds-tegn« eller »afventet deres Indtræden«. Da der nu vitterligt er Læger, som have en saadan Overbevisning, og da de uhindret kunne følge den, saa falder hermed den Rest af Tryghed, der endnu maatte være tilbage ved den officielle Dødsbedømmelse, da Sikkerheden ved denne af Lægestandens Ordførere er ubetinget knyttet til en Undersøgelse, som faktisk ikke altid foretages\*).

Hvor kan jeg nu paastaae dette? Jeg gjør det, ikke just fordi en bekjendt Læge i Kjøbenhavn skal have ytret sig tilfreds med, at Skindødsspørgsmaalet var kommet frem, da han vidste Tilfælde, hvor Læger havde udstedt Dødsattester uden at have seet de Afdøde som Lig, eller fordi en anden Læge har ytret, at Faren for Miskjendelse af

---

\*) Man lægge vel Mærke til, at, naar en Læge-Dødsattest er udstedt, selv om det er lige umiddelbart efter Dødsøieblikket, saa kan Begravelse skee lige umiddelbart derefter! Se Schleisner, anf. Skr. 62. Selv Dr. Schleisner finder dette noget betænkeligt, hvorfor han, S. 63, giver Kjøbstadlægerne et lille Vink om Forsigtighed, — Hovedstadens Læger trænge formodentlig ikke hertil.



Skindød var nok saa stor i Kjøbenhavn som paa Landet; ei heller fordi en ældre og anseet Provindslæge, som uopfordret har bevidnet mig sin Tak og Tilskyndelse, har tilskrevet mig saaledes: »Jeg troer, der ofte handles letsindigt med de Døde, ja man har jo Exempler paa, at Læger ere blevne straffede for at have udstedt Attester om Døden uden at have seet Ligene,« — ikke herfor, siger jeg, thi da jeg ikke anseer mig berettiget til at nævne nogen af de anførte Læger ved Navn\*), vilde jeg være ude af Stand til at overbevise dem, der ikke ville holde mit Ord for godt, om Rigtigheden heraf. Jeg gjør det heller ikke just i Henhold til Lægen Hr. V. Ingerslevs Udsagn i »Dagbladet« f. A. 247: »Der findes naturligvis ogsaa blandt Lægerne letsindige og ligegyldige Mennesker, og det er derfor paa ingen Maade umuligt, at en Dødsattest kan være udstedt af en Læge, uden at han tilstrækkeligt omhyggeligt og samvittighedsfuldt har undersøgt den formentlig Døde«, — thi jeg tænker ikke blot paa anklagelsesværdige Undtagelser. Men jeg gjør hin Paastand, fordi det er en vitterlig Kjendsgjerning, som man næppe vil benegte, og hvorom Skifteprotokollerne saavelsom Begravelseskontorets Journaler maae kunne give Vidnesbyrd i Overflødighed: at der i Hovedstaden og Kjøbstæderne er bleven udstedt mangfoldige Dødsattester samme Dag, som Dødsfaldet er foregaaet, hvilket er meget langt fra den nyligt anførte ideale Skildring. Og jeg føier til, at jeg, foruden flere mig bekendte Tilfælde af lignende Art, har nøiagtig Kundskab, støttet paa Udsagn af de nærmest Paagjældende,

---

\*) I al Fald ikke offentligt. Overfor dem, som af Interesse for Sagen ville henvende sig privat til mig, har jeg ingen Grund til at være saa forbeholden.

dels om et Tilfælde, hvor Lægen, efter at have været en kort Tid tilstede ved en lige Afdøds Leie, uden gjentagen Besigtigelse af Liget, Dagen efter i sit eget Hjem udstedte Attesten om virkelig Død, — dels om et Tilfælde, hvor en renommeret Læge, der kom til en Patient een Time efter dennes formente Død, lige strax paa Stedet skrev Dødsattesten, — dels om et Tilfælde, hvor en Læge, der var tilstede ved en ung Kones Dødsleie, men blev forhindret fra siden at undersøge Liget, ikke desto mindre saae sig i Stand til at udstede Attest om virkelig Død, »fordi han (*verba ipsissima!*) i den forudgaaende Tilstand hos den Afdøde havde den sikreste Vished for, at Døden var indtraadt.« Jeg nævner atter her ikke noget Navn offentligt, fordi jeg dels ikke vil synes at kaste nogen Bebreidelse paa nogle Enkelte for Noget, som efter min Overbevisning dagligen gjentager sig, dels slet ikke vil kaste Bebreidelse paa Nogensomhelst, da jeg er forvisset om, at det hver Gang skeer efter Lægens bedste Overbevisning om hans fulde Sikkerhed. Men hvad det er mig om at gjøre, er at vise, at Virkeligheden ikke svarer til det opstillede Ideal af Dødsbedømmelsen, idet Dødsattesten faktisk undertiden udstedes saa hurtigt eller under saadanne Omstændigheder, at den af Læge-Ordforerne forudsatte Kombination af senere Dødstegn ikke kan have været iagttaget, men Dødsbedømmelsen maa være støttet paa Dødsmaaden og Sygdommens forudgaaende (prognostiske) Tegn. Da Alt beroer paa Lægens individuelle Overbevisning, ingen Tidsfrist er fastsat for Attestens Udstedelse, ingen Motivering skal gives, saa seer jeg heller ingen Grund til at tvivle om, hvad der er fortalt mig, at Læger paa Landet, som mangan Gang have flere Mile til deres Patienter, stundom, for at spare Vedkommende den lange Kjørsel, give Dødsattest efter hvad

de have seet i Dødsøieblikket eller vel endog efter de Tegn, de have i Sygdommens Forløb. Hvor bedragerske disse imidlertid ere, er bekjendt nok (*vide Celsus*); et slaaende Exempel herpaa skal jeg meddele som Efterskrift til disse Betragtninger.

Fremdeles, en ikke ualmindelig Dødsmaade er Drukning. Der gives Læger, som mene, at ganske faa Minuters Henliggen under Vandet er tilstrækkelig til at udslukke Livet. Efter denne Mening kan Dødsattesten i saa Tilfælde strax skrives. Og dog lære lagttagelser fra Udlandet, at Redning er mulig af Personer, der have ligget ikke saa ganske kort i Vandet. Jeg henviser herom til Dr. Schleisners Afhandling S. 81—87. Det fremgaaer heraf, at, medens Gjenoplivelse i Reglen maa ansees for haabløs efter 8 Minuters Henliggen fuldt under Vandet, saa kan der paa Grund af særegne Omstændigheder (at Paagjældende, inden han faldt i Vandet, var beruset eller af andre Grunde bevidstløs) være Haab om Gjenoplivelse efter meget længere Tids Henliggen. Se navnlig Schleisner S. 83—84. Et mærkeligt, af en Læge konstateret Tilfælde, som ogsaa Dr. S. nævner, findes udførligt meddelt af Le Bon (Om Skindød S. 60—61) efter Dr. Londe. Denne sidste Forfatter, der ikke blot er Medlem af det franske Akademie, men som af Dr. S. regnes blandt «de mere moderate Skribenter», nævner endog Tilfælde, hvor Mennesker ere blevne bragte til Live, efter at have ligget indtil 6 (sex) Timer i Vandet. Ja selv v. Hasselt (en af Autoriteterne), siger Dr. S., mener, at en skindød Tilstand kan vare i 12 Timer, i enkelte Tilfælde endog 2 Gange 24 Timer. Er vi saa ikke herhjemme, efter disse Oplysninger, temmelig hurtige med at opgive Drukuede, naar man kan læse (Berl. Tid.), at en Soldat paa Prøvesten, som ved et altfor kort Spring slog Hovedet mod et



Bolværk og bevidstløs sank til Bunds, men droges op efter  $\frac{1}{2}$  Times Forløb, blev (vistnok strax) opgiven som redningsløs, — eller naar en Læge, som jeg har erfaret, engang standsede de af Andre begyndte Oplivningsforsøg af en Druknet, da han hørte, at Manden havde ligget 10 Minuter under Vandet, eftersom »tre Minuter var nok»? I Drukningstilfælde tør man altsaa antage, at der mangen Gang, paa Grund af forudfattet Mening og mangelfuld Kundskab, er bleven givet Dødsattest uden ringeste Undersøgelse eller Afventen af de markerede Dødstegn.

Jeg spørger nu: Hvad Betydning har og hvad Betydning yder Sagkyndighedens sikre og ufeilbare Diagnose af Døden, naar den i Praxis ingenlunde altid anstilles? Det er godt nok med Dødsstivheden, dette »sikreste«, ogsaa kaldet »dette særdeles værdifulde Dødstegn«, med Ligpletterne, (som dog maaske ikke vise sig altid), og med Hjerteslagets Standsning, (som iøvrigt ikke alle Læger formaae tilstrækkeligt fint at iagttage), — men hvad hjælpe disse Tegn, som Lægestandens Ordførere kalde Grundlaget for Bedømmelsen af Døden, naar de ingenlunde altid afventes eller iagttages? Det er Praxis ved Domstolene her tillands, at intet Menneske dømmes fra Livet efter Indicier, der bliver kun dømt til Døden efter Tilstaaelse. Ikkun Lægerne er det forbeholdt at kunne udtale en Dødsdom over et Menneske efter Indicier uden at afvente Dødens egen Tilstaaelse, og det er overladt til enhver af Lægekunstens Udøvere efter sit individuelle Skjøn at afgjøre, hvilke Indicier han vil dømme efter. Det synes ikke betryggende. Jeg kommer derfor, paa Grund af alt det Fremførte, navnlig paa Grund af de faktiske Vilkaar, hvorunder Dødsattester kunne udstedes, til den Slutning, at vi ikke ere sikrede mod Skindøds Miskjendelse og dennes skrækkelige Følger ved Døds-

bedømmelsens Overdragelse til Lægerne, med mindre der bestemmes: at Lægens Attest, istedenfor at lyde paa Dødens Indtrædelse, skal lyde paa **Forraadnensens Begyndelse**, eller i al Fald, at Lægens Attest ikke maa udstedes førend **efter en vis Frist**, regnet fra det formodede Dødsoieblik, og naturligvis udstedes ved Liget, ikke paa Afstand. Hermed maatte, af hygieiniske Hensyn, Oprettelsen af offentlige Ligstuer selvfølgelig være forbunden.

Jeg skal nu, som en Efterskrift, meddele det omtalte Tilfælde, som paa en saare betegnende Maade viser den Fare, der er forbunden med at forlade sig paa Sygdommens forudgaaende (prognostiske) Tegn ved et Dødsleie. Under en Samtale, jeg engang havde med en agtet Mand, hvis Søn er blandt mine Disciple, faldt der fra Mandens Side følgende Ytring: »Den Dreng har hans Moder andén Gang født til Livet«. Denne Ytring frapperede mig, og da jeg ikke fik Leilighed til strax at faae den nærmere forklaret, udbad jeg mig siden skriftligt Forklaring af disse Ord, og erholdt beredvilligt en uforbeholden Beskrivelse af en Sygdomskrise, som det — med en Liberalitet, som jeg har erfaret nok til at kunne kalde meget sjelden — er mig tilladt her at aftrykke. Den lyder saaledes:

»Da min Søn, der fra Fødselen af var en stor og stærk Dreng, var to Aar gammel, fik han netop paa sin Fødselsdag meget pludselig en heftig Hjernebetændelse, og al anvendt Omhu for hans Helbredelse syntes forgjeves. En Aften Kl. 11 begyndte han at faae Krampetrækninger, som om han skulde døe, hvorfor Lægen strax blev hentet, som Kl. 12 erklærede, at Barnet ikke kunde leve. Fraaden stod den Gang Barnet ud af Munden, Hænderne knyttede sig i Krampetrækninger, og tilsidst rørte han sig ikke mere. Lægen blev hos os, for at være hos os i Barnets Dødsstund. Fraaden vedblev og Barnet saae ud som dødt, og da Lægen havde erklæret, at Barnet ikke kunde leve, og at vi hellere maatte ønske det Døden end Livet, da det i sidste Tilfælde vilde miste Forstanden, toge vi, med Lægens Tilladelse, Isen af Hovedet og Trækplastre af Benene paa Drengen, for ikke at plage ham i hans sidste



Øieblikke. Da Barnet imidlertid endnu Kl. 2 ikke var død, erklærede Lægen, at han ikke kunde blive længer hos os, og erklærede paa min Forespørgsel om, hvor længe Dødskampen endnu kunde vare, at han mente høist en Time endnu. Da Klokken blev 4, og Drengen ikke var død endnu, gav min Kone ham paa egen Haand nogle Hofmandraaber og lagde varme Dunke i Sengen, hvorefter der strax kom mere Liv i Barnet og Fraaden ophørte, hvorfor jeg Kl. 7, da vi mærkede betydelig mere Liv, red efter vor Læge og sendte Vogn efter en anden Læge. Lægerne erklærede nu Krisen for overstaet, og Barnet kom sig efterhaanden, dog meget langsomt . . . . Lægen havde saaledes just ikke erklæret Drengen for allerede død, men at han ikke kunde leve, og det er min Overbevisning, at min Kone har reddet Barnet ved Hofmandraaberne og de varme Dunke.«

Det forekommer mig, at man, efter at have læst denne Beretning, kun har een Slutning at gjøre, den nemlig, at, hvis Lægen, som efter Sygdommens prognostiske Tegn ansaae Døden for udeblivelig, var forbleven tilstede, saa vilde dette Barn, som for Øieblikket er en af Sorø Skoles flinkeste og elskværdigste Disciple, ikke nu være blandt de Levendes Tal. Da jeg i mit Svar til Faderen udtalte denne Anskuelse, skrev han mig tilbage, at baade han og hans Kone havde gjort ganske den samme Slutning: »Drengen vilde være død netop paa Grund af vor Tillid til Lægens bedre Indsigt.« Og lad os nu gaae videre. Hvis Forældrene, i Tillid til Lægens Forsikring, selv efter hans Bortgang Intet havde foretaget sig, saa at Drengen om nogen Tid vilde have udaandet, saa vilde i dette givne Tilfælde ganske vist denne omhyggelige Fader have sørget for, at Barnet endnu engang var bleven besigtiget af Lægen. Men tænke vi os, at noget Lignende var passeret for en Mand, der havde langt til Lægen og ondt ved at skaffe Befordring, mon da ikke den Læge, der Intet gjorde for at konservere et Liv, han paa Grund af de prognostiske Tegn ansaae for tabt, ifølge disse samme Tegn vilde ansee det for overflødig at gjentage sit Besøg, naar Melding var indløben om Livets Udsukkelse, og rolig skrive sin Dødsattest i sin egen Stue? og hvad Betydning vilde saa denne have?



## Tillæg.

---

Efterat de foregaaende Blade vare trykte, har jeg fra Dr. Le Bon i Paris velvilligt modtaget en authentisk iagttagelse af et Skindødstilfælde, som er Hr. Le Bon meddelt af Dr. Bonnejoy, ligeledes i Paris (*rue Fontaine, St. George* Nr. 43). Jeg griber Leiligheden til her at offentliggjøre denne Læge-Meddelelse, som afgiver et talende Beviis for det saare Vanskelige i at iagttage Hjerteslagets fuldkomne Standsning og altsaa ogsaa for det Mislige i at forlade sig paa iagttagelsen af dette Dødstegn.

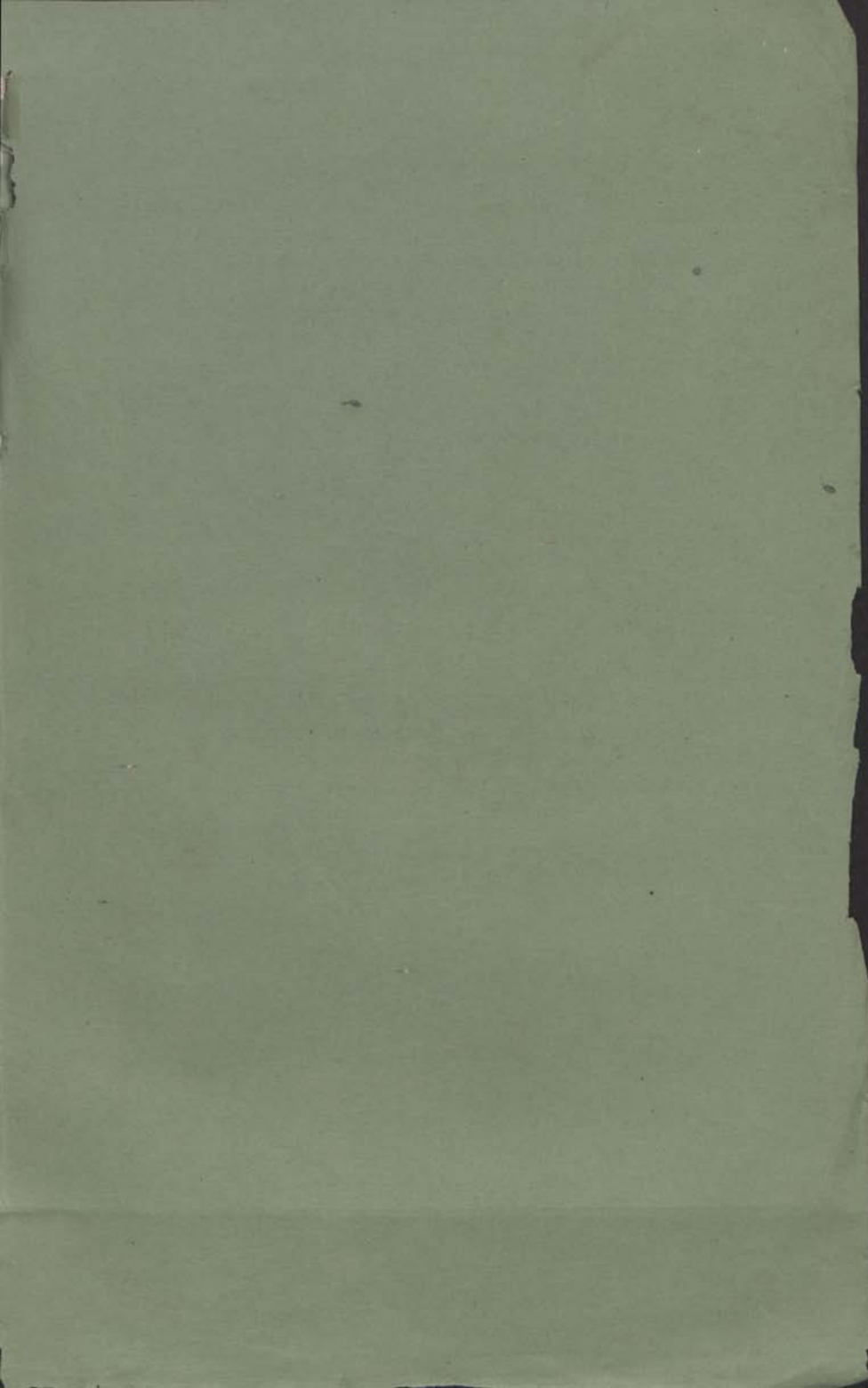
Dr. Bonnejoy's Beretning lyder saaledes:

»I Juli Maaned 1863 blev jeg kaldet til en Mand, der lige var bleven bragt som død til sit Hjem (*rue de Douai* Nr. 53). Ved min Ankomst Kl. 6 Eftermiddag finder jeg en Mand, fuldt paaklædt, udstrakt paa Sengen i fuldkommen livløs Tilstand. Man fortæller mig, at det er en Mand, der er ansat i Indenrigsministeriet og 26 Aar gammel, at han lige skulde have Bryllup, at han var gaaet ud om Morgenen for at besøge nogle Indkjøb, forinden han om Aftenen skulde reise til Orleans, hvor hans Brud ventede ham, men at han henimod Kl. 2 var falden bevidstløs om i en Vogn, han kørte i. Han var strax bleven bragt ind paa et Apothek, hvor man i tre Timer havde ydet ham uafbrudt Pleie, men uden Resultat; endelig var han bleven ført hjem paa Foranstaltning af en Politi-Kommissair, som jeg traf i den Syges Værelse. Tre Læger fra Kvarteret vare allerede hentede; de to havde alt trukket sig tilbage med den Erklæring, at her var Intet at gjøre; den tredie, som jeg ikke vil nævne, var der endnu; ved min Ankomst stak han den Syge med en Naal i Armen, lod Armen falde og sagde: De seer nok, at han er død. Jeg konstaterede, at Øjet havde et mat Anstrøg, Tænderne vare fast sammenpressede og at *anus*-Sphinkteren paa det Tydeligste havde udladet sig. Jeg lyttede omhyggeligt

til Hjertet; i Førstningen hørte jeg, som min Kollega, Intet; lidt efter troede jeg at fornemme, ikke et Slag, men ligesom en svag Bæven. Jeg vilde lade min Kollega konstatere det, men han erklærede ikke at kunne mærke Noget. Jeg anbragte da to Poler af et Induktionsapparat paa hver Side af Brystet: der var Sammentrækning af Interkostal- (Ribbens-) Musklerne; ogsaa de andre Lemmers Muskler adløde den elektriske Indvirkning. Efter de Indicier, man meddelte mig, antog jeg, at denne dødlignende Tilstand maatte have en epileptisk Aarsag. Jeg ordinerede derfor en Mixtur med Belladonna, som jeg paalagde at indgive ham med en Ske mellem Tænderne, idet jeg, i Modsætning til den almindelige Mening om, at Alt var forbi, udtalte min Forvisning om, at Livet vilde vende tilbage. Da jeg kom igjen om Aftenen, havde man fulgt mine Forskrifter, Hjertet var begyndt at slaae igjen, men uden andre Symptomer. Den unge Mands Forældre, efter hvem der var telegraferet, kom sent om Aftenen, og Pleien blev da mere stadig og regelmæssig. Livet vendte tilbage, og næste Dags Morgen var Bedringen øiensynlig. I 10 Dage gik det stadig fremad, den Syge begyndte atter at spise, men Bevidstheden var ikke vendt tilbage, den Syge kjendte Ingen og gav bestandig forkerte Navne. Jeg erfarede nu, at den første Krisis var fremkaldt ved en stærk Sindsbevægelse (*emotion morale*). Der var her en hel Roman, som jeg dog ikke lærte ganske at kjende. Nok sagt, da Bevidstheden den 11te Dag atter vendte tilbage, viste ogsaa de psykiske Aarsager sig paany virksomme. Ny Krisis, men denne Gang var det mig, trods al anvendt Omhu, umuligt at kalde Livet tilbage.

Jeg afholder mig fra enhver Kommentar til denne Beretning, som taler ved sig selv; jeg beder blot Læserne see tilbage til Anmærkningen Side 20.

Anmærkning. For at forebygge Misforstaaelse og for at undgaa senere Forklaring, bemærker jeg, at intet af det her Meddelte henhører til de Tilfælde, hvortil jeg i Slutningen af en Artikel i •Dagbl. Nr. 74 har hentydet





Udkommet er:

**Om Skindød og forhastede Begravelser**, af  
G. Le Bon, Læge og Medarbejder ved *Courrier médical*.  
Oversat efter Originalens anden Udgave af V. Heise.  
Kjøbenhavn, hos C. A. Reitzel. 1867.

5614.6  
1  
Price One Shilling.

227711  
3

3  
*CREMATION:*

THE TREATMENT OF  
THE BODY AFTER DEATH.

BY

SIR HENRY THOMPSON,

F.R.C.S., M.B., LOND.

HENRY S. KING & Co.  
65 CORNHILL & 12 PATERNOSTER ROW LONDON  
1874.

THE  
JOHN CRERAR  
LIBRARY



# CREMATION:

THE TREATMENT OF  
THE BODY AFTER DEATH.

BY

SIR HENRY THOMPSON,

F.R.C.S., M.B., LOND.

HENRY S. KING & Co.  
65 CORNHILL & 12 PATERNOSTER ROW LONDON  
1874

THE

JOHN CRAMER

LIBRARY

CREMATION

THE TREATMENT OF

THE BODY AFTER DEATH

SM HENRY THOMPSON

Henry S. Kirk & Co.

[All rights reserved.]

1874

# CREMATION

THE first article, entitled "Our Treatment of the Dead," appeared in the CONTEMPORARY REVIEW of January, 1874, and the second on "Cremation, &c.," in the March number of the same journal. They are now republished together, in the present form, at the request of many who desire to promote the views advocated therein relating to the substitution of Cremation for Burial of the body.

*March, 1874.*



The first article, entitled "The Treatment of the Poor," appeared  
in the *Christianity* for January, 1851, and the second  
in "Christianity," in the March number of the same journal.  
They are now reprinted together in the present form in the  
interest of many who desire to purchase a more accessible volume  
relating to the redemption of *Christianity* for *Christ* of the *poor*.

1851.

## CREMATION :

### THE TREATMENT OF THE BODY AFTER DEATH.

---

AFTER Death! The last faint breath had been noted, and another watched for so long, but in vain. The body lies there, pale and motionless, except only that the jaw sinks slowly but perceptibly. The pallor visibly increases, becomes more leaden in hue, and the profound tranquil sleep of Death reigns where just now were life and movement. Here, then, begins the eternal rest.

Rest! no, not for an instant. Never was there greater activity than at this moment exists in that still corpse. Activity, but of a different kind to that which was before. Already a thousand changes have commenced. Forces innumerable have attacked the dead. The rapidity of the vulture, with its keen scent for animal decay, is nothing to that of Nature's ceaseless agents now at full work before

us. That marvellously complex machine, but this moment the theatre of phenomena too subtle and too recondite to be comprehended ; denotable only by phraseology which stands for the unknown and incomputable—vital, because more than physical, more than chemical—is now consigned to the action of physical and chemical agencies alone. And these all operating in a direction the reverse of that which they held before death. A synthesis, then, developing the animal being. The stages of that synthesis, now, retraced, with another end, still formative, in view. Stages of decomposition, of decay, with its attendant putrescence ; process abhorrent to the living, who therefore desire its removal. "Bury the dead out of my sight," is the wholly natural sentiment of the survivor.

But Nature does nothing without ample meaning ; nothing without an object desirable in the interest of the body politic. It may then be useful to inquire what must of necessity happen if, instead of burying or attempting to preserve the dead, Nature follows an unimpeded course, and the lifeless animal is left to the action of laws in such case provided.

It is necessary first to state more exactly the conditions supposed to exist. Thus, the body must be exposed to air ; and must not be consumed as prey by some living animal. If it is closely covered with earth or left in water, the same result is attained as in the condition first-



named, although the steps of the process may be dissimilar.

The problem which Nature sets herself to work in disposing of dead animal matter is always one and the same. The order of the universe requires its performance ; no other end is possible. The problem may be slowly worked, or quickly worked ; the end is always one.

It may be thus stated:—The animal must be resolved into—

*a.* Carbonic Acid [ $\text{CO}_2$ ], water [ $\text{HO}$ ], and ammonia [ $\text{NH}_3$ ].

*b.* Mineral constituents, more or less oxidised, elements of the earth's structure: Lime, Phosphorus, Iron, Sulphur, Magnesia, &c.

The first group, gaseous in form, go into the atmosphere.

The second group, ponderous and solid, remain where the body lies, until dissolved and washed into the earth by rain.

Nature's object remains still unstated: the constant result of her work is before us ; but wherefore are these changes? In her wonderful economy she must form and bountifully nourish her vegetable progeny ; twin-brother life, to her, with that of animals. The perfect balance between plant existences and animal existences, must always be maintained, while "matter" courses through the eternal circle, becoming each in turn.

To state this more intelligibly by illustration: If

an animal be resolved into its ultimate constituents in a period, according to the surrounding circumstances, say, of four hours, of four months, of four years, or even of four thousand years—for it is impossible to deny that there may be instances of all these periods during which the process has continued—those elements which assume the gaseous form mingle at once with the atmosphere, and are taken up from it without delay by the ever open mouths of vegetable life. By a thousand pores in every leaf the carbonic acid which renders the atmosphere unfit for animal life is absorbed, the carbon being separated and assimilated to form the vegetable fibre, which, as wood, makes and furnishes our houses and ships, is burned for our warmth, or is stored up under pressure for coal. All this carbon has played its part, “and many parts,” in its time, as animal existences from monad up to man. Our mahogany of to-day has been many negroes in its turn, and before the African existed was integral portions of many a generation of extinct species. And when the table which has borne so well some twenty thousand dinners, shall be broken up from pure debility and consigned to the fire; thence it will issue into the atmosphere once more as carbonic acid, again to be devoured by the nearest troop of hungry vegetables, green peas or cabbages in a London market garden—say, to be daintily served on the table which now stands in that other table’s place, and where they

will speedily go to the making of "Lords of the Creation." And so on, again and again, as long as the world lasts.

Thus it is that an even balance is kept—demonstrable to the very last grain if we could only collect the data—between the total amounts of animal and of vegetable life existing together at any instant on our globe. There *must* be an unvarying relation between the decay of animal life and the food produced by that process for the elder twin, the vegetable world. Vegetables first, consumed by animals either directly or indirectly, as when they eat the flesh of animals who live on vegetables. Secondly, these animals daily casting off effete matters, and by decay after death providing the staple food for vegetation of every description. One the necessary complement of the other. The atmosphere, polluted by every animal whose breath is poison to every other animal, being every instant purified by plants, which taking out the deadly carbonic acid and assimilating carbon, restore to the air its oxygen, first necessary of animal existence.

I suppose that these facts are known to most readers, but I require a clear statement of them here as preliminary to my next subject; and in any case it can do no harm to reproduce a brief history of this marvellous and beautiful example of intimate relation between the two kingdoms.

I return to consider man's interference with the



process in question just hinted at in the quotation, "Bury the dead out of my sight."

The process of decomposition affecting an animal body is one that has a disagreeable, injurious, often fatal influence on the living man if sufficiently exposed to it. Thousands of human lives have been cut short by the poison of slowly decaying, and often diseased animal matter. Even the putrefaction of some of the most insignificant animals has sufficed to destroy the noblest. To give an illustration which comes nearly home to some of us—the grave-yard pollution of air and water alone has probably found a victim in some social circle known to more than one who may chance to read this paper. And I need hardly add that in times of pestilence its continuance has been often due mainly to the poisonous influence of the buried victims.

Man, then, throughout all historic periods, has got rid of its dead kin after some fashion. He has either hidden the body in a cave and closed the opening to protect its tenant from wild beasts, for the instinct of affection follows most naturally even the sadly changed remains of our dearest relative; or, the same instinct has led him to embalm and preserve as much as may be so preservable—a delay only of nature's certain work;—or, the body is buried beneath the earth's surface, in soil, in wood, in stone or metal:—each mode another contrivance to delay, but never to prevent the inevitable

change. Or, the body is burned, and so restored at once to its original elements, in which case Nature's work is hastened, her design anticipated, that is all. And after burning, the ashes may be wholly or in part preserved in some receptacle in obedience to the instinct of the survivor, referred to above. All forms of sepulture come more or less under one of these heads.\*

One of the many social questions waiting to be solved, and which must be solved at no very remote period, is, Which of these various forms of treatment of the dead is the best for survivors?

This question may be regarded from two points of view, both possessing importance, not equally perhaps; but neither can be ignored.

A. From the point of view of Utility; as to what is best for the entire community.

B. From the point of view of Sentiment; the sentiment of affectionate memory for the deceased, which is cherished by the survivor.

I assume that there is no point of view to be regarded as belonging to the deceased person, and that no one believes that the dead has any interest in the matter. We who live may anxiously hope—as I should hope at least—to do no evil to survivors after death, whatever we may have done of harm to others during life. But, being deceased, I take it we can have no wishes or feelings touch-

\* "Burial at sea" is a form of exposure, the body being rapidly devoured by marine animals.

ing this subject. What is best to be done with the dead is then mainly a question for the living, and to them it is one of extreme importance. When the globe was thinly peopled, and when there were no large bodies of men living in close neighbourhood, the subject was an inconsiderable one and could afford to wait, and might indeed be left for its solution to sentiment of any kind. But the rapid increase of population forces it into notice, and especially man's tendency to live in crowded cities. There is no necessity to prove, as the fact is too patent, that our present mode of treating the dead, namely, that by burial beneath the soil, is full of danger to the living. Hence intramural interment has been recently forbidden, first step in a series of reforms which must follow. At present we who dwell in towns are able to escape much evil by selecting a portion of ground distant—in this year of grace 1873—some five or ten miles from any very populous neighbourhood, and by sending our dead to be buried there :—laying by poison nevertheless, it is certain, for our children's children, who will find our remains polluting their water sources, when that now distant plot is covered, as it will be, more or less closely by human dwellings. For it can be a question of time only when every now waste spot will be utilized for food-production or for shelter, and when some other mode of disposing of the dead than that of burial must be adopted. If, therefore, burial in the soil be cer-



tainly injurious either now or in the future, has not the time already come to discuss the possibility of replacing it by a better process? We cannot too soon cease to do evil and learn to do well. Is it not indeed a social sin of no small magnitude to sow the seeds of disease and death broadcast, caring only to be certain that they cannot do much harm to our own generation. It may be granted, to anticipate objection, that it is quite possible that the bodies now buried may have lost most, if not all, their power of doing mischief by the time that the particular soil they inhabit is turned up again to the sun's rays, although this is by no means certain; but it is beyond dispute that the margin of safety as to time grows narrower year by year, and that pollution of wells and streams which supply the living must ere long arise wherever we bury our dead in this country. Well then, since every buried dead body enters sooner or later into the vegetable kingdom, why should we permit it, as it does in many cases, to cause an infinity of mischief during the long process?

Let us at this point glance at the economic view of the subject, for it is not so unimportant as, unconsidered, it may appear. For it is an economic subject whether we will it or not. No doubt a sentiment repugnant to any such view must arise in many minds, a sentiment altogether to be held in respect and sympathy. Be it so, the question remains strictly a question of prime necessity in the economic system of a crowded country. Nature

will have it so, whether we like it or not. She destines the material elements of my body to enter the vegetable world on purpose to supply another animal organism which takes my place. She wants me, and I *must* go. There is no help for it. When shall I follow—with quick obedience, or unwillingly, truant-like, traitor-like, to her and her grand design? Her capital is intended to bear good interest and to yield quick return: all her ways prove it—"increase and multiply" is her first and constant law. Shall her riches be hid in earth to corrupt and bear no present fruit; or be utilised, without loss of time, value, and interest, for the benefit of starving survivors? Nature hides no talent in a napkin; we, her unprofitable servants only, thwart her ways and delay the consummation of her will.

Is a practical illustration required? Nothing is easier. London was computed, by the census of 1871, to contain 3,254,260 persons, of whom 80,430 died within the year. I have come to the conclusion, after a very carefully made estimate, that the amount of ashes and bone earth, such as is derived by perfect combustion, belonging to and buried with those persons, is by weight about 206,820 lbs. The pecuniary value of this highly concentrated form of animal solids is very considerable. For this bone-earth may be regarded as equivalent to at least six or seven times its weight of dried but unburned bones, as they ordinarily exist in commerce. The amount of other solid matters re-

solvable by burning into the gaseous food of plants, but rendered unavailable by burial for, say, fifty or a hundred years or more, is about 5,584,000 lbs., the value of which is quite incalculable, but it is certainly enormous as compared with the preceding.

This is for the population of the metropolis only: that of the United Kingdom for the same year amounted to 31,483,700 persons, or nearly ten times the population of London. Taking into consideration a somewhat lower death-rate for the imperial average, it will at all events be quite within the limit of truthful statement to multiply the above quantities by nine in order to obtain the amount of valuable economic material annually diverted in the United Kingdom for a long term of years from its ultimate destiny by our present method of interment.

The necessary complement of this ceaseless waste of commodity most precious to organic life, and which must be replaced, or the population could not exist, is the purchase by this country of that same material from other countries less populous than our own, and which can, therefore, at present spare it. This we do to the amount of much more than half a million pounds sterling per annum.\*

\* Value of Bones imported into the United Kingdom, of which by far the larger part is employed for manure, have been, in

1866 . . . . .	£409,590
1869 . . . . .	600,029
1872 . . . . .	753,185

"Statistical Abstract," 20th Number. Spottiswoode, 1873.



Few persons, I believe, have any notion that these importations of foreign bones are rendered absolutely necessary by the hoarding of our own some six feet below the surface. The former we acquire at a large cost for the original purchase and for freight. The latter we place, not in the upper soil where they would be utilised, but in the lower soil, where they are not merely useless, but where they often mingle with and pollute the streams which furnish our tables. And in order to effect this absurd, if not wicked, result, we incur a lavish expenditure! I refer, of course, to the enormous sums which are wasted in effecting burial according to our present custom, a part of the question which can by no means be passed over. For the funeral rites of the 80,000 in London last year, let a mean cost of ten pounds per head be accepted as an estimate which certainly does not err on the side of excess.\* Eight hundred thou-

\* Items comprised in the calculation—

1. Cost of shroud, coffin, labour of digging a grave—essential now in all burials.
2. Cost of funeral carriages, horses, trappings, and accoutrements.

Ornamental coffins in wood and metal.

Vaults and monumental art—more or less employed in all funerals above the rank of pauper.

The cost of simple modes of transit are not included in the calculation, because necessary in any case, whatever the destination of the body. The above-named items are only necessary in the case of interment in a grave, and not one would be required, for example, in the case of cremation or burning of the body.

sand pounds must therefore be reckoned as absolute loss, to the costs already incurred in the maintenance of the system. Thus we pay every way and doubly for our folly.

What then is it proposed to substitute for this custom of burial? The answer is easy and simple. Do that which is done in all good work of every kind—follow Nature's indication, and do the work she does, but do it better and more rapidly. For example, in the human body she sometimes throws off a diseased portion in order to save life, by slow and clumsy efforts, it is true, and productive of much suffering; the surgeon performs the same task more rapidly and better, follows her lead, and improves on it. Nature's many agents, laden with power, the over-action of which is harmful, we cannot stop, but we tame, guide, and make them our most profitable servants. So here, also, let us follow her. The naturally slow and disagreeable process of decomposition which we have made by one mode of treatment infinitely more slow and not less repulsive, we can by another mode of treatment greatly shorten and accomplish without offence to the living. What in this particular matter is naturally the work of weeks or months, can be perfectly done in an hour or two.

The Problem to be worked is: Given a dead body, to resolve it into carbonic acid, water, and ammonia, and the mineral elements, rapidly, safely, and not unpleasantly.

The answer may be practically supplied in a properly constructed furnace. The gases can be driven off without offensive odour, the mineral constituents will remain in a crucible. The gases will ere night be consumed by plants and trees. The ashes or any portion of them may be preserved in a funeral urn, or may be scattered on the fields, which latter is their righteous destination. No scents or balsams are needed, as on Greek and Roman piles, to overcome the noxious effluvia of a corpse burned in open air. Modern science is equal to the task of thus removing the dead of a great city without instituting any form of nuisance; none such as those we tolerate everywhere from many factories, both to air and streams. Plans for the accomplishment of this have been considered; but discussion of the subject alone is aimed at here. To treat our dead after this fashion would return millions of capital without delay to the bosom of mother earth, who would give us back large returns at compound interest for the deposit.

Who can doubt now that the question is one of vital economy to the people of this country? This is still no reason why it should not be considered from the point of view of sentiment. And what has sentiment to urge on behalf of the present process? Let us see what the process is.

So far as I dare! for could I paint in its true colours the ghastly picture of that which happens to the mortal remains of the dearest we have lost,



the page would be too deeply stained for publication. I forbear, therefore, to trace the steps of the process which begins so soon and so painfully to manifest itself after that brief hour has passed, when "she lay beautiful in death." Such loveliness as that I agree it might be treason to destroy, could its existence be perpetuated, and did not Nature so ruthlessly and so rapidly blight her own handy-work, in furtherance of her own grand purpose. The sentiment of the survivor on behalf of preserving the beauty of form and expression, were it possible to do so, would, I confess, go far to neutralise the argument based on utility, powerful as it is. But a glimpse of the reality which we achieve by burial would annihilate in an instant every sentiment for continuing that process. Nay, more; it would arouse a powerful repugnance to the horrible notion that we too must some day become so vile and offensive, and, it may be, so dangerous; a repugnance surmountable only through the firm belief that after death the condition of the body is a matter of utter indifference to its dead life-tenant. Surely if we, the living, are to have sentiments, or to exercise any choice about the condition of our bodies after death, those sentiments and that choice must be in favour of a physical condition which cannot be thought of either as repulsive in itself or as injurious to others.

There is a source of very painful dread, as I

have reason to know, little talked of, it is true, but keenly felt by many persons at some time or another, the horror of which to some is inexpressible. It is the dread of a premature burial; the fear lest some deep trance should be mistaken for death, and that the awakening should take place too late. Happily such occurrences must be exceedingly rare, especially in this country, where the interval between death and burial is considerable, and the fear is almost a groundless one. Still, the conviction that such a fate is possible, which cannot be altogether denied—will always be a source of severe trial to some. With cremation no such catastrophe could ever occur; and the completeness of a properly conducted process would render death instantaneous and painless if by any unhappy chance an individual so circumstanced were submitted to it. But the guarantee against this danger would be doubled, since inspection of the entire body must of necessity immediately precede the act of cremation, no such inspection being possible under the present system.

In order to meet a possible objection to the substitution of cremation for burial, let me observe that the former is equally susceptible with the latter of association with religious funereal rites, if not more so. Never could the solemn and touching words, "ashes to ashes, dust to dust," be more appropriately uttered than over a body about to be

consigned to the furnace ; while, with a view to metaphor, the dissipation of almost the whole body in the atmosphere in the ethereal form of gaseous matter is far more suggestive as a type of another and a brighter life, than the consignment of the body to the abhorred prison of the tomb.

I do not propose to describe here the processes which have been employed, or any improved system which might be adopted for the purpose of ensuring rapid and perfect combustion of the body, although much might be said in reference to these matters. There is no doubt that further experiments and research are wanting for the practical improvement of the process, especially if required to be conducted on a large scale. Something has been already accomplished, and with excellent results. I refer to recent examples of the process as practised by Dr. L. Brunetti, Professor of Pathological Anatomy in the University of Padua. These were exhibited at the Exposition of Vienna, where I had the opportunity of examining them with care. Professor Brunetti exposed the residue from bodies and parts of bodies on which he had practised cremation by different methods, and the results of his latest experience may be summarised as follows: The whole process of incineration of a human adult body occupied three and a-half hours. The ashes and bone earth weighed 1·70 kilo., about three pounds and three quarters avoirdupois. They were of a delicate white,



and were contained in a glass box about twelve inches long, by eight inches wide, and eight deep. The quantity of wood used to effect absolute and complete incineration, may be estimated from its weight, about 150 pounds. He adds that "its cost was one florin and twenty kreuzers," about two shillings and fourpence English. The box was that marked No. IX. in the case, which was No. 4149 in the Catalogue : Italian.

In an adjacent case was an example of mummification by the latest and most successful method. By a series of chemical processes it has been attempted to preserve in the corpse the appearance natural to life, as regards colour and form. Admirable as the result appears to be in preserving anatomical and pathological specimens of the body, it is, in my opinion, very far from successful when applied to the face and hand. At best a condition is produced which resembles a badly-coloured and not well-formed waxen image. And the consciousness that this imperfect achievement is the real person and not a likeness, so far from being calculated to enhance its value to the survivor, produces the very painful impression, as it were, of a debased original ; while, moreover, it is impossible not to be aware that the substitution of such an image for the reality must in time replace the mental picture which exists, of the once living face lighted by emotion and intelligence, of which the preserved face is wholly destitute.

To return to the process of cremation. There are still numerous considerations in its favour which might be adduced, of which I shall name only one; namely, the opportunity it offers of escape from the ghastly but costly ceremonial which mostly awaits our remains after death. How often have the slender shares of the widow and orphan been diminished in order to testify, and so unnecessarily, their loving memory of the deceased, by display of plumes and silken scarves about the unconscious clay. And again, how prolific of mischief to the living is the attendance at the burial ground, with uncovered head, and damp-struck feet, in pitiless weather, at that chilling rite of sepulture. Not a few deaths have been clearly traceable to the act of offering that "last tribute of respect."

Perhaps no great change can be expected at present in the public opinions current, or rather in the conventional views which obtain, on the subject of burial, so ancient is the practice, and so closely associated is it with sentiments of affection and reverence for the deceased. To many persons, any kind of change in our treatment of the dead will be suggestive of sacrilegious interference, however remote either in fact or by resemblance to it, such change may be. Millions still cherish deep emotions connected both with the past and the future in relation to the "Campo Santo," and the annual "Jour des Morts." And many of these might be

slow to learn, that, if the preservation of concrete remains and the ability to offer the tribute of devotion at a shrine be desired, cremation equally, if not better, than burial, secures those ends. On the other hand, I know how many there are, both in this country and abroad, who only require the assurance that cremation is practically attainable to declare their strong preference for it, and to substitute it for what they conceive to be the present defective and repulsive procedure. A few such might by combination for the purpose, easily examine the subject still further by experiment, and would ultimately secure the power if they desired to put it in practice for themselves. And the consideration of the subject which such examples would afford, could not fail to hasten the adoption of what I am fairly entitled to call, the Natural, in place of the present Artificial Treatment of the body after death.

HENRY THOMPSON



---

## CREMATION :

### A REPLY TO CRITICS AND AN EXPOSITION OF THE PROCESS.

I CONFESS that it is not without some surprise that I find my proposal to substitute Cremation for Burial as a sanitary reform, formally opposed in the last number of the CONTEMPORARY by a member of the Medical profession. From the general public, on account of its natural and tender sympathy with ancient customs, especially when hallowed by religious rite, I had expected adverse criticism. From those who are interested, or believe themselves to be so, in the celebration of funereal pomps and ceremonials of all kinds, a protest was also not unlikely to be heard.

In all this, however, I have been mistaken. So far from encountering opposition, I have received encouragement and support from all classes to an extent which would have been to me almost incredible had I not witnessed it.

Clergymen are anxious to demonstrate how few are the words requiring change in our Burial Service to render it wholly applicable to Cremation. The public Press has all but unanimously

spoken favourably of the scheme, demanding only to be assured on certain grounds of possible objection, with which presently I shall have to deal. Persons in all ranks and stations of life write me to say there is nothing they would more gladly obtain than the assurance that their wish to be burned after death could be realized without difficulty.

And lastly, I am bound to say that the much—perhaps too much—abused undertaker, with a knowledge of the world and a breadth of view for which some might not have given him credit, has said to me :—“ I only desire to supply the public want : as long as the public demands funeral cars, magnificent horses, display of feathers, and a host of attendants, in black, I must furnish them ; but I am equally ready to perform Cremation to-morrow if the public demand it, and if you will tell me how to do it properly.” And I find him an ally at once and not an enemy.

Surprised, then, as I am, equally at the number of my friends, and at the quarter from whence my one opponent arises, it is with no little satisfaction, since I am to have an opponent, that I find him to be one so well qualified for the task ; the writer of the article in question being no less an authority than the Medical Inspector of Burials for England and Wales to the Home Department. I feel sure, then, that all which can be said in defence of Burial and in opposition to Cremation, will be

urged by so experienced and redoubtable an antagonist: one who, according to his own showing, has had a large share in controlling and directing the public money for the establishment of Cemeteries during the last twenty years. And, after all, I cannot wonder, seeing how extensive is his acquaintance with the present state of these matters, and how closely he himself is identified with them, that he should intimate at the outset that in itself my paper "is not worth a reply," "the theory on which its main conclusion is based being so entirely without reasonable foundation."

He nevertheless consents to discuss the subject, although he fails to specify the theory thus stigmatized. As I intend to examine the article carefully, the omission will probably not be important. The following may be accepted as a fair summary of the views expressed in it. Mr. Holland admits the great evils of burial when it is adopted within the limits of the town; but believes that "amply large and well-situated Cemeteries" having been established, for which "a heavy expense has been incurred;" if, furthermore, they are not too much crowded at first, and are not too soon disturbed afterwards, it is "possible for burial to be continued without danger, that is, without, not the possibility, but the probability of injury." All these advantages granted, even then Cemeteries "may be mismanaged so as to become unsafe," "for so long as men are men, mistakes, and worse



than mistakes, will occasionally occur ;” and he states that “the real danger from a well-situated and well-managed Cemetery, large in proportion to the number of its burials, is not larger than that of a well-managed railway.”

We learn, then, from her Majesty’s Inspector that Burial is by no means a certainly innocuous procedure : although, provided all the conditions named above are present, which, by the way, is by no means always the case in our very popular suburban Cemeteries, much mischief may not occur.

In addition to this he combats at some length views which he quite erroneously attributes to me ; and also imputes inaccuracy in a statement of mine relative to chemical changes, which imputation I shall prove to be wholly without foundation.

It is on these grounds that Mr. Holland advocates burial, and he is bold enough to assert its superiority to Cremation, although, it appears, he has had no experience whatever of the latter process ! I doubt whether he ever witnessed an experiment, much less has performed one himself, indeed I am compelled to infer from his remarks that he knows nothing of it beyond the account which, in my last paper, I gave of the experiments by Brunetti of Padua, the results of which, although excellent, are, as I intimated more than once, very inferior to those which might easily be attained. He feels bound to admit that, “no doubt, if suffi-

cient care be taken, no actual nuisance need be caused" by Cremation, but qualifies the admission by suggesting that the process "is far more liable to mishaps" than burial, "such mishaps as must be occasionally expected, causing far more disgusting nuisance, far more difficult of concealment."

To all this I shall reply: first, that the evils of Burial are far too lightly estimated by Mr. Holland, respecting which I will adduce overwhelming testimony of a kind that he will not question or deny.

Secondly, that the plan of Cremation I have myself adopted and will now advise, is wholly free from objections of the kind Mr. Holland has imagined to exist; that it is complete in its results and is absolutely causeless of danger or offence to others.

The evils inflicted on the living by the burial of the dead, I find myself compelled to demonstrate. In my original article I assumed these to be well known and universally admitted, and had no idea that evidence on this subject could be required. This, however, was an error. Thus I have several times been asked quite gravely by young men, well educated and intelligent, if it were an ascertained fact that decaying dead bodies within a grave could really induce disease in the living: true, they might give rise to horrible effluvia, and be very disagreeable, but were they positively harmful?

And one respectable journal suggests, as worthy of consideration, whether solicitude on these matters does not betray an undue care for the preservation of life, and regards an attempt to control this fertile source of disease, as dictated by "a constant and morbid fear of death"! For all this remarkable ignorance of the subject, I can only account by the fact, that a generation has risen up since there was made that notable revelation of horrors in the London churchyards which the older men of our time can never forget, but which the younger men never knew.

Some five-and-twenty years have now elapsed since a systematic examination of the churches and grave-yards of the Metropolis was made by the most eminent and trustworthy men of the day, when details were brought to light which, at that time, smote the public with horror.

The result was that Acts of Parliament were passed prohibiting intramural interment. The poisonous abominations were removed, vaults were hermetically sealed, and the dead were carried miles away; nevertheless the same detestable process of putrefaction goes on, although it is, at present, beyond the reach of our senses, and only now and then obtrudes itself on our notice.

My task, however, becomes yet more necessary, since we have before us to-day a Medical Inspector of Burials, who, while admitting, with manifest reluctance, that some danger still attaches to the



process of interment, comes forward to advise the public, with all the weight of his experience, to continue that practice, instead of inquiring, which he has not done, whether a mode of disposing of the body may not exist which is absolutely harmless and devoid of all the evils named above.

It is clear then that, for the sake of the general reader at all events, it is necessary to refer, although briefly, to the indubitable evidence which exists relative to this subject.

For his information let me state that the "General Board of Health" made, in 1849, a special investigation, commissioning for the purpose Southwood Smith, Chadwick, Milroy, Sutherland, Waller Lewis, and others, to conduct a searching inquiry into the state of the burial-grounds of London and large provincial towns; and to devise a scheme for extramural sepulture. From their report,\* which abounds in information, I shall make two or three extracts.

\* "Report on a General Scheme for Extramural Sepulture."  
(Clowes and Sons, 1850.)

(Signed)

CARLISLE.

ASHLEY.

EDWIN CHADWICK.

T. SOUTHWOOD SMITH.

The subject had been examined before by official authority; and at an early period by Walker, whose work on "Graveyards" is well known, and contains much information. (Longmans, London, 1839.)

"A Special Inquiry into the Practice of Interment in Towns;" by Edwin Chadwick (London, 1843), is replete with evidence, and should be read by those who desire to pursue the inquiry further.

Happily, any minute description of the state of the graveyards and their contents which resulted from "the present practice of interment in towns" need not be given. It will suffice for our purpose to observe that the reporters say :—

"We shall be under the necessity of making statements of a very painful nature, and sometimes of representing scenes which we feel most reluctant publicly to exhibit; but we should ill discharge the duty entrusted to us if we were to shrink from the full disclosure of the truth; more especially as a thorough knowledge of the evil is indispensable to an appreciation of the only effectual remedy."\*

Passing over these details, I quote again as follows :—

"We," say the reporters, "may safely rest the sanitary part of the case on the single fact, that the placing of the dead body in a grave and covering it with a few feet of earth does not prevent the gases generated by decomposition, together with putrescent matters which they hold in suspension, from permeating the surrounding soil, and escaping into the air above and the water beneath."

After supporting this statement by illustrations of the enormous force exercised by gases of decomposition, in bursting open leaden coffins whence they issue without restraint, the reporters quote the evidence of Dr. Lyon Playfair (late H. M. Postmaster-General) to the following effect :—

"I have examined," he says, "various churchyards and burial-grounds for the purpose of ascertaining whether the layer of earth above the bodies is sufficient to absorb the putrid gases evolved. The slightest inspection shows that they are not thoroughly absorbed by the soil lying over the bodies. I know several churchyards from

\* "Report on a General Scheme," &c., p. 5.

which most fetid smells are evolved ; and gases with similar odour are emitted from the sides of sewers passing in the vicinity of churchyards, although they may be more than thirty feet from them."

. . . . He goes on to estimate the amount of gases which issue from the graveyard, and estimates that for the 52,000 annual interments of the Metropolis\* no less a quantity than 2,572,580 cubic feet of gases are emitted, "the whole of which beyond what is absorbed by the soil, must pass into the water below or the atmosphere above."

The foregoing is but one small item from the long list of illustrative cases proving the fact that no dead body is ever buried within the earth without polluting the soil, the water, and the air around and above it : the extent of the offence produced corresponding with the amount of decaying animal matter subjected to the process.

But "offence" only is proved ; is the result not only disagreeable but injurious to the living ?

The Report referred to gives notable examples of the fatal influence of such effluvia when encountered in a concentrated form ; one being that of two gravediggers who, in 1841, perished in descending into a grave in St. Botolph's churchyard, Aldgate. Such are, however, extremely exceptional

\* A number which has already reached 80,000, in 1873, so rapid is the increase of population. The above was written in 1849.

It has been stated by some that the mere contact of the corpse with fresh earth suffices for safe disinfection ! Such a monstrous delusion is disposed of by this evidence.



instances; but our reporter goes on to say that there is abundant evidence of the injurious action of these gases in a more diluted state, and cites the well-demonstrated fact that "cholera was unusually prevalent in the immediate neighbourhood of London graveyards." I cannot cite, on account of its length, a paragraph by Dr. Sutherland attesting this fact: while the many pages detailing Dr. Milroy's inspection of numerous graveyards, are filled with evidence which is quite conclusive, and describes scenes which must be read by those who desire further acquaintance with the subject.\*

Dr. Waller Lewis reports the mischievous results of breathing the pestiferous air of vaults and the kind of illness produced by it.† His long and elaborate report of the condition of these excavations beneath the churches of the metropolis, presents a marvellous view of the phenomena, which, ordinarily hidden in the grave, could be examined here illustrating the many stages of decay; a condition which he describes as a "disgrace to any civilization." But it may be said all this is changed now; intramural interment no longer exists; why produce these shocking records of the past?

\* See independent examples on each of pages 13, 14, 15, 17, 18, 21, 26, 28, 43—46, and many others in the "Report" above quoted, p. 29.

† See also Chadwick's "Special Enquiry," for numerous illustrations,

Precisely because they enable us to know what it is which we have only banished to our suburban cemeteries; that we may be reminded that the process has not changed, that all this horrible decomposition removed from our doors—although this will not long be the case, either at Kensal Green or Norwood, to say nothing of some other cemeteries—goes on as ever, and will one day be found in dangerous vicinity to our homes. And here I must make an explanation which I think can be necessary to very few who read my former article, although Mr. Holland misunderstands me, and bases the greater part of his paper upon the utter misrepresentation of my meaning he is pleased to make. Because I said that in burying the corpses of to-day in distant graves we were “laying by poison for our children’s children,” he takes special pains to inform me that probably these particular corpses must at that future time be as innocuous as if they had been burned. No doubt they will be so, but as years pass on, the close neighbourhood and ultimate contact of the putrefying dead with our living descendants must arrive.

It is only a question of time. And it was expressly for the purpose of guarding against the misapprehension I complain of, and which has furnished my opponent with such large opportunity of needless remark, that I added the following passage, which it is only charitable to suppose he

must have overlooked (although it forms the immediate sequel to that which he quoted):—

“It may be granted, to anticipate objection, that it is quite possible that the bodies now buried may have lost most, if not all, their power of doing mischief by the time that the particular soil they inhabit is turned up again to the sun’s rays, although this is by no means certain ; but it is beyond dispute that the margin of safety as to time grows narrower and narrower year by year, and that pollution of wells and streams which supply the living must ere long arise wherever we bury our dead in this country.”

Now there is no doubt that the passage which has been thus unfairly separated from its context, and so made to appear the exponent of views I do not hold, and have, indeed, expressly disclaimed, is that in which he professes to find ground for his statement that the “theory on which my main conclusion is based, is entirely without reasonable foundation.” What then becomes of this sweeping assertion!

At this point let me call another witness on this important subject. Perhaps it would be difficult to name a higher authority in this country on any question of public health, than that of Dr. Edmund Parkes, Professor of Military Hygiene of the Army Medical School at Netley. With the particular part of his writings which I am about to quote, I was unacquainted until the last few days, perhaps because they appear in a work “prepared especially for use in the medical service of the army.” That at all events must be my excuse for not having



them within reach before.\* In a short, but suggestive, chapter "on the disposal of the dead," he proposes the following question:—

"What, then, is the best plan of disposing of the dead so that the living may not suffer? At present the question is not an urgent one; but if peace continue, and if the population of Europe increase, it will become so in another century or two. Already in this country we have seen, in our own time, a great change; the objectionable practice of interment, under and around churches in towns has been given up, and the population is buried at a distance from their habitations. For the present, that measure will probably suffice, but in a few years the question will again inevitably present itself.

"Burying in the ground appears certainly the most insanitary plan of the three methods.† The air over cemeteries is constantly contaminated (see p. 76), and water (which may be used for drinking) is often highly impure. Hence, in the vicinity of graveyards two dangers to the population arise, and in addition, from time to time, the disturbance of an old graveyard has given rise to disease. It is a matter of notoriety that the vicinity of graveyards is unhealthy."

To return to our reporters; we have seen the condition of graveyards in towns, but it will not be undesirable to glance at the evidence relating to the condition of provincial churchyards, where, in the midst of a sparse population, the pure country air circulates with natural freedom—numbers of such spots are mentioned—let one single example be "Cadoxton Churchyard, near Neath." Respecting this, the reporter writes:—"I do not know

\* A Manual of Practical Hygiene. (London, Churchill, 1864.)

† "Burial in the Land, or at Sea, and Burning," p. 458.

how otherwise to describe the state of this churchyard than by saying that it is truly and thoroughly abominable. The smell from it is revolting. I could distinctly perceive it in every one of the neighbouring houses which I visited, and in every one of these houses there have been cases of cholera or severe diarrhœa." This is not a selected specimen, some are even worse; for further examples see below.\*

I next complain that there is insufficient recognition in Mr. Holland's paper, of the unhealthy character of the emanations which result from the process of putrefaction when affecting the human body. He lays great stress on the fact that at the *end* of those long stages of decay which burial renders necessary, the result is as harmless as at the end of the process of Cremation, passing over as not worth notice the fact that for long years the corpse is replete with influences which are mischievous to anything which may come within their range; absolute isolation being the only condition of safety. Conversely stated, this is precisely my own argument, and demonstrates triumphantly the superiority of Cremation. I affirm that by burning, we arrive in one hour, without offence or danger, at the very stage of harmless result which burying requires years to produce. True, indeed, it is,

\* Op. cit., p. 48. Report of Mr. Bowie, describing graveyards at Merthyr-Tydvil; Hawick, Roxburghshire; Greenock, and other places.

"that the ultimate result is the same," but an infinity of mischief may happen by his process, and none can happen by mine. And, after all, he can only on his own showing claim a perfect result by burial "*if* no more dead be buried than the free oxygen contained in rain and dew carried through it, will decompose; and *if* such soil be left undisturbed, &c., and *if* the use of such ground for burial be discontinued," &c., &c. Again there is another instance of Mr. Holland's insufficient recognition of the unhealthy character of cadaveric emanations which I must particularly call attention to: I had stated that in the resolution of an animal body, the gaseous products were carbonic acid, water, and ammonia. He impeaches my correctness, saying that I am

"Not, however, quite accurate in describing that result to be the formation of water, of ammonia, and of carbonic acid, as the chief products; for if the decomposition either with or without fire be complete, no ammonia will be formed in the soil; or, if formed, it will be converted before it need escape either into the air, or be carried off by water, in the form either of uncombined nitrogen, or changed into some compound of that element with oxygen, such as nitric or nitrous acid, &c."

I never said the ultimate result of the resolution in question was ammonia, but I repeat that ammonia is an intermediate formation in large quantity, by which nitrogen passes off before it comes to be "the nitric or nitrous acid" he speaks of, the latter being, by the way, no more an ultimate step in the process than is ammonia. At what point shall



we stop if we are to trace to their last stages the volatile component elements of the body? Why certainly not at ammonia, nor at nitric acid, but at carbon, nitrogen, hydrogen, and oxygen. I chose to rest at ammonia, because the evolution of ammonia is an important fact, and I re-assert that it is largely produced. So much for the *à priori* statement. Now what is the evidence from observation in this matter? Was I right or was I wrong, as Mr. Holland says I am, in stating that the body is resolved among other things into ammonia? Any intelligent witness will do for me, but we have Dr. Parkes still in the box; let us interrogate him. That same short chapter almost commences with the following passage:—

“After death the buried body returns to its elements, and gradually and often by the means of other forms of life which prey on it, a large amount of it forms carbonic acid, *ammonia*, sulphuretted and carburetted hydrogen, nitrous and nitric acid, and various more complex gaseous products, many of which are very fetid, but which, however, are eventually all oxygized into the simpler combinations.”\*

In another part of the volume, in speaking of the air of church-yards, he writes:—

“The decomposition of bodies give rise to a very large amount of carbonic acid . . . *Ammonia* and an offensive putrid vapour are also given off.”

“In vaults, the air contains much carbonic acid, carbonate or sulphide of *ammonium*, nitrogen, hydrosulphuric acid, and organic matter.”†

\* Parker, p. 457.

† Op. cit. p. 76.

My readers will agree with me, I think, that this matter is disposed of.

I now arrive at the second part of my subject, in which I have to show that the plan of Cremation I have myself adopted, and will now advise, is wholly free from objections of the kind Mr. Holland has imagined to exist; that it is complete in its results, and is absolutely causeless of danger or of offence to any.

Many persons have expressed to me the opinion that I ought in my first paper to have described what I believed to be the best mode of performing Cremation. May I say that this was also desired by the Editor of this Journal. I felt, however, although I was prepared to give the information in question, that it was impossible to judge beforehand what might be the reception by the public of my project, and that I might perhaps go too far and weight it too heavily if I actually sketched the process by which each reader could realize for himself its nature and mode of operation. I think the reticence was prudent, although it might possibly have been unnecessary.

I think it is fair to myself to say that, before that first article was published, a scheme for burning two thousand bodies a week for London (the average present requirement being about sixteen hundred) was quite completed, and that I had satisfied myself that to accomplish this would not be a difficult task, and that it would occasion no nuisance whatever.

Without entering on those details, I will give an example of what I have done in the matter of resolving the body into its ultimate elements by heat.

And first of all I must request the reader to dismiss from his mind all the allegations against the practice of Cremation which Mr. Holland has made, grounded on what he imagines that process to be. He states that it "would necessarily require the active superintendence of a class of men whose services for such an office it would be scarcely possible always to obtain; while it is evident that imperfectly conducted burning of the dead would be inexpressibly shocking, and apt not rarely to occur." The point first named is a matter barely worth contesting; but the last five words are absolutely without foundation, and I challenge him to show a tittle of evidence to support the very grave allegation they contain.

A powerful reverberating furnace will reduce a body of more than average size and weight, leaving only a few white and fragile portions of earthy material, in less than one hour. I have myself personally superintended the burning of two entire bodies, one small and emaciated of 47 lbs. weight, and one of 140 lbs. weight, not emaciated, and possess the products—in the former case, weighing  $1\frac{3}{4}$  lbs.; in the latter, weighing about 4 lbs. The former was completed in twenty-five minutes, the latter in fifty. No trace of odour was perceived—



indeed, such a thing is impossible,—and not the slightest difficulty presented itself. The remains already described were not withdrawn till the process was complete, and nothing can be more pure, tested by sight or smell, than they are, and nothing less suggestive of decay or decomposition. It is a refined sublimate, and not a portion of refuse, which I have before me. The experiments took place in the presence of several persons. Among the witnesses of the second experiment was Dr. George Buchanan, the well-known medical officer of the Local Government Board, who can testify to the completeness of the process.

I challenge my opponent to produce so fair a result from all the costly and carefully-managed cemeteries in the kingdom, and I offer him twenty years in which to elaborate the process.

In the proceedings above described, the gases which leave the furnace chimney during the first three or four minutes of combustion are noxious: after that time they cease to be so, and no smoke would be seen. But those noxious gases are not to be permitted to escape by any chimney, and will pass through a flue into a second furnace, where they are entirely consumed; and the chimney of the latter is smokeless—no organic products whatever can issue by it. A complete combustion is thus attained. Not even a tall chimney is necessary, which might be pointed at as that which marked the site where Cremation is performed. A

small jet of steam quickening the draught of a low chimney is all that is requisite. If the process is required on a large scale, the second furnace could be utilized for Cremation also, and its products passed through another, and so on without limit.

Subsequent experiments, however, by another method, have resulted in a still greater success. By means of one of the furnaces, invented by Dr. Wm. Siemens, I have obtained even a more rapid and more complete combustion than before. The body employed was a severe test of its powers, for it weighed no less than 227 lbs., and was not emaciated. It was placed in a cylindrical vessel about seven feet long by five or six in diameter, the interior of which was already heated to about 2000 Fahr. The inner surface of the cylinder is smooth, almost polished, and no solid matter but that of the body is introduced into it. The product, therefore, can be nothing more than the ashes of the body. No foreign dust can be introduced, no coal or other solid combustible being near it: nothing but a heated hydrocarbon in a gaseous form and heated air. Nothing is visible in the cylinder before using it but a pure almost white interior, the lining having acquired a temperature of white heat. In this case, the gases given off from the body so abundantly at first, pass through a highly heated chamber among thousands of interstices made by intersecting fire-bricks, laid throughout the entire chamber, lattice-fashion, in order to minutely divide

and delay the current, and expose it to an immense area of heated surface. By this means they were rapidly oxidised, and not a particle of smoke issued by the chimney: no second furnace, therefore, is necessary by this method to consume any noxious matters, since none escape. The process was completed in fifty-five minutes, and the ashes, which weighed about five pounds, were removed with ease. The foregoing is a very meagre sketch of Dr. Siemen's furnace, the principle of which is well known to engineers, and to scientific men generally, and need not be described in detail here.

I will now add—not that it affects the process in the slightest degree as to results—that all my experiments hitherto have been made with the lower animals.

As a rough and unfinished sketch of a system to be followed, when Cremation is generally adopted, I would suggest the following:—

When death occurs and the necessary certificate has been given (relative to which an important suggestion will be made hereafter), the body is placed in a light wood shell, then in a suitable outside receptacle preparatory to removal for religious rites or otherwise. After a proper time has elapsed, it is conveyed to the spot where Cremation is to be performed. There, nothing need be seen by the last attendant or attendants than the placing of a shell within a small compartment, and the closing of the door upon it. It slides down into the heated



chamber, and is left there an hour, till the necessary changes have taken place. The ashes are then placed at the disposal of the attendants.

I now come to a very serious matter, treated of by Mr. Holland in a manner of which I am compelled to complain. He is pleased to make merry himself, and to suggest that I am joking—or, to use his own phraseology, “poking fun”—when calling attention to my remarks relative to the “economical” view of Cremation.

In speaking of this, I stated that “it is an economic subject, *whether we will it or not.*” Now I wish him and all my readers to understand, that I was never more serious, never more earnest in my life than I was then and am at this moment, and in consideration of this question of “economy.” Anything like “fun” or a “joke,” wherever else it may be tolerated, is wholly out of place here. Seeing that the Great Power which has ordained the marvellous and ceaseless action which transmutes every animal body as quickly as possible into vegetable matter, and *vice versa*, and has arranged that this harmonious cycle should be the absolute and necessary law for all existence, I have space for no other sentiments than those of submission, wonder, and admiration. If any say that it is in bad taste, or does violence to some right feeling, to speak of the fate that inevitably awaits every one of us, in that, on some future day, the elements of our bodies must enter into that other life of the vegetable world, whence once they

came, let the complaint thereof be carried to the Highest Court of the Universe, and let the question be asked there, Whether "the Judge of all the earth doth right?"

Meantime it suffices us to know that the very existence of these cavillers is solely due to that Divine fecundity which pervades all nature, and is regulated by economical principles, the beneficent operation of which we may feebly postpone, doing some notable harm thereby, but happily can never resist in the end.

My charge against Mr. Holland, however, is not this, but something much more serious. Alluding to the small modicum of remains in the form of ashes after Cremation, and which I was content should be preserved in an urn, stating only that the fields were their "righteous" destination,—as they are,—he speaks of the latter suggestion as a "desecration" and as "outraging family affection;" and actually associates it in some fashion with savagery and cannibalism. Yet, can we believe it, he, so tender of sentiment on this subject of deceased remains, himself actually advocates and practises the utilizing of by far the greater part of those remains for the production of grass and other vegetables for the express purpose of keeping his cemeteries sweet and wholesome! The gaseous elements of these buried bodies, which, as I particularly insisted upon when dealing with that question of economy, are by far the greater part, being incal-

culable in amount in relation to the ashes, which are by comparison a mere trifle, and which alone he is pleased to mention. That greater part, I say, he not only uses himself, but he knows that this very utilization of it is the only way he has of preserving a cemetery in a tolerable condition. He knows perfectly well that the presence of abundant plant-growth is essential in the cemetery, to assimilate the noxious gases arising from the buried bodies before alluded to, and that those plants owe their life and structure to the very elements of our "friends and relatives," about whom he professes to be so utterly shocked that I should conceive it possible to utilize them for any economical purpose ! I charge my opponent then, his professions notwithstanding, as in part the manager of the cemeteries of this country during twenty years, with having presided over perhaps the largest institution that ever existed for transmuting the human body into vegetable growth of various kinds. My one objection to his system is, that it does it so slowly, so offensively, and so dangerously.

Now, lest perchance someone not himself acquainted with the facts alluded to may desire, for such a statement, other authority than my own, let us listen once more, and for the last time, to Dr. Parkes. In order to oxidize the fœtid organic exhalations of the burying-ground, he says: "The only means which present themselves, as applicable in all cases, are the deep burial and the use of



plants, closely placed in the cemetery. There is no plan which is more efficacious for the absorption of the organic substances, and perhaps of the carbonic acid, than plants; but it would seem a mistake to use only the dark, slow-growing ever-greens; the object should be to get the most rapidly growing trees and shrubs," &c.\*

But even this is not my opponent's crowning inconsistency. So determined is he not to accept Cremation, that he suggests another mode, "that of sinking the dead in the depths of the ocean," as having "far more to recommend it." No doubt there is much to be said in its favour; much more certainly than for burial. Yet shocked as he is at the notion that his father's ashes should ever fertilize the field, he would consign the body to a place whence, almost instantly, it would be devoured by fish and crustaceans, whose numbers would be multiplied correspondingly by their benefactor's enormous contribution of food, as the public markets soon would testify. No animal multiplies more rapidly than fish, and the "economic" question would be determined in a manner more complete, and more direct, and with a more remunerative result than any which I had ever dared, or still should dare, to suggest!

This remarkable proposal appears actually on the same page as that in which he affects to be

\* P. 458. Dr. Sutherland also strongly insists on the same practice.

outraged by my suggestion that burning the body would necessarily contribute to the "food production" of the earth.

And here I shall take leave of Mr. Holland, to seek some less formidable antagonist. Possibly in this light may be regarded the writer of an article in the *Spectator* newspaper,\* whose objection, supposing it to be seriously urged, is almost the only one besides those already noticed which has appeared within the range of our periodical literature.

By stretch of charity one might almost imagine it to be a joke, seeing it is the writer's only way of retreat from a wholly untenable position. He urges that as the present generation is doing its best to exhaust "the rivers, the rainfall, the mines, and the natural fertility of the earth," we ought to leave our dead remains "in bank for our descendants;" or, in other words—for the generous sentiment is repeated—"it is well that such a deposit as the dead of generations should be left to our posterity!" Waiving altogether the greatest objection to this testamentary provision for our grandchildren—viz., the amount of disease and death which is unquestionably produced by burial in the soil—the writer ought to have known that the "bank" in question, to use his own simile, pays no interest; and that it is perfectly certain that such capital rendered productive at once, according to

\* *Spectator*, January 3, 1874.

nature's design, must yield a far greater profit, even for posterity, than his own notable one of burying this one talent in a napkin as an offset against what he is pleased to consider our present exhaustion of "rivers and rainfall," which he declares is taking place at "railway speed!" As if consumption of water in any form, were it a million-fold what it is, could exhaust or diminish the common stock a single drop! No modern schoolboy could make such a blunder as this; nevertheless, it is only a specimen of others existing within the short limits of that article, and equally easy to expose, if need be. I cannot pass over, however, one statement that this writer has dared to make. He speaks of my figures relative to the number buried in London in 1873, and estimating the amount of bone-earth and ashes belonging thereto, as "very debateable," and, further, that they "are open to question." After saying this, he declines "to fight so eminent a physicist on so small a point of detail." Is the point so small? I declare those figures to be below, and not above, the truth, and am amply prepared to prove it. My veracity is at stake, for I know no higher crime than to issue misleading or exaggerated numerical statements in order to prove a case, unless, indeed, it be to utter insinuations, without offering a tittle of proof to support them, that an accurate numerical statement is untrue.

I now desire to afford explanations which have been asked relative to the following very important



subject. It has been said, and most naturally, what guarantee is there against poisoning if the remains are burned, and it is no longer possible, as after burial, to reproduce the body for the purpose of examination? It is to my mind a sufficient reply that, regarding only "the greatest good for the greatest number," the amount of evil in the shape of disease and death, which results from the present system of burial in earth, is infinitely larger than the evil caused by secret poisoning is or could be, even if the practice of the crime were very considerably to increase. Further, the appointment of officers to examine and certify in all cases of death would be an additional and very efficient safeguard. But,—and here I touch on a very important subject,—Is there reason to believe that our present precautions in the matter of death-certificate against the danger of poisoning are what they ought to be? I think that it must be confessed that they are defective, for not only is our system inadequate to the end proposed, but it is less efficient by comparison than that adopted by foreign governments. Our existing arrangements for ascertaining and registering the cause of death are very lax, and give rise, as we shall see, to serious errors. In order to attain an approach to certitude in this important matter, I contend that it would be most desirable to nominate in every district a properly qualified inspector to certify in all cases to the fact that death has

taken place, to satisfy himself as far as possible that no foul play has existed, and to give the certificate accordingly. This would relieve the medical attendant of the deceased from any disagreeable duty, relative to inquiry concerning suspicious circumstances, if any have been observed. Such officers exist throughout the large cities of France and Germany, and the system is more or less pursued throughout the provinces. In Paris, no burial can take place without the written permission of the "Médecin-Vérificateur;" and whether we adopt Cremation or not, such an officer might, with advantage, be appointed here.\*

\* The practice referred to is thus regulated:—

The following is the text of the French law. Code Napoléon, Article 77. "Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée pour s'assurer du décès, et que 24 heures après le décès, hors les cas prévus par les réglemens de police."

Thus the verification of the deceased must always be made by a civil officer in person; viz., by the Mayor of the town, or by someone he shall appoint. The law, however, is executed differently in Paris and in the provinces. In Paris, the verification is made exclusively by medical men appointed for this purpose in each "quartier." Their functions are defined by an Act of the 31st of December, 1821. As soon as a death is reported, the civil officer communicates with the medical man of the "quartier" in which the deceased resided, and awaits the report to decide (in concert with the deceased's friends) at what hour burial should take place. The medical man attends at the residence indicated, acquaints himself with all the circumstances of the illness, and reports in writing relative to the following particulars:—1. The christian and surname of the deceased;

For perhaps it is not generally known, even, as it would seem, by those who have emphasized so notably the objection in question to Cremation, that many bodies are buried in this country without any medical certificate at all ; and that among these any number of deaths by poison may have taken place for anything that anybody knows. Is it in the provinces chiefly that this lax practice exists ? No doubt, and more particularly in the principality of Wales. But it occurs also in the heart of London. A good many certificates of death are signed every year in London by some non-medical persons. In one metropolitan parish, not long ago, which I can name, but do not, above forty deaths were registered in a year on the mere statement of neighbours of the deceased. No medical certificate was procurable, and no inquest was held ; the bodies were

2. The sex ; 3. If married or not ; 4. The age ; 5. The profession ; 6. The exact date and hour of the decease ; 7. The "quartier," the street, the number and story of the house in which it occurred ; 8. The nature of the illness, and if there be any reason for making an autopsy ; 9. The duration of the illness ; 10. The name of the persons who provided the medicines ; 11. The names of the doctors and others who attended the case. Besides this verification made by the doctors belonging to each "quartier" of Paris, by an order of the Prefect of the Seine, April, 1839, a committee was formed to watch over the service. The medical men who attest the facts connected with death at Paris are called the "Médecins-Vérificateurs des décès."

In Vienna, a similar document is always prepared, and perhaps with still greater care and minuteness. The same may be said of Munich, Frankfort, Geneva, and other Continental cities.



buried without inquiry. This practice is not illegal ; and, in my opinion, it goes far to make a case for the appointment of a "Médecin-Vérificateur." During the existence of pestilence especially, such a safeguard is necessary. Before I quit this subject, let me make a brief extract from evidence given by Mr. Simon before the Royal Sanitary Commission in 1869, from which it appears that medical certification of death is not the rule, but the exception, in some districts of Wales. He says :—

"The returns of death made to the Registrar-General are necessarily imperfect. . . . We had to make inquiry on one occasion as to the supposed very large prevalence of phthisis in some of the South Wales counties. . . . It turned out that this great appearance of phthisis in the death registers depended upon the fact that the causes of death were only exceptionally certified by medical men. I remember that in one case only 15 per cent. of the deaths had been medically certified. The non-medical certifiers of death thought that 'consumption' was a good word to cover death generally, so that any one who died somewhat slowly was put down as dying of 'consumption,' and this appeared in the Registrar-General's returns as phthisis."

Dr. Sutherland long ago called attention to this matter. I quote his remarks from the work above named. Referring to Paris, Munich, and other cities, he says :—

"Where there are regularly appointed verifiers . . . who are generally medical men in practice . . . the districts of the city are divided between them. . . . The instructions under which these officers act are of a very stringent character, and the procedure is intended to obviate premature interment, and to detect crime. The French and the German method of verification is intended to be *pre-*

*ventive.* A number of instances were mentioned to me in which crimes which would otherwise have escaped notice were detected by the keen and practised eye of the Verificator, and the general opinion certainly was that much crime was prevented."\*

This is but an episode in treating of Cremation : a very important one nevertheless. I have therefore thought it right to take this opportunity of advocating a more stringent provision than now exists for an official inspection and certificate in all cases of death.

Lastly, it would be possible, at much less cost than is at present incurred for burial, to preserve, in every case of death, the stomach, and a portion of one of the viscera, say for fifteen or twenty years or thereabouts, so that in the event of any suspicion subsequently occurring, greater facility for examination would exist than by the present method of exhumation. Nothing could be more certain to check the designs of the poisoner than the knowledge that the proofs of his crime, instead of being buried in the earth (from whence, as a fact, not one in a hundred thousand is ever disinterred for examination) are safely preserved in a public office, and that they can be produced against him at any moment. The universal application of this plan, although easily practicable, is however obviously unnecessary. It is quite certain that no pretext for such conservation can exist in more than one instance in every five hundred deaths. In the re-

\* *Op. cit.*

mainder, the fatal result would be attributed without mistake to some natural cause—as decay, fever, consumption, or other malady, the signs of which are clear even to a tyro in the medical art. But in any case in which the slightest doubt arises in the mind of the medical attendant, or in which the precaution is desired or suggested by a relative, or whenever the subject himself may have desired it, nothing would be easier than to make the requisite conservation. As before stated, the existence of an official verifactor would relieve the ordinary medical attendant of the case from active interference in the matter. If then the public is earnest in its endeavour to render exceedingly difficult or impossible the crime of secret poisoning,—and it ought to be so if the objection to Cremation on this ground is a valid one, the sooner some measures are taken to this end the better, whether burial in earth or Cremation be the future method of treating our dead.

I must add one word in reply to a critic who rather hastily objected that the estimate in my original paper of the mean cost of burials in London as about £10 per head is too high. I have re-examined my calculations and find it, if in error at all, too low. Curiously enough, in going through Dr. Edwin Chadwick's work, already referred to, for other purposes, I find that he also made a similar calculation thirty years ago, and that his estimate is rather higher than mine. He puts it



at more than £600,000 for the metropolis, when the population was a little more than one-half what it is now ; I reckoned £800,000 for the year 1873. And he considers the cost of funerals for England and Wales to be, at that time, nearly five millions sterling. He includes cost of transit, which I omit, as being necessary equally with Cremation and burial, so that the difference between us is not considerable.

To sum up :—

For the purposes of Cremation nothing is required but an apparatus of a suitable kind, the construction of which is well understood and easy to accomplish. With such apparatus the process is rapid and inoffensive, and the result is perfect. The space necessary for the purpose is small, and but little skilled labour is wanted.

Not only is its employment compatible with religious rites, but it enables them to be conducted with greater ease and with far greater safety to the attendants than at a cemetery. For example, burial takes place in the open air, and necessitates exposure to all weathers, while Cremation is necessarily conducted within a building, which may be constructed to meet the requirements of mourners and attendants in relation to comfort and taste.

Cremation destroys instantly all infectious quality in the body submitted to the process, and effectually prevents the possibility of other injury to the living from the remains at any future time. All

---

care to prevent such evil is obviously unnecessary, and ceases from the moment the process commences. The aim of Cremation is to prevent the process of putrefaction.

On the other hand, Burial cannot be conducted without serious risks to the living, and great care is required to render them inconsiderable with our present population. Costly cemeteries also are necessary with ample space for all possible demands upon it, and complete isolation from the vicinity of the living, to ensure, as far as possible, the absence of danger to them.

It is a process designed essentially to prolong decay and putrefaction with all its attendant mischief; and the best that can be affirmed of it is, that in the course of many years it arrives, by a process which is antagonistic to the health of survivors, at results similar to, but less complete, than Cremation produces in an hour without injury to any.

HENRY THOMPSON.

THE END.

care to prevent such evil is obviously unnecessary, and ceases from the moment the process commences. The aim of Cremation is to prevent the process of putrefaction.

On the other hand, burial cannot be conducted without serious risks to the living, and great care is required to render them inassessable with our present population. Costly cemeteries also are necessary with ample space for all possible demands upon it, and complete isolation from the vicinity of the living, to ensure as far as possible the absence of danger to them.

It is a process designed essentially to prolong decay and putrefaction with all its attendant mischief; and the best that can be attained of it is that in the course of many years it arrives by a process which is antagonistic to the health of society at results similar to, but less complete than, Cremation produces in an hour without injury to any living being.

HENRY THOMPSON.



2614.62  
1

THE  
JOHN DEAN  
LIBRARY

# Om Menneskets Tilstand

kort før Døden.

Et Foredrag i Arbejderforeningen af 1860

af

Dr. E. Hornemann. 1310-1890

(1873—1874.)

Jydeisk medicinsk Selskab.

Kjøbenhavn.

I Kommission hos Jacob Lund

Trykt hos J. H. Schultz.

1874.

Dubiel  
S B A

347

9A93D MPO.

YASALI

# Om Menneskets Tilstand kort før Døden.

---

Et Foredrag i Arbejderforeningen af 1860

af

Dr. E. Hornemann.

(1873—1874.)

---

Jydsk medicinsk Selskab.

Kjøbenhavn.

I Kommission hos Jacob Lund.

Trykt hos J. H. Schultz.

1874.





On Manuscripts of the

of the

1877

of the

of the

of the

of the

of the

of the

De Undersøgelser, som man hidtil har anstillet og meddelt om Døden, gaa i Reglen ud paa at fremstille Tilstanden i selve Dødsejeblikket, idet man har søgt at forklare .hvorledes og naar det jordiske og legemlige Liv maa siges at ophøre, og hertil har knyttet en Fremstilling af Beviserne for, eller Tegnene paa, at denne Død virkelig er indtraadt. I den nyere Tid har man imidlertid søgt at gaa videre og vovet sig ud over Døden, idet man til alle Nysgjerriges og Videbegjærliges Opbyggelse, dels ad naturvidenskabelig, dels ad skrifttheologisk Vej har troet at kunne give Oplysning om Tilstanden kort efter Døden. Hvad der legemlig talt foregaar i selve Dødsejeblikket, kan man vistnok tilnærmelsesvis paavise ved Forsøg paa Dyr og ved Hjælp af vort Kjendskab til de Love, som styre det legemlige Liv (Physiologien). Men videre kan og skal vor Viden herom neppe gaa, og Alt hvad der fortælles og fremstilles om, naar og hvorledes det Sjælelige frigjøres fra Legemet i Dødsejeblikket, eller om Sjælens Udvandring og Overgang fra det Timelige til det Evige, og om Tilstanden kort efter Døden, — alt dette er kun mere eller mindre løse Gisninger, som ganske vist kunne være opbyggelige, forsaavidt de støtte sig paa den hellige Skriffs Antydninger eller Lignelser, men ingenlunde give nogen Vished eller oplyse hvad der er og bliver, og rimeligvis skal være, et Mysterium. Eet vide vi kun som det

Sikkreste af Alt, og det er, at Døden er os Alle vis; men ingen Dødelig er opstaaet fra de Døde og kan fortælle os om Tilstanden efter Døden. Denne Tilstand bliver en Tros-Sag. Om Tilstanden kort før eller umiddelbart før Døden kunne vi derimod samle Iagttagelser og Erfaringer; thi intet Mystorium skjuler dette sidste Af-snit af Menneskets Liv paa Jorden. Om denne Tilstand skal jeg derfor meddele, hvad jeg har erfaret. Jeg gjør ingen Undskyldning fordi jeg byder Arbejderforeningens Medlemmer, som ere vante til en ganske anden oplivende og opmuntrende Underholdning, et Foredrag, som drejer sig om et af de aller alvorligste Emner. Thi Tilstanden kort før Døden maa nødvendig interessere Dem som alle andre, saa vist som vi i denne Henseende Alle ere lige. Ved Fødselen og fra Naturens Haand er Alt Ulighed. Først Døden giver Ligheden. Det vilde utvivlsomt være godt, om vi tænkte herpaa oftere end vi i Reglen gjøre, og at vi alvorlig betænkte, at vi i Grunden kun leve for at dø, det vil sige for at dø paa den rette Maade, for at dø salig. Ved at tænke paa Døden, som skal ramme os Alle, kan man bekjæmpe Sorgen og Lidelsen og man kan seire over en af de værste og mest almindelige Liden-skaber, nemlig Misundelsen. Hvo har ikke i vor pengegridske og lystsyge Tid misundt de Rige og tilsyneladende Begunstigede? Men tænker man saa paa, at vi Alle skulle dø, og at Rigdom og jordisk Lykke er uden Værdi, naar Døden melder sig — men Ansvarret maaske større — saa svinder Misundelsen; ja i visse Tilfælde kan den blive til Medynk eller Medfølelse. Men ligesaa sikker som Døden er os, ligesaa sikkert er det, at vi Alle frygte for Døden. Nogle ville hertil svare »Nej« og paastaa, at de ikke have noget af denne Frygt; men det kommer enten af, at de leve i Øjeblikket og kun tænke sig Døden som meget fjern — og en fjern Fare frygter man ikke i Øjeblikket — eller ogsaa gaa de sløve igjennem Livet. Tænkte de sig Døden ret nærværende, rækkende Haanden ud efter dem — da vilde de nok føle idetmindste noget af Frygten. Man



kunde ogsaa anføre Selvmorderne som et Bevis for, at Nogle (hos os desværre Mange) ikke frygte for Døden. Men Selvmordere ere i en sygelig, tildeels utilregnelig Tilstand, og desuden have ogsaa de noget af Dødsfrygten, hvad jeg ret strax skal paavise. Frygten for Døden er nemlig af forskjellig Art. Det naturlige Menneske har en medfødt, instinktmæssig Angst, ja næsten Rædsel for Døden. Derfor griber den Synkende efter et Halmstraa for mulig at reddes; og denne paa Selvopholdelsesdriften støttede Frygt er saa indgroet, at endog Selvmordere ubevidst give efter for den. Vor store Digter Joh. Ludv. Heiberg har i et af sine Ungdoms-Arbejder, Komædien »Pottemager Walthers«, fremstillet dette psykologiske Træk, idet han lader den til Fortvivlelse drevne Mand, i det Øjeblik han vil styrte sig ned i Afgrunden for at faa Ende paa Livet, flygte ned ad Bjerget og tilbage til Livet, fordi han møder en glubende Ulv. Og her i Kjøbenhavn har man engang oplevet det Særsyn, at en Mand, som vilde tage Livet af sig ved at springe i Kastelsgraven, afstod derfra, fordi Skildvagten paa Volden, idet han sigtede paa ham, truede med at skyde ham hvis han sprang ud.

Denne instinktmæssige Frygt kan vistnok kos Mange holdes nede ved Resignation og en stærk Villie, idet de indse, at man bør finde sig i det Uundgaelige; og den kan bekjæmpes ved Religionens Hjælp; men intet sundt og naturligt Menneske kan ganske frigjøre sig for den.

En anden Frygt er den, som hænger sammen med Samvittigheden, med Syndsbevidstheden, med Kjærligheden til Gud og Frygten for hans Vrede og for Dommen efter Døden. Denne Frygt er sund og velgjørende; thi den leder til Anger og Omvendelse, og den besejres ved Troen paa Forsoningen ved Christus, den vi tør stole paa, hvis Angeren er oprigtig og Omvendelsesarbejdet ærligt. Denne Frygt findes ikke hos Alle. Nogle sky den og søge at døve deres Samvittighed. Andre have den maaske ikke længer. Thi der gives Mange,

som ikke tro paa et Liv efter dette, om de endog have nogen Tro paa en højere Magt; og disse Mennesker synes derved at have fornegtet deres Samvittighed for Gud. De synes, ligesom Dyrene, kun at have en Samvittighed for Menneskene. De frygte Menneskenes Dom og Straf her paa Jorden, men ikke Guds Dom for det evige Liv efter Døden. Disse Mennesker kunne altsaa ikke have Samvittighedens Frygt for Synden og Døden, de kunne ialfald kun frygte Døden fordi den berøver dem Nydelser, de maaske havde her i Livet. Saa synes det at maatte være; men denne Fornegtelse af Samvittigheden kan ogsaa være et Selvbedrag. Jeg tror i alt Fald, at disse Fritænkernes Tanker kunne forandres kort før Døden, og jeg tror at have seet det. Men een Dødsfrygt have de i hvert Fald, thi den har i Reglen Alle, hvorledes de end ellers tænke paa Døden, ja selv om de, som Lidende og Ulykkelige ønske sig og længes efter Døden, og det er Frygten for det, der kaldes Dødskampen, Agonien, for Tilstanden kort før Døden, for Lidelsen forinden og ved Døden. Mange frygte legemlige Lidelser, Kvælningsfornemmelser, Dødsangst og langvarig, haard Kamp. Derfor ønske saa mange en pludselig, ufølelig, uforberedt Død; og dette Ønske deles af andre, som ikke blot frygte den legemlige men endnu mere den aandelige Lidelse ved Følelsen af Dødens Komme, og ved en pludselig Død helst ville fritages for Forberedelsen til og Tanken om Døden. Denne Frygt for Agonien er i de fleste Tilfælde ugrundet, idetmindste hvad den legemlige Dødskamp angaar, og det er herom og om den sjælelige Dødskamp at jeg tror at kunne give nogen Oplysning.

Øjeblikkene kort før Døden og selve Dødsøjeblikket har (ligesom Fødselsøjeblikket) en særegen Høitidelighed, som maa paavirke enhver, ved Vanen ikke sløvet, Tilstedeværende. Et langvarigt, smerteligt Sygeleje forbereder ofte den Syge selv dertil, og de uhelbredelige Syge, som



desuagtet vedblive at skyde Dødstanken bort og kun tænke paa at de maa og skulle komme sig, bør efter min Mening have Sandheden at vide. Det er nærmest Lægen, som bør minde dem om Døden, og dette kan da ske paa mange Maader uden at ængste eller forfærde de Syge og uden paa nogen Maade at berøve dem Haabet om en mulig Helbredelse ved Guds Hjælp. Helst bør det ske saaledes, at Tanken kommer til at udgaa fra den Syge selv, f. Ex. ved at lede Tanken hen paa andre farlige Syge, ved at omtale Manges Frygt for Døden, spørge dem, om de har denne Frygt; eller paa anden Maade. En Dame, som led af en langvarig og, som det syntes, uhelbredelig Sygdom, blev efterhaanden utaalmodig og bebreidede Lægen, at han ikke kunde helbrede hende. »Der maa jo dog kunne gjøres Noget for at jeg skal komme mig; saaledes sluttede hun. Lægen svarede kun: »Kjære Frue! Hvem har sagt, at De skal komme Dem?« Efter den Tid blev hun taalmodig. — Saaledes kan man ogsaa minde mange Syge om, at ikke blot deres Bedring, men at deres Liv ligger i Guds Haand. Mange Syge have udtrykkelig forlangt af mig, at jeg skulde sige dem, hvis deres Sygdom var eller blev farlig; og hvad de Dødssyge angaar, da mener jeg, at det i mange Tilfælde (f. Ex. naar en Familiefader eller Forsørger eller en Moder med uforsørgede Børn skal dø) er en ligefrem Pligt for Lægen itide at minde den Syge om at tænke paa Døden; ej at tale om, at man bør svare aabenhjertig, naar den Syge selv spørger i denne Retning. Jeg kan ikke forstaa, at nogle Læger anse det for deres Pligt, lige til det Sidste at bilde den Syge ind, at der ingen Fare er, og jeg kan tilføje, at jeg i alle de mange Tilfælde, hvor jeg har sagt til Dødssyge, at jeg troede at de snart vilde dø, kun har seet Godt deraf, i mange Tilfælde endog en meget velgjørende, en Fred og Ro bringende Virkning. Da mange Syge ønske det, gjør Lægen ogsaa Ret i, hvor han kan, at blive hos den Døende indtil Dødsøjeblikket er forbi. Lægens Nærværelse styrker baade den Døendes og de Omværendes moralske Kraft og han



kan være til Hjælp paa flere end een Maade. Præstens Nærværelse kan være meget velsignelsesrig og kan kun gjøre Gavn — naar Præsten forstaar sin Opgave; men vist er det, at mange Syge, især af den simplere Klasse, hellere betro sig til Lægen end til Præsten. Dette kan jeg kun forklare mig deraf, at de altid tænke sig Præsten som Dommer, hvorimod de ikke vente nogen Dom fra Lægens Side og antage, at Lægen kjender (og undskylder) Verdens Daarligheder og Svagheder bedre end den Gejstlige. Jeg har i de mange Aar, jeg har praktiseret, staaet ved Siden af mange Døende, og hvor jeg kunde, har jeg talt med dem om Døden, som forestod, og udspurgt dem om deres Tilstand; og da Menneskene vistnok i Reglen, om nogen-sinde, ere naturlige og oprigtige i et saadant Øjeblik, tror jeg ogsaa at have faaet sandfærdig Oplysning. Disse Oplysninger og denne min Erfaring om Tilstanden kort før Døden har styrket min egen Tro og mit Haab og betaget mig min Angst for denne Tilstand. Jeg har derfor det Haab, at det ogsaa kan være Andre til Gavn at høre noget derom. Thi denne Angst kan ogsaa virke forstyrrende ind paa den øvrige Betragtning af Døden og bortdrage Sindet fra den sunde, religiøse Dødsfrygt (og Livsbetragtning) den jeg hverken kan eller vil fjerne hos Nogen; — i den Henseende maa Enhver se at hjælpe sig selv.

Det er en Selvfølge, at man ikke hos enhver Døende kan finde Oplysning om Tilstanden kort før Døden. Ved den voldsomme Død eller ethvert brat Endeligt (Tilskadekomne, Dræbte, Blodprop, Apoplexi, Hjertesygdom osv.), hvor Døden pludselig afbryder enten et sundt eller et i alt Fald for Øjeblikket aldeles uforberedt Liv, faar man Intet at vide. Hos Forbrydere, som henrettes, og hos de fleste Selvmordere kan der heller ikke være Tale om egentlig Dødskamp, og af hvad der berettes om disse Ulykkeliges sidste Øjeblikke før Døden, giver os i Reglen Billedet af et exalteret og forrykket aandeligt Standpunkt. Om mange uskyldige Henrettede veed man dog, at de, ligesom Martyrerne, have modtaget Døden uden

Dødsfrygt, nogle endog med Glæde, og næsten alle med Haab og Tro paa et evigt Liv. Det forekommer mig klart, at de umulig ved egen Hjælp saaledes have kunnet sejre over Dødsfrygten, over Døden og over det Oprør i Sindet, som nødvendig maa opstaa hos ethvert uskyldigt Offer for den raa Menneskemagt. Alderdomsdøden udelukker ogsaa i de fleste Tilfælde Muligheden af hos den Døende selv at søge Oplysning om de sidste Øjeblikke. Thi forud for Alderdomsdøden gaar der i Reglen en længere Tids Sløvhed, ofte ledsaget af nogen Sindsforstyrrelse. Jeg har dog truffet et Tilfælde, som giver nogen Oplysning. Det var en gammel Skipperenke paa nogle og halvfemsindstyve Aar. Hun havde i flere Aar været sengeliggende og blind, var udtørret som en Mumie, men hendes Forstand var klar og hun hørte og talte tydeligt. Hun havde længe ønsket sig Døden, og da jeg spurgte hende, om hun da led, svarede hun Nej; men hun mente, at hun ikke kunde gjøre Gavn længer og at hun — uagtet hun plejedes med Omhu af kjærlige Slægtninge — dog var dem til Besvær. Da jeg spurgte hende, hvad Indtryk hendes lange, snarere lykkelige end ulykkelige Livs Erfaring havde givet hende, sagde hun blot: »Skjæbnen er gjenstridig og kontrari, og Verden giver mere Ondt end Godt; men vi skulle huske paa, at Vor Herre har skabt os.» Bedre Svar kan man vel neppe forlange. — Ikke længe efter opfyldtes hendes Ønske, og den Herre, der havde skabt hende, endte ogsaa blidt hendes Dage.

Døden ved Sygdom er den hyppigste Dødsmaade; men i mange Tilfælde er Bevidstheden borte kortere eller længere Tid før Døden indtræffer, og det er kun i de Sygdomme, hvor Bevidstheden bevares eller kun er tilsløret, at man kan erholde nogen Oplysning. Jeg har en stor Række af saadanne Erfaringer om Tilstanden kort før Døden, men jeg skal kun anføre nogle af de mest oplysende.

Jeg har ovenfor omtalt, hvorledes især en langvarig Sygdom og selve Lidelsen kan forberede den Syge til Døden, idet Tanken paa, hvad Sygdommens Ende vil blive,



og Ønsket om at fries for Lidelser, efterhaanden vender Sindet fra det Timelige mod det Evige og leder den Syge til at finde Styrken, Hjælpen og Hvilen der, hvor den alene kan findes. Men foruden denne længere Forberedelse er der hos en stor Mængde Syge en bestemt Forudfølelse eller Fornemmelse af den nær forestaaende Død. De føle naar Øjeblikket nærmer sig og det beror da ikke saa meget paa Sygdommens Beskaffenhed, hvorledes de tage sig deri — skjøndt store Lidelser vel kunne afdrage Opmærksomheden forinden Smerterne (hvad de i Reglen altid gjøre) efterhaanden aftage og endelig ophøre ved Døds-kampens Begyndelse — som paa deres sjælelige Tilstand. Thi det indre Syn paa Tingene forandres og det gjælder da om at have Noget at bygge sit Haab paa.

En Barndomsven af mig fik som ungt Menneske en hidsig Brystsyge og blev indlagt paa Frederiks Hospital, hvor jeg den Gang var ansat som Kandidat. Da Døden nærmede sig, hvad han selv tydelig skønnede, lod han mig kalde til sig og betroede mig da den store Angst, han følte for Døden. Det var ikke en smertelig (legemlig) Døds-kamp, han frygtede — og den blev der heller ikke Tale om —, men det var Samvittigheds-angst og Frygt for Guds Dom over ham efter Døden. Der kunde ogsaa være nogen Grund dertil; thi han havde, som han selv tilstod, brugt sit Liv slet. Han var dog ingenlunde noget slet Menneske, snarere god og kjærlig af Hjertet, men svag mod Fristelser, og han havde syndet meget. Dog var det gaaet med ham som med de fleste af os Syndere, at hans Synd ikke just var gaaet ud over andre, men mest over ham selv — og nu kom Angeren og Angsten. Religiøs havde han ikke været, men han havde deg ikke søgt at komme bort fra sin Barndoms Tro, og denne kom nu heldigvis frem da Døden stod for Døren. Jeg var dengang ung og selv ingenlunde fast i min Tro; men man kan ofte bedre tale for Andre end for sig selv, og ved at minde ham om Guds Barmhjertighed for Christi Skyld og om Synderens Anger paa Korset, tror



jeg det lykkedes mig noget at berolige ham, saa at hans sjælelige Dødskamp blev blidere.

Som ganske ung Læge var jeg tilstede ved en af mine Kjærestes Død. Det var en middelaldrende Kone, som efter gjentagne smertefulde Gigtfebre og Hjertebetændelse endelig følte Døden nærme sig. Hun følte sig da legemlig friere, men sjælelig betagen. Hun var opdraget i Tvivl om Christi Guddommelighed, men arbejdede som ældre ærlig mod denne Tvivl. Hun kaldte nu sin Mand og sine Børn til sig, tænkte først paa Manden og det yngste Barn, men havde derefter udelukkende Tanken vendt imod det Overjordiske. Hun ønskede at se sin Sjælesørger, og bad Børnene at synge et Chor af Thaarups og Schulz's Hymne, som ofte tilforn havde tiltalt hende. Sangen blev sunget, trods Taarerne, men da Musikens Toner taug var hendes Sjæl ogsaa fri og Døden besejret. Mon dog ikke dette tør kaldes en salig Død?

Det tør sikkert antages, at Mange, som i Livet have været Tvivlere, dø uden at faa Tvivlen løst; men jeg tror ogsaa, at Mange i de sidste Øjeblikke se, hvad de tidligere ikke have seet; thi det Jordiske forsvinder eller forklares da for deres Øje og forstyrrer ikke deres Syn paa det Overjordiske. Jeg har saaledes seet flere Tvivlere og Fritænkere af forskjellig Art dø rolig, efterat jeg først havde talt med dem om Døden og om Livet efter dette; og — vel at mærke — Ingen af dem holdt til det Sidste paa Tvivlen og Negtelsen; de modsagde idetmindste ikke. I Cholera-tiden 1853 blev jeg kaldet til en ung Læge, som jeg iøvrigt ikke kjendte nojere til, uden forsaavidt jeg vidste, at han som Læge var sjelden dygtig og samvittighedsfuld og tillige en kjærlig Søn. De Cholerasyge beholde i Reglen Bevistheden lige til det Sidste og føle selv Dødens Nærhed. Da jeg sidst saa ham, var det tydeligt, at han snart skulde dø. Dagen i Forvejen var han fuld af Livshaab og ventede snart igjen at kunne tage Del i Lægernes fælles Arbejde mod Epidemien. Nu følte han han maatte dø. Jeg talte til ham om at stole paa Gud og om Livet efter dette.

Det undrede mig noget at han taug og blot takkede mig, idet han gav mig Haanden. Men bagefter hørte jeg af hans Venner, at han var Atheist og ikke troede paa det andet Liv. De mente at jeg havde talt forgjæves; men jeg har Lov til at tro, at hans Syn er blevet aabnet ved Dødens Nærmelse, og at han har faaet Øje for hvad han før ikke har kunnet se, skjøndt han vistnok ærlig havde kjæmpet for at finde Sandheden. Alle Fritænkere ere nemlig ikke af een Art. Der gives dem, som i lang Tid, endog med Frygt og Bæven, forgjæves stræbe efter at naa et fast Trosstandpunkt. Deres skarpe Forstand og rene Karakter holder dem ligesaa fjernt fra Overtro som fra Hykleri; men den mod Forstanden gaaende Tro kan de ikke optage, medens de dog agte den hos andre. De bære ikke deres Mangel paa Tro til Skue og de søge ikke at svække andres Trosiver eller gjøre Proselyter. Jeg kjender flere ædle og elskværdige Mennesker af denne Slags. Men der gives andre, som hovere af deres Fritænkeri og Atheisme, som betragte enhver Troende som en Idiot eller Hykler og spotte derover, og som gjøre Propaganda for Fritænkeriet, for den fri Tanke, den fri Kjærlighed o. s. v. Jeg har ikke været hos nogen Saadan naar han skulde dø; men jeg kan ikke tænke mig andet, end at Guds Stemme gjennem Samvittigheden dog tilsidst vil tale til dem i en sjælelig Dødskamp, som kan frelse. Iøvrigt gives der ogsaa yderligt gaaende Troende, som ere stolte af deres Tro, se ned paa andre, som ikke i alle Punkter ere enige med dem, og som tro at vide, at kun de selv have fundet Sandheden og derfor skulle blive salige, medens alle vi andre, som ere mindre selvtilidsfulde og maaske stadig bede Gud om Troens Mirakel, Troens Ydmyghed og Selvfornegtelsen i Kjærlighed, af dem fordømmes; men Et er at bekjende sin Tro, naar det behøves, hvad vi Alle bør gjøre, et Andet er det at pukke paa sin Tro og fortælle andre, at man tror, og tror det ene Rette; Sligt nytter ikke, allermindst i vore Tider, da man ikke risikerer at skulle bekræfte det ved noget Martyrium. — Nei! vis Troen



i Livet og kort før Døden — der gjælder det! Troen paa det, der er imod Forstanden, vindes heller ikke let eller hurtigt. Man ledes til den ved Prøvelser, Lidelser og Sorger, ved et aabent Øje for de uskyldigt Lidende (Børn f. Ex.), ved megen Livserfaring, som lærer os, at Lidelserne have Overhaand her paa Jorden, og ved Fortrolighed med Dødstanken. Jeg skal anføre et Exempel paa hvorledes en ydmyg Troende deer. Jeg behandlede en Gang en midaldrende, gift Mand for en udbredt Brystbetændelse. Han havde havt Lykken med sig her i Livet, havde Rigdom, stor Anseelse og Virksomhed, en kjærlig Familiekreds at leve med; men han havde ogsaa havt Kamp og store Anfægtelser. Efter Lovte sagde jeg ham, at han var livsfarlig syg, hvad han godt forstod og optog med fuldkommen Hengivenhed i Guds Villie. Han bad mig kun om at lade ham vide naar Døden nærmede sig. Dette skete hurtigere end jeg havde ventet det, og ved mit sidste Besøg traf jeg ham i en begyndende Agoni. Han var tilsyneladende fraværende, talte usammenhængende for sig selv og i et fremmed Tungemaal. Jeg forsøgte da at vække ham ved med høj Røst at spørge ham, om han led, hvad han benegtede. Jeg spurgte ham derefter, om han vidste han nu skulde dø. Han aabnede da de halvbrustne Øjne og sagde med fast Stemme: »Ja, jeg veed jeg skal dø, og jeg dør med Glæde. Jeg veed, at jeg er en stor Synder, men jeg haaber til Gud, at han vil tilgive mig for Jesu Christi Skyld.« Disse vare hans Ord, og kort efter døde han, omgivet af Børnene og i sin Hustrus Arme. Dette kalder jeg en salig Død, og aldrig har jeg seet et tydeligere Bevis paa, hvorledes Blikket kort før Døden vender sig helt bort fra al jordisk Lykke, som med Glæde forlades i Haab om et bedre Liv efter dette.

Jeg har seet en anden rig og højtstaaende Mand dø som en Olding paa nogle og Halvfems. Han døde Alderdomsdøden, men var dog lige til de sidste Dage meget aandsfrisk, skjøndt han i flere Aar havde været bundet til Sengen i en halvt liggende, halvt siddende Stilling. Jeg



talte i den sidste Tid med ham om Døden, paa hvis Komme, om kortere eller længere Tid, han var forberedt; det vil sige, hvad de jordiske Forhold angik. Thi da jeg omtalte det evige Liv, som jeg antog, at han ogsaa havde tænkt paa, tilstod han uden Betænkning, »at han efter Døden kun saae Sort, Sort, Sort« — saaledes led hans Ord. Jeg forsøgte da at vise ham, hvorledes Livet her paa Jorden vilde være meningsløst, naar der ikke var et Liv efter dette, og jeg mindede ham om Samvittighedens umiddelbare Stemme i os. Hertil svarede han, at han altid havde søgt at øve Retfærdighed og havde en ret god Samvittighed (for Mennesker); men han brød sig ikke om Tro. Da jeg troede at vide, at han havde været en skjult Velgjører for Mange, spurgte jeg ham, om han dog ikke havde gjort Et og Andet, som laa udenfor og ovenover Menneskenes Dom. Dette indrømmede han og tilstod, at den Glæde og Tilfredshed, han havde følt ved at gjøre Godt uden Hensyn til jordisk Løn eller Fordel, stod højere end den jordiske og sandselige Nydelse. Denne Indrømmelse benyttede jeg til atter at pege paa Guds Stemme i os, og hans Dom efter Døden, til Forklaring af denne Verdens uforklarlige Uligheder; men jeg kunde dog ikke opnaa videre end det Svar: »Maaske har De Ret, maaske ikke«. Hans Tilstand kort før Døden kunde ikke give mig videre Oplysning, da han i de sidste Dage var sløv og ikke til at vække. Atheist var han just ikke; men en saadan Mangel paa Tro, som hans, er dog meget mærkværdig naar den træffes hos saa gammel en Mand med saa lang en Livserfaring. Og han havde tilmed i sin Tid havt stor Indflydelse paa vore kirkelige Anliggender. Hos simple og udannede Mennesker, som skulle dø, har jeg, ligesom hos Bern, undertiden truffet meget uklare Forestillinger og phantastiske Indbildninger om Livet efter dette, men aldrig Troen paa absolut Tilintetgjørelse. En ren og from Resignation og Hengivenhed i Guds Villie har jeg derimod truffet hos de fleste Dødssyge og Døende,

som jeg har været hos. Jeg kunde anføre en Mængde Exempler, men skal blot nævne et Par.

En middelaldrende ugift Kvinde, min nærmeste Slægtning, døde af Cholera i 1853. Hun laa syg i flere Dage før hun døde, og vi talte ofte om det Rimelige i, at hun skulde dø. Jeg spurgte hende, da Døden nærmede sig, om hun var bange for at dø. Dette benægtede hun, men tilføjede, at hun nu, ved at tænke tilbage paa sit Liv, vel kunde ønske at have været til større Nytte og at have havt større Udbytte deraf. Jeg kunde med Sandhed trøste hende med, at hun i sin Stilling havde været til Glæde og Nytte for Mange, ja til Velsignelse for Enkelte. Dette glædede hende at høre, og hun gav sig da rolig Gud i Vold. Da jeg under denne sidste Samtale kom til at græde, bad jeg hende tilgive, hvis dette bedrøvede hende. Hertil svarede hun — hvad ogsaa Andre i lignende Tilfælde have sagt — at det tvertimod gjorde hende saa forunderlig godt at se disse Taarer. Selv havde hun ingen Taarer, hvad de Cholerasyge og i det Hele de Døende aldrig have, og hun led ikke. Hun bad mig give sig Vand at drikke lige til det Sidste, og døde, som det syntes, smertefri, under et Forsøg paa at synke.

En ældre Embedsmand, højt begavet og religiøst udviklet tillige, led i flere Aar af en organisk Hjertesygdom. Da hans Brystmerter og Aandenød mod Slutningen tiltog og Døden stod for Døren, betroede han mig sin Angst — ikke for selve Døden eller Dommen — men for den legemlige Dødskamp, idet han frygtede for, at Aandenøden og Smerterne skulde tage til. Jeg beroligede ham med at udtale som min Overbevisning, at det Omvendte vilde blive Tilfældet og at selve Dødskampen var smertefri, og da jeg senere spurgte ham derom, bekræftede han, at han efterhaanden følte sig meget lettere og mere smertefri. Han døde efter en let Dødskamp og glad ved Tanken om det tilkommende Liv.

For faa Aar siden blev jeg kaldet til en midaldrende gift Kone. Hun led af en Rygmarvssygdom, som udviklede



sig langsomt. Af og til vare Smerterne meget store og der dannede sig tilsidst dybe Koldbrandssaar over Lænden, som medtog hendes Kræfter. Jeg kjendte hende fra hendes tidlige Ungdom, da hun var livsglad og sund, og jeg havde ikke troet, at hendes religiøse Sands var videre udviklet. Under Sygdommens Forløb mærkede jeg, at hun efterhaanden blev stærkere og stærkere i saa Henseende, og jeg havde rigelig Lejlighed til at beundre hendes Taalmod og Sjælsstyrke. Med Tanken om Døden blev hun efterhaanden mere og mere fortrolig, da jeg havde sagt hende, at hendes Sygdom var livsfarlig; og da det efter en smertefuld Nat nærmede sig mod Enden, hvad jeg paa hendes Spørgsmaal derom maatte bekræfte, bad hun mig om at blive til det var forbi, idet hun blot ønskede, at det ikke maatte vare for længe. Hendes Mand og Børn, blandt hvilke den ældste Datter med den kjærligste Opoffelse havde forestaaet Sygeplejen, stode ved Dødslejet og hørte hvorledes hun besvarede mine Spørgsmaal da jeg spurgte hende: Om hun var bange for Døden? — »Nej, hun døde med Tilfredshed og Haab;« — Om hun endnu led? — »Nej, Smerterne vare efterhaanden ophørte«. Imidlertid var Dødskampen begyndt og varede temmelig længe, men den var ikke slem at se paa. Hun kunde endnu trykke vore Hænder; men endelig kom det sidste Suk, det vil sige den sidste instinktmæssige Udaanding. En saadan Død er smuk og en velgjørende Trøst for de Efterlevende,

Lignende Tilfælde med de samme Svar fra de Døende: at Smerterne ere ophørte, at de dø med Ro, ja med Glæde og endog længes efter Døden, har jeg atter og atter været Vidne til; og ikke blot der, hvor der var Grund til at sukke efter Forløsning fra dette Livs Synd, Sorg og Sygdomme, men ogsaa der, hvor et glad og lykkeligt Liv maatte opgives. Thi, som jeg ovenfor har sagt, Følelsen af Dødens Nærhed forandrer og klarer det indre Syn, medens de ydre Sandser og Modtageligheden for Smerter sløves under Livsfunktionernes gradvise Aftagen.

Hos Børn, som ikke ret forstaa, hvad Døden er, kan



man selvfølgelig ikke vente Svar som hos Voxne; men ogsaa hos Børn kan man se en mærkelig Ro indtræde ved Dødens Komme. Jeg behandlede engang et Barn af en af mine Slægtninge. Det var en lille Pige paa 12 Aar, noget spinkel og delikat fra Fødselen, men af en sjelden Elskværdighed, Skjønhed og Begavelse. Hun led af en Hjertebetændelse, som trak i Langdrag og omsider endte med Døden. I den sidste Tid, da Aandenøden og Hjertetilfældene gjorde, at hun vanskelig kunde finde Ro og Hvile, og idelig maatte skifte Leje i Sengen, blev hun utaalmodig og vanskelig at passe, og meget utilfreds, saa at hun f. Ex. endog viste Faderens Kjærtegn fra sig. Men den sidste Nat foregik der en Forandring med hende. Aandenøden tog af, hendes gamle Blidhed og Elskværdighed vendte tilbage, hun forlangte, at Faderen skulde komme til hende og kysse hende; og da hun havde faaet flere Puder bort under Hovedet og næsten laa lige udstrakt, sagde hun: »Saa! nu ligger jeg godt og nu vil jeg sove.« Jeg blev nødt til at forlade hende for at se til en anden Syg, og medens jeg var borte døde hun i den tidlige Morgenstund — efter Forældrenes Udsagn temmelig pludselig, men efter en blid Søvn og uden Døds kamp. Sagen er den, at den saakaldte Døds kamp eller Agoni allerede var begyndt da hendes Aandenød ophørte og Sindet forandrede sig. Hun troede, det var det forandrede Leje, der gav hende Søvn; men det var Dødens Søvn, Agonien, som begyndte.

Et saadant blidt Endeligt træffes ofte, selv hos Voxne; men ofte ser man ogsaa noget, som ligner en haard og kvalfuld Kamp, og som gjør et stærkt Indtryk paa de Tilstedeværende, som ikke ere vant til at se Sligt. Det er ganske vist en Kamp mellem de opholdende og de i ødelæggende Retning virkende Livskræfter, som ender med, at de sidste sejre, saa at Centralorganerne for Blod- og Nerveirkulationen maa standse deres Virksomhed, og Livet dermed ophører.

Denne Standsning kan ske pludselig, som ved et Slag (naar en Hovedaare eller Hjertet selv pludselig til-

stoppes af en Blodprop, eller naar Hjernen pludselig sammentrykkes af Blodet fra en sprængt Aare, eller paa anden Maade), og en tilstedeværende Sygdom og Smerte kan saaledes umiddelbart gaa over i Døden uden forudgaaende Dødskamp og uden at de tilstedeværende og ofte heftige Lidelser først ere aftagne og ophørte; men i Reglen aftage Smerterne naar Døden ikke kommer pludselig men langsomt nærmer sig, og de ophøre ganske, naar Dødskampen begynder. Denne Kamp eller denne Overgangsperiode kan vare længere eller kortere, ofte endog i mange, lange Timer; og Bevidstheden tabes i de fleste Tilfælde først mod dens Slutning. Selv efter at Blodomløbet er standset, Hjernens Virksomhed ophørt og Livet dermed forbi, saa at det sikkert tør antages, at Sjælen har forladt Legemet og det Aandeliges og Legemliges Forbindelse er ophørt — selv derefter kan man (med længere og længere Mellemrum af  $\frac{1}{4}$  indtil et helt Minuts Varighed) undertiden se krampagtige Indaandingsbevægelser, med Trækninger i alle Indaandingsmuskler omkring Næse og Mund, afløse en svag, langtrukken, rallende Udaandingslyd (den saakaldte Dødsrallen, som kommer fra Slim i Luftrøret). Disse Trækninger, som ofte give den Døendes Ansigt et lidende eller vel endog afskrækkende Udtryk, ere dog ikke virkelige Livsytringer, men en Slags galvaniske Reflexbevægelser, som snart efter gaa over til en fuldstændig Muskelslappelse. Da de tilsyneladende ere det Legemliges sidste Anstrængelser for at holde paa Livet, er det intet Under, at man med dem for Øje har betragtet Overgangen til Døden som en haard Kamp og som en legemlig Lidelse, — hvad den som sagt ikke er.

Jeg frygter for at trætte Dem ved at anføre flere af mine alvorlige og dog trøsterige Erfaringer, men et Par Tilfælde af særegen Interesse og mindre sorgelige, maa jeg dog endnu til Slutningen omtale.

Disse Tilfælde angaa nemlig Syge, som, efterat Agonien øjensynlig var indtraadt, ligesom ved et Under reddedes fra Døden og kom sig. Jeg har saaledes hos dem



kunnet indhente Oplysninger baade under selve Agonien og senere efter deres Helbredelse.

Den første var en Cholerapatient fra 1853, en Kollega og Ven af mig. Jeg blev nemlig en Aften hentet til ham, da hans Hustru fandt hans Tilstand saa betænkelig, at hun frygtede det Værste. Da jeg kom, var, saavidt jeg kunde skjønne, Agonien alt begyndt; han laa med halvaabne Øjne, med kun det Hvide i Øjet synligt (som hos Døende), kold og uden Puls; men endnu med Bevidsthed. Jeg talte til ham om hans forestaaende Død, og han svarede mig med et smilende Ansigt, at han godt vidste og følte, at han nu skulde dø, og at han døde veltilfreds og rolig. Da jeg tænkte mig, at han med Bekymring maatte se paa Hustru og Børn og tænke paa deres uforsørgede Fremtid, idet han tilmed var uformuende, sagde jeg til ham, at han kunde stole paa, at der nok vilde blive sørget for dem. Denne Bekymring havde han dog ikke, men tog rolig og næsten glad Afsked med mig da jeg kort efter maatte forlade ham for at se til en anden Syg, fra hvem der ogsaa var kommet Ilbud. Da jeg senere naaede mit Hjem sent paa Aftenen, modtoges jeg af det glade Budskab, at der havde været et nyt Bud fra den syge Læges Kone, med Bøn om, at jeg snarest muligt vilde komme, da hun syntes, at der var foregaaet en heldig Forandring i Mandens Tilstand — og dette var til min store Glæde og Forundring ogsaa Tilfældet. Faren blev overstaaet og Bedringen begyndte den samme Nat. Jeg har senere talt med ham om hans Tilstand dengang han laa paa sit Yderste, og han har endnu fornylig sagt mig, at han nøje erindrer hvad jeg dengang sagde til ham. Han har selv undret sig over, at han ikke følte nogen egentlig Sorg eller Bekymring ved at skulle forlade Kone og Børn, og tilføjer, at han endog følte en vis behagelig Ro og ligesom havde sit indre Syn klarere end ellers.

Den anden Patient var en nær Slægtning af mig, en ugift middelaldrende Dame. Hun havde meget tidlig mistet



sin Fader og for flere Aar siden Moderen, som hun elskede højt og savnede meget. Hun led nu af en udbredt Lungebetændelse og hendes Tilstand forværredes efterhaanden saaledes, at der ikke syntes at være Haab tilbage. Hun antog selv, at hun skulde dø, længtes inderlig efter at gjense Moderen og tog Afsked med os Alle, før Stemmen tilsidst svigtede hende og Sandserne næsten ogsaa. Da hun havde yttret det Ønske, at modtage Nadverens Sakramente før hun døde, skyndte jeg mig (da Øjeblikkene syntes mig kostbare) efter Præsten, som heldigvis strax kunde følge med mig. Han fandt hende saa svag, at han yttrede Tvivl om at kunne blive forstaaet af hende; men hun kunde dog, medens den højtidelige Handling foregik, ved en svag Bevægelse med Hovedet give tilkjende, at hun forstod, hvad der sagdes. Da Præsten forlod hende, yttrede han til mig, at det vistnok snart vilde være forbi, og jeg gav ham Ret; thi Agonien syntes alt udviklet. Men kort efter begyndte hun at aande lettere og rettede sig noget, og Dagen efter indtraadte Bedringen, som snart blev til Helbredelse. Hun selv var ikke tilfreds dermed; thi — som hun baade dengang og senere har forklaret for mig — hele hendes Regning var alt opgjort og hun følte sig lykkelig ved at skulle dø — og nu skulde hun atter begynde at vente. Hun har ogsaa sagt mig, at en forunderlig Ro kom over hende, da hun var værst, og at Alt stod i et forunderligt klart Lys for hende, baade Fortid og Fremtid.

Dette var altsaa to levende Vidnesbyrd om Tilstanden kort før Døden; og med disse vil jeg slutte.

Spørges der nu om Resultatet af disse Erfaringer og Vidnesbyrd, saa maa jeg svare, at det vigtigste Udbytte bør søges i de gode Tanker, som de formentlig kan vække hos Enhver. Jeg har idetmindste, ved at meddele dem, havt det Ønske, at dette maatte blive Tilfældet. Dernæst tror jeg ogsaa at have paavist, at den legemlige Dødskamp, Agonien, er en Overgangstilstand mellem Liv og Død, som er smertefri. Med den sjælelige Dødskamp er det en anden Sag. At det indre Syn paa Fortid og Fremtid klares,

synes sikkert nok; men om den sjælelige Kamp bliver let eller svær, beror paa den Døendes sjælelige Tilstand i det Hele, paa Troen eller Ikke-Troen, paa Følelsen af personligt Ansvar eller Ikke-Ansvar og paa Samvittighedens Stemme. Lyder denne ren og klar, med et glad Haab til Livet efter dette, da kan Døden blive salig, hvad Enhver jo maa ønske og bede om. Dette har alt Psalmedigteren King o lært vore Fædre, naar han lod Vægteren ved Nattens Frembrud synge sit Vers, som lod saaledes:

Naar Mørket Jorden blinder  
 Og Dagen tager af,  
 Den Tid os da paaminder  
 Om Dødens mørke Grav.  
 Lys for os Jesu sød —  
 Ved hvert et Fjed  
 Til Gravens Bred —  
 Og giv en salig Død!

---

The first part of the paper is devoted to a general  
 consideration of the problem. It is shown that the  
 problem is equivalent to the problem of finding  
 the minimum of a certain function. This function  
 is defined as follows: Let  $f(x)$  be a function  
 defined on the interval  $[a, b]$ . Then the  
 minimum of  $f(x)$  on  $[a, b]$  is the value of  
 $f(x)$  at the point where  $f(x)$  is least.  
 This is the minimum value of  $f(x)$  on  $[a, b]$ .

The second part of the paper is devoted to a  
 detailed study of the problem. It is shown that  
 the minimum of  $f(x)$  on  $[a, b]$  is attained  
 at a point where  $f'(x) = 0$ . This is the  
 necessary condition for a minimum. It is also  
 shown that this condition is sufficient for a  
 minimum if  $f''(x) > 0$ . This is the  
 sufficient condition for a minimum.

The third part of the paper is devoted to a  
 study of the problem of finding the minimum  
 of a function of several variables. It is shown  
 that the necessary condition for a minimum is  
 that the gradient of the function is zero at  
 the point where the minimum is attained. This  
 is the necessary condition for a minimum.

The fourth part of the paper is devoted to a  
 study of the problem of finding the minimum  
 of a function of several variables. It is shown  
 that the sufficient condition for a minimum is  
 that the Hessian matrix is positive definite  
 at the point where the minimum is attained.

The fifth part of the paper is devoted to a  
 study of the problem of finding the minimum  
 of a function of several variables. It is shown  
 that the necessary condition for a minimum is  
 that the gradient of the function is zero at  
 the point where the minimum is attained. This  
 is the necessary condition for a minimum.



L614.62

5

# Om Menneskets Tilstand

## fort for Døden.

---

Et Foredrag i Arbejderforeningen af 1860

af

Dr. C. Hornemann.

(1873—1874.)

---

2det Dplag.

---

Kjøbenhavn.

Jacob Lund's Forlag.

Trykt hos S. Dettinger.

1875.

DUBLIN  
Stadsbibliotekets  
i Janes

THE  
JOHN CRERAR  
LIBRARY

De Undersøgelser, som man hidtil har anstillet og meddelt om Døden, gaa i Reglen ud paa at fremstille Tilstanden i selve Dødsøjeblikket, idet man har søgt at forklare, hvorledes og naar det jordiske og legemlige Liv maa siges at ophøre, og hertil har knyttet en Fremstilling af Bevøisene for, eller Tegnene paa, at denne Død virkelig er indtraadt. I den nyere Tid har man imidlertid søgt at gaa videre og vovet sig ud over Døden, idet man til alle Nysegjerriges og Videbegjærliges Opbyggelse, dels ad naturvidenskabelig, dels ad skrifttheologisk Vej har troet at kunne give Oplysning om Tilstanden kort efter Døden. Hvad der legemlig talt foregaar i selve Dødsøjeblikket, kan man vistnok tilnærmelsesvis paavise ved Forsøg paa Dyr og ved Hjælp af vort Kjendskab til de Love, som styre det legemlige Liv (Physiologien). Men videre kan og skal vor Videns herom neppe gaa, og Alt hvad der fortælles og fremstilles om, naar og hvorledes det Sjælelige frigjøres fra Legemet i Dødsøjeblikket, eller om Sjælens Udvandring og Overgang fra det Timelige til det Evige, og om Tilstanden kort efter Døden, — alt dette er kun mere eller mindre løse Gissninger, som ganske vist kunne være opbyggelige, forsaavidt de støtte sig paa den hellige Skrifts Antydninger eller Lignelser, men ingenlunde give nogen Visshed eller oplyse hvad der er og bliver, og rimeligvis skal være, et Mystorium. Set vide vi kun som det Sikkreste af Alt, og det er, at Døden er os Alle vis; men ingen Dødelig er opstaaet fra de Døde



og kan fortælle os om Tilstanden efter Døden. Denne Tilstand bliver en Trost-Sag. Om Tilstanden kort før eller umiddelbart før Døden kunne vi derimod samle Jagttagelser og Erfaringer; thi intet Mystorium skjuler dette sidste Afsnit af Menneskets Liv paa Jorden. Om denne Tilstand skal jeg derfor meddele, hvad jeg har erfaret. Jeg gjør ingen Undskyldning, fordi jeg byder Arbejderforeningens Medlemmer, som ere vante til en ganske anden oplivende og opmuntrende Underholdning, et Foredrag, som drejer sig om et af de aller alvorligste Emner. Thi Tilstanden kort før Døden maa nødvendigvis interessere Dem som alle andre, saa vist som vi i denne Henseende Alle ere lige. Ved Fødselen og fra Naturens Haand er Alt Ulighed. Først Døden giver Ligheden. Det vilde utvivlsomt være godt, om vi tænkte herpaa oftere, end vi i Reglen gjøre, og at vi alvorlig betænkte, at vi i Grunden kun leve for at dø, det vil sige for at dø paa den rette Maade, for at dø salig. Ved at tænke paa Døden, som skal ramme os Alle, kan man befjæmpe Sorgen og Lidelsen, og man kan sejre over en af de værste og mest almindelige Lidenskaber, nemlig Misundelsen. Hvo har ikke i vor pengegridske og lystsyge Tid misundt de Rige og tilsyneladende Begunstigede? Men tænker man saa paa, at vi Alle skulle dø, og at Rigdom og jordisk Lykke er uden Værdi, naar Døden melder sig — men Ansvarer maaske større — saa svinder Misundelsen; ja i visse Tilfælde kan den blive til Medynk eller Medfølelse. Men ligesaa sikker som Døden er os, ligesaa sikkert er det, at vi Alle frygte for Døden. Nogle ville hertil svare „Nej“ og paastaa, at de ikke have noget af denne Frygt; men det kommer enten af, at de leve i Døeblikket og kun tænke sig Døden som meget fjern — og en fjern Fare frygter man ikke i Døeblikket — eller ogsaa gaa de fløve igjennem Livet. Tænkte de sig

Døden ret nærværende, vækkende Haanden ud efter dem — da vilde de nok føle idetmindste noget af Frygten. Man kunde ogsaa anføre Selvmorderne som et Bevis for, at Mogle (hos os desværre Mange) ikke frygte for Døden. Men Selvmordere ere i en sygelig, tildels utilregnelig Tilstand, og desuden have ogsaa de noget af Dødsfrygten, hvad jeg ret strax skal paavise. Frygten for Døden er nemlig af forskjellig Art. Det naturlige Menneſte har en medfødt, instinktmæssig Angst, ja næsten Rædsel for Døden. Derfor griber den Synkende efter et Halmstraa for mulig at reddes; og denne paa Selvopholdelsesdriften støttede Frygt er saa indgroet, at endog Selvmordere ubevist give efter for den. Vor store Digter Joh. Ludv. Heiberg har i et af sine Ungdoms-Arbejder, Komedien „Pottemager Walthers“, fremstillet dette sjælelige Træk, idet han lader den til Fortvivlelse drevne Mand, i det Øjeblik han vil styrte sig ned i Afgrunden for at faa Ende paa Livet, flygte ned ad Bjerget og tilbage til Livet, fordi han møder en glubende Ulv. Og her i Kjøbenhavn har man engang oplevet det Særſyn, at en Mand, som vilde tage Livet af sig ved at springe i Kastelsgraven, affød derfra, fordi Skildvagten paa Bolden, idet han sigtede paa ham, truede med at skyde ham, hvis han sprang ud.

Denne instinktmæssige Frygt kan vistnok hos Mange holdes nede ved Resignation og en stærk Villie, idet de indse, at man bør finde sig i det Uundgaaelige; og den kan bekjæmpes ved Religionens Hjælp; men intet sundt og naturligt Menneſte kan ganske frigjøre sig for den.

En anden Frygt er den, som hænger sammen med Samvittigheden, med Synsbevidstheden, med Kjærligheden til Gud og Frygten for hans Brede og for Dommen efter Døden. Denne Frygt er sund og velgjørende; thi den leder til Anger og Omvendelse, og den



besejres ved Troen paa Forsoningen ved Christus, den vi tør stole paa, hvis Angeren er oprigtig og Omvendelsesarbejdet ærligt. Denne Frygt findes ikke hos Alle. Nogle sky den og søge at døve deres Samvittighed. Andre have den maaske ikke længer. Thi der gives Mange, som ikke tro paa et Liv efter dette, om de endog have nogen Tro paa en højere Magt; og disse Mennesker synes der ved at have fornegtet deres Samvittighed for Gud. De synes, ligesom Dyrene, kun at have en Samvittighed for Menneskene. De frygte Menneskenes Dom og Straf her paa Jorden, men ikke Guds Dom for det evige Liv efter Døden. Disse Mennesker kunne altsaa ikke have Samvittigheds Frygt for Synden og Døden, de kunne ialfald kun frygte Døden, fordi den berøver dem Nydelse, de maaske havde her i Livet. Saa synes det at maatte være; men denne Fornegtelse af Samvittigheden kan ogsaa være et Selvbedrag. Jeg troer ialfald, at disse Fritænkere's Tanker kunne forandres kort før Døden, og jeg tror at have seet det. Men een Dødsfrygt have de i hvert Fald, thi den har i Reglen Alle, hvorledes de end ellers tænke paa Døden, ja selv om de som Lidende og Ulykkelige ønske sig og længes efter Døden, og det er Frygten for det, der kaldes Dødstampen, Agonien, for Tilstanden kort før Døden, for Lidelsen forinden og ved Døden. Mange frygte legemlige Lidelser, Kvælningsfornemmelser, Dødsangst og langvarig, haard Kamp. Derfor ønske saa Mange en pludselig, usøkelig, uforberedt Død; og dette ønske deles af Andre, som ikke blot frygte den legemlige, men endnu mere den aandelige Lidelse ved Følelsen af Dødens Komme, og ved en pludselig Død helst ville fritages for Forberedelsen til og Tanken om Døden. Denne Frygt for Agonien er i de fleste Tilfælde ugrundet, idetmindste hvad den legemlige Døds-



kamp angaar, og det er herom og om den sjælelige Døds-  
kamp at jeg tror at kunne give nogen Dplysning.

Djebliffene kort før Døden og selve Dødsøjeblikket har (ligesom Fødselsøjeblikket) en særegen Høitidelighed, som maa paavirke enhver, ved Banen ikke sløvet, Tilstedeværende. Et langvarigt, smerteligt Sygeleje forbereder ofte den Syge selv dertil, og de uheldredelige Syge, som desuagtet vedblive at skyde Dødstanken bort og kun tænke paa at de maa og skulle komme sig, bør efter min Mening have Sandheden at vide. Det er nærmest Lægen, som bør minde dem om Døden, og dette kan da ske paa mange Maader uden at ængste eller forfærde de Syge og uden paa nogen Maade at berøve dem Haabet om en mulig Helbredelse ved Guds Hjælp. Helst bør det ske saaledes, at Tanken kommer til at udgaa fra de Syge selv, f. Ex. ved at ede Tanken hen paa andre farlige Syge, ved at omtale Manges Frygt for Døden, spørge dem, om de har denne Frygt; eller paa anden Maade. En Dame, som led af en langvarig og, som det syntes, uheldredelig Sygdom, blev efterhaandeg utaalmodig og bebreidede Lægen, at han ikke kunde helbrede hende. „Der maa jo dog kunne gøres Noget for at jeg skal komme mig“; saaledes sluttede hun. Lægen svarede hun: „Kjære Frue! Hvem har sagt, at De skal komme Dem?“ Efter den Tid blev hun taalmodig. — Saaledes kan man ogsaa minde mange Syge om, at ikke blot deres Bedring, men at deres Liv ligger i Guds Haand. Mange Syge have udtryffeligt forlangt af mig, at jeg skulde sige dem, hvis deres Sygdom var eller blev farlig; og hvad de Dødsfyge angaar, da mener jeg, at det i mange Tilfælde (f. Ex. naar en Familiefader eller Forsørger eller en Moder med uforsørgede Børn skal dø)

er en ligefrem Pligt for Lægen itide at minde den Syge om at tænke paa Døden; ej at tale om, at man bør svare aabenhjertig, naar den Syge selv spørger i denne Retning. Jeg kan ikke forstaa, at nogle Læger anse det for deres Pligt, lige til det Sidste at bilde den Syge ind at der ingen Fare er, og jeg kan tilføje, at jeg i alle de mange Tilfælde, hvor jeg har sagt til Dødsyge, at jeg troede at de snart vilde dø, kun har seet Godt deraf, i mange Tilfælde endog en meget velgjørende, en Fred og No bringende Virkning. Da mange Syge ønske det, gjør Lægen ogsaa Ret i, hvor han kan, at blive hos den Døende indtil Dødsøjeblikket er forbi. Lægens Nærværelse styrker baade den Døendes og de Omværendes moralske Kraft og han kan være til Hjælp paa flere end een Maade. Præstens Nærværelse kan være meget velsignelsesrig og kan kun gjøre Gavn — naar Præsten forstaaer sin Opgave; men vist er det, at mange Syge, især af den simplere Klasse, hellere betro sig til Lægen end til Præsten. Dette kan jeg kun forklare mig deraf, at de altid tænke sig Præsten som Dommer, hvorimod de ikke vente nogen Dom fra Lægens Side og antage, at Lægen kjender (og undskylder) Verdens Daarligheder og Svagheder bedre end den Gejstlige. Jeg har i de mange Aar, jeg har praktiseret, staaet ved Siden af mange Døende, og hvor jeg kunde, har jeg talt med dem om Døden, som forestod, og udspurgt dem om deres Tilstand; og da Menneskene vistnok i Reglen, om nogen- sinde, ere naturlige og oprigtige i et saadant Øjeblik, tror jeg ogsaa at have faaet sandfærdig Dplysning. Disse Dplysninger og denne min Erfaring om Tilstanden kort før Døden har styrket min egen Tro og mit Haab og betaget mig min Angst for denne Tilstand. Jeg har derfor det Haab, at det ogsaa kan være Andre til Gavn at høre noget derom. Thi denne Angst kan ogsaa virke forstyrrende ind paa den øvrige Betragtning af Døden og bortdrage Sindet



fra den sunde, religiøse Dødsfrygt (og Livsbetragtning) den jeg hverken kan eller vil fjerne hos Nogen; — i den Henseende maa Enhver see at hjælpe sig selv.

Det er en Selvfølge, at man ikke hos enhver Døende kan finde Dplysning om Tilstanden kort før Døden. Ved den voldssomme Død eller ethvert brat Endeligt (Tilskadeførmue, Dræbte, Blodprop, Apoplexi, Hjertesygdom osv.), hvor Døden pludselig afbryder enten et sundt eller et i alt Fald for Djebliffet aldeles uforberedt Liv, faar man Intet at vide. Hos Forbrydere, som henrettes og hos de fleste Selvmordere, kan der heller ikke være Tale om egentlig Dødstamp, og af hvad der berettes om disse Ulykkeliges sidste Djebliffe før Døden, giver os i Reglen Billedet af et exalteret og forrykket aandeligt Standpunkt. Om mange ustyldige Henrettede veed man dog, at de, ligesom Martyrerne, have modtaget Døden uden Dødsfrygt, nogle endog med Glæde, og næsten alle med Haab og Tro paa et evigt Liv. Det forekommer mig klart, at de umulig ved egen Hjælp saaledes have kunnet sejre over Dødsfrygten, over Døden og over det Dyrer i Sindet, som nødvendig maa opstaa hos ethvert ustyldigt Offer for den raa Menneffemagt. Alderdomsdøden udelukker ogsaa i de fleste Tilfælde Muligheden af hos den Døende selv at søge Dplysning om de sidste Djebliffe. Thi forud for Alderdomsdøden gaar der i Reglen en længere Tids Sløvhed, ofte ledsaget af nogen Sindsforstyrrelse. Jeg har dog truffet et Tilfælde, som giver nogen Dplysning. Det var en gammel Skipperenke paa nogle og halvfemsindstyve Aar. Hun havde i flere Aar været sengeliggende og blind, var udtørret som en Mumie, men hendes Forstand var klar og hun hørte og talte tydeligt. Hun havde længe ønsket sig Døden, og da jeg spurgte hende, om hun da led, svarede hun Nej; men hun mente, at hun ikke kunde gjøre Gavn længer og at hun — uagtet hun plejedes



med Omhu af kjærlige Slægtninge — dog var dem til Besvær. Da jeg spurgte hende, hvad Indtryk hendes lange, suarere lykkelige end ullykkelige Livs Erfaring havde givet hende, sagde hun blot: „Skjæbnen er gjenstridig og kontrari, og Verden giver mere Ondt end Godt; men vi skulle huske paa, at Vor Herre har skabt os.“ Bedre Svar kan man vel neppe forlange. — Ikke længe efter opfyldtes hendes Dnske, og den Herre, der havde skabt hende, endte ogsaa blidt hendes Dage.

Døden ved Sygdom er den hyppigste Dødsmaade; men i mange Tilfælde er Bevidstheden borte kortere eller længere Tid før Døden indtræffer, og det er kun i de Sygdomme, hvor Bevidstheden bevares eller kun er tilføret, at man kan erholde nogen Oplysning. Jeg har en stor Række af saadanne Erfaringer om Tilstanden kort før Døden, men jeg skal kun anføre nogle af de mest oplysende.

Jeg har ovenfor omtalt, hvorledes især en langvarig Sygdom og selve Lidelsen kan forberede den Syge til Døden, idet Tanken paa, hvad Sygdommens Ende vil blive, og Dnsket om at fries for Lidelser, efterhaanden vender Sindet fra det Timelige mod det Evige og leder den Syge til at finde Styrken, Hjælpen og Hvilen der, hvor den alene kan findes. Men foruden denne længere Forberedelse er der hos en Mængde Syge en bestemt Forudfølelse eller Fornemmelse af den nær forestaaende Død. De føle, naar Djebliffet nærmer sig og det beror da ikke saa meget paa Sygdommens Beskaffenhed, hvorledes de tage sig deri — skjøndt store Lidelser vel kunne afdrage Opmærksomheden, forinden Smerterne (hvad de i Reglen altid gjøre) efterhaanden aftage og endelig ophøre ved Døds-kampens Begyndelse — som paa deres sjælelige Tilstand. Thi det indre Syn paa Tingene forandres og det gjælder da om at have Noget at bygge sit Haab paa.

En Barndomsven af mig fik som ungt Menneske en hidsig Brystsyge og blev indlagt paa Frederiks Hospital, hvor jeg den Gang var ansat som Kandidat. Da Døden nærmede sig, hvad han selv tydelig skjønnede, lod han mig kalde til sig og betroede mig da den store Angst, han følte for Døden. Det var ikke en smertelig (legemlig) Dødskamp, han frygtede — og den blev der heller ikke Tale om —, men det var Samvittighedsangst og Frygt for Guds Dom over ham efter Døden. Der kunde ogsaa være nogen Grund dertil; thi han havde, som han selv tilstod, brugt sit Liv slet. Han var dog ingenlunde noget slet Menneske, snarere god og hjærlig af Hjertet, men svag mod Fristelser, og han havde syndet meget. Dog var det gaaet med ham, som med de fleste af os Syndere, at hans Synd ikke just var gaaet ud over andre, men mest over ham selv — og nu kom Angeren og Angsten. Religiøs havde han ikke været, men han havde dog ikke søgt at komme bort fra sin Barndoms Tro, og denne kom nu heldigvis frem, da Døden stod for Døren. Jeg var dengang ung og selv ingenlunde fast i min Tro, men man kan ofte bedre tale for Andre end for sig selv, og ved at minde ham om Guds Barmhjertighed for Christi Skyld og om Synderens Anger paa Korset, tror jeg det lykkedes mig noget at berolige ham, saa at hans sjælelige Dødskamp blev blidere.

Som ganske ung Læge var jeg tilstede ved en af mine Kjærestes Død. Det var en middelaldrende Kone, som efter gjentagne smertefulde Gigtfebre og Hjertebetændelser endelig følte Døden nærme sig. Hun følte sig da legemlig friere, men sjælelig betagen. Hun var opdraget i Tvivl om Christi Guddommelighed, men arbejdede som ældre ærlig mod denne Tvivl. Hun kaldte nu sin Mand og sine Børn til sig, tænkte først paa Manden og det yngste Barn, men havde derefter udelukkende



Tanken vendt imod det Overjordiske. Hun ønskede at see sin Sjælesørger, og bad Børnene at synge et Chor af Thaarups og Schulz's Hymne, som ofte tilforn havde talt hende. Sangen blev sunget, trods Taarerne, men da Musikens Toner taug var hendes Sjæl ogsaa fri og Døden besejret. Mon dog ikke dette tør kaldes en salig Død?

Det tør sikkert antages, at Mange, som i Livet have været Tvivlere, dø uden at faa Tvivlen løst; men jeg tror ogsaa, at Mange i de sidste Øjeblikke see, hvad de tidligere ikke have seet; thi det Jordiske forsvinder eller opklares da for deres Øje og forstyrres ikke deres Syn paa det Overjordiske. Jeg har saaledes seet flere Tvivlere og Fritænkere af forskjellig Art dø rolig, efterat jeg først havde talt med dem om Døden og om Livet efter dette; og — vel at mærke — Ingen af dem holdt til det Sidste paa Tvivlen og Negtelsen; de modsagde idetmindste ikke. I Cholera-tiden 1853 blev jeg kaldet til en ung Læge, som jeg isvrigt ikke kjendte nøjere til, uden at han som Læge var sjelden dygtig og samvittighedsfuld og tillige en kjærlig Søn. De Cholera-syge beholde i Neglen Bevidstheden lige til det Sidste og føle selv Dødens Nærhed. Da jeg sidst saae ham, var det tydeligt, at han snart skulde dø. Dagen i Forvejen var han fuld af Livshaab og ventede snart igjen at kunne tage Del i Lægernes fælles Arbejde mod Epidemien. Nu følte han, han maatte dø. Jeg talte til ham om at stole paa Gud og om Livet efter dette. Det undrede mig noget at han taug og blot taffede mig, idet han gav mig Haanden. Men bagefter hørte jeg af hans Venner, at han var Atheist og ikke troede paa det andet Liv. De mente, at jeg havde talt forgjæves; men jeg har Lov til at tro, at hans Syn er blevet aabnet ved Dødens Nærmelse, og at han har faaet Øje for hvad han før ikke har kunnet



see, skjøndt han vistnok ærlig havde kæmpet for at finde Sandheden. Alle Fritænkere ere nemlig ikke af een Art. Der gives dem, som i lang Tid, endog med Frygt og Bæven, forgjæves stræbe efter at naa et fast Trosstandpunkt. Deres skarpe Forstand og rene Karakter holder dem ligesaa fjernt fra Overtro som fra Hykleri; men den mod Forstanden gaaende Tro kan de ikke optage, medens de dog agte den hos andre. De høre ikke deres Mangel paa Tro til Skue og de søge ikke at svække andres Trosiver eller gjøre Profelyter. Jeg kender flere ædle og elskværdige Menneſter af denne Slags. Men der gives andre, som hovere af deres Fritænkeri eller Atheisme, som betragte enhver Troende som en Idiot eller Hykler og spotte derover, og som gjøre Propaganda for Fritænkeriet, for den fri Tanke, den fri Kjærlighed o. s. v. Jeg har ikke været hos nogen Saadan, naar han skulde dø; men jeg kan ikke tænke mig andet, end at Guds Stemme gjennem Samvittigheden dog tilsidst vil tale til dem i en sjælelig Dødskamp, som kan frelse. Iøvrigt gives der ogsaa yderligt gaaende Troende, som ere stolte af deres Tro, see ned paa andre, som ikke i alle Punkter ere enige med dem, og som tro at vide, at kun de selv have fundet Sandheden og derfor skulle blive salige, medens alle vi andre, som ere mindre selvtillidsfulde og maaste stadig bede Gud om Troens Mirakel, Troens Ydmyghed og Selvfornægtelsen i Kjærlighed, af dem fordømmes; men Et er at bekjende sin Tro, naar det behøves, hvad vi Alle bør gjøre, et Andet er det at pukke paa sin Tro og fortælle andre, at man tror, og tror det ene Nette; Sligt nytter ikke, allermindst i vore Tider, da man ikke risikerer at skulle bekræfte det ved noget Martyrium. — Nej! vis Troen i Livet og fort før Døden — der gjælder det! Troen paa det, der er imod Forstanden, vindes heller ikke let eller hurtigt. Man ledes til den ved Prøvelser, Lidel-

fer og Sorger, ved et aabent Dje for de uskyldigt Lidende (Børn f. Ex.), ved megen Livserfaring, som lærer os, at Lidelserne have Overhaand her paa Jorden, og ved Fortrolighed med Dødstanken. Jeg skal anføre et Exempel paa, hvorledes en ydmyg Troende dør.

Jeg behandlede engang en midaldrende, gift Mand for en udbredt Brystbetændelse. Han havde haft Lykken med sig her i Livet, havde Rigdom, stor Anseelse og Virksomhed, en hjærlig Familiefreds at leve med; men han havde ogsaa haft Kamp og store Anfægtelser. Efter Løfte sagde jeg ham, at han var livsfarlig syg, hvad han godt forstod og optog med fuldkommen Hengivenhed i Guds Willie. Han bad mig kun om at lade ham vide, naar Døden nærmede sig. Dette skete hurtigere end jeg havde ventet det, og ved mit sidste Besøg traf jeg ham i en begyndende Agoni. Han var tilsyneladende fraværende, talte usammenhængende for sig selv og i et fremmed Tungemaal. Jeg forsøgte da at vække ham ved med høj Røst at spørge ham om han led, hvad han benægtede. Jeg spurgte ham derefter, om han vidste at han nu skulde dø. Han aabnede da de halvbrustne Øjne og sagde med fast Stemme: „Ja, jeg veed jeg skal dø, og jeg dør med Glæde. Jeg veed, at jeg er en stor Synder, men jeg haaber til Gud, at han tilgive mig for Jesu Christi Skyld.“ Disse vare hans Ord, og kort efter døde han, omgivet af Børnene og i sin Hustrus Arme. Dette kalder jeg en salig Død, og aldrig har jeg seet et tydeligere Bevis paa, hvorledes Blikket kort før Døden vender sig helt bort fra al jordisk Lykke, som med Glæde forlades i Haab om et bedre Liv efter dette.

Jeg har seet en anden rig og højtstaaende Mand dø som en Ddning paa nogle og Halvfems. Han døde Alderdomsdøden, men var dog lige til de sidste Dage megen aandsfrisk, skjøndt han i flere Aar havde været bundet til



Sengen i en halvt liggende, halvt siddende Stilling. Jeg talte i den sidste Tid med ham om Døden, paa hvis Komme, om kortere eller længere Tid, han var forberedt; det vil sige, hvad de jordiske Forhold angik. Thi da jeg omtalte det evige Liv, som jeg antog, at han ogsaa havde tænkt paa, tilstod han uden Betænkning, „at han efter Døden kun saae Sort, Sort, Sort“ — saaledes lød hans Ord. Jeg forsøgte da at vise ham, hvorledes Livet her paa Jorden vilde være meningsløst, naar der ikke var et Liv efter dette, og jeg mindede ham om Samvittighedens umiddelbare Stemme i os. Hertil svarede han, at han altid havde søgt at øve Retfærdighed og havde en ret god Samvittighed (for Mennesker); men han brød sig ikke om Tro. Da jeg troede at vide, at han havde været en skjult Belgjører for Mange, spurgte jeg ham, om han dog ikke havde gjort Et og Andet, som laa udenfor og ovenover Menneskenes Dom. Dette indrømmede han og tilstod, at den Glæde og Tilfredshed, han havde følt ved at gjøre Godt uden Hensyn til jordisk Løn eller Fordel, stod højere end den jordiske og sandselige Nydelse. Denne Indrømmelse benyttede jeg til atter at pege paa Guds Stemme i os, og hans Dom efter Døden, til Forklaring af denne Verdens uforklarlige Uligheder; men jeg kunde dog ikke opnaa videre end dette Svar: „Maaske har De Ret, maaske ikke“. Hans Tilstand kort før Døden kunde ikke give mig videre Oplysning, da han i de sidste Dage var sløv og ikke til at vække. Atheist var han just ikke; men en saadan Mangel paa Tro, som hans, er dog meget mærkkelig, naar den træffes hos saa gammel en Mand med saa lang en Livserfaring. Og han havde tilmed i sin Tid havt stor Indflydelse paa vore kirkelige Anliggender. Hos simple og udannede Mennesker, som skulle dø, har jeg, ligesom hos Børn, undertiden truffet meget uklare Forestillinger og phantastiske Indbildninger om Livet efter



dette, men aldrig Troen paa absolut Tilintetgjørelse. En ren og from Resignation og Hengivenhed i Guds Villie har jeg derimod truffet hos de fleste Dødsfyge og Døende, som jeg har været hos. Jeg kunde anføre en Mængde Exempler, men skal kun nævne et Par.

En midaldrende ugift Kvinde, min nærmeste Slægtning, døde af Cholera i 1853. Hun laa syg i flere Dage før hun døde, og vi talte ofte om det Rimelige i, at hun skulde dø. Jeg spurgte hende, da Døden nærmede sig, om hun var bange for at dø. Dette benegtede hun, men tilføjede, at hun nu, ved at tænke tilbage paa sit Liv, vel kunde ønske at have været til større Nytte og at have havt større Udbytte deraf. Jeg kunde med Sandhed trøste hende med, at hun i sin Stilling havde været til Glæde og Nytte for Mange, ja til Velsignelse for Enkelte. Dette glædede hende at høre, og hun gav sig da rolig Gud i Bold. Da jeg under denne sidste Samtale kom til at græde, bad jeg hende tilgive, hvis dette bedrøvede hende. Hertil svarede hun — hvad ogsaa Andre i lignende Tilfælde have sagt — at det tvertimod gjorde hende saa forunderlig godt at see disse Taarer. Selv havde hun ingen Taarer, hvad de Cholerafyge og i det Hele de Døende aldrig have, og hun led ikke. Hun bad mig give sig Vand at drikke lige til det Sidste, og døde, som det syntes, smertefri, under et Forsøg paa at synke.

En ældre Embedsmand, højt begavet og religiøst udvillet tillige, led i flere Aar af en organisk Hjertesygdom. Da hans Brystmerter og Aandenød mod Slutningen tiltog og Døden stod for Døren, betroede han mig sin Angst — ikke for selve Døden eller Dommen — men for den legemlige Dødskamp, idet han frygtede for, at Aandenøden og Smerterne skulde tage til. Jeg beroligede ham med at udtale som min Overbevisning, at det Omvendte vilde blive Tilfældet, og at selve Dødskampen var smertefri, og

da jeg senere spurgte ham derom, bekræftede han, at han efterhaanden følte sig meget lettere og mere smertefri. Han døde efter en let Dødskamp og glad ved Tanken om det tilkommende Liv.

For saa Nar siden blev jeg kaldet til en middelaldbrende gift Kone. Hun led af en RygmarvsSygdom, som udviklede sig langsomt. Af og til vare Smerten meget store og der dannede sig tilsidst dybe Koldbrandsaar over Lænden, som medtog hendes Kræfter. Jeg kjendte hende fra hendes tidlige Ungdom, da hun var livsglad og sund, og jeg havde ikke troet, at hendes religiøse Sands var videre udviklet. Under Sygdommens Forløb mærkede jeg, at hun efterhaanden blev stærkere og stærkere i saa Henseende, og jeg havde rigelig Lejlighed til at beundre hendes Taalmod og Sjælsstyrke. Med Tanken om Døden blev hun efterhaanden mere og mere fortrolig, da jeg havde sagt hende, at hendes Sygdom var livsfarlig; og da det efter en smertefuld Nat nærmede sig mod Enden, hvad jeg paa hendes Spørgsmaal derom maatte bekræfte, bad hun mig om at blive til det var forbi, idet hun blot ønskede, at det ikke maatte vare for længe. Hendes Mand og Børn, blandt hvilke den ene Datter med den kjærligste Opoffrelse havde forestaaet Sygeplejen, stode ved Dødslejet og hørte hvorledes hun besvarede mine Spørgsmaal da jeg spurgte hende: Om hun var hængt for Døden? — „Nei, hun døde med Tilfredshed og Haab;“ — Om hun endnu led? — „Nei, Smerten vare efterhaanden ophørte“. Imidlertid var Dødskampen begyndt og varede temmelig længe, men den var ikke slem at see paa. Hun kunde endnu trykke vore Hænder; men endelig kom det sidste Suk, det vil sige den sidste instinktmæssige Udaanding. En saadan Død er smuk og en velgjørende Trøst for de Efterlevende.



Lignende Tilfælde, med de samme Svar fra de Døende: at Smerterne ere ophørte, at de dø med No, ja med Glæde og endog længes efter Døden, har jeg atter og atter været Vidne til; og ikke blot der, hvor der var Grund til at sukke efter Forløsning fra dette Livs Synd, Sorg og Sygdomme, men ogsaa der, hvor et glad og lykkeligt Liv maatte opgives. Thi, som jeg ovenfor har sagt, Følelsen af Dødens Nærhed forandrer og klarer det indre Syn, medens de ydre Sandser og Modtageligheden for Smerter sløves under Livsfunktionernes gradvise Afstagen.

Hos Børn, som ikke ret forstaa, hvad Døden er, kan man selvfølgelig ikke vente Svar som hos Børne; men ogsaa hos Børn kan man se en mærkelig No indtræde ved Dødens Komme. Jeg behandlede engang et Barn af en af mine Slægtninge. Det var en lille Pige paa 12 Aar, noget spinkel og delikat fra Fødselen, men af en sjelden Elskværdighed, Skjønhed og Begavelse. Hun led af en Hjertebetændelse, som trak i Langdrag og omsider endte med Døden. I den sidste Tid, da Mandensøden og Hjertetilfældene gjorde, at hun vanskelig kunde finde No og Hvile, og idelig maatte skifte Leje i Sengen, blev hun utaalmodig og vanskelig at passe, og meget utilfreds, saa at hun f. Ex. endog viste Faderens Kjørtegn fra sig. Men den sidste Nat foregik der en Forandring med hende. Mandensøden tog af, hendes gamle Blidhed og Elskværdighed vendte tilbage, hun forlangte, at Faderen skulde komme til hende og kysse hende; og da hun havde faaet flere Puder bort under Hovedet og næsten laa lige udstrakt, sagde hun: „Saa! nu ligger jeg godt og nu vil jeg sove.“ Jeg blev nødt til at forlade hende for at see til en anden Syg, og medens jeg var borte døde hun i den tidlige Morgenstund — efter Forældrenes Udsagn temmelig pludselig, men efter en blid Søvn og uden Dødskamp. Sa-



gen er den, at den saakaldte Dødskamp eller Agoni allerede var begyndt da hendes Andenød ophørte og Sindet forandrede sig. Hun troede, at det var det forandrede Leje, der gav hende Søvnen; men det var Dødens Søvnen, Agonien, som begyndte.

Et saadant blidt Endeligt træffes ofte, selv hos Borne; men ofte ser man ogsaa noget, som ligner en haard og kvalfuld Kamp, og som gjør et stærkt Indtryk paa de Tilstedeværende, som ikke ere vant til at see Sligt. Det er ganske vist en Kamp mellem de opholdende og de i ødelæggende Retning virkende Livskræfter, som ender med, at de sidste sejre, saa at Centralorganerne for Blod- og Nerve-cirkulationen maa standse deres Virksomhed, og Livet dermed ophører.

Denne Standsnings kan ske pludselig, som ved et Slag (naar en Hovedaare eller Hjertet selv pludselig tilstoppes af en Blodprop, eller naar Hjernen pludselig sammentrykkes af Blodet fra en sprængt Aare, eller paa anden Maade), og en tilstedeværende Sygdom og Smerte kan saaledes umiddelbart gaa over i Døden uden forudgaaende Dødskamp og uden at de tilstedeværende og ofte heftige Lidelser først ere aftagne og ophørte; men i Regelen aftage Smertene naar Døden ikke kommer pludselig men langsomt nærmer sig, og de ophøre ganske, naar Dødskampen begynder. Denne Kamp eller denne Overgangsperiode kan vare længere eller kortere, ofte endog i mange, lange Timer; og Bevidstheden tabes i de fleste Tilfælde først mod dens Slutning. Selv efter at Blodomløbet er standset, Hjernens Virksomhed ophørt og Livet dermed forbi, saa at det sikkert tør antages, at Sjælen har forladt Legemet og det Mandeliges og Legemliges Forbindelse er ophørt — selv derefter kan man (med længere og længere Mellemrum af  $\frac{1}{4}$  indtil et helt Minuts Varighed) undertiden see kramp-

agtige Indaandingsbevægelser, med Trækninger i alle Indaaandingsmuskler omkring Næse og Mund, afløse en svag, langtrukken, rallende Udaandingslyd (den saakaldte Dødsrallen, som kommer fra Slim i Luftrøret). Disse Trækninger, som ofte give den Døendes Ansigt et lidende eller vel endog affkræftende Udtryk, ere dog ikke virkelige Livsytringer, men en Slags galvaniske Reflexerbevægelser, som snart efter gaa over til en fuldstændig Muskelslappelse. Da de tilsyneladende ere det Legemliges sidste Anstrængelser for at holde paa Livet, er det intet Under, at man med dem for Dje har betragtet Overgangen til Døden som en haard Kamp og som en legemlig Lidelse, — hvad den som sagt ikke er.

Jeg frygter for at trætte Dem ved at anføre flere af mine alvorlige og dog trøsterige Erfaringer, men et Par Tilfælde af særegen Interesse og mindre sørgelige, maa jeg dog endnu til Slutningen omtale.

Disse Tilfælde angaa nemlig Syge, som, efterat Agonien øjensynlig var indtraadt, ligesom ved et Under vededes fra Døden og kom sig. Jeg har saaledes hos dem kunnet indhente Dplysninger baade under selve Agonien og senere efter deres Helbredelse.

Den første var en Cholerapatient fra 1853, en Kollega og Ven af mig. Jeg blev nemlig en Aften hentet til ham, da hans Hustru fandt hans Tilstand saa betænkelig, at hun frygtede det Værste. Da jeg kom, var, saavidt jeg kunde skjønne, Agonien alt begyndt; han laa med halvaabne Øjne, med kun det Hvide i Øjet synligt (som hos Døende), kold og uden Puls; men endnu med Bevidsthed. Jeg talte til ham om hans forestaaende Død, og han svarede mig med et smilende Ansigt, at han godt vidste og følte, at han nu skulde dø, og at han døde veltilfreds og rolig. Da jeg tænkte mig, at han med Bekymring maatte se paa Hustru og Børn



og tænke paa deres uforsørgeede Fremtid, idet han tilmed var uformuende, sagde jeg til ham, at han kunde stole paa, at der nok vilde blive sørget for dem. Denne Betsymring havde han dog ikke, men tog rolig og næsten glad Afsted med mig da jeg kort efter maatte forlade ham for at se til en anden Syg, fra hvem der ogsaa var kommet Jlbud. Da jeg senere naaede mit Hjem sent paa Aftenen, modtoges jeg af det glade Budskab, at der havde været et nyt Bud fra den syge Læges Kone, med Bøn om, at jeg snarest muligt vilde komme, da hun syntes, at der var foregaaet en heldig Forandring i Mandens Tilstand — og dette var til min store Glæde og Forundring [ogsaa Tilfældet. Faren blev overstaaet og Bedringen begyndte den samme Nat. Jeg har senere talt med ham om hans Tilstand dengang han laa paa sit Yderste, og han har endnu fornøylig sagt mig, at han nøje erindrer hvad jeg dengang sagde til ham. Han har selv undret sig over, at han ikke følte nogen egentlig Sorg eller Betsymring ved at skulle forlade Kone og Børn, og tilføjer, at han endog følte en vis behagelig Ro og ligesom havde sit indre Syn klarere end ellers.

Den anden Patient var en nær Slægtning af mig, en ugift middelaldrende Dame. Hun havde meget tidlig mistet sin Fader og for flere Aar siden Moderen, som hun elskede højt og savnede meget. Hun led nu af en udbredt Lungebetændelse og hendes Tilstand forværredes efterhaanden saaledes, at der ikke syntes at være Haab tilbage. Hun antog selv, at hun skulde dø, længtes inderlig efter at gjense Moderen og tog Afsted med os Alle, før Stemmen tilsidst svigtede hende og Sandserne næsten ogsaa. Da hun havde yttret det Ønske, at modtage Nadverens Sakramente før hun døde, skyndte jeg mig (da Djeblickene syntes mig kostbare) efter Præsten,



som heldigvis strax kunde følge med mig. Han fandt hende saa svag, at han yttrede Tvivl om at kunne blive forstaaet af hende; men hun kunde dog, medens den højtidelige Handling foregik, ved en svag Bevægelse med Hovedet give tilkjende, at hun forstod, hvad der sagdes. Da Præsten forlod hende, yttrede han til mig, at det vistnok snart vilde være forbi, og jeg gav ham Ret; thi Agonien syntes alt udviklet. Men kort efter begyndte hun at aande lettere og rettede sig noget, og Dagen efter indtraadte Bedringen, som snart blev til Helbredelse. Hun selv var ikke tilfreds dermed; thi — som hun baade dengang og senere har forklaret for mig — hele hendes Regning var alt opgjort og hun følte sig lykkelig ved at skulle dø — og nu skulde hun atter begynde at vente. Hun har ogsaa sagt mig, at en forunderlig No kom over hende, da hun var værst, og at Alt stod i et forunderligt klart Lys for hende, baade Fortid og Fremtid.

Dette var altsaa to levende Vidnesbyrd om Tilstanden kort før Døden; og med disse vil jeg slutte.

Spørges der nu om Resultatet af disse Erfaringer og Vidnesbyrd, saa maa jeg svare, at det vigtigste Udbytte bør søges i de gode Tanker, som de formentlig kan vække hos Enhver. Jeg har idetmindste, ved at meddele dem, havt det Ønske, at dette maatte blive Tilfældet. Dernæst tror jeg ogsaa at have paavist, at den legemlige Dødskamp, Agonien, er en Overgangstilstand mellem Liv og Død, som er smertefri. Med den fjælelige Dødskamp er det en anden Sag. At det indre Syn paa Fortid og Fremtid klares, synes sikkert nok; men om den fjælelige Kamp bliver let eller svær, beror paa den Døendes fjælelige Tilstand i det Hele, paa Troen eller Ikke-Troen, paa Følelsen af personligt Ansvar eller Ikke-Ansvar og paa Samvittighedens Stemme. Lyder denne ren og

klar, med et glad Haab til Livet efter dette, da kan Døden blive salig, hvad Enhver jo maa ønske og bede om. Dette har alt Psalmedigteren Kingo lært vore Fædre, naar han lod Vægteren ved Nattens Frembrud synge sit Vers, som lød saaledes:

Naar Mørket Jorden blinder  
 Og Dagen tager af,  
 Den Tid os da paaminder  
 Om Dødens mørke Grav.  
 Lys for os Jesu sød —  
 Ved hvert et Fjed  
 Til Gravens Bred —  
 Og giv en salig Dødt!

---

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text in the middle section of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



61462  
14  
THE  
JOHN CRÉPAB  
LIBRARY

INHUMATION

ET

CRÉMATION

PAR

LE DOCTEUR GANNAL

-----  
MÉMOIRE

ADRESSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS  
-----

PARIS

MUZARD ET FILS, LIBRAIRES (DÉPOT DES LOIS)

26, PLACE DAUPHINE, 26

—  
1876

THE

JOHN CRERAR  
LIBRARY

MONTMANTON

MONTMANTON

INHUMATION

ET

CRÉMATION



1-

INFLUENZA

CRÉMATION

INFLUENZA

LE DOCTEUR GARNIER

CRÉMATION

CRÉMATION

INHUMATION  
ET  
**CRÉMATION**

PAR  
LE DOCTEUR GANNAL

.....  
**MÉMOIRE**  
ADRESSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS  
.....

PARIS  
MUZARD ET FILS, LIBRAIRES (DÉPOT DES LOIS)  
26, PLACE DAUPHINE, 26

—  
1876

INFLAMMATION

INFLAMMATION

CHREMATTON

CHREMATTON

de la doctrine de la

CHREMATTON

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la

de la doctrine de la



# INHUMATION

ET

# CRÉMATION



Qu'on ne s'attende pas à trouver ici une étude complète de ce double sujet. Les développements qu'il comporte excèdent de beaucoup le cadre d'une brochure.

Suivre à travers les siècles, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'histoire des différents usages funéraires chez les différents peuples; rechercher les causes de leurs variations; et faire servir à l'ensei-

gnement du présent ces longues expériences du passé, en établissant sur des données irréfutables les avantages ou les inconvénients du système actuel et la valeur réelle des réformes projetées; ces études exigent dans leur développement un ouvrage considérable. Cet ouvrage, j'ai osé l'entreprendre; j'y travaille depuis plusieurs années; et si je ne le publie pas aujourd'hui, malgré l'opportunité du moment, c'est parce que je veux qu'il ne présente, autant que possible, aucune lacune.

Pendant que j'analysais les nombreux travaux publiés sur ce sujet, et que je cherchais la vérité parmi les opinions souvent contradictoires des auteurs qui ont traité des anciennes coutumes des peuples, la nécessité d'une solution de la question des cimetières pour toutes les grandes villes devenait chaque jour plus pressante, et l'on voyait surgir inopinément, comme moyen de la résoudre, la proposition de recourir à l'incinération.

Cette idée fit naître aussitôt de chauds partisans et d'ardents adversaires; les uns subordonnèrent toutes les questions d'usage,

de morale et de religion aux nécessités de salubrité; les autres s'opposèrent, au nom de l'usage confirmé, de la morale et de la religion, à l'adoption de cette pratique dont ils nient d'ailleurs les avantages hygiéniques.

Entre ces deux camps exclusifs, la question s'égarait et n'a pas fait un pas dans le droit sens. Alors il m'a semblé que la nature des études auxquelles je me livre depuis longtemps me donnait le droit et m'imposait même le devoir d'intervenir dans le débat. C'est la raison déterminante de cet opuscle. Il a pour but de ramener la question sur son véritable terrain et de l'envisager à son véritable point de vue.

Dans un autre travail j'aborderai plus spécialement le sujet des cimetières actuels et des nécropoles nouvelles qui sont projetées pour les remplacer, et j'aurai alors à examiner la situation délicate de l'Administration vis-à-vis des familles concessionnaires de terrains perpétuels. Mais, avant de publier ces nouvelles études, je ferai paraître un traité de la législation en matière de sépulture, qui sera terminé sous peu de jours.



On y trouvera des renseignements intéressants et des révélations inattendues sur le droit précaire des familles qui ont des monuments dans les cimetières actuels.

**LES DERNIERS SOINS  
A RENDRE AUX DÉPOUILLES HUMAINES  
SONT UN ACTE RELIGIEUX  
DONT LA PUISSANCE PUBLIQUE NE POURRAIT  
PRESCRIRE LE MODE  
SANS VIOLER LE PRINCIPE  
DE LA LIBERTÉ DES OPINIONS.**

Telle est l'unique considération qui a inspiré l'arrêté par lequel Frochot, un des plus éminents administrateurs que le Département de la Seine puisse s'honorer de compter au nombre de ses préfets, autorisait en 1800 une crémation à Paris.

Combien nous sommes loin aujourd'hui de cet esprit de tolérance, malgré nos prétentions de progrès et de libéralisme !

Depuis que je m'occupe de recherches sur les divers modes de sépultures, j'ai pu constater chez tous les auteurs, à quelque nuance qu'ils appartiennent, le même caractère d'absolutisme et d'intolérance; mais jamais, en ces

questions, l'aveuglement et les préventions de parti n'ont été plus frappants que dans ces derniers temps, lorsqu'on a parlé de la crémation.

Les uns ont dit : « L'incinération des corps est un usage barbare et païen auquel le christianisme a substitué l'inhumation ; revenir à cet usage qui, du reste, est *proscrit par les lois civiles*, ce serait méconnaître les lois religieuses qui prescrivent l'inhumation, etc. ... Donc, il ne faut pas permettre la crémation. »

D'autres disent, au contraire : « Par l'inhumation on enlève à l'agriculture une surface énorme de terrain, et on la prive d'une masse d'engrais que lui fourniraient les éléments organiques qui constituent nos tissus ; la terre a besoin de phosphates, etc., etc. » Ces derniers concluent à la crémation obligatoire pour tous.

Si à cet esprit d'intolérance on ajoute l'esprit de routine qui repousse de prime abord toute réforme, quelle qu'en puisse être l'utilité, parce qu'il faudrait l'étudier et que cette étude nécessiterait un travail intellectuel



supplémentaire, on comprendra combien de difficultés devra rencontrer l'application pratique nouvelle de la crémation, adoptée autrefois pourtant par raison d'hygiène et, à ce même point de vue, reconnue préférable à l'inhumation par le rapport du Conseil de salubrité de la Seine du 25 février 1876.

Lorsqu'un débat s'ouvre sur une question qui, comme celle-ci, touche aux sentiments les plus respectables, lorsqu'il s'agit d'étudier les changements à apporter dans le mode de sépulture au sein d'une population dont la religion se manifeste, par le *culte des morts*, à un aussi haut degré que dans la population parisienne, il importe d'aborder avec les plus grands ménagements tous les projets de réforme ; il importe surtout d'affirmer, dès le principe, comme l'a fait Frochot le plus profond respect pour la liberté des opinions.

*La crémation devra être facultative, ou elle ne sera pas adoptée.*

L'incinération des corps est-elle ou non

un progrès ? Peut-on voir dans l'idée de remettre en pratique cet usage ancien un signe de l'athéisme et du matérialisme de notre époque ? Je réponds plus loin à ces questions. Il convient d'établir tout d'abord un fait indéniable, c'est que la nécessité de revenir à la crémation, qui a été abandonnée pendant des siècles, est en ce moment l'objet de sérieuses études dans le monde entier. Partout où il y a de grandes agglomérations de population, on a reconnu urgent de rechercher les moyens de parer aux dangers que font courir aux vivants les amoncellements de cadavres dans les cimetières. La crémation a été présentée comme un de ces moyens.

Il n'en est point de plus radical, ni qui réponde plus efficacement à l'objet qu'on se propose. Cela est facile à démontrer ; mais, avant de parler de l'utilité pratique de cette réforme et d'exposer les raisons qui pourront la faire adopter par ceux même qui y sont aujourd'hui le plus opposés, il me paraît nécessaire de répondre aux arguments théoriques des adversaires de l'incinération des corps et aux raisonnements spécieux des

philosophes agriculteurs qui en sont aujourd'hui les plus zélés défenseurs.

L'inhumation n'est pas une réforme chrétienne. Le christianisme n'a pas substitué ce mode de sépulture à la pratique païenne de l'incinération, car les lois des Douze Tables des décemvirs romains, qui furent édictées 450 ans environ avant Jésus-Christ, attestent que ces deux usages étaient également en vigueur.

C'est donc par erreur que certains écrivains religieux ont émis cette assertion. C'est par erreur aussi que d'autres auteurs ont dit, au contraire, en s'inspirant d'un passage de Pline, que Sylla avait été le promoteur de l'incinération des corps.

Il est parfaitement démontré par les écrivains du siècle d'Auguste qu'à cette époque l'incinération des cadavres était tombée en désuétude. La preuve en est encore dans le silence des Pères de l'Église qui n'auraient pas omis de parler de la crémation, si elle avait alors été pratiquée.



Je n'ai trouvé sur cette question que les opinions suivantes : Tertullien a dit, en parlant de l'incinération des corps, que c'était une opération cruelle. — Saint Augustin a dit, à ce même propos, que le Tout-Puissant ne serait pas embarrassé pour ressusciter les corps et leur rendre la vie, qu'ils aient été dévorés par les animaux ou par les flammes, qu'ils aient été réduits en poussière, en cendres, en liquides ou en vapeurs.

Qu'on ne cherche donc pas à mettre la crémation en opposition avec les règles et les principes religieux, car il serait très-difficile de trouver des textes pour justifier une pareille opposition.

Les lois civiles des peuples qui ont succédé à l'empire romain ne contiennent aucune disposition prohibitive de la crémation, par la simple raison qu'elle n'était plus en usage. Il faut cependant excepter un article des Capitulaires de Charlemagne qui interdit, sous peine de mort, de brûler les corps et d'en réduire les ossements en cendres.

Depuis cette époque (789), aucune loi n'a

fait mention de l'incinération des cadavres. On peut donc être surpris de trouver dans un livre écrit, il y a un an, par un avocat à la Cour d'Appel de Lyon que le législateur veut que les corps soient inhumés et non brûlés.

Cet auteur invoque la loi du 23 prairial an XII, qui ne parle que de l'inhumation, et il en conclut que la crémation est défendue, et qu'il faudrait une loi nouvelle pour en permettre la pratique.

A cette objection spécieuse on peut répondre par cet axiome de droit que ce que la loi ne défend pas, elle le permet ; ne doit-on pas reconnaître que le mot *inhumation*, ne s'appliquant proprement qu'au dernier acte des obsèques, n'exclut par lui-même aucune des opérations préliminaires auxquelles les corps peuvent être soumis ?

Si le législateur de 1804 avait voulu proscrire la crémation, il l'aurait spécifié, attendu que ce procédé de destruction des corps, proposé à différentes reprises dans les Assemblées législatives de la République, avait été mentionné dans plusieurs mémoires envoyés au concours de l'Institut en l'an IX ; et, re-

poussé seulement *par la considération de la trop grande consommation des combustibles qu'entraînerait cette opération*, il n'en avait pas moins été autorisé à Paris à la même époque par le préfet Frochot.

De ce qui précède il résulte que les lois civiles ne défendent pas l'incinération des corps.

Certains philanthropes matérialistes ne voient dans le corps humain qu'une masse d'engrais dont on fraude la société par l'inhumation. Je crois que, s'il est un moyen sûr de compromettre et de perdre la cause qu'ils défendent, c'est de la présenter sous cette forme, et d'en faire un des éléments d'un programme matérialiste.

Il n'est pire ennemi qu'un *trop savant* ami, aurait dit la Fontaine s'il avait eu à caractériser d'un trait la campagne entreprise par ces partisans de la crémation.

Le respect des morts est un sentiment religieux que possède en France la plus



grande partie de la population ; je n'en veux d'autre preuve que l'opposition qu'a rencontrée le projet de l'administration de transporter les cimetières à de grandes distances de Paris. Est-il vraisemblable que ce sentiment s'évanouira devant les théories utilitaires de ces agronomes en quête d'engrais ?

Non, jamais on ne permettra l'emploi comme engrais du produit de l'incinération des corps. Il y a des principes moraux d'ordre supérieur qui s'y opposent.

On semble croire trop généralement que l'incinération des corps est présentée aujourd'hui en France pour la première fois comme moyen de remédier à l'insuffisance des cimetières et aux dangers qu'ils présentent.

Après l'arrêt rendu en 1765 par le Parlement de Paris contre l'inhumation dans les églises et dans l'enceinte des villes, la crémation fut proposée.

Lorsqu'il fut question de créer de vastes cimetières à Paris, avant 1800, plusieurs

auteurs demandèrent de revenir à l'incinération.

Il n'est donc pas surprenant que, depuis qu'il est question d'ouvrir de nouveaux cimetières pour les besoins de toutes les grandes villes dont les nécropoles sont devenues trop petites, on ait de nouveau conseillé de brûler les corps.

La crémation est-elle susceptible de résoudre ou de simplifier la question des cimetières ?

Si tout le monde adoptait cet usage, il est clair que les difficultés pendantes se trouveraient aplanies. L'administration ne croirait pas nécessaire de *déporter* les morts à 23 kilomètres, en créant à Méry-sur-Oise la vaste nécropole rêvée par M. Haussmann, ainsi qu'une succursale à Wissous, affectée aux besoins de la rive gauche. Il n'y aurait plus également à songer au projet de création des huit cimetières périphériques, proposés par les adversaires du projet Haussmann.

Mais nous n'en sommes pas là.

L'incinération sera, pendant un certain temps encore, une pratique exceptionnelle,

à laquelle, toutefois, l'éloignement, *quel qu'il soit*, des cimetières que l'on sera bientôt dans la nécessité d'ouvrir, ralliera un grand nombre de partisans.

Examinons donc, dans l'hypothèse où la crémation entrerait peu à peu dans la pratique :

1° Quels sont les corps que l'on brûlera ?

2° Comment on les brûlera ?

3° Ce que l'on fera des cendres ?

4° Enfin, comment on pourra empêcher que *les criminels trouvent dans la crémation la sécurité qu'ils ne rencontrent pas dans les procédés actuels d'inhumation* ?

1° *Quels sont les corps que l'on brûlera ?*

En dehors de son utilité réelle et urgente, qui n'apparaît pas encore à tout le monde, la crémation n'est, dans l'état actuel de l'opinion, qu'une question de sentiment, dont se sont emparés, pour la dénaturer, les gens à système et à parti pris. Ce mode de destruc-



tion des corps sera accueilli ou repoussé par les familles selon leurs impressions intimes.

Il est des personnes qui considèrent comme une violation sacrilège des lois de la nature de rien tenter pour empêcher les affreuses altérations qui caractérisent la décomposition cadavérique. Celles-là, certainement, ne renonceront pas à l'inhumation simple.

Mais il en est d'autres, au contraire, que la pensée de ces altérations lentes et hideuses de formes chéries et respectées remplit d'horreur ; celles-là préféreront sans hésiter la destruction rapide et presque instantanée.

D'autres personnes encore, dont le nombre est plus grand qu'on ne le croit, je suis à même de l'affirmer, se rallieront à la crémation par un sentiment de tout autre nature, je veux dire pour éviter d'être enterrées vivantes. Il est bien certain, en effet, qu'avec la crémation, les corps ne devant d'ailleurs être brûlés qu'après que la mort se sera manifestée par son signe indéniable, la putréfaction, il n'y a plus d'erreur possible.

A ces adhérents, il convient évidemment d'ajouter un certain nombre de libres pen-

seurs et de matérialistes qui préféreront l'incinération à l'inhumation, *par principe*, et qui affirmeront leur prédilection avec d'autant plus d'acharnement, que l'adoption de cette pratique rencontrera plus d'opposition dans le camp de leurs adversaires naturels.

C'est ainsi que peu à peu la crémation entrera dans les mœurs et finira par être acceptée par les populations à cause des avantages qu'on lui reconnaîtra, et en dehors de toute question d'opinion.

L'administration pourra recourir à l'incinération pour les personnes mortes dans les hôpitaux, les hospices et les prisons, dont les corps n'auront pas été réclamés et qui n'auront pas, de leur vivant, témoigné le désir d'être inhumées sans crémation.

Enfin l'administration sera naturellement sollicitée à faire réduire en cendres les cadavres provenant des amphithéâtres de dissection.

## 2° *Comment brûlera-t-on les corps ?*

Il n'est venu dans la pensée de personne

de reconstruire le bûcher antique ; ce procédé barbare et coûteux n'a plus, en effet, de raison d'être employé aujourd'hui. S'il en a été question au siècle dernier, dans les mémoires des ennemis systématiques de la crémation, ainsi que dans un rapport de l'Institut, cela n'a été que pour présenter la dépense de combustible comme un motif suffisant de proscrire cet usage.

L'état avancé des sciences permet d'affirmer que les appareils ne manqueront pas pour effectuer la crémation à peu de frais, décentement, et sans que les résidus du combustible se mêlent aux cendres fournies par les corps.

Déjà plusieurs appareils remplissant ces conditions ont été inventés et essayés :

A Londres, le docteur Thompson s'est servi de fours à réverbère pour ses expériences.

A Dresde, le corps de M<sup>me</sup> Dilke a été brûlé, le 10 octobre 1875, d'après le système de MM. Siemens.

A Milan, le 22 janvier 1876, le corps de M. Keller a été réduit en cendres au moyen de l'appareil de MM. Polli et Clericetti.



Enfin il y a le mystérieux procédé du savant chimiste Gorini.

Lequel de ces systèmes adoptera-t-on ?

Aucun ne paraît avoir encore atteint la perfection. Mais il n'est pas douteux que l'on ne doive y arriver. Le Conseil municipal de Paris a donc sagement agi en proposant, dans sa séance du 16 juillet 1875, de mettre la question au concours.

3° *Où déposera-t-on les produits de l'incinération des corps ?*

Je ne reviendrai pas sur les raisons morales qui s'opposent à ce que les cendres soient livrées à l'agriculture pour être employées comme *engrais*.

Il est également inutile de m'étendre sur les inconvénients qui pourraient résulter de la remise aux familles des urnes cinéraires que l'on verrait figurer dans les déménagements, et dont on trouverait, au bout d'un certain temps, un grand assortiment dans les boutiques des brocanteurs.

Je crois que, par des considérations que tout le monde devinera et dont on saisira aisément la portée, l'Administration pourrait défendre, en quelque lieu que doivent être déposées les urnes, d'employer à leur confection aucune matière première de valeur. La pierre, le marbre, la fonte et le bronze suffiraient pour cet usage ; et l'on donnerait, au besoin, un prix considérable à ces matériaux vulgaires en demandant aux artistes le concours de leurs talents.

Les urnes cinéraires devront être déposées dans des monuments spéciaux dont l'Administration aura la surveillance ; et, pour donner satisfaction aux habitudes prises, ces monuments seront construits dans les cimetières actuels.

Y trouvera-t-on un emplacement suffisant ?

Pour ne parler que de Paris, depuis longtemps les inhumations en fosse commune n'ont plus lieu dans les cimetières du Père Lachaise, de Montmartre et de Montparnasse, ainsi que dans la plupart des cimetières annexés, à cause de la saturation du sol affecté à cet usage pendant près de soixante

— ans. De plus il ne me paraît pas admissible que l'Administration, usant d'un droit légal d'expropriation fort discutable, comme je le démontrerai prochainement, veuille s'exposer à froisser les familles qui ont acheté des concessions perpétuelles. (Ces concessions sont au nombre de 70,000 environ dans les anciens cimetières.)

Donc, il y aurait dans les anciens cimetières de Paris : 1° en remplacement d'une partie de la fosse commune, un vaste *colombaire* destiné à recevoir les cendres des pauvres ; 2° les concessions anciennes, au gré des familles concessionnaires ; 3° les concessions nouvelles qui ne seraient accordées qu'à cet effet ; 4° des *colombaires* plus ou moins considérables qui s'élèveraient sur des terrains concédés à des corporations, à des sociétés, à des associations, etc.

Ajoutons que la vente de ces terrains dédommagerait amplement la Ville.

Ces mesures remédieraient au fâcheux état de choses qui résulte du maintien des anciennes nécropoles dans l'intérieur des villes, à l'usage exclusif des familles assez



riches pour y acheter des concessions perpétuelles.

L'adoption de l'incinération des corps restituerait, à mon avis, aux familles religieuses la faculté de déposer dans les cryptes des églises les restes de leurs proches, et procurerait au budget des églises de nouvelles ressources.

Pour quel motif s'y opposerait-on ?

Les raisons d'hygiène qui ont fait interdire les inhumations dans les églises ne sauraient, dans ce cas, être invoquées.

Les Municipalités, sous prétexte que les temples du culte sont des monuments civils, se refuseraient-elles à ce qu'on en modifiât la destination ? Cela est peu probable.

Il devrait, en tout cas, être permis aux ministres des différents cultes de faire construire et approprier à cet usage des chapelles spéciales; et là, du moins, se trouverait évitée la promiscuité que l'on reproche aux cimetières.

Ce qui m'a donné l'idée de cette proposition, c'est que, dans le cours de mes études,

— j'ai été frappé de la ténacité avec laquelle les chrétiens ont persisté dans leurs désirs d'être inhumés dans les églises ou le plus près possible des saintes reliques, malgré les inconvénients que cet usage présentait pour la salubrité publique, et en dépit des dangers qu'il faisait courir aux fidèles réunis dans ces milieux viciés.

Il y avait là une question de foi, indiscutable, dont on peut juger la force par la résistance que rencontra l'application des mesures proscrivant les inhumations dans les églises et dans l'enceinte des villes.

*4° Comment pourra-t-on empêcher que les criminels trouvent dans la crémation une sécurité qu'ils ne rencontrent pas dans les procédés actuels d'inhumation ?*

On est obligé de reconnaître qu'il y a des empoisonneurs en France, comme dans tous les autres pays ; il y en a toujours eu, et il est malheureusement probable qu'il y en aura

toujours ; mais je suis loin de croire qu'au point de vue criminel, et dans le cas même où il ne serait apporté aucune restriction à sa mise en pratique, la crémation doive avoir des conséquences plus fâcheuses que *l'inhumation en tranchées*, qui a été usitée pendant des siècles.

Il faut reconnaître néanmoins que ce nouveau mode de destruction des corps serait de nature à donner aux criminels une espérance d'impunité qui les enhardirait ; et il est, dès lors, bien naturel qu'avant d'en introduire l'usage dans nos mœurs, on cherche à en prévenir le danger.

Jusqu'à présent cet argument contre la crémation n'avait été formulé en Angleterre, en Allemagne et en Italie, aussi bien qu'en France, que par des écrivains opposés de parti pris à cette réforme, et qui cherchaient à y apporter de telles entraves, que les familles dussent forcément la repousser.

Le Conseil de salubrité de la Seine, consulté sur le fond même de la question, répondit, dans un rapport du 25 février 1876, que la crainte de l'impunité pour les empoison-



neurs était la seule raison qui pût empêcher la pratique de l'incinération.

Cette fois, nous nous trouvons en présence d'une opinion émise, non plus par des adversaires passionnés, mais par des savants pratiques, absolument désintéressés dans la question au point de vue des principes. Il convient donc de la prendre en sérieuse considération.

Le Conseil de salubrité n'a vu d'autre remède à ce danger *plus grave*, dit-il, *que l'insalubrité reprochée aux cimetières*, que d'exiger, par une loi, qu'avant *toute crémation* il fût procédé à l'autopsie du cadavre et à l'expertise chimique de ses organes essentiels pour y constater la présence ou l'absence de tout poison.

Demander que les recherches médico-légales soient le préliminaire de *toute crémation*, c'est rendre la crémation impraticable. La supposition de crime qu'impliquerait l'application de cette mesure serait, dans bien des circonstances, gratuitement injurieuse pour les médecins et pour les familles. Je veux parler des cas où la mort serait le résultat prévu de maladies bien déterminées.

Mais si, tout en sachant opportunément respecter la susceptibilité des familles, on parvenait à trouver des mesures qui donnassent au public toute sécurité contre ces tentatives criminelles, et qui pussent, en même temps, offrir des garanties certaines contre le danger des inhumations précipitées, l'avenir de la crémation me semblerait assuré.

J'ose penser que ce double but peut être atteint au moyen des mesures que je vais proposer.

La crémation ne sera mise en usage que dans les grands centres de population, à cause des dépenses que nécessitera la construction des appareils, quels qu'ils soient; or, dans toutes les villes, il y a des médecins chargés de la vérification des décès. En général ce service est bien organisé; pourtant, ainsi que je l'ai déjà signalé dans un ouvrage que j'ai publié il y a plusieurs années (1), les médecins de l'état civil s'occupent beaucoup trop souvent de s'assurer *pour eux-mêmes* de la réalité

(1) Mort réelle et mort apparente. — Paris, 1868, un vol. grand in-8°.

de la mort, et pas assez d'en montrer l'évidence aux familles, et il en résulte que, malgré le mérite incontestable des praticiens qui sont chargés de ces fonctions, la crainte des inhumations précipitées persiste dans l'esprit public.

Que le médecin de l'état civil, lorsqu'une famille aura demandé l'incinération d'un corps, soit obligé de s'enquérir des circonstances qui auront précédé la mort, et de rechercher de la manière la plus minutieuse les caractères qui permettraient de découvrir si des tentatives criminelles ne l'ont pas précipitée ou même déterminée; alors les témoins de ces investigations acquerront la certitude que toute méprise est impossible.

La société trouvera à son tour des garanties dans l'adoption des mesures suivantes : on exigera par un règlement que le médecin, qui aura donné ses soins avant le décès, soit tenu de remettre pour le médecin de l'état civil une attestation de la nature de la maladie qui a déterminé la mort.

Lorsque la mort sera le résultat d'un accident subit, et qu'aucun médecin n'aura été



appelé pour donner ses soins à la personne décédée; lorsque la marche insolite de la maladie ne permettra pas au médecin traitant de prendre la responsabilité d'affirmer que la mort est naturelle; et encore lorsque le malade aura succombé des suites d'un traitement d'empirique n'ayant pas qualité pour donner d'attestation, dans tous ces cas le médecin vérificateur devra aviser le médecin inspecteur, afin que ce dernier vienne faire une contre-visite, et qu'il puisse, pour peu qu'il conserve de soupçons, retarder le moment des obsèques, s'opposer à l'incinération du corps et, au besoin, demander au parquet qu'il soit procédé à une enquête.

Voilà, à mon avis, ce qu'il convient de faire; vouloir davantage serait une exigence superflue qui semblerait témoigner d'une répugnance préconçue et d'une opposition systématique.

Or : *les derniers soins à rendre aux dépouilles humaines sont un acte religieux dont la puissance publique ne pourrait prescrire le mode sans violer le principe de la liberté des opinions.*

---

## CONCLUSIONS.

1° La crémation sera *facultative*.

2° Lorsqu'une famille voudra qu'il soit procédé à l'incinération du corps d'une personne décédée, avis devra en être donné au maire, au moment de la déclaration du décès, et il en sera fait mention sur la feuille de visite qui est remise par la mairie au médecin de l'état civil.

3° Après la visite des médecins de l'état civil, et au plus tôt vingt-quatre heures après l'heure de la déclaration du décès, *sauf les cas d'urgence reconnus par les médecins de l'état civil*, les corps seront portés dans les maisons mortuaires qui seront établies, ainsi que les bâtiments d'incinération, dans les dépendances des anciens cimetières.

4° On installera dans ces dépositaires tout ce qui sera nécessaire pour porter secours aux personnes qui pourraient n'être qu'en

léthargie, et un personnel spécial, placé sous la direction d'un médecin, y sera continuellement de service.

5° Les corps resteront exposés à visage découvert dans ces dépositaires jusqu'à ce que l'apparition manifeste de la putréfaction ait démontré la certitude de la mort; alors le médecin remettra, par écrit, au conservateur du cimetière l'avis qu'il peut être procédé à la crémation.

6° Le conservateur pourra dès lors autoriser l'incinération, à moins qu'il n'ait été avisé qu'une enquête a été ouverte sur les causes douteuses de la mort; dans ce cas, la crémation ne sera pratiquée qu'après que le parquet en aura fait remettre l'autorisation au conservateur.

7° Après que l'incinération des corps aura été effectuée sous la surveillance des agents spécialement préposés pour ce service, les cendres seront recueillies et placées dans des urnes qui porteront un numéro matricule



correspondant au numéro du registre d'entrée dont le conservateur a la tenue.

8° Les urnes seront déposées dans un emplacement spécial sur lequel on inscrira le numéro correspondant à celui du registre d'entrée, les nom, prénoms et âge de la personne décédée; cette inscription sera contrôlée par le conservateur, qui vérifiera si ces indications sont conformes à celles du registre matricule.

9° Lorsque les urnes cinéraires devront être déposées ailleurs que dans les cimetières, le conservateur sera avisé si l'administration autorise cette translation. Cet avis lui tiendra lieu de décharge et restera dans les archives du cimetière.

correspondant au nombre de registres à en-  
tretenir dans le ressort de la justice.  
Les notes seront déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.  
Le correspondant à l'effet de la justice  
de la justice, les notes déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.  
Le correspondant à l'effet de la justice  
de la justice, les notes déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.  
Le correspondant à l'effet de la justice  
de la justice, les notes déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.

Le correspondant à l'effet de la justice  
de la justice, les notes déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.  
Le correspondant à l'effet de la justice  
de la justice, les notes déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.  
Le correspondant à l'effet de la justice  
de la justice, les notes déposées dans un en-  
cadré spécial au bureau de la justice.

1 8 114 7  
THE JOHN C. PERAR  
LIBRARY

# LA CRÉMATION

PAR

M. le D<sup>r</sup> A. LACASSAGNE

MÉDECIN-MAJOR DE PREMIÈRE CLASSE, PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER  
ET DE L'ÉCOLE DU VAL-DE-GRACE

ET

M. P. DUBUISSON

DOCTEUR EN MÉDECINE — LICENCIÉ EN DROIT

*Exemplar Holla*

EXTRAIT

DU DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES MÉDICALES

Publié sous la direction du D<sup>r</sup> A. Dechambre

JUIN 1879



ZNT

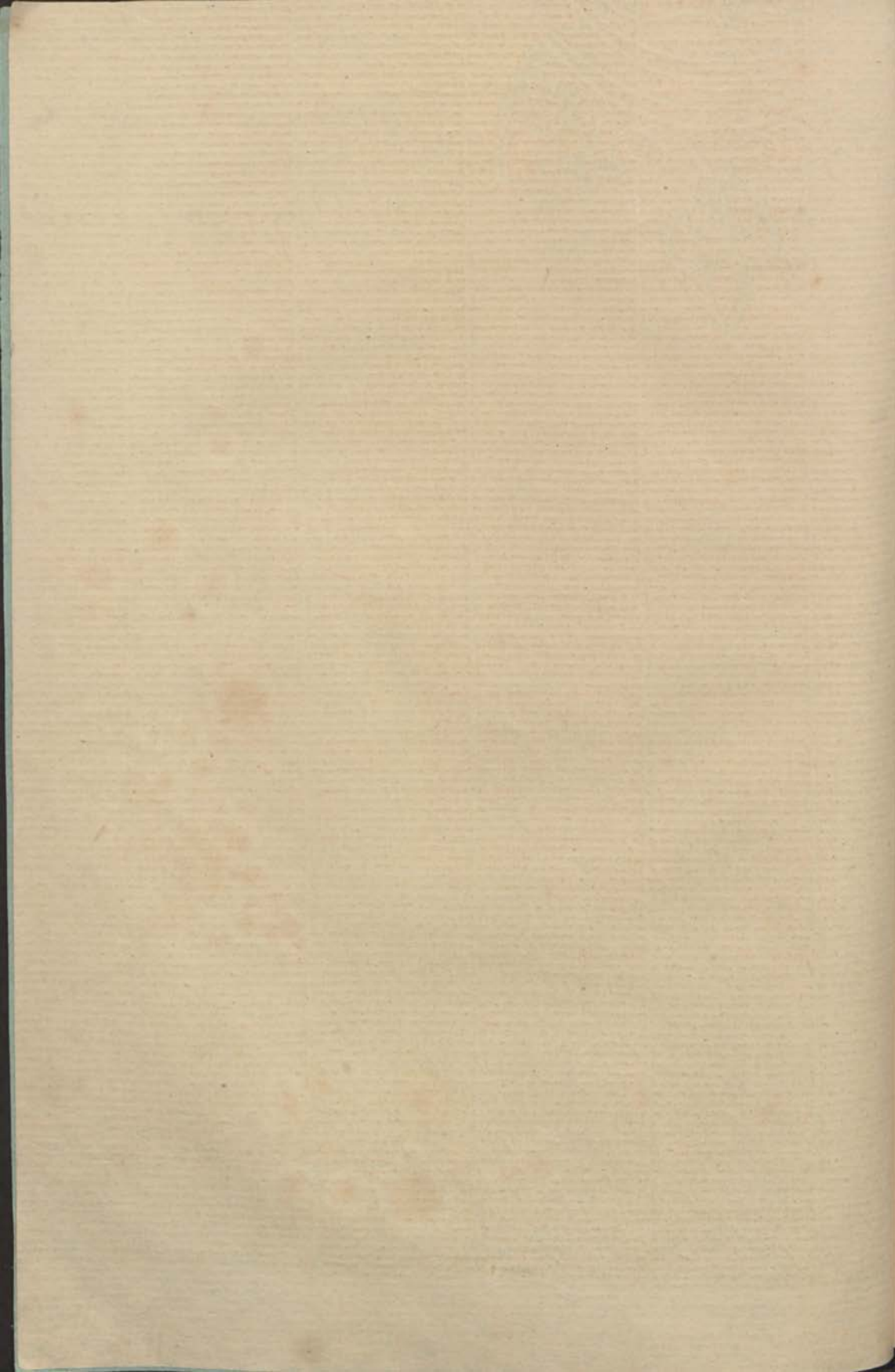
WASERO KHOL

YRABLI

A. Mount Jordan

Mount Amial

of Arabia





**CRÉMATION.** Nous divisons notre sujet en trois parties principales :

1° Nous faisons d'abord l'historique de la crémation. Nous montrons les causes qui l'ont fait naître, et ce qu'elle a été dans l'antiquité ;

2° Nous exposons ensuite à quelles préoccupations hygiéniques obéissent ceux qui veulent la faire adopter de nouveau, et les moyens qu'ils ont proposés et mis en œuvre depuis un petit nombre d'années ;

3° Nous disons enfin quel nous semble devoir être l'avenir de la crémation, dans quelle mesure elle peut être utile, en quoi il y a lieu de l'encourager ou de la restreindre.

**I. Historique de la crémation.** Les auteurs qui nous ont précédés dans cette étude, se sont en général bornés à rapporter fidèlement tout ce qu'ils ont trouvé dans les historiens de l'antiquité. Les pays où la crémation fut mise en pratique, les cérémonies dont on l'entourait, la manière de construire le bûcher et les parfums que l'on brûlait autour du corps : tels sont les renseignements précieux, mais à notre avis insuffisants, que nous rencontrons dans leurs livres. D'ailleurs, si ce luxe de détails a son intérêt, nous remarquons que dès 1581 Claude Guichard faisait paraître son *Traité des funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs et autres nations tant anciennes que modernes*, auquel ses successeurs ont peu ajouté.

En un tel sujet l'érudition seule ne suffit pas. Dans une étude semblable, à propos des unions consanguines, l'un de nous a montré quel parti on pouvait tirer de la filiation historique, et, étudiant les unions entre parents à travers les âges de l'histoire et dans différents milieux sociaux, il a prouvé que l'un des plus grands actes de la vie humaine, le mariage, loin d'avoir été réglé d'une façon en quelque sorte arbitraire par les différentes sociétés humaines, avait subi partout les mêmes changements successifs, s'était, en un mot, modifié suivant une loi naturelle et constante.

L'étude que nous allons faire de la crémation est une conséquence de principes semblables. Nous nous plaçons au même point de vue philosophique.

L'histoire de la crémation, comme toute autre histoire partielle, ne saurait être complètement isolée de l'histoire plus générale dont elle fait partie. Tout s'enchaîne trop fortement dans la succession des faits sociaux pour que l'on puisse se rendre un compte exact de quelqu'un d'entre eux, si l'on n'a d'abord bien apprécié tout l'ensemble.

Nous prendrons donc la question par ses grands côtés, et esquissant rapidement la suite des rites funéraires, nous chercherons à mettre en lumière l'ensemble des circonstances à l'influence desquelles il faut attribuer l'origine de la crémation et les causes d'une coutume si extraordinaire.

1° DES PROCÉDÉS FUNÉRAIRES QUI PRÉCÉDÈRENT LA CRÉMATION. Un premier point



hors de toute contestation est le suivant : *En quelque pays que ce soit, les hommes n'ont point commencé par brûler leurs morts.*

Brûler les morts implique en effet deux choses : 1<sup>o</sup> le moyen de les brûler, 2<sup>o</sup> des sentiments, des opinions qui ne soient pas contraires à une telle pratique. Examinons successivement ces deux points. Il est absolument certain que les moyens de se procurer du feu ne devinrent usuels que dans un âge relativement avancé de l'humanité. Sans doute, les hommes ont connu le feu dès l'origine, et dans les pays tropicaux, par exemple, leurs yeux ont dû plus d'une fois être frappés par le spectacle des forêts embrasées. Mais comment faire naître cette flamme à volonté, ou même comment la garder, une fois produite? Bien des siècles s'écoulèrent avant que le hasard et l'expérience apprissent à l'homme primitif que l'étincelle jaillit du choc de deux pierres ou du frottement de deux bois. Les recherches ethnologiques nous renseigneront-elles un jour sur ce point? Nous l'ignorons ; mais ce qui est certain, c'est que la découverte fut si tardive et la conservation de cette flamme précieuse si difficile, que l'un des premiers soins, le premier soin peut-être, de toutes les théocraties naissantes (ce qui suppose déjà des milliers d'années depuis l'apparition de l'espèce), fut de constituer une corporation spécialement chargée de la garde du feu sacré ; tant on craignait de laisser échapper cette conquête que l'on avait, à n'en pas douter, déjà perdue et recouvrée plusieurs fois !

Donc, à l'origine, les hommes ne pouvaient user envers leurs morts d'une pratique qui exigeait l'emploi d'un moyen encore à découvrir. Mais cet obstacle matériel n'était pas le seul, et il existait en outre des obstacles moraux et intellectuels, tellement graves à notre avis, que ces premiers peuples, alors même qu'ils eussent possédé le feu, n'auraient jamais songé à s'en servir pour brûler leurs morts.

Voyons, en effet, quels pouvaient être, en présence du cadavre, leurs sentiments et leurs pensées.

S'imaginèrent-ils, dans un élan de métaphysique transcendante, qu'ils avaient sous les yeux un corps périssable dont une âme immortelle venait de s'échapper? Ou, raisonnant comme de graves matérialistes, supposèrent-ils que tout était fini pour celui qui venait de mourir et que son corps allait rendre à la terre les éléments qui l'avaient fait vivre, aimer, agir et penser? Certainement non. Les hommes d'alors, parfaitement étrangers à des théories aussi savantes, se firent du cadavre l'idée qu'ils se faisaient de toutes choses, ainsi que nous allons l'expliquer.

Dans la belle théorie qu'il a donnée du fétichisme, Auguste Comte démontre qu'aux yeux du fétichiste il ne peut exister de nature inanimée. L'homme qui ne connaît encore qu'une chose : son être, avec ses sensations, ses besoins et ses passions, obéissant à cette loi naturelle de l'esprit humain qui veut que l'on fasse toujours l'hypothèse la plus simple, que l'on aille du connu à l'inconnu, suppose que tout dans la nature est composé comme lui-même, et attribue généreusement à ce qui l'entoure des sensations, des besoins et des passions. L'eau coule et mugit parce qu'elle veut couler et mugir, l'arbre se courbe parce qu'il lui plaît de se courber, la foudre qui l'écrase a été lancée par un nuage ennemi, le rocher s'est détaché volontairement de la montagne pour détruire la cabane qui l'abritait. Le monde inorganique n'a pas seulement de l'activité : il a de la vie, il sent, il aime, il veut. De là ce respect, rempli de haine ou d'amour, pour les objets animés ou inanimés, selon qu'ils produisent le mal ou le bien. De là ce culte timide et craintif envers tout ce qui est dangereux ou redoutable,



depuis le serpent qui se glisse dans l'herbe, jusqu'au nuage, chargé de tonnerres, des jours d'orage.

Cet homme n'aura pas d'autres idées et ne pensera pas autrement, lorsqu'il se trouvera devant un cadavre. Pour lui, ce corps mort n'est pas plus inanimé qu'aucune autre chose. Ces restes d'un être qui a partagé sa vie, qui a senti comme lui, subissent une certaine transformation; mais l'individu qu'elles représentent vit toujours; il vit d'une autre manière, voilà tout. Pour peu même que son souvenir vienne troubler le sommeil ou la veille de ceux qu'il a connus, et dont l'imagination est d'autant plus active qu'elle seule est en exercice constant dans les cerveaux de ces peuples enfants, le mort grandit vite aux yeux de ceux qui lui survivent, et son misérable cadavre, pâle, rigide, au regard terne, devient une puissance supérieure dont on implore la protection ou dont on redoute le courroux.

Ce bref aperçu des opinions humaines dans l'âge fétichique était indispensable pour faire apprécier les pratiques funéraires de ces premiers temps et expliquer les cérémonies plus ou moins étranges que les voyageurs rencontrent encore de nos jours en Chine, en Afrique ou dans quelques îles de l'Océan.

Si nous assimilons ces deux ordres de faits, c'est qu'ils s'éclairaient mutuellement, et qu'en l'absence de renseignements directs sur les usages des époques préhistoriques, nous en trouvons une source inépuisable dans l'observation judiciaire de ces quelques sociétés de forme primitive qui se sont perpétuées jusqu'à nous, et que l'envahissement croissant de peuples plus civilisés ne tardera pas à faire disparaître.

Étant donnée cette manière de penser et de sentir, il est facile de prévoir comment l'homme traitera ce corps, inanimé en apparence, mais qui pour lui n'a pas cessé d'être. A coup sûr, il ne songera pas à le brûler, non-seulement parce que le feu n'est peut-être pas encore à sa disposition, mais surtout parce qu'il craindrait d'infliger le plus horrible supplice à un être qu'il aime et qu'il respecte toujours. Si ce corps cependant n'est pas brûlé, va-t-on le laisser pourrir sur place, l'inhumer, le jeter à l'eau ou bien le manger?

Pour bien apprécier la manière de se conduire à l'égard des morts, chez les premiers peuples, il faut distinguer nettement les cérémonies qui accompagnent la sépulture ou, si l'on veut, le rituel funéraire d'avec la sépulture elle-même. (Nous employons ce mot de *sépulture*, faute de mieux, car il traduit imparfaitement notre pensée; il nous sert à désigner la façon quelconque dont on en use envers le cadavre, ou, comme dit Pline, les derniers devoirs rendus de quelque manière que ce soit.)

Cette distinction est tellement importante, qu'il nous sera possible de montrer que dans tout ce qui regarde les cérémonies funèbres proprement dites, c'est-à-dire les cérémonies qui accompagnent la sépulture, il y a eu entre tous les peuples de la terre la plus complète uniformité; tandis que pour ce qui concerne la sépulture elle-même il y a eu, au contraire, de nombreuses variations. Et cela devait être. Les hommes dans leurs usages funéraires obéissent, en effet, à deux sentiments également pressants, qui, par malheur, ne s'accordent pas toujours: un sentiment de respect et d'affection qui les attache au mort, et un sentiment de préservation personnelle qui les en éloigne. Ce dernier s'accrut avec les progrès de la civilisation et à mesure que le danger résultant de la présence du cadavre fut mieux démontré.

Il y a donc en cette question un côté moral et un côté matériel. Les céré-



monies funèbres se trouvant sous la dépendance d'idées et de sentiments identiques ou peu s'en faut chez tous les hommes (l'espèce était à ses débuts, et les différences physiologiques n'avaient pu encore s'établir), il était naturel que ces cérémonies prissent un caractère uniforme chez tous les peuples. Tandis que la sépulture proprement dite, c'est-à-dire la manière de parer au danger que pouvait présenter le cadavre, varia avec les climats et suivant les moyens que les hommes rencontrèrent à leur portée.

Étudions successivement ce que furent ces moyens de sépulture et ces cérémonies funéraires.

La conséquence évidente de la théorie que nous venons d'exposer est que la conservation du cadavre à domicile, partout où la chose était possible, fut la règle au début. Quoi de plus naturel, en effet, que de conserver à leur place ordinaire ceux qui n'étaient plus, mais qui, sous une autre forme, n'en continuaient pas moins à s'intéresser aux choses de la vie? L'hypothèse est-elle invraisemblable? Aucunement. Quelques pays jouissant d'une constitution atmosphérique exceptionnelle, tels que l'Égypte, la Perse et quelques contrées de l'extrême Asie et de l'Amérique, favorisèrent, à n'en pas douter, le développement d'un tel usage.

L'état ordinaire du climat de l'Égypte est tel que la conservation des cadavres, avant même qu'aucune préparation y vienne ajouter son effet à celui de l'atmosphère et des vents, y semble une chose toute naturelle. Volney, qui a longtemps habité le pays et le connaissait bien, ne tarit point sur les propriétés qu'il attribue à cette merveilleuse siccité de l'air. « Elle est si grande, dit-il en un passage de sa relation de voyage, que les viandes exposées, même en été, au vent du nord, ne se putréfient point, mais se dessèchent et se durcissent à l'égal du bois. Les déserts offrent des cadavres ainsi desséchés, qui sont devenus si légers qu'un homme soulève aisément d'une seule main la charpente entière d'un chameau. »

Dans de telles conditions climatériques, le cadavre n'étant plus une cause de danger, l'essor des sentiments pieux avait toute liberté pour se satisfaire, et les hommes pouvaient sans crainte garder à domicile des restes aimés.

Les procédés de momification adoptés plus tard par les Égyptiens ne furent qu'une sorte de perfectionnement de ce premier usage. Ces procédés s'imposèrent lorsque les grandes cités surgirent et que le nombre des morts ne permit plus à toutes les familles de les conserver au milieu d'elles. Il fallut rassembler ces restes en un même lieu et par conséquent obvier au danger plus appréciable de toute grande accumulation. Il est au moins douteux que les fameux bains de natron, durassent-ils soixante jours, fussent suffisants pour préserver à jamais le corps de toute destruction, si un état particulier de l'air égyptien n'était venu compléter un procédé de conservation aussi imparfait.

Les propriétés peu différentes du climat de la Perse ont dû certainement permettre aux hommes des pratiques semblables. Tous les observateurs, et en particulier Chardin, montrent combien la putréfaction y est peu redoutable. « Je crois avoir remarqué, dit-il, que la sécheresse de l'air de Perse, et surtout d'Ispahan, est si grande, qu'il consume les cadavres en peu de temps et qu'il en empêche l'infection. J'ai fait divers tours dans ce sépulchre (la tour mortuaire d'Ispahan), et j'admiraient qu'il n'y sentit pas mauvais. J'y vis des corps encore frais; il n'y avait rien de gâté aux mains et aux pieds, qui étaient nus; mais le visage l'était beaucoup, parce que les corbeaux qui remplissent les cimetières,



et qui sont par centaines aux environs, se jettent d'abord sur cette partie. » C'est seulement dans la suite, et pour éviter sans doute l'encombrement dans les grandes cités, que les Perses auraient pris l'habitude d'exposer les cadavres sur la plate-forme de vastes tours servant de cimetières.

Rien ne nous affermit davantage dans l'idée que nous nous formons de ces premiers usages funéraires de l'Égypte et de la Perse, que ce que nous racontent les voyageurs des mœurs de quelques peuples du nouveau monde ou de l'extrême Orient, jouissant d'immunités climatiques à peu près semblables. Nous voyons en effet dans ces récits que plusieurs de ces populations avaient encore, il n'y a pas un siècle, la coutume de conserver auprès d'eux leurs morts durant un temps qui variait de quelques semaines à plusieurs années, avant de procéder à l'inhumation. En Grèce, par exemple, l'habitude était de n'inhumer que deux fois par an, à l'automne et au printemps, et de faire alors des funérailles générales, auxquelles s'associait toute la population. La conservation perpétuelle des corps, naturellement desséchés par le climat, aurait même été d'un usage très-répandu dans les îles de la Polynésie et dans quelques parties de l'Amérique.

A côté de ces pays à dessiccation rapide, nous pouvons placer les pays glacés, dans lesquels on voit les corps, soumis à un froid assez prolongé, se conserver indéfiniment.

D'ailleurs, si l'on pouvait garder quelque doute sur cette répugnance invincible de nos premiers ancêtres à se séparer de leurs morts, il suffirait de rappeler combien de peuples, à une époque beaucoup plus tardive, en pleine phase polythéique, continuaient, non pas, il est vrai, de les conserver à l'air libre, mais de les enterrer dans le sol même de la maison. Il a fallu des fléaux terribles, une peste à Rome, nous dit le grammairien Servius, pour obliger les habitants à donner la sépulture hors de la ville.

Il faut cependant convenir que si cette conservation du cadavre a pu se pratiquer en quelques endroits où elle était favorisée par des conditions particulières, l'insalubrité de beaucoup de climats a empêché la plupart des hommes de se conformer à cette coutume.

Voyons donc ce qui se passa dans le plus grand nombre des cas chez les peuples habitant des cavernes ou chez ceux qui n'avaient pour abri que des cabanes de feuillages.

L'homme, placé entre le désir de garder près de lui les restes de ses proches et la nécessité de se préserver d'une infection et d'un contact menaçant, eut recours à plusieurs moyens pour éviter le péril sans froisser outre mesure ses propres sentiments.

Que l'habitant des cavernes ait laissé d'abord la place au mort, et cherché pour lui-même une nouvelle demeure, cela ne semble pas douteux ; mais il est certain aussi qu'à force de loger trop bien ses morts, il dut se trouver un jour sans domicile et se demander si l'on ne pouvait placer côte à côte, en un même lieu, un certain nombre de ces cadavres appartenant à une même famille ou à une même tribu. Or, comme dans tous les cas semblables les hommes n'ont jamais manqué de bonnes raisons pour arriver à leurs fins, il dut advenir un moment où certaines cavernes furent transformées en de véritables cimetières. C'est ce que confirment les plus récentes trouvailles archéologiques. Tantôt, en effet, le squelette que l'on rencontre est isolé ; tantôt, au contraire, comme dans la grotte d'Aurillac, ou dans les grottes récemment découvertes dans la



vallée du Petit-Morin, on trouve une véritable accumulation de squelettes (dix-huit dans la première, près de deux cents dans les dernières), et à moins de supposer que les peuples qui y ont vécu ont péri là dans une catastrophe commune, il faut bien admettre que ces restes y ont été intentionnellement apportés. Ce qui le prouve d'ailleurs mieux que toute autre chose, c'est l'état dans lequel on les rencontre : car non-seulement les os ont gardé leurs connexions naturelles, mais les squelettes sont parfois placés eux-mêmes dans une position symétrique, comme ceux de ces deux jumeaux que M. Rivière a découverts dans les cavernes de Menton.

Cela est bien pour l'habitant des cavernes, mais pour celui qui n'avait pour toute habitation qu'une cabane de feuillages, ou tout autre abri artificiel, que se passa-t-il ? Il dut se passer d'abord ce que l'on observe encore aujourd'hui sur quelques points du continent africain : on abandonna le mort dans la cabane, et les vivants furent s'établir ailleurs. Mais la cabane ne préservait point le cadavre comme faisait une caverne, à l'entrée de laquelle il suffisait de rouler une pierre pour soustraire aux bêtes de proie ou aux membres de tribus ennemies ce qu'elle contenait. De ce besoin nouveau naquit le *dolmen* ou tout ce qui lui ressemble, c'est-à-dire l'amas de pierre au centre duquel on a ménagé une sorte de caveau. On le retrouve partout, non-seulement dans nos contrées où il semble avoir été, avec la grotte, la sépulture la plus habituelle, mais dans les îles de l'Océan Pacifique, en Afrique et surtout dans le nouveau monde, où les peuples du Pérou et les tribus de l'isthme de Panama construisaient, sous le nom de *guacas*, des sortes de dolmens plus ou moins perfectionnés, et qui dans le principe étaient à peu près semblables aux nôtres.

Ainsi, dans les climats où la dessiccation est rapide, par excès de chaud ou de froid, l'on a gardé les corps à domicile. Dans ceux où l'insalubrité atmosphérique ne permet pas une telle pratique, on donna aux morts une demeure particulière, en tout semblable à celle des vivants. Enfin, dans quelques climats, que nous appellerions volontiers intermédiaires, l'homme, avant d'installer dans sa demeure le cadavre de ses proches, leur fit subir au dehors une dessiccation préalable. Telle était autrefois la pratique des habitants de Taïti, visités par Bougainville ; telle était encore celle des peuples de la Floride et de l'île Formose, qui hâtaient seulement par l'action du feu une dessiccation trop lente sans doute à l'air libre.

Dans tout cela, nous ne voyons pas apparaître l'inhumation. C'est qu'en effet l'inhumation, si l'on se rend exactement compte de la théorie que nous avons exposée, ne peut paraître qu'assez tardivement. Le mort, pour l'homme de cette époque, étant quelque chose qui a vie, exige les mêmes conditions ambiantes que le vivant. Il faut autour de lui l'atmosphère respirable ; il ne pourrait supporter sans être étouffé la terre qu'on jetterait sur lui dans sa fosse. « Il dort, » disaient les Taïtiennes en parlant du cadavre auquel elles rendaient de pieuses visites sous le hangar où on l'avait déposé.

Tant que des croyances contraires ne viennent pas battre en brèche la foi primitive de l'humanité, il faut s'attendre à rencontrer partout un mode de sépulture tel, que l'homme pourrait y continuer à vivre, si en réalité il vivait encore. Nous avons donné les cavernes et les dolmens comme des types de ces premières sépultures, mais combien d'autres que nous ne pouvons qu'énumérer, et qui remplissent exactement, et encore de nos jours, les mêmes conditions. Là, on porte les morts dans une gorge écartée de la montagne : c'est ce que des voya-



geurs ont vu chez les sauvages de la Nouvelle-Calédonie, et ce qui s'observe encore au Thibet ; là, on enferme le cadavre dans un grossier cercueil d'écorces, et on le place au milieu des arbres du bois voisin ; ou bien on le suspend entre quatre pieux élevés de plusieurs pieds au-dessus de la terre et entourés d'une palissade, ainsi que les missionnaires l'ont observé, au siècle dernier, dans les pays qui bordent la baie d'Hudson ou la rivière du Mississipi et chez les peuples du Canada. Lors même que l'inhumation commence à être pratiquée, en vertu d'un simple phénomène d'imitation, chez des peuples encore empreints de la croyance première, ils ne recouvrent pas directement le corps de terre, mais ils laissent subsister une sorte de caveau dans lequel les mouvements du corps seraient libres s'ils étaient encore possibles, ou même ils construisent ce caveau sur l'un des côtés de la fosse qu'ils ont creusée. Nous avons pu constater qu'il en était encore ainsi dans quelques tribus de la province de Constantine : de larges dalles de pierre forment un certain espace autour du cadavre, espace dans lequel les chacals et les renards trouvent toujours un abri.

Une autre raison qui doit nous porter à croire que l'inhumation n'a pu être une forme primitive de sépulture, c'est qu'elle exige les moyens de creuser une fosse, et que ces moyens n'ont été inventés par les hommes que lorsqu'ils ont commencé à travailler la terre, c'est-à-dire lorsque des sociétés agricoles se sont formées.

En résumé, pour ce qui est de la sépulture proprement dite, durant ce premier âge de l'humanité, les hommes, sous l'empire variable du climat, du sol, et même du milieu social, ont adopté des pratiques différentes, bien que toutes tendissent au même but.

Mais la question, avons-nous dit, présente deux côtés à étudier. Si le côté matériel, ainsi que nous venons de le prouver, est susceptible de variations, le côté moral a eu, au contraire, chez tous les peuples, une remarquable uniformité. Quel que soit le mode de sépulture, les cérémonies funèbres qui l'ont accompagné sont restées partout et toujours les mêmes.

Sur ce point, il n'y a plus de doute possible. Si le mode de sépulture ne nous donne qu'imparfaitement l'idée de ce que pouvaient penser de la mort ceux qui l'employaient, ces cérémonies, elles, vont nous l'indiquer avec une merveilleuse clarté.

Pour ceux qui lui survivent, le mort est plus vivant que jamais ; on lui parle, on l'appelle, on l'implore, on le sert, comme s'il allait se lever et dire merci à ceux qui l'entourent. On le place dans l'endroit où il doit reposer à jamais, revêtu de l'habit qu'il préférerait, et couvert des ornements grossiers dont il avait l'habitude de se parer ; on lui a même peint le visage d'une certaine teinte ocreuse, afin de lui rendre une partie des couleurs qu'il a perdues. On met auprès de lui les armes dont il se servait, ainsi que des vêtements de rechange, et les objets auxquels il était attaché. Puis on dispose à ses pieds de la nourriture, et celui qui l'apporte la goûte, afin de lui prouver qu'elle ne contient pas de poison, et pendant longtemps on lui en apportera tous les jours, et çà et là la famille entière viendra prendre son repas à ses côtés. S'il fait froid, on fera du feu auprès du cadavre. Mais ce n'est pas tout. Si celui qui est mort a joué quelque rôle parmi les vivants, s'il a exercé une autorité, s'il a eu des esclaves, il ne peut évidemment se passer des services auxquels il est habitué, et de même qu'on ne le laisse point sans nourriture, on ne le laissera point sans serviteurs. On égorge sur son corps ses esclaves les plus fidèles, on égorge également son



cheval préféré, et l'on met le comble à la prévoyance en massacrant parmi ses femmes celles qu'il a le plus aimées. Tout cela va habiter avec lui la même demeure et l'aider à vivre sa nouvelle vie.

Il y a dans tous ces actes une manifestation si certaine de cette idée que la mort n'est que le passage à une autre vie non moins matérielle que la précédente, que nous n'imaginons pas comment certains esprits y ont pu voir les choses extraordinaires qu'ils y ont vu. Il n'y a pas là l'ombre d'une croyance en une âme immortelle et une vie future; et vraiment l'on eût bien étonné ces femmes des tribus canadiennes qui allaient répandre le lait de leurs mamelles sur la tombe de leurs enfants morts, si on leur eût dit que les pauvres petits êtres ne le boiraient point.

II. CHEZ QUELS PEUPLES ET POUR QUELS MOTIFS LA CRÉMATION PRIT NAISSANCE. Ce serait sortir de notre sujet que d'expliquer ici, même brièvement, comment la majeure partie des hommes ne purent demeurer dans le fétichisme et subirent une profonde transformation dans leur manière de penser; comment, par une conséquence naturelle, ils changèrent de culte, et, après avoir adoré les astres, ils en vinrent à sacrifier aux dieux. La seule chose qu'il nous importe de connaître c'est le degré d'influence qu'eurent sur les rites funéraires, institués par le fétichisme, des conceptions si contraires à l'ancienne mentalité, d'où ces rites étaient sortis. Il est certain que les hommes, grâce à la foi nouvelle, n'étaient plus tenus envers les morts à des pratiques aussi rigoureuses que par le passé. Les idées de vie future, de récompense et de pénalité *post mortem*, de transmigration des corps, etc., qui surgirent avec les croyances surnaturelles, permettaient évidemment de ne plus traiter le cadavre avec le même respect superstitieux. Du moment que ce corps n'était plus qu'un objet inanimé, il devenait vraiment bien inutile de l'entourer du soin dont on n'entoure que les vivants. Et cependant, chose étrange à dire, l'homme ne se départit de ses habitudes invétérées à l'égard des morts que lorsque la nécessité, une nécessité absolue, l'y força. A l'exemple de ses prédécesseurs fétichistes, il continua à environner le mort du même respect, du même amour, des mêmes attentions.

On est saisi d'étonnement lorsqu'on voit l'Indou faire journellement des offrandes de riz ou de lait aux mânes d'ancêtres qui, dans son opinion, résident maintenant dans d'autres corps, corps de dieux, d'hommes ou de bêtes, suivant la vie qu'ils ont menée; il n'est pas moins curieux de voir le Grec ou le Romain sceptique construire devant la tombe de leur mort le petit foyer où ils préparent les aliments qu'ils lui destinent, ou placer dans le cercueil jusqu'à plusieurs robes neuves, afin de remplacer celle dont on l'a revêtu et qui ne tardera pas à s'user.

Cependant cela fut ainsi, et en vérité il suffit de réfléchir un instant pour s'expliquer des effets, en apparence si contradictoires. Sans même faire remarquer combien la force de l'habitude, et surtout d'une habitude datant non de centaines, mais de milliers d'années, dût être toute-puissante et lutter victorieusement contre des conceptions toujours difficiles à faire adopter quand il s'y glisse une telle part de surnaturel, il faut bien reconnaître que toute révolution philosophique et religieuse, si grande qu'elle soit, si profitable qu'on la juge aux progrès de l'humanité, ne pénètre jamais très-avant dans les profondeurs des couches sociales, et que la foule demeure généralement insensible aux séductions des plus savantes théories. L'élite travaille et se perfectionne, mais la



masse demeure au même point. Elle accepte facilement, en fait de théorie, tout ce qui lui vient d'en haut, et se laisse, sans résistance apparente, imposer tous les cultes; mais si l'on va au fond des choses et que l'on cherche ce qu'il y a sous cette apparence, on trouve que l'adepte des religions les plus raffinées est demeuré, sous le rapport des idées, l'homme primitif qui habitait la grotte de l'âge quaternaire, et l'on demeure confondu en constatant quelle faible distance mentale sépare un paysan quelconque de notre Europe d'un sauvage des bords du Tanganika. Le sorcier n'a pas une clientèle moins nombreuse dans certaines provinces de France, d'Espagne ou de Prusse que chez les naturels de l'Oudjidji. Prise dans sa masse, l'humanité est restée ce qu'elle était au début : purement fétichique, et, même chez les hommes les plus instruits et les plus émancipés, il ne serait pas difficile de démêler ce qu'il y a encore dans leurs actes de conforme à ces tendances primesautières, spontanées, invincibles de notre nature.

Ne nous étonnons donc pas si le polythéisme, malgré les idées nouvelles qu'il semait dans le monde, ne put modifier sensiblement les coutumes antiques, au moins sur un point qui tenait tant au cœur des hommes. Le changement le plus important que nous observons alors dans les rites funéraires, c'est que l'*inhumation* proprement dite vint remplacer à peu près partout les divers modes primitifs que nous avons décrits et qui tous étaient plus ou moins des sépultures à l'air libre. Dans les grandes sociétés industrielles et pacifiques, soit théocratiques, comme l'Égypte, soit astrolâtriques, comme la Chine, on se contenta de perfectionner les procédés anciens. N'oublions pas d'ailleurs que de grandes transformations politiques s'étaient accomplies au sein de ces sociétés, à côté et sous l'influence de la révolution intellectuelle et morale; qu'il s'était constitué de vastes agglomérations, des cités populeuses, et qu'il eût été impraticable de suivre en maintes circonstances les vieux errements.

Ainsi l'Égypte fut amenée à construire ses vastes hypogées et à faire subir aux corps cette préparation spéciale de la momification, afin d'empêcher sans doute que l'accumulation dans un même lieu ne vint contrarier cette dessiccation que le climat seul suffisait jusqu'alors à produire. Ailleurs on organisa les cimetières et l'on apprit l'art d'embaumer les corps. Partout les sacerdoxes travaillèrent au même but par des moyens à peu près semblables : conserver le mieux possible les morts en donnant toute sécurité aux vivants. Chez les théocrates persans eux-mêmes, la coutume d'exposer les corps à ciel ouvert, en dehors des villes, sur la plate-forme d'une tour destinée à cet usage, ne semble, au fond, que le prolongement de la pratique fétichique la plus commune, avec cette différence que l'on transporte les corps à quelque distance des lieux habités au lieu de les garder à domicile. Quant à la raison qu'en ont donnée ceux qui pendant des siècles ont obéi à cette coutume que c'était pour ne point souiller la terre qu'ils adoraient concurremment avec le feu, nous ne pouvons y voir qu'un argument inventé après coup, un de ces arguments dont les religions sont si prodigues lorsqu'elles veulent s'approprier des usages qui existent de temps immémorial et tiennent vivement au cœur des populations. Le cas de l'Inde, où s'établit l'usage de brûler les corps, exige des explications spéciales, que nous allons aborder en parlant des modifications, infiniment plus profondes que les précédentes, apportées aux rites funèbres par les *civilisations militaires*.

C'est dans ces civilisations, en effet, que surgit, à un certain moment, cette



nécessité inéluctable, dont nous avons parlé en disant que les hommes sortis du fétichisme ne changèrent rien à la manière de procéder envers les morts, à moins qu'ils n'y fussent obligés par les circonstances. Ces circonstances se rencontrèrent dans l'état de guerre continuelle où se trouvaient des peuples condamnés pour vivre à une lutte incessante avec leurs voisins; les massacres épouvantables qui en furent les conséquences, au milieu de populations déjà quelque peu civilisées, durent évidemment soulever une terrible question d'hygiène sociale : que faire de ces monceaux de cadavres? Rappelons-nous que dans le principe au moins ce n'était pas seulement l'armée vaincue qui était anéantie, mais que le peuple atteint par la défaite subissait le même sort que son armée. C'est à une époque déjà tardive de l'évolution polythéique, en pleine guerre du Péloponèse, que les Athéniens condamnaient de sang-froid à la mort tous les Mityléniens adultes pour avoir répudié leur cause et embrassé celle de Sparte. On sait que ces guerres se sont prolongées pendant une longue suite de siècles sans qu'on puisse saisir un instant de véritable trêve; que si les Grecs ont cessé parfois de lutter contre les monarchies asiatiques, ç'a été pour se livrer aux plus abominables guerres intestines; qu'à Rome, Auguste est le second qui parvint à fermer le temple de Janus; et que dans les cinq cents ans de guerres continuelles que cela représente, il en est qui, comme celle des Samnites ou des Cisalpins, ne prit fin que par l'extermination à peu près complète des vaincus. Bon gré, mal gré, il fallut bien se préserver par un moyen quelconque des dangers que faisait courir à des populations sédentaires le retour quasi périodique de telles accumulations de cadavres. Or les enterrer était impossible, car les vainqueurs n'y eussent le plus souvent pu suffire, et l'on peut se demander, pour arriver à cette fin, quel autre procédé que la crémation ils auraient pu adopter. Le feu était entré depuis longtemps dans le domaine humain et l'on connaissait sa puissance. Le polythéisme n'était plus, comme le fétichisme, un obstacle à l'introduction d'un usage, contre lequel les préventions des hommes pouvaient demeurer grandes, mais en faveur duquel ils avaient au moins l'assentiment de la religion. Les croyances officielles, sinon les croyances et les dispositions intimes, ne se révoltaient plus contre l'emploi du bûcher. D'ailleurs, ne pouvait-on du moins se débarrasser ainsi des vaincus si l'on éprouvait encore quelque scrupule à l'endroit des siens? Et même parmi les siens, ne pouvait-on faire un choix? C'est ainsi que Virgile, au livre XI de l'*Énéide*, décrivant les suites d'un combat entre les soldats d'Énée et les Latins, raconte qu'on ne livra aux flammes que le gros des morts, et que ce qui appartenait à des familles respectées fut transporté dans les villes voisines et enterré pieusement.

Mais de telles exceptions devaient inévitablement tomber devant une considération plus puissante, si c'est possible, que le respect du cadavre : devant le désir impérieux de rapporter dans leur patrie quelque chose de ceux qui étaient morts loin d'elle; de rendre aux parents, à la femme, aux fils, la partie la moins périssable des êtres chéris dont ils n'avaient pu fermer les yeux. On brûla les chairs pour ne garder que les os, dont le transport fut aussi aisé que peu dangereux pour l'armée qui les ramenait. C'est de cette façon qu'Athènes entra en possession de tous ceux que vit périr cette lamentable guerre du Péloponèse. Après chaque campagne elle fit des funérailles solennelles et ensevelit au Céramique les os de ses défenseurs contenus dans autant de cercueils qu'il y avait de tribus. Thucydide ajoute que tel était depuis longtemps la coutume athénienne en ce qui touchait ceux qui avaient péri sur le champ de ba-



taille, et il donne comme l'unique exception qui soit venue à sa connaissance le cas des soldats morts à Marathon, que l'on ensevelit sur le lieu même, non par négligence ou par défaut de moyens, mais pour les honorer d'une façon spéciale et leur donner, pour ainsi dire, la possession du sol qu'ils avaient trempé de leur sang.

S'il fallait même s'en rapporter aux légendes populaires de la Grèce, ce serait surtout à ce dernier motif que serait dû l'usage de brûler les corps. Hercule, pour remplir la promesse qu'il avait faite à Lycinius de lui ramener son fils Argius, n'avait trouvé d'autre moyen que de réduire en cendres le corps du malheureux jeune homme, après qu'il eut été tué par Laomédon.

*Le désir de se soustraire au danger que tout amoncellement de matière organique en putréfaction entraîne après lui, d'une part; de l'autre, le besoin de rapatrier les restes des morts, tels furent, suivant nous les premiers et graves motifs qui poussèrent les hommes à employer la crémation. Qu'à ceux-là il s'en soit joint de nouveaux et qu'on ait trouvé à cette pratique d'autres avantages que ceux que nous venons de citer, comme celui de parer aux profanations de sépulture, nous n'en disconvenons pas; mais ces avantages ne furent en tout cas que secondaires, et n'auraient pu à eux seuls déterminer l'adoption d'un procédé si évidemment opposé aux plus vieilles traditions comme aux tendances les plus intimes et les plus profondes de l'humanité.*

Dans un intéressant ouvrage, paru en Angleterre au commencement de ce siècle, et qui a pour titre : *De l'origine de la crémation ou de l'usage de brûler les corps*, l'auteur, M. Jamieson, recherchant les causes qui ont dû amener les hommes à cette pratique, en énumère plusieurs qui, tout inacceptables qu'elles nous paraissent, sont cependant assez curieuses pour qu'il soit intéressant de les signaler :

a. La crémation aurait été, suivant lui, un moyen de réduire le corps à ses principes; c'est l'explication que donnait en faveur d'un usage déjà immémorial Héraclite et son école, qui voyait dans le feu le premier principe de toutes choses, contrairement à Thalès, qui trouvait ce principe dans l'eau. Aussi, tandis que le premier était plus porté à l'usage de brûler les corps, le second donnait la préférence à l'usage de les enterrer.

b. Le monde, suivant l'opinion d'un petit nombre de philosophes qui se réclamaient de Platon, de Zénon et d'Héraclite, était destiné à périr par le feu, et en conséquence il importait peu de conserver des corps qui tôt ou tard devaient être consumés par cet élément.

M. Jamieson fait observer avec beaucoup de justesse que ces deux opinions, malgré toute la renommée et tout le poids dont ont joui ceux qui les ont professées, n'ont dû avoir aucune espèce d'influence sur l'origine ou même sur l'extension d'un usage en vigueur depuis des siècles, lorsque ces philosophes émirent les systèmes qui le recommandaient. « D'ailleurs, ajoute-t-il, il est attesté par une expérience universelle que les théories des philosophes ont eu bien peu d'influence sur les mœurs et les usages du genre humain. Dans beaucoup de cas ils se sont efforcés, à leur manière, d'expliquer certains usages dominants parmi leurs concitoyens, et ont occasionnellement accommodé leurs systèmes à ces modes, qui avaient la sanction de l'antiquité. Mais on peut bien mettre en question si dans aucune circonstance le dogme de l'école la plus célèbre a donné naissance à un rite ou à un usage qui ait été généralement reçu par la



multitude. L'influence des philosophes ne s'étendait guère au delà du groupe de leurs disciples, et comme les théories les plus opposées étaient concurremment soutenues par des adversaires jouissant d'une égale autorité et munis de titres égaux, la multitude qui les entourait ne pouvait que demeurer spectatrice, sans se mêler de prononcer sur la controverse. »

Nous ne contredirons certes point à ce raisonnement. Cependant M. Jamieson ne nous semble pas avoir fait porter sa critique là où il fallait. Héraclite, Platon et les autres philosophes n'étaient ni assez naïfs, ni assez suffisants pour avoir la prétention de croire que leur système philosophique était capable de faire naître ou même de développer un usage qui existait si généralement avant eux. Ce que ces philosophes ont cru, — et ils ne sont pas les seuls à avoir eu de semblables illusions, — c'est que dans une époque antérieure à la leur, on s'était déjà formé sur la nature du feu une théorie peu différente de celle qu'ils enseignaient, et que cette opinion avait eu alors assez d'influence pour faire surgir une coutume nouvelle. L'idée que les hommes qui les avaient précédés, par cela seul qu'ils étaient venus plus tôt, n'auraient pu raisonner comme eux ou imaginer les mêmes théories, une telle idée, ne serait jamais entrée dans le cerveau des Grecs.

La notion de progrès, qui nous pousse aujourd'hui à faire la part du moment lorsque nous voulons déterminer quels ont dû être les sentiments, les conceptions, les actes d'une portion de l'humanité, à telle ou telle période de son histoire, est une notion profondément inconnue, non soupçonnée même de l'antiquité. Les sages d'alors pensaient, comme d'ailleurs le pensent encore de prétendus sages de nos jours, que l'intelligence humaine n'est point susceptible de se modifier et de grandir; qu'elle est demeurée à travers les âges ce qu'elle était chez le premier homme; que toutes les conceptions ont été possibles dès le début, ou du moins que rien au monde ne saurait prouver qu'elles n'ont point pris naissance avant l'époque où elles paraissent avoir réellement surgi; qu'il y a, en un mot, plus de résurrections d'idées anciennes que d'éclosions de nouvelles idées. Cette banalité qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil n'avait pas moins cours dans l'antiquité que chez nous, et de même que nous voyons aujourd'hui des esprits nullement vulgaires démontrer à grands renforts de preuves que toutes les découvertes de la science moderne se trouvent dans Lucrèce ou dans Démocrite, de même les adeptes des écoles grecques pouvaient supposer que des hommes qui les avaient précédés de mille ans avaient pu n'être pas étrangers à leurs théories.

c. M. Jamieson partage cette même erreur quand il avoue que toutes ses sympathies sont pour la raison suivante, qui, dit-il, si elle n'a pas absolument donné naissance à cet usage, doit avoir singulièrement facilité ses progrès. Le corps était regardé comme impur ou souillé après le départ de l'âme, et l'on croyait conséquemment nécessaire qu'il fût purifié par le feu.

C'est ce qu'avait établi, paraît-il, le grammairien Eustathe dans son commentaire sur l'*Iliade*, où il rappelait qu'Euripide, parlant du corps de Clytemnestre, s'était servi de l'expression *purifié par le feu*. S'il en est ainsi, Euripide, Eustathe et M. Jamieson se sont trompés et ont attribué à ceux qui ont établi la crémentation des opinions qu'ils n'ont jamais eues. C'est qu'en effet l'idée d'une âme immortelle, enfermée dans le corps pendant la vie comme en une prison, est une idée relativement récente. Elle apparaît pour la première fois dans les écrits du poète Phocylide, qui vivait au milieu du sixième siècle avant notre ère, c'est-



à-dire presque à la même époque que Thalès. Elle est étrangère aux temps qui ont précédé, et ce serait une erreur profonde que de croire qu'elle doit accompagner nécessairement les conceptions théologiques, que ces conceptions aient un caractère polythéique, comme en Grèce, ou un caractère monothéique comme en Judée. C'est fort tard, alors seulement que les convenances morales de quelques systèmes y poussent les penseurs, que se dégage cette croyance en une substance immatérielle et impérissable qui doit dans un autre monde subir le châtement mérité par les fautes de l'homme ou recevoir la récompense réservée à ses vertus. Jusque-là, ou bien animant le cadavre, l'homme a cru avec le fétichisme à une vie purement matérielle et sur place au delà de la mort, ou bien cessant d'ajouter foi à cette croyance primitive (nous parlons d'une faible élite, bien entendu), il a pensé que tout était fini par la mort et qu'un sommeil éternel attendait l'homme dans le tombeau.

Chez les Hébreux, par exemple, la notion d'âme n'apparaît qu'à la dernière extrémité, peu de temps avant la naissance du christianisme et encore chez les adeptes d'une petite secte, la secte des Pharisiens, qui très-probablement l'avait empruntée aux Grecs, seuls capables de s'élever à une semblable abstraction. L'idée même de la résurrection des corps, qui répond sous une autre forme à certaines des nécessités morales qui ont fait surgir l'idée d'âme, ne pénètre dans le monde mosaïque qu'après la captivité de Babylone, et, comme beaucoup d'autres conceptions juives de la même époque, provient évidemment d'un contact prolongé avec la civilisation persane. Rien d'analogue dans le Pentateuque, dans le livre des Prophètes, dans tout ce qui est antérieur à la captivité. Pour Moïse et ses premiers successeurs, tout prend fin avec la mort. L'homme a reçu sur terre la récompense ou le châtement qui lui était dû, et si parfois la colère de Dieu ne s'est point appesantie sur le père coupable, c'est pour mieux persécuter ses enfants. Quant au peuple hébreu lui-même, malgré les efforts surhumains de son premier législateur, disciple des prêtres égyptiens monothéistes, il demeure plus fétichiste qu'autre chose et l'on retrouve les traces de cette croyance primitive en la vitalité du cadavre jusque dans le nom de ses cimetières qu'il appelle : *beth hachaim*, maison des vivants.

De même chez les polythéistes cette idée d'âme ne fut jamais que le tardif privilège d'un petit nombre, et, si l'on était tenté de supposer qu'elle fut d'une influence quelconque dans l'origine de la crémation, il suffirait de rappeler que toutes les pratiques funéraires, instituées par le fétichisme, et qui seraient inexplicables si elles ne se fussent adressées à des corps que l'on croyait toujours doués de vie, se sont, comme nous le verrons tout à l'heure, maintenues scrupuleusement lorsqu'au lieu d'enterrer les morts on les porta sur le bûcher.

Les dernières raisons invoquées par Jamieson : que quelques-uns croyaient par l'action du feu délivrer entièrement l'âme de tous les liens du corps et la purifier de la souillure contractée dans son alliance avec lui, sont des raisons de même ordre que la précédente et la critique que nous en avons faite nous dispense de rien ajouter.

Ce qu'il serait plus logique d'attribuer à ces théories serait l'origine de l'apothéose que nous voyons naître et se développer à l'époque de la décadence du monde gréco-romain et que l'on retrouve sous des formes diverses partout où la crémation s'est établie. L'apothéose servait, en effet, à séparer la partie divine de la partie humaine chez les héros et les demi-dieux. C'est cette apothéose que les Romains appliquèrent à leurs empereurs, tandis que les Grecs, plus égali-



taires, se contentèrent de la décerner dans le passé aux héros de leurs légendes, dont le premier était Hercule.

Tels sont quelques-uns des motifs invoqués par M. Jamieson pour expliquer l'usage de brûler les corps ; les autres sont ceux que nous avons donnés nous-mêmes. En somme, l'auteur anglais a péché dans son travail, moins parce qu'il n'a pas émis les véritables raisons de l'origine de la crémation que parce qu'il n'a pas montré qu'elles avaient été les plus graves, et surtout parce qu'il a donné le pas à celles qui en réalité étaient les moins décisives.

Si, en effet, toutes les raisons que nous venons d'énumérer avaient une égale valeur, nous ne voyons pas pourquoi tous les peuples du monde, à l'exception peut-être de ceux qui sont demeurés dans le fétichisme, n'auraient pas adopté la crémation. Il est bien certain cependant qu'aucune pratique n'a été plus limitée. En consultant les documents sans nombre légués par l'histoire et les observations des voyageurs, on reste bientôt convaincu que l'usage de brûler les corps ne s'est introduit que chez trois ou quatre peuples, tant de l'ancien monde que du nouveau, dont le caractère militaire est incontestable. Nous en exceptons peut-être le peuple hindou dont le cas particulier peut susciter quelque hésitation, mais chez qui une observation plus attentive montre qu'en somme ce sont toujours les mêmes causes qui ont engendré les mêmes effets.

Dans l'ancien monde, la Grèce et Rome, en dehors de l'Inde, ont seules adopté l'usage de brûler les morts. Là, aucune discussion n'est possible. Ce n'est pas au peuple qui a inventé la guerre abstraite, la guerre faite avec tous les moyens que l'esprit scientifique met en grandissant à la disposition des hommes, c'est-à-dire au peuple grec, non plus qu'à celui qui a su le mieux mettre en œuvre ce que les Grecs avaient si bien inventé, c'est-à-dire au peuple romain, que l'on refusera d'avoir été des peuples avant tout guerriers.

On sera peut-être plus porté à dénier ce titre au peuple mexicain, le seul qui, dans les vastes contrées du nouveau monde, ait introduit dans ses mœurs l'usage de la crémation. Cependant cela ne peut faire doute pour celui qui a tant soit peu étudié l'état de cette grande civilisation au moment où les conquérants espagnols la détruisirent.

Un des plus importants secours que rencontra Cortès dans sa conquête fut l'alliance d'une foule de princes vassaux, qui, écrasés par les caciques, s'empressèrent de se joindre à lui dans l'espoir de recouvrer leur indépendance. Les progrès accomplis par cet empire — et, lors de sa chute, ils étaient déjà remarquables, — offrent le caractère particulier qu'on retrouve chez les autres civilisations militaires. Tout ce qui intéresse la défense et l'attaque, c'est-à-dire l'art de se fortifier, de construire les routes, etc., etc., y était poussé au plus haut degré de culture. On sait quelle surprise s'empara des compagnons de Cortès, lorsque, arrivés en vue de la capitale, ils se trouvèrent en face de ces superbes chaussées sur lesquelles on traversait les lacs qui la défendaient. Mais ce qui plus que tout cela est une certitude du caractère guerrier, et non récemment guerrier de la civilisation des Aztèques, c'est leur constitution politique, qui soumettait les chefs suprêmes à l'élection.

Les empereurs n'occupaient point le trône par droit de naissance ; mais ils étaient choisis parmi les nobles, c'est-à-dire parmi les guerriers, par les nobles eux-mêmes. Or, rien ne peint mieux, comme l'a montré Auguste Comte,



l'état militaire chez un peuple, que l'institution élective appliquée aux chefs. Si, en effet, dans une théocratie pacifique, la naissance peut suffire à déterminer la fonction, même la fonction suprême, puisque le titulaire a toujours contre lui, pour l'arrêter dans une voie funeste, l'obstacle invincible des traditions et l'influence prépondérante du sacerdoce, il n'en est plus de même lorsque la guerre devient la constante préoccupation d'un peuple, et que la moindre faute de la part d'un chef, toujours omnipotent sur les champs de bataille, peut compromettre son existence ou tout au moins sa liberté. Alors les droits de la naissance le cèdent de toute nécessité à ceux du mérite, et le soldat qui risque sa vie oublie vite que son général ne descend point des dieux, s'il a, chose préférable, les qualités qui font vaincre : l'intelligence, le courage, la fermeté. De là l'élection qui intervient dans le choix des chefs et remplace l'hérédité. Lors donc que nous voyons les empereurs mexicains soumis au régime électif, nous pouvons affirmer avec certitude que les populations qu'ils gouvernaient étaient toutes adonnées à la guerre, et que les coutumes propres à ce régime, et en particulier la crémation, avaient dû s'implanter là comme ailleurs sous la pression des mêmes circonstances.

La Grèce, Rome et le Mexique, voilà donc trois points du monde où l'usage de brûler les morts a certainement coïncidé avec la prépondérance du régime militaire. Mais ils ne sont pas les seuls où cet usage se soit introduit. En dehors d'eux, il y a l'Inde, et cela mérite explication. Peut-on appliquer sans contradiction à cette vaste société, si évidemment théocratique, la théorie que nous venons d'exposer et dire que chez elle aussi l'usage de la crémation s'est introduit avec les nécessités engendrées par la guerre? L'esprit y répugne d'abord et se sent porté à chercher quelque autre raison plus plausible. Cependant, si l'on veut aller au fond des choses et mettre à profit tous les renseignements qui sont en nos mains, on voit que si l'on ne peut, avec la même certitude que pour le Mexique ou la Grèce, se fonder sur les raisons que nous avons dites, il n'est pas impossible de trouver, pour expliquer le phénomène, des causes non sans analogie avec les précédentes et qui, dans ce cas particulier, eurent la même force et engendrèrent les mêmes effets.

Il n'est pas douteux que jusqu'à la conquête anglaise, l'Inde, pendant un nombre d'années que l'on ne peut même estimer, est demeurée soumise au plus pur régime théocratique. La caste brahmanique chargée du sacerdoce et de l'enseignement fournissait aux rois leurs ministres et leurs conseillers, et si l'on remarque qu'au point de vue politique le pays était excessivement divisé et que toutes ces divisions possédaient des rois indépendants, on s'imaginera sans peine quelle devait être l'influence de ces brahmes, dont la classe était la seule qui eût des intérêts identiques, la seule qui obéit à une même impulsion sur toute la surface de la presque île indoue. Il ne peut donc y avoir d'hésitation sur ce sujet et il faut bien reconnaître que l'élément théocratique l'emporte ici sur l'élément militaire.

Cependant ne serait-il pas permis de supposer dans cette civilisation une période militaire antérieure à la phase théocratique ou se prolongeant assez durant son établissement pour que certaines coutumes introduites par les nécessités de la guerre s'y soient maintenues? Pour notre part, nous serions tout portés à croire que c'est là précisément ce qui est arrivé, si toutefois nous nous en rapportons aux trois grands documents qui nous fournissent quelques lu-



mières sur l'histoire indoue : les Védas<sup>1</sup>, le Mahabarata<sup>2</sup>, le Ramayana<sup>3</sup>, pour les citer d'après leur ordre d'apparition. Ce sont des récits de conquêtes qui ont occupé plusieurs siècles.

Or, s'il y a eu guerres et conquêtes, il y a eu des morts, et quel qu'ait été d'ailleurs le régime militaire durant cette période, il faut bien admettre que les dangers causés par l'accumulation des cadavres, surtout dans un pays tel que l'Inde, durent faire surgir les mêmes moyens que partout ailleurs de s'en préserver.

Sans doute, nous convenons que le régime militaire ne semble pas avoir jamais eu dans l'Inde l'intensité et la puissance qu'il a revêtues sous d'autres climats. Et cela tient à deux causes. En premier lieu, il ne pouvait se prolonger indéfiniment, puisque, parvenus à Ceylan, les Aryas n'eurent plus rien à conquérir. Entourés des deux côtés par la mer, et vers le nord par de hautes montagnes et des déserts étendus, il leur fut désormais aussi difficile de porter la guerre chez les autres qu'il le fut aux autres de la porter chez eux. Après l'expédition de Rama, la paix, ou tout au moins une paix relative, que ne troublèrent plus que quelques querelles intestines, devint certainement l'état le plus habituel de la péninsule indoue. En second lieu, il semble, si l'on s'en rapporte surtout au dernier document que nous avons cité, au Ramayana, que ces conquêtes, ou tout au moins la dernière, furent rapidement accomplies, et dès lors qu'entre chacune d'elles il s'est écoulé un long intervalle. Cela nous expliquerait pourquoi le régime militaire, faute d'une continuité suffisante, ne put jamais s'établir là avec le caractère nettement déterminé qu'il eut ailleurs, et comment l'œuvre des brahmes se poursuivit sans relâche malgré les quelques épisodes qui semblaient devoir l'entraver.

Tels sont les motifs sur lesquels nous nous basons pour dire que les causes qui ont amené la crémation dans d'autres contrées l'ont également, bien qu'avec moins de force peut-être, amenée dans l'Inde. Cependant, si ces motifs laissent des doutes dans l'esprit, nous pourrions en invoquer d'autres qui, joints aux premiers, feraient disparaître toute hésitation.

Ces motifs, nous les tirons de l'état d'exceptionnelle insalubrité de certaines parties de l'Inde, insalubrité telle que de très-bonne heure on dut évidemment prendre des mesures énergiques pour empêcher la décomposition cadavérique de venir joindre ses effets à ceux déjà terribles de la décomposition végétale. Les voyageurs sont unanimes à signaler l'état pestilentiel de la vallée du Gange et de toute la contrée qui s'étend entre l'Himalaya et Bombay. « La saison pluvieuse arrive, dit l'un d'eux que nous prenons au hasard, et on dit généralement

<sup>1</sup> Les Aryas conquérants, venus d'au delà des monts Indou-Koush, des bords de l'Oxus, pénétrèrent dans la vallée de l'Indus et luttèrent pour s'y établir. Les Védas sont des hymnes de guerre dans lesquelles l'homme encore plongé dans le fétichisme invoque toutes les forces de la nature contre ses ennemis. Tout prouve que l'état social est celui d'une civilisation peu avancée : le père de famille est plus ou moins confondu avec le prêtre et le chef politique; seule la caste des brahmanes commence à se dessiner.

<sup>2</sup> Le Mahabarata est le récit d'une guerre civile entre cousins au sujet de la succession du roi Dhritarâstra. La vallée du Gange fut probablement le théâtre de la lutte, ce qui prouve que les Aryas avaient dès lors envahi tout le nord de la péninsule.

<sup>3</sup> Le Ramayana est l'histoire de la conquête par le roi Rama de tout le pays qui s'étend entre le Gange et Ceylan, c'est-à-dire du Dekan. A cette époque la constitution sociale du pays est complète, les castes sont définitivement constituées, le dogme a pris corps, le brahmanisme est fondé. Il y a évidemment un espace de plusieurs siècles entre l'époque que nous présente le Ramayana et celle que nous présentent les Védas.



qu'alors les forêts d'ici à Bombay sont tout bonnement mortelles, l'air putride qui s'y établit pendant les pluies étant empoisonné au point qu'on ne peut se livrer au sommeil dans ces forêts sous peine de mort. Il est défendu de faire marcher des troupes par là à cette époque de l'année (*Lettres sur l'Inde*, par le prince Soltikoff). »

C'est, d'ailleurs, en cette partie du globe qu'est né le choléra, qui partout se produit comme une maladie accidentelle, passagère, sans gravité; mais qui là, s'alimentant à un foyer permanent, revêt une forme aussi redoutable par sa marche rapide que par sa terminaison presque toujours funeste. « Contrairement à une opinion qui a cherché à se faire jour dans ces dernières années, dit M. l'inspecteur Laveran, les causes d'insalubrité auxquelles il faut attribuer l'endémie ne sont pas particulières à notre époque, et si l'épidémie de Jessore (1817) signale le commencement d'une grande irruption du mal en dehors de son foyer originel, on ne peut, sans méconnaître les témoignages fournis par les plus anciens monuments sanscrits, considérer le choléra comme une maladie nouvelle. De nombreux auteurs ont établi sur des preuves multipliées que l'endémicité du choléra dans l'Inde remonte à l'antiquité la plus reculée. Si les fragments des Ayur-Védas, qui contiennent des renseignements sur les connaissances médicales des Indous, ne mentionnent pas le choléra, Wise a trouvé dans les traductions tamoules les traits principaux de la maladie.... » Et plus loin : « Le climat de l'Inde est à la fois excessif par la chaleur et l'humidité. A Madras, à Pondichéry, les maxima du thermomètre oscillent entre 40 et 46 degrés. Au Bengale, il tombe 210 centimètres d'eau. Son sol est formé de plateaux et de plaines basses recouvertes d'alluvions, converties en limon par les inondations périodiques, foyer inépuisable de la végétation la plus luxuriante et de décompositions organiques putrides. Le delta du Gange hérissé de forêts, et qui doit à cette dernière circonstance son nom de Sunderbund est, à cause de ses jungles, le foyer principal des miasmes délétères du choléra. »

En admettant donc que l'Inde n'ait pas eu à combattre les dangers provenant de l'accumulation des morts sur les champs de bataille, ce qui semble difficile à soutenir, il est de toute évidence, par ce que nous venons de citer, qu'elle dut de tout temps se trouver en présence de dangers non moins sérieux : ceux qui résultent de l'amoncellement de cadavres pendant des épidémies meurtrières et quasi annuelles. Que le péril vienne de la guerre ou du choléra, peu importe. Ce qu'il faut d'abord, c'est de se débarrasser de la façon la plus expéditive de cette agglomération de matières humaines en décomposition, et le remède que les populations guerrières ont trouvé pour remplir ce but peut aussi bien avoir été inventé par un peuple décimé par de terribles épidémies. En réalité, ce serait une même nécessité, engendrée peut-être par deux causes différentes, qui a poussé les hommes à employer des moyens semblables. *Ce sont des guerres ou des épidémies meurtrières qui ont conduit les hommes à l'usage de la crémation.*

Nous terminons par l'Inde la liste des pays où la crémation s'est développée spontanément, c'est-à-dire sous l'influence de causes locales, intrinsèques, non empruntées au dehors. Mais on comprend que l'usage de la crémation, une fois établi en certains points, a dû se propager plus ou moins au delà des contrées qui l'avaient vu naître. Tôt ou tard, les vaincus se sentirent portés à suivre l'exemple des conquérants; le prisonnier qu'on emmena dans la cité victorieuse habitua peu à peu ses yeux et son esprit au spectacle du bûcher, et lorsqu'une circonstance favorable lui permit de regagner sa patrie, il eut d'autant moins de



peine, sans doute, à y faire pénétrer le nouvel usage, qu'il trouva chez ses compatriotes une tendance naturelle à imiter leurs vainqueurs. La propagande se fit également par les voyageurs et par les marchands qu'attirait le renom de ces nations militaires si puissantes, mais elle se fit surtout par l'habitude que prirent celles-ci de coloniser les pays conquis et de transporter leur genre de vie et leurs coutumes au sein même des populations vaincues.

Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer l'usage de la crémation plus ou moins répandu dans tout ce qui entourait le monde gréco-romain, aussi bien chez les Occidentaux, si longtemps en lutte avec Rome, tels que Germains, Celtes, Gaulois et Ibères, que sur les plages de l'Asie-Mineure, colonisées par les Grecs, ou dans les villes commerçantes, comme Tyr et Carthage, dont les marins sillonnaient les mers de l'ancien monde. De même, autour de la civilisation mexicaine, tout ce qui lui était soumis comme tout ce qui avait avec elle des rapports de voisinage, avait introduit dans ses mœurs l'usage de la crémation, non pour tous les habitants, à la vérité, — ce qui, d'ailleurs, ne se fit nulle part, — mais pour les chefs et les membres des familles nobles. Autour du foyer primitif indou, l'usage se propagea également de brûler les morts, mais pour des causes différentes. Il est remarquable, en effet, que les peuples asiatiques qui ont adopté la crémation sont des peuples qui ont également adopté le bouddhisme, d'origine indoue. C'est Siam, c'est le Tonquin, c'est Cambodge, c'est le Thibet, c'est la Birmanie et le Pégou. Dans le reste de l'Asie, la pratique disparaît et devient plus rare à mesure que le bouddhisme devient lui-même moins prépondérant. Il faut donc croire que la coutume s'est ici répandue par les efforts des missionnaires, comme ailleurs par ceux des soldats.

En dehors des nations précédemment citées, et chez qui la crémation fut primitive ou secondaire, tout le reste de l'humanité, c'est-à-dire l'immense majorité de l'espèce, ne connut point l'usage de brûler les morts.

Maintenant que nous savons dans quelles limites cet usage s'est répandu sur la surface de la terre, il faut examiner ce qu'il devint dans les pays qui l'employèrent, le développement qu'il y prit et la manière dont il y fut appliqué.

En premier lieu, ainsi que nous l'avons indiqué pour l'Inde, la crémation, par une extension naturelle, après avoir été un préservatif contre les accumulations des morts sur les champs de bataille, devint un remède contre le même mal dans les temps d'épidémie. Lorsqu'Apollon, pour venger Chrysès, son prêtre, répandit la peste dans le camp des Grecs, l'armée d'Agamemnon s'empressa aussitôt d'élever des bûchers et de brûler ses morts.

Des auteurs ont prétendu qu'une des causes qui contribuèrent le plus à introduire dans Rome cette coutume, que l'on n'avait jusque-là appliquée qu'au dehors, fut la peste qui sévit dans ses murs, trois cents ans environ après sa fondation. C'est au sortir de cette épidémie que défense fut faite aux habitants d'enterrer et de brûler désormais les morts dans l'enceinte même de la cité, et, comme cela avait presque toujours eu lieu jusqu'alors, dans les maisons mêmes; « *hominem mortuum in urbe, ne sepelito, neve urito.* » Le bûcher servit de même à délivrer Athènes de ses morts lorsque la peste, dans cette funeste guerre du Péloponèse, vint aggraver ses maux et lui enlever Périclès. La crémation était un moyen tellement commandé en de pareilles circonstances et si peu susceptible d'être remplacé par un autre, que les Égyptiens eux-mêmes, à ce



que l'on prétend, l'employèrent transitoirement, à plusieurs reprises, quand le même fléau s'abattit sur eux.

L'extension que prit cette coutume chez les peuples militaires ne se limita point aux cas de guerre et d'épidémie. L'usage de la crémation, s'introduisant peu à peu dans la vie ordinaire, habitua insensiblement les hommes à accomplir sans répugnance ce que l'on avait fait d'abord par nécessité. Ce devint même une sorte d'honneur que d'être livré aux flammes, car il était naturel d'attacher une haute valeur au rite funéraire réservé à ceux qui mouraient pour la patrie. Ce qui tenait à la noblesse, au patriciat, ce qui avait dans les veines quelques gouttes d'un sang divin, voulut, après la mort, être consumé sur le bûcher, et une idée de déification et d'apothéose se mêla si bien à la crémation, que, dans tous les pays où elle s'établit, quelle que fût d'ailleurs sa pénétration plus ou moins profonde dans les mœurs, il y eut toujours des catégories de personnes auxquelles elle ne put être appliquée : ce furent les suicidés, les condamnés à la peine capitale, les individus frappés de la foudre, instrument de la colère divine, ceux dont le corps était considéré comme impur, comme les lépreux, les femmes mortes en couches, les enfants mort-nés, ou bien encore ceux qui exerçaient une profession déshonorante, comme les esclaves, les bourreaux, les brûleurs de cadavres, les geôliers, les filles publiques.

Ces dernières exceptions pourraient faire croire que la crémation entra bien avant dans les mœurs, là où elle prit naissance, et qu'elle devint plus ou moins tardivement le mode le plus général d'en user envers les morts. Ce serait là, cependant, une grave erreur. Si l'on excepte les quelques pays bouddhiques de l'extrême Asie que nous avons citées : le Tonquin, le Cambodge, le Pégou, la Birmanie et Siam, partout l'usage de brûler les morts est demeuré très-restreint. En Grèce et à Rome, au Mexique et dans l'Inde, ce furent presque exclusivement les castes nobles qui l'adoptèrent, et encore citerait-on à Rome des cas nombreux de familles patriciennes qui se firent toujours inhumer. Sylla fut le premier de l'illustre famille Cornelia qui voulut être porté au bûcher, pour éviter, dit-on, le sort de Marius, dont il avait fait autrefois jeter les restes à la voirie.

En Grèce, un peuple tout entier, celui de Sparte, ne cessa d'enterrer ses morts. Une exception si caractérisée à la loi que nous avons cherché à établir paraîtrait extraordinaire, si l'on ne se rappelait combien tout ce qui tenait à la législation de Lycurgue fut, de la part de cette petite république et jusqu'à sa mort, l'objet d'un respect quasi religieux. A Athènes, comme dans le reste de la péninsule, il semble que la coutume, au moins à partir d'une certaine époque, fut généralement appliquée à tout ce qui était riche et puissant : on ne trouve pas, en effet, dans les renseignements laissés par les auteurs, et principalement par Plutarque, sur les personnages athéniens, un seul cas où la crémation n'ait pas été appliquée. Dans l'Inde, le bûcher ne se dresse que pour les membres de la classe militaire des Xattryas et pour deux sectes seulement parmi les brahmines. Le reste de la population, suivant les différentes régions, inhume les corps ou les précipite dans le Gange, ou les expose, comme dans l'ancienne Perse ou au Thibet. Au Mexique, il n'y eut jamais que le corps des caciques et des nobles que l'on fit passer par le feu. Le commun des mortels était tout simplement inhumé, et comme presque partout, dans l'intérieur même des maisons. Quant aux pays où la crémation s'établit par suite d'importation étrangère, elle y fut, comme on le conçoit, encore plus restreinte ; elle s'adressa exclusivement aux chefs. C'est ce qui ressort avec évidence des renseignements que



les historiens nous ont transmis sur les mœurs des Germains, des Celtes ou des Ibères, ou que nous ont laissés les missionnaires qui ont parcouru peu après la conquête toutes les contrées voisines du Mexique. S'il semble que les choses se sont passées autrement dans ce coin de l'extrême Asie qui forme aujourd'hui ce qu'on appelle la Cochinchine, c'est que là, ainsi que nous l'avons dit, la crémation n'a pas été le résultat d'une conquête militaire, mais d'une conquête religieuse, et qu'il était bien naturel de trouver chez tous ces peuples une tendance commune à se conformer en toutes choses à l'exemple du fondateur de leur religion. Ils adoptèrent donc le rite funéraire de la caste des Xattryas, à laquelle appartenait le bouddha Çakya-Mouni.

D'ailleurs, il dut y avoir partout un empêchement de premier ordre à ce que l'usage de la crémation ne prît dans les coutumes une extension très-considérable. Si, en effet, il n'est ni difficile ni coûteux de trouver autour d'une demeure ou autour d'une ville les quelques pieds de terre nécessaires à l'enfouissement d'un cadavre, il en est tout autrement quand il s'agit d'élever un bûcher. Il faut de l'argent pour acheter le bois nécessaire et le transporter à l'endroit voulu. Aussi, ce fut toujours un luxe que ne purent se donner la plupart des hommes, et lorsqu'à certaines époques, comme à Rome vers la fin de la République, ou en certains lieux comme en Cochinchine, on voit la crémation s'introduire assez profondément dans les mœurs, c'est qu'alors on emploie des procédés aussi économiques que peu respectueux pour le cadavre. A Rome, par exemple, on plaçait côte à côte, sur le même bûcher, dix corps d'hommes, et on y ajoutait, disent les auteurs, un corps de femme, par cette raison singulière que la femme, étant d'une nature plus chaude et plus inflammable que celle de l'homme, l'action du feu en était accrue et son œuvre plus vite achevée.

Il est une dernière raison, que nous croyons pouvoir donner, du peu de faveur que la crémation rencontra presque en tous lieux, et qui, pour nous, a tout autant de valeur que la précédente. Nous voulons parler de l'émancipation croissante des classes dirigeantes, comparée à l'attachement presque toujours égal des classes inférieures pour leur foi et leurs sentiments primitifs. Il importait médiocrement aux adeptes de cette société raffinée de la fin de la République, chez qui toute croyance avait disparu, que leurs corps fussent brûlés ou inhumés après la mort. Il y avait même pour eux quelque satisfaction à penser qu'ils n'iraient point pourrir comme le vulgaire et qu'une urne d'or splendidement ornée recevrait leurs cendres. Mais ce n'était là qu'une minorité infime. La masse, elle, n'était pas du tout initiée aux spéculations des philosophes grecs, et c'est tout juste si elle s'élevait à l'intelligence du dogme établi. Son fond fétichique la dominait toujours, et malgré l'exemple qu'elle avait sous les yeux, sa répugnance à changer des habitudes si conformes à sa nature ne demeurait pas moins invincible. Quoi qu'il en soit, ce ne furent, en général, que les classes puissantes, riches, émancipées, en un mot le très-petit nombre, qui adoptèrent la crémation. Il nous reste à voir comment elle fut mise en pratique et de quelles cérémonies on l'entoura.

III. DE QUELLE MANIÈRE LA CRÉMATION FUT PRATIQUÉE. Exposons d'abord comment les choses se passaient chez les Romains, le peuple de l'antiquité qui nous est peut-être le mieux connu.

Il y avait à Rome, comme chez nous, des entreprises de pompes funèbres



dont le directeur (*libitinarius*) mettait à la disposition des parents tout l'attirail et le personnel nécessaire aux obsèques du défunt. Il envoyait tout d'abord le *pollinctor*, esclave dont la charge consistait à laver et à oindre le corps, à le préparer, en un mot, pour le bûcher. Si le mort avait été un personnage, il était revêtu du costume de sa plus haute dignité et exposé sept jours durant sur un lit de parade sous le vestibule de la maison; le jour des funérailles arrivé, le cortège qui s'était rendu à la maison mortuaire, se mettait en marche, sous la conduite d'un *designator*, lequel répondait assez bien à notre maître des cérémonies. En tête marchaient les musiciens jouant de la longue flûte des funérailles, et derrière eux les *præficæ*, ou pleureuses à gages, qui, la tête nue, échevelées, donnant les signes de la plus vive douleur, chantaient des hymnes funèbres ou des louanges en l'honneur du défunt; venaient ensuite le victimaire, *victimarius*, qui devait, autour du bûcher, immoler les animaux favoris, chevaux, chiens, etc., et après lui le cadavre du mort, déposé sur une riche bière et entouré de serviteurs portant les images de ses ancêtres, ainsi que les récompenses publiques dont il avait été honoré; un bouffon suivait, cherchant à représenter le défunt et imitant ses allures; puis une longue file d'esclaves conduisant les animaux qu'on devait sacrifier pendant qu'on brûlerait le corps. La voiture du défunt, absolument comme chez nous, fermait la marche.

Lorsque le mort appartenait à quelque famille illustre, la pompe des funérailles devenait magnifique. Avant de porter le corps dans l'endroit où il devait être brûlé, le cortège se rendait au Forum, et là le fils ou, si le fils n'était pas en âge, un proche parent, prononçait l'éloge funèbre. Mais ce qui donnait à tout cela un incomparable éclat, raconte Polybe, c'était de voir rangées autour de la tribune, et paraissant prêter l'oreille aux belles actions de leur descendant, les statues des ancêtres, tirées pour la circonstance de la place qu'elles occupaient au foyer domestique, assises sur des chaises d'ivoire, revêtues de costumes conformes aux dignités exercées, de la prétexte s'ils avaient été consuls ou préteurs, de la robe de pourpre s'ils avaient obtenu la censure, d'un vêtement tout éclatant d'or s'ils avaient reçu les honneurs du triomphe; et devant chacun de ces simulacres les licteurs portaient les haches et les faisceaux et toutes les autres marques des magistratures dont ceux qu'ils représentaient avaient été honorés dans la République. Tout le monde connaît l'histoire de César faisant porter aux obsèques de sa tante Julie l'image de Marius, dont les adversaires étaient alors tout puissants dans Rome, mais que la plèbe romaine n'avait pas encore oublié.

Cette première partie des funérailles étant achevée, on se dirigeait vers le lieu où le bûcher était déjà dressé: c'était le Champ-de-Mars pour les grands, les faubourgs pour la classe moyenne, le mont Esquilin pour les pauvres. Toutefois beaucoup de monuments funéraires appartenant à des particuliers possédaient dans leur enceinte une place réservée à cet usage: c'était le *bustum*. Entre le bûcher d'un riche et celui d'un pauvre il n'y avait de différence que dans la quantité de bois employée; la qualité importait peu. Sur ce bûcher on posait la bière, plus ou moins ornée, suivant le rang et la fortune du défunt, et pour mieux voiler l'appareil funèbre on plaçait entre les piles de bois des images de cire et des draperies; alors, celui des parents du mort qui lui avait fermé les yeux venait les lui rouvrir, afin qu'il regardât le ciel; puis, après l'avoir appelé à plusieurs reprises, il le baisait une dernière fois, répandait sur son corps



des huiles précieuses et des parfums, plaçait près de lui, sur le bûcher, ses vêtements, ses parures et ses armes, à quoi les amis zélés joignaient des dons de toute sorte, et quand il avait jeté à profusion sur le cadavre tout ce qu'on avait pu se procurer d'aromates et d'ingrédients propres à combattre l'odeur de la chair grillée, il mettait le feu au bûcher qu'entretenaient les *ustores*. Alors commençait une sorte de spectacle auquel la foule ne se faisait faute d'assister. C'étaient des combats de gladiateurs, qu'on appelait en cette occasion *bustuarii*, parce qu'ils luttaient sur le *bustum*, combats sanglants qui, à partir d'une certaine époque, remplacèrent cette atroce immolation des prisonniers de guerre et des esclaves que connut toute l'antiquité. Si le mort avait commandé les armées, un corps de troupes venait donner un simulacre guerrier et rendre les derniers honneurs à son général. Pendant ce temps, le victimeur sacrifiait une foule d'animaux dont les esclaves présentaient les chairs au feu du bûcher avant de les distribuer aux indigents.

Le temps qu'il fallait pour consumer un corps variait nécessairement avec la quantité du combustible employé et le soin qu'on mettait à entretenir le feu ; cela demandait au moins plusieurs heures, mais allait quelquefois jusqu'à une journée entière et même au delà. En général, la combustion demeurait toujours très-imparfaite, et, lors même qu'elle était poussée aussi loin que possible, les restes ou les cendres recueillies après l'opération étaient loin de représenter tout ce qui dans le corps ne peut être atteint par le feu et surtout rien que cela. Si ce n'est pour le petit nombre de ceux qui, au dire de quelques auteurs grecs et romains, avaient été soigneusement entourés au préalable d'un linceul de lin incombustible, ce qu'on appelait « les cendres » contenait un peu de tout ce qui avait été exposé au feu. Il est vrai que la plupart du temps il n'en était pas ainsi, car le feu ne faisait le plus souvent qu'une demi-besogne et l'ossature du mort se retrouvait presque en entier. En ce cas, ou bien on prenait ses os tels quels et on les plaçait dans l'urne ou le cercueil, ou bien, ce qui était le mode le plus fréquent suivant Eustathe, on les pulvérisait d'abord, et après les avoir lavés avec du vin ou du lait, on les enfermaient dans le vase funéraire avec des aromates et des fleurs.

La forme et la richesse de ce vase, du nom de *Cinerarium* ou d'*Ossuarium*, était naturellement en rapport avec les ressources de la famille du défunt ; mais c'était dans le plus grand nombre des cas une simple jarre de terre appelée *olla* et fermée par un couvercle sur lequel étaient inscrits les noms de la personne dont elle contenait les cendres. Aussitôt l'urne garnie, on la portait dans l'endroit où elle devait être déposée pour toujours. C'était aux abords des villes, le long des grandes voies, que s'élevaient ces monuments funèbres de toute grandeur, depuis le simple cippe, qui n'était qu'une colonne creusée où l'on plaçait l'urne de l'homme peu fortuné, jusqu'aux véritables palais que se faisaient élever les riches. Beaucoup de ces monuments consistaient en une seule chambre funéraire garnie de niches destinées à recevoir les urnes ; mais les sépulcres plus somptueux possédaient au-dessus de cette chambre funéraire un ou deux étages contenant des appartements décorés de peinture et de moulures en stuc, qui servaient aux membres de la famille quand ils venaient sur la tombe des leurs accomplir certaines cérémonies religieuses ou prendre le repas qui suivait les funérailles. A côté de ces tombeaux de famille, où l'affranchi des deux sexes avait sa place comme le chef, il existait aussi de véritables sépultures communes pouvant contenir les restes de plusieurs centaines d'indi-



vidus, appartenant à la même famille ou à des familles différentes. C'étaient de vastes chambres, dont les parois présentaient de nombreuses rangées de niches, régulièrement espacées, dans chacune desquelles on pouvait déposer une couple d'urnes cinéraires, d'où leur nom de *columbaria*. Le propriétaire d'une sépulture de ce genre donnait, vendait ou laissait par testament le droit de disposer d'un certain nombre de ces niches.

Si nous nous sommes un peu étendus sur les rites de la crémation dans le monde romain, c'est pour nous épargner des redites en traitant de ce qui se passait en d'autres pays. Rien, en effet, ne ressemble davantage à ce que nous savons des mêmes rites dans le monde grec. Homère, dans le récit des funérailles de Patrocle, a donné de ces cérémonies funèbres une description qui est demeurée, on peut le dire, exacte tout le temps qu'a duré cette belle civilisation grecque. Depuis les premiers apprêts que l'on fait subir au corps pour le conserver pendant le temps qui le sépare du bûcher, jusqu'aux jeux qui terminent la fête funéraire, nous retrouvons tout dans les détails que nous ont légués les historiens très-postérieurs sur la manière de procéder des générations correspondantes. Il est certain qu'il y a dans la façon dont Achille fit les choses une prodigalité, une profusion, une grandeur dont un demi-dieu seul était capable, et que le plus riche Athénien du temps de Périclès aurait été impuissant à l'imiter. Il est certain qu'en dehors de ces temps héroïques, on ne pouvait prendre l'habitude de faire entrer toute une forêt dans le bois d'un bûcher, et d'immoler en détail de quoi nourrir une armée entière. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'au degré près les choses continuèrent de se passer ainsi jusque dans la période de décadence, et que les grands hommes de la Grèce mourante étaient honorés après leur mort tout comme les héros de ses premiers jours. Ainsi, c'était un usage répandu en Grèce que quelques-uns des assistants, en signe de regret, se dépouillaient séance tenante de leurs cheveux pour les offrir aux mânes du défunt. Cette sorte d'offrande est déjà signalée dans le récit d'Homère : pour mieux exprimer ses regrets, Achille coupe cette blonde chevelure, qu'il nourrissait pour le fleuve Sperchius. « O Sperchius ! s'écrie-t-il, mon père t'avait promis que, rendu à ma patrie, je t'offrirais mes cheveux ; que je t'immolerais une hécatombe ; que sur l'autel qui couvre ta source j'immolerais cinquante moutons. Inutiles vœux ! Je ne reverrai plus les champs de Thessalie ; cette chevelure que je ne pourrai t'offrir, un héros mon cher Patrocle, l'emportera dans la tombe. » La place nous manque, sans quoi tout ce qui suit dans la description de l'*Iliade* serait à citer, car on ne peut mieux décrire des rites, dont rien ne semble s'être perdu ou modifié. « Le bûcher s'élève, et le rivage gémit dans la vaste étendue ; au milieu, sur un lit funèbre, on dépose en pleurant les restes de Patrocle. Des moutons, des taureaux tombent égorgés ; de la graisse de ces victimes, Achille couvre son ami tout entier ; ses mains, autour de lui, étendent leurs membres encore palpitants. Des urnes inclinées épanchent sur le lit le miel et les parfums. » On a vu qu'à Rome les choses ne se passaient guère autrement. Vient ensuite le sacrifice des animaux favoris et des victimes humaines : « Achille immole en gémissant quatre superbes coursiers et les jette sur le bûcher. De neuf chiens que sa main a nourris, il prend les deux plus beaux et les sacrifie aux mânes de Patrocle. Égaré par la rage, armé par la vengeance, son bras plonge au sein de douze jeunes Troyens un glaive impitoyable. Enfin, il enfonce dans le bûcher un fer embrasé. » On pourrait se demander si en Grèce, comme à Rome, la coutume d'immoler des



victimes humaines s'est poursuivie jusqu'à la fin. Il aurait existé, en effet, suivant Plutarque, une loi de Solon qui réglementait les funérailles et allait jusqu'à interdire le sacrifice d'animaux domestiques, comme le bœuf. Mais lors même qu'on déduirait de là qu'il était défendu d'immoler des hommes, il faudrait croire qu'Athènes à peu près seule a connu une telle exception, car le même Plutarque nous raconte qu'aux funérailles de Philopœmen les prisonniers Messéniens furent lapidés sur son tombeau. Quant aux jeux funèbres, par lesquels Achille termine la série des honneurs qu'il rend à Patrocle, on sait avec quelle fidélité les Grecs demeurèrent attachés à cette façon de rendre hommage à la mémoire de ceux qui avaient le mieux servi la patrie. Un décret, rendu par l'assemblée du peuple, ordonnait que chaque année, au jour anniversaire de la mort, on célébrerait des jeux qui consistaient en concours de gymnastique ou de musique, ou encore en courses de chevaux. Plutarque nous a laissé le texte d'un fort beau décret de ce genre dans la *Vie de Timoléon*.

Nous ne dirons rien des sépultures, qui ne différaient guère des sépultures romaines, soit par la façon dont elles étaient placées en dehors des villes, soit par le plan sur lequel elles étaient construites et aménagées. D'ailleurs il faut bien reconnaître que là, comme en beaucoup d'autres choses, c'étaient les Grecs qui avaient précédé les Romains, et ceux-ci n'avaient guère eu que la peine de les imiter.

Passons de suite à la façon de procéder dans les autres pays où la crémation s'est introduite : l'Inde et le Mexique. Nous empruntons aux auteurs de l'*Univers pittoresque* la description de ce qui a lieu dans l'Inde :

« Les Indous brûlent leurs morts couchés tout au long sur le bûcher ; les membres des ordres religieux y sont apportés assis et les jambes ployées sous le corps. Le mourant près de rendre le dernier soupir est exposé hors de sa maison, sur un lit de gazon sacré. On récite des prières autour de lui ; on le couvre de feuilles de basilic. S'il habite près du Gange, et si la chose est possible, on le transporte sur le bord du fleuve sacré. On dit que les gens pour qui cette cérémonie a été accomplie, et qui parviennent à guérir, ne retournent jamais dans leur famille ; il y a des villages, sur les bords du Gange, qui passent pour être habités par les gens ou par les descendants de gens qui ont subi cette épreuve ; cependant le fait n'est rien moins que prouvé. Après la mort on lave le corps, on le parfume, on le couvre de fleurs et on le porte aussitôt au bûcher. Dans le sud, le cortège funèbre est précédé par des musiciens et le corps est porté la face découverte et peinte avec du carmin ; ailleurs, au contraire, le corps est soigneusement recouvert et il n'y a pas de musique dans le cortège, mais les personnes qui l'accompagnent poussent des cris de douleur.

« Le bûcher d'une personne ordinaire a quatre ou cinq pieds de haut ; il est de bois de santal pour les riches, de fiente de vache pour les pauvres ; on le décore de fleurs ; on jette dans les flammes du beurre clarifié et des huiles parfumées. Quand les cérémonies et les oblations préliminaires de fruits, de riz, de bétel, sont achevées, un parent du défunt met le feu au bûcher, puis, avec les autres parents, il va se purifier dans un cours d'eau voisin et s'assied sur le bord jusqu'à ce que le feu s'éteigne. C'est un triste spectacle de les voir enveloppés dans leurs vêtements mouillés et les yeux fixés sur le bûcher. Cependant la religion ne leur ordonne pas de mouiller leurs vêtements et de se livrer à leur chagrin ; au contraire, elle enjoint de ne pas pleurer et d'adoucir sa douleur en répétant certains versets consacrés des livres saints. Les Indous n'élèvent guère



de tombeaux qu'aux guerriers qui meurent sur le champ de bataille et aux veuves qui se brûlent avec leurs maris. Ces tombeaux ont la forme de petits autels carrés. Les funérailles sont quelquefois l'occasion de dépenses immenses. Un journal de Calcutta racontait, en juin 1824, qu'une famille indoue, sans compter les magnifiques et nombreux présents qu'elle avait faits aux plus distingués des brahmanes, avait dépensé aux funérailles de son chef la somme incroyable de 500 000 roupies (1 250 000 fr.) distribuées en aumônes. »

Ajoutons quelques détails oubliés par nos auteurs et que nous ne croyons pas sans importance. Avant de porter le corps au bûcher, on s'assure, par certaines pratiques plus ou moins bien imaginées, que l'individu est réellement mort. A cet effet, on lui pince le nez, on lui presse le ventre, on lui asperge le visage, on sonne à ses oreilles de la trompette; enfin, dernière expérience, on lui emplit la bouche de sable. S'il résiste à tout, on le brûle, et il y a lieu de croire que, soumis à ces différentes tortures, les hommes brûlés vifs ont dû être rares. C'est que malheureusement il n'en fut pas toujours ainsi à Rome. Pline cite de nombreux exemples d'individus portés au bûcher qui n'étaient frappés que de mort apparente; il y a même parmi eux des personnages : un consulaire, Aviola, que la violence des flammes ranima, mais trop tard, car il fut entièrement consumé; un certain Lamia, qui avait été préteur; C. Elius Tuberon, qui avait rempli les mêmes fonctions, etc., etc.

Les auteurs que nous avons cités signalent à peine la vieille coutume indoue suivant laquelle la veuve partage le sort de son mari. Cela pourtant nous intéresse à un haut degré. Il n'est pas douteux que cette coutume, principalement à cause de l'influence anglaise, tend à disparaître de plus en plus; mais il ne l'est pas moins qu'elle a été très-répendue autrefois et qu'elle l'était encore au siècle dernier, au moins dans la caste militaire, la seule où l'usage de la crémation ait été habituel, comme nous l'avons observé. On a beaucoup discuté, et l'on discute encore aujourd'hui sur cette loi de l'Inde brahmanique, sans donner, suivant nous, la seule vraie raison d'une telle barbarie. Il n'y faut voir, croyons-nous, qu'une trace non équivoque de ce vieux fond fétichique qui ne cesse d'apparaître au milieu de toutes les constructions de l'esprit indou. Les Indous continuent de faire, bien qu'arrivés depuis longtemps à un degré de civilisation très-avancé, ce qu'ils ont pratiqué étant fétichistes. Nous avons dit que, voulant assurer au mort, dans cette seconde vie du tombeau dont nous avons parlé, les services auxquels il s'était habitué dans sa première existence, le fétichiste immolait sur le cadavre du chef de famille, la femme, les esclaves, les animaux qu'il avait le plus chéris; eh bien! le plus plausible est que les Indous ont passé au polythéisme sans se débarrasser de toutes leurs coutumes fétichiques et de celle-là en particulier, et qu'une fois intercalée dans le système brahmanique, elle s'y est perpétuée avec la persistance propre à toutes les institutions théocratiques. Il est très-probable qu'à une époque reculée ce n'était point, comme de nos jours, la volonté de la femme qui décidait de son sort : alors, sans doute, elle était forcée de suivre l'époux dans la mort. D'ailleurs l'état d'abjection où, il n'y a pas longtemps encore, elle était reléguée lorsqu'elle refusait d'accomplir ce qu'on regardait généralement comme son devoir, n'était pas une perspective assez souriante pour que l'on pût dire de son choix qu'il fût libre, de son action qu'elle fût volontaire.

On va voir que ce qui se passait au Mexique n'était que la répétition de ce que nous avons observé en Grèce, à Rome et dans l'Inde. Aussitôt qu'un Mexicain



avait rendu l'âme (nous supposons un Mexicain d'importance), il était remis aux mains des prêtres, qui, après les lavages usuels, le revêtaient de ses plus riches habits et l'exposaient assis dans le lieu le plus apparent de sa demeure. En cette posture, ses parents et ses amis venaient le saluer et lui faire des présents. Si c'était un cacique ou quelque autre seigneur, on lui offrait des esclaves qui étaient sacrifiés sur-le-champ pour l'accompagner dans un autre monde. Chaque seigneur ayant une espèce de chapelain pour le diriger dans les cérémonies religieuses, on tuait aussi ce prêtre domestique, ainsi que les principaux officiers qui avaient servi dans la même maison, les uns pour aller préparer un nouveau domicile à leur maître, les autres pour lui servir de cortège, et c'était dans le même but que toutes les richesses du mort étaient mises avec ses cendres dans le tombeau. Si c'était un capitaine, on faisait autour de lui des amas d'armes et d'enseignes. Les obsèques duraient dix jours et se célébraient par un mélange de pleurs et de chants. Les prêtres psalmodiaient une sorte d'office des morts, tantôt alternativement, tantôt en chœur, et levaient plusieurs fois le corps avec toutes sortes de cérémonies. Ils faisaient de longs encensements et jouaient des airs lugubres sur le tambour et la flûte. Celui qui tenait le premier rang était revêtu des habits de l'idole que le seigneur mort avait plus particulièrement honorée, et dont il avait été comme l'image vivante, car chaque noble représentait une idole, et de là venait l'extrême vénération que le peuple avait pour la noblesse. Le corps de l'empereur était lavé et parfumé; on lui mettait dans la bouche une grosse émeraude, on le recouvrait des plus riches étoffes. La première victime sacrifiée en son honneur était l'officier chargé des lampes, qui devait l'éclairer dans les ténèbres de l'autre monde. Puis on portait le corps au temple et on le plaçait sur un bûcher déjà allumé. Alors venaient des massacres de prisonniers qu'on immolait par centaines et par milliers, mais dont le cœur seul était jeté dans les flammes. Le feu éteint, on recueillait ce qui n'avait pu être consumé, c'est-à-dire les dents et quelques os, et l'on portait le tout pompeusement sur la montagne de Chapultepec, où était le tombeau des souverains.

De tout ce que nous venons de dire relativement aux rites de la crémation dans le petit nombre de pays où elle a été appliquée, nous ne voulons retenir qu'une chose, c'est cette persistance vraiment incroyable de la plupart des pratiques primitives, jointe à l'emploi d'un procédé qui leur est aussi opposé que celui qui consiste à brûler les corps. Si l'on admet le principe fétichique, rien ne s'explique mieux, comme nous nous sommes efforcés de le démontrer, que ces soins dont on entoure le cadavre, ces appels réitérés, ces présents de toute espèce, ces offrandes de nourriture et d'animaux, et même ces sacrifices de victimes humaines, de l'épouse et des serviteurs. Mais, à quoi tout cela peut-il être utile, du moment que l'on réduit le corps en cendres? L'homme le plus enraciné dans ses croyances ne s'imaginera jamais que quelques os carbonisés ont besoin d'aliments, et qu'il est urgent, comme au Mexique, de tuer un lampiste afin de les éclairer dans l'autre monde. Nous nous trouvons évidemment ici dans une de ces situations contradictoires où l'humanité n'a cessé de se débattre depuis qu'elle existe. Elle éprouve de ces tendances spontanées, qui sont tellement dans le fonds même de sa nature, qu'aucune croyance acquise, qu'aucune nécessité d'ordre quelconque, physique ou morale, ne parvient à les réfréner. En vain, sous la pression de nouveaux besoins moraux, les fondateurs de religion s'évertuent à changer les dogmes; la masse se soumet en apparence, mais



en réalité, toujours semblable à elle-même, elle garde dans le plus profond de son cœur la foi qu'on veut lui ravir. Moïse enseigne aux Hébreux un Dieu unique et l'entoure d'un appareil terrible; il n'a pas disparu, que son peuple est retourné au Veau d'or et se dirige vers les montagnes pour adorer les bois sacrés. Mahomet, reprend la conception mosaïque et prêche à ses Arabes le dieu d'Abraham; mais il connaît si bien le fond de leur cœur, qu'il ne croit pas pouvoir tout supprimer, et leur permet d'adorer, comme par le passé, la pierre noire de la Kaaba. Même phénomène dans l'Inde, dans la Perse, dans l'Égypte, chez les Aztèques et chez les Incas. Les Manco-Capac, les Brighou et les Zoroastre tirent de leur cerveau les conceptions les plus merveilleuses; ils personnifient, défont tous les principes qui se confondent dans l'âme humaine, et s'efforcent, par le culte qu'ils en font sortir, d'en régler les mouvements; la foule s'incline et adore, mais n'en continue pas moins d'aller porter ses offrandes à tout ce qu'elle craint ou respecte, à tout ce qui lui sert ou lui nuit, depuis la plante qui guérit les blessures, jusqu'au serpent dont le venin tue, jusqu'à l'oiseau de proie qui fait la guerre au serpent. Est-il besoin de montrer que les choses se sont passées de même manière dans le polythéisme grec et dans le monothéisme chrétien? Nous avons trop de faits présents à l'esprit pour que cela puisse faire discussion.

Dans un ordre d'idées un peu différent, quoique connexe, dans une question de mœurs, toujours associées aux croyances, les hommes ont agi de la même manière. Forcés par une nécessité impérieuse, ils ont courbé la tête et ont accepté de changer les rites qui leur étaient chers, mais sans toutefois aller au delà de ce qu'exigeait cette nécessité. Il fallait brûler les corps: ils les ont brûlés; mais rien ne les forçait, si ce n'est la logique, à ne plus leur rendre les devoirs qu'ils leurs rendaient dans le passé, et au risque de se montrer inconséquents et contradictoires, les hommes ont conservé pieusement tout ce que le soin de leur propre préservation ne les obligeait point à sacrifier. Aussi, dès que les circonstances ou les conditions qui avaient imposé la nouvelle coutume s'affaiblirent ou disparurent, l'humanité revint en arrière et reprit avec amour ses vieilles habitudes. Un jour vint où la guerre étant achevée, la crémation disparut de l'Occident conquis et lorsque l'invasion espagnole l'eut également chassée du nouveau monde, elle ne persista que dans l'Inde, où sans doute les conditions climatiques exceptionnelles prolongèrent plus longtemps que partout ailleurs un usage que les autres conditions sociales n'auraient pas suffi à maintenir.

Ajoutons qu'en Occident, outre que la nécessité première s'évanouissait de plus en plus, une religion nouvelle apparaissait, dont le dogme ne contenait rien, à la vérité, qui poussait directement à abolir la crémation, mais qui se recommandait trop étroitement des traditions contraires pour qu'une telle coutume pût aisément persister. Les idées philosophiques de la Grèce qui vinrent se greffer sur les croyances juives ne pouvaient affaiblir l'influence profonde que ces dernières avaient sur les mœurs. D'ailleurs les fondateurs du christianisme, aussi bien saint Paul que Jésus-Christ, étaient de race juive et devaient tenir aux coutumes de leurs aïeux. Or ces coutumes, quoi qu'on en ait dit, n'admettaient que l'inhumation. Ceux qui ont cru voir dans deux ou trois passages de la Bible, soit à propos de Saül, dans le livre des Rois et les Paralipomènes, soit à propos de Sédécias et de Joram, dans les livres des prophètes Ézéchiël et Jérémie, la trace de coutumes crématoires, nous semblent s'être



trompés. Outre que les traducteurs diffèrent sensiblement sur ces points et que si les uns entendent qu'il s'agit de brûler les corps, d'autres entendent simplement qu'il s'agit de brûler des parfums autour du corps, ce qui n'est pas la même chose, il faut avouer aussi que le langage plus ou moins figuré des prophètes dans deux passages, ne saurait aller contre le texte bien autrement décisif du livre des Rois qui, si l'on en excepte le cas au moins douteux de Saül, mort dans des circonstances particulières et enseveli secrètement, n'offre pas un mot, dans tout ce qui concerne les funérailles royales, qu'on puisse interpréter en ce sens, que tous ces princes ne furent pas inhumés. Quoi qu'il en soit, personne n'oserait dire que l'inhumation ne fut pas la seule pratique en usage dans le monde juif lors de l'apparition du christianisme. L'histoire du Christ enseveli par les saintes femmes et mis dans le tombeau est présente à tous les esprits. Or, il arriva pour le christianisme ce qui était arrivé dans les pays voisins de l'Inde pour le bouddhisme. Ses adhérents s'efforcèrent autant que possible d'imiter le fondateur, et si les bouddhistes voulurent être brûlés, comme l'avait été Çakya-Mouni, les chrétiens, sans exception, voulurent être enterrés comme l'avait été Jésus. Aussi, à mesure que la nouvelle religion s'étendit dans le monde, la crémation rétrograda et vers le quatrième siècle de notre ère, disparut pour toujours de l'Occident.

## II. État actuel de la crémation.

IV. RENAISSANCE DE LA CRÉMATION AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. Voici cependant que l'antique coutume semble renaître, et nous assistons en ce moment à une propagande si active, si ardente, nous dirions presque si enthousiaste en faveur de la crémation, qu'on croirait vraiment avoir plutôt affaire à une religion nouvelle qu'à une vieille coutume qu'il s'agit de rétablir. Elle a ses prêtres, ses docteurs, ses apôtres, elle tient des conciles; elle compte déjà des martyrs. A quoi devons-nous ce réveil inattendu, cette agitation extraordinaire, cette résurrection subite d'une pratique depuis tant de siècles oubliée? Quelles nations et quels hommes y prennent part? C'est ce que nous allons maintenant exposer.

La première fois que l'idée de crémation réapparaît dans le monde moderne, c'est en pleine période directoriale, en l'an V de la République. Un certain nombre de propositions surgirent vers cette époque, ayant pour but de régler les funérailles et de fonder des institutions où le respect des morts se concilierait avec tout ce que pouvait réclamer le salut des vivants. Il ne faut pas s'étonner qu'entre tous ces projets, il y ait eu place pour un souvenir de la Grèce et de Rome, dont l'image obsédait à ce point les législateurs de ce temps qu'ils s'efforçaient de faire revivre dans les institutions, dans les mœurs, et, à leur défaut, dans les noms toute cette antiquité disparue. Comme les Grecs et les Romains brûlaient les morts, certains esprits jugèrent qu'il était indispensable que les citoyens français brûlassent également leurs morts, et, dans la séance du 21 brumaire an V, un rapport déposé sur la tribune du Conseil des Cinq-Cents, proposait que chacun fût libre de se faire porter sur le bûcher après sa mort et se terminait par un projet de loi en deux articles établissant la crémation facultative :

« ART. V. Il est libre à tout individu de faire brûler ou inhumer, dans tel endroit qu'il jugera convenable, le corps de ses proches ou des personnes qui lui furent chères, en se conformant aux lois de police et de salubrité.



« ART. VII. La loi de salubrité défend que le bûcher soit allumé, ou l'inhumation privée faite dans l'enceinte des habitations. »

Renvoyé à la Commission, remanié par elle, repoussé de nouveau, et encore remanié, le projet ne parvint jamais jusqu'au vote définitif. Il n'aboutit pas. Deux ans se passèrent et de nouveau la crémation revint à l'ordre du jour.

Ici ce ne fut pas la législature, c'est-à-dire l'assemblée des représentants de la nation, mais simplement celle des administrateurs du département de la Seine qui revendiqua pour ses administrés la liberté de brûler leurs morts. On va voir, par le rapport du citoyen Cambry que nous allons citer, et par le projet d'arrêté qui le suit, combien les préoccupations hygiéniques entraînent pour peu de chose dans ces idées de crémation, combien il n'y avait là que le désir immodéré de reproduire des scènes antiques.

*Rapport sur les sépultures, présenté à l'administration centrale du département de la Seine, par le citoyen CAMBRY, administrateur du département de la Seine. — An VII.*

Le champ du repos se trouverait à Montmartre; dix hectares de terre seraient acquis, autour desquels on élèverait un mur de quatre-vingt-un centimètres d'épaisseur; dans la construction de ce mur on pratiquerait des voussures (ou *Columbaria*) dans lesquelles on déposerait des urnes cinéraires.

Quatre grandes portes, dédiées à l'Enfance, à la Jeunesse, à la Virilité, à la Vieillesse, serviraient d'entrée à ce grand établissement; elles conduiraient par quatre routes sinueuses au monument central, image du dernier terme de la vie: ce monument offre une pyramide de vingt-huit mètres de base; un trépied la couronne.

Cette pyramide sera disposée dans l'intérieur, de manière à ce que le travail nécessaire pour consumer les corps pût se faire sans que le public s'en aperçût. La position des fours est telle qu'aucun mélange de cendres ne peut avoir lieu. On n'emploierait pas le bois, devenu si rare, à l'entretien de ces fourneaux, ingénieusement disposés par la chimie moderne.

Dans l'intérieur de ce majestueux monument, on déposerait les cendres des grands hommes, de ceux qui, dans un poste éminent, se seraient sacrifiés pour la Patrie.

Quatre autres bâtiments seraient élevés dans l'intérieur de la commune. On y déposerait les corps sur des tables de marbre, jusqu'au moment où les chars du soir les enlèveraient pour les porter au champ du repos.

La forme de ces bâtiments est analogue à leur destination. Un trépied, des candélabres et quelques ornements légers en forment la décoration; sur le trépied on brûlerait sans cesse des herbes odoriférantes et des parfums.

Des chars conduits par des chevaux, accompagnés d'hommes à pied, précédés d'un commissaire à cheval, recueilleraient les corps, les enlèveraient après une visite qui constaterait les causes de la mort.

Les parents, les amis, auraient la faculté d'accompagner cette marche funèbre jusqu'au lieu de la station.

Ils pourraient prendre toutes les précautions qu'indique la prudence, et qu'il serait facile d'établir pour être certains que les corps de leurs proches seraient respectés.

A la chute du jour, quatre chars, attelés de chevaux couverts, enveloppés de draps de couleur violette, guidés par quatre hommes à pied précédés d'un commissaire, de deux trompettes ou trombones, et suivis de soldats, iraient au pas porter les corps au champ de repos, où l'on pourrait encore les suivre en voiture, à cheval, à pied.

La plus grande décence régnerait dans ces pompes funèbres.

Cet exposé de motifs était suivi du projet suivant :

*Projet d'arrêté du département de la Seine, sur les sépultures, adopté dans sa séance du 14 floréal, an VII.*

L'administration centrale du département :

Considérant que de tout temps les lieux de sépulture ont été éloignés de l'enceinte des cités, qu'ils ne se sont trouvés renfermés dans Paris que par l'agrandissement successif de cette commune, et que les citoyens n'ont jamais cessé de réclamer contre cet abus funeste, tant sous l'ancien gouvernement que depuis l'établissement de la République;



Considérant que les inhumations doivent être faites avec décence et dignité, et que le lieu des sépultures publiques doit avoir un caractère imposant et convenable à une grande cité ;

Considérant que, dans les temps anciens, la plupart des peuples ont été dans l'usage de brûler les corps, et que cet usage n'a été aboli, ou plutôt n'est tombé en désuétude que par l'influence qu'ont eue les opinions religieuses ; qu'il est avantageux sous tous les rapports de le rétablir, et que d'ailleurs la faculté de s'y conformer n'empêchera pas celle de rendre les corps à la terre, ainsi que d'autres peuples l'ont pratiqué et le pratiquent encore.

Où le commissaire du Directoire exécutif.

Arrête :

ART. 21. Tout individu décédé, qui ne sera pas destiné à une sépulture particulière, sera conduit à la sépulture publique pour y être inhumé ou consumé par le feu, ainsi que ses parents, amis ou ayants cause le désireront, à moins qu'il n'ait lui-même, avant son décès, exprimé par écrit son intention à cet égard.

ART. 22. Les parents ou ayants cause d'un décédé, qui voudront en recueillir les cendres, pourront assister collectivement ou choisir un d'entre eux pour être présent à la consommation du corps.

ART. 23. Les cendres d'un décédé ne pourront être refusées à celui de ses parents ou amis qui les réclamera.

Il en donnera un reçu au concierge du champ de repos.

ART. 24. Il y aura dans l'enceinte du champ de repos un dépôt d'urnes funéraires, parmi lesquelles il y en aura toujours au prix de 1 fr. 80.

Enfin, le 2 frimaire an VII, la même administration centrale prenait l'arrêté suivant :

L'administration centrale du département :

Considérant qu'elle ne peut qu'applaudir aux idées neuves et sentimentales que présente le rapport du citoyen Cambry.

Arrête :

Le rapport susvisé et les projets de l'architecte seront envoyés à toutes les autorités et administrations de la République.

Cependant il s'en fallait que toutes les difficultés fussent résolues, et si l'on avait reconnu l'impossibilité de faire usage du bois pour alimenter le feu funéraire, ce n'était pas avoir fait un grand pas que de déclarer que l'on confierait à la chimie moderne le soin de *disposer ingénieusement* les fourneaux.

D'ailleurs, l'opinion publique se préoccupait vivement des sépultures et l'Institut adressait au Gouvernement un rapport de Baudin sur l'état révoltant des lieux où les corps des citoyens étaient déposés, afin « de l'avertir que les premiers principes de la morale, de la médecine et de la science sociale, demandaient la plus prompte réforme de l'état dans lequel étaient les inhumations ». C'est alors que le ministre de l'intérieur, par une lettre du 5 ventose an VIII, charge l'Institut au nom du Gouvernement, de proposer pour sujet d'un prix la question suivante : « Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles, et le règlement à adopter pour le lieu de la sépulture ? » Le prix était une médaille de cinq hectogrammes d'or. Quarante mémoires furent envoyés. L'Institut en distingua deux qui s'étaient fait remarquer « par la modération de leurs projets, la facilité de leur exécution dans toute l'étendue de la République ». Le Gouvernement accorda un prix égal aux deux auteurs couronnés, dans la séance du 14 vendémiaire an 9 : « le citoyen F. V. Mulot, ex-législateur et le citoyen Amaury-Duval, chef du bureau des arts dans le ministère de l'intérieur. »

Ces deux auteurs s'occupent de la crémation, et, d'après Amaury-Duval, cette coutume doit son origine aux deux fléaux de l'humanité, à la guerre ou à la peste.



Nous trouvons aussi dans ces brochures un document intéressant la crémation à Paris. Le préfet de la Seine, Frochot, dans son arrêté du 1<sup>er</sup> floréal, concernant la demande de la citoyenne Dupré-Geneste, épouse du citoyen Lachèse, à fin d'obtenir l'autorisation de brûler le corps de son enfant, âgé de huit mois, ordonna, par l'article 2, que cette cérémonie funèbre serait faite en présence de l'agent municipal et de l'inspecteur des inhumations, et, par l'article 5, il prescrivit à la citoyenne Dupré-Geneste de justifier au maire de son arrondissement du certificat de l'agent municipal, constatant que le corps a été brûlé et les cendres recueillies.

En somme, on travaillait à la solution du problème, et sans doute n'était-on pas très-loin de la découvrir (on avait accompli de bien autres prodiges depuis dix ans), lorsque survint le 18 brumaire. Le Consulat amena une recrudescence du culte catholique et la prépondérance de tous les rites qu'il protégeait. On ne parla plus de crémation.

Mais, chose curieuse, sans en parler, ici et là on la mit en pratique. Au milieu de cette furie de destruction qui marqua les premières années de ce siècle, la nécessité se fit plusieurs fois sentir de se débarrasser des morts par un procédé plus expéditif que l'inhumation. Dans cette lamentable campagne de Russie, par exemple, où l'on vit en quelques mois se fondre une armée de plusieurs centaines de mille hommes, les Russes brûlèrent, paraît-il, les monceaux de cadavres, que l'armée française, dans sa retraite précipitée, laissait derrière elle sans sépulture. En 1814, après la bataille de Paris, les Allemands transportèrent à Montfaucon des cadavres, dont une élévation rapide de la température hâta la décomposition. Placés sur de grands foyers, formés simplement de longues barres de fer soutenus par des pierres, quatre mille corps furent détruits par le feu dans l'espace de quatorze jours. Ce procédé tout primitif coûta environ deux francs par homme.

Pour la troisième fois et sous l'influence des mêmes causes, la crémation reparut de nos jours après la bataille de Sedan. On ne l'avait employée ni durant la guerre de Crimée, ni durant celle d'Italie, ni durant celle de Bohême entre la Prusse et l'Autriche, bien que les occasions d'en faire usage aient dû se présenter plus d'une fois. A Sedan même ce ne fut point au lendemain même de la bataille que la mesure fut prise, mais quelques mois après, lorsque sous l'influence de la chaleur naissante, les fosses remplies jusqu'à fleur de terre, commencèrent à dégager de pestilentielles exhalaisons. Le gouvernement belge, dont les populations toutes voisines étaient le plus en dangers, envoya sur les lieux une commission, qui de concert avec l'autorité française, rechercha les moyens de remédier au mal, et ne trouva rien de plus expéditif, de plus sûr et de plus économique que l'emploi du feu. M. Créteur, le chimiste chargé de la besogne, se proposa d'obtenir l'incinération sur place, sans exhumation, et pour cela il employa le goudron provenant de la distillation de la houille dans la fabrication du gaz d'éclairage, se basant sur ce que certaines résines, en présence des corps gras ont la propriété de produire une remarquable intensité de calorifique. Après avoir fait enlever la terre jusqu'à ce qu'on rencontrât la couche noire et fétide, qui recouvrait immédiatement les cadavres, et arrosé cette couche avec de l'eau phéniquée, il mettait à nu la masse en putréfaction. Il la sau-poudrait d'abord d'une couche de chlorure de chaux, puis répandait sur elle un flot de goudron qui, grâce à sa fluidité, s'infiltrait aisément entre les interstices laissés par les piles de ces cadavres superposés. Quand la pénétration



du liquide lui semblait complète, il l'enflammait au moyen de paille humectée d'huile de pétrole, qui étendait rapidement le feu à toute la fosse. Bientôt la chaleur devenait si intense qu'on ne pouvait approcher à plus de quatre ou cinq mètres du foyer, où se produisait un bruissement semblable à celui des graisses en ébullition. Une immense colonne de fumée noire s'élevait dans l'air sans y répandre la moindre odeur. Cinquante-cinq ou soixante minutes suffisaient à réduire les fosses les mieux remplies, dont le contenu, après l'opération, était diminué des trois quarts. Le résidu se composait d'os calcinés, enveloppés d'une couche de résine, qui les mettait à l'abri de l'influence extérieure. Les terres retirées de dessus les cadavres étaient desséchées par la chaleur et avaient perdu toute odeur cadavérique.

Le moyen mis en pratique par M. Créteur est si peu coûteux, que suivant son estimation, la dépense ne dépasserait pas actuellement quinze centimes par individu, si l'incinération avait lieu immédiatement après la bataille.

Les Allemands voulurent également faire servir le feu à la purification des champs de bataille semés autour de Metz; mais ils employèrent sans doute quelque procédé défectueux, car, après quelques essais, ils durent y renoncer et eurent recours simplement à de nouvelles inhumations. D'ailleurs il semble qu'ils aient éprouvé de la répulsion pour cette manière de se débarrasser des morts; car, comme ils commandaient encore à Sedan lorsque M. Créteur y pratiqua ses opérations, ils manifestèrent leur intention formelle de s'opposer à la crémation des cadavres de leurs compatriotes, tués en nombre considérable à Bazeilles, à Balan, à Givonne, et M. Créteur, malgré l'appui du gouvernement et des populations, dut s'abstenir.

Enfin, pour terminer cette liste des cas de crémation sur le champ de bataille depuis le commencement de ce siècle, nous ajouterons que, dans la récente guerre entre les Turcs et les Serbes, ces derniers à plusieurs reprises employèrent le feu pour se délivrer des morts.

Il y a dans tout cela, il faut bien le reconnaître, un retour très-accusé vers l'usage antique, et, qui plus est, amené et entretenu par des causes semblables. Le péril que font courir des monceaux de cadavres, mal enfouis, à des populations sédentaires de plus en plus compactes, fait revivre le moyen le plus simple et le plus actif que l'humanité ait encore inventé pour le conjurer; et si, d'une part, l'obstacle qu'ont mis durant de longs siècles les croyances monothéiques à la reprise de la crémation va s'affaiblissant avec elles, d'une autre l'industrie et les procédés qu'elle invente chaque jour permettent aux hommes d'exécuter maintenant à très-peu de frais une opération qui, il y a seulement un siècle, eut sans doute été impossible, s'il avait fallu employer les moyens coûteux dont on se servait dans le monde gréco-romain.

Mais jusqu'ici, remarquons-le, nous ne sommes point sortis des limites du champ de bataille, et il faut convenir que si la crémation, durant la première moitié de ce siècle, semble vouloir rentrer dans le monde moderne par la même porte qui lui avait livré passage dans le monde antique, elle ne se hasarde pas encore à se réintroduire dans les mœurs, dans les pratiques de la vie civile. Un seul exemple s'offre à nous durant cette période: c'est le cas de Byron livrant aux flammes le corps de son ami Shelley. Mais cela passa sans doute alors pour la fantaisie sans conséquence d'un génie bizarre, et il ne semble pas que personne ait été tenté de l'imiter.

Pendant un certain travail commençait à se faire, nous ne dirons pas



dans l'opinion publique, car jamais aucun projet ne l'a laissée plus indifférente, mais dans quelques esprits militants de la presse médicale. On commençait à revenir aux propositions de la période révolutionnaire et pour des motifs assez différents. Tandis que chez les administrateurs de l'an VII, la préoccupation dominante, telle qu'elle semble ressortir de l'exposé des motifs que nous avons cité et du projet qui le suit, est de rappeler les mœurs d'une époque disparue et de faire revivre des pratiques, qui n'ont été, suivant eux, momentanément abolies que par les efforts combinés de l'ignorance et du fanatisme, ce qui va nous frapper chez les partisans actuels de la crémation, c'est avant tout la préoccupation hygiénique, le désir de mettre pour toujours les vivants à l'abri des dangers que le voisinage des morts leur fait courir. Le mouvement s'accroît définitivement vers les premières années du second empire, et dès cette époque un des vétérans de la presse médicale française qui depuis longtemps combattait en faveur de la crémation, le docteur Caffé, résumait en ces quelques lignes les idées des réformistes :

« Si l'on substituait la crémation, cet antique, noble et digne procédé de conservation des siens, à la dégoûtante et dangereuse méthode de putréfaction par l'inhumation, il est bien certain que le culte de la famille et des morts gagnerait en moralité autant que l'hygiène.

« Le système actuel d'inhumation est reconnu sans contradiction sérieuse, mauvais, embarrassant, préjudiciable à tous les points de vue, contraire à toutes les prescriptions de l'hygiène, attentatoire à la piété envers les morts, aux droits de tous les hommes, répugnant à la civilisation et au cœur humain.

« La crémation est un système funéraire qui réunit à la fois toutes les conditions réclamées par la morale et la religion, par l'hygiène et l'économie domestique. »

Il faut bien dire que ces tentatives n'eurent alors qu'un succès médiocre près du public auquel elles s'adressaient, et que la plus complète indifférence répondit seule aux appels passionnés de quelques écrivains convaincus. Le milieu français était évidemment rebelle.

Vers 1857, le mouvement passa de France en Italie. C'est un professeur de Padoue, Ferdinando Coletti, qui ouvre la marche par la lecture d'un mémoire à l'Académie des sciences et lettres de la même ville sur l'avantage qu'il y aurait pour les populations à brûler les corps au lieu de continuer à les ensevelir : « L'homme, disait-il, doit disparaître et non pourrir. » Le public italien parut d'abord tout à fait insensible aux avantages qui lui étaient proposés, car pendant une dizaine d'années nous ne voyons pas que les idées exprimées par le professeur Coletti aient rencontré aucun écho. L'Italie était alors en travail de transformation politique. En 1866 seulement, au moment où elle se bat encore pour la conquête de sa dernière province, l'attention publique s'éveille et commence à tenir compte des idées qui lui sont soumises. M. Coletti est appuyé. Le docteur Vincenzo Giro, d'une part, dans la *Gazette médicale des provinces vénitiennes*, de l'autre, le docteur Du Jardin, dans le journal *La Salute*, de Gènes, entretiennent leurs lecteurs des dangers croissants que fait courir l'inhumation à la salubrité publique et de l'importance qu'il y aurait à lui substituer la crémation.

L'année suivante, les professeurs Agostino Bertani et Pietro Castiglioni proposent formellement au congrès de l'association internationale de secours aux blessés tenu à Paris, que l'usage de la crémation devienne ordinaire et soit de



règle sur les champs de bataille. Déjà, comme on le voit, les partisans de la crémation n'en étaient plus à cette guerre de tirailleurs, à cette guerre d'escarmouches qui se fait par la presse; ils abordaient la grande lutte, celle qui se livre dans les assemblées, où les hommes s'adressent directement aux hommes et où la crainte d'une contradiction trop violente arrête souvent l'orateur qui ne se sent pas assez sûr des dispositions de son auditoire. Dans le cas présent, soit que les deux honorables professeurs eussent pris une confiance exagérée des sentiments de ceux auxquels ils parlaient, soit que leur argumentation ne fût pas assez convaincante, il est certain qu'ils n'obtinrent pas de ce public spécial l'accueil favorable qu'ils en attendaient et qu'aucune décision ne leur donna gain de cause. Mais en 1869, ils posèrent de nouveau la question devant le congrès médical de Florence et il leur fut répondu par un vote unanime de l'assemblée, approuvant et recommandant la crémation.

A partir de ce moment, la cause de la crémation, au moins devant une fraction importante du monde savant, semble gagnée en Italie. Dans toutes les grandes villes, Florence, Milan, Naples, Gênes, Venise, des congrès et des conférences s'organisent, où l'on affirme la nécessité de ressusciter le rite antique. Les feuilles les plus populaires, non-seulement de la presse médicale, mais de la presse politique, publient partout les bienfaits oubliés de la crémation. Des savants de premier ordre, chimistes, physiologistes, hygiénistes, étalent devant les plus nobles assemblées les mystères horribles de la destinée du corps humain confié à la terre, et lui comparent cette transformation pure, rapide et brillante que le feu lui fait subir. Les poètes eux-mêmes s'en mêlent et chantent sur tous les modes l'art qui permet aux hommes de rentrer dans le néant sans passer par la lente et épouvantable putréfaction.

Il n'est pas jusqu'au hasard qui ne serve cette propagande dans la péninsule. La mort à Florence d'un prince indou, radjah de Kellapore, au mois de décembre 1870, vint donner à l'Italie le spectacle d'une crémation.

A vrai dire, le procédé dont on fit usage, et qui était simplement le procédé antique, encore employé dans l'Inde, n'était pas fait pour vulgariser la pratique. Ce bûcher, surchargé de matières particulièrement inflammables, et qui, malgré l'impétuosité d'un vent propice, mit près de huit heures à dévorer un corps tout enduit de naphthaline pure et de substances résineuses, ne dut pas inspirer aux assistants une bien vive confiance dans l'avenir de l'institution. Mais déjà, heureusement pour elle, plusieurs savants distingués se préoccupant de résoudre le problème de l'incinération rapide et peu coûteuse, avaient, comme nous le verrons tout à l'heure, tellement avancé la solution, que désormais ce ne pouvait plus être pour personne une question de savoir si dans un avenir prochain ces deux conditions seraient complètement remplies.

Pour achever sa conquête, il restait à la crémation deux progrès considérables à accomplir : il fallait d'abord que la loi consacraît le nouvel usage; il fallait ensuite qu'il entrât dans la voie de l'application. Quant au premier point, l'année 1873 le réalisa. Au vœu, émis par le congrès de Rome en 1871, demandant que « par tous les moyens possibles on tâchât d'obtenir légalement dans l'intérêt des lois d'hygiène que l'incinération des cadavres fût substituée à l'inhumation, » le sénat italien, sur l'invitation du professeur Maggiorani, répondit en insérant dans le nouveau code sanitaire, malgré les scrupules du ministre Lanza, une disposition permettant aux familles de faire brûler le corps de leurs



proches, sous la seule condition d'en demander l'autorisation au conseil supérieur de santé.

Quant au second point, l'année 1876 l'a vu remplir. Un riche milanais, le baron Keller, étant mort, laissant à sa ville la somme nécessaire pour la construction d'un monument funéraire destiné à la crémation, sous la seule condition que son corps y serait l'objet de la première expérience, les honorables et vaillants promoteurs de la crémation en Italie eurent, dans la journée du 22 janvier 1876, l'immense joie de se dire, en déposant dans les appareils perfectionnés de MM. Polli et Clericetti la dépouille mortelle du généreux donateur, que le but auquel ils avaient consacré vingt ans d'efforts était atteint.

Il n'est pas douteux que c'est en Italie que l'idée de la crémation, sortie de France, s'est le plus rapidement et le plus complètement installée. Mais il est facile de comprendre que les peuples voisins, qui composent avec la France et l'Italie la grande République occidentale, n'ont pas tardé, avec plus ou moins de hâte toutefois, à s'en emparer, si bien qu'aujourd'hui, en dehors peut-être de l'Espagne, de la Russie et de la Turquie, il n'est pas un pays qui, à des degrés divers, ne compte dans son sein des partisans de la crémation.

En Suisse, où le voisinage immédiat de l'Italie n'a pas été sans influence, le mouvement en faveur de la crémation s'accroît à partir de l'année 1874. Des meetings populaires s'organisent, dont quelques-uns, ceux de Zurich, par exemple, comptent plus de deux mille personnes. Des hommes, pris dans tous les rangs, mais principalement parmi les savants, deviennent les champions de la réforme : ce sont les docteurs Wegmann-Ercolani et Goll, le pasteur Lang, les professeurs Weith et Kinckel. Grâce à leurs efforts, des sociétés se forment ayant pour but d'introduire et de vulgariser dans le pays les meilleurs procédés de crémation ; et sans parler de celles qui sont à l'heure actuelle en voie d'organisation, nous pouvons citer comme définitivement constituées celles de Zurich et d'Argovie (en Argovie).

C'est au moment même où se tenaient dans la première de ces deux villes les grands meetings dont nous venons de parler, que le célèbre chirurgien Thompson, dans deux articles de la *Revue contemporaine* de Londres, répandait pour la première fois dans le public anglais les idées qu'il venait d'aller puiser à Vienne, à la contemplation des appareils crématatoires perfectionnés qu'y avaient exposés plusieurs savants italiens et en particulier le professeur Brunetti. Nous ne savons quel est l'avenir de la crémation en Angleterre et jusqu'à quel point pourra lui être utile le nom du praticien justement considéré qui l'a prise sous sa protection. Mais ses progrès jusqu'ici se bornent à la fondation d'une société, dite de crémation, dont font partie, à côté de quelques célébrités médicales, des membres de la plus haute société anglaise.

Si sa visite à l'exposition de Vienne avait pu inspirer à M. Thompson un goût si subit et si vif pour la crémation, faut-il s'étonner que les Viennois, sous le coup prolongé de la même influence, se soient à leur tour épris des appareils du professeur Brunetti ? Au début de l'année 1876, le conseil communal de Vienne a donc adopté à l'unanimité la proposition suivante : « ..... A propos des constructions à élever dans le nouveau cimetière central de la ville, l'administration supérieure prendra les mesures nécessaires pour que, dans le plus bref délai, la crémation facultative puisse s'effectuer. »

Dans le moment même où la crémation commençait à faire quelques progrès en Italie, l'Allemagne comptait déjà plusieurs partisans convaincus de la ré-



forme, notamment le professeur Richter, de Dresde; une petite société de crémateurs se constituait même, paraît-il, dans la ville de Gratz. Mais le public, moins facile à entraîner sans doute que le public italien, ne prit fait et cause que lorsqu'il vit ce dernier tout à fait lancé dans la nouvelle voie. Dès lors, il faut le reconnaître, nos voisins allemands ont eu vite rattrapé le temps perdu. Les brochures, les conférences se sont rapidement succédées en quelques mois. Des apôtres, et en particulier le docteur Reclam, se sont multipliés; des ingénieurs, des chimistes se sont mis à l'œuvre pour trouver les moyens industriels les plus propices à l'incinération; et le 10 octobre 1875, à Dresde, les novateurs avaient la consolation d'introduire dans le four de MM. Siemens le corps de M<sup>me</sup> Dilke, trois mois avant que les Italiens ne déposassent celui du baron Keller dans les appareils de M. Polli. Continuant son œuvre, l'Allemagne vient de tenir à Dresde, au mois de juin 1876 un congrès international, où il a été pris plusieurs résolutions importantes dans le but de répandre et de faire pénétrer partout les bienfaits de la crémation. Un comité, composé de M. Kinckel pour la Suisse, de MM. Küchenmeister et Stockhausen pour l'Allemagne, de M. Hoogemerf pour la Hollande, de M. H. Thompson pour l'Angleterre, de M. Muller pour la France, a été chargé de la fondation d'un organe de publicité pour l'insertion des recherches scientifiques spéciales et la diffusion des procédés reconnus les plus avantageux. De plus, il a été décidé qu'il serait créé et installé à Gotha, chef-lieu du seul pays allemand où soit depuis peu autorisé l'usage public de la crémation, un monument plus ou moins semblable à celui élevé par les Italiens dans le cimetière de Milan, que l'on doterait des appareils Siemens de Dresde.

Ce monument a été élevé, et dans la *Gazette hebdomadaire* du 27 décembre 1878 on peut trouver le récit d'une première crémation officielle qui a eu lieu à Gotha, le 10 décembre, devant les autorités civiles et religieuses. « A part quelques détails de peu d'importance que ce nouveau mode de sépulture rendait indispensables, les funérailles, auxquelles assistait le clergé protestant, se sont accomplies selon les formalités usitées pour une inhumation ordinaire. Le corps qui devait être incrémé était celui de M. Stier, qui, après avoir acquis une fortune assez considérable, s'était retiré en 1870 à Gotha, où il mourut il y a un an, après avoir exprimé le désir que sa dépouille fût détruite par le feu, dès que les circonstances le permettraient.

« Le gouvernement de Gotha n'ayant point encore autorisé la crémation, on dut enterrer le corps de M. Stier dans le cimetière de la ville et ce n'est que maintenant que le vœu du mourant put s'accomplir, car, si le gouvernement avait autorisé depuis quelque temps déjà la crémation, on avait dû attendre que le four fût terminé.

« Le corps ayant été exhumé la veille en présence de l'officier de l'état civil et de ses adjoints, on procéda donc le 10 courant, à trois heures après midi, aux funérailles, puis à la crémation. Toute la population était sur pied pour être témoin de ce spectacle. Le corps était suivi des parents du défunt, du corps législatif municipal, de quelques représentants du gouvernement, de la presse, du commerce et de l'industrie, de tous les membres de la Société *l'Urne*, qui, son but étant atteint, vient de se dissoudre, puis d'une foule de médecins, d'ingénieurs et de gens de lettres. Plusieurs étrangers, venus de tous les coins de l'Allemagne et même de l'étranger, attendaient le corps au milieu du four crématore.



« Au nombre des assistants on remarquait M. le baron de Seebach, ministre secrétaire d'Etat du duc de Gotha. Pendant que la crémation s'effectuait, il prit occasion de faire connaître à quelques personnes qui l'entouraient la manière de voir du gouvernement touchant cette intéressante et en même temps si importante question. Il dit que la nécessité d'établir tous les dix ou quinze ans de nouveaux cimetières forcera bientôt les grands centres et même les villes de moyenne grandeur à suivre l'exemple de Gotha.

« Le corps, couché dans un cercueil de bois, fut descendu dans la chambre crématoire, dont on ferma immédiatement la trappe.

« Un moment plus tard, ceux qui avaient des cartes spéciales descendaient dans le compartiment qui touche à la chambre crématoire afin de voir, au moyen d'une espèce de judas pratiqué dans la porte de la chambre ardente, les progrès de la crémation, et pour y entendre les éclaircissements techniques que donnait M. Schneider, ancien élève de l'Ecole royale polytechnique de Dresde, sur le procédé crématoire ainsi que sur le four, qui a été construit d'après le système de M. Siemens.

« La crémation du corps de M. Stier a duré deux heures ; c'est à peu près une heure de plus que les crémations de corps humains et de cadavres d'animaux qui ont été faites à diverses époques et en guise d'essai dans le four crématoire de M. Siemens à Dresde. On attribue cette longue durée à la circonstance que le corps de M. Stier était en décomposition. La crémation complètement terminée, on ouvrit la trappe et toutes les ouvertures. Après avoir recueilli les cendres, qui doivent nécessairement toutes tomber dans le cendrier placé au-dessous du gril, on les déposa dans une urne que l'on remit aux ayants droit du défunt, après l'avoir immédiatement soudée.

« Cette inhumation a eu un grand retentissement en Allemagne, et il est probable que l'exemple de M. Stier donnera lieu à de nouvelles crémations. »

A côté de l'accueil presque enthousiaste que reçoit la crémation dans tous les pays circonvoisins, Italie, Allemagne, Suisse, Angleterre, Hollande même, il y a quelque chose d'étonnant à voir la France, qui s'éprend en général si facilement des nouveautés, garder une attitude aussi réservée dans une question de cette importance et demeurer si loin en arrière des nations qui l'entourent, soit par le nombre des partisans que compte dans son sein la nouvelle pratique, soit par l'importance des manifestations d'ordres divers qui s'y sont produites dans ces dernières années. Un écrivain laborieux et convaincu, qui depuis longtemps consacre sa plume à la diffusion de ces idées, M. le docteur de Pietra-Santa, dans un mémoire auquel nous avons emprunté la meilleure partie des détails qui précèdent sur le mouvement de la crémation à l'étranger, s'est plaint du peu de succès qu'a eu jusqu'ici en France la propagande qu'il y conduit à peu près seul aujourd'hui. « Nous ne devons pas nous dissimuler, dit-il, le peu de succès que ces études ont obtenu en France. Avant de paraître dans l'*Union médicale*, ces articles avaient donné lieu au sein du comité de rédaction à des observations où se traduisaient les scrupules des uns, le mauvais vouloir des autres, les hésitations de tous. Dans la presse médicale de Paris, la seule à qui nous ayons adressé notre brochure, un silence significatif s'est fait autour d'elle. Les éminents confrères du conseil municipal auquel nous nous étions adressés de l'envoyer, ne nous en ont pas même accusé réception. La question cependant valait la peine d'être étudiée soigneusement. Pourquoi ne pas provoquer la nomination d'une commission compétente ? Pourquoi ne pas



prescrire des études comparatives pour contrôler l'efficacité des divers procédés ? Pourquoi tant de dédain en présence des résultats obtenus en Italie et en Angleterre ?... »

Cependant, nous devons, pour tout dire, signaler une manifestation, qui, sans avoir causé en France aucune émotion sérieuse, a eu à l'étranger un retentissement considérable, au point de faire croire à un état de l'opinion qui, suivant nous, n'existe pas. Nous voulons parler de la délibération prise le 14 août 1874 par le conseil municipal de la ville de Paris au sujet de la faculté accordée en principe à tout Parisien de se faire inhumer ou incinérer. « Art. 4. M. le préfet de la Seine est invité à prendre les mesures nécessaires pour ouvrir un concours dont la durée sera de six mois, dans le but de rechercher le meilleur procédé pratique d'incinération des corps ou tout autre système conduisant à un résultat analogue. Le conseil municipal déterminera ultérieurement les conditions et le programme dudit concours, à la suite duquel il y aura lieu de solliciter des pouvoirs publics une loi autorisant l'usage facultatif de la crémation dans la ville de Paris. » Ceux qui s'imagineraient que l'avenir de la crémation a fait en ce pays un grand pas le jour où le conseil municipal de Paris a adopté le projet de délibération ci-dessus pourraient, à notre avis, se faire là d'étranges illusions. Le conseil qui ne comptait dans son sein qu'un très-petit nombre de membres favorables à cette pratique, n'a évidemment introduit dans son projet l'article que nous avons cité que pour ne point paraître s'opposer de parti pris aux instances réitérées de quelques collègues convaincus, et par là se montrer moins libéral que les conseils des capitales étrangères, telles que Milan ou Vienne, ou même que celui d'une petite ville, comme Gotha. Quant à juger par là que la crémation pourrait avoir gagné en faveur auprès de la population française, nous pensons qu'il y aurait témérité à le faire, et d'après quelques indices infiniment plus certains, nous serions prêts à nous ranger à l'opinion diamétralement opposée. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? C'est ce que nous verrons en abordant le chapitre des conclusions <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous reproduisons, comme document important, le rapport à M. le Préfet de police sur la crémation par le Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine :

Paris, le 25 février 1876.

Le Conseil municipal de Paris a inséré dans sa délibération du 14 août 1874, relative à l'ouverture d'un cimetière près de Méry-sur-Oise, une disposition par laquelle il invitait le Préfet de la Seine à prendre les mesures nécessaires pour ouvrir un concours dans le but de rechercher le meilleur procédé d'incinération des corps, ou tout autre système conduisant à un résultat analogue.

Sur cette invitation, le Préfet de la Seine a institué, par arrêté du 15 février 1875, une Commission administrative chargée spécialement d'étudier les conditions d'un concours à ouvrir dans les termes de la délibération précitée.

La Commission a, dans sa séance du 16 juillet 1875, adopté le projet de programme suivant :

« Il est ouvert un concours pour la recherche du meilleur procédé d'incinération des corps, ou de tout autre atteignant le même résultat.

Le procédé devra satisfaire aux conditions suivantes :

Article 1<sup>er</sup>. — Le procédé d'incinération ou de décomposition chimique devra assurer la transformation des matières organiques sans production d'odeur, de fumée, ni de gaz délétères.

Art. II. — On devra garantir l'identité et la conservation totale, et sans mélange, des matières fixes.

Art. III. — Le moyen employé sera expéditif et économique.



V. ARGUMENTS INVOQUÉS PAR LES PARTISANS DE LA CRÉMATION. Si dans cette courte revue du mouvement imprimé à l'idée de la crémation tant en France qu'à l'étran-

Art. IV. Il ne sera porté aucun obstacle à la célébration des cérémonies religieuses de quelque culte que ce soit.

Art. V. Le concours sera ouvert le.... (date à fixer) et fermé le.... (six mois après).

Art. VI. Les concurrents mettront à l'appui de leur projet un devis d'établissement, un devis de fonctionnement, et indiqueront le prix de revient des opérations.

Art. VII. Moyennant le paiement des primes ci-après stipulées, la Ville reste propriétaire des projets et procédés, quant à leur application aux services funèbres de Paris, soit dans l'enceinte de la ville soit dans les cimetières extérieurs.

Art. VIII. Le classement des projets n'aura lieu qu'après des expériences comparatives et pratiques. Ces expériences se feront aux frais des concurrents, mais il sera alloué une subvention pour les essais des projets et procédés que le jury aura déclarés admissibles dans un premier examen.

Art. IX. L'auteur du projet classé le premier recevra une prime de 25,000 francs;

Le second, une prime de 15,000 francs;

Le troisième, une prime de 10,000 francs. »

Le 21 août 1875, le Préfet de la Seine vous a écrit, monsieur le Préfet, qu'avant de soumettre ce programme au Conseil municipal, il croyait « devoir prendre votre avis sur la » question qu'il s'agit de résoudre et qui touche, par certains points, aux attributions de » votre administration chargée plus directement de tous les services intéressant la salu- » brité. »

Le 17 décembre 1875, vous avez renvoyé ces divers documents au Conseil d'hygiène publique et de salubrité. Aussitôt une commission, composée de MM. Baude, Boussingault, Bouchardat et Troost, a été chargée de présenter un rapport sur la question qui vous est soumise.

La lettre du Préfet de la Seine ne spécifiant aucune demande particulière sur laquelle l'attention du Conseil doit être spécialement attirée, la Commission a cru devoir examiner successivement les points suivants :

1° La possibilité d'opérer l'incinération des corps sans production d'odeur, de fumée, ni de gaz délétères;

2° Les avantages que l'incinération pourrait offrir au point de vue de la salubrité;

3° Les inconvénients qu'elle présenterait au point de vue des investigations de la justice pour la recherche des crimes.

La Commission n'avait pas à s'occuper de la convenance de respecter la célébration des cérémonies religieuses, cette convenance a été reconnue par le Conseil municipal et par la Commission administrative qui a déterminé le programme de concours ci-dessus indiqué.

Il est d'ailleurs bien entendu que l'incinération ne serait nullement obligatoire, mais qu'elle serait simplement facultative, dans des conditions à déterminer par une loi spéciale.

I. — Sur la première question examinée par votre Commission, le rapport peut être très-bref : il n'est pas douteux qu'en ayant recours à des foyers à gaz, analogues à ceux que l'on emploie dans la métallurgie, on aurait une incinération rapide. Il serait possible d'obtenir, sans aucun mélange de matières étrangères, les cendres du corps soumis à la crémation. Il ne se répandrait d'ailleurs aucune odeur fétide, aucune fumée, car ces foyers sont essentiellement fumivores. On n'aurait par suite aucun inconvénient à redouter pour la salubrité publique.

Les conditions du programme présenté au Conseil municipal pourront donc être facilement remplies, sauf peut-être la condition d'économie, car, avec ces foyers, la crémation ne deviendrait économique qu'à l'époque probablement encore éloignée où un four pourrait fonctionner d'une manière continue.

II. — La crémation présenterait des avantages sur le mode d'inhumation dans la fosse commune où un espace insuffisant est réservé à chaque corps. Il peut, en effet, en résulter des émanations fétides et l'altération des eaux souterraines lorsque la terre se trouve saturée de matières organiques en décomposition et que l'air ne peut arriver en quantité suffisante pour déterminer une combustion complète. Mais les plus graves inconvénients des cimetières actuels disparaîtraient le jour où la fosse commune, établie dans des terrains convenablement perméables, ne contiendrait qu'un nombre limité de corps suffisamment espacés et pourrait être rendue à l'agriculture après avoir été fermée pendant un certain nombre d'années : car, les corps inhumés dans un sol perméable sont, en définitive, livrés à une sorte de combustion lente et indirecte qui ne présente aucun inconvénient, tant que les produits intermédiaires et dangereux n'arrivent pas à la surface du sol.

III. — L'inhumation présente pour la société des garanties que l'on ne trouve pas dans



ger, durant ces vingt dernières années, nous nous sommes abstenus de donner le détail des arguments invoqués par les partisans de la réforme dans les différents pays où elle tente de s'établir, c'est que nous n'avons pas voulu nous condamner d'avance à d'inévitables et fastidieuses répétitions. On conçoit, en effet, que partout les mêmes raisons aient été invoquées, les mêmes objections faites au mode actuel d'inhumation et que partout on ait répondu de même à ceux qui contestaient l'utilité et la possibilité de la crémation. Mais ces arguments, ces objections, ces réponses, nous devons maintenant les exposer tels qu'ils ont été présentés par leurs auteurs dans les nombreux travaux auxquels la question a donné lieu. La liste est longue des mémoires et des brochures qui ont paru depuis quelques années sur la crémation, et l'Italie, comme de juste, y tient la place la plus considérable. Mais à côté d'elle, nous aurons également à tenir compte des écrits que la réforme a suscités tant en Allemagne et en Suisse qu'en France et en Angleterre.

Nous prévenons nos lecteurs que dans cet exposé, nous allons nous effacer, disparaître, pour ainsi dire, pour donner la parole aux auteurs. Plus tard, nous entrerons à notre tour dans la discussion et ferons valoir nos objections.

Les novateurs ont dirigé leurs efforts sur deux points :

En premier lieu, ils ont cherché à démontrer que l'inhumation était un procédé

la crémation, si l'on considère la question au point de vue de la recherche et de la constatation des poisons, dont l'existence n'est souvent soupçonnée que longtemps après le décès.

En effet, les poisons peuvent, au point de vue qui nous occupe, être divisés en deux classes :

1° Les poisons que la crémation ferait disparaître;

2° Les poisons qu'elle ne détruirait pas complètement.

Dans la première classe se rangent toutes les substances toxiques d'origine organique et de plus, l'arsenic, le phosphore et le sublimé corrosif, c'est-à-dire les poisons qui sont le plus fréquemment employés. Dans tous les cas d'empoisonnement par l'une de ces substances, la crémation ferait disparaître toute trace du crime, elle en assurerait l'impunité, et, par suite, en encouragerait le renouvellement.

Dans la seconde classe des poisons se rangent les sels de cuivre et ceux de plomb. Le métal pourrait être retrouvé dans les cendres, mais il est bien évident que les intéressés auraient toujours la ressource de disperser ces cendres ou de les remplacer par d'autres; de sorte que dans le second cas les traces d'un crime seraient généralement aussi faciles à faire disparaître que dans le premier.

Par suite, les criminels pourraient trouver dans la crémation une sécurité qu'ils ne rencontrent pas dans les procédés actuels d'inhumation, et qu'il importe de ne pas leur assurer, car elle serait pour les populations une source de dangers plus graves que l'insalubrité reprochée aux cimetières.

Les objections que l'on peut faire à la crémation seraient levées si la loi exigeait qu'avant toute crémation il fût procédé à l'autopsie du cadavre et à l'expertise chimique de ses organes essentiels, pour y constater la présence ou l'absence de tout poison.

Mais ces expertises, qui n'ont de valeur qu'alors qu'elles sont conduites comme une expérience vraiment scientifique, sont toujours délicates, même lorsque le champ des recherches a été limité par une instruction judiciaire; elles deviendraient extrêmement longues et pénibles, en l'absence de toute indication préliminaire. Aussi, en admettant qu'elles puissent être pratiquées avec la prudence et le talent qu'elles exigent de la part de l'opérateur, tant qu'il n'y aura qu'un petit nombre de crémations, il est bien difficile d'affirmer qu'elles seraient encore sérieusement réalisables le jour où les demandes d'incinération se multiplieraient.

En résumé, monsieur le Préfet, la Commission a constaté la possibilité d'obtenir l'incinération des corps sans dégagement de gaz insalubres; elle a reconnu l'avantage de cette incinération sur l'inhumation dans la fosse commune, au point de vue de l'hygiène, mais elle a trouvé dans la crémation de très-sérieux inconvénients au point de vue de la médecine légale, et par suite, au point de vue de la sécurité publique.

La Commission a d'ailleurs complètement réservé toutes les questions de sentiment et de morale.



de plus en plus insuffisant et dangereux, dont les lois de l'hygiène réclamaient énergiquement la suppression.

En second lieu, ils se sont efforcés de répondre aux objections d'ordres divers que soulevait le procédé par lequel ils prétendaient remplacer l'inhumation.

Nous allons les suivre pas à pas sur ces deux terrains.

« Que fait la nature du cadavre humain ? » demande le professeur Polli, dans une des brochures qui ont eu en Italie et à l'étranger le plus de retentissement. Et il répond : « L'organisme humain, quand il a cessé de vivre, subit, si on l'abandonne à lui-même, les lois physiques et chimiques qui ramènent ses composants aux combinaisons plus simples, telles que l'eau, les gaz acides carboniques, hydrogène carboné, ammoniacque, et quelques sels minéraux, dans lesquels entrent principalement la chaux, la magnésie, la potasse, la soude, l'oxyde de fer, salifiés par l'acide phosphorique et l'acide carbonique. Il y a des gaz et des cendres. Tous ces produits, la végétation les utilise. Lorsque le cadavre humain, composé de 75 parties environ d'eau et de 25 parties de matières solides, chair et os, a cédé à l'air toute son eau à l'état de vapeur ainsi que tous ces principes gazeux, il ne reste plus que de la terre et des cendres. La partie matérielle de l'homme retourne ainsi à la masse du globe, et ajoutant au sol des couches fécondes, va servir à l'alimentation de végétaux ou d'animaux d'ordre inférieur, c'est-à-dire qu'il va vivre sous d'autres formes. La *métempsychose*, dans le sens chimique, est une loi naturelle, démontrée jusqu'à la dernière évidence : elle est bienfaisante et hygiénique. »

Voici ce que fait la nature; mais que fait l'homme ?

« Poussé par de louables motifs d'affection, ou par de respectables principes religieux, ou même par le souci d'une hygiène mal comprise, il tente de soustraire sa dépouille à ces lois providentielles, il retarde autant qu'il peut cette désagrégation nécessaire; il prolonge indéfiniment ce dépérissement et cette putréfaction avec tous les inconvénients qu'ils entraînent, et fait de son cadavre une inépuisable source de maux pour les vivants. D'immenses emplacements inutilement sacrifiés, de pestilentielles effluves répandues dans l'air, les eaux potables altérées jusque dans leur source, tels sont en effet les funestes et ordinaires résultats de l'inhumation. »

Il n'est plus aujourd'hui une capitale, ou même une ville de quelque importance, disent d'autres auteurs, devant qui ne se pose d'une manière pressante le difficile problème de savoir où elle va bientôt enterrer ses morts. C'est en vain que les administrateurs, qui ont créé les grandes nécropoles actuelles, ont cru faire assez largement les choses pour que les vastes emplacements qu'ils avaient choisis servissent à une suite presque indéfinie de générations. Les villes grandissent, les populations s'accroissent et les morts se pressent de plus en plus dans des espaces trop étroits. On a beau reprendre, après un nombre d'années aussi court que possible, les terrains concédés et demander au sol de nouveaux et continus efforts; non-seulement, au bout de peu de temps, le sol refuse péremptoirement d'accomplir l'œuvre de destruction, mais ces moyens dilatoires eux-mêmes sont insuffisants et servent tout au plus à retarder de quelques années une solution nécessaire. Une ville de 1,000,000 d'habitants, qui fournit en moyenne 32,000 cadavres par an, dont chacun n'occupe pas moins de 2 mètres carrés de superficie, si l'on tient compte de la place prise par les routes, par les dégagements, par les bâtiments d'administration, etc., réclamerait, en supposant qu'elle ne prit pas d'accroissement et qu'on laissât reposer les corps au moins huit années



dans leur fosse, un terrain de 500,000 mètres carrés. Nous mettons huit années, car les cinq que l'on accorde dans les cimetières parisiens sont tellement insuffisantes que lorsqu'on rouvre la fosse pour la troisième fois, on est presque toujours sûr d'y retrouver les corps entiers. Remarquons, en outre, que nous ne tenons pas compte ici de l'espace occupé par les concessions à perpétuité, ni par les concessions temporaires renouvelables, et que nous supposons que tous les morts sont enterrés en concession gratuite, ce qui n'a lieu que pour les deux tiers.

Mais nous faisons ici une hypothèse irréalisable : quelle capitale, quelle ville ne va pas s'agrandissant tous les jours et ne voit augmenter la population qui vit dans ses murs ? Si large qu'autrefois ait pu paraître son enceinte, un jour vient où elle étreint ses habitants. A ses portes d'immenses faubourgs se créent et s'étendent, et les cimetières, que de sages précautions avaient éloignés des villes, se trouvent devenus autant de centres d'agglomérations non moins peuplés que les villes elles-mêmes. Entourés de tous côtés par les habitations, ils sont condamnés à demeurer ce qu'on les a faits d'abord, et ne peuvent s'accroître à mesure que les besoins augmentent. Bientôt l'unique ressource des municipalités anxieuses est de rechercher des emplacements nouveaux : mais aux abords des cités tout est pris, tout est occupé ; la cherté des loyers y a chassé la population pauvre, la cherté des matières premières y a chassé l'industrie. De plus, personne n'est désireux d'accueillir un cimetière dans son voisinage et trouve mille raisons pour éconduire les enquêteurs. Alors on en vient, faute probablement de trouver mieux, au projet de déporter les morts. Les cités, n'ayant plus la possibilité de conserver auprès d'elles ces chères dépouilles, iront acheter au loin des terrains immenses, et, non sans frais considérables, non sans porter atteinte au plus général et au plus respectable de tous les cultes, elles transporteront au loin les corps de ceux qui ne sont plus. C'est ainsi que Londres a vu créer, il y a quelques années, son *London-Necropolis*. C'est ainsi que l'administration de la ville de Paris est sur le point d'établir une vaste nécropole à 28 kilomètres de ses murs, sur le plateau de Méry-sur-Oise ; c'est ainsi que toutes les grandes villes de l'Allemagne et de l'Italie cherchent, depuis longtemps déjà, des emplacements convenables pour y fixer leurs champs de morts ; que Gènes se voit contrainte d'abandonner son *Staglieno*, parce que les principes minéro-salins du sol, à force de se combiner avec ceux des parties molles des cadavres, ont achevé de se saturer et sont devenus incapables de poursuivre leur travail destructeur ; que Florence cherche, sans les pouvoir trouver, les quelques hectares dont elle a besoin pour établir son nouveau cimetière ; que Carrare se trouve obligée d'abandonner celui de Terrano ; que Brescia et Bologne se trouvent acculées dans la même impasse.

Ce qui complique ici la difficulté déjà trop réelle de trouver de nouveaux emplacements convenables, lorsque les anciens sont devenus insuffisants, c'est, comme nous l'avons dit, que personne ne se soucie d'un voisinage, qui, à tort ou à raison, passe pour être dangereux.

Les cimetières, grâce à l'autorité de quelques savants d'une compétence irrécusable, ont acquis, depuis un certain nombre d'années, la plus détestable renommée. Chimistes, géologues, physiiciens, biologistes ont uni leurs efforts pour les ruiner dans l'opinion. Ils les accusent d'être la source de maladies innombrables, soit par les pestilentiels exhalaisons et les miasmes délétères qu'ils répandent dans l'air, soit par les propriétés nocives qu'ils communiquent



aux eaux de pluie qui les traversent pour aller former dans le sein de la terre les nappes dont s'alimentent nos puits.

Ce sont là de bien terribles accusations. Voyons sur quels documents scientifiques tout cet échafaudage a été construit.

En premier lieu, il faut démontrer que les gaz produits par la décomposition des corps peuvent traverser la couche de terre qui les recouvre pour venir se répandre dans l'atmosphère. C'est un point que M. Ambr. Tardieu a mis en lumière dans une thèse demeurée classique :

« L'inhumation d'un corps dans une fosse où il est recouvert de plusieurs pieds de terre n'empêche pas les gaz, engendrés par la décomposition, et les matières putrides qu'ils tiennent en suspension, de pénétrer le sol environnant et de s'échapper dans l'air qui est au-dessus ou dans l'eau qui est au-dessous. L'hydrogène carboné, par exemple, arrive rapidement à la surface à travers une couche de sable de plusieurs pieds d'épaisseur, le sol paraissant à peine opposer quelque résistance à son passage. Ce fait domine la question de la salubrité des cimetières. Lorsque les gaz proviennent de foyers considérables, comme d'une fosse commune, ils s'épandent dans tous les sens, mais surtout de bas en haut, et ne paraissent qu'en très-faible partie absorbés par le sol. Et telle est la tendance de ces gaz à gagner la surface, qu'il ne paraît pas possible de s'y opposer. Si l'on enterrait les corps, dit M. Leigh, chimiste de Manchester, qui paraît avoir étudié très-particulièrement ce sujet, à une profondeur de huit ou dix pieds, dans un sol sablonneux, je suis convaincu que l'on n'y gagnerait pas grand' chose; les gaz trouveraient une issue facile à presque toutes les profondeurs praticables. Et il est probable qu'ils ne s'échapperaient que plus facilement encore à travers les fissures si communes des terres argileuses.

« Il y a des gaz, en particulier, qui semblent résister plus spécialement à cette absorption du sol : l'acide carbonique, par exemple. Le docteur Reid a vu dans des cimetières la terre imprégnée d'acide carbonique, comme elle pourrait être imbibée d'eau. Lorsqu'on y avait creusé une fosse, au bout de peu d'heures elle était devenue comme un véritable puits d'acide carbonique, où les fossoyeurs ne pouvaient plus descendre sans danger.....

« Le docteur Playfair évalue la quantité de gaz produits annuellement par la décomposition de 1117 cadavres par acre de terre, à 55,261 pieds cubes; or comme on inhume annuellement 52,000 cadavres dans la ville de Londres, cela élève à 2,572,580 pieds cubes la totalité des gaz, qui, indépendamment de ce qui est absorbé par le sol, passent dans l'eau inférieurement ou dans l'atmosphère. »

Il est donc entendu que les gaz produits par la décomposition arrivent à la surface du sol et se répandent dans l'air. Mais quelle sera leur influence sur les êtres organisés, à quels phénomènes pathologiques donneront-ils lieu? C'est ce que vont nous faire connaître les expériences des chimistes et la pratique des médecins :

« Le professeur A. Selmi, de Mantoue, affirme, écrit le docteur Gaetano Pini, dans le feuilleton scientifique d'un journal italien, que la putréfaction des cadavres n'est pas seulement une source d'ammoniaque, d'acide sulfhydrique et carbonique, et d'hydrocarbures gazeux, comme le prétendent le plus grand nombre des chimistes, mais d'autre chose encore. Tous ces produits aériennes figurent bien pour une part dans les effets de la putréfaction; mais l'on



n'a pas noté une matière spéciale, volatile, qui se rencontre dans l'air, lorsque cet air a traversé un lambeau de chair en voie de fermentation putride, comme il s'en trouve dans la terre des cimetières. Cette substance, qui a beaucoup d'analogie par ses effets avec le *septo-pneuma*, selon le chimiste mantuan, serait capable de déterminer dans le glucose dissous la fermentation putride et la naissance d'une innombrable quantité de bactéries, semblables à celles qui se manifestent dans la fermentation butyrique. Il est facile de l'isoler, en faisant passer de l'air à travers une légère couche de terre de cimetière, et de là à travers quelques tubes d'épreuve, remplis d'une solution de glucose dans la proportion de 9 pour 100. Si l'on injecte cette substance avec une seringue sous la peau d'un pigeon, au bout de vingt-quatre heures, l'animal cesse de se nourrir, il est en proie à une diarrhée épouvantable, il rend par la bouche une énorme quantité d'eau mucilagineuse et meurt dans les trois jours. Le professeur Selmi ajoute qu'il a obtenu les mêmes résultats, quoique à un moindre degré, avec de la terre de cimetière abandonnée depuis dix ans et prise à une profondeur de 0<sup>m</sup>,50 à 0<sup>m</sup>,60 seulement. »

Les mêmes affirmations se sont produites à Paris, lors de la remarquable discussion que la question des cimetières a suscitée au sein du conseil municipal de la grande ville. Le docteur Clémenceau s'en est fait l'organe. « Ce qui est vrai de la décomposition à l'air libre, a-t-il dit, est encore vrai lorsque la décomposition s'opère sous la terre; les lois de la nature ne sont pas suspendues par l'inhumation. Les gaz produits par la décomposition se dégagent au sein de la terre qui est imprégnée d'air et la pénètrent..... En admettant que cinq ans suffisent pour amener la destruction complète des corps confiés aux cimetières parisiens, c'est une masse de 250,000 cadavres environ qui est en décomposition, à l'état permanent, à proximité des habitations, et cette masse exhale nécessairement des gaz méphitiques. Quand une ville comme Paris présente déjà de nombreuses causes d'insalubrité, telles que les égouts, les vidanges, les logements insalubres, son conseil municipal n'a-t-il pas le devoir d'éloigner, lorsqu'il le peut, une aussi puissante cause d'infection? Mais en outre de ces gaz méphitiques, qui causent chez les vidangeurs et les égoutiers des maladies connues, le plomb, par exemple, il y a des miasmes auxquels la vapeur d'eau sert de véhicule.

« Ces miasmes peuvent provenir de détritits végétaux et, dans un cas, M. Depaul<sup>1</sup> en convient, ils sont dangereux et engendrent des maladies, ou bien de détritits organiques, et M. Depaul nie que ceux-ci soient nuisibles. Cependant, M. Depaul reconnaît le danger des agglomérations d'êtres vivants, d'où naissent le typhus et les fièvres typhoïdes; comment peut-il donc soutenir que les agglomérations de cadavres en décomposition n'offrent aucun danger? Aux embouchures du Mississipi, du Gange, du Nil et de la plupart des grands fleuves, l'accumulation des détritits de végétaux et d'animaux cause des maladies locales ou des épidémies. L'endémie de fièvre typhoïde à Paris n'est pas due à un autre motif. Dira-t-on que M. Bouchardat, dans un récent article de la *Revue scientifique*, après avoir reconnu que les cimetières ont été accusés par beaucoup d'hygiénistes, nie formellement que les émanations des cimetières se répandant à l'air libre présentent des dangers pour la salubrité publique? Mais quelques

<sup>1</sup> M. Depaul, dans la discussion, avait soutenu une thèse assez différente de celle de M. Clémenceau. Nous aurons par la suite à revenir sur l'opinion soutenue par M. Depaul, ainsi que sur l'article de M. Bouchardat, dont il va être question quelques lignes plus loin.



lignes plus bas, il rappelle le chiffre énorme des victimes de l'épidémie de fièvre typhoïde, qui a régné pendant le siège de Paris, et l'on est naturellement conduit à considérer comme cause de cette épidémie, le nombre considérable des inhumations faites à cette époque dans les anciens cimetières de l'intérieur de la ville.... »

Remarquons en passant que M. Clémenceau, pas plus d'ailleurs que M. Ambr. Tardieu, n'est partisan de la crémation ; du moins il ne s'est pas déclaré tel. Il demande le transfert des cimetières loin de la capitale et rien de plus. Cependant on nous permettra de les introduire l'un et l'autre dans le débat, car s'ils ne comptent point parmi les partisans de la crémation, c'est à leur argumentation que ceux-ci ont fait le plus d'emprunt.

Jusqu'ici nous n'avons offert à nos lecteurs que des raisonnements *à priori* sur l'influence des émanations produites par les cimetières. Il ressort de ces théories que ces émanations *doivent* être nuisibles ; mais nous ne possédons encore, en dehors des quelques faits généraux cités par M. Clémenceau, aucune preuve bien constatée de danger. Voici, d'ailleurs, sans commentaire, tout ce que nous trouvons à ce sujet relaté dans les auteurs.

Le premier fait est emprunté à Chadwick : « Dans le cours des recherches que je faisais de concert avec M. le professeur Owen, nous eûmes à examiner la santé d'un boucher qui nous mit sur la trace d'un ordre de faits assez curieux. Cet homme avait habité Bear-Yard, près de Clare-Market, où il était exposé à deux influences également redoutables, car sa maison était située entre une boucherie et l'étalage d'une tripière. Amateur passionné d'oiseaux, il ne put jamais en conserver tant qu'il logea en cet endroit. Ceux qu'il prenait l'été ne vivaient pas plus de huit jours dans leur cage. Entre autres odeurs malfaisantes, celle qui leur nuisait le plus était la vapeur de suif qui s'exhale des tripes pendant l'opération du dégraissage. Il nous disait : Vous pouvez suspendre une cage à n'importe quelle fenêtre des greniers qui entourent Bear-Yard, et pas un oiseau n'y restera vivant plus d'une semaine. Quelque temps auparavant, il habitait une chambre dans Portugal-Street, au-dessus d'un cimetière très-peuplé. Il voyait souvent le matin s'élever du sol un brouillard épais, dont l'odeur offensait l'odorat. Les oiseaux y mouraient vite ; bref il ne put les conserver qu'en transportant son domicile dans Vere-Street, Clare-Market, au delà des limites dans lesquelles agissent les émanations dont nous parlons. »

Nous tirons le second fait de la thèse déjà citée de M. Tardieu :

« Le passage suivant, emprunté au docteur Reid, dit-il, donnera encore une idée des conséquences auxquelles est exposé le voisinage d'un cimetière, surtout lorsque ce dernier se trouve au milieu d'une population condensée, et lorsque le *drainage* peut s'y trouver obstrué à certaines époques ; c'est ce qui arrive pour la chambre des communes, voisine du cimetière de l'église Saint-Margaret, dont tous les tuyaux de drainage sont périodiquement fermés à la haute marée. Les émanations désagréables y ont été observées à toutes les heures du matin et de la nuit, et, même dans la journée, on en a constaté l'existence dans les caveaux de la chambre des communes et dans les égouts du voisinage. Lorsque le baromètre est bas, la surface du sol légèrement humide, la marée pleine et la température élevée, c'est alors que la viciation de l'air paraît le plus prononcée. Plus d'une fois, dans les maisons particulières et à la chambre des communes, le docteur Reid a dû faire usage d'appareils de ventilation ou de préparations chlorurées pour combattre ces émanations désagréables et délétères, dont les



individus ont paru également, dans plusieurs circonstances, ressentir assez vivement les fâcheux effets. »

En dehors de ces deux cas où il semble que les cimetières ont parfois une certaine influence sur l'atmosphère qui les entoure, nous ne trouvons plus que des faits tendant à prouver leur influence passagère et, pour mieux dire, exceptionnelle. C'est ainsi que l'on cite quelques exemples d'accidents survenus à la suite de travaux de terrassement exécutés dans des cimetières abandonnés, ou pendant des exhumations, ou dans des descentes à l'intérieur de caveaux longtemps renfermés. On rapporte, entre autres, le cas de cet ouvrier subitement suffoqué, lors des inhumations provisoires qui eurent lieu en 1850, sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Innocents ; on rappelle également le fait de trois fossoyeurs, qui, le 27 septembre 1852, procédant à une exhumation, crèverent d'un coup de pioche un caveau voisin et tombèrent morts foudroyés ; on raconte encore que des boutiques ayant été construites sur l'emplacement d'un ex-couvent de filles de Sainte-Geneviève, ceux qui les habitèrent les premiers, surtout les plus jeunes, furent pris d'accidents que l'on attribua aux exhalaisons des cadavres enterrés dans le terrain. Enfin l'on cite l'épidémie qui survint à Riom, aux environs d'un lieu de sépulture qu'on déblayait, et les cas analogues que l'on observa soit en France, dans la petite ville d'Ambert, soit en Angleterre dans les villes de Londres, de Manchester et de Glasgow.

Tels sont les faits que l'on a apportés au débat pour soutenir l'existence et le danger des émanations produites par les cimetières ; nous les abandonnons pour le moment à l'appréciation de nos lecteurs et arrivons tout de suite à l'accusation qui a certainement jeté le plus de trouble dans l'esprit public : nous parlons de la souillure que contractent les eaux potables dans leur passage à travers une terre profondément empoisonnée.

« La pluie qui tombe sur la surface des cimetières, dit Maxime Du Camp, pénètre le sol, rencontre les corps, aide à leur désagrégation, se charge de molécules innombrables, glisse sur les couches d'argile ou de marne et va empoisonner les puits. Bien plus, parfois elle se fraye une route invisible et aboutit subitement au jour. C'est une source, on y goûte ; elle a une saveur singulière qui rappelle le soufre ; si on l'analyse, on y rencontre le *sulfure de calcium*, invariablement produit par la décomposition des matières organiques. Il y en a plus de dix actuellement à Paris, qui proviennent tout simplement de l'écoulement des eaux pluviales filtrées à travers les cimetières. Une de ces sources est exploitée ; j'en ai le prospectus sous les yeux : « Eau sulphydratée ; hydrosulfurique calcaire. » Elle guérit toutes sortes de maladies ; à deux sous le verre, on peut aller boire cette putréfaction liquide : c'est pour rien. »

Ceci n'est que le très-exact résumé de ce que des ingénieurs, des chimistes, des hygiénistes, tous savants en renom, n'ont cessé d'écrire depuis un certain nombre d'années. A tort ou à raison, le public s'est justement ému des faits qu'on lui a placés sous les yeux.

« Les nappes souterraines recevant les infiltrations de Montparnasse et du Père-Lachaise, disaient MM. Belgrand, Hennez et A. Delems, ingénieurs de la ville de Paris, dans un rapport souvent cité, s'écoulent directement sous Paris pour se rendre dans la Seine. Pour Montparnasse elles se dirigent en grande partie vers le nord, tandis que pour le Père-Lachaise elles descendent vers le sud un peu ouest ; dans les deux cas elles passent d'ailleurs sous des quartiers populeux. Les puits de ces quartiers situés à l'aval des nappes passant sous les cime-



tières ne reçoivent donc que des eaux complètement souillées, et cette circonstance est d'autant plus regrettable que dans les familles pauvres leurs eaux sont employées à divers usages domestiques.

« Il est bien vrai qu'en filtrant à travers le sol, l'eau se débarrasse assez rapidement des matières salines et surtout des matières organiques qu'elle tient en dissolution ; l'argile et la marne qu'elle rencontre heureusement dans le sous-sol de Paris en retient immédiatement une grande partie ; toutefois les puits qui sont voisins de Montparnasse et du Père-Lachaise donnent souvent une eau ayant une saveur douceâtre et répandant une odeur infecte, surtout pendant les grandes chaleurs de l'été. Ajoutons que dans les travaux de consolidation exécutés sous le cimetière Montparnasse, on a rencontré des eaux corrompues par des matières organiques en décomposition qui provenaient de leur infiltration à travers les cadavres. Il en est de même sous le Père-Lachaise, dans le souterrain du chemin de fer de ceinture rive droite ; et les eaux corrompues sont particulièrement abondantes depuis qu'on a fait le drainage de ce dernier cimetière. »

Nombre d'observateurs sont venus depuis soutenir de leur autorité M. Belgrand et ses collaborateurs. Dans son livre sur l'hygiène et l'assainissement des villes, M. Fonssagrives rappelle qu'en 1840 et 1846, les eaux des puits de Ménilmontant furent altérées par des infiltrations provenant du voisinage du Père-Lachaise, et il ajoute qu'il lui est arrivé de constater en un village de l'Hérault un fait semblable, également causé par le mauvais état du cimetière de la localité.

Dans un article remarqué du *Moniteur scientifique*, de juin 1872, un membre de l'Académie de médecine, M. Jules Lefort, racontait qu'une eau, tirée par lui d'une source éloignée de 50 mètres d'un cimetière, avait une saveur douceâtre et nauséuse ; qu'évaporée elle laissait au fond du vase une masse dense, grisâtre, qui à la chaleur se colorait d'un brun noirâtre ; qu'une partie de ce résidu, traité par l'acide chlorhydrique dilué, donnait lieu à de l'acide carbonique et répandait une vive odeur de colle-forte ; qu'une autre partie, mêlée à de l'hydrate de chaux, donnait une quantité considérable de sels ammoniacaux. M. Lefort ayant soumis ces faits au curé de la paroisse Saint-Didier, dont le puits avait fourni l'eau analysée, celui-ci se ressouvint que son prédécesseur avait cessé de faire usage de cette eau, après lui avoir trouvé plusieurs fois une odeur rebutante. Lui-même avait constaté que, durant les chaleurs de l'été et en certains temps, cette eau devenait trouble, prenait une légère odeur putride et une saveur toute particulière.

Des faits semblables, empruntés à l'étranger, sont rapportés par la *Gazette médicale* du 23 mai 1874 : « Dans les *Annales de la faculté de médecine de Saxe*, Reinhard raconte que neuf pièces de gros bétail et quelques-unes de petit, toutes victimes de la peste bovine, ayant été enterrées près de Dresde, à une profondeur de 10 à 12 pieds, on constata l'année suivante que l'eau d'un puits, éloigné de 100 pieds de la fosse, avait une odeur fétide et accusait la présence du butyrate de chaux ; qu'à 20 pieds seulement elle avait le goût repoussant d'acide butyrique et contenait jusqu'à 2 grammes de cette substance par litre. On se décida à déterrer les cadavres et à les brûler pour empêcher l'eau de se corrompre davantage. Dans un ordre d'idées tout voisin, Forster raconte que peu de temps après l'établissement d'une usine à gaz à Sondershausen, l'eau de puits, à 562 pas (plus de 2000 pieds), avait le goût et l'odeur du gaz, et cela jusqu'à ce qu'on eut réparé le gazomètre et évité les fuites dans la mesure du



possible. De même Pettenkofer a trouvé de l'ammoniaque dans l'eau souterraine à une distance de 40 pieds de l'usine qui l'avait produite. »

« La ville de Châlons, au temps de l'occupation prussienne, écrit M. Robinet, dans le *Journal de pharmacie*, année 1873, reçut un nombre considérable de malades atteints du typhus. Pour arrêter les progrès croissants de l'épidémie, les morts furent ensevelis dans une portion isolée du cimetière de la ville et recouverts d'une quantité considérable de chaux vive. Au bout de quelques semaines, et à la suite de pluies abondantes, dans ces terrains si perméables de la Champagne, les eaux potables présentèrent à la vue et au goût des signes manifestes d'altération, et l'auteur constata par l'analyse chimique la présence anormale du chlorure de chaux. »

Nous pourrions sans doute découvrir encore çà et là, soit dans les traités, soit dans les revues périodiques ou les brochures, une certaine quantité de faits analogues, qui ingénieusement groupés et présentés par les partisans de la crémation, leur ont permis d'attaquer l'inhumation comme la coutume la plus funeste, la plus nuisible, la plus contraire aux lois de l'hygiène que les hommes aient inventée.

En somme, ils l'accusent, nous venons de le voir, de présenter trois inconvénients excessivement graves :

1<sup>o</sup> Le premier, c'est d'enlever à l'agriculture et à l'industrie des emplacements considérables, qui, dans les villes de quelque importance, deviennent, au bout d'un temps relativement court, tout à fait insuffisants, ce qui nécessite cette odieuse déportation des morts, si contraire au culte qui leur est dû ;

2<sup>o</sup> Non contents de tenir trop de place, les cadavres, en se décomposant, répandent des miasmes pestilentiels, source de maladies endémiques et épidémiques pour les populations environnantes ;

3<sup>o</sup> Enfin ces mêmes cadavres, altérant les eaux de pluie qui traversent les cimetières, vont empoisonner tous les puits du voisinage et compromettre au plus haut degré la santé publique.

Pour toutes ces raisons, disent ses adversaires, l'inhumation doit être définitivement repoussée de nos mœurs et remplacée par un usage qui n'offre aucun des inconvénients que nous avons cités, c'est-à-dire par la crémation.

On voit, pour le dire en passant, que les partisans actuels de la crémation sont mus par des motifs tout à fait semblables à ceux qui ont poussé les hommes à introduire la même coutume dans l'antiquité. C'est avant tout une question d'hygiène ; c'est avant tout la difficulté d'enterrer les morts d'une façon satisfaisante, soit que les morts se trouvent en quantité trop considérable, comme cela a lieu après une bataille, soit que l'emplacement dont on dispose pour les enterrer soit insuffisant, comme cela a lieu de plus en plus dans beaucoup de villes importantes.

Nous admettons pour le moment, si on le veut bien, que les partisans de la crémation ont gain de cause sur la question hygiénique ; et sans nous permettre aucune critique, nous les suivrons dans la seconde partie de leur discussion, qui consiste à réfuter les objections qu'on a faites à la pratique qu'ils ont proposée.

Ces objections ont porté sur trois points :

1<sup>o</sup> On leur a dit : « La crémation, en ne laissant subsister de l'individu que les parties que le feu ne peut atteindre, va faire disparaître à jamais toutes traces d'empoisonnement possible. C'est l'impunité que vous assurez aux criminels. Les crimes vont se multiplier. »



A cette objection les partisans de la crémation ont répondu :

Sans doute, le feu détruira certains poisons, tels que l'arsenic, le phosphore, le sublimé corrosif, ainsi que toutes les substances toxiques d'origine organique, mais il convient de remarquer que si nombreux que puissent être les empoisonnements, ce n'est jamais que sur un nombre de cadavres infime, relativement au nombre des morts, que portent les recherches de la justice. Si prompt que soit le soupçon, le nombre des cas suspects sera toujours extrêmement limité. Dans la plupart des cas, au moins dans toutes les villes où le service médical est convenablement établi, il est facile de déterminer les causes de la mort et, par conséquent, d'acquiescer une certitude qui exclut tout de suite toute idée d'empoisonnement. Le médecin qui a suivi le malade depuis les débuts de la maladie jusqu'à sa terminaison, est là pour affirmer que l'individu a succombé à une pneumonie, à un cancer, à un ramollissement cérébral, etc..., et il suffirait, si l'on ne peut ou si l'on ne veut accorder une confiance entière au médecin traitant, de rendre moins illusoire qu'elle ne l'est aujourd'hui la visite du médecin de l'état civil, chargé de la constatation des décès. Dans les cas douteux, celui-ci pourrait appeler à son aide un médecin inspecteur qui, après une contre-visite, retarderait les obsèques, s'il y avait lieu. Une règle pourrait être établie qui ordonnerait la conservation dans un local à ce destiné, des viscères utiles de tout individu dont la mort aurait présenté des circonstances mystérieuses, ou qui aurait péri subitement ou sans aucuns soins médicaux, ou encore entre les mains d'un empirique. Vouloir, comme le demandent les savants auteurs du rapport présenté au préfet de police sur les prétendus inconvénients de la crémation, que tout cadavre soit soumis à une autopsie judiciaire, c'est évidemment empêcher le nouvel usage de s'établir; car outre qu'on multiplierait par là singulièrement les frais de toute crémation, c'est à peine si l'on rencontrerait assez de médecins disponibles pour procéder à l'ouverture des cadavres que fournit chaque jour une ville comme Paris. Ajoutons qu'il y aurait une injustice et une inconvenance graves à faire ainsi planer le soupçon sur l'universalité des hommes, et il vaudrait mieux dans ce cas, comme le dit un savant médecin légiste italien, laisser ça et là échapper un coupable que de suspecter l'humanité tout entière.

2° La seconde objection est celle-ci : Vous allez par la crémation altérer la piété envers les morts. Les partisans répondent :

Non-seulement nous comptons bien ne pas altérer cette piété, mais nous espérons la fortifier, l'épurer, l'agrandir. Qui oserait prétendre que le culte des morts n'a pas été aussi développé, aussi répandu qu'il puisse être, à l'époque où les hommes avaient la coutume de brûler leurs morts? Qui oserait prétendre que les Grecs et les Romains, qui élevaient au sein même de leurs demeures un autel aux mânes des ancêtres, n'ont pas offert l'exemple le plus remarquable de cette piété salutaire? Étaient-ils peu respectueux des morts ces Athéniens qui condamnaient à la peine capitale les généraux coupables de n'avoir pas rendu les derniers devoirs à leurs compatriotes tués aux îles Arginuses, ou ces Romains qui entouraient les convois de leurs proches de démonstrations si touchantes, ces Romains à qui Scipion croyait faire une sanglante injure lorsqu'il ordonnait, avant de mourir, qu'on ne rapportât point ses cendres dans son ingrate patrie, et qu'on les laissât reposer à Liternum? Et de cette Inde, où l'on brûle encore, le culte des ancêtres a-t-il donc été banni? Mais il n'est pas de jour où l'Hindou ne remplisse quelque pieux devoir envers ceux qui l'ont précédé, et la



loi de Manou qui oblige le brahmane à offrir quotidiennement un repas funèbre en l'honneur des mânes, déclare qu'il aura plus mérité par cette offrande accomplie suivant les règles que par celle qu'il doit aux dieux. On ne peut donc dire que la crémation soit en elle-même une cause d'abandon du culte des morts, et rien ne démontre que nous soyons moins capables que nos prédécesseurs ou certains de nos contemporains de garder à leur égard de pieux sentiments, par cela seul que nous brûlerons leurs corps au lieu de les inhumer.

Qu'on veuille donc démontrer en quoi le second de ces procédés est plus capable que l'autre d'entretenir une mémoire qui nous est chère et d'exciter en nous les sentiments élevés et désintéressés qui en découlent. Est-ce que l'urne toujours présente, contenant des cendres toujours visibles, ne sera point pour l'homme une source autrement inépuisable de précieux souvenirs sans cesse rajeunis, que cette terre, qu'il faut aller chercher loin, qui vous cache les restes aimés, et qui pour la plupart de ceux qui restent leur sera ravie au bout d'un petit nombre d'années. « Nous livrons au fossoyeur, dit le professeur Amati, les dépouilles de nos morts, et lui, à son tour, les livre aux vers du cimetière, et après un court moment donné aux larmes, on n'y pense plus. Telle est, en général, cette religion si vantée des tombes, avec le système actuel de l'inhumation. Cependant la piété envers de chers défunts est un devoir qui fait partie du culte domestique, et qui a essentiellement son rite dans le sanctuaire de la famille. S'il nous était donné de tenir toujours près de nous les urnes sépulcrales des personnes perdues et bien-aimées, que de fois tournerions-nous vers elles nos pensées, que de bonnes résolutions, que d'actions louables, que d'œuvres généreuses naîtraient de cette contemplation constante! »

Et si, à leur tour, les adversaires de l'inhumation s'appliquaient à l'incriminer à ce même point de vue du sentiment, que de choses n'auraient-ils pas à dire? Est-il rien de plus horrible à imaginer que la destinée du corps enfoui dans la terre; peut-on sans frémir se représenter la lente décomposition de ce cadavre que se dispute l'innombrable armée des vers? Combien oseraient supporter le spectacle d'une exhumation au bout de quelques mois et se condamner à revoir face à face ceux qu'ils ont le plus aimés? N'y a-t-il pas là une idée bien autrement choquante que celle de l'homme réduit en une poignée de cendres, sans avoir passé au préalable par cette épouvantable transformation? Que vient-on parler de traitement irrespectueux, lorsqu'il s'agit de la crémation? Si l'on va au fond des choses, l'inhumation n'offre-t-elle point quelque chose de bien autrement repoussant? « En quoi, dit le professeur Fornari, se convertit finalement le cadavre enterré? En herbe, qui, haute et vigoureuse, croît dans les cimetières. Que fait-on de cette herbe? Dans quelques endroits on la brûle, mais dans beaucoup d'autres elle sert à nourrir les bestiaux, elle se transforme en chair de bœuf, et de cette chair nous faisons à notre tour notre nourriture. En fin de compte, nous mangeons de nous-mêmes »

A tout prendre, ajoute-t-on, il ne convient donc pas d'introduire ici une question de sentiment, qui, dirigée par les partisans de l'inhumation contre leurs adversaires, pourrait également bien se tourner contre eux. Ce qu'il importe, c'est de s'habituer à ne considérer que comme une chose secondaire la destinée du corps humain après la mort. La vraie, la seule sépulture qui intéresse l'homme, c'est celle qui lui sera volontairement ouverte dans le souvenir des vivants; que son cadavre pourrisse sous la terre ou que ses cendres reposent dans l'urne funéraire, ce qu'il doit désirer avant tout, c'est de demeurer présent dans l'esprit



de ceux avec qui il a aimé et souffert, au milieu desquels il a vécu. En dehors de cela tout est ignorance et routine. « On parle du culte des souvenirs, on dit qu'une cité ne peut être séparée de son cimetière, écrit le feuilletonniste d'un grand journal parisien (*la République française*), et l'on ne comprend pas que si ces principes avaient toujours été suivis, au lieu d'être un foyer d'activité et de travail, Paris ne serait plus qu'un vaste champ de repos et de silence.... Ah ! les générations auxquelles il faut, pour songer à leurs amis, un signe tangible de leur existence ! ah ! les fils qui ne revoient leur père que devant la pierre de son tombeau ! ah ! les prêtres et les théosophes qui encouragent ces tendances, sont bien les pires matérialistes, les mêmes qui ne voient dans les hommes que des enfants auxquels est promis pour leurs fautes un châtement corporel par un pédagogue colérique. »

5° Nous arrivons à la troisième et dernière objection. Nous disons la dernière, car nous ne tenons pas compte de certaines critiques qui ont été faites, soit au nom de la théologie, sous prétexte que les croyances monothéiques s'opposent formellement à la crémation, ce qu'un vénérable ecclésiastique italien, l'abbé Bucellati, s'est donné la peine de réfuter, soit au nom de l'anthropologie, sous prétexte que, si nous brûlions aujourd'hui nos morts, nous ne laisserions pas à nos arrière-descendants le plus petit crâne sur lequel ils pussent disserter, ce qui, à tous les points de vue, serait certainement déplorable.

La dernière objection a trait aux moyens pratiques. Il va sans dire que si les partisans actuels de la crémation n'ont à offrir au public que le bûcher primitif des Grecs, des Romains ou des Hindous, il devient assez inutile de discuter les avantages et les inconvénients de la crémation, car dans un état de civilisation où plus des deux tiers des morts sont enterrés en concession gratuite, on ne voit pas, en dehors de quelques millionnaires fanatiques, qui pourrait se permettre le luxe d'une opération aussi coûteuse, sans compter qu'il y aurait grandement à reprendre au point de vue hygiénique.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les novateurs, et, il faut leur rendre cette justice, ils n'ont commencé à mener une campagne active en faveur de la crémation que lorsqu'ils ont tenu entre leurs mains des moyens à peu près suffisants pour l'effectuer.

VI. APPAREILS MODERNES EMPLOYÉS POUR LA CRÉMATION. Les conditions à remplir étaient nombreuses et difficiles : si l'on tient compte de la composition du corps humain, on comprendra sans peine combien il est malaisé de réduire une masse où il entre 75 parties d'eau sur 100. Il fallait cependant faire en sorte que la combustion fût rapide et complète. Par complète nous entendons que non-seulement il n'y eût plus qu'un résidu de cendres à la fin de l'opération, mais que pendant son cours tous les gaz produits par elle fussent également consumés, afin de ne répandre aucune mauvaise odeur dans l'atmosphère environnante.

En somme les savants contemporains ont réalisé ce vœu que nous avons trouvé si naïvement énoncé dans le projet Cambry : ils ont inventé et construit *des appareils disposés ingénieusement par la chimie moderne.*

Depuis assez longtemps, l'idée était venue à plusieurs que l'on pouvait distiller les corps comme on distille un objet quelconque composé de principes volatils et de principes fixes. Il y a plus de trente ans que M. Xavier Rudler proposait à son ami le docteur Caffé, comme étant le moyen le plus simple, le plus économique et le moins repoussant à la vue de brûler les corps, celui qui con-



siste à les placer dans une cornue à gaz et à les distiller jusqu'à réduction en cendres. Nous allons voir que, plus ou moins modifié dans l'application, ce principe a prévalu dans la construction de plusieurs des appareils que nous allons maintenant décrire.

On ne compte pas sans doute que nous exposons ici tout ce que l'esprit des inventeurs a produit d'appareils crémateurs depuis un petit nombre d'années. La liste en serait aussi longue que la description fastidieuse. Nous nous contenterons de signaler ceux que l'opinion des gens compétents a le plus particulièrement distingués, et qui, dans la pratique, ont donné jusqu'ici les résultats les plus satisfaisants. Sans nier aucunement la valeur des inventions de MM. Teruzzi, Betti, Dujardin, Musatti, Calucci, Bonelli, Carati et *tutti quanti*, nous bornerons cette revue des appareils et procédés déjà proposés à ceux de MM. Polli et Clericetti (de Milan), de M. Gorini (de Lodi), de M. Brunetti (de Padoue), de M. Siemens (de Dresde) et de M. Küborn (de Bruxelles).

M. le docteur Polli, pensant que l'on pouvait avantageusement remplacer, dans l'incinération des corps, le bois par le gaz d'éclairage, fit, il y a déjà quelques années, plusieurs expériences dans ce but au gazomètre de Milan. La première consista à incinérer le cadavre d'un chien barbet du poids de 10 kilogrammes dans une cornue d'argile réfractaire de forme cylindrique, servant à la distillation du charbon de terre, où la combustion du gaz d'éclairage, amené à l'intérieur par un tube circulaire perforé, était activé par le mélange d'une certaine quantité d'air pur. L'opération ne réussit qu'à moitié; car, outre qu'elle dura plusieurs heures, elle produisit une fumée épaisse et donna lieu à une forte odeur de viande rôtie. Cependant il était démontré que l'on pourrait produire la crémation avec l'aide du gaz d'éclairage, et l'auteur, après de nouvelles expériences, couronnées de succès, put, en ces derniers temps, construire, avec l'aide de l'ingénieur Clericetti, le monument et l'appareil crémateur que possède aujourd'hui le cimetière de Milan.

Nous empruntons au journal *la Nature* du 15 mai 1876 l'excellente description qu'il a donnée de l'appareil Polli-Clericetti.

L'urne crémateur, avec les diverses annexes que comporte son fonctionnement, a été établie dans un élégant édifice élevé dans le cimetière, et que représente la figure 1.

L'appareil lui-même, dont on voit les détails sur la figure 2, offre extérieurement l'apparence d'un sarcophage antique, dissimulant la chambre où s'opère l'incinération. Cette chambre, où se trouve le foyer ou cendrier, sous forme d'une caisse rectangulaire, est recouverte d'un dôme semi-circulaire consistant en une mince plaque de fer (*a, b, c, d, e, f, g, h*) revêtue intérieurement d'une matière réfractaire.

Séparée de ce premier dôme par une distance de 0<sup>m</sup>,10, s'élève une voûte semi-cylindrique, construite en briques ordinaires, convenablement consolidée par une armature en fer. La chambre à air ainsi formée empêche toute déperdition de calorique, tout en maintenant à une basse température l'extérieur de l'urne pendant que la combustion s'effectue dans l'intérieur.

L'appareil est complètement clos à l'une de ses extrémités; à l'autre il présente une ouverture qui donne dans la chambre à crémation. Cet orifice est muni d'un système de fermeture qui se compose de deux parties: l'une, inférieure, sorte de guichet formé d'une plaque de fer correspondant au foyer ou cendrier (*b, g, f, m*), et l'autre supérieure, qui ferme l'ouverture du four; celle-



ci, en matériaux réfractaires, porte en son milieu un petit tube tronconique en fer, permettant de surveiller de l'extérieur la marche de l'opération.

La partie inférieure du four, son plancher, se compose de deux grilles de fer concaves, concentriques, placées l'une sur l'autre et élevées à une certaine distance au-dessus de la plaque du cendrier.

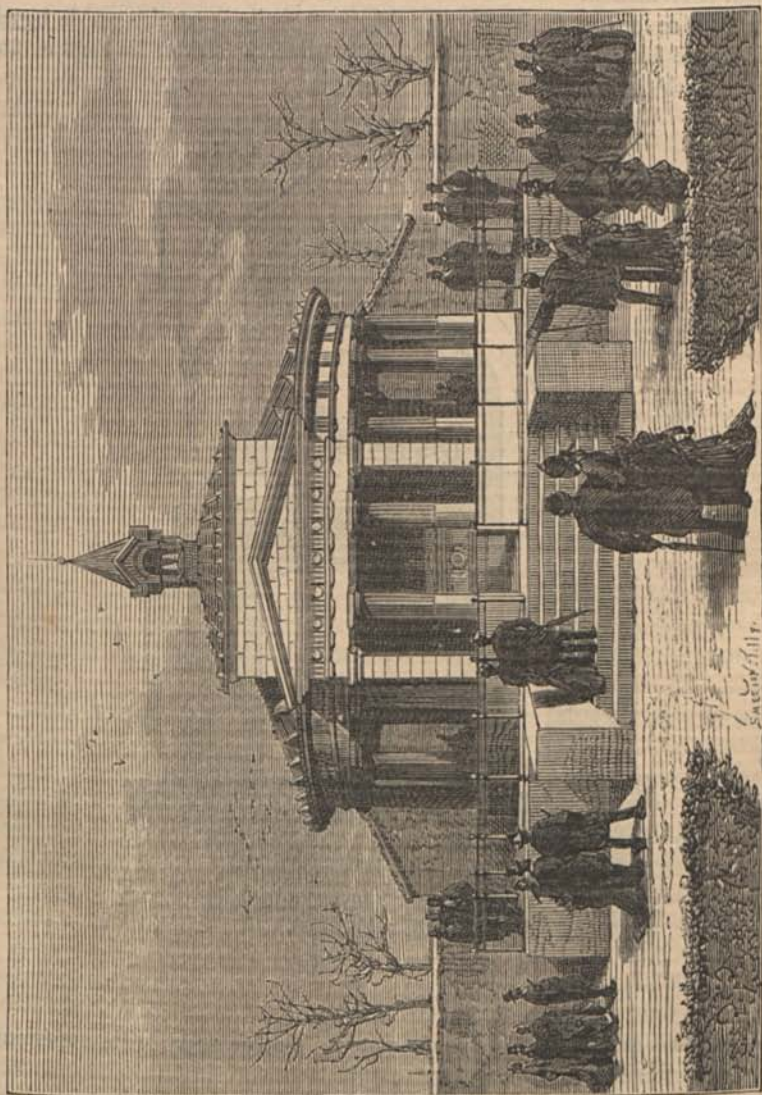


Fig. 4.

La grille inférieure D est fixe et porte 217 flammes de gaz, dont la moitié sont des flammes ordinaires en éventail, et les autres de petites flammes minces, destinées à remplir les vides laissés par les premières, ce qui permet d'obtenir une surface de combustion continue, comme un véritable lit de feu.

La grille supérieure AB est mobile et susceptible de glisser facilement sur

deux guides latéraux en fer, au moyen de roulettes installées *ad hoc*; elle peut ainsi sortir de la bouche du four, et est destinée à recevoir le cadavre. Formée de barres de fer, cette grille présente latéralement, et sur toute sa longueur, deux appendices, mobiles à l'aide de charnières, qui se relèvent et servent à ramener vers le centre les parties du corps qui pourraient accidentellement s'isoler pendant la crémation.

Une lame de fer (*m, f*), à rebords saillants et facile à extraire par la bouche du four, une fois l'opération terminée, est destinée à recevoir les cendres fines

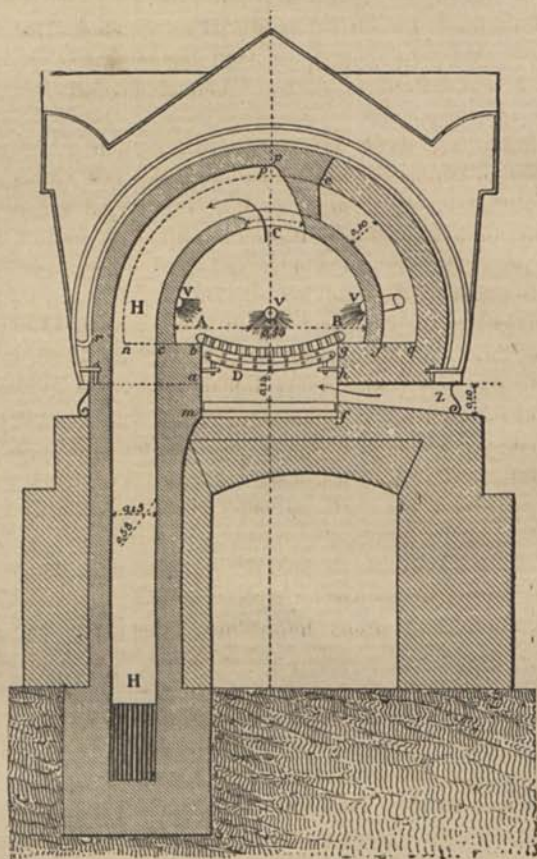


Fig. 2.

et les matières grasses enflammées qui peuvent tomber de la grille supérieure, à travers le lit de flammes.

Par l'extrémité opposée à la bouche du four pénètre le conduit qui amène le gaz à la grille inférieure, et trois jets de gaz et d'air, de 3 centimètres de diamètre, poussés à une certaine pression au moyen d'un ventilateur.

Dans la voûte supérieure de l'appareil est pratiquée, au milieu, une ouverture *C*, qui donne entrée dans le conduit *H*, en matière réfractaire; ce dernier passe sous le sol et aboutit à une cheminée, munie intérieurement d'une couronne de flamme de gaz, servant à appeler dans les canaux du four le courant



d'air extérieur qui afflue par les ouvertures Z, réglées par des guichets spéciaux disposés au niveau de ces orifices. Tel est l'appareil Polli-Clericetti.

Au moment de l'opération, on apporte, dans sa bière, le corps à incinérer, enveloppé de son linceul et recouvert d'un voile. On tire hors du four la grille supérieure, sur laquelle on dépose le cadavre, que l'on introduit rapidement dans l'appareil. On ouvre l'accès au gaz, on ferme l'ouverture du four, et alors commence la combustion, qui devient plus active et plus efficace, grâce aux becs VV, que l'on dirige sur les parties du corps les plus difficiles à détruire.

On observe la marche de l'opération à travers le petit tube tronconique placé dans la porte du four, et par les ouvertures Z. Un long tube branché sur la cheminée, porte à son extrémité supérieure une flamme de gaz grâce à laquelle on peut constater à tout instant s'il s'échappe ou non des produits gazeux combustibles.

La crémation du corps de M. Keller, pratiquée à l'aide de cet appareil, dura une heure et demie, temps certainement un peu trop long, mais qui serait déjà notablement réduit si, au lieu de pratiquer une crémation isolée, on brûlait plusieurs cadavres successivement dans un appareil de plus en plus échauffé. Le corps, qui pesait 55<sup>kg</sup>,30, donna 2<sup>kg</sup>,92 de cendres, c'est-à-dire environ 1/17,2 du poids du cadavre.

Depuis la crémation de M. Keller, opérée le 22 janvier 1876, une nouvelle expérience a été faite de l'appareil de MM. Polli et Clericetti le 24 avril de la même année. Ce jour-là y fut brûlée la dépouille mortelle de Mme Pozzi-Loctelli. L'opération, modifiée dans quelques détails, écrit le docteur G. Pini, a duré deux heures, et de même que pour la première expérience, il n'est sorti de la haute cheminée où venaient aboutir les produits de la distillation du charbon fossile et de l'urne crématoire, qu'une vapeur aqueuse mélangée à un peu de fumée ne répandant à l'entour aucune odeur désagréable. L'incinération a été complète, et malgré le volume exagérée des os du bassin, tout a été réduit en poussière (amas de principes minéraux et carbonés, inaltérables à l'air), religieusement recueillie dans une urne funéraire. Le corps pesait environ 50 kilogrammes, le poids du résidu obtenu par la calcination n'était que de 3<sup>kg</sup>,60.

En ce qui concerne le prix de revient d'une crémation, dans cet appareil, les auteurs ont établi qu'il était d'environ 85 francs, ce qui est une somme fort élevée pour une seule crémation. Mais il convient de faire remarquer que la plus grande partie de cette somme est employée à amener le four à la température voulue, ce qui demande soixante-douze heures, une masse énorme de charbon et une surveillance assidue. MM. Polli et Clericetti estiment que le jour où les crémations seraient nombreuses, les frais qu'une seule entraîne se trouvant répartis sur plusieurs, le coût de chacune ne dépasserait pas de beaucoup le prix du gaz d'éclairage employé, c'est-à-dire une vingtaine de francs.

Pendant que M. Polli et son collaborateur se livraient à ces expériences et construisaient l'appareil que nous venons de décrire, un chimiste italien fort connu, M. Paolo Gorini, auteur des *Vulcani sperimentali*, trouvait un procédé, qui, s'il n'a pas eu comme le précédent l'honneur d'entrer encore dans la pratique, mérite à tous égards d'être connu. Nous laissons la parole au docteur Gaetano Pini, qui a assisté aux premières expériences faites par l'auteur dans son laboratoire de Lodi :

« Au moment où je pénétrai, Paolo Gorini était tout attentif à liquéfier une certaine matière contenue dans deux petits creusets. A quelque distance de lui



gisaient des têtes, des pieds, des mains et des jambes de cadavres humains. Une compagnie choisie, comprenant des médecins, au milieu desquels je distinguai Agostino Bertani, et quelques dames, représentant le sexe aimable, que n'avait point épouvantées l'horreur d'un tel spectacle, faisait cercle autour de l'illustre professeur.

« Après un moment d'anxieuse attente, Gorini annonça à ses invités que le liquide avait atteint le degré d'ébullition nécessaire pour dissoudre en peu de temps les tissus organiques les plus durs; il prit successivement une jambe, un pied, une main, une cuisse et finalement une tête, et à peine avait-il plongé dans le liquide incandescent chacune de ces parties qu'immédiatement elle était entourée d'une flamme brillante qui en un instant la réduisait à rien.

« L'œuvre de destruction fut rapide et silencieuse. Aucune crépitation ne frappa les oreilles, aucune odeur n'offensa l'odorat des assistants; la fumée qui sortit du creuset s'éleva vers les nues, et les gaz se répandirent dans l'air environnant pour féconder d'autres êtres et faire partie de nouvelles substances.

« Le procédé de Gorini est des plus simples. La matière employée entre en fusion à une haute température, et parvenue au point d'échauffement voulu, elle détruit complètement en vingt minutes le cadavre qu'on y a plongé, le décomposant en ses principes organiques pour la majeure partie volatils, et en ses principes fixes qui demeurent dans le liquide pour constituer les cendres, que l'on peut ensuite recueillir, en les extrayant du liquide au moyen d'une toile métallique que l'on a eu soin de placer sous le cadavre, ou mieux en versant dans l'eau la matière qui a servi à l'opération, pour les obtenir dans un état de pureté parfait, déposées au fond du vase.

« Le système Gorini demande, lorsqu'il ne s'agit que d'un seul cadavre, un prix assez élevé à cause de la grande quantité de combustible nécessaire pour porter à l'état de fusion la matière destinée à accomplir la crémation; mais une fois cet état obtenu, la matière fondue peut servir à consumer une quantité considérable de cadavres, de manière que le prix irait toujours en diminuant à mesure que leur nombre augmenterait. D'après un compte fait avec beaucoup d'exactitude, l'auteur des *Vulcani sperimentali* croit pouvoir affirmer que 60 à 70 francs seraient suffisants pour la crémation d'un seul cadavre; mais comme on pourrait aussi bien en brûler dix ou douze dans le même temps, le prix ne dépasserait pas 8 francs pour chacun. »

Tel est le procédé au moins curieux dont nous avons cru devoir placer la description sous les yeux de nos lecteurs et qui probablement l'aurait emporté sur tous les autres, si son auteur, M. Paolo Gorini, avait consenti à livrer le secret de la mystérieuse substance qu'il emploie, et que le docteur Brunetti croit être simplement de l'acide chromique. Ce procédé réunit en effet la plus grande partie, sinon la totalité des conditions désirables, à savoir la rapidité, la simplicité, l'absence de toute odeur désagréable, et enfin la médiocrité du prix de revient, dans le cas où la crémation pénétrerait dans les mœurs.

Le docteur Brunetti, professeur d'anatomie pathologique à l'université de Padoue, a exposé à Vienne, en l'année 1875, un appareil à crémation qui a reçu l'approbation de plusieurs hommes compétents.

La partie la plus importante de l'appareil est un vaste four rectangulaire, construit en briques, ouvert à la partie supérieure et percé à la partie inférieure d'ouvertures latérales qui permettent d'entretenir et de régler la combustion. Peu de bois suffit, dit l'auteur, mais il faut qu'il soit disposé de manière



à s'enflammer facilement. L'ignition obtenue, on introduit par le haut le cadavre que l'on a pris soin d'assujettir au moyen de fils de fer sur une plaque de métal assez mince pour ne point entraver l'action du feu et l'on fait jouer sur le tout des volets réflecteurs, en forme de couvercle, qui, en se refermant, répercutent la flamme et concentrent la chaleur. Ils sont munis du système que M. Brunetti appelle régulateurs, et qui servent à les ouvrir ou à les fermer à volonté.

Dans la première période de l'opération, la chaleur dégagée est consacrée presque en entier à évaporer le liquide contenu dans le cadavre. Il se dégage une masse considérable de vapeurs et de gaz, et il est utile à ce moment de faire jouer les réflecteurs. Mais bientôt le cadavre ayant atteint un état convenable de dessiccation et le calorique continuant à s'accumuler, la combustion spontanée se produit, et deux heures suffisent pour que la carbonisation soit complète.

Cependant l'opération n'est pas terminée, car si les parties molles sont réduites, les os ne le sont pas encore. On renouvelle alors le combustible, on réunit au moyen d'un crochet la masse carbonisée sur laquelle on abaisse une plaque de fonte afin de concentrer la chaleur, et l'on procède à une nouvelle incinération. Celle-ci achevée et le feu éteint, on recueille les cendres. 70 à 80 kilogrammes de bois sont nécessaires pour cette double opération.

Sans vouloir porter un jugement absolument défavorable sur le système de M. Brunetti, nous croyons qu'il est inférieur en beaucoup de points à ceux de MM. Polli et Gorini. Il manque de simplicité; il ne semble pas devoir être exempt de toute émanation désagréable; de plus, il est coûteux, et le prix de revient ne semble pas pouvoir baisser en raison du nombre des crémations.

L'appareil qui nous paraît remplir le plus exactement les différentes conditions voulues est assurément celui de M. F. Siemens, de Dresde. La description que nous allons en donner est empruntée au journal *la Nature* (27 mars 1875), qui déjà nous a fourni celle de l'appareil Polli-Clericetti :

Ce nouveau four comprend trois parties :

- 1° La chambre de combustion C;
- 2° Le cendrier D;
- 3° Le régénérateur B.

La chambre de combustion est amenée préalablement au degré de température exigé pour une combustion complète, au moyen de la chaleur fournie par le régénérateur.

A la partie inférieure de celui-ci, deux canaux distincts, dont l'un est représenté en A, amènent l'un, du gaz combustible, l'autre de l'air atmosphérique. Le gaz, brûlant au milieu de l'air, produit une flamme qui chauffe les divers étages de briques réfractaires superposées dans le régénérateur, en passant à travers tous les passages qui s'y trouvent ménagés.

La flamme qui sort à la partie supérieure pénètre dans la chambre de combustion C par un conduit latéral, les produits sont ensuite expulsés par la cheminée E.

Lorsque les briques réfractaires sont assez échauffées (après un intervalle de quatre heures environ, on obtient le rouge brillant), on intercepte l'arrivée du gaz; le fourneau est prêt pour l'opération de la crémation.

Le corps à brûler, placé dans une bière, glisse à l'aide de rouleaux représentés à la droite de notre gravure, dans la chambre de combustion C. La porte est refermée, les briques étant au degré voulu de température pour que la crémation commence, l'air arrive seul sous le générateur, s'échauffe en passant à



travers les carreaux incandescents, met immédiatement en ignition le corps et entretient si puissamment la combustion que, dans l'espace d'une heure ou de cinq quarts d'heure, toutes les parties combustibles sont consumées ; il ne reste que les cendres et les os calcinés. Ceux-ci sont retirés par une porte pratiquée dans le cendrier, dont les dimensions sont assez grandes pour déterminer une diminution locale dans le tirage, et empêcher ainsi l'entraînement des cendres dans la cheminée.

Pendant cette opération, la chaleur développée par la combustion du corps sert à maintenir la température dans la chambre de combustion.

Si la crémation s'applique à un corps de petite dimension développant moins de chaleur, celui d'un enfant, par exemple, on a la faculté de laisser entrer une certaine quantité de gaz dans la chambre, par le tube F. Cette précaution est

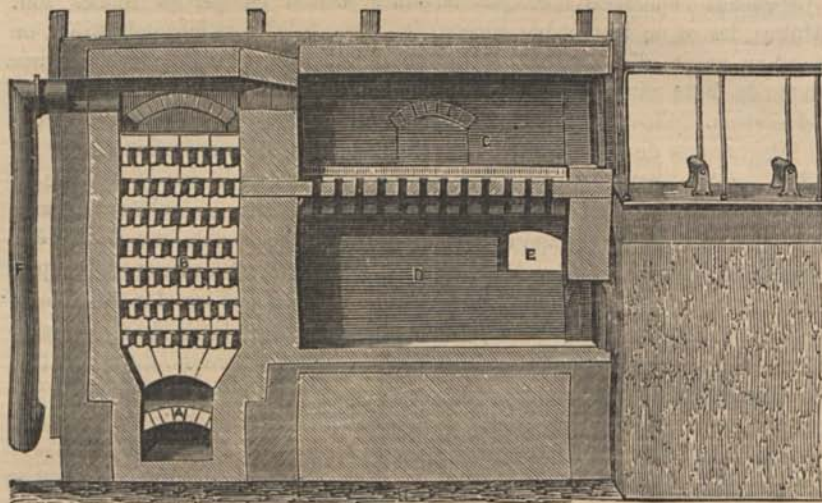


Fig. 3.

aussi employée avec succès, lorsque la chambre n'a pas été convenablement chauffée dès le commencement.

Pour opérer la crémation d'un second corps, il suffit de recourir à l'emploi du gaz combustible au début de l'opération, afin de ramener le régénérateur et la chambre de combustion au degré primitif. La température de la chambre de combustion ne doit pas s'élever au-dessus de 750 degrés centésimaux, sinon les cendres seraient en partie réduites en fusion.

Au lieu d'employer un gaz combustible, on peut placer une grille ordinaire sous le régénérateur et brûler du charbon de bois, ou tout autre corps combustible.

Suivant les données de l'expérience poursuivie jusqu'ici, il semble qu'il y ait quelque différence pour le temps de la combustion des corps de différents âges et de diverses natures ; il est à présumer que la combustion est facilitée par l'abondance de la matière grasse.

La quantité de charbon nécessaire pour échauffer le régénérateur et effectuer la crémation complète d'un seul corps est d'environ neuf quintaux dans le fourneau à gaz. Pour une seconde opération, suivant immédiatement la première, une quantité beaucoup moindre est suffisante.



Le système Siemens est jusqu'ici le plus parfait qu'on ait inventé, et c'est sur son modèle que vont se construire sans doute les appareils crémateurs qu'on parle d'ériger en plusieurs villes.

Mais à côté de ces monuments qui doivent être placés dans un endroit fixe, au voisinage des villes, et où seront portés les morts pour y subir l'épreuve du feu, on s'est également occupé d'inventer des appareils capables d'être transportés facilement et destinés à être utilisés en cas de guerre ou d'épidémie. La récente exposition de Bruxelles, au milieu de systèmes crémateurs de tout genre, contenait plusieurs appareils de cette espèce, et bien que les moyens employés par M. Créteur, et que nous avons décrits plus haut, nous semblent avoir suffisamment rempli le but proposé, nous ne pouvons cependant passer sous silence ce qui a été fait dans cette voie. Nous dirons donc quelques mots de l'appareil inventé par le docteur Hyacinthe Küborn, de l'Académie royale de Bruxelles.

Toutes les parties en sont comprises dans une grande caisse métallique, laquelle est portée sur un châssis à deux essieux; à ceux-ci s'adaptent à volonté deux jeux de roues, semblables à celles des wagons de chemin de fer, ou deux jeux de roues à jantes planes pour le roulement sur les routes et dans les campagnes. Les détails de construction ont été étudiés de telle sorte que toute détérioration puisse être aisément et immédiatement réparée, même par des mains peu expérimentées. Le nombre, le poids des pièces ont été réduits dans la limite du possible, de manière à faciliter le transport rapide et de ramener le coût de construction au minimum.

L'appareil complet offre extérieurement l'aspect d'un wagon de chemin de fer, avec cette addition qu'il peut rouler sur voies charretières et y être remorqué par chevaux ou mulets.

L'espace clos, destiné à recevoir les cadavres, est une chambre dont les parois sont imperméables à la chaleur; le fond de cette chambre est formé par deux soles réfractaires inclinées, dont le bord inférieur vient plonger dans un bassin qui fait fermeture. Sous ces soles sont placés deux foyers conjugués qui, en vertu de leur agencement, peuvent être alimentés soit par de la houille, soit par du bois, soit même par du goudron ou du pétrole.

Les flammes du premier foyer, après avoir chauffé la première sole, viennent enflammer les gaz dégagés par les cadavres, puis les graisses liquéfiées qui s'écoulent du bassin de fermeture, et mélangés aux produits de combustion des résidus, vont passer sur le second foyer, qui achève l'œuvre de destruction. De là tout s'écoule par une cheminée vers l'air extérieur.

L'opération suit donc la marche suivante: une dizaine de cadavres sont étalés sur les soles; on abaisse le couvercle de la caisse qui s'engage dans sa fermeture étanche. On allume et l'on entretient le feu des foyers. La chaleur traversant la sole liquéfie d'abord les graisses qui s'écoulent en suivant la pente de la sole, se rendent au bassin de fermeture, et n'en sortent qu'en débordant et pour se répandre sur un petit plan incliné, où elles sont saisies par les flammes du premier foyer, comme il vient d'être dit.

Les gaz qui se dégagent des cadavres sont forcés de suivre un chemin identique; ils viennent barbotter dans les graisses du bassin de fermeture qui fait office de barillet et empêche les explosions; de là ils sont conduits au premier foyer qui les combure complètement. Les produits de cette combustion passent en sus, pour plus de sécurité, sur le second foyer.



L'opération se continue ainsi durant un laps de temps qui va de 75 à 90 minutes, au bout duquel la crémation est complète. La tâche des ouvriers, une fois les cadavres placés sur les soles et le couvercle refermé, consiste simplement à entretenir le feu. C'est une besogne qui peut être confiée aux manœuvres les plus inexpérimentés.

L'appareil de M. Küborn est certainement fort ingénieux, et autant que l'on peut porter un jugement sur une invention non encore éprouvée, il est permis de croire qu'il a résolu aussi complètement que possible le problème proposé.

Nous bornerons là ce que nous avons à dire des différents appareils inventés par les partisans de la crémation. On leur avait objecté que la crémation était d'une pratique difficile sinon impossible, tant à cause de la longueur inévitable de l'opération, que des émanations nuisibles qu'elle engendrerait et des sommes considérables qu'elle coûterait. Ils ont répondu en inventant des appareils où la crémation se fait rapidement, à peu de frais, et sans que rien vienne blesser l'odorat ou la vue des assistants.

Sur ce point donc les partisans de la crémation peuvent triompher, et s'ils avaient aussi complètement résolu les autres objections qui leur ont été faites, l'avenir de la crémation ne serait évidemment pas douteux et de beaux jours auraient lui pour les ciseleurs d'urnes cinéraires, les constructeurs de columbaria et les fabricants de gaz d'éclairage ou d'acide chromique. Mais pour le malheur de ces corporations intéressantes, il ne nous semble pas que les partisans de la crémation aient apporté contre les objections d'ordre moral ou même hygiénique des raisons aussi convaincantes que contre les objections d'ordre purement pratique.

**III. Avenir de la crémation.** Nous voici arrivés au chapitre des conclusions. Après avoir montré la crémation dans le passé et dans le présent, il nous reste à rechercher ce que semble lui réserver l'avenir et jusqu'à quel point elle a quelque chance de s'introduire dans nos mœurs.

Si, dans le chapitre précédent, nous nous sommes abstenus de toute critique en développant, avec toute l'impartialité dont nous étions capables, les arguments des partisans de la crémation, ce n'est pas, on le sait déjà, que tous ces arguments nous ont paru irréfutables, mais c'est qu'il nous a semblé favorable au bon ordre de cette discussion de présenter dans son ensemble la thèse des novateurs avant d'introduire nous-mêmes aucun des motifs qui nous portent à la rejeter. Le moment est venu de dire à notre tour ce que nous pensons des arguments invoqués, de séparer les propositions qui nous semblent justes et démontrées de celles qui nous semblent téméraires et aventureuses, de faire voir ce qu'il y a d'utile et d'acceptable dans ces projets, mais aussi ce qu'ils contiennent de germes dangereux que l'intérêt bien entendu de la société est de combattre et d'étouffer.

**VII DISCUSSION DES ARGUMENTS PRÉSENTÉS PAR LES PARTISANS DE LA CRÉMATION.** Toute la thèse des partisans de la crémation se résume en ceci : Le système de l'inhumation devient chaque jour plus menaçant pour les vivants ; et il n'est pas aujourd'hui une ville tant soit peu importante qui dans l'air qu'elle respire et dans l'eau qu'elle boit ne trouve un poison qui lui est versé par les morts : il n'est que temps d'abandonner une pratique aussi déplorable. Mais d'autre part nous n'avons pas le choix, et, en dehors de l'inhumation, la crémation est le seul procédé possible.



Il n'est pas douteux, nous en convenons, que si l'état de choses actuel était à ce point dangereux et menaçant qu'une solution aussi radicale que la crémation s'imposât d'elle-même, à défaut d'autres moyens plus convenables, il faudrait bien s'incliner devant la nécessité impérieuse et faire taire tout autre sentiment que celui du salut public. Mais voici précisément ce qui ne semble pas encore absolument démontré aux adversaires de la crémation : ils ne sont pas convaincus, malgré le nombre et l'importance des arguments dont on les a accablés, que l'inhumation fasse courir d'aussi grands périls qu'on le prétend à la société ; et, alors même que ces périls existeraient, ils croient, non sans apparence de raison, que les moyens d'y parer sont aussi efficaces que nombreux. Si l'on joint à cela la persuasion où ils sont que la mesure proposée pourrait gravement compromettre des intérêts de l'ordre le plus élevé, on conçoit qu'ils n'acceptent qu'avec répugnance un projet qui leur paraît à la fois inutile et dangereux.

En ce qui nous concerne personnellement, nous sommes prêts à accepter la crémation dans tous les cas où il nous sera prouvé que l'inhumation ne peut s'effectuer dans les conditions qui la rendent inoffensive, et, sans aller plus loin, nous n'hésiterons pas à déclarer qu'elle nous semble appelée à rendre de véritables services sur les champs de bataille et dans les temps d'épidémie grave. Ce n'est pas seulement dans l'antiquité, c'est aussi dans les temps modernes que le problème de la sépulture à donner aux victimes de la guerre s'impose à l'attention et aux soins de l'hygiéniste. Nos batailles ne sont pas moins meurtrières que celles des Romains ou des Grecs, et, comme on a pu le voir dans des luttes récentes, il n'est guère plus facile de procéder aujourd'hui à une inhumation convenable qu'au temps d'Annibal et de Marcellus. En Italie et en Bohême, comme à Sedan, Metz ou Paris, partout il a fallu au bout de quelques mois, sur les plaintes légitimes des populations, exhumer ce que l'on avait enterré à la hâte sans précaution et sans ordre, et soit inhumer de nouveau, comme les Allemands l'ont fait à Metz et comme nous l'avons fait à Paris, soit rûler les restes déjà décomposés, comme M. Créteur l'a fait à Sedan. Il est certain que dans des cas semblables il y aurait tout avantage à employer tout de suite la crémation, à laquelle il faut avoir recours tôt ou tard, si l'on ne veut se servir de moyens à la fois très-pénibles et très-coûteux. De plus il faut bien reconnaître que les graves objections d'ordre moral qui sont faites à la crémation perdent beaucoup de leur puissance, quand il s'agit de l'appliquer en temps de guerre ; car si, comme nous le verrons, il faut tenir compte par-dessus tout, dans cette importante question des modes de sépultures, du sentiment des vivants, du sentiment de ceux qui restent, on avouera que la chose devient presque indifférente quand il s'agit d'hommes, morts pour la plupart très-loin du foyer domestique, enfouis immédiatement, pêle-mêle, sans honneur, sans que rien vienne indiquer l'endroit où ils reposent à ceux qui voudraient plus tard visiter leur tombe.

Il en est de même pour certains cas d'épidémie. Si nous n'avons pas depuis longtemps été visités par un de ces fléaux comme l'antiquité en a connus aux temps de Périclès et d'Antonin, ou comme en a vus le monde moderne, lorsqu'au quatorzième siècle le tiers de la population d'Europe, au dire de Froissart, mourut de la peste noire, rien ne nous assure que l'avenir ne nous réserve point d'épreuves semblables, et alors même que les scènes épouvantables dont furent témoins certaines grandes villes comme Florence, Londres, Paris, Marseille et tant d'autres, ne seraient pas à redouter, il n'est pas douteux que la crémation serait



là à sa place, non-seulement parce que l'inhumation deviendrait presque impossible faute des moyens convenables, mais encore parce qu'il y aurait utilité, nécessité même, à se débarrasser de la manière la plus prompte et la plus radicale de tant de dépouilles empoisonnées, aliment le plus sûr de la contagion. En ce qui est du respect dû aux pieux sentiments de ceux qui survivent, là, pas plus qu'en temps de guerre, ils ne peuvent être pris en sérieuse considération : d'abord parce que les survivants eux-mêmes, dont le nombre diminue d'heure en heure, ne songent guère à réclamer contre le traitement qu'on fait subir à leurs proches, tant ils sont affolés de terreur et uniquement préoccupés du soin de leur propre préservation, ensuite parce que l'intérêt suprême du salut public doit dominer ici toute autre considération et faire taire jusqu'aux plus respectables scrupules.

*Nous admettons donc deux cas où la crémation nous semble utile et désirable : ce sont ceux de guerre et d'épidémie grave.* En dehors d'eux, nous n'apercevons nulle part cette nécessité inéluctable dont nous entretenient les partisans de la crémation, et, même pour nos cités les plus populeuses, nous ne saisissons pas nettement la valeur des arguments au moyen desquels on voudrait nous amener à supprimer l'inhumation.

Ces arguments, nous allons les reprendre un à un et les discuter.

Ils sont, on se le rappelle, au nombre de trois principaux :

- 1° *Les cimetières sont une source d'émanations dangereuses ;*
- 2° *Les cimetières empoisonnent les eaux de puits et de rivière ;*
- 3° *Les cimetières occupent trop de place.*

1. En ce qui concerne les émanations soi-disant dangereuses dont on accuse les cimetières, nous pouvons faire deux parts des arguments présentés par nos adversaires : la part des théories et la part des faits. Ces théories, plus ou moins appuyées d'expériences de laboratoire, partent d'un point essentiellement faux à notre avis. Prenant ce que l'on connaît aujourd'hui des phénomènes qui accompagnent la décomposition des corps (ce qui est en vérité peu de chose), et énumérant les différentes transformations chimiques dont elle est la source, les auteurs raisonnent comme si cette décomposition avait lieu à l'air libre, comme si une épaisse couche de terre n'offrait pas, en même temps qu'une résistance très-réelle à l'expansion des matières gazeuses, l'occasion d'une foule de combinaisons secondaires, capables d'en fixer une portion considérable au-dessous du sol. Le passage que nous avons cité de M. Tardieu, malgré les emprunts qu'il fait à d'éminents chimistes étrangers, contient plutôt à cet égard une affirmation qu'une démonstration. Il est parfaitement certain et nous ne discutons pas que quelques gaz peuvent arriver jusqu'à la surface ; tout le monde connaît le phénomène des feux follets produits par la combustion spontanée de l'hydrogène phosphoré dans l'oxygène de l'air. Mais, d'autre part, on conviendra également que de tels gaz cessent d'être dangereux, justement parce qu'il sont brûlés, et cela au moment même où ils arrivent à la surface du sol. Parmi les autres gaz produits par la décomposition cadavérique, ceux que l'on cite parmi les plus dangereux, comme l'acide carbonique et l'ammoniaque, ne paraissent arriver qu'en très-minime proportion jusqu'à l'air extérieur. Nous n'en voulons pour preuve, en ce qui concerne l'acide carbonique, que ce que nous dit le docteur Reid lui-même, cité par M. Tardieu, que la terre qui environne les fosses est imprégnée d'acide carbonique, comme elle pourrait être imbibée d'eau. C'est donc que cet acide se fixe dans la terre. De



plus chacun sait que l'acide carbonique est plus pesant que l'air atmosphérique et en admettant même qu'il pût s'élever jusqu'au ras du sol, tout ce qu'il pourrait faire serait de s'y maintenir. Nous ne voyons pas en quoi, dans une situation semblable, il est susceptible de vicier gravement l'air de nos cités. Quant à l'ammoniacque, il nous semble que son odeur est assez caractéristique pour que rien soit plus facile à reconnaître que sa diffusion dans l'atmosphère, même à une dose excessivement faible. Or il suffit vraiment de pénétrer dans un cimetière pour reconnaître qu'aucune odeur ammoniacale manifeste ne vient frapper l'odorat, tandis qu'il n'est pas un coin de rue où nous ne soyons suffoqués par des émanations dont cependant la santé publique ne s'alarme pas outre mesure.

Peut-être dira-t-on que si tous les produits gazeux de la décomposition ne se répandent pas dans l'air extérieur, il suffit qu'un petit nombre, parmi les plus délétères, soient dans ce cas. On se rejettera sur ce qu'on ne connaît encore qu'imparfaitement les transformations, les combinaisons auxquelles donne lieu la putréfaction cadavérique, et se basant sur quelques expériences de laboratoire, telles que celles de Moscatti ou de Boussingault, on prétendra que l'air tient en suspension des particules organiques entraînées avec les gaz à travers la terre, dont la constitution chimique n'a pu être jusqu'à présent bien définie, mais qui n'en demeurent pas moins de très-dangereux éléments et la source d'une foule de maladies. Ce sont les *miasmes*. Soit. Mais si ces miasmes sont autre chose qu'une pure conception de l'esprit, s'ils représentent une réalité ayant sa place marquée dans la nature, bien que difficile à montrer, qu'on nous découvre au moins les traces de leur existence, autrement dit leurs effets sur l'organisation humaine, les maladies qu'ils sont censés susciter. Malheureusement on ne nous montre pas beaucoup plus nettement les traces de cette existence que l'existence elle-même, les effets que leur prétendue cause, et ceux que n'aurait pas pleinement satisfaits la théorie du miasme ne trouveront assurément pas leur compte avec l'histoire des désastres qu'il a causés. Bien osé celui qui dans la nomenclature que nous en avons donnée au précédent chapitre découvrirait un seul fait vraiment décisif. Serait-ce le cas cité par Chadwick? Mais il est plus question de vapeur de suif et de triperie que de cimetière; en outre il s'agit des effets produits sur des oiseaux en cage et non sur les hommes; enfin on ne saurait accorder une confiance absolue à une observation aussi isolée dans l'histoire de la science.

Le cas cité par M. Tardieu du cimetière de l'église Saint-Margaret est-il plus probant? En aucune façon. Qu'y remarquons-nous en effet? C'est que ce cimetière est placé dans des conditions exceptionnellement fâcheuses, et il n'est jamais venu à l'idée de personne de prétendre que le choix d'un emplacement pour un cimetière n'exige pas certaines précautions. Et cependant les inconvénients signalés ne se produisent là que d'une façon très-intermittente: il faut que les tuyaux de drainage soient fermés par la haute mer, que le baromètre soit bas, la surface du sol légèrement humide, la température élevée. Si la fermeture des tuyaux de drainage se représente presque chaque jour, les autres conditions ne se rencontrent pas aussi fréquemment, et comme, d'ailleurs elles sont tout à fait accessoires, il suffirait de recommander à ceux qui choisissent une place pour y enterrer leurs morts de faire en sorte que les tuyaux de drainage qu'ils établissent ne puissent être facilement bouchés.

Observons, en passant, que l'insalubrité même de ce cimetière exceptionnel ne



semble pas avoir engendré de bien grands malheurs : l'auteur ne parle que d'émanations désagréables qu'on a dû combattre en plusieurs endroits à l'aide d'appareils ventilateurs et de préparations chlorurées, et c'est avec une sorte de timidité qu'il ajoute que en quelques circonstances les individus ont paru en éprouver de fâcheux effets.

Quant aux autres faits que nous avons cités, faits particuliers d'épidémies, d'accidents graves, d'asphyxies, soi-disant causés par les cimetières, nous les tenons pour nuls et non avenus. Nous rappellerons même que si Vicq d'Azir, Haller, Navier, Foderé ont cité des cas d'asphyxie mortelle à l'ouverture de cercueils, on sait que Thouret, Fourcroy, Parent-Duchatelet, Orfila ont soutenu l'innocuité des émanations putrides.

On ne saurait, en effet, imputer aux cimetières et à leur influence habituelle des accidents dus le plus souvent à l'imprudence de ceux qui ont été les victimes. Si nous croyons inoffensive la lente et faible expansion des gaz produits par la décomposition des corps, nous ne prétendons pas qu'il soit sans danger de bouleverser une terre qui a dévoré des cadavres. Les principes délétères qu'elle a en majeure partie tenus et comprimés dans son sein, vont, s'ils n'ont pas été complètement détruits, produire subitement une masse énorme de gaz, dont les effets pourront être graves sur les individus soumis à son influence. Il y a là toute la distance qui sépare une dose fractionnée d'une dose massive, et nous n'admettons pas qu'on puisse considérer comme une conséquence ordinaire et normale de l'aménagement des cimetières ce qui est le fait de circonstances étrangères et de pratiques souvent inopportunes ou mal dirigées. Nous rejetons donc comme n'ayant rien à faire dans ce débat les accidents causés soit par des exhumations, presque toujours accomplies en dehors des précautions nécessaires, soit par des descentes dans des caveaux mortuaires, où les gaz condensés s'accumulent au point de desceller quelquefois la pierre qui les ferme, soit par des travaux de terrassement exécutés dans des cimetières depuis longtemps abandonnés, et auxquels on vient toucher imprudemment. De même on a cité le cas signalé par Pettenkofer qui a trouvé de l'ammoniaque dans l'eau souterraine à une distance de 40 pieds de l'usine à gaz qui l'avait produite ; celui de Færster (dans son *Étude sur le choléra à Sonderhausen, en 1873*), que nous avons déjà cité. Il nous paraît bien évident qu'il est impossible de comparer la marche envahissante, sous le sol, de gaz s'échappant sous pression, et la lente diffusion de ceux qui proviennent d'un corps en putréfaction.

Dans tous ces cas, c'est à lui-même que l'homme doit imputer le mal et non aux cimetières, qui n'en peuvent mais. Ce qu'il faudrait prouver, et ce qu'on ne prouve pas, c'est que les individus qui par état, qui par situation sont le plus exposés aux atteintes de ces terribles miasmes, comme les gens qui habitent dans le voisinage des cimetières ou ceux que leur profession y appelle, depuis le fossoyeur jusqu'au médecin de la salubrité, sont plus frappés par la maladie que les individus qui demeurent au loin et qui ne viennent que rarement visiter les morts.

Si la science a établi, a dit M. Depaul au conseil municipal de Paris, l'existence de certaines maladies spéciales propres à certaines professions, s'il est avéré que les ouvriers qui travaillent le plomb et le phosphore sont quelquefois victimes de leurs manipulations, personne n'a démontré jusqu'ici, personne n'a constaté que les fossoyeurs, non plus que les boyaudiers, les tanneurs, les équarisseurs, les garçons des amphithéâtres de dissection, tous ceux, en un mot,



qui mettent en œuvre des matières en voie de décomposition, soient sujets à aucune maladie professionnelle. Est-il plus démontré que les exhalaisons putrides puissent engendrer le choléra, la fièvre typhoïde, le typhus ou la peste? M. Bouchardat, dont l'autorité en ces matières n'est pas contestable, rappelle à ce propos, dans l'article de la *Revue scientifique* que nous avons déjà cité, que l'année qui a suivi les funestes événements de 1870-1871 est de beaucoup la moins chargée de décès par fièvre typhoïde, entre toutes celles qui ont précédé ou suivi, et que cependant nos cimetières ne furent jamais autant encombrés. Pendant la période la plus malheureuse, aucun cas de typhus fever ne s'est déclaré à Paris.

La conclusion à tirer de tout ce qui précède est celle-ci :

Si nous connaissons imparfaitement les phénomènes qui accompagnent la décomposition putride à l'air libre, nous connaissons encore moins ceux qui résultent de cette même décomposition opérée sous terre. Les faits recueillis, loin de démontrer la libre expansion au dehors des produits gazeux, semblent prouver, au contraire, que la plupart ne parviennent pas à la surface, soit par suite de combinaisons avec les matériaux du sol, soit en vertu de la compression qu'ils subissent.

La faible quantité de gaz délétère qui se répand dans l'air, après avoir vaincu la résistance que le sol lui oppose, semble impuissante à provoquer chez les individus les plus exposés à son atteinte aucune maladie caractérisée, non plus qu'aucune susceptibilité spéciale.

A plus forte raison ne saurait-elle être la source de toutes sortes de maladies endémiques et épidémiques, comme on l'a prétendu sans preuve et sous le médiocre prétexte qu'on ne connaissait aucune autre cause à laquelle il fût possible de les attribuer. D'ailleurs la variété même des maladies attribuées à cette cause montre qu'elle ne donne pas naissance à un produit spécifique et que ce ne sont pas là des maladies contagieuses. Il ne faut pas oublier, selon notre classification étiologique, que dans toute maladie il y a deux facteurs : le facteur externe (parasites, ferments, semences) et le facteur interne, qui est l'organisme. Celui-ci ne se borne pas exclusivement à un rôle de support ou de dépôt, et souvent, au contraire, les conditions de réception et de réaction dans lesquelles il se trouve ont la plus grande importance.

2. Si l'accusation portée contre les cimetières, en ce qui touche les émanations, ne semble pas reposer sur un fondement bien solide, celle qui concerne la souillure des eaux potables est-elle beaucoup plus sérieuse? C'est ce que nous allons examiner.

L'eau du ciel tombant sur les cimetières pénètre dans un terrain saturé de produits de décomposition; elle s'en imprègne, et, continuant sa marche descendante jusqu'aux couches imperméables, va empoisonner les rivières et les puits, où l'analyse chimique dénote la présence d'ammoniaque, de sels azotés, de composés sulfureux.

La théorie, comme on voit, est fort simple. Reste à savoir si elle est justifiée. Tout nous porte à croire que l'on a ici encore incriminé les cimetières avec autant de raison qu'on leur reprochait tout à l'heure de produire le choléra, la fièvre typhoïde et même la peste.

Il n'y a pas une des assertions précédentes qui n'ait trouvé des contradicteurs dans les hommes les plus compétents, et en opposant les faits aux faits et les théories aux théories, on s'aperçoit que tout ce que l'on peut conclure pour le



moment est que la science est encore fort peu avancée sur ces questions et qu'il serait au moins téméraire de baser sur des affirmations aussi peu prouvées des modifications sociales de l'importance de celles que l'on propose.

Un premier point, que l'on a tort, d'après nous, de faire intervenir dans la discussion, parce qu'il ne nous semble nullement acquis, est celui de savoir si les eaux de pluie peuvent réellement pénétrer assez profondément dans le sol pour y rencontrer les couches imperméables qui leur permettraient de glisser jusqu'aux rivières ou aux puits.

M. Depaul et ses collègues MM. Leclerc et Riant, dans le remarquable rapport qu'ils ont présenté au conseil municipal de Paris, ont établi ce que reçoit d'eau du ciel chaque mètre carré de nos cimetières : « Il résulte d'expériences officielles, disent-ils, que l'épaisseur d'eau de pluie qui tombe par an et par mètre carré dans notre région est de 0<sup>m</sup>.577, en moyenne. Chaque mètre carré reçoit donc 577 litres d'eau. De nombreuses recherches ont été faites pour déterminer la quantité d'eau absorbée dans le sol par Charnock, Delacroix, Dalton ; les résultats de ces expériences ont montré que cette quantité était d'environ un tiers. Dans bien des cas, elle était inférieure. Les deux autres tiers coulent à la surface ou sont enlevés par l'évaporation. Ainsi, annuellement, pour une quantité de 577 litres, le sol n'absorbera que le tiers, soit 191 litres ou en nombres ronds 200 litres par mètre carré, ou par hectare 2000 mètres cubes par an. Mais nos cimetières sont dans des conditions toutes spéciales : un tiers de leur surface est occupée, par des chemins, allées, constructions qui ne laissent pas pénétrer l'eau de pluie, et, dans les deux autres tiers, il y a encore une partie considérable occupée par des dalles et des monuments à travers lesquels l'eau ne peut passer. Il faut donc diviser par deux le nombre ci-dessus et le réduire à 100 litres par mètre carré et par an, ou 1000 mètres cubes par hectare, c'est-à-dire que la couche d'eau qui traverse chaque mètre carré par année a une épaisseur de 10 centimètres seulement. C'est là le volume d'eau qui traverse les terrains remués pour le service des inhumations. »

Dix centimètres ! En vérité, c'est une quantité bien faible pour pénétrer dans une terre toujours avide d'humidité et gagner une nappe d'eau qui git le plus souvent à la profondeur de 20, 30 et 40 mètres au-dessous du sol. Par quel miracle ces quelques gouttes d'eau ne seront-elles pas absorbées avant d'avoir franchi un si grand espace, et comment résisteront-elles aux sollicitations sans nombre qu'elles vont rencontrer sur leur chemin ? C'est ce que ne nous expliquent pas assez ceux qui pour toute démonstration se contentent de nous apporter les conclusions de leurs analyses. Ils devraient connaître cependant ce fait, que personne n'ignore, que même après une période de pluies furieuses, la terre n'est guère modifiée au delà d'une épaisseur de 50 à 60 centimètres, et qu'au delà tout est sécheresse et dureté. C'est ce qui se trouve constaté d'une façon tout accidentelle, il est vrai, mais néanmoins bien remarquable, dans un rapport rédigé par le docteur Prat, médecin de la préfecture de la Seine, au sujet d'une exhumation. « Un travail lent, écrit-il, mais continu, a été favorisé dans sa lenteur par le terrain particulier qui enveloppait les cadavres et les tenait à l'abri de l'humidité ; car je n'étonnerai personne en disant qu'il y avait absence d'eau dans le terrain ; malgré le temps si pluvieux du mois de mai de cette année, les pluies torrentielles fines et continues n'avaient pu faire pénétrer l'humidité au delà d'un demi-mètre, et les corps étaient à près de 2 mètres de profondeur, etc., etc. »



On nous demandera peut-être d'expliquer, s'il en est ainsi, comment se forment les nappes d'eau profondes, de quelle manière elles s'alimentent, pourquoi elles diminuent ou augmentent suivant l'état variable de l'atmosphère? Bien que nous n'ayons pas à donner la clef d'un mystère, dont l'explication est réservée aux géologues, nous pouvons déjà citer, pour l'instruction de nos lecteurs, le passage suivant d'un auteur que les savants actuels ne récuseront certainement pas :

« J'ai remarqué, dit Buffon, en examinant de gros monceaux de terre de jardin de huit ou dix pieds d'épaisseur, qui n'avaient pas été remués depuis quelques années et dont le sommet était à peu près de niveau, que l'eau des pluies n'a jamais pénétré à plus de trois ou quatre pieds de profondeur; en sorte qu'en remuant cette terre au printemps après un hiver fort humide, j'ai trouvé la terre de l'intérieur de ces monceaux aussi sèche que quand on l'avait amoncelée. J'ai fait la même observation sur des terres accumulées depuis près de deux cents ans : au-dessous de trois ou quatre pieds de profondeur la terre était aussi sèche que la poussière; ainsi l'eau ne se communique ni ne s'étend pas aussi loin qu'on le croit par la seule filtration : cette voie n'en fournit dans l'intérieur de la terre que la plus petite partie; mais depuis la surface jusqu'à de grandes profondeurs, l'eau descend par son propre poids, elle pénètre par des conduits naturels ou par de petites routes qu'elle s'est ouverte elle-même, elle suit les racines des arbres, les fentes des rochers, les interstices des terres, et se divise ou s'étend de tous côtés en une infinité de petits rameaux et de filets toujours en descendant, jusqu'à ce qu'elle trouve une issue après avoir rencontré la glaise ou un autre terrain solide, sur lequel elle s'est rassemblée. »

Il paraît donc au premier abord assez difficile que la petite masse d'eau qui tombe sur nos cimetières pénètre aux profondeurs que l'on sait; mais en admettant même qu'il en soit ainsi, il faut encore supposer que les principes délétères dont elle se sera chargée en passant à travers une terre remplie de débris cadavériques l'accompagneront jusqu'au bout, et ne trouveront point dans le trajet mille occasions d'abandonner leur véhicule pour s'associer aux éléments de rencontre que le terrain pourra leur fournir. C'est ainsi que l'un de ces principes redoutés, l'ammoniaque, s'il faut en croire les expériences faites en 1848 par MM. Huntley et Thompson, ne pourrait se maintenir à l'état soluble en présence de la terre. « Celle-ci aurait la curieuse faculté de retenir à l'état *insoluble* l'alcali d'une dissolution ammoniacale, et même de solutions où la base ne se trouverait pas à l'état libre, mais engagée dans des combinaisons telles que le chlorhydrate, le sulfate et le nitrate d'ammoniaque. Ces expériences ont été confirmées par M. Th. Way, en 1850. En reprenant les travaux de ces messieurs, il détermina en même temps la capacité d'absorption des terres ou de l'argile. M. Way resta néanmoins convaincu qu'il se formait une véritable combinaison chimique, avec un silicate double particulier existant dans le sol. »

Des expériences de M. Hales, qui concordent avec les précédentes, établissent « qu'une eau très-chargée d'ammoniaque ne traverse pas la terre comme si elle traversait un filtre; l'alcali est retenu, qu'il soit à l'état libre ou à l'état de sel; et même, dans ce dernier cas, M. Hales a trouvé que l'absorption du sel ammoniacal par les terres était encore beaucoup plus élevée que lorsque l'alcali était à l'état libre. »

« En présence de faits de cette nature, dit M. Gille, auquel nous empruntons la citation qui précède et à qui l'on doit un intéressant travail sur la question,



que devient la théorie de la lixiviation des terres de nos cimetières par les eaux de pluie ! Si même elle pouvait se produire, il y aurait à noter, ajoute-t-il, que le cimetière Montparnasse (l'un des cimetières parisiens), par exemple, offrirait comme résistance à la filtration verticale une couche de terrains de natures diverses, qui ont au moins vingt mètres de profondeur avant de rencontrer cette fameuse couche de terre glaise. Et ce n'est pas tout : après avoir vaincu cette résistance dans le sens vertical, il resterait encore à ces eaux une distance de près de six kilomètres à parcourir avant de rencontrer la Seine, et ce parcours devrait s'effectuer dans le sens horizontal, et toujours en contact avec des composés minéraux, qui ont une grande tendance à fixer les sels ammoniacaux et à former avec eux des composés doubles insolubles. »

Toutes ces objections, toutes ces difficultés n'ont pas, il faut l'avouer, vivement embarrassé les adversaires de l'inhumation, et toute leur argumentation a consisté à nous montrer la présence d'éléments dangereux dans les eaux, sans nous prouver suffisamment qu'il faille en accuser nos cimetières.

Or tout est là. Personne ne discute la sincérité et l'excellence des analyses effectuées par des chimistes aussi compétents que M. Belgrand et ses collaborateurs ; mais ce qu'on soutient contre eux, c'est que beaucoup d'autres causes que les cimetières, si tant est même que ceux-ci soient coupables, peuvent déterminer dans les eaux la présence de ces éléments prétendus dangereux.

Pour l'ammoniaque, par exemple, qui dans la plupart des puits de Paris ne se rencontre même pas à la dose de 1 gramme par mètre cube, il ressort des expériences faites en 1851 par M. Boussingault que l'eau de pluie tombant à la campagne en renferme tout près de 1 gramme par mètre cube, et que cette quantité s'élève considérablement quand les expériences ont lieu dans Paris. La moyenne de l'année 1851 donne pour cette dernière ville 5 gr. 55 par mètre cube ; le maximum en décembre est de 1 gr. 45 ; le minimum en octobre est de 1 gr. 08. Toujours d'après M. Boussingault, au mois d'avril de l'année suivante, l'eau de pluie contenait 4 gr. 54 par mètre cube d'eau, ce qui était juste 27 fois autant que la Seine à la même époque.

L'eau de pluie est donc plus ammoniacale que celle des rivières ou des puits ; et l'on ne peut prétendre que les cimetières, au moins pour l'eau de pluie recueillie à la campagne, y soient pour quelque chose. Mais ce n'est pas tout. Sept puits de Paris ont été étudiés au point de vue de la composition des eaux, et qu'a-t-on trouvé ? C'est que les deux puits les plus éloignés de tout cimetière étaient les plus riches en ammoniaque, et plus riches d'une quantité extraordinaire. Tandis, en effet, que des puits très-rapprochés de la zone soi-disant dangereuse, comme à Clignancourt, renfermaient une quantité d'ammoniaque vraiment inappréciable (0 gr. 51), des puits situés dans les quartiers les plus centraux (Hôtel de ville, quai de la Mégisserie) en contenaient jusqu'à 55 grammes et 54 grammes par mètre cube. Ici encore peut-on incriminer les cimetières ? Évidemment non. M. Boussingault qui s'est donné la peine de rechercher la source de cette quantité énorme d'ammoniaque l'a trouvée dans la présence de fosses d'aisances non étanches, situées dans le voisinage des puits. Et en réalité c'est une cause semblable qui fait que l'eau de pluie qui tombe dans les villes est plus chargée d'ammoniaque que partout ailleurs. Elle rencontre dans nos cités une atmosphère plus ou moins viciée par les déjections de toute nature qui encombrant nos voies et salissent nos murs, par les gaz qui s'échap-



pent des tuyaux de ventilation de 60 000 ou 80 000 fosses d'aisances. Si l'on estime, avec Parkes, qu'une population de 1000 personnes produit par an 25 tonnes de matières fécales et 14 646 pieds cubes d'urine, il faudra multiplier ces chiffres par 2000 pour évaluer à peu près les excréments annuels de la population parisienne. Voilà une source d'ammoniaque autrement féconde que celle que nous présentent les cimetières, en admettant même, ce que nous contestons, que la filtration des eaux s'y puisse accomplir.

La présence des sels azotés doit-elle, plus que celle de l'ammoniaque, être attribuée aux cimetières? Cela est au moins douteux.

« On parle, dit M. Gille, dans un travail déjà cité, de la production des nitrates comme d'une source d'acide azotique venant de la décomposition de l'ammoniaque produite par les matières azotées. Mais cela est-il prouvé?

« Est-ce que les remblais autorisés de certains terrains, avec les matériaux et les plâtras provenant des démolitions, auxquels on joint des ordures de toute nature, ne constituent pas tous les éléments nécessaires pour faire une bonne nitrière? Il serait difficile de trouver mieux.

« Est-ce que M. Boussingault n'a pas signalé dans son ouvrage de chimie agricole que la *craie de Meudon* contenait environ 23 grammes de salpêtre par mètre cube? Cette source naturelle de nitrate de potasse ne provient pas, je suppose, de la décomposition des matières organiques des cimetières.

« Est-ce qu'on ne lit pas dans le même ouvrage, à l'article **PLATRE DE MONTMARTRE** : Un échantillon provenant de la carrière Saint-Denis dans sa couche inférieure, mouillé par une infiltration, a donné l'équivalent de 308 grammes de nitrate de potasse par mètre cube. Un autre échantillon, choisi dans l'intérieur d'un bloc, n'a plus fourni par mètre cube que 18 grammes.

« Ceci connu, y a-t-il quelque chose d'étrange à trouver, par l'analyse, que l'eau de Seine renferme à Paris, en moyenne, 11 grammes de nitrate par mètre cube d'eau, et, comme le dit M. Sainte-Claire-Deville, que la Seine porte à la mer, chaque jour, l'équivalent de 71 000 kilogr. de potasse? Mais les eaux du Nil, comme le démontrent les analyses de M. Barral, portent à la mer chaque jour plus de 1 million de kilogrammes de salpêtre.

« De tout cela que conclure? C'est que la Seine, dans son parcours, traverse des terrains qui lui fournissent ces éléments, et que les cimetières de Paris ne sont pour rien ou pour fort peu de chose dans cette composition de l'eau. »

Enfin que faut-il penser de l'existence de sources sulfureuses dans Paris, et doit-on en faire remonter l'origine à l'action des débris organiques sur les eaux séléniteuses de la capitale? « Cette doctrine, dit M. Depaul, pourrait être admise si tous les puits étaient, dans un espace suffisamment grand, transformés en eaux chargées d'acide sulfhydrique; mais comment expliquer la source sulfureuse de la rue Demours, n° 49, aux Ternes? Quel cimetière a produit ce résultat? Pour tirer de ces diverses observations des conclusions rigoureuses, il faudrait que des analyses faites de proche en proche et contrôlées par des recherches locales sur la nature des terrains vinsent donner un fondement sérieux à la doctrine qui attribue ces sources à l'action réductive des eaux des cimetières. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher si loin pour expliquer l'existence de ces sources, et la présence de dépôts circonscrits de lignite sur le trajet des eaux séléniteuses suffit pour déterminer la production d'eaux sulfureuses. Les amas de lignite, comme toute matière organique d'origine animale ou végétale, donne lieu à des dégagements d'acide carbonique. Or l'acide carbonique,



en présence d'eaux chargées de sulfate de chaux, précipite le carbonate de chaux et dégage l'hydrogène sulfuré. On s'explique dès lors facilement la présence d'eaux sulfureuses dans le terrain de Paris, en dehors de toute action des cimetières. »

Ainsi il n'est pas un des éléments incriminés auquel on n'ait découvert une origine non-seulement possible, mais probable, en dehors de l'action hypothétique des cimetières. D'ailleurs, comme on l'a parfaitement bien fait remarquer, quelle que soit la cause de leur présence dans les eaux de rivière ou de pluie qui servent à notre alimentation, en quel cas la dose est-elle suffisante pour devenir un danger? Nous avons vu que l'eau de pluie contenait plus d'ammoniaque que l'eau de Seine et que celle du plus grand nombre des puits de la capitale, et cependant personne n'a jamais prétendu que l'eau de pluie fût empoisonnée.

On ne soutiendra pas davantage que les sels azotés, à la dose où on les rencontre d'ordinaire, c'est-à-dire 1 à 2 grammes par litre, soient à redouter, lorsqu'on se rappelle que les médecins ordonnent chaque jour le salpêtre comme diurétique à la dose de 1 à 8 grammes par litre; et, comme le faisait remarquer M. Depaul, si les 105 grammes d'azote que l'on rencontre dans un mètre cube d'eau suspecte sont un danger, quelle ne doit pas être notre appréhension quand il s'agit d'avalier une tasse de bouillon qui en contient bien davantage. En ce qui concerne les sources sulfureuses, cette putréfaction liquide, comme les appellent quelques-uns, le péril qu'elles font courir à la société est chose si peu démontrée, qu'elles sont recommandées au public comme salutaires et bienfaisantes par les médecins mêmes que l'administration charge de la surveillance de ces eaux.

Dans cette discussion, il faut faire figurer un autre élément que jusqu'ici on a trop négligé. Nous voulons parler de la filtration des eaux d'égout et de leur utilisation par le procédé agricole. Le savant Rapport sur la deuxième question du congrès international d'hygiène de Paris, rédigé par MM. Schlœsing, A. Durand-Claye et Proust nous fournira de nouvelles preuves, en démontrant que le sol est l'épurateur le plus parfait des eaux chargées de matières organiques. « Lorsque des eaux impures, celles des égouts par exemple, sont versées sur un sol meuble, les matières insolubles sont d'abord arrêtées par la surface comme par un filtre: quelques particules, assez tenues pour franchir ce premier obstacle, sont bientôt fixées un peu plus bas. Tel est le premier effet produit: c'est un simple filtrage mécanique. L'eau débarrassée des matières insolubles descend plus avant; le sol s'en imbibe; chaque particule de terre s'enveloppe d'une couche liquide extrêmement mince; ainsi divisée, l'eau présente à l'air confiné dans le sol une surface énorme; alors s'opère le second effet de l'irrigation, la combustion de la matière organique dissoute dans l'eau d'égout. On dit que le feu purifie tout; et, en effet, il n'y a pas de matière organique si impure, si malsaine, que le feu ne transforme, avec le concours de l'oxygène de l'air, en acide carbonique, eau et azote, composés minéraux absolument inoffensifs. Dans l'intérieur du sol, se passe un phénomène de même ordre, non plus violent et visible comme le feu, mais lent, sans aucun signe extérieur; ce n'en est pas moins une combustion qui réduit toute impureté organique en acide carbonique, eau et azote; il lui arrive même d'être plus parfaite que la combustion vive, et d'oxyder, de brûler l'azote, ce que le feu ne sait pas faire. L'azote est, en effet, beaucoup moins combustible que le carbone et l'hydrogène, c'est-à-dire qu'il se



combine beaucoup plus difficilement que ces corps avec l'oxygène, c'est pourquoi la transformation de l'azote organique en acide nitrique est le signe d'une parfaite combustion dans le sol. Quant aux matières insolubles retenues à la surface, elles n'échappent pas davantage à la combustion lente, surtout quand un labour les a incorporés dans le sol. Tout ce qui en reste est un sable extrêmement fin qui comptera désormais parmi les éléments minéraux de la terre. » Les expériences récentes de MM. Schloësing et Müntz ont montré que la terre végétale avait la propriété de brûler les matières organiques et de nitrifier l'azote. On peut arrêter la nitrification en ajoutant de la vapeur de chloroforme, ce qui semblerait montrer que cette nitrification tient à la vie d'organismes capables comme le mycoderma aceti ou autres vibrions de transporter l'oxygène sur les matières organiques.

L'épuration se fait par deux mouvements, celui de l'eau, celui de l'air; l'un apporte le gaz comburant, l'autre la matière combustible. L'action de l'air agit d'une manière continue, et l'on peut l'aider par des tranchées profondes ou l'exciter par le drainage. Mais on n'est pas encore parvenu à la mesurer et l'on n'a aucune idée des quantités d'air qui s'échappent entre l'air et l'atmosphère, de la respiration du sol. On peut au contraire mesurer le pouvoir épurateur du sol et, par conséquent, régler la quantité des impuretés qu'il peut consumer, comme on règle l'apport du bois dans un foyer, quand on sait combien celui-ci peut brûler. D'ailleurs l'irrigation est nécessairement intermittente, et la filtration et l'évacuation le deviennent aussi. On détermine ainsi le pouvoir épurateur du sol d'après la méthode du docteur Frankland. On est arrivé, en Angleterre, à faire épurer sur des surfaces limitées des quantités considérables d'eau d'égout s'élevant jusqu'à 200 000 mètres cubes par an et par hectare. Un hectare du sol de Gennevilliers pris sous une épaisseur utile de 2 mètres, peut épurer par an au moins 50 000 mètres cubes d'eau provenant des égouts de Paris.

Que l'on rapproche ces chiffres de la quantité d'eau que les pluies versent annuellement sur les cimetières de Paris et que nous avons donné plus haut. Sans doute, les conditions du problème ne sont pas les mêmes, et pour ceux-ci la matière organique n'est pas diluée et se trouve pour ainsi dire en bloc. Mais elle doit disparaître par le même procédé et se réduire en acide carbonique, eau et azote. Ce qui lui manque surtout pour arriver à ses fins, c'est l'apport de l'oxygène. Le drainage des cimetières n'est pratiqué que quand il est impérieusement réclamé par la nature du sol. Il faut qu'il soit fait d'une manière systématique, et l'on doit même perfectionner les procédés employés aujourd'hui. Sans songer à des dispositions aussi grandioses que l'admirable et immense réseau d'égouts du Paris moderne, on conçoit cependant qu'il serait possible, pour le séjour des morts, de disposer dans le sol un système de canaux dans lequel la circulation de l'air se ferait par appel ou par propulsion. Ne serait-ce pas là l'avenir des hypogées de notre époque?

Le second argument dirigé contre les cimetières et contre l'inhumation ne semble donc pas beaucoup plus sérieux que le premier et ne mérite pas qu'on s'y arrête davantage. Reste le troisième : l'encombrement des cimetières.

5. C'est là, suivant nous, le plus sérieux des arguments produits, ce qui ne veut pas dire qu'il soit invincible.

Autrefois, et pendant des siècles alors que l'inhumation en tranchées était adoptée, on n'avait pas à se préoccuper de l'encombrement des cimetières. Mais dans l'état de choses actuel, et sans autre raison que la manière dont les conces-



sions sont accordées (il y en a environ 70 000 concessions à perpétuité dans les anciens cimetières de Paris), aucun cimetière, si vaste qu'il soit, ne peut se flatter de pouvoir éternellement suffire aux besoins d'une population, même stationnaire. Si, en effet, sur 100 inhumations, le dixième environ d'après la statistique, se fait en concessions perpétuelles, c'est un emplacement de plus en plus considérable qui va s'immobilisant tous les jours, et alors même qu'à Paris, par exemple, on aurait un espace plus que suffisant pour fournir aux 46 000 inhumations en moyenne qui ont lieu annuellement, en admettant qu'on n'accorde pas au delà de cinq années aux corps ensevelis en concessions temporaires ou gratuites, il viendrait toujours un moment où la plus grande partie, la totalité même du terrain se trouverait prise par les concessions perpétuelles, et il faudrait bien chercher ailleurs un lieu pour les autres. D'autre part, l'expérience a démontré que les cinq années aujourd'hui accordées aux inhumations temporaires ou gratuites sont insuffisantes, et que la terre, lorsqu'on en vient à la solliciter pour la troisième fois, ne fait plus son œuvre : nouveau motif d'agrandissement. Enfin, comme la population des villes a été jusqu'ici en augmentant à cause de l'émigration des campagnes, il faut prévoir encore l'accroissement du nombre des inhumations et l'encombrement de plus en plus marqué qui doit en résulter pour les cimetières. Toutes ces causes réunies jettent dans un réel embarras les municipalités responsables du bien-être des administrés, et beaucoup voient se dresser devant elles ce dilemme désagréable : ou brûler les morts, ou les déporter.

Bien que l'idée de la déportation des morts n'ait guère été accueillie avec plus de faveur que la crémation, à laquelle elle semble même inférieure à certains égards, c'est pourtant à l'un à ou l'autre de ces deux procédés que nous serions finalement forcés d'avoir recours s'il était nettement établi que l'on ne peut apporter au mode actuel d'inhumation des modifications telles que les inconvénients signalés disparaissent ou se trouvent notablement amoindris.

C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

A commencer par le premier des inconvénients que nous avons notés et qui est l'habitude prise d'accorder des concessions perpétuelles, il y a un moyen très-simple de le détruire : c'est de ne plus accorder de semblables concessions. On satisfait à toutes les exigences et à tous les intérêts en accordant des concessions indéfiniment renouvelables. Aller plus loin nous paraît être une erreur. La piété des descendants pourra conserver éternellement, si bon lui semble, la tombe de l'ancêtre, de même que les cités et les états pourront entretenir à perpétuité celle des hommes qui les auront servis et honorés. Par une telle mesure, le culte privé n'est donc pas moins sauvegardé que le culte public. La suppression des concessions perpétuelles restituerait dans un temps donné une masse de terrains considérable et aurait pour effet de rendre presque insensible la portion annuellement immobilisée. On oublie trop que nos cimetières, nous parlons des cimetières parisiens (car c'est sur eux qu'a porté principalement l'argumentation des adversaires de l'inhumation), ne sont que de date relativement récente et que beaucoup de gens actuellement vivants ont pu assister aux premières inhumations qui y ont été effectuées. Cela explique qu'il n'y ait pas encore une grande quantité de concessions perpétuelles abandonnées ; peu de familles ont eu le temps de s'éteindre ou d'oublier l'aïeul ou le père qu'elles ont mis au tombeau. Mais lorsqu'un siècle se sera écoulé, que trois générations auront passé depuis la création, combien seront encore entretenues de ces tombes pri-



mitives? C'est une chose non douteuse que dans le plus grand nombre des familles actuelles, la plupart des membres ignorent le lieu où a été enterré l'aïeul et, à plus forte raison, le bisaïeul. C'est encore un fait pleinement démontré que la durée des familles qui ont le plus de raisons pour se perpétuer et se maintenir, c'est-à-dire des familles nobles, ne dépasse pas trois cents ans, ainsi que l'a prouvé Benoiston de Châteauneuf. On ne trouve plus au delà d'héritier direct du nom. Pourquoi consacrer au souvenir d'un individu que tout le monde oublie, et dont il ne reste plus rien, une terre qui serait si bien occupée par d'autres?

Une seconde amélioration, qu'il serait possible, à notre avis, d'apporter au présent état de choses, serait celle qu'a proposé récemment M. le docteur Delasiauve, et qui consiste à renvoyer dans leur pays d'origine la dépouille de ceux qui sont venus mourir dans la capitale. On sait à quel point toutes les grandes villes, et Paris en particulier, sont pour les habitants de la province un centre puissant d'attraction. Si l'on ne peut empêcher personne de s'établir où il veut, si, d'autre part, rien ne doit gêner et entraver dans la mesure du possible le culte des morts, rien non plus ne s'oppose à ce qu'avec le libre consentement des intéressés, et il s'agit là surtout des vivants, on ne renvoie à leur lieu d'origine les restes de cette population nomade et flottante qui encombre, pour leur malheur souvent, la plupart des grandes villes, et prend dans leurs cimetières la place réservée à leurs propres morts. Nous n'ignorons pas qu'il y a à la proposition de M. Delasiauve un grave obstacle, qui est la question d'argent. Mais, outre qu'il n'y a là rien d'insurmontable, nous estimons que quand bien même les villes intéressées devraient contribuer pour une partie ou même pour la totalité aux frais du transport, il y aurait encore là pour elles un avantage considérable, si par ce moyen elles pouvaient conserver à leurs véritables habitants les cimetières qu'ils aiment et des habitudes qui leur sont précieuses.

Dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire en se contentant d'améliorer l'état actuel, sans le modifier profondément, n'y aurait-il pas lieu de rechercher les moyens de faciliter à la terre son œuvre de destruction? Nous ne voyons pas qu'on ait tenté jusqu'ici aucun effort sérieux dans ce sens et assurément ce serait déjà quelque chose que d'assurer la reprise périodique des terrains pendant un temps illimité : on aurait ainsi fait disparaître l'une des principales causes de l'encombrement. Si, comme l'assurent ceux qui ont le mieux étudié la question, la prodigieuse quantité d'eau que renferme le corps humain détermine du même coup la lenteur et le danger que présente sa destruction, ce serait, ce nous semble, simplifier déjà le problème que de ne livrer aucun corps à la terre sans l'avoir au préalable dépouillé de la plus grande partie de l'eau qu'il contient. La terre n'aurait plus, dès lors, qu'à compléter l'œuvre de dessiccation déjà commencée, et une sorte de pulvérisation plus ou moins rapide remplacerait la putréfaction. C'est, en réalité, ce qui se passe dans tous les pays où une atmosphère très-sèche et très-chaude débarrasse le cadavre de sa masse énorme de liquide par une prompte évaporation : on ne retrouve bientôt qu'un peu de poussière, produit d'une combustion naturelle<sup>1</sup>.

1. D'après Fleck, le corps humain est, en moyenne, composé des parties suivantes :

Eau . . . . .	58,5
Substances combustibles . . . . .	52,5
Matière minérale . . . . .	9,0
	<hr/>
	100,0

C'est en tenant compte de ces différents éléments qu'on est arrivé à trouver, pour leur combustion complète dans le four de M. Siemens, une température de 750° centigrades.



Sans croire que toutes difficultés seraient à jamais aplanies, si l'on adoptait les moyens que nous proposons ou d'autres de même ordre, nous croyons cependant que de telles mesures aideraient déjà puissamment à triompher des obstacles qu'on a rencontrés et rendraient probablement inutile une réforme plus radicale, une modification plus profonde dans l'organisation et l'aménagement de nos cimetières.

Dans le cas contraire, notre conviction est que l'on trouverait encore les moyens convenables pour échapper à la déportation des morts aussi bien qu'à leur crémation. Nous n'en voulons pour preuve que ce qui a été produit et proposé dans ce sens de systèmes nouveaux, depuis que ces graves questions sont en jeu. Sans prendre ici parti pour aucun d'eux, nous pouvons citer le projet présenté par M. de Guny, qui, s'il ne remplit pas à notre avis toutes les conditions désirables, indique cependant une voie dans laquelle il serait possible d'entrer si une nécessité supérieure nous y obligeait. Ce qui le recommande plus particulièrement à nos yeux, c'est qu'il fonctionne depuis longtemps déjà dans plusieurs villes d'Italie, à Naples en particulier, où les habitants, paraît-il, s'en trouvent bien.

Ce projet consiste en un système de galeries souterraines à deux étages de profondeur, de chaque côté desquelles des cases en maçonnerie, perpendiculaires aux galeries et disposées sur plusieurs rangs, reçoivent les cercueils et sont ensuite fermées au moyen d'une plaque de pierre scellée. Les galeries ont une largeur de 2<sup>m</sup>,20, suffisante pour permettre une circulation très-facile; celles du premier étage sont éclairées par des ouvertures circulaires de 1<sup>m</sup>,60 de diamètre, percées dans la première voûte, en nombre assez grand pour éclairer parfaitement, et recouvertes d'un toit vitré, qui, en empêchant la pluie de pénétrer à l'intérieur, laisse librement circuler l'air. Les galeries de l'étage inférieur reçoivent le jour de même par des ouvertures percées dans la deuxième voûte et recouvertes d'une grille qui laisse passer une lumière suffisante. Ces galeries sont coupées à leurs extrémités par des allées transversales sans tombes, auxquelles donnent accès de larges escaliers, de sorte que la circulation est aussi commode que possible.

Sans entrer dans les nombreux détails de construction et d'aménagement où est entré l'auteur, disons seulement qu'il ne demande, eu égard au chiffre des décès annuels dans Paris, qu'une surface de 55 hectares pour suffire à toutes les nécessités présentes. Si l'on considère que les cimetières actuels occupent 140 hectares environ, on voit que Paris peut encore se développer avant d'avoir épuisé les ressources que lui offre le projet de M. de Guny.

M. Gratry a présenté un système non sans analogie avec le précédent, mais qui présente cependant cette différence importante que les constructions sont au-dessus du sol au lieu d'être souterraines. De plus, il propose l'emploi de bières en ciment qui, sans avoir peut-être tous les avantages qu'il leur accorde, et sans être dépourvues d'inconvénients dont il ne parle pas, méritent néanmoins d'être étudiées et même expérimentées, s'il y a lieu. Un ingénieur du gouvernement brésilien, M. Louis Cruls, a inventé également un système dans lequel il remplace la bière par une pierre artificielle où le corps se trouve comme incrusté. D'autres, comme MM. Gannal et Sucquet ont proposé divers modes d'embaumement, dont quelques-uns, par leur simplicité, sont appelés à rendre des services considérables, en permettant d'ensevelir les morts autrement que dans les profondeurs de la terre.



Nous rappelons aussi que le charbon réduit en poudre fine produit des effets semblables à ceux de la terre sèche. MM. Pichot et Malapert (de Poitiers) ont utilisé ces propriétés absorbantes du charbon dans la fabrication de suaires destinés à envelopper les cadavres et à empêcher toute odeur putride jusqu'au moment de l'inhumation. Des cadavres ensevelis dans de la poudre de charbon seraient assez rapidement momifiés. C'est d'ailleurs ce qu'a proposé M. Hornemann, sous le nom de traitement des cadavres par le charbon de bois pilé. Le charbon aurait la propriété d'absorber les matières liquides et gazeuses, et de réduire et diminuer la masse des corps par une force chimique, dont l'effet est comparable à celui d'une combustion ou calcination lente mais complète. Le charbon, d'après M. Hornemann, brûlerait les corps lentement grâce aux propriétés ozonifères qu'il possède comme le platine spongieux, tous les corps poreux et réduits en poudre, le sable fin et sec, les substances terreuses, etc. Les désinfectants pourraient être utilisés. Les expériences faites à cet égard par M. Devergie à la Morgue sont intéressantes : il a suffi d'une eau phéniquée au 4000<sup>e</sup> environ pour obtenir, pendant les fortes chaleurs, la désinfection de la salle des morts sans l'aide d'aucun fourneau d'appel, alors que six ou sept cadavres séjournaient dans cette salle.

Il faut dire aussi quelques mots de l'utilité des plantations dans les cimetières. Contrairement aux opinions de Maret et de Navier, il faut admettre avec Priestley, Pellioux, Sutherland, Tardieu que c'est un puissant moyen d'assainissement. Les plantations ne doivent pas être trop serrées, de manière à conserver au sol toute son humidité. Il faut choisir des arbres droits et élancés, comme le peuplier d'Italie, le cyprès, des plantes qui consomment pour leur accroissement une grande quantité d'azote (trèfle, avoine) celles qui absorbent beaucoup d'eau (eucalyptus, soleil ou helianthus annuus). Toutes ces plantes laissent dans le sol ou à sa surface des restes de leur végétation qui augmentent l'humus, le terreau, dont l'action est tout aussi importante, ainsi que nous l'avons montré.

Qu'on se tranquillise donc, on peut être assuré qu'il dépend des hommes de garder auprès d'eux leurs morts : pour atteindre un tel but, les moyens ne font pas défaut. Il serait au moins étrange que dans un état de civilisation aussi florissant, dans un siècle où les sciences physico-chimiques et biologiques ont fait de si grands progrès, nous fussions inférieurs en un point semblable à toutes les théocraties antiques, et qu'à Paris, à Londres ou à Florence, on n'arrivât pas à constituer quelque chose d'approchant des hypogées de Memphis.

Pour résumer ce qui précède, nous dirons :

*Des trois reproches que l'on adresse aux cimetières, l'infection de l'air, l'empoisonnement des eaux potables et l'encombrement, les deux premiers reposent sur des faits trop insuffisamment démontrés pour qu'on les puisse prendre en sérieuse considération. Quant au troisième, s'il est, nous le reconnaissons, plus fondé que les deux autres, il faut aussi ne pas ignorer qu'il nous suffit de vouloir pour trouver un remède au mal, sans avoir recours à un expédient plus redoutable peut-être que le mal lui-même.*

Ainsi aucune nécessité sociale plus ou moins urgente, aucune loi plus ou moins impérieuse d'hygiène publique n'exige, comme le prétendent un peu hâtivement les partisans de la crémation, que nous reprenions l'antique usage de brûler nos morts. Et ici nous nous permettons de signaler à nos adversaires une inconséquence qu'ils commettent et dont ils ne semblent pas comprendre toute la portée. A les en croire, les dangers que l'inhumation fait courir à nos



cités sont si graves et si pressants qu'il n'y a plus une minute à perdre pour recourir à la crémation. C'est au nom du péril social qu'ils réclament son rétablissement. Et en même temps, par une contradiction flagrante, ils ont soin de déclarer que la crémation ne saurait être obligatoire, mais simplement facultative. Il faudrait cependant raisonner. S'il y a danger et que ce danger, la crémation seule soit capable de le conjurer, il n'y a pas à hésiter : brûlons nos morts, car personne ne conteste que les intérêts des particuliers doivent s'effacer devant l'intérêt de tous, et qu'il ne peut y avoir de faculté laissée à l'individu qu'autant que cette faculté ne compromet pas la chose sociale. Pourquoi cette faiblesse de la part des crémateurs, pourquoi n'ont-ils pas eu la hardiesse d'aller jusqu'au bout et de demander, au nom du salut public, que l'on brûlât les récalcitrants ?

Il nous semble qu'il était tout à fait inutile, aux partisans de la crémation, du moment qu'ils la voulaient seulement facultative, de donner tant de mauvaises raisons pour justifier son emploi, et qu'il aurait été plus simple de leur part et peut-être même plus habile de ne la réclamer qu'au nom de la liberté qui doit être laissée à chacun de faire de sa propre dépouille tel usage qu'il juge convenable, à la condition de n'attenter ni à la santé publique ni aux bonnes mœurs. Au fond, c'est à ces termes très-simples que se réduit toute la question : *Doit-on admettre la crémation comme un mode de sépulture quelconque, et à ce point de vue faut-il l'encourager ou la combattre, dans les limites où l'État et la société peuvent légitimement intervenir ?*

VIII. DOIT-ON AUTORISER LA CRÉMATION ? Sur le premier point, nous avouons que, quelle que soit notre antipathie motivée pour ce genre de funérailles, il nous est impossible de ne pas répondre affirmativement. C'est en effet à chacun de voir ici ce qu'il a à faire : que celui qui veut être brûlé soit brûlé ! Toute interdiction à ce sujet n'aurait pour effet que de rendre plus nombreux les partisans de la crémation : grâce à ce besoin de contredire et de s'opposer qui est au fond de la nature humaine, des gens qui n'auraient jamais songé autrement aux merveilleux avantages que présente la combustion artificielle sur la putréfaction souterraine, n'auront plus d'autre ambition que d'être réduits en cendres au moyen des appareils perfectionnés de MM. Polli ou Siemens. Si, au contraire, on autorise la crémation, nous ne craignons pas de dire que le public dans sa masse restera indifférent aux séductions qui lui sont offertes et qu'il gardera sa fidélité à des coutumes que nous estimons mieux appropriées à ses sentiments et à ses besoins. Nous envisageons donc à ce point de vue l'avenir sans inquiétude, et nous ne redoutons pas d'abus.

Toutefois, en autorisant la crémation, l'État devra exiger de ceux qui en feront emploi qu'ils se soumettent aux mesures de police que dicte la plus élémentaire prudence. Il ne faut pas, en effet, que la crémation puisse jamais devenir une sauvegarde ou même un encouragement pour le criminel ; et pour cela on doit nécessairement procéder *dans tous les cas*, ou bien à l'autopsie judiciaire qui sera plus ou moins minutieuse suivant les renseignements recueillis, ou bien à la mise en lieu sûr des organes susceptibles de recéler des poisons. Les crémateurs ont dit que ce serait vouloir mettre à la crémation un obstacle à peu près invincible que de réclamer rigoureusement l'une ou l'autre de ces deux mesures ; car, outre que l'application en serait hérissée de difficultés (à Paris, par exemple, où il meurt de 120 à 150 personnes par jour), leur



caractère de suspicion les rendrait infiniment désagréables pour les personnes qui en seraient l'objet. Nous ferons observer cependant que la mesure moins générale que proposent les crémateurs, et qui consiste à ne prendre de précautions que dans les cas réellement suspects, est peut-être plus injurieuse encore que les précédentes, si elle présente moins d'obstacles dans l'application. Comme il n'y aurait jamais qu'un très-petit nombre de cas suspects qui deviendraient des cas criminels, on aurait fait planer sur beaucoup d'innocents un soupçon d'autant plus odieux et plus grave qu'il serait plus restreint, tandis que personne ne peut s'offenser légitimement d'une mesure qui est générale. C'est donc pour l'honneur même des personnes intéressées que nous demandons que les mêmes prescriptions s'appliquent à tous indistinctement, et là précisément se présente la difficulté, non insurmontable peut-être, mais actuellement très-réelle, de savoir comment le personnel médical pourra suffire à de tels travaux.

Sous les réserves et dans les limites que nous venons d'énoncer, nous croyons donc que l'on peut sans danger autoriser la crémation. Mais faut-il aller plus loin et y a-t-il lieu pour la société et l'État de mettre leur influence à son service, de prêter les mains à son introduction dans nos mœurs, de l'encourager par les moyens qui sont en leur pouvoir ? Il y aurait encouragement et appui de la part de l'État, remarquons-le bien, non-seulement s'il imposait sans nécessité la crémation, ce qui serait simplement monstrueux, ou si par la promesse de certains avantages il pesait sur la détermination des individus, mais encore s'il n'appliquait pas tous ses efforts à conserver l'inhumation, à rendre son emploi facile, à en atténuer les inconvénients ou les effets nuisibles, s'ils existent.

IX. FAUT-IL ENCOURAGER LA CRÉMATION ? Sur ce point, nous répondrons sans hésiter : non. Il existe, à notre avis, un intérêt supérieur à conserver l'inhumation, qui, plus que tout autre procédé quelconque, répond aux exigences de ce culte des morts, dont la conservation et le développement n'importent pas moins, comme nous l'allons voir, aux particuliers qu'aux États.

Ce culte des morts, si l'on se rappelle ce que nous avons dit dans la première partie de notre travail, s'est rencontré partout à peu près le même dans l'humanité. En quelque lieu, à quelque époque qu'on la considère, on retrouve toujours, non pas les mêmes modes de sépulture, qui, eux, ont varié, mais les mêmes manifestations pieuses autour des restes du mort, qu'on l'expose à l'air libre, comme en Perse, qu'on l'embaume, comme en Egypte, qu'on le brûle comme à Athènes ou à Bénarès, ou qu'on l'inhume, comme en Chine. Ces manifestations, ces pratiques, nous avons montré qu'elles avaient leur point de départ, leur raison d'être dans les sentiments et les opinions des premiers hommes, opinions et sentiments qui, quoi qu'on fasse, forment l'éternel fonds de la nature humaine et ne sont jamais qu'assoupis quand on les croit disparus. Nous en avons donné un remarquable exemple dans ces rites funéraires de Rome et de l'Inde, où des peuples qui brûlent leurs morts et n'en gardent qu'un peu de cendres, se conduisent à leur égard, suivant les vieilles coutumes de la première période humaine, comme si ces morts continuaient à vivre d'une vie matérielle, comme s'ils pouvaient encore sentir, aimer et vouloir : contradiction étonnante sans doute, mais qui montre bien jusqu'où va la puissance de cette tendance spontanée. Nous avons en outre développé cette idée que si, sous la pression de certaines nécessités climatiques et sociales, les hommes ont à



diverses reprises partiellement abandonné les rites primitifs, ils se sont empressés d'y revenir aussitôt que ces nécessités ont disparu ; et nous avons ajouté qu'en tout cela, médiocre a été l'influence qu'ont eue sur la masse les philosophies et les religions.

Sur la masse, disons-nous, car nous ne pouvons prétendre qu'il en ait été tout à fait ainsi sur ce petit nombre d'hommes qui, dans toutes les sociétés, s'agite, pense, invente et travaille pour l'immense majorité. Chez ceux-là certainement l'influence philosophique et religieuse, sans être absolue, a toujours été grande et capable de réagir avec force contre les impulsions spontanées. Le polythéisme d'abord, le monothéisme ensuite, sans parler de toutes les théories des philosophes écloses à leur ombre, ont été puissants sur cette minorité convaincue ; et l'on peut croire que si elle n'a pas fait davantage en beaucoup de circonstances pour réformer tant de pratiques évidemment contraires à ses croyances, c'est qu'elle s'est heurtée aux antiques et inaltérables sentiments de la multitude.

Mais, d'autre part, les dogmes théologiques, pas plus que les conceptions de la métaphysique, ne sont éternels, et un jour vient où chez cette élite même les tendances spontanées, toujours vivantes quoique silencieuses, reparaissent avec une force dont on ne les eût pas crues capables. Délivré d'une compression séculaire, le naturel reparaît, avec des exigences quelque peu différentes peut-être, mais non moins énergiques que chez cette foule, qui, elle, n'a jamais varié. C'est là le phénomène que nous observons aujourd'hui. Assurément ce n'est pas faire une découverte que de constater l'abaissement qui va grandissant d'année en année des croyances surnaturelles : il suffit de prêter l'oreille aux clameurs des intéressés pour être persuadé qu'on n'avance là rien d'inexact et de suggéré par une pensée haineuse et partielle. Mais en même temps on peut noter combien par compensation revivent de pures tendances fétichiques et combien l'homme, après avoir pendant tant de siècles adressé son culte à des êtres si difficiles à concevoir, se reprend tout bonnement à aimer et à adorer tout ce qui l'entoure.

Il y a plus d'un siècle aujourd'hui, comme l'a fait justement remarquer M. Pierre Lafitte, que ce mouvement de retour s'est particulièrement prononcé, et ce sont ceux-là mêmes qui avaient le plus détruit qui ont le plus contribué à le faire naître. Les hommes se consolèrent de ne plus rien adorer en dehors de la nature en adorant la nature elle-même ; ils commencèrent à trouver des beautés inconnues à des choses auprès desquelles ils passaient depuis des siècles sans apprécier leur valeur. Ils découvrirent un charme particulier dans l'eau des lacs, dans la verdure des forêts, dans la grâce fragile de la fleur, et ils proclamèrent toutes ces nouveautés. Rousseau et Diderot furent les grands promoteurs de cette renaissance. Les hommes de la Révolution, qui avaient reçu d'eux cet amour de la nature, ne cessèrent de la célébrer, et il ne serait pas difficile de retrouver au milieu de discours sur des objets terribles des phrases émues en l'honneur des champs. Les reines elles-mêmes subissant cette influence n'eurent-elles pas leur Trianon ? Presque au même instant commence avec Chateaubriand cette nouvelle école littéraire qui s'appela plus tard le *romantisme*, et dont le mérite fut de continuer en le développant ce que le xviii<sup>e</sup> siècle avait commencé. Poètes et romanciers nous ramenèrent à l'amour des choses de la terre, et pendant qu'ils nous introduisaient dans l'intimité des forêts et des lacs, les peintres, eux, s'adonnant au paysage, nous représentèrent ce que les poètes avaient



chanté. On en vint à se prendre de passion pour ce qu'il y a de plus humble dans la nature, pour le brin d'herbe et pour la fleur, et il y eut des artistes qui se consacrèrent à les peindre comme des romanciers à les célébrer. Nous avons vu de notre temps une littérature qu'on pourrait appeler la littérature botanique. Dans un autre ordre d'idées on s'éprit jusqu'aux moindres traces laissées sur la terre par les générations passées. On commença de professer un culte réel pour tout ce qui subsistait des monuments dont elles avaient couvert le monde; on entoura de respect ce qui restait de leurs temples et de leurs forteresses; on s'empessa de restaurer ce qui menaçait ruine, on restitua même en entier ce dont il ne demeurait qu'un vestige. Et cet amour du passé ne se borna pas à ce qui avait un caractère de grandeur et de puissance: on s'attacha à tout ce que l'art des ancêtres avait produit, on recueillit, on rechercha avec passion les mille ustensiles qui étaient à leur usage, depuis l'arme dont ils se servaient à la guerre jusqu'aux plus futiles objets dont ils décoraient leurs tables. Aucun temps ne vit naître autant de collectionneurs, aucun temps n'a vu fonder autant de musées.

En quoi cet esprit nouveau, ou, si l'on préfère, ce retour vers l'ancien esprit se montre-t-il dans le culte des morts, qui nous intéresse ici particulièrement? Eh bien! il apparaît en ce que le culte rendu aujourd'hui aux morts ressemble de plus en plus à ce que nous l'avons rencontré chez les populations primitives ou à ce que nous le trouvons actuellement chez les populations les moins avancées.

Écoutez ce que dit à ce sujet un homme qui n'a d'autre prétention que celle de bien observer, M. Maxime Du Camp :

« Les pauvres gens, ceux de la tranchée gratuite, soignent eux-mêmes les quelques pieds de terrain entouré d'une barrière où dorment leurs morts. Ils viennent le dimanche apportant des fleurs achetées à bas prix, tenant en main un petit arrosoir rempli à la borne-fontaine, et ils restent des heures entières à cultiver le jardinet funèbre. Parfois, au pied de la croix de bois, ils mettent des choses étranges : des statuettes de plâtre qui n'ont aucune signification allégorique, de gros coquillages, des fragments de pierre meulière qui figurent un rocher factice; dirai-je que j'ai vu une pipe enveloppée d'un bouquet d'immortelles? C'est aux tombes des enfants qu'il faut surtout aller regarder. Là, c'est presque du fétichisme. Au près du héros scandinave on enterrait son cheval et ses armes, afin qu'il pût faire bonne figure en entrant chez Odin; dans le sarcophage des jeunes filles grecques on jetait leurs bijoux favoris; ces vieilles coutumes des peuples encore jeunes ont traversé les âges, les religions, les philosophies, et sont restées parmi nous. A la place où repose la tête du pauvre petit, on a installé une cage vitrée qui se ferme à clef. Dans cette sorte d'armoire, on réunit les joujoux qu'il aimait : des soldats de plomb, des poupées, des bilboquets, un jeu de quilles, des petits souliers comme celui que la sachette baisait dans le *trou aux rats*. Sur la tombe d'un enfant de quatorze mois au cimetière du Sud, j'ai aperçu une gravure de modes représentant deux femmes et une fillette jouant avec un perroquet. Sans doute on en amusait l'enfant lorsque la maladie l'accablait dans son berceau... »

« Un jour, dit le même auteur, il y a longtemps, au cimetière Montmartre, j'ai été très-ému. A quelque distance d'une tombe que j'allais visiter, je vis une jeune femme agenouillée, les deux mains posées sur une dalle sépulcrale et la tête appuyée sur les mains. Elle chantait d'une voix très-pure et mouillée de



larmes l'air de la *Casta diva*. Je m'arrêtai, croyant être en présence d'une folle et ne devinant guère ce qu'une invocation à la lune signifiait en pareil lieu. La femme se releva, essuya ses paupières, m'aperçut... Alors elle me montra d'un signe de tête la tombe où elle s'était inclinée, me dit : « C'est maman, elle aimait cet air-là, » et s'éloigna en sanglotant. »

Dans un autre passage, nous recueillons cet aveu : « La croyance à l'immortalité de l'âme se matérialise singulièrement. *C'est le corps, la dépouille désagrégée, disparue qui devient l'objet du culte réel*; déposer sa carte sur un tombeau, la corner pour bien indiquer que le visiteur est venu lui-même et n'a trouvé personne, c'est faire un acte étrange et passablement ridicule. »

M. Du Camp est-il bien sûr que cet acte soit aussi étrange qu'il veut bien le dire ? Pour nous, il nous semble on ne peut plus naturel et facile à expliquer : il est la conséquence même du phénomène que nous signalons et qui consiste en une recrudescence croissante de toutes les tendances fétichiques à mesure que les populations s'émanent davantage des croyances surnaturelles. Et cela est si vrai que ce que nous raconte M. Du Camp du culte des morts n'est que ce qu'il a observé à Paris : c'est là ce qui se passe dans la capitale et quelques grandes villes, là où le peuple est le plus sceptique et le plus indifférent aux choses religieuses ; mais il faudrait chercher longtemps avant de rencontrer un cimetière de village qui répondît à une semblable description. L'auteur appelle cela une contradiction singulière ; nous ne voyons là, pour notre part, qu'une conduite parfaitement logique et compréhensible.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas quelque chose d'effrayant dans un tel retour ? Peut-on sans frémir imaginer que l'on revient aux âges barbares, à l'ignorance primitive ; qu'on est sur le point de rejeter les immenses résultats de l'évolution intellectuelle accomplie ? Que veut-on dire en prétendant que nous recommençons à penser et à sentir comme nos premiers ancêtres ?

Le fétichisme actuel n'a que quelques points de contact avec le fétichisme antique ; c'est un fétichisme civilisé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, un fétichisme limité et jusqu'à un certain point volontaire. Tout le monde admet, à quelque parti philosophique que l'on appartienne, cette division du moral humain en deux éléments distincts : l'intelligence et le sentiment. Si ces deux éléments se rencontrent chez l'homme à tous les âges de son histoire, comme on peut également les rencontrer chez l'animal, il ne s'ensuit pas de là que leur rapport n'ait pas varié et que l'intelligence se trouve aujourd'hui vis-à-vis du sentiment dans la situation où elle était au début de l'humanité. Si l'on admet, avec toute la science contemporaine, que ces fonctions supérieures soient localisées dans des organes matériels, dont l'ensemble forme le cerveau, il va de soi que ces fonctions ont pu se développer ou décroître par l'exercice, par l'habitude, par l'hérédité, et qu'il peut exister aujourd'hui, physiologiquement parlant, une différence cérébrale considérable entre nous et nos premiers pères.

S' imagine-t-on bien ce qu'était le cerveau d'un de ces hommes de l'âge fétichique ? Une prépondérance immense, colossale, prise par le sentiment sur l'intelligence réduite à un rôle infime ; des passions grossières et irrésistibles se donnant carrière et ne demandant à la raison que les moyens de se satisfaire, sans jamais la consulter sur l'opportunité de leur action ; d'une part l'autorité du despotisme le plus absolu, de l'autre la soumission de l'esclavage le plus vil,



telle est, en peu de mots, la situation morale dans laquelle ont vécu nos premiers ancêtres et dans laquelle vivent encore tant d'hommes nos contemporains. C'est de ce point que l'humanité est partie, et l'on peut dire que l'effort de l'immense révolution qui s'est accomplie dans son état a consisté surtout à *fortifier l'intelligence, à l'élever du rôle d'esclave à celui de ministre du cœur*. Que le résultat ait été considérable, c'est ce qu'on ne saurait croire sans tomber dans une illusion grave, si l'on considère la masse des hommes; mais c'est ce qu'on peut affirmer sans crainte, si l'on ne tient compte que de cette phalange d'élite qui, après tout, constitue l'humanité. Chez elle, l'ancien état cérébral s'est trouvé en certains cas si profondément modifié qu'on a pu craindre l'excès contraire et redouter de voir les actes dirigés uniquement par l'intelligence, ce qui n'eût peut-être pas été un moindre mal que celui auquel on venait d'échapper. Il n'est pas douteux que la civilisation grecque a engendré de ces types extraordinaires, comme les Aristote et les Archimède, chez qui l'intelligence avait pris un tel empire qu'ils semblaient n'obéir qu'à des besoins intellectuels. Mais ce sont là des exceptions excessivement rares; dans le plus grand nombre des cas le résultat obtenu, et il est suffisant, a été de rendre l'intelligence assez forte pour diriger d'une manière convenable les impulsions naturelles du cœur. Disons, en passant, que la meilleure part, sinon la totalité d'un tel succès, est due aux religions diverses qui se sont tour à tour succédé sur la planète. Elles y ont contribué de deux façons : d'une part en surexcitant les fonctions intellectuelles qu'elles obligeaient à produire des systèmes et à les défendre; d'autre part, en comprimant par leur influence morale ce qu'il y a de plus tyrannique dans le sentiment, c'est-à-dire la portion égoïste, l'autre ayant comme l'intelligence plus besoin d'excitation que de refoulement.

Dans sa moderne renaissance, fait d'atavisme social, — qu'on nous passe l'expression, — le fétichisme a donc surpris l'homme dans un état cérébral très-différent de l'état primitif. De là, son caractère nouveau. Il entre bien dans ses manifestations quelque chose de la spontanéité première; mais il y entre surtout beaucoup de raison et de volonté. L'homme aujourd'hui ne s'abandonne à cette tendance qu'autant que cela lui plaît : il sait lui résister toutes les fois qu'il le juge nécessaire. Sans doute il pourra mettre son plaisir à oublier un instant les lois naturelles découvertes par la science, il pourra dans ses vers adresser des invocations pathétiques aux éléments, parler aux fleuves et à la mer et tutôyer les montagnes; mais si le fleuve vient à déborder, il n'est pas à craindre qu'il se contente, comme autrefois, de s'agenouiller sur ses bords en tendant des mains suppliantes.

En ce qui concerne nos morts, puisque c'est là finalement qu'il nous faut en venir, ce qu'il y a de profondément réel dans la renaissance fétichique que nous constatons ne doit pas nous empêcher de reconnaître combien l'état nouveau est différent de l'état ancien. Tout ce qu'il y a de fétichique dans notre conduite envers les morts consiste en ceci, que devant le cadavre d'un être aimé nous imposons momentanément silence à notre raison et donnons libre carrière à nos sentiments. Nous nous plaisons à croire que celui que nous perdons n'a pas cessé de vivre au point de ne plus nous entendre, de ne plus recevoir avec gratitude les témoignages de notre amour, de ne plus nous aimer lui-même. Tel nous le mettons dans la tombe, tel il va demeurer éternellement présent à nos yeux; et lorsque nous viendrons visiter les quelques pieds de terre sous lesquels



il repose, nous ne nous demanderons jamais, dans nos manifestations pieuses, si la terre et le temps ont fait leur œuvre, et si nos prières ne vont pas à un être dont la dépouille même a disparu.

Mais, remarquons-le bien, c'est la perte d'un être *aimé* qui peut porter notre cœur à reprendre momentanément un tel empire. Toute autre nous laisse indifférents. Or, c'est là ce qui diffère notre fétichisme du fétichisme antique, pour lequel un cadavre quelconque était quelque chose d'animé et de vivant. Si nous nous découvrons en signe de respect devant le convoi d'un étranger, c'est pour honorer la douleur de ceux qui l'accompagnent, et non pour rendre hommage à une dépouille qui ne nous est de rien et dont nous ne nous occupons que pour l'empêcher, autant que le permet le culte sacré des morts, d'être nuisible aux vivants.

Notre fétichisme est donc limité, et si dans les cas de douleur extrême il est véritablement spontané et involontaire, il dépend au moins de nous de l'exciter, de l'entretenir, et de prolonger avec la complicité de l'intelligence un état mental qui n'a été engendré d'abord que par un mouvement d'exaltation passager. Le tout, dans la question qui nous occupe, est de savoir si nous devons consacrer nos efforts à développer cette tendance chaque jour croissante, comme le constatent les plus impartiaux des observateurs, et s'il est un autre procédé que l'inhumation pour remplir le but proposé. Quant à nous, nous estimons qu'il est d'un intérêt de premier ordre d'appuyer par tous les moyens en notre pouvoir cette renaissance fétichique dans ses manifestations quelconques, et en particulier dans celles qui concernent le culte des morts. Aucun culte, en effet, ne peut éveiller et soutenir au même degré dans l'homme les sentiments désintéressés, ceux qui de tous ont le plus de mal à poindre, et dont cependant la prépondérance n'importe pas moins au bonheur individuel qu'au bonheur domestique et social. Celui que l'on va visiter dans sa tombe ne peut plus rien pour vous, et toute la peine que vous vous donnez pour lui être agréable ne sera pas payée de retour. Votre seule récompense sera dans la satisfaction que vous aurez donnée à vos penchants sympathiques en les exerçant. Mais, à la vérité, cet exercice ne sera pas perdu ; par lui vous vous serez amélioré, et s'il est vrai, comme l'a dit quelqu'un, que la vertu soit un effort en faveur des autres, quelle source de moralité que des efforts accomplis en faveur des morts, c'est-à-dire envers des êtres incapables de reconnaissance ! Si l'on convient avec nous qu'une société serait coupable si elle entravait ou même si elle n'encourageait pas de toutes les manières l'essor de tels sentiments, dont dépend sa félicité, on ne tardera pas à convenir également que l'inhumation seule est apte à remplir les conditions voulues et qu'à aucun degré elle ne peut être suppléée par la crémation.

Nous le demandons à tous les crémateurs de bonne foi : croient-ils vraiment que le culte des morts tel qu'il existe et tel qu'il a sa raison d'être d'après les motifs que nous avons exposés, croient-ils que ce culte puisse se maintenir lorsque les corps seront consumés par le feu au lieu d'être mis en terre ? Quelque vif et puissant que soit le sentiment qui agitera l'homme, quelle autre idée que celle d'un anéantissement absolu pourra-t-il conserver lorsqu'il tiendra entre ses mains l'urne cinéraire ? S'il y a une part de subjectif dans le sentiment qui accompagne l'inhumation, on ne peut douter au moins que la part objective ne soit considérable : car, en fin de compte, on a vu descendre le corps dans la fosse, on sait qu'il y réside, et tout l'effort mental consiste à se représenter l'image du



mort non telle qu'il peut être devenu au moment où l'on y pense, mais tel qu'il était au moment où on l'a perdu. Dans la crémation, au contraire, vous assistez à la destruction même de ce corps, dont la conservation, supposée sinon réelle, est le point de départ, la raison d'être du culte rendu. L'opération achevée, on tient entre les mains, avec les quelques grammes de poussière informe que renferme l'urne cinéraire, la preuve même de cette destruction, et si forte, qu'aucune puissance morale n'est capable de l'écartier. Il est certain qu'autant vaudrait ne rien tenir du tout et ne laisser au mort pour toute sépulture que le souvenir des vivants. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que proposait un journaliste que nous avons cité ? « Malheur aux hommes, malheur aux nations, disait-il, qui ont besoin d'un signe matériel pour honorer leurs morts ! » Combien, hélas ! nous différons d'avis avec cet homme libre de préjugés, et combien nous souhaiterions d'avoir sa confiance dans la force mentale et morale de l'humanité ! Nous ne croyons malheureusement pas que jamais elle puisse se passer de ce signe matériel dont il parle avec mépris, et atteindre à cet état de subjectivité parfaite et pure de toute excitation étrangère, dont il la croit capable et qui n'a jamais été que le privilège exclusif d'un très-petit nombre. D'ailleurs une telle subjectivité, si elle pouvait être universelle, ne nous rendrait encore qu'imparfaitement tous les services que nous attendons des cimetières. Où serait l'effort sur soi-même dans cette contemplation intérieure d'une image que le moindre caprice suffirait à faire naître et que la distraction la plus légère pourrait effacer ? où seraient les devoirs pieux ? où serait le culte ? Que d'efficacité, au contraire, au point de vue du développement de nos penchants les plus élevés, dans ces visites aux morts, qui, chaque fois qu'elles se renouvellent, et à Paris chacun sait combien elles sont fréquentes, demandent à l'individu, quelle que soit sa classe, un sacrifice matériel parfois considérable et une fatigue morale toujours pénible, bien que recherchée. Vous répondez à cela que vous construirez des colombaires, que vous élèverez des mausolées, où les urnes côte à côte seront exposées à la piété des vivants. Mais vos colombaires remplaceront-ils la tombe ? Ce recueillement, cette solitude indispensables que le parent et l'ami trouvent aujourd'hui auprès des cyprès et des saules, où les rencontreront-ils dans vos grandes salles communes, lorsque s'y bousculeront les quarante mille visiteurs que le dimanche ramène dans les cimetières parisiens, les deux cent mille qui s'y pressent au *jour des Morts*. Autant le culte des morts nous semble rendu facile par l'inhumation, autant il nous est impossible d'imaginer quelles formes il pourra revêtir lorsque les corps auront été incinérés. Les urnes seront-elles données aux familles ? Et les restes sacrés des parents seront-ils obligés de suivre leurs descendants dans tous les déménagements qu'entraîne la vie moderne ? Si la vanité humaine vient à créer un luxe spécial pour les urnes funéraires, on peut être certain de les voir figurer bientôt à l'hôtel des ventes ou à l'étalage des brocanteurs. Direz-vous que les Grecs et les Romains brûlaient leurs morts et que cependant ils n'ont jamais passé pour négliger de leur rendre honneur ? Nous vous rappellerons qu'il n'y eut pendant longtemps parmi eux qu'une minorité patricienne qui fit usage du bûcher, et que lorsque la mode en pénétra dans les autres classes, ce fut précisément à l'époque où se prononça la décadence et où les Romains commencèrent d'abandonner les traditions qui avaient fait leur grandeur. Serait-ce une raison de les imiter ? Quant aux Hindous, que l'on peut citer également, et qui eux gardent, cela n'est pas douteux, un culte pieux pour leurs



morts, nous ferons observer que chez eux une religion antique et toujours scrupuleusement obéie n'a pas laissé à l'arbitraire de chacun le soin de régler la somme des devoirs envers ceux qui ne sont plus. Elle a ordonné elle-même ce qu'elle a jugé convenable à cet égard, et par là a gardé vifs et profonds dans le cœur de son peuple des sentiments que les procédés employés pour se délivrer des morts n'auraient point tardé peut-être à assoupir et à éteindre. Mais quel est l'homme émancipé de notre Occident qui voudrait s'astreindre aux offrandes journalières que la loi de Manou impose au brahme en l'honneur des mânes et qu'elle déclare plus utiles et plus méritoires que les offrandes mêmes destinées aux dieux ?

Nous adresserons à nos adversaires une dernière question : la plupart ont protesté avec énergie contre toute idée d'industrialisme introduit dans la crémation et ont déclaré très-haut que la première condition que devait remplir tout appareil crématoire était de brûler jusqu'au dernier atome des gaz et des vapeurs dégagés. Nous demanderons simplement si ces dispositions qu'on ne saurait trop louer doivent persister et si ceux qui les montrent sont décidés à repousser sans merci les propositions qui ne tarderont pas à les assaillir. Nous avons, en effet, tout lieu de croire que les avis sur la question sont fort partagés, et que les résolutions précédentes ont dû paraître à beaucoup de gens un véritable crime de lèse-industrie : comment admettre sans frémir que l'on perde ainsi de gaieté de cœur des matériaux si précieux, des gaz que l'on peut utiliser de mille manières, des graisses et des liquides dont l'emploi est tout trouvé, des cendres qui feraient de si beaux engrais. Car les cendres mêmes, est-il bien indispensable de les remettre en entier à la famille et ne pourrait-on pas en garder la meilleure part ? Du moment que le corps est réduit à quelques parcelles, qu'importe que la réduction soit plus ou moins considérable ? qui empêche de supposer que l'œuvre du feu a été plus parfaite ?...

On va croire que nous exagérons : hélas non ! tout cela a été dit et proposé. M. Xavier Rudler, dans une lettre au docteur Caffé, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, écrivait ceci : Je n'ai rien trouvé de plus simple que de placer les corps dans une cornue à gaz et de les distiller jusqu'à réduction en cendres, et j'ai ajouté que *le gaz provenant de cette distillation pouvait servir à l'éclairage*, sauf à avoir des appareils de lavage très-puissants.

Ainsi, pour M. Rudler, la question n'est pas de savoir s'il pourra sembler dur à un fils de voir transformer son père en gaz d'éclairage ; non, c'est tout simplement une affaire d'appareils de lavage à inventer.

Dans une courte brochure (*Brûlons nos morts!*), qui bien qu'anonyme n'est peut-être pas la moins habilement faite en faveur de la crémation, nous trouvons la phrase suivante : « Cette combustion dégage des vapeurs qu'il s'agit de rendre aussi peu nuisibles que possible, si l'on ne peut les absorber entièrement, *en attendant qu'on les utilise, comme la science ne manquera pas sans doute de le faire un jour.* » L'auteur trouve la chose toute naturelle.

Quant à l'idée de garder pour l'industrie agricole la plus grande partie des cendres obtenues, nous la devons au célèbre M. Thompson, le propagateur de la crémation en Angleterre. Il fait observer que son pays est tributaire de l'étranger pour une quantité d'os qui s'élève aujourd'hui à 800 000 livres environ, et en supputant ce que peuvent produire les quatre-vingt mille quatre cent trente décès que l'on constate annuellement à Londres, il se demande s'il ne serait pas désastreux, devant la nécessité de faire rendre au sol le maximum de produits



possible pour nourrir une population aussi compacte que la population britannique, de perdre chaque année plus de 200 000 livres d'un engrais aussi précieux.

C'est en présence de semblables propositions que nous demandons aux crémateurs s'ils se croient assez sûrs de leurs adhérents pour nous affirmer qu'ils resteront éternellement sourds à d'aussi puissantes raisons. Jamais les arguments ne manqueront, qu'on le croie bien, pour justifier de tels procédés. On invoquera l'intérêt social, les lois économiques, au besoin même l'intérêt de la famille, qui recevra peut-être une légère rétribution en échange du service rendu, et toutes ces considérations sont trop émouvantes pour qu'on ne se décide pas à franchir le dernier pas et à se précipiter dans l'industrie.

Ce jour-là, le culte des morts aura vécu.

X. RÉSUMÉ : Dans l'étude que nous venons de faire de la crémation, nous avons cherché à montrer le point de vue humain, nous voulons dire le côté social de cette question. Il nous a été facile de prouver qu'en quelque pays que ce soit les hommes n'ont point commencé par brûler leurs morts. Esquissant alors la suite des actes funéraires, nous avons nettement distingué les cérémonies qui ont accompagné la sépulture ou le rituel funéraire de la sépulture elle-même. Pour ce qui regarde les cérémonies funèbres proprement dites, il y a eu entre tous les peuples de la terre la plus complète uniformité, tandis que pour ce qui concerne la sépulture elle-même, il y a eu de nombreuses variations, d'après les climats et les moyens que les populations rencontrèrent à leur portée.

Les hommes furent poussés à employer la crémation pour deux raisons : le désir de se soustraire au danger que tout amoncellement de matière organique entraîne après lui, le besoin de rapatrier les restes des morts. Ainsi l'usage de brûler les corps ne s'est introduit que chez les peuples dont le caractère militaire est incontestable : les Grecs, les Romains, les Mexicains, ou chez les Hindous qui avaient à lutter contre l'épidémicité du choléra ou les rigueurs d'un climat meurtrier. La guerre ou la peste ont conduit l'homme à l'emploi de mêmes moyens. De ces différents centres principaux, la crémation s'est répandue dans les pays voisins par les conquêtes militaires ou les efforts des missionnaires.

Nous avons montré ensuite de quelle manière la crémation fut mise en pratique et fait remarquer qu'elle ne fut jamais adoptée que par une très-faible minorité. Disparue de l'Occident depuis le commencement de l'ère chrétienne, elle a tenté de s'y introduire de nouveau, au début de notre siècle, à la faveur de l'engouement que suscitaient alors Rome et la Grèce. Peu prise en compte par les gouvernements, mais défendue avec conviction par quelques écrivains français et étrangers, elle a fini, après plus de soixante ans d'efforts, à se créer de chauds partisans en Italie, en Suisse, en Allemagne, où on a commencé à la pratiquer. La France s'est tenue jusqu'ici sur la réserve.

Après avoir reproduit avec impartialité les arguments des partisans de la crémation, et reconnu la perfection de leurs appareils, nous avons fait voir que les arguments invoqués contre les cimetières se réduisent à trois principaux : on les accuse d'être une source d'émanations dangereuses, d'empoisonner les eaux de puits et de rivière, d'occuper trop de place. Nous avons montré ce qu'il y a de peu fondé dans ces opinions et cherché à réhabiliter les cimetières



Nous estimons cependant qu'il y a lieu d'autoriser la crémation pour ceux qui la désirent, car, comme l'a dit Frochot : Les derniers soins à rendre aux défunctes humaines sont un acte religieux, dont la puissance publique ne pourrait prescrire le mode sans violer le principe de la liberté des opinions. Toutefois en l'autorisant, l'État devra exiger l'exécution de certaines mesures de police. Les pouvoirs publics ne peuvent songer à rendre la crémation obligatoire que dans les conditions mêmes qui l'ont fait naître, c'est-à-dire sur les champs de bataille ou en temps d'épidémie grave. Sauf ces deux cas spéciaux, il n'y a pas lieu d'encourager l'adoption d'une mesure aussi perturbatrice de nos habitudes. L'inhumation favorise, entretient et développe le culte des morts, qui est une source puissante de moralité. La tombe, a dit justement Vico, est une institution caractéristique de l'espèce humaine. Dans notre société moderne, il faut que toute cité possède son cimetière. Comme les individus, les sociétés ont leurs habitudes, instinctives ou acquises, et il n'est permis de les modifier qu'après en avoir mûrement approfondi la nature, le caractère et le but. Ce serait une erreur de croire que les améliorations sociales dépendent exclusivement de mesures d'ordre purement matériel ; la science doit aujourd'hui chercher à expliquer tous les phénomènes, et trouver leurs véritables causes. C'est à ce point de vue que nous nous sommes placés dans cette étude d'hygiène sociale.

A. LACASSAGNE et P. DUBUISSON.

INDEX. — Aperçu général. Division et délimitation du sujet, p. 5. — I. Des procédés funéraires qui précéderont la crémation, p. 5. — II. Chez quels peuples et pour quels motifs la crémation prit naissance, p. 12. — III. De quelle manière la crémation fut pratiquée, p. 24. — IV. Renaissance de la crémation au dix-neuvième siècle, p. 32. — V. Arguments invoqués par les partisans de la crémation, p. 43. — VI. Appareils modernes employés pour la crémation, p. 56. — VII. Discussion des arguments présentés par les partisans de la crémation, p. 65. — VIII. Doit-on autoriser la crémation ? p. 81. — IX. Faut-il encourager la crémation ? p. 82. — X. Résumé, p. 89.

BIBLIOGRAPHIE. — ERNEST FEYDEAU. *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens*. — FAVROT. *Funérailles et sépultures*. — FUSTEL DE COULANGES. *La Cité antique*. — JAMIESON (traduit par BOULARD). *De l'origine de la crémation*, 1821. — MONGET. *Dictionnaire des antiquités* (articles : BRULER, APOTHÉOSE, CRÉMATION). — *Dictionnaire en 60 volumes* (article : INUMATION). — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (article : MORT). — *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*. Larousse (article : CRÉMATION). — HEYFELDER. *Manuel de chirurgie de guerre*. — TARDIEU. Thèse d'agrégation. *Voirie et cimetières*. Paris, 1852. — GUÉRAUD. Thèse inaugurale. *Des inhumations*. Paris. — T. PEIN. *Essai sur l'hygiène des champs de batailles*. Paris, 1875. — *Essai sur l'assainissement des champs de bataille*. DUROUX, Thèse de Paris, 1878. — F. MARIER. *Utilité de la crémation des cadavres à la suite des grandes batailles et des épidémies*. Thèse de Paris. — MAXIME DU CAMP. *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie* (ch. des CIMETIÈRES). — P. LAFFITTE. *Considérations générales sur les cimetières*. Paris, 1874. — ROBINET. *Paris sans cimetière*. Paris, 1869. — PAGÈS. *La déportation et l'abandon des morts*. Paris, 1875. — VICTOR FOURNEL. *La déportation des morts*, 1870. — ANONYME. *Brûlons nos morts!* 1874. — J. BRUNFAUT. *Le cimetière de Méry et le chemin de fer métropolitain*. Paris, 1874. — FONS-SAGRIVES. *Hygiène et assainissement des villes*. — PR. DE PIETRA SANTA. *La crémation des morts en Italie*, 1875. — DU MÊME. *La crémation des morts en France et à l'étranger*, 1874. — GANNAL. *Inhumation et crémation*. — *Collection des comptes rendus des séances du conseil municipal de l'année 1874. Discussion sur la question des cimetières, à propos du cimetière projeté de Méry-sur-Oise*. — DAUBERMESNIL. *Rapport et projet présentés au conseil des Cinq-Cents dans la séance du 21 brumaire an V*. — CAMBRY. *Projet présenté à l'administration centrale du département de la Seine et adopté par ladite administration dans sa séance du 14 floréal an VII*. — *Annales d'hygiène, Union médicale, Journal d'hygiène, passim. Revue scientifique*, 1874. *Les cimetières et l'hygiène publique*, par BOUCHARDAT. — *Moniteur scientifique*, 1872 : *L'eau potable et les cimetières*, par Jules LEFORT. — *Journal de pharmacie*, 1875 : *Eaux et cimetières*, par ROBINET. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 5 mai 1849 : communication FREVINET. — POLLI. *Sulla incinerazione dei cadaveri*.



— *L'incinerazione dei cadaveri e ammissibile?* risposta al prof. Polli. — GIOVANNI BATT AYR. *La cremazione e l'igiene, lettere al prof. Polli.* — ZINNO. *Sulla inumazione, imbalsamazione e cremazione dei cadaveri.* — BRUNETTI. *Cremazione dei cadaveri.* — G. PINI. *Sulla cremazione dei cadaveri,* riposta al prof. Mantegazza. — TEDESCO. *La cremazione dei cadaveri. Del colera-morbus in suoi rapporti colla cremazione,* etc. — BLONDELLI. *La cremazione dei cadaveri umani, esaminata nella sua origine morale, religiosa e politica.* — G. DUJARDIN. *La cremazione ed incinerazione dei cadaveri.* — GORINI. *Gli esperimenti vulcanici.* — FELICE DELL'ACQUA. *La cremazione dei cadaveri.* — AUGUSTE GUIDINI. *La cremazione dei cadaveri nei rapporti igienici, morali, tecnici ed artistici.* — *Atti della cremazione di Alberto Keller.* — *Bollettino della Società per la cremazione dei cadaveri di Milano.* — *De la crémation.* ROCHU, Thèse, Paris, 1878. — *Essai historique sur la crémation.* BEAU, Thèse, Paris, 1878. — LUCIEN. *De Luctu*, 9. — GUICHARD. *Funérailles des Romains, des Grecs,* etc. Lyon, 1581. — DEZOBRY. *Rome au siècle d'Auguste.* — CONCOURS DE L'INSTITUT. *Mémoire sur les funérailles et les sépultures,* par le général POMMEVEUIL, préfet d'Indre-et-Loire. Tours et Paris, an IX. — *Des Sépultures,* par A. GAUTHIER-LACHAPELLE. Paris, 1801. — *Les Tombeaux,* par GIRAUD, 2<sup>e</sup> éd. Paris, 1801. — *Projet sur les sépultures,* par RONESSE. — *Des Funérailles,* par DÉTOURNELLE. — *Des Sépultures,* par AMAURY-DUVAL. — *Discours sur la question proposée,* etc., par MULOY. — LAMARRE. *Dict. de police,* art. *Cimetière.* — LEGRAND D'AUSSY. *Mémoire sur les sépultures nationales,* an V. — *Recueil général des questions traitées et conférences du bureau d'adresse es années 1633, 34, 35, jusqu'à présent,* etc. (Paris MDCLIV, chez Théophraste Renaudot) : le 18 août 1642, on discute la question : *Lequel vaut mieux enterrer ou brûler les corps des défunts.* — BUFFON. *Théorie de la Terre.* — VOLNEY. *Voyage en Egypte et en Syrie.* — CHARDIN. *Voyage en Perse.* — MAHUEL. *Du lin incombustible.* In *Mém. de l'Ac. roy. des inscr.*, etc., t. IV. Paris, 1725. — *Etrennes aux morts et aux vivants,* 1768, in-12. — *Memoria sobre os preguisos causados pelas sepulturas das cadaveres nos templos, e methodo de os prevenir.* Vicenti Coelho de Scabra silva Telles. Lisboa, 1800. — *Inhumation et crémation,* par PAUL-SAINT-OLIVE. *Gaz. méd. de Lyon*, 1857. — *Presse des 22, 25, 28 janv. 1857,* articles de FEYDEAU. — *Opinion nationale,* 15 sept. 1861. *Lettre sur la crémation,* par MATHIEU. — *Presse du 2 octob. 1856.* *Les Cimetières,* par A. BONNEAU. — THUMSER. *Stete Wachstumsabnahme durch Todtenbegrabung.* München, 1875. — BAZINSEY. *Die Leichenverbrennung vom Standpunkt des Hygiene.* Berlin, 1874. — KÜCHENREISTER. *Ueber Leichenverbrennung,* etc. Erlangen, 1874, et Stuttgart, 1875. — *Journal d'Hygiène,* n° 33, 1877. (Bibliographie de la Crémation.) — *Gaz. hebdomadaire,* 1870, p. 465, 545, 610. — Association française pour l'avanc. des sciences, Congrès de Nantes, 1876 : Dr PRUNIÈRES. *La Crémation dans les sépultures mégalithiques.* — W. SCHMIDT. *Rites funéraires des temps préhistoriques en Scandinavie,* p. 885. — M<sup>me</sup> Clémence ROYER. *Les rites funéraires aux époques préhistoriques et leur origine.* — H. THOMPSON. *Traitement des corps après la mort.* *Moniteur scientifique de Querneville,* 1874, p. 885. LACASSAGNE et DUBUISSON.





2614.62  
1

# Ligbrænding eller Begravelse?

Efter et Foredrag

holdt i Selskabet for Sundhedsplejen.

Af

F. Levison,  
Dr. med.



Kjøbenhavn.  
P. G. Philipsens Forlag.  
Sally B. Salomons Tryk.  
1881.



THE  
SOCIETY OF  
LIBRARIANS

LIBRARY OF THE SOCIETY OF LIBRARIANS



# Ligbrænding eller Begravelse?

Efter et Foredrag

holdt i Selskabet for Sundhedsplejen.

Af

F. LEVISON,  
Dr. med.



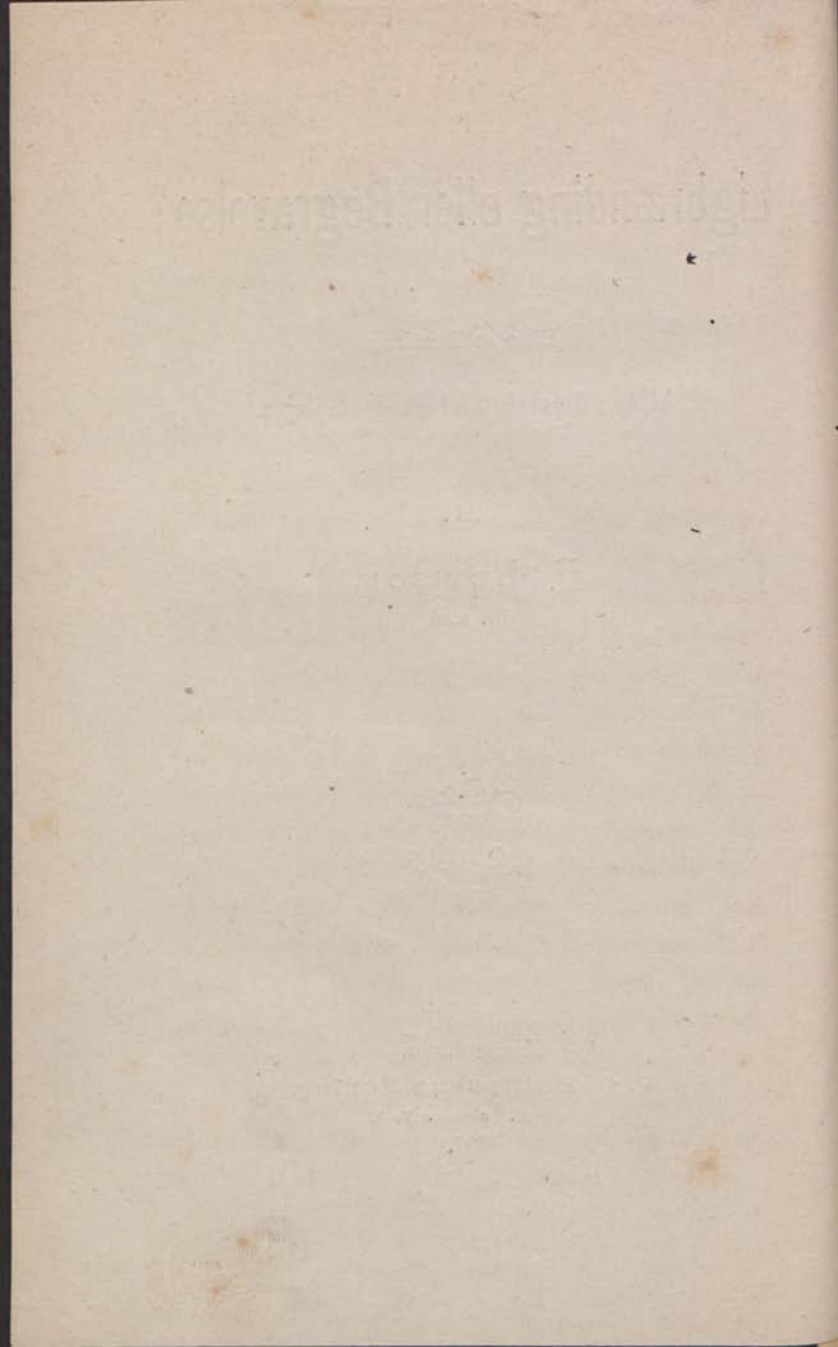
Kjøbenhavn.

P. G. Philipsens Forlag.

Sally B. Salomons Tryk.

1881.

DUBLET  
Statsbiblioteket  
i Aarhus





Fra den tidligste Oldtid medførte Pieteten mod de Afdøde og Sundhedsplejens uafviselige Krav, at man maatte behandle Ligene paa en eller anden vedtægtmæssig Maade, der imidlertid har antaget mangfoldige Former i de forskjellige Lande og Tidsaldre. Naturligvis knyttede de religiøse Forestillinger sig overalt nøje til Gravskikkene, men man kan dog næppe tvivle om, at Hensynet til Sundhedsplejen og de naturlige Forhold paa mange Steder have været væsentlig bestemmende for disse. Naar saaledes Ægypterne i deres soltørre Land, hvor Jorden i den snævre Nildal var altfor knapt tilmaalt til at benyttes til Gravplads, og hvor Trævæxten var saa sparsom, at Omkostningerne ved Ligbaal vilde være uoverkommelige, valgte at balsamere Ligene og opbevare dem i fjærne Klippehuler, forbandt Folket vistnok religiøse Forestillinger med denne Skik, men man tager dog næppe fejl ved at

antage, at Naturforholdene her have været det Afgjørende. Lignende er maaske Tilfældet med de Folkeslag, der plejede at kaste Ligene i Floderne eller at hænge dem op til Lufttørring i Træer.

Medens disse Gravskikke og mange andre endnu forunderligere tilhøre fjærne Tidsaldre eller vilde Folkeslag, har man i den civiliserede Del af Evropa i den historiske Tid væsenlig kun kjendt to Former for Ligbegængelse: Opbrænding og Begravelse i Jorden. I den klassiske Oldtid var efterhaanden Ligbrænding blevet den almindelige Skik, og det var derfor ganske naturligt, at Kristendommen, da den i det tredje og fjerde Aarhundrede var bleven den herskende Religion og nu paa mange Maader søgte at udrydde den gamle Tro og de gamle Sædvaner, ogsaa med Hensyn til Ligene foretrak den i Orienten og Palæstina almindelige Skik at indsætte Ligene i Klippehuler eller nedgrave dem i Jorden.

Da man imidlertid satte en overtroisk Pris paa at være Kirken saa nær som mulig endog efter Døden, blev det efterhaanden Skik og Brug at begrave Ligene i selve Kirkerne, nedgravede under Gulvet eller indsatte i Sidekapeller og i murede Hvælvinger, undertiden indmurede i Piller.

Herved fremkom efterhaanden utaalelige Tilstande, Kirkerne fyldtes med den forfærdeligste



Stank, mange Gejstlige blev syge og døde som Følge af det stadige Ophold i Kirkerne, og allerede fra Midten af det 6te Aarhundrede blev man paa forskjellige Kirkekoncilier enige om at forbyde Begravelser i Kirkerne, men da var denne Uskik saa indgroet, at der hørte Aarhundreders Kamp til for at udrydde den, og endnu fra Slutningen af forrige Aarhundrede, ja enkeltvis fra dette Aarhundrede, har man højst uhyggelige Historier om Følgerne af en saa uhygiejnisk Begravelsesmaade. Küttinger<sup>1)</sup> beretter saaledes: En meget korpulent Dame havde udbedt sig at blive begravet i sit Hjemsteds Kirke; dette skete ogsaa en Lørdag i den varme Sommer-tid. Næste Dag var der Altergang i Kirken og omtrent 900 Mennesker tilstede; af disse blev 60 syge og nogle døde. Man antog nu, at der havde været Gift i Altervinen og i den Anledning blev flere af Kirkebetjentene fængslede og meget ilde behandlede; næste Søndag holdt Præsten en voldsom Prædiken mod Forbryderne og betegnede endnu flere som Medskyldige; imidlertid blandede den overordnede Øvrighed sig i Sagen og befalede næste Søndag, altsaa 14 Dage efter Begravelsen, at lade

---

<sup>1)</sup> Ermahnung zur Abschaffung der Gräfte auf den Friedhöfen. 1854.

et Bæger med Vin staa ubedækket paa Altret i en Time. Vinen blev hurtig bedækket med Tusender af Insekter og ved at forfølge deres Spor saa man, at de kom fra den omtalte Dames Begravelsesplads. 4 Mænd fik nu det Hværv at aabne Graven; af disse styrtede 2 døde om paa Stedet, 2 bleve alvorlig syge. Lignende Tilfælde meddeles af Hague-not<sup>1)</sup> og mange andre ældre og yngre Forf.; der er imidlertid ikke Anledning til at gaa nærmere ind paa dette Spørgsmaal, da denne Art af Begravelser vel faktisk er afskaffet i Danmark, skøndt Raadstue-Plakat af 24de April 1851 for Kjøbenhavn indeholder den kuriøse Bestemmelse, at Lig kunne bisættes i Kapeller, naar de ere balsamerede eller indesluttede i hermetisk tillukkede Metalkister eller i strax tilmurede Gravhvælvinger. Af disse Forsigtighedsregler er nemlig kun den første betryggende, og det endda kun hvis Balsameringen er udført paa en meget omhyggelig og sagkyndig Maade; de to sidste Bestemmelsers Nytte er ganske illusorisk. Selv den bedst forarbejdede Metalkiste vil efterhaanden angribes af den stadige Rusten og Ilten af Metallet i de fugtige Gravhvælvinger, den vil

---

<sup>1)</sup> Se Knudsen: Begravelsespladses Indflydelse i sanitær Henseende. S. 14.



tilsidst give efter for det enorme Tryk indenfra af de udviklede Luftarter, sprænges og slippe Forraadnelsegasserne ud i Kirken; saaledes var man allerede ved Castrum doloris nødt til at gjøre en Aabning paa Kong Frederik VII.'s Kiste, af hvilken der da udstrømmede en Masse ildelugtende Luft. Endelig er en muret Gravhvælving ligesaa intetsigende som hygiejnisk Beskyttelse som en Tildækelse af Liget med Avispapir vilde være. Enhver, der kender Noget til Bygningsvæsenet, véd, at enhver Mur er porøs og at Luftarter, der staa under et højere Tryk og have en anden Temperatur end Omgivelserne, med største Lethed vilde finde deres Vej gennem Murens Porer.

Men som sagt, faktisk ere Begravelser i Kirker vel afskaffede i Danmark eller i det Mindste indskrænkede til kongelige Personer, og vi kunne derfor gaa over til at undersøge, hvorvidt den nu almindelig brugte Begravelsesmaade paa Kirkegaardene er hygiejnisk forsvarlig.

Ligesom de Højtstillede og Velhavende i sin Tid søgte at finde det sidste Hvilested inde i Kirken, for endog efter Døden at nyde Godt af dens Beskyttelse og Fredhellighed, saaledes trængte den fattigere og ringere Del af Befolkningen sig i det Mindste sammen om Kirkens Mure, og vi finde

derfor fra gammel Tid baade i Byerne og paa Landet Kirkegaardene tæt opad Kirkerne, og i Byerne følgelig midt inde i Husvrmlen. Dette Forhold træffes i alle evropæiske Lande, men ligesaa konstant er det ogsaa, at Ulæmperne for de Levende efterhaanden bleve saa stærkt følelige, at man blev nødt til at flytte Kirkegaardene bort i en længere Afstand fra Byerne. Et bekendt Exempel fra forrige Aarhundrede er den tvungne Flytning af »La cimetière des innocents« i Paris. Her var Luften i de tilstødende Gader blevet aldeles fordærvet; det var livsfarligt at begive sig ned i Husenes Kældere og lavtliggende Rum, alle Fødemidler fordærvedes i paafaldende kort Tid, og ethvert Sygdomstilfælde antog en ondartet Karakter. Selv efter at man havde ophørt at begrave ny Lig paa Kirkegaarden vedvarede de nævnte Ulæmper, og man maatte tilsidst i 1785, 86 og 87 gribe til det betydelige og uhyggelige Arbejde at grave alle Ligene op igjen og føre dem til en fjernere Kirkegaard. I Kjøbenhavn blev allerede 1805 Brugen af Kirkegaarde i Byen meget indskrænket, og efter 1853 har det været fuldstændig forbudt at begrave noget Lig indenfor Byens Volde; alle Begravelser ere henviste til Kirkegaarde udenfor denne og have da indtil den allersidste Tid væsenlig sammenhobet



sig paa den store Assistenskirkegaard paa Nørrebro, der aarlig har modtaget flere Tusende Lig. Først i de senere Aar, da Byen efterhaanden har omspændt Assistenskirkegaard med Gader, og da denne truer med ikke at give Plads mere, har man atter nødtvungen søgt længere bort og anlagt en ny Kirkegaard ved Valby, den saakaldte »Ny vestre Kirkegaard«.

Ser man efter i de paalideligste Haandbøger i Hygiejnen, finder man næsten Enstemmighed om, at Nedgraven af Lig i Jorden er forbunden med mange Farer og Ulæmper; men selve disse Ulæmper ere kun sjælden gjort til Gjenstand for omhyggelige Undersøgelser, og selv Ligenes Forandring i Jorden og de Stoffer og organiske Legemer, som dannes eller finde deres Næring ved denne Opløsningsproces, ere endnu temmelig ufuldstændig kjendte.

I Almindelighed skjelner man mellem to Former af Opløsning af Lig, en hurtigere og fuldstændigere Decomposition, der foregaar, naar alle Vilkaar ere gunstige, og som man paa Dansk har kaldet Formuldning, og en langsom Opløsning, som man plejer at kalde Forraadnelse. For at den hurtige Opløsning, Formuldningen, skal finde Sted, maa Jordbunden forene mange gunstige Betingelser; den maa være porøs, middelmaadig fugtig, humusholdig,

men ikke overlæsset med organiske Bestanddele. Naar Lig i ikke altfor stor Mængde nedgraves i en saadan Jord, sker der en livlig Ilttilførsel, Liget afvexlende udtørres og befugtes af Overfladevandet. Skimmeldannelse, Maddiker, Orme og Larver tære hurtig paa det, og i Løbet af forholdsvis faa Aar er kun Skelettets haarde Partier tilbage, medens alle de lettere opløselige Dele af Legemet enten ere anvendte til Næring for de omtalte Plante- og Dyre-Organismer eller ere henfaldne i simple kemiske Sammensætninger som Kulsyre, salpetersure og fosforsure Salte osv., lutter Stoffer, som have deres Betydning i Naturens Husholdning og ikke medføre nogen Ulæmpe ved Indførelse i levende Organismer.

Selv denne særdeles gunstige Form af Opløsning, som i vore klimatiske og Jordbundsforhold endda kun sjælden vil finde Sted, er dog ikke ganske uden Fare.

De senere Tidens Undersøgelser have vist, at flere af Husdyrenes smitsomme Sygdomme skyldes lave Organismer, der efter en Gang at være indførte i et Dyrs Indre formere sig i en utrolig Grad, og fremkalde Sygdomstilfælde, der true Livet; medens dette er bevist for adskillige af Husdyrenes Sygdomme, som Miltbrand og Høsekolera, og



medens man allerede nu nøjagtig kjender hele Udviklingen af de for disse Sygdomme særegne Bakterier, er der kun en af Menneskets Sygdomme — Recurrensfeberen —, om hvilken man med Bestemthed véd, at den skyldes en Bakterie. Dette beror paa, at man ved Studiet af Dyrenes Sygdomme har kunnet tage Experimentet og Indpodningen af den sygdomsvækkende Planteorganisme paa sunde Dyr til Hjælp, en Fremgangsmaade, som man er udelukket fra, naar Talen er om Menneskets Sygdomme. Sandsynligheden er imidlertid for, at en stor Del af Menneskets smitsomme Sygdomme som Typhus, Skarlagensfeber, Cholera, Pest, Kopper, Diphtheritis og flere ligeledes skyldes saadanne Snylteplanter, og det bliver da et stort Spørgsmaal, om de mikroskopiske Organismer, som ere Sygdomsbærerne, tilintetgjøres ved Formuldingen, selv om denne foregaar under de gunstigste Vilkaar, eller om de maaske netop finde gode Betingelser for at udvikle sig videre og da atter ad Omveje kunne indføres i levende Væsener. For Miltbrandens Vedkommende har Iagttagelsen vist, at Nedgravning er en meget upaalidelig Maade til at tilintetgjøre Smitten, idet Kvæg, som græsser paa Steder, hvor Miltbrandskadavere af Dyr ere nedgravede, kunne faa Smitten der, selv flere Aar

efter, at Nedgravningen har fundet Sted, og man mener at have fundet Smittebringerne i Regnormene, som nede fra Kadaveret bringe de smittende mikroskopiske Organismer op til Overfladen. Hvis dette eller lignende Forhold viser sig for Menneskets almindelige smitsomme Sygdomme, vil selv Formuldringen kunne medføre store Farer for de Efterlevende, idet de farlige Planteorganismer med Grundvandet kunne føres langt omkring og gennem Drikkevandsbrønde eller ad andre Veje atter føre Smitten ind i Mennesker.

Men langt værre stiller det sig, naar Jordbunden paa Begravelsespladsen er mindre heldig valgt, naar den ikke er porøs, men leret og fast, naar Jorden er mættet med organiske Bestanddele fra tidligere Begravelser, naar det Underlag, som nedad danner Begrænsningen for Grundvandet, ligger tæt under Overfladen, saa at der kun kan være faa Fod Muld over Liget, og naar Afsivningen eller Dræningen af Terrænet ikke er fyldestgjørende, saa at Liget en større eller kortere Del af Aaret ligger i Vand; i saa Fald indtræder en meget langsommere og skadeligere Opløsning, som man plejer at kalde den egenlige Forraadnelse. Ved Forraadnelsen udvikles talrige ildelugtende og skadelige Stoffer, der ere luftformige eller opløselige i Vand,



som Kulbrinte, Svovlbrinte, Svovlammonium, Ammoniak, Leucin, Smørsyre o. s. v.; desuden udvikles Stoffer, hvis kemiske Sammensætning man ikke endnu nøjere har bestemt, men hvis Skadelighed man experimentelt har paavist. Saaledes har Panum af raadnende Kød fremstillet en ekstraktformig Gift, som ved Indsprøjtning i et Dyrs Aarer fremkaldte en putrid Infection,  $\alpha$ : en Sygdom, der yttrede sig med høj Feber, typhøse Symptomer, voldsomme Diarrhoer.

En særegen Form for Omdannelsen er den saakaldte Adipociredannelse, ved hvilken Ligene omdannes til et fedtagtigt Stof, som kan bevares næsten ubegrændset lang Tid og som altid udbreder en modbydelig, forraadnelsesagtig Lugt, naar det kommer op i Luften, selv om Liget har ligget mange Aar i Jorden; denne Adipociredannelse finder navnlig Sted i meget fugtig Jord og er hyppig paa Assistenskirkegaard, derimod vil Mumificering, en Hentørren af Liget vel saagodtsom aldrig indtræde i vort Klima.

Gennemgaar man de bekendteste Haandbøger i Læren om Sundhedspleje, finder man saagodtsom i dem alle den Mening udtalt, at den nu brugelige Begravelsesmaade medfører mange Ulæmper og Farer for de Efterlevende, navnlig hvor Forholdene medføre, at Kirkegaardene komme til at ligge i

Nærheden af Huse eller af Brønde, hvis Vand benyttes som Drikkevand. Saaledes siger Pappenheim<sup>1)</sup>: »Man kan af almindelige kemiske og fysiske Grundsætninger slutte, at Luften og Vandet, eller maaske især Vandet, ved Ligenes Opløsning i Gravene fyldes med Stoffer, af hvilke nogle ere af organisk Natur og ved deres fortsatte Omdannelse afgive Produkter af en meget mistænkelig Art, medens andre af disse Stoffer ere uorganiske Forbindelser (Ammoniaksalte, salpetersure og svovlsure Forbindelser), der heller ikke kunne kaldes gavnlige for Sundheden.«

Lex og Roth<sup>2)</sup> udtale sig for, at man maa søge at finde en anden Form for Tilintetgjørelse af Ligenene, og saaledes næsten alle Forf.; overalt finder man de samme Klager over Vanskeligheden ved at finde tilstrækkelig og fareløs Plads for Begravelserne, og paa mange Steder omtales den skadelige Indflydelse, som Kirkegaarde have havt paa Omgivelsernes sanitære Forhold; saaledes har f. Ex. Parkes sét, at Choleraen var særlig heftig i de Dele af London, der laa tæt op til Kirkegaarde, Lister blev ført til sine epokegjørende Forandring af Saar-

---

<sup>1)</sup> Handbuch der Sanitätspolizei.

<sup>2)</sup> Handbuch der Militär-Gesundheitspflege.



behandlingen ved de forfærdelige Forhold i et Glasgowerhospital, der var bygget tæt op ad en nedlagt Kirkegaard o. s. v. Endvidere træffer man hos mange Forf. Angivelser om, at Brønde i Nærheden af Kirkegaarde indeholde urent og skadeligt Vand, og at Benyttelsen af dette kan medføre skadelige Følger, men man har kun faa virkelig paalidelige faktiske Oplysninger om disse Forhold og en Del af Undersøgelserne have endda givet negative Resultater, idet de viste, at Brønde eller Kilder tæt ved Kirkegaarde havde rent og klart Vand, som ved en kemisk Undersøgelse syntes brugeligt til Drikkevand.

Hertil maa nu bemærkes, at en saadan Angivelse som at en Brønd var beliggende saa og saa langt fra en Kirkegaard og indeholdt drikkeligt Vand, naturligvis er ganske uden Værd; Alt kommer her an paa at vide, om den har faaet sit Tilløb fra Kirkegaarden eller ej, og for at oplyse dette maa man nøje kende Terrænforholdene, Grundvandstanden, Beliggenheden af de vandførende Lag o. s. v., medens et overfladisk Skøn ikke giver nogensomhelst Oplysning.

For Kjøbenhavns Vedkommende har man om disse Forhold særdeles paalidelige og nøjagtige Oplysninger, idet Assistenskirkegaards Omgivelser ere

omhyggeligt studerede af Colding og Thomsen<sup>1)</sup>, Knudsen<sup>2)</sup> og Fleury<sup>3)</sup>).

Undersøgelser af Brønde i denne Kirkegaards Nærhed viste, at Brønde Nordost og Øst for Kirkegaarden selv i meget ringe Afstand fra denne havde upaaklageligt Vand, medens derimod fjernere Brønde saavel Nordvest som Syd og Vest for Kirkegaarden indeholdt mange organiske kvælstofholdige Stoffer, altsaa vare meget mistænkelige. Det har endvidere vist sig, at en stor Del af Kirkegaardens Afløbsvand sænker sig mod Vest og Sydvest henimod Ladegaardsaaen, og man skulde jo saaledes tro, at denne vilde optage Kirkegaardsvandet, men dette viser sig ikke at være Tilfældet; Grundvandet ligger dybere end Ladegaardsaaens Bund, det gaar under denne, kan atter paavises paa den anden Side af den i Brønde i Villakvarteret og i Sidegaderne til gamle Kongevej og føres endelig for største Delen bort gennem den saakaldte Rosenaa.

Man ser altsaa, hvor langt Kirkegaardens skadelige Indflydelse paa Grundvandet naar, og hvor umuligt det er at bestemme Grændserne for denne

---

<sup>1)</sup> Choleraens ulige Styrke i Kjøbenhavn. 1853.

<sup>2)</sup> Begravelsespladses Indflydelse i sanitær Henseende, 1858.

<sup>3)</sup> Drikkevandsundersøgelser, 1875.



Infektion uden besværlige og vidtløftige Undersøgelser.

Da man af Litteraturen ikke kan faa tilstrækkelige Oplysninger om Kirkegaardenes Indflydelse paa Sundhedstilstanden og da det for os desuden mindre kommer an paa, hvorledes de sanitære Forhold i Omegnen af Kirkegaarde ere i Frankrig, England eller Tyskland, end hvorledes Sagen stiller sig i Danmark, har jeg søgt at sammenstille de Oplysninger, som jeg har kunnet finde om vore Kirkegaarde og om deres Indflydelse i sanitær Henseende, og skal da først omtale Assistenskirkegaard som den Begravelsesplads, der i en længere Aarrække har modtaget næsten alle Lig fra Kjøbenhavn.

De Spørgsmaal, som man da maa søge Svar paa, ere følgende: 1) *Er Kirkegaardens Jordbund af en saadan Natur, at den frembyder gunstige Vilkaar for en hurtig og fareløs Opløsning af de nedgravede Lig?* 2) *Byder Lovgivningen og de nu gjældende Sædvaner for Kirkegaardens Benyttelse tilstrækkelige hygiejniske Garantier?* 3) *Har man ved Undersøgelse af Grundvandet paa Kirkegården kunnet paaavise en Overfyldning med skadelige organiske og uorganiske Stoffer og findes en lignende uren Beskaffenhed af Vandet i de Brønde, som have deres Tilløb fra Kirkegården?* 4) *Er der paavist*

*uheldige hygiejniske Forhold i de Kvarterer, hvis Jordbund gjennemsvies af Kirkegaardsvandet?*

Det første Spørgsmaal har fundet en officiel Besvarelse i en Skrivelse fra Københavns Stadslægge til Magistraten af 19—3—1877, af hvilken nogle Partier her skulle anføres. — Han siger saaledes:

»Med Undtagelse af et ganske lille Stykke, som for Tiden benyttes af Helliggeistes Kirke og hvor der findes Muldjord i flere Fods Dybde, er Forholdet det, at der paa hele Kirkegaarden kun findes Muldjord i ringe Dybde 1—1½ Fod, dernæst Ler 8—10 Fod og saa et Rullestens-Sandlag. Terrænet er meget fugtigt og en tilstrækkelig Afgravning eller Afsivning kan kun tilvejebringes med meget stor Bekostning; *nu maa Kisterne siges at staa i Vand, idet der i de regnfulde Maaneder maa opøses 30—40 Spande Vand af hver ny Grav* (udhævet af Ref.).

Medens en Kirkegaard, der væsenlig bestaar af humusholdig eller sandholdig Jord, ved at optage Ilt fremskynder Ligenes Decomposition, vil en vaad og lerholdig Jord ved at udelukke Luftens Ilt virke i modsat Retning. Forraadnelsen vil under saadanne Forhold gennemgaa helt andre forskjelligartede Processer, paa sine særskilte Stadier afsætte mere eller mindre sammensatte, inficerende, organiske Forbindelser, vel i enkelte Tilfælde endog



smitteførende Partikler og disse Bestanddele ville blive optagne af de vandførende Lag for derfra at føres videre. Erfaringen har vist, at Ligene, for at deres Forraadnelse kan fuldendes, i en lerholdig Jord behøve en dobbelt eller tredobbelt saa lang Tid som i en humus- eller sandholdig Jordbund, og for Assistenskirkegaard er denne Erfaring bleven fuldtud bekræftet. Det tør saaledes befrygtes, at Kirkegaardsvandet, der indeholder de nævnte inficerende Bestanddele, vil kunne blive ført hen under de nærmest liggende Byggegrunde, og at deres Tilstedeværelse endog i meget betydelig Afstand vil kunne paavises. « — —

Stadslægen resumerer endelig sin Indstilling saaledes:

»Jeg skønner saaledes ikke rettere, end at en stor Kirkegaard paa c. 46 Tdr. Land, der aarlig modtager c. 2,000 Lig, ikke er uden Fare for Omgivelserne, og at de samme Betingelser, der i sin Tid fremkaldte kgl. Resolution af 13de April 1851, der forbyder Begravelse paa Kirkegaarde indenfor Byens Volde, inden en ikke lang Aarrække ogsaa ville være tilstede for Assistenskirkegaard, saafremt Behyggelsen af de tilgrænsende Arealer fortsættes i samme Grad som i de senere Aar.«

Som et Palliativmiddel tilraader Stadslægen da

snarest mulig at indtage Ny vestre Kirkegaard (det Terræn, som Kjøbenhavn har erhvervet i Nærheden af Valby), til Begravelsesplads saavel for Linje- som Ejendomsbegravelser for derved at fremskynde Assistentkirkegaardens Lukning, der efter Magistratens Plan først skal finde Sted 80 Aar efter, at Ny vestre Kirkegaard er taget fuldstændig i Brug, altsaa først efter Midten af næste Aarhundrede.

Om vore Begravessædvaner oplyser Stadslægen i samme Skrivelse, at enhver Del af Kirkegaarden først indtages til Frijord 10: Fattigbegravelser, dernæst efter en vis Tid, mindst 20 Aar, atter anvendes til Linjebegravelse og endelig efter andre 20 Aar udvises til Ejendomsbegravelser. Jorden modtager saaledes i Løbet af 40 Aar 3 Generationer af Lig, og Faren for Omgivelserne bliver saaledes meget forøget derved, at Jorden i saa høj Grad overmættes med Forraadelsesprodukter. Afstanden mellem de enkelte Kister er efter Knudsens<sup>1)</sup> Opgivelse saaledes, at der for hver Grav beregnes 2 Alens Bredde, 4 Alens Længde, medens enhver Grav skal være saa dyb, at der er 2 Alen Jord over Liget. Kun den sidste Bestemmelse bliver imidlertid overholdt, idet samme Forfatter meddeler,

---

<sup>1)</sup> l. c.



at det er Skik og Brug at nedsætte 2 Lag Lig i Familiebegrovelser med en Alen Jord mellem Kisterne og at Ligene paa Frijordskirkegaarden nedlægges Kiste ved Kiste; under den store Cholera-epidemi 1853 gav Politiet endog Tilladelse til at lægge Kisterne i 2 Lag, den ene ovenpaa den anden.

Hvor overlæsset med Forraadningsprodukter den i Forvejen lidet hensigtssvarende, fugtige og lerede Jordbund paa Assistenskirkegaard maa være efter at være fyldt med Lig i en saadan Maalestok i mange Aar, kan enhver sige sig. Saavidt bekjendt er der senere ikke sket nogen Forandring i de af Knudsen meddelte Regler.

Det tredje Spørgsmaal var, hvorvidt Grundvandet paa Kirkegaarden var opfyldt med skadelige organiske Stoffer, og hvorvidt disse kunde spores i de nærliggende Kvarterers Brønde i en saadan Mængde, at de maatte antages at kunne inficere Jordbunden i disse Dele af Byen.

Dette Spørgsmaal er oplyst ved talrige Undersøgelser af Colding og Thomsen 1853<sup>1)</sup>, af Knudsen 1858<sup>2)</sup>, Fleury 1875<sup>3)</sup>.

---

<sup>1)</sup> l. c.

<sup>2)</sup> l. c.

<sup>3)</sup> l. c.

Ved Colding og Thomsens Undersøgelser, der senere ere bekræftede af Knudsen og Fleury, er det paavist, at Grundvandet fra Assistenskirkegaard for en stor Del tager sin Vej mod Syd og Sydvest gennem et Terræn, der begrænses af en Linje draget fra Kirkegaardens vestlige Hjørne mod Syd til Ladegaardsaaen og af 2 Linier, dragne fra dette Skæringspunkt og fra Kirkegaardens østlige Hjørne mod Sydost indtil Søerne; det viser sig endvidere, at dette Vand tager sin Vej under Ladegaardsaaen og atter spores stærkt paa den anden Side af denne i Villakvarteret og de tæt bebyggede Gader mellem Gamle Kongevej og Niels Ebbesens Vej for endelig at føres bort gennem den saakaldte Rosenaa.

Undersøgelserne have fremdeles vist, at Brøndene paa selve Kirkegaarden vare meget righoldige paa organiske, kvælstofholdige Stoffer; ligesom at mange af de undersøgte Brønde i det tidligere omtalte Strøg vare overfyldte med organiske Stoffer og indeholdt Kulbrinte, et af Produkterne ved dyriske Stoffers Forraadnelse. Et karakteristisk Exempel paa, hvor forsigtig man maa være ved saadanne Undersøgelser og ved at drage Slutninger fra dem, findes i Coldings og Thomsens Brøndanalyser; disse Forskere fandt, at 2 Brønde (Nr. 14 og 15), der begge vare beliggende tæt ved hinanden



i det truede Strøg, vare af ganske forskjellig Beskaffenhed; den ene var stærkt kulbrinteholdig, den anden ikke, hvilket hidrørte fra, at den urene Brønd faar Vand fra et langt dybere Lag, 12 Fod under dagligt Vande, end den anden, som faar sit Tilløb fra en anden Side og fra et Lag netop i Højde med dagligt Vande. En overfladisk Undersøgelse, der kun havde medtaget den ene Brønd, vilde her nemt have ført til den Forestilling, at Kirkegaardsvandets Indflydelse ikke strakte sig til det Parti af Byen, i hvilket denne Brønd laa, medens Undersøgelsen af de to tæt ved hinanden liggende Brønde og Sammenligningen af Vandstanden i dem førte til et korrekt Resultat.

De kemiske Undersøgelser af de enkelte Brønde skulle iøvrigt ikke her nærmere omtales, da dette vilde føre for vidt og det desuden ikke med Bestemthed kan paastaas, at de organiske Stoffer i alle Tilfælde udelukkende skyldes Kirkegaardsvandet; Grunden i de omtalte Kvarterer er nemlig af meget blandet Beskaffenhed, og Afsivningen var og er temmelig mangelfuld; desuden har nu baade Blaagaardskvarteret, Villakvarteret og Gaderne ved Gamle Kongevej faaet en bedre Drikkevandsforsyning, dels fra Kjøbenhavns, dels fra Frederiksbergs Vandværk, saa at Faren for Fordærvelse af Drikke-

vandet i disse Kvarterer for største Delen er fjernet. Hvor alvorlig en Forgiftning man kan paa-  
drage sig ved at drikke Vand, der kommer fra en  
Kirkegaard, kan ses af efterfølgende Sygehistorie,  
der er iagttaget og meddelt af Dr. med. Bloch:

»En ung Pige havde for at vande Blomster paa  
en Grav oppumpet noget Vand fra en af Brøndene  
paa Assistenskirkegaard. Da hun var meget tør-  
stig, drak hun lidt af Vandkanden, men spyttede  
strax ud paa Grund af den hæslige Smag; senere  
oppumpede hun igjen frisk Vand og drak noget af  
dette. Samme Aften indtraadte hæftig Brækning;  
Dr. Bloch fandt hende i en sløv Tilstand med Vil-  
delser og heftig Feber; han fremkaldte nu en ener-  
gisk Udskylning af hendes Mave ved at lade hende  
drikke flere Glas rent Vand og dernæst bringe  
hende til Opkastning; Vildelserne vedvarede hele  
Natten; næste Dag var hun svimmel og mat,  
prøvede paa at staa op og passe sit Arbejde, men  
maatte atter lægge sig; der var nu i over 8 Dage  
stadig stærk Feber; der dannede sig symmetrisk paa  
begge Skinneben ophøjede haarde og ømme Partier,  
som voxede indtil en Haandflades Størrelse og  
ganske tog sig ud som Betændelse i Huden og Binde-  
vævet under denne. Ligeledes kom der Smerte i  
Albuleddene og i Haandens smaa Led og først



efter en Sygdom paa flere Uger svandt Smerterne og Svulsten, og hun kom langsomt igjen til Kræfter. Efter at det Passerede var anmeldt for Sundhedspolitiet, har dette paa Kirkegaarden ladet opslaa Plakater, der advare mod at benytte Brøndvandet som Drikkevand. En mikroskopisk Undersøgelse af det viste, at det indeholdt forskjellige Former af Baciller, Spiriller og lignende lave Planteorganismer.

Brønde, der ligge fjernere fra Kirkegaarden, ville næppe foraarsage saa pludselige og voldsomme Forgiftningssymptomer; men den stadige Brug af det i dem indeholdte Vand vil snarere give Anledning til Sygdomme, der ligne Typhus.

Skøndt Faren for en Infektion ved Drikkevand i Kjøbenhavn for største Delen er fjernet ved den nuværende Vandforsyning, er det dog ingenlunde uden Ulæmper, at det Terræn, gjennem hvilket Kirkegaardsvandet siver og hvor det, som Stadslægen ogsaa gjør opmærksom paa, maa aflejre de inficerende organiske Stoffer, der indeholdes i det, at dette Terræn efterhaanden bliver mere og mere bebygget og det væsenlig af Fattigkvarterer med tæt Befolkning og himmelhøje Kaserer; allerede nu viser et Blik paa Kortet, at Kirkegaarden for en stor Del er omgivet af Gader, og det vil ikke blive herved; ny Gader, som Bjælkes Vej, ere allerede

under Anlæg, og det vil efter Meddelelse fra kompetent Side ikke vare mange Aar, før Assistenskirkegaard vil være helt omgivet af Gader og altsaa komme til at staa under ganske samme Vilkaar som Kirkegaardene indenfor Kjøbenhavns Volde før 1851. Ikke engang Faren for Fordærvelse af Drikkevandet er ganske udelukket; for ikke lang Tid siden var det under Overvejelse at anlægge et Drikkevandsbassin paa Havremarken, Vest for den nordlige Del af Kirkegaarden og i et Terræn, der netop er udsat for Gjennemsvivning af Afløbet fra denne; denne Plan blev vel opgivet, men dermed er ikke givet, at den ikke ved Lejlighed atter kan optages.

Det staar nu tilbage at paavise, at Gader og Boliger, der ligge i Nærheden af Kirkegaarde og paavirkes af Kirkegaardsvandet, vise ugunstigere sanitære Forhold end andre, iøvrigt ligestillede. Om dette oplyser Knudsen<sup>1)</sup>, at saavel ved den store Choleraepidemi 1853 som ved den senere Epidemi 1857 var Dødeligheden større i Blaagaardskvarteret end i den øvrige Del af Byen, og i det sydvestlige Hjørne af Blaagaardskvarteret, mellem Dosseringen, Korsgade, Blaagaardsgade og Ladegaardsaaen var der endog 1857 netop

---

<sup>1)</sup> Knudsen l. c. S. 67.



$\frac{1}{4}$  af samtlige Choleratilfælde i Kjøbenhavn; og dog var Drikkevandet her uden Skyld, da dette efter 1853 leveredes af en Vandledning. Med Hensyn til typhoid Feber viser Stadslægens Beretninger for 1880, det første Aar i hvilket der er fremkommet detaillerede Oplysninger om Dødelighedens og Sygelighedens relative Forhold i de forskjellige Kvarterer af Byen, at der i Blaagaardskvarteret med en Befolkning af 29039 = 12 pCt. af Byens Indvaanerantal 235254 havde fundet 14 Dødsfald af typhoid Feber Sted = 24 pCt. af Totalsummen for Kjøbenhavn 59, altsaa dobbelt saa meget som man efter Befolkningens Antal maatte vente; ligeledes omtaler Fleury, at det, der gav ham Anledning til hans Undersøgelser af Brøndene i Villakvarteret og andre Dele af Frederiksberg Sogn, var Lægernes Angivelse, at disse Dele af Egnen mellem Ladegaardsaaen og Gamle Kongevej, som netop svare til Kirkegaards-Infektionsterritoriet, leverede et uforholdsmæssig stort Kontingent af Syge og Døde af typhoid Feber. Ogsaa andre af Kjøbenhavns Kvarterer udenfor de gamle Volde vise lignende ugunstige Forhold i hygiejnisk Henseende, men alle ere de ogsaa byggede paa eller tæt opad Grunde, der have været Kirkegaarde indtil den allersidste Tid eller endog endnu ere i Virksomhed som saadanne.

Sygdomsstatistik er imidlertid en meget farlig og vanskelig Ting at behandle og drage Slutninger af, og der er mange andre Momenter, der kunne komme i Betragtning som Aarsager til den højere Dødelighed i de til Kirkegaarden grændsende Gader. I det Hele er en stor By altid et meget vanskeligt Felt, naar det gjælder om at finde Oplysninger om Sygdommes Oprindelse og Forplantelse. Man vil som oftest lettere faa Oplysninger om saadanne Forhold ved at undersøge Tilstanden i Provsbyer og Landsbyer, og adskillige derhen hørende Meddelelser findes i Sundhedskollegiets aarlige Epidemiberetninger, der ere byggede paa Embedslægernes Rapporter. Da disse Beretninger aldeles ikke ere affattede med det Formaal at give Oplysning om Kirkegaardens Indflydelse paa Sundhedstilstanden, kan der ikke være Tale om at benytte dem som Grundlag for nogen Statistik, men derimod kan man være saa meget mere overbevist om, at disse Meddelelser kun ere fremkomne ved Lægernes eget Initiativ og naar Forbindelsen mellem Kirkegaardens Indflydelse og Epidemien har været aldeles iøjnefaldende, saa at de have en virkelig objektiv Gyldighed.

I vore mindre Provsbyer og i Landsbyerne ligger Kirken som oftest paa en Bakke i Midten



eller i Udkanten af Byen; Kirkegaarden findes da ned ad Skraaningen og ved Foden af Bakken ligge Byens Gader. Dette Forhold findes næsten overalt, og de fleste Kjøbenhavnere ville i Lyngby have sét et Exempel paa dette Arrangement. Hvor store de Vanskeligheder ere, der kunne opstaa af saaledes at have Kirkegaarden i umiddelbar Nærhed af Byen, vise Forhandlingerne om Tommerup Kirkegaard (Odense Herred), der findes i Sundhedskollegiets Aarsberetning for 1871. Denne Kirkegaard ligger paa Skraaningen af en Bakke, indesluttet mellem Kirken, Præstegaarden, Præstegaardens Have og Byens Gade, og Diskussionen drejede sig om, hvorledes man skulde udvide den, da den var meget gammel og overfyldt med Lig. De lokale Myndigheder vilde inddrage et Stykke af Præstens Have, men herimod protesterede denne med Rette, idet han gjorde gjældende, at Brønden i Præstegaarden allerede før Udvidelsen laa tæt opad Kirkegaarden. Sundhedskollegiet fraraadede derfor den paatænkte Udvidelse.

Af Exempler paa Kirkegaardes Forhold til den typhoide Feber skal her meddeles følgende; 1864 skriver Dr. Müller: Typhus tiltog i Avgust Maaned stærkt i Helsingør; Sygdommen holdt sig til sit

sædvanlige Yndlingskvarter, Kongens- og Fiolgade, der ligger umiddelbart op til Kirkegaarden.

I flere Aargange meddelte Dr. Petræus, at den typhoide Feber var meget hæftig og udbredt paa Fanø og havde krævet talrige Ofre saavel i Nordby som i Sønderho, de to Smaabyer paa Øen. Sønderho ligger saaledes, at Kirkegaardsvandet maatte sive ned i Byen og inficere Brøndene; efter at Kirkegaarden var bleven afdrænet til den modsatte Side, saa at denne Infektion faldt bort, meddeler Lægen, at der 1870 kun var enkelte lette Tilfælde af typhoid Feber i Sønderho, ingen Dødsfald, og dette gunstige Forhold omtales derefter hvert Aar, medens Nordby, hvor de hygiejniske Forhold fremdeles vare slette, vedvarende leverede et stort Kontingent af Syge og Døde.

Om Horsens meddeler Fysikus Black 1872, at den ældre Kirkegaard ligger paa en Bakke, kun 70 Alen fra nærmeste Gade; Grundvandet siver ned til en Aa, der staar i Forbindelse med Byens Brønde, og — tilføjer Fysikus — i en lang Aarrække have alle de Epidemier, som have hjemsøgt Byen, dér havt deres Udspring og største Udvikling.

I Vester Aaby optraadte 1873 en Epidemi af typhoid Feber. Lægen beretter, at næsten alle de



Angrebne boede i et lavt og sumpet Strøg af Byen under Kirkegaardsbanken, hvis Grundvand næppe kunde undgaa at staa i Forbindelse med det byggede Terræn.

En Epidemi af typhoid Feber i Nykjøbing paa Mors 1874 tog sit Udgangspunkt med 5 Tilfælde i 3 Familier, der beboede 2 Huse umiddelbart nedefor Byens gamle Kirkegaard; deres fælles Brønd havde Tilløb fra denne; dog var Vandet klart, uden ilde Lugt eller Smag.

1873 optraadte i Lindelse By 15 hæftige Tilfælde af typhoid Feber med 3 Dødsfald i 3 Huse og Gaarde tæt ved Kirkegaardsbakken. Den øvrige Del af Byen blev forskaanet. Drikkevandet viste ikke noget Abnormt for Lugt eller Smag.

Disse Tilfælde, hvis Antal let kunde forøges, vise altsaa, at Farerne ved den almindelige Begravelsesmaade ingenlunde ere indskrænkede til de store Byer, men ogsaa gjøre sig gjældende rundtom i Landet. Særlig fortjener det at bemærkes, at der i flere af Tilfældene omtales, at de inficerede Brøndes Vand tilsyneladende var rent, uden Smag eller Lugt; det viser sig altsaa, at man ikke har nogen paalidelig Vejledning i Sanserne til at vurdere Faren, og denne bliver derved saa meget større; lige saa lidt er man istand til ad videnskabelig Vej at fastslaa, hvor langt fra

en Kirkegaard en Brønd maa ligge for at være sikker. Dette udtales bestemt af Pappenheim<sup>1)</sup>, og man kan tilføje, at selv en omhyggelig Undersøgelse af Vandet giver i bedste Tilfælde kun en øjeblikkelig Sikkerhed, thi ved fortsatte Begravelser bliver Smittekilden bestandig rigeligere, og tilfældige Omstændigheder som Regnskyl eller lignende kunne i kort Tid sende Kirkegaardsvandet ud over et større Terræn end tidligere. Saaledes havde den Brønd, hvis Vand fremkaldte den ovenfor refererede voldsomme Forgiftning, endnu for faa Aar siden temmelig rent Vand.

Efterhaanden som man fik Øje for, at Kirkegaardene dels ved deres Uddunstninger, dels ved at fordærve Grundvandet i vid Omkreds kunde have en skadelig Indflydelse paa de Omboendes Helbred, har man søgt efter Midler herimod; i denne Hensigt har man foreslaaet at afgrave og dræne Kirkegaardsjorden omhyggeligt for at bortlede Kirkegaardsvandet, men dels er denne Fremgangsmaade meget kostbar, saaledes at Kjøbenhavn ikke har gennemført den hverken for Assistenskirkegaards eller for Ny vestre Kirkegaards Vedkommende, dels er enhver Dræning virksomst i Begyndelsen og taber

---

<sup>1)</sup> Handbuch der Sanitätspolizei. S. 250.



efterhaanden mer og mer af sin Virksomhed, altsaa netop efterhaanden som den skulde til at vise sin Gavn. Man har dernæst anbefalet Plantninger paa Gravene for at paaskynde Decompositionen og optage Opløsningsprodukterne; dette er lettere at udføre, men ikke noget fyldestgørende Middel, navnlig naar Jorden som hos os overfyldes med flere Slægtled af Lig.

Man har dækket Ligene med brændt Kalk, og der angives, at Ligene ved denne Behandling ganske fortæredes i Løbet af et Aarstid, men Erfaringerne i saa Henseende hidrøre fra Lande med et tørt Klima, og det vilde hos os næppe have saa gavnlige Følger foruden at denne Behandling i æsthetisk Henseende frembyder store Mangler, idet det, hvis denne Methode skulde have nogen Betydning, vilde være nødvendigt at lægge Liget umiddelbart i selve Kalken uden Kiste. Et andet Forslag er gjort af Stenhouse og i Danmark særlig forfægtet af Hornemann; det bestaar i, at man skal omgive Ligene med et Lag grovt knust Trækul. Saavel af Stenhouse som af Hornemann er der gjort en hel Række meget interessante Forsøg med at opbevare Kadavere af mindre Dyr omgivne af Trækul og det har vist sig, at disse kunde staa hen i lang Tid i et Værelse uden at inficere Luften, idet Kul-

let opsugede de Vædsker og Luftarter, som dannedes ved Decompositionen, og at der tilsidst kun blev en indtørret mumificeret Masse tilbage, som var uden ilde Lugt eller andre ydre Forraadnelsestegn. Ogsaa ved menneskelige Lig er dette Middel anvendt, og det har vist sig meget gavnligt til at forebygge ilde Lugt, selv naar Liget i adskillige Dage stod hen i Nærheden af de beboede Stuer. Medens Trækul saaledes utvivlsomt er af stor hygiejnisk Værd, saalænge det gjælder om at bevare Ligene indtil Begravelsen eller den definitive Anbringelse, er dens Betydning som desinficerende i Gravene meget usikker. Kullets desinficerende Evne beror nemlig paa dets store Porøsitet, som dels virker ved at opsuge Vædskerne fra Liget, dels ved at give Luften fri Adgang til dette, og medens det sikkert nok er istand til i tør Tilstand at forhindre Udviklingen af ilde Lugt, have Forsøg, der ere udførte paa det physiologiske Laboratorium i Kjøbenhavn, stillet dets desinficerende Virksomhed i et meget tvivlsomt Lys. Det viste sig nemlig, at Kød, der laa hen i længere Tid omgivet af grovtnust Trækul, rigtignok ikke udbredte ilde Lugt, men at det indeholdt det samme giftige Extraktivstof, som raadnende Kød altid udvikler, og at Giften med Lethed lod sig udrage ved at udvaske Kødet



med Vand. Tænker man sig nu et Lig omgivet af Trækul sænket ned i en af de fugtige Grave paa Assistenskirkegaard, hvor Kisten efter Stads-lægens Udsagn staar i eller under Vand, vil hver Pore i Kullet snart suges fuld af Vand, og Liget vil da forraadne ganske paa samme Maade, som om man aldeles ikke havde gjort noget for at modvirke Udviklingen og Udbredelsen af de giftige Forraadelsesprodukter.

Man kan saaledes kun komme til det Resultat, at Kirkegaarde, navnlig naar de klimatiske Betingelser og Terrænforholdene ere uheldige som paa Kirkegaardene ved Kjøbenhavn og ved mange af vore Provinsbyer og Landsbyer, give Anledning til særdeles mange Farer for Omgivelsernes Sundhedstilstand, og at man endnu ikke har kunnet paavise noget betryggende Middel til at bekæmpe disse Farer. Thi vel har man søgt at afværge Faren for Kjøbenhavns Vedkommende ved at vælge en ny Begravelsesplads helt ude ved Valby, men Assistenskirkegaard skal jo endnu være i Brug i 80 Aar, og i den Tid vil Befolkningen i Valby og i det nærliggende Distrikt utvivlsomt være tiltaget saa meget, at man kun har flyttet Farerne over fra en Del af Befolkningen til en anden, og dertil kommer, at der altid danner sig en lille By om

enhver større Kirkegaard, som da kommer til at lide under de uheldige hygiejniske Vilkaar. Endelig vil det ikke vare længe før det gaar op for Landkommunerne, at den Vinding, som kan faas ved at sælge et ufrugtbart Stykke Land til Begravelsesplads for den store By, er for dyrt betalt med forøget Fare for Sygdom og Død, og det vil maaske allerede næste Gang, naar Kjøbenhavn, rimeligvis inden dette Aarhundredes Slutning, de maa søge sig en ny Begravelsesplads, blive vanskeligt nok at finde den, selv om man gaar ind paa at lægge den endnu længere borte fra Byen, hvorved Besværet og Omkostningerne ved Transporten ville stige end mere end det allerede er Tilfældet.

Enhver, som har Interesse for den offentlige Sundhedspleje, maa spørge sig, om der da Intet er at gjøre mod alle disse Ulæmpen og Farer, der snart ville true Land og By i lige høj Grad, og i alle Lande og fra alle Sagkyndige lyder da Svaret: Der er kun Et at gjøre: at forlade hele den nu brugelige Begravelsesmaade og gaa over til en anden Form for Ligenes Opløsning — Ligbrændingen — hvorved man paa en hurtig og sikker Maade kan decomponere disse til deres Grundbestanddele, som da i Luftform gaa ud i den omgivende Atmosfære, hvor de uden nogen Fare for de Efterlevende atter kunne begynde deres



Deltagelse i Naturens Stofskifte, medens de uopløselige Dele samles som Aske og kunne nedgraves i Jorden eller paa anden Maade opbevares.

Paa en Maade er dette en Tilbagevenden til Oldtidens Skikke, men det er jo ikke det eneste Punkt, paa hvilket Nutidens Fremskridt har taget sit Udgangspunkt fra Oldtidens Sædvaner, og netop paa det hygiejniske Omraade have vi endnu ikke saa lidt at lære af den klassiske Oldtid; Romernes Kloaksystemer, Vandledninger, offentlige Bade, den almindelige gymnastiske Øvelse af Legemet o. m. kunne endnu staa som lysende Forbilleder for de fleste store Nutidsbyer.

Der kan jo imidlertid ikke være Tale om at optage Ligbrændingen i den Form, i hvilken den udøvedes i Oldtiden; at brænde Ligene paa aabne Baal vilde støde vore Følelser i høj Grad og vilde desuden fordre en Udgift til Brændselsmateriale, som det vilde blive umuligt at overkomme undtagen for de Rige. Efter at dette Spørgsmaal er kommet op igjen, har man derfor stadig søgt en Løsning, der gjorde Ligbrændingen fuldstændig, hurtig og billig, og som ikke medførte noget Stødende eller Hæsligt for de Efterlevende.

Man har saaledes arbejdet paa at konstruere en Ovn, der opfyldte de nævnte Fordringer, og der er

navnlig i Italien gjort en Række Forsøg i denne Retning, om hvis Detailler man kan finde Oplysning i den oven for omtalte Afhandling af Dr. Hornemann. Da disse Ovne imidlertid alle have vist forskjellige Mangler, skal her kun nærmere omtales den Siemens'ske Ovn, der er bragt i Anvendelse i Gotha og flere Steder, og som i det Væsentlige synes at opfylde Fordringerne, om den end endnu vil kunne gøres til Gjenstand for Forbedringer.

Det Siemens'ske Ligbrændingsapparat<sup>1)</sup> bestaar af en saakaldet Generatorovn, i hvilken der af Stenkul, Brunkul, Tørv eller lignende udvikles Gas; denne føres gennem et Tilledningsrør *a*, blandes med atmosfærisk Luft, der tilledes gennem *b*, og antændes. Flammen stryger nu gennem Regeneratorrummet *R*, i hvilket der er opbygget ildfaste Mursten med regelmæssige Mellemlum, saa at Flammen kan paavirke dem fra alle Sider; herfra gaar Flammen gennem det egentlige Ligbrændingsrum *K*, gennem Askerummet *A* og endelig gennem Kanalen *c* ud i Skorstenen. En Ligbrænding gaar for sig paa følgende Maade: Nogle Timer før Opbrændingen maa der fyres, for at Regeneratorrummet og de deri opmurede ildfaste Sten kunne naa Hvidglødhede,

---

<sup>1)</sup> Se medfølgende Træsnit.



medens der i Ligbrændingsrummet er en svag Rødgloedhede. Følget samles nu i Forsamlingshallen, hvor Kisten er anbragt over en Skydelem *g*; naar de religiøse Ceremonier ere endte, sænkes Kisten ned i Rummet foran Skydedøren *D*, og naar Gulvet atter har lukket sig, er den unddraget Alles Øjne. Skydedøren *D* aabnes, og Liget føres ind i Ligbrændingsrummet, hvor det i kort Tid, omtrent et Kvarter, udtørres stærkt ved den derværende Varme. Der lukkes for Gassen, og nu strømmer kun atmosfærisk Luft gennem *b* ind i Regeneratorrummet, optager der en overordentlig stærk Hede fra de hvidglødende Mursten og gaar ind i Ligbrændingsrummet; ved Berøring med den glødende, stadig fornyede, iltrige Luft bryde Flammerne frem af Liget, og i Løbet af 1—1½ Time er dette for-  
tæret, saa at kun de uforbrændelige Dele som Aske og forvitrede Benstykker falde ned i Askerummet, hvorfra de kunne samles gennem Skydedøren *d* og forvares i en Urne. Liget kommer saaledes ikke i Berøring med noget Brændselsmateriale, og Asken er fuldstændig ublandet. Ifald der ikke skulde være opsamlet Varme nok i Regeneratorrummet til at fuldende Ligbrændingen, kan man gennem Røret *f* lede mere Gas til den øverste Del af dette, hvorved den fornødne Hede snart vil opnaas.

Ved Foisøg, som Siemens og Reclam foretog i 1874 med Opbrænding af Dyrekadavere, iagttoges ikke nogensomhelst Ulæmpe, ingen ilde Lugt eller Røg. En hel Hest med Hud og Indvolde, der vejede 420 Pd., fortæredes i 2 Timer; 3 Faar, tilsammen af 164 Pd.'s Vægt, opbrændtes i 1 Time 13 Minutter. Bekostningen ved den sidste Ligbrænding anslaaes til  $1-1\frac{1}{4}$  preussiske Thaler =  $3-3\frac{1}{2}$  Kroner. Under Forsøgene blev den Luft, der under Forbrændingsakten strøg ud af Skorstenen, gjentagne Gange kemisk undersøgt; der fandtes i den Ilt, Vand, Kulsyre og Kvælstof samt ganske svage Spor af Salpetersyrling, men hverken Ammoniak eller ildelugtende Brandolier.

Den Siemens'ske Ovn frembyder saaledes mange Fordele, den er forholdsvis billig, selve Ligbrændingen foraarsager ikke nogen overdreven Bekostning, og der er ikke noget Stødende eller Hæsligt ved Fremgangsmaaden, da Liget efter at være sænket ned under Forsamlingssalens Gulv er lige saa skjult for Alles Øjne som efter at Graven har lukket sig over Kisten ved en sædvanlig Begravelse; men medens de Efterladte ellers i Maaneder og Aar kunne tænke sig Liget som en Gjenstand for Rædsel og Væmmelse, sker her hele Opløsningen paa højst 2 Timer, og der bliver kun den hvide Aske tilbage,



som ikke kan være Nogen modbydelig eller medføre nogen Fare.

De Indvendinger, der ere rejste mod Ligbrændingen ere dels af æsthetisk, dels af religiøs, dels af retsmedicinsk Natur.

De Indvendinger, som af æsthetiske Hensyn gjøres mod Ligbrændingen, synes ikke at have meget at sige; selve Ligbrændingen har ikke noget Hæsligt, og Asken kan jo samles i smukt udstyrede Urner, der kunne opbevares i dertil indrettede Sale eller nedgraves i Jorden; Urnerne ville saaledes kunne gjøres til Gjenstand for en lige saa pietetsfuld Erindring som Gravene nu, og derved vil opnaas, at ogsaa de Fattige, for hvem Tiden i langt højere Grad end for de Velstaaende er Penge, ville kunne faa Lejlighed til at besøge deres Afdødes Grave, medens det nu brugelige System med de stedse fjernere Kirkegaarde snart vil gjøre det umuligt for dem.

Fra retsmedicinsk Side har man indvendt, at Sporene af Forbrydelser udslettes ved Ligbrænding, medens man kan grave de begravede Lig op igjen. Hertil maa svares, at der i Lægens Dødsattest angives, at den Afdøde er død af naturlige Aarsager og af hvad Sygdom han har lidt, og at Staten er berettiget til i alle tvivlsomme Tilfælde at forlange

en legal Obduktion før Ligbrændingen; i det praktiske Liv er desuden Opgravning af Lig af retslige Grunde meget sjælden og endnu sjældnere opnaas herved Oplysninger af nogen Værd.

Skøndt der ganske sikkert fra Gejstliges Side er bleven rejst Indvendinger mod Ligbrændingen, synes Gejstlighedens Modstand dog ikke at være af principiel Natur; da fremragende Medlemmer af alle Landes og alle Konfessioners Gejstlighed efterhaanden have stillet sig neutralt eller venligt lige overfor dette store hygiejniske Fremskridt, saa kan man vel haabe, at ogsaa disse Vanskeligheder ville kunne fjernes ved god Vilje og Samarbejden fra alle Sider.

Ligbrændingsspørgsmaalet er nu overalt traadt ud af sit første Stadium; de theoretiske Betragtninger have i saagodtsom alle Evropas Lande givet Plads for Forsøg eller endog for praktisk Udførelse af Ligbrænding. I Italien, hvor Ideen først fandt Tilslutning, var der i 1880 brændt over 80 Lig, og der er nu Ligbrændingsanstalter i Virksomhed i Milano, Florents og Rom, ja selv Provinsbyer som Udine paatænke at opføre en saadan. I Schweiz er Ligbrænding tilladt i flere Kantoner, i Tydskland virker Krematoriet i Gotha, og ligesom den katholske Gejstlighed i Italien og Frankrig, saaledes har den prote-



stantiske Gejstlighed i Tyskland og England stillet sig venligt til Sagen; Frankrig er endnu noget tilbage, men der er nu dannet en talrig Forening til Indførelse af Ligbrænding under Forsæde af Koechlin-Schwartz, Maire i Paris's 8de Arrondissement, og man paatænker at opføre en Ligbrændingsanstalt; ogsaa i Wien og mange Steder i Holland og Belgien har man stiftet saadanne Foreninger. I England er dannet en talrig Forening med flere af Englands ypperste Læger som Sir Henry Thompson og Spencer Wells i Spidsen, man har bygget et Krematorium i Woking og indgivet et Andragende til Regjeringen om Bemyndigelse til at sætte Sagen i Gang.

Selv i Amerika har Bevægelsen begyndt at gribe om sig, i New-York har man dannet et stort Cremation-society, og i de vestlige Stater har Stanton Howard paa praktisk Yankeemaner bekendtgjort, at han for at imødekomme de mange indløbende Forespørgsler har besluttet at oprette og drive en Ligbrændingsanstalt for egen Regning, og at han modtager Anmeldelser.

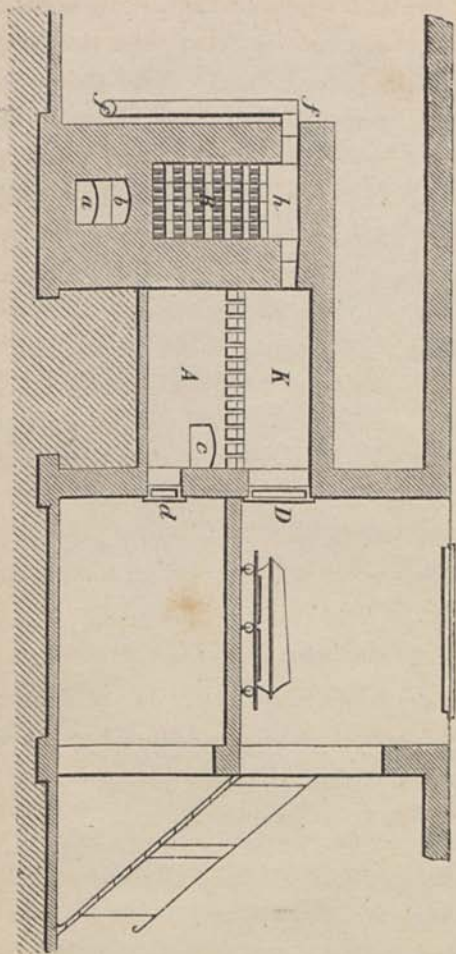
Hos os har Sagen kun været theoretisk behandlet; en enkelt Piece og Afhandling er skrevet eller oversat og ved Kirkegaardsforhandlingerne i Borgerrepræsentationen viste der sig en stærk Stemning for Ligbrænding, idet flere Medlemmer som Bille,

Gædeken, Herforth og Howitz udtalte sig varmt om dens Fortrin i hygiejnisk og oekonomisk Henseende; noget praktisk Resultat have disse Overvejelser imidlertid ikke ført til, og det var vel heller ikke at forlange. Paa saadanne Omraader, hvor det gjælder om at vinde den offentlige Mening for noget Nyt, har det private Initiativ langt større Udsigt til at udrette Noget end Myndighederne; Vejen maa være den, at de, som føle Manglerne og Farerne ved den nuværende Ordning, slutte sig sammen og i Fællesskab arbejde paa at oplyse Almenheden om Sagen, at imødegaa de mulige Indvendinger og at gjøre Ligbrænding lovlig og praktisk udførlig. Ligbrændingen har i Danmark allerede saa mange Venner, at Udfaldet af disse Bestræbelser ikke kan være tvivlsomt, og naar da om kortere eller længere Tid Ligbrænding er bleven den hyppigst anvendte Ligbegængelse, vil man ved at se tilbage paa vore overfyldte, smittebringende, uhyggelige Kirkegaarde blive grebet af lignende Følelser som Nutiden ved at læse om de forrige Aarhundreders af Liglugt og luftformige Giftstoffer opfyldte Kirker.

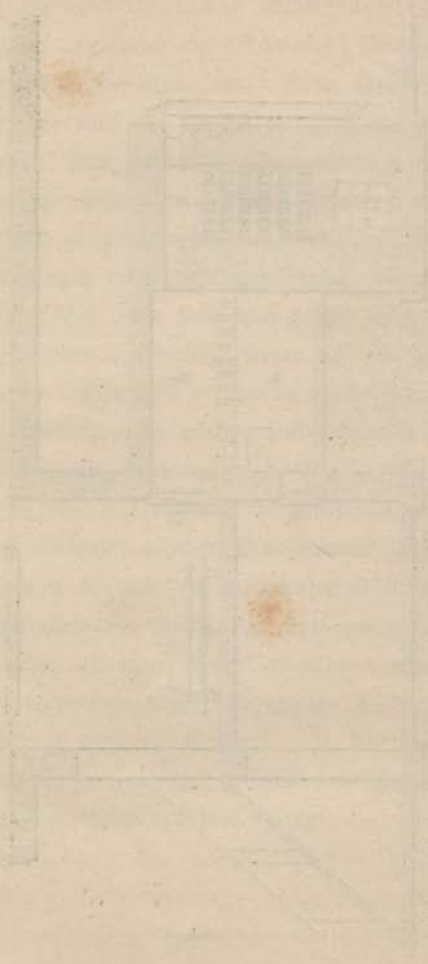
---



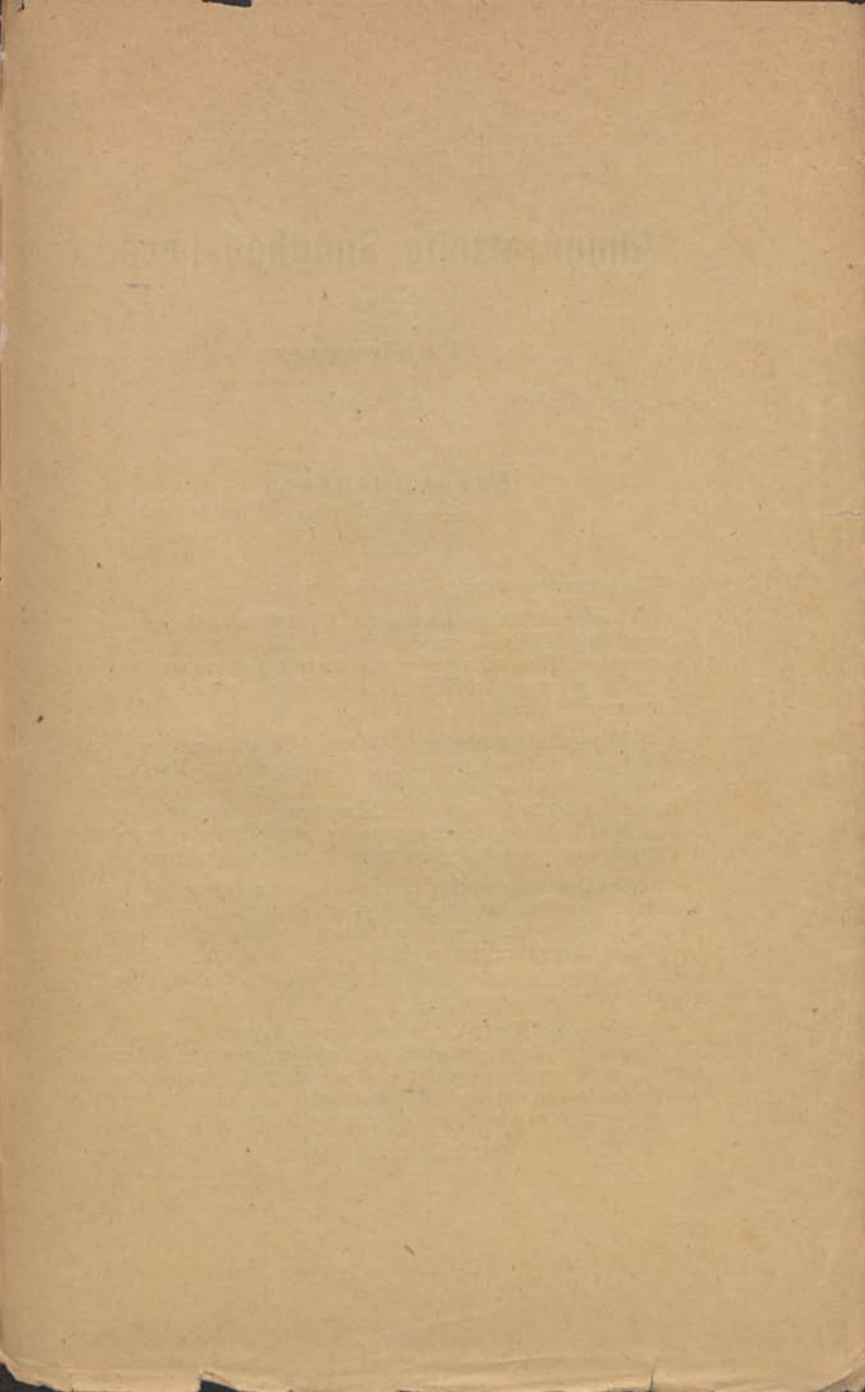
Forsamlingshallens Gulv.



Handwritten text, possibly a title or page number, located on the left side of the page.







P. G. PHILIPSENS FORLAG.

# Almenfattelig Sundhedslære.

Frit efter

Dr. **P. Niemeyers**

Gesundheitslehre des menschlichen Körpers

ved

**Edvald Johnsen,**  
praktiserende Læge.

Af Pressens talrige Udtalelser fremhæves:

(**Ugeskrift for Læger**). „Vi tvivle ikke om, at denne Bog vil blive modtaget med Velvillie, og at den i mangt et Hus vil sprede den usunde Taage og Mørke, der hviler over Publikums Anskuelse og derved lette Lægernes Virksomhed.“

(**Hospitalstidende**). „Denne Bog har faaet en meget stor Udbredelse saavel i som udenfor Tyskland. Det er heller ikke ufortjent, idet den giver den private Hygieines Grundregler eller „Kunsten at forlænge Livet“ i al Korthed men med temmelig stor Fuldstændighed. Fremstillingen er livlig og maa i det Hele kaldes god.“

(**Nationaltidende**). „Bogen vil paa Grund af sin Klarhed og sine praktiske Regler og Anvisninger kunne stifte langt større Nytte end Alverdens kostbare Elixirer og Medikamenter, thi med Rette ender Forf. sit Forord med at sige, at ligesom Enhver er sin egen Lykkes Smed, saaledes er han ogsaa sin egen Sundheds Smed.“

(**Nær og Fjern**). „Vi tro, at et Arbejde som det foreliggende, baade paa Grund af den populære Form, hvori det er skrevet, og den store Mængde umiddelbart indlysende Sandheder, det indeholder, vil kunne stifte virkelig Nytte baade hos Ældre og Yngre.“

Pris 1 Kr. 85 Øre.



1  
17  
4  
LA

# CRÉMATIION

---

COMMUNICATION

FAITE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE LYON

DANS SA SÉANCE DU 10 AVRIL 1883

PAR

M. LÉON MALO

Ingénieur

---

LYON

IMPRIMERIE DU SALUT PUBLIC

BELLON, 33, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 33

---

1883

100

1911

RAJESWARAN  
MADHURAI



*de l'Institut National*  
*hommage de l'auteur*

LA *Si Malo*

# CRÉMATION

---

COMMUNICATION

FAITE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS  
DE LYON

DANS SA SÉANCE DU 10 AVRIL 1883

PAR

M. LÉON MALO

Ingénieur

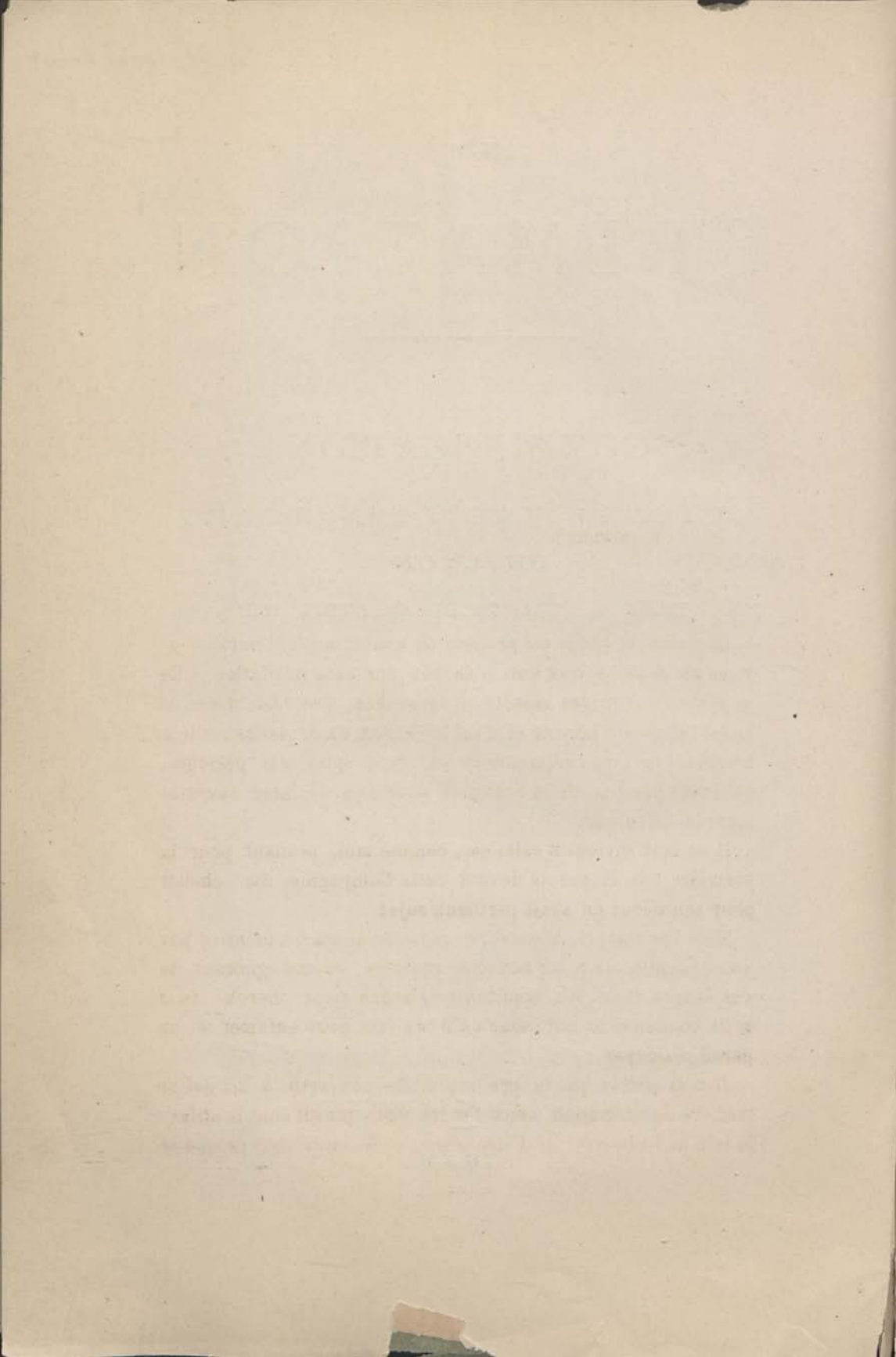
---

LYON

IMPRIMERIE DU SALUT PUBLIC

BELLON, 33, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 33

—  
1883





MESSIEURS,

La question que je me propose de traiter aujourd'hui devant vous est de celles que l'on n'aborde pas sans hésitation. Elle se présente avec des aspects si farouches, précédée d'une si violente odeur d'hérésie et d'un tel renom de brutalité ; elle a à vaincre de telles répugnances et de si opiniâtres préjugés, qu'il faut presque de la bravoure pour s'en déclarer ouvertement le défenseur.

Il en faut surtout à celui qui, comme moi, prenant pour la première fois la parole devant cette Compagnie, ose choisir pour son début un aussi périlleux sujet.

Mais j'ai compté, Messieurs, que vous ne marchanderez pas votre indulgence à un nouveau confrère, encore ignorant de vos usages et de vos traditions. J'avoue avoir cherché dans cette confiance la hardiesse qu'il me faut pour entamer ici un pareil plaidoyer.

Je n'ai certes pas la prétention de convertir à ma foi en matière de crémation, ceux d'entre vous qui lui sont hostiles ; je n'ai ni l'autorité, ni l'éloquence qu'il faut. Tout ce que je

veux essayer, c'est de vous signaler des faits et de vous présenter des arguments qui seront peut être de nature à ébranler dans vos esprits des préventions très répandues, très naturelles, mais absolument injustifiées.

Après être restée pendant près d'un siècle l'œuvre et le privilège de quelques excentriques plus ou moins vivement raillés par leurs contemporains, elle paraît être enfin entrée, cette question, dans sa période de maturité et d'expansion pratique. De nouvelles nécessités hygiéniques devenues de jour en jour plus impérieuses, une étude plus sérieuse et mieux raisonnée, enfin des progrès scientifiques récemment accomplis et des procédés industriels habilement appliqués ont rapidement mûri le problème et hâté sa solution.

La crémation est même, à l'heure qu'il est, sur le point de recevoir la consécration législative. Un projet de loi, dont l'exposé de motifs eût peut-être gagné en autorité à rester dans un ton moins fantaisiste et plus respectueux des convictions religieuses d'autrui, a été déposé au mois de mai dernier sur le bureau de la Chambre des députés, en vue de rendre la crémation légale en France.

Le moment semble donc venu d'examiner en face, philosophiquement et scientifiquement, cette imposante question, et de la dégager des ténèbres qui en cachent encore, pour beaucoup d'excellents esprits, le véritable caractère. C'est à ce titre, Messieurs, et dans ce but que j'ai cru utile de porter sa cause devant vous, et que je viens vous demander en sa faveur quelques instants de votre bienveillante attention.

La crémation, vous le savez, Messieurs, consiste dans l'incinération des cadavres, substituée à leur inhumation.

Elle a pour effet de hâter la dissociation des éléments dont le corps humain se compose, et que la loi naturelle, d'accord



en cela avec les prescriptions religieuses, nous ordonne de restituer, après la mort, au fonds commun où les êtres organisés puisent les matériaux de leur existence physique. Elle a pour but de supprimer l'effroyable période de dissolution par laquelle doit passer, avec plus ou moins d'intensité putride, tout corps animé qui cesse de vivre, et d'empêcher ainsi que la décomposition des morts nuise à la santé des vivants.

La thèse de la crémation comporte donc trois faces principales :

- Le côté sentimental, philosophique et religieux.
- Le côté hygiénique et médico-légal.
- Enfin, le côté pratique et scientifique; c'est-à-dire l'examen des moyens employés pour la rendre immédiatement et généralement réalisable.

J'examinerai successivement ces trois points, en relevant, le long du chemin, les objections afférentes à chacun d'eux.

Je ne crois pas nécessaire, Messieurs, de me livrer ici, à propos de la crémation, à de trop faciles exercices d'érudition archéologique. Vous savez mieux que moi, sans doute, que certains peuples anciens brûlaient leurs morts. J'entends, les citoyens opulents de ces pays; car l'incinération des cadavres au moyen de bûchers de bois odoriférants, n'était point une opération qui fût à la portée de toutes les bourses. Si Achille brûla le corps de Patrocle et Arthémise celui de Mausole, nous ne devons pas oublier que c'étaient là des capitalistes; les gens d'aisance moyenne, et à plus forte raison les pauvres, se contentaient de l'inhumation vulgaire. Ce n'était point affaire d'opinion philosophique ou religieuse, mais simple question de combustible, et par conséquent d'argent. Le bûcher, alors, représentait l'enterrement hors classe, que les petites fortunes étaient obligées de se refuser. Si les Assyriens et les Grecs

avaient connu les fours à gaz, je doute que pas un d'entre eux eût consenti à se laisser manger aux vers après sa mort.

Il ne conviendrait donc point d'aller demander à nos classiques des lumières sur l'opinion doctrinale des anciens en matière de crémation ; la question d'orthodoxie et la question de sentiment n'ont vraisemblablement jamais été posées, à ce sujet, chez eux ; on s'y faisait brûler quand on était riche, et enterrer quand on était pauvre ; voilà tout.

Il en est autrement chez nous. Ce qui reculera probablement durant des années, durant des siècles peut être, la mise en pratique générale de la crémation, ce n'est pas la difficulté ou la cherté des moyens d'exécution, car elle finira par devenir, de tous les procédés de sépulture connus, le plus simple et le plus économique ; c'est plutôt une série de préjugés, d'autant plus malaisément destructibles qu'ils sont irraisonnés et qu'ils appartiennent à deux ordres de sentiments également réfractaires à la discussion ; les croyances religieuses et le culte des morts. Je dis préjugés, car rien dans la crémation n'offense en quoi que ce soit, ni les croyances religieuses, ni le culte des morts, ni les affections qui les suivent dans la tombe ; je n'aurai pas, je crois, grand peine à le démontrer.

L'incinération des corps n'est en discordance avec les articles de foi d'aucun peuple, d'aucune religion. Toutes ont admis l'imprescriptible loi de rénovation qui veut qu'après avoir servi à un être vivant, sa dépouille mortelle retourne, sous des formes diverses, au réservoir commun de matière d'où elle est venue. Le corps n'est qu'un vêtement d'emprunt dont l'âme éternelle a été pourvue pour le temps qu'elle doit passer sur cette terre, mais dont les éléments sont tenus, en vertu d'harmonies souveraines et impénétrables, de revenir tôt ou tard au grand magasin appelé la nature. Le jour où l'âme, après avoir rempli ici bas la mission qu'elle a reçue, est ren-



trée dans le sein de son créateur, pour y suivre ses nouvelles destinées, l'enveloppe matérielle sous laquelle elle était apparue se dissout, les molécules de cette enveloppe, obéissant à des ordres qu'il faut bon gré malgré, tenir pour divins, s'en vont revêtir d'autres êtres animés, dont le tour est venu de traverser cette vie terrestre, *Pulvis es et in pulverem reverteris* ; telle est la suprême loi de rotation des êtres organisés, du plus humble au plus puissant. Cette loi, on a souvent tenté de l'enfreindre ; certains peuples, comme les Egyptiens, se sont même fait une piété de lui désobéir ; nous autres, modernes, en des proportions moindres, nous admettons encore la pratique contre nature de l'embaumement. Voilà où est l'hérésie, et non pas dans la crémation.

Le cadavre n'est donc, et la plus scrupuleuse orthodoxie n'y saurait contredire, qu'un habit plus ou moins usé, condamné à s'éparpiller, un jour ou l'autre, en molécules vagabondes, lesquelles iront, au gré d'une volonté supérieure, prendre place dans la composition d'habits neufs à l'usage des êtres futurs. Pas une ne se perdra en route. Mais dans quelles conditions, dans quelles circonstances, s'opère cette désaggrégation ? c'est ce qu'il faut tout de suite dire.

Tout corps organique privé de vie entre, dis-je, en décomposition plus ou moins prompte, selon les causes de la mort, selon la température et l'état hygrométrique de l'atmosphère, selon l'énergie oxydante plus ou moins grande du milieu dans lequel est placé le cadavre, selon aussi le mode d'inhumation qu'on lui a choisi.

L'inhumation en effet s'opère de deux façons :

Ou le corps est enfoui dans le sol.

Ou il est déposé dans un caveau de famille.

L'action de la terre, de certaines terres, veux-je dire, surtout lorsqu'elles ne sont pas encore saturées, équivaut pour la décomposition des cadavres à une combustion lente ; quelques-unes

absorbent les parties organiques en deux ou trois années, sans les faire passer par la période de putréfaction. D'autres les conservent indéfiniment; on peut voir dans les caveaux de la tour St-Michel à Bordeaux, de curieux échantillons de corps âgés de plus d'un siècle, recueillis dans un cimetière voisin et absolument momifiés. D'autres sols, enfin, favorisent la décomposition putride. Rien n'est donc plus variable que la destinée des corps confiés directement à la terre. Pour la réglementation du renouvellement des tombes placées en dehors des terrains concessionnés, on a dû prendre une moyenne; on a supposé qu'au bout de cinq ans les parties molles ont disparu et que, seuls, les ossements subsistent. C'est donc au bout de cinq ans que les restes du pauvre, décomposés ou non, sont arrachés à leur dernier repos pour être jetés au déblai.

Les choses ne se passent pas de même dans les édifices de luxe appelés caveaux de famille. Là, les cadavres placés hors de l'action oxydante de la terre ne tardent pas à tomber en putréfaction, avec développement de gaz pestilentiels qui, lorsque les cercueils ne sont pas soigneusement scellés, empoisonnent l'air ambiant. Et encore, a-t-on vu souvent les enveloppes de plomb éclater sous la force d'expansion des gaz. Il ne se passe pas d'année où, dans quelques cimetières de France, les ouvriers chargés d'ouvrir ces tombeaux ne soient asphyxiés par les émanations toxiques qui s'en échappent.

Voilà, Messieurs, à quel sort nous condamnons, le plus souvent, les restes mortels de ceux que nous avons aimés. Nous les livrons à une longue et horrible réaction chimique, dont l'approche est mortelle. Tant que le moyen n'existait pas de leur épargner ce supplice d'outre-tombe, c'eût été presque une impiété d'agiter devant vos yeux, ces repoussantes images. Aujourd'hui que nous avons les moyens pratiques de les y soustraire, c'est un devoir de vous montrer le tableau dans toute sa laideur.



Les adversaires de la crémation ne disconviennent pas que ce soit là un triste moment à passer, mais ils s'y soumettent avec résignation en arguant de l'autorité de la tradition religieuse et du respect dû aux morts.

Permettez moi, Messieurs, de vous montrer en quelques mots l'extrême faiblesse de ces arguments.

Je disais tout à l'heure, qu'aux yeux de toutes les croyances et de tous les cultes, la crémation est rigoureusement orthodoxe. En effet, nulle loi religieuse d'aucune église ne la proscriit ; elle n'est en désaccord avec aucun dogme, et ce serait la plus grave de toutes les erreurs que d'y voir, à un degré quelconque, une manifestation matérialiste. Si ce dernier caractère eût pu lui être justement attribué, dans quelque mesure que ce soit, ce n'est pas chez celui qui parle en ce moment devant vous, Messieurs, qu'elle eût trouvé un avocat ;

Néanmoins, certains théologiens plus craintifs que les autres se sont demandé si elle ne blessait pas la croyance chrétienne de la résurrection universelle. Je ne pense pas que, même portée sur ce terrain, l'orthodoxie de la crémation puisse être soupçonnée.

Rien en effet n'est changé par elle aux éléments premiers du corps humain ; qu'ils soient dispersés instantanément, ou à la longue, ce sont toujours au moment de leur désagrégation finale, les mêmes gaz, les mêmes sels, les mêmes atomes ; la décomposition produite par l'inhumation aboutit exactement au même résultat que l'incinération, en vertu du même travail moléculaire. Dans les deux cas, une oxydation ; seulement, au lieu de durer souvent de longues années et de s'accomplir dans des circonstances affreusement répugnantes et dangereuses pour la salubrité publique, elle devient absolument inoffensive et dure une heure.

Remarquez d'ailleurs, Messieurs, que cette dispersion des éléments constitutifs du corps humain n'est pas seulement le

fait de sa décomposition dernière ; elle est permanente et de tous les instants de son existence. Le corps d'un être vivant est le théâtre d'une incessante transformation, où les molécules ne font pour ainsi dire qu'entrer et sortir. Les molécules présentes dans le corps de l'enfant sont déjà loin quand celui-ci est devenu adulte ; elles ont été remplacées depuis longtemps par d'autres qui, à leur tour, auront disparu quand arrivera l'âge mûr, puis la vieillesse ; et, cela, jusqu'au moment où l'étincelle vitale étant retournée au foyer divin qui l'a fournie, les molécules matérielles s'échappent pour ne plus revenir.

La crémation ne trouble en rien cette gravitation merveilleuse : elle se borne absolument à abréger les réactions de la dernière heure. Ainsi, le dogme de la résurrection n'en est pas atteint et les croyances qui l'admettent n'en doivent pas être un seul moment inquiétées. L'orthodoxie morale et religieuse de la crémation ne saurait donc être sérieusement discutée, je la considère comme acquise au débat.

Mais, au sortir de cette réfutation, je me heurte à une autre objection, aussi peu fondée que la première, bien qu'infiniment plus difficile à réduire, parce qu'elle s'appuie sur une base rebelle à toute discussion, c'est la question de sentiment.

Lorsque la mort vient d'arracher à une mère son enfant, vous tenterez en vain de convaincre cette malheureuse affligée que l'âme, en s'envolant, a tout emporté avec elle et n'a laissé dans ses bras qu'un amas de matière animale vouée par la nature à une prochaine et impitoyable destruction. Pour elle la mort n'est qu'un long sommeil, que l'enfant va dormir sous la forme et dans la posture où elle le contemple pour la dernière fois. Aussi, voyez avec quelles touchantes et superstitieuses précautions elle le couche dans le lit funèbre ; quels soins elle prend pour que, la tombe refermée sur lui, le petit



corps ne souffre point du froid ou de l'humidité. et pour que sa chair ne soit pas meurtrie par les planches de son cercueil. Il lui semble que l'enfant souffrirait encore si elle ne mettait pas dans une couche chaude et moelleuse ses membres délicats, que de hideuses réactions chimiques vont cependant transformer tout-à-l'heure en une matière immonde.

Allez donc proposer à cette mère en larmes de jeter dans les flammes ce petit cadavre, à peine défiguré, encore presque palpitant, devant lequel on parle à voix basse de peur de troubler son dernier repos ! Essayez de lui expliquer, qu'en le dévorant, le feu ne détruira que des tissus organiques désormais sans valeur, condamnés à se détruire d'eux-mêmes dans des conditions dont la seule pensée soulève le cœur. Elle ne vous croira pas ; elle repoussera vos démonstrations avec horreur. Si la cause de la crémation ne pouvait être gagnée que moyennant cette conversion, il faudrait assurément la regarder comme irrévocablement perdue.

Je ne méconnais pas, Messieurs, la gravité de cet obstacle ; mais les intérêts que sauvegarde la crémation sont de telle importance qu'il n'est plus permis de s'incliner sans résistance devant lui.

D'ailleurs, permettez-moi de le dire, c'est là une piété qui s'égare.

Oui sans doute la crémation fait disparaître en quelques minutes la forme des corps et disperse presque instantanément dans l'atmosphère leurs molécules mises en liberté par la combustion, pour ne laisser à leur place d'autre résidu qu'un peu de cendre ; mais, du moins cette cendre est désormais inaltérable ; ce dernier reste visible et tangible de l'être perdu demeure indestructible, à l'abri des profanations auxquelles nous expose l'inhumation usuelle. Tandis qu'en confiant aux agents atmosphériques et à l'action lente de l'oxydation tellurique le soin d'opérer cette inévitable dissociation, vous

livrez la chair au supplice de la fermentation putride, et les ossements aux hasards des bouleversements du sol. Encore une fois je demande de quel côté est le véritable respect des morts.

Un romancier célèbre, dans le plus connu de ses livres, a mis en scène un épisode qui semble avoir été écrit (quoique publié il y a trente ans) pour les besoins de ma cause. Il imagine que son héros, inconsolable de la perte d'une femme adorée, conçoit, dans l'extravagance de sa douleur, l'idée de pénétrer, au bout de quelques semaines, dans le caveau où elle repose, et de se faire rouvrir son cercueil. Rien de dramatique comme la vision de ce corps, parti l'autre jour en pleine poésie, en pleine splendeur de jeunesse et de beauté, puis retrouvé à l'état de pourriture, les yeux vidés, la chair affreusement peuplée, inondant l'air de ses parfums pestilentiels!..... Je sais bien qu'un tel caprice n'est pas ordinaire, ni facilement satisfait; mais, si les effroyables mystères de la décomposition putride des morts sont rarement explorés par les yeux de ceux qui les pleurent, bien souvent les hommes de l'art ont dû, par devoir professionnel, contempler ce hideux spectacle, et ils peuvent vous dire si la désillusion du héros de la *Dame aux Camellias* a dû être violente.

Je ne veux pas, Messieurs, vous infliger davantage ces répugnantes descriptions; j'en ai assez dit, je pense, pour vous prouver que nous avons le droit incontestable de venir en aide à la nature dans l'accomplissement de son œuvre de transformation et que, si la douleur pouvait raisonner, nous nous sentirions soulagés plutôt qu'effrayés, de savoir nos morts soustraits par la crémation aux désolantes aventures que l'inhumation leur réserve.

Messieurs, les adversaires systématiques de la crémation n'ont pas manqué d'essayer contre elle de toutes les armes,



même de l'arme du ridicule, bien que le sujet s'y prête malaisément. La plaisanterie des cendres d'ancêtres enfermées dans des urnes et reléguées par des neveux ingrats dans l'armoire aux confitures, a été utilisée, j'en conviens, avec quelques succès. Je ne fais d'ailleurs nulle difficulté d'avouer que la besogne a été rendue facile par certains apologistes fougueux qui, dans leur ardeur d'apôtres, indiquent jusqu'aux moyens de silicater les cendres, de façon à pouvoir les porter en broches de châles ou en épingles de cravate. D'autres, plus pratiques encore, enseignent la manière de les rendre digestibles, afin de pouvoir les mélanger aux aliments. Le procédé n'est d'ailleurs point neuf ; Arthémise l'avait inventé déjà pour s'assimiler les restes de Mausole. Mais laissons là ces grotesques ; ils ne sauraient compromettre la gravité de notre sujet.

Ce qui est sérieux, et ce qui se fera, c'est que les cendres résultant de l'incinération, c'est-à-dire la partie incombustible des corps, seront confiées à la terre bénite, ou placées dans des édifices mortuaires réservés aux sépultures des différents cultes et dont l'ordonnancement ne prêterait point à la raillerie. La majesté de la mort y restera entière.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont visité les catacombes de Rome, n'ont probablement pas eu envie de rire en passant devant ces espèces de placards, creusés dans le rocher et fermés par un pan de briques, où reposent les restes des premiers chrétiens. Il n'y a plus là, cependant, qu'un peu de cendre mêlée à quelques ossements blanchis qu'un souffle fait tomber en poussière ; l'humidité et les agents atmosphériques ont mis dix-huit siècles pour accomplir, là-bas, exactement la même réduction que nous pouvons opérer aujourd'hui en vingt minutes. Quelqu'un a-t-il trouvé dans la sagesse humaine, ou dans la loi divine, une prescription, un texte, un mot qui assigne à cette œuvre de transformation un délai quelconque ? Pour ma part, je n'en connais point. Au lieu d'abandonner la

cendre de nos morts aux aventures, au lieu de les laisser exposées à être profanées par les mille travaux de l'industrie moderne, par les nécessités croissantes de l'agrandissement des villes, par l'expropriation pour cause d'utilité publique, nous la logerons dans des palais funéraires où elle reposera en paix, à l'abri de l'indiscrétion des ingénieurs et de la curiosité des touristes.

On n'a donc pas le droit de reprocher à la crémation d'attenter à la paix des morts. Nul n'en sera, au contraire, plus soucieux qu'elle. Au surplus, il ne faudrait pas qu'on insistât trop sur le respect que les méthodes actuelles leur assurent ; les infractions journalières à la vénération qu'on leur doit sont trop nombreuses pour ne former qu'une exception. Pour n'en citer qu'une seule, y a-t-il quoi que ce soit de plus irrespectueux que cette manie d'autopsie qui règne depuis un certain nombre d'années chez nous, sans soulever aucune réprobation. J'accorde les autopsies d'hôpitaux ; elles sont malheureusement nécessaires à l'instruction médicale. Je ne conteste pas l'utilité des autopsies judiciaires, souvent indispensables à la recherche de la vérité ; mais on ne s'en tient pas là ; pour un *oui*, pour un *non*, parce qu'un homme sera célèbre, parce qu'il aura marqué dans la politique ou ailleurs, parce qu'il en aura simplement exprimé le caprice de son vivant, on l'ouvrira, on extraira son cœur pour le mettre dans l'esprit de vin, on recueillera son cerveau pour en constater le poids. Il y a quelques mois, un homme d'Etat très en vue étant mort, on s'est hâté de le disséquer ; sans doute pour chercher dans ses viscères les secrets de son génie. Un médecin a emporté dans un fiacre ses entrailles, afin de les étudier à loisir dans son laboratoire.

Et l'embaumement ? Y a-t-il quelque chose au monde de plus hideux et de plus impie ? Savez-vous qu'il faut arracher les entrailles du corps, comme on vide un poulet ; puis le saturer



de produits chimiques, le soumettre à toutes sortes d'incisions et d'opérations d'une barbarie dont l'incinération n'approche pas. Sans compter, je le répète, que l'embaumement est une infraction formelle à la loi naturelle qui défend d'immobiliser les matériaux abandonnés par la mort.

On peut donc affirmer, je crois, que l'incinération est, de toutes les méthodes de sépulture, la plus décente et en même temps celle qui remplit le mieux les vues de la nature.

J'arrive maintenant à la seconde face de mon sujet. Je vais examiner la crémation dans ses rapports avec l'hygiène publique.

Messieurs, la question de savoir si le voisinage des cimetières est, ou non, un danger pour la salubrité des villes, a donné lieu, entre savants, à des discussions passionnées et d'ailleurs sans issue ; la démonstration du *pour* et du *contre* étant également impossible. Comme toujours en pareille occurrence, les combattants ont poussé leur argumentation jusqu'à l'hyperbole. Pour les uns, les cimetières sont l'origine de tous les maux : la fièvre typhoïde, la phthisie pulmonaire, le rachitisme, la plupart des épidémies, sont autant de fléaux que les morts envoient aux vivants. Les autres établissent par des expériences, d'après eux irréfutables, que les miasmes des cimetières sont des mythes, que les exhalaisons dont les voisins se plaignent sont inoffensives, que l'eau qui les traverse en sort dans un état de pureté exemplaire ; un peu plus, ils démontreraient que l'air en est purifié et la mortalité circonvoisine amoindrie.

Les hommes réfléchis doivent se garder de ces exagérations et s'en tenir au terme moyen. L'influence des cimetières n'est certainement pas aussi meurtrière que l'affirment les pessi-

mistes ; mais il est bien difficile d'accepter que l'accumulation d'une masse de cadavres en décomposition et le remaniement quinquennal des fosses temporaires ne soient pas pernicieux pour la santé publique. Je ne reproduirai point ici les arguments, tous également irrésistibles, donnés de part et d'autre ; je les mentionnerai d'autant moins que les uns et les autres manquent de sanction pratique. Mais je crois que personne de rassis et de sensé ne contestera l'inconvénient du voisinage des cimetières. Il suffit de s'être trouvé quelquefois sous le vent qui vous apporte leurs arômes pour comprendre qu'ils ne peuvent être absolument sans périls pour l'hygiène.

Ce péril est accru par une circonstance spéciale que voici :

C'est une tendance, chaque jour plus accentuée, des grandes agglomérations d'habitants de s'accroître démesurément. Il y a je ne sais quel déplorable courant qui porte les populations des campagnes vers les villes. J'ignore si l'on trouvera quelque moyen d'arrêter cette immigration fatale ; ce qui est certain, c'est qu'elle s'accélère dans une redoutable progression.

Il en résulte que, le périmètre des villes s'accroissant sans cesse, les cimetières primitivement situés hors de leurs limites sont maintenant, en beaucoup d'endroits, débordés et englobés par les quartiers nouveaux. Les sages prescriptions de la loi qui veulent que les cimetières soient placés loin des habitations deviennent ainsi forcément lettre morte.

N'en déplaise aux défenseurs de l'innocuité des cimetières, il me paraît imprudent d'admettre, Messieurs, que d'immenses foyers de putréfaction comme le Père-Lachaise, comme les cimetières Montmartre et Montparnasse ( je pourrais citer leurs analogues dans toutes les grandes villes de province), puissent être enfermés au milieu des masses de populations sans que l'économie générale de l'hygiène publique en souffre. Personne assurément n'oserait s'en rendre garant et la municipalité qui verrait sans inquiétude se produire, dans la ville



confiée à sa tutelle, un aussi dangereux phénomène, encourrait, n'est-ce pas, une pesante responsabilité.

C'est ce qu'a pensé l'administration municipale lyonnaise lorsqu'en 1872, à propos d'un projet d'extension du cimetière de Loyasse, elle a confié à une Commission composée de médecins, de chimistes et d'ingénieurs choisis parmi les plus éminents, la mission de définir nettement l'importance des dangers que la proximité des cimetières pouvait faire courir à la Ville. Après une longue et sérieuse étude de la question, cette Commission, dont plusieurs membres, Messieurs, sont aujourd'hui vos collègues, affirma nettement la nocuité des miasmes des cimetières et des eaux qui les traversent; sa conclusion fut que les cimetières devaient être autant que possible éloignés de la ville et placés sur des terrains de nature tellement spéciale qu'il était même impossible de les trouver dans les environs. Conformément à ces conclusions le projet d'agrandissement du cimetière de Loyasse fut abandonné.

La même observation a été faite à Bordeaux, et je ne crois pas qu'en aucune des grandes villes de France on trouve, au sujet des cimetières, autre chose qu'un vif désir de voir s'éloigner au plus vite un aussi dangereux voisinage.

Il n'y a, je crois, à cette grave situation que deux remèdes :

Ou reléguer les cimetières à de telles distances que l'éventualité de leur rapprochement des habitations devienne absolument improbable.

Ou adopter la pratique de la crémation.

Ou plutôt conjuguer les deux systèmes de façon à faire de l'un le complément de l'autre.

Je vais m'expliquer.

Je demande que la crémation devienne légale, mais je me garde bien de vouloir la rendre obligatoire, j'ai dit tout à l'heure quels préjugés respectables elle avait à vaincre pour s'acclimater; je ne me dissimule pas que, chez beaucoup, ces

préjugés demeureront indestructibles, et que pendant un nombre d'années indéfini, l'inhumation devra être partiellement conservée.

Mais le respect de ce préjugé n'ira pas, je pense, jusqu'à maintenir les cimetières au voisinage des villes, d'où ils doivent être éloignés à tout prix. Grâce aux chemins de fer, il sera possible, sans grandes sujétions pour les populations, de reléguer les lieux d'inhumation à dix, douze ou quinze kilomètres des villes ; les cimetières de crémation demeurant au contraire au cœur des agglomérations. On sera admis à se faire incinérer au centre même de la ville, où des édifices funèbres, analogues aux *columbaria* antiques, seront installés pour recevoir les cendres ; la pratique de l'incinération et la conservation de ses résidus étant absolument sans influence sur la santé publique.

Ainsi, avec ce système mixte, que je propose comme devant concilier tous les intérêts et donner satisfaction à tous les sentiments, la famille du décédé aurait à déclarer, aussitôt après la mort, quel genre de sépulture elle veut pour lui. Si c'était l'incinération, le corps serait conduit, avec les cérémonies afférentes à son culte, à l'édifice crématoire. Dans le cas contraire, le convoi prendrait le chemin de fer pour se rendre au cimetière hors ville. Je montrerai tout à l'heure, en décrivant les appareils crématoires actuellement en usage, que, sauf le mode, invisible d'ailleurs à tous les yeux, de décomposition du corps, les deux opérations et les deux cérémonies seraient identiquement semblables.

Avant d'aller plus loin. Messieurs, je crois devoir m'arrêter à cette place pour réfuter la plus sérieuse, sans contredit, de toutes les objections faites à la méthode de sépulture appelée crémation. Je veux parler de celle que nos adversaires ont tirée des exigences de la médecine légale.



Souvent, la justice doit faire exhumer les cadavres, soit pour y rechercher la présence du poison, soit pour examiner si la mort n'a pas eu pour cause des voies de fait.

Le second cas ne fournit pas un argument très puissant; car, à moins de procéder à l'exhumation peu de temps après le décès, on ne retrouve pas aisément, intactes, les traces que l'on recherche et que la décomposition putride fait rapidement disparaître.

Il n'en est pas de même de la constatation des poisons. Ici le cas est plus grave et plus complexe. Je vous demande la permission de m'y arrêter quelques minutes.

Les empoisonneurs se servent ordinairement de deux sortes de toxiques; les poisons végétaux et les poisons minéraux.

Si la victime a été tuée par un poison végétal, tel que la digitaline, la morphine, la brucine, la nicotine, ou l'acide prussique, quelques jours, souvent quelques heures après l'inhumation, la décomposition putride en a eu raison; de sorte que, la plupart du temps, l'exhumation devient inutile. La crémation n'a donc, en ce point, sur la sépulture ordinaire, qu'une infériorité insignifiante.

S'il s'agit de certains poisons minéraux fréquemment employés, comme les sels de cuivre, de plomb, d'antimoine, l'infériorité n'est pas plus grande, car tous ces sels se retrouveront dans les cendres, réduits à l'état métallique, aussi propres, par conséquent, à éclairer la justice, que si leur présence est constatée à l'état de sels dans des cadavres à demi-décomposés.

J'ai réservé à dessein les sels d'arsenic, parce que les savants ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'ils sont, ou non, volatilisables sans laisser de résidu métallique. Dans une série d'expériences entreprises en vue de cette constatation par M. Cadet, chimiste, avec le concours de M. Wurtz, les traces d'arsenic métallique ont été parfaitement retrouvées.

dans les cendres d'animaux empoisonnés au moyen de l'acide arsénieux.

Et d'ailleurs, quel juré oserait déclarer coupable un accusé, sur la seule constatation de l'arsenic dans le corps de la victime, aujourd'hui que ce poison est devenu la base de tout un système de médication, et que, dans le seul intérêt de la conservation de leur beauté, des femmes parviennent à en absorber des quantités qui eussent tué Mithridate ?

Restent le phosphore et les sels de mercure dont, à la vérité, la crémation ne laisserait pas trace. Mais la science médico-légale ne peut guère conclure avec certitude de la présence de ces corps dans un cadavre, à un empoisonnement ; car, d'une part, le phosphore se trouve naturellement, et en quantités relativement élevées, dans certains éléments du corps humain ; d'autre part, le mercure, comme l'acide arsénieux, y est trop souvent introduit à l'état de médicament pour qu'il puisse être permis d'affirmer qu'il y a pénétré à l'état de poison.

Je trouve, dans l'exposé des motifs de la loi projetée sur la crémation, une statistique des empoisonnements constatés en France dans dix des dernières années. J'y vois que, sur 617 cas,

342 sont dûs à des sels métalliques,

170 au phosphore,

105 aux poisons végétaux, nicotine, digitaline, cantharides, etc.

Ainsi, dans un sixième seulement des cas, les traces du poison auraient été détruites immédiatement par l'incinération ; tandis qu'elles eussent subsisté quelques jours, peut-être quelques semaines, de plus dans les corps inhumés. Je respecte infiniment les droits de la justice et pour rien au monde je ne voudrais lui dérober une parcelle de ses moyens d'action ; mais je lui demande à elle-même si, dans un intérêt



proportionnellement aussi mince, il serait permis de renoncer à l'incalculable solution que la crémation offre au problème, de jour en jour plus compliqué, des sépultures ; surtout lorsqu'il est hors de doute que la santé publique perd au centuple, et probablement davantage, par la pratique de l'inhumation, ce que peut lui rapporter la répression pénale.

Je ne m'aperçois donc pas que l'objection tirée des nécessités de la médecine légale ait la puissance qu'on a voulu dire. Je ne prétends pas que la recherche des poisons soit aussi aisée dans les cendres résultant de l'incinération d'un corps, que dans ce corps récemment exhumé, même en état de putréfaction. Mais enfin, ce n'est qu'une question de plus ou moins d'exactitude dans les analyses. La chimie médico-légale possède aujourd'hui des procédés d'investigation qui lui permettent de se jouer de semblables difficultés, et il ne paraît pas exact de soutenir que ces difficultés pourraient faire de la crémation, ainsi qu'on l'a prétendu, un encouragement pour les apprentis empoisonneurs.

Les privilèges de la justice ne peuvent aller jusqu'à barrer absolument le chemin aux progrès du bien-être public ; ce serait payer trop cher, la sécurité qu'elle nous donne, ou nous promet. Si, demain, un inventeur découvrait un moyen économique de faire disparaître, sous forme de gaz inoffensifs et inodores, les matières qui vont à l'égout et, en passant, empoisonnent les villes, la justice viendrait donc réclamer le maintien des égouts, sous le prétexte qu'on y jette quelquefois des enfants nouveau-nés et que le juge d'instruction a besoin de les y retrouver ?

On a dit encore : les parents d'un mort, qui s'en seront défait par le poison, se hâteront de solliciter son incinération et de faire disparaître ensuite ses cendres afin de détruire toute trace de leur crime. L'objection est enfantine. Il tombe sous le sens que des précautions rigoureuses seront prises pour

que la justice ne soit jamais privée de ses armes. Pour peu qu'il y ait doute ou soupçon sur la nature de la maladie, ou de l'accident, dont la victime est morte, l'autorisation d'incinérer sera nécessairement refusée, ou ajournée, jusqu'à ce que la justice se soit éclairée et qu'elle ait donné son consentement. De plus, avant d'être restituées à la famille, quand celle-ci les réclamera, les cendres seront placées, pour un temps, sous la sauvegarde de l'autorité, dans des édifices spéciaux, hors de toute atteinte, absolument comme le sont les corps actuellement déposés dans les cimetières. Toute entreprise tentée pour s'en emparer sera considérée comme violation de sépulture. La loi spéciale règlera le délai au bout duquel la restitution des cendres aux ayants-droit sera permise, restitution à laquelle la justice aura d'ailleurs toujours le droit de s'opposer.

Au surplus, ce sera, pour le gouvernement une occasion de veiller avec plus de sollicitude sur les constatations mortuaires. J'ai toujours été, pour ma part, épouvanté de la légèreté avec laquelle, dans les campagnes particulièrement, se font ces constatations. Presque nulle part, en dehors des villes, l'homme de l'art n'est appelé pour reconnaître le décès; le paysan qui, déjà du vivant du malade, ne recourait au médecin qu'avec une répugnance extrême, s'y décide moins facilement encore lorsque le malade est trépassé; c'est, à ses yeux, une dépense improductive et superflue. D'autre part, dans les petites communes, les constatations médicales sont rares, et la plupart du temps, la question de savoir si le décédé est bien mort, se trouve tranchée par les commères du village. A l'expiration du délai légal, le *permis d'inhumer* est délivré par le secrétaire de mairie, sur la demande d'un parent ou d'un ami, et l'inhumation s'effectue sans autre forme de procès.



Messieurs, je ne voudrais pas être accusé de chercher dans une surexcitation de vos nerfs des alliés pour la cause que je défends ; et, cependant, puis-je ne pas vous rappeler les nombreux exemples de léthargie qui ont failli, à quelques heures près, amener des inhumations précipitées ? Ne dois-je pas vous rappeler, entre autres, l'aventure du cardinal Donnet, récemment mort archevêque de Bordeaux, qui, mis dans le cercueil à la suite d'une léthargie, fut conduit jusqu'à la porte du cimetière et se réveilla, précisément comme on allait l'enterrer vivant ? Si de pareilles erreurs se commettent dans les grandes villes où toutes les mesures sont prises en vue de les éviter, ne frémissiez-vous pas en songeant à ce qui doit se passer dans les campagnes, où la mort d'un être humain excite souvent moins d'émoi que la perte d'une tête de gros bétail ? Quant à moi, qui ai beaucoup vécu, qui vis encore au village, et qui longtemps y ai rempli des fonctions municipales, j'ai la conviction absolue que chaque année il y a en France des gens qui sont enterrés vifs.

On va peut-être me dire que la crémation, considérée comme préservatif des inhumations précipitées, rappelle trop le procédé de Gribouille qui se jetait dans la rivière pour n'être pas mouillé par la pluie. Je me défends de cette naïveté. La crémation, par elle-même, ne sera pas un préservatif, sans doute ; mais elle nécessitera, forcément, sinon une visite médicale, du moins l'examen préalable d'un agent spécial dont l'expérience finira par offrir la même garantie que celle du médecin.

Je dois au reste déclarer que j'attache une importance très secondaire à cet argument en faveur de ma thèse ; car, si les préjugés hostiles à l'incinération sont difficiles à déraciner dans les classes éclairées, à plus forte raison se passera-t-il quantité d'années avant qu'on ait pu les détruire dans la

population des campagnes. C'est donc uniquement pour mettre en lumière tous les côtés de la question que j'ai mentionné celui-ci.

J'arrive, Messieurs, à la troisième et dernière partie de mon sujet : aux appareils récemment étudiés et construits en vue de rendre la crémation pratique et économique.

L'incinération au moyen des bûchers était, je l'ai expliqué tout à l'heure, une sépulture de luxe. Outre la dépense considérable de combustible, ordinairement composé de bois précieux, il fallait compter les parfums coûteux avec lesquels on s'efforçait de combattre, vainement sans doute, l'odeur infecte que la combustion des matières grasses répandait dans l'atmosphère. Quoiqu'il en soit, l'incinération n'était certainement à l'usage que des gens riches et des personnages publics dont les frais de sépulture étaient supportés par l'Etat.

Là, je pense, est la difficulté qui a retardé si longtemps la mise en pratique vulgaire de la crémation. Il a fallu les progrès scientifiques et industriels accomplis en ce dernier demi-siècle dans l'art d'accumuler et d'utiliser la chaleur, pour que la question ait pu être utilement remise sur le tapis.

Je ne passerai pas ici en revue tous les fours crématoires, et ils sont nombreux, imaginés depuis dix ans, pour résoudre cet important problème. Ce serait allonger démesurément et inutilement cette communication. Je me bornerai à vous montrer par quelques exemples, et en vous citant des expériences authentiques, que les quatre conditions nécessaires à la pratique de la crémation ont été formellement obtenues, savoir :

- Incinération complète ;
- Incinération rapide ;
- Incinération sans odeur ;
- Conservation intégrale des cendres sans mélange de substances étrangères.



Le corps humain, renferme, en moyenne, les proportions suivantes de matières :

Eau . . . . .	79
Matières organiques gazéifiables par la chaleur . . .	17
Matières minérales incombustibles . . . . .	4
Total . . . . .	100

C'est-à-dire que le corps d'une personne pesant de son vivant 70 kilos laisserait échapper, en vapeur d'eau et en gaz, pendant la combustion, environ 67 kilos, et donnerait comme résidu à peu près 3 kilos de cendre.

Or, pour que la salubrité et même l'odorat des personnes du voisinage ne soient en aucune façon offensés par les produits de l'opération, il faut que les 17 à 18 0/0 de matières gazéifiables soient intégralement brûlées et transformées en leurs éléments premiers, c'est-à-dire en eau, en acide carbonique et en azote, avant d'être répandues dans l'atmosphère.

Un pareil résultat ne peut être complètement obtenu que si l'on élève ces matières à une température considérable, en présence d'un excès d'oxygène, et si l'on maintient cette température pendant tout le temps que les gaz mettent à brûler.

C'est à atteindre ce but que se sont appliqués les nombreux inventeurs de fours crématoires. Quelques-uns y sont parvenus, par des moyens divers et en employant des sources de chaleur différentes. Il est certain qu'à l'heure qu'il est il n'y a plus qu'à choisir parmi les systèmes, dont je citerai seulement deux ou trois, uniquement pour montrer que le problème est plus que résolu.

Je parlerai d'abord du système français, dû à la collaboration de deux ingénieurs distingués : MM. Muller et Fichet.

Veillez, Messieurs, ne pas vous formaliser en m'entendant employer des expressions techniques, qui, peut-être, vous sembleront peu en harmonie avec la majesté de l'acte qui, dans

tous les pays et dans tous les temps, a été le plus grave comme il est le plus douloureux de la vie. Je suis forcé, faute d'appellations spéciales, de recourir à celles qui sont en usage dans l'industrie, mais que l'habitude et la pratique du nouveau système de sépulture ne manqueront pas de remplacer par d'autres moins triviales.

Je suis donc obligé de dire que MM. Muller et Fichet placent le corps à incinérer dans une cornue située à l'intérieur d'un fourneau. La partie inférieure de ce fourneau comporte un espace dans lequel se trouvent certaines cloisons de briques réfractaires, percées de carneaux très multipliés, de façon que le courant d'air et de gaz chauds, arrivant du foyer, lèche successivement toutes les briques et finit par les chauffer à blanc. Lorsque le labyrinthe de briques a emmagasiné ainsi une suffisante quantité de chaleur, on y lance un courant d'air pur, qui s'échauffe lui-même par son contact avec la maçonnerie surchauffée, puis, après avoir ainsi recueilli, chemin faisant, une très haute température (près de 1,200 degrés), s'en va traverser, au moyen d'orifices ménagés à cet effet, la cornue dans laquelle est déposé le cadavre. La capacité du massif de briques, où s'est accumulée la chaleur, a été calculée de façon à en retenir, puis, à en fournir à l'air chargé de la réduction, la quantité nécessaire pour transformer rapidement les parties organiques du corps en gaz irréductibles, c'est-à-dire inoffensifs et inodores.

Un autre appareil, fondé sur le même principe, a été proposé et construit en Allemagne par M. Siemens, l'auteur du four très connu des métallurgistes et qui a fait révolution dans l'art d'utiliser la chaleur.

Il est bien difficile sans le secours du dessin d'expliquer d'une façon tant soit peu claire le système de M. Siemens; j'essaierai seulement de donner une idée de son économie générale.



Le corps, placé dans une bière en bois ou en métal, est glissé sur une sole analogue à celles des fours à puddler. Un foyer spécial appelé *gazogène* envoie les produits de sa combustion dans des chambres où sont disposées, comme dans le système Muller, des briques réfractaires accumulatrices de chaleur. Par un très ingénieux aménagement des courants de flamme, l'air chaud, après avoir passé sur le cadavre et oxydé les matières organiques, redescend dans les chambres à briques, et contribue à les saturer de chaleur, tout en faisant disparaître en chemin les gaz odorants au lieu de les répandre dans l'atmosphère.

Le four Siemens expérimenté, à Gotha, où, depuis quelques années, la crémation est devenue légale, a donné les meilleurs résultats au point de vue de la rapidité, de l'économie et aussi de la complète réduction des corps, qui peuvent ainsi être incinérés en une heure et demie.

L'Italie est certainement le pays où les systèmes d'appareils crématoires sont le plus nombreux, ce qui vient sans doute de ce que nulle part la méthode de sépulture par incinération n'a été accueillie avec plus de faveur. Tout le monde sait que les premiers actes de crémation se sont accomplis à Milan où un édifice spécial existe, dans lequel de fréquentes incinérations sont faites avec la sanction légale.

Parmi ces appareils, je citerai comme les plus parfaits, d'abord le four Gorini ; ensuite l'appareil Polli-Clericetti, lequel offre sur tous les autres cette simplification d'utiliser le gaz d'éclairage.

Voici le système que le professeur Gorini a fait accepter au crématoire de Milan et qui y fonctionne maintenant d'une façon régulière.

C'est en somme, un four à réchauffer, à peu près semblable à ceux qu'on voit dans les forges. Le cadavre est déposé sur la sole du four, mais séparé d'elle de quelques centimètres par

une grille, de façon que la flamme puisse le lécher à la fois en toutes ses parties. Un foyer ordinaire fournit la chaleur, les gaz chauds, produits de la combustion, environnent le corps et ne tardent pas à le réduire en cendres.

C'est le plus simple des appareils connus et, je crois, le plus employé. Il a cependant un vice qui tôt ou tard le fera sans doute abandonner pour un autre, à moins qu'il ne se perfectionne ; c'est que la violence du courant d'air chaud entraîne parfois dans la cheminée d'appel une petite portion des cendres : La durée de l'opération y est relativement longue : deux heures environ.

Deux autres ingénieurs italiens, MM. Polli et Clericetti, ont proposé une méthode d'incinération où la chaleur est fournie par la combustion du gaz hydrocarboné, ou gaz d'éclairage.

Dans leur appareil, auquel ils ont donné la forme d'un tombeau, le cadavre est placé sur une grille mobile, laquelle est introduite, en roulant sur des galets fixes, dans une chambre voûtée en briques réfractaires, ayant à peu près la figure et les dimensions d'un cercueil. Lorsque la grille est en place et enfermée, on allume au-dessous une herse de becs de gaz, au nombre de plus de 200 et, en outre, une couronne de becs semblables disposés en couronne tout autour du corps. Une disposition spéciale amène du dehors des flots d'air pur qui entrent avec une abondance croissante jusqu'à la fin de l'opération. Il en résulte une chaleur très intense qui vers la fin de l'opération, au moment où la calcination des résidus carbonneux devient nécessaire, atteint 1,200 à 1,300°. L'oxydation des matières est aussi complète que possible ; de nombreuses expériences démontrent que l'opération ne dégage aucune fumée, aucune odeur. Elle coûte en ce moment 80 fr. par incinération ; mais la dépense descendrait au tiers ou au quart de cette somme si les opérations étaient plus fréquentes.

Je n'irai pas plus loin, dans cette énumération. J'ai



tenu seulement à vous montrer que tout est prêt pour la mise en pratique de la crémation. J'ai dû vous faire pénétrer, excusez l'expression, elle seule peut rendre ma pensée. jusque dans le laboratoire du système ; mais je m'empresse d'ajouter que tous ces détails techniques sont absolument invisibles à l'œil du public et que, pour la famille, pour les amis qui accompagnent un mort à sa dernière demeure, il n'y a d'apparent qu'un édifice grave et triste et une ouverture où le cercueil disparaît comme s'il était introduit dans un caveau de famille. C'est dans le secret de la tombe, à l'abri de tous les regards, avec la décence et le recueillement qui conviennent à cette funèbre cérémonie, que l'œuvre de destruction instantanée par le feu s'accomplit.

Je termine ici, Messieurs, ce long plaidoyer en faveur d'une idée qui ne demande, je crois, qu'à être bien connue pour rallier autour d'elle de nombreux partisans.

Un jour arrivera, n'en doutez pas, où, en dépit de son apparente férocité, la crémation deviendra la consolation de ceux qui pleurent ; de ceux-là, surtout, qui faute d'argent ne peuvent assurer, dans nos cimetières actuels, le repos perpétuel aux restes des êtres aimés qu'ils ont perdus. C'est elle qui supprimera les horreurs de la fosse commune ; c'est grâce à elle que nous n'assisterons plus à cette révoltante promiscuité d'ossements et de débris imparfaitement décomposés, que le renouvellement quinquennal ramène au jour. Avec elle l'inégalité douloureuse, qui poursuit le pauvre jusque dans sa tombe, sera forcément abolie, et les cendres de tous les morts, des indigents comme des riches, auront droit désormais au même respect, à la même inviolabilité.

Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que la crémation n'est plus aujourd'hui une pure théorie, ni un simple champ d'expériences ; c'est une pratique devenue usuelle dans nombre

de grands pays d'Europe, en Italie et en Allemagne principalement. En France, elle est encore proscrite ; mais un mouvement, déjà puissant, s'y opère en sa faveur. Une société composée d'hommes considérables dans la science s'est formée dans le but d'activer cette propagande. Avec des noms comme ceux de MM. Kœchlin-Schwartz, Emile Trelat, Emile Muller, Durand - Claye, Napias, Lacassagne, Pietra - Santa, on est assuré de marcher en bonne et intelligente compagnie. Je fais des vœux sincères pour que, la crémation se présentant chez nous sous un tel patronage, on ne la laisse pas attendre à la porte trop longtemps.

J'espère vous avoir convaincu, Messieurs, que ces vœux ne sont ceux, ni d'un utopiste, ni d'un mécréant, ni d'un barbare. J'ai un jour, par aventure, arrêté moi aussi les yeux sur cette grande question, obscure alors pour moi comme elle l'est encore aujourd'hui pour tant d'autres ; je m'en suis épris ; je l'ai étudiée, fouillée, méditée et j'ai, à ma grande surprise, trouvé, sommeillant dans ses plis, l'un des plus précieux bienfaits dont puisse être gratifié l'humanité.

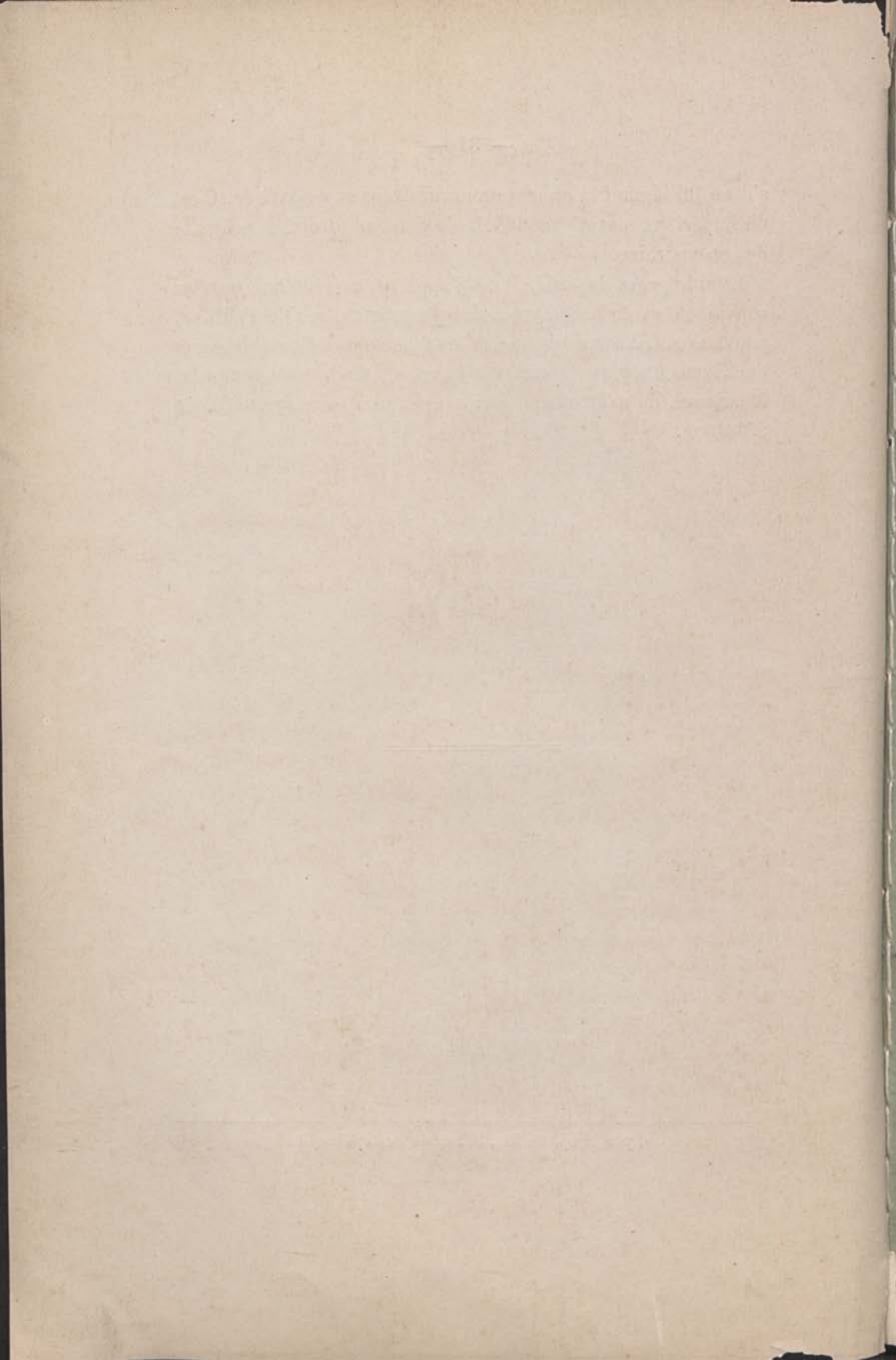
C'est cette découverte que je vous apporte, Messieurs ; c'est cette vérité dont je voudrais pouvoir me faire le missionnaire, tant je crois nécessaire qu'elle soit au plus vite révélée à ceux qui l'ignorent ou la méconnaissent.

En dépit de ses turbulences politiques et de ses ébullitions sociales, en dépit même de ses orgueilleuses et impuissantes révoltes contre l'irrésistible main qui règle ses destinées, l'époque où nous vivons restera lumineuse dans l'histoire de l'humanité. A la suite d'un siècle philosophique et littéraire incomparable, un autre siècle, le nôtre, a élevé le progrès scientifique à des hauteurs qui parfois donnent le vertige ; l'un sera le complément de l'autre ; l'assemblage des deux formera un tout sans rival. Mais le dix-neuvième siècle laisserait une ombre dans l'œuvre éblouissante dont héritera le vingtième,



s'il ne lui léguait la crémation acclimatée et vulgarisée. C'est un impérieux devoir auquel il n'a plus, ni droit, ni prétexte de se soustraire.

Et si le grain de sable que j'apporte aujourd'hui, ouvrier convaincu et de bonne volonté, à la construction de l'édifice, pouvait contribuer à en rendre les fondements plus solides et l'achèvement plus prochain, j'aurais moins de remords, Messieurs, de m'être imposé si longtemps à votre sympathique attention.





2017.6  
18  
10

LA

# CRÉMATION EN FRANCE

PAR

M. le D<sup>r</sup> DIONIS DES CARRIÈRES.

---

Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles  
de l'Yonne*, 2<sup>m</sup>e semestre 1888.

---

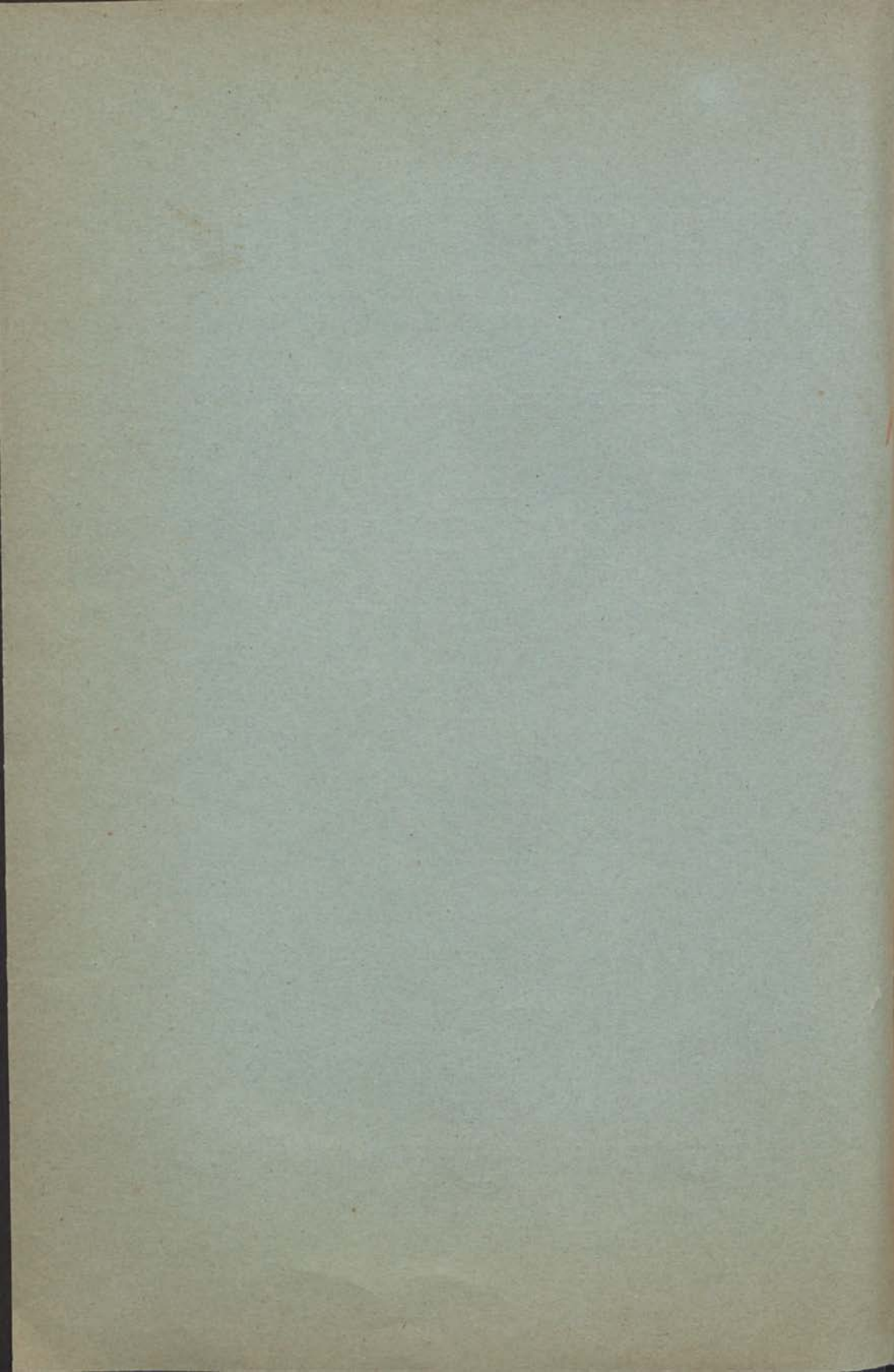


AUXERRE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE GEORGES ROUILLÉ

---

1889





A mon bon ami d'Aris-Garlissans

De

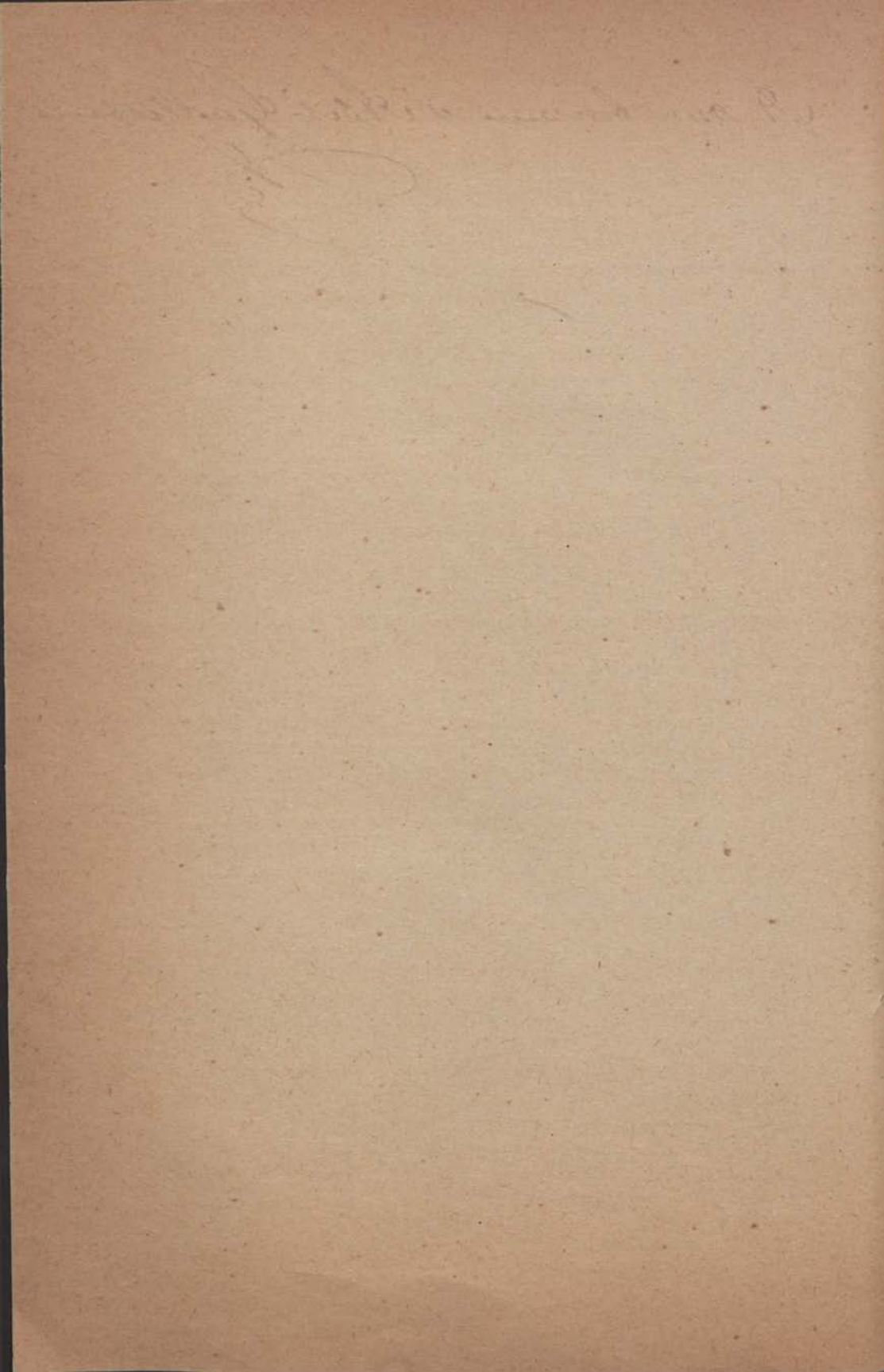
LA VILLE EN FRANCE

PARIS LE 17 JANVIER 1802

Je vous envoie ci-joint un petit livre qui vous sera peut-être utile. Il est intitulé "La Ville en France" et contient des notions sur l'histoire et l'état actuel de nos villes. J'espère qu'il vous sera agréable de le lire. Je vous prie de m'écrire quand vous en aurez lu quelque chose.

Je suis, mon cher ami, avec toute l'affection possible, votre dévoué serviteur.

Le Citoyen de la Ville en France





---

## LA CRÉMATION EN FRANCE

Par le Dr DIONIS DES CARRIÈRES

---

*Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 1888.*

---

L'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit à Auxerre en 1882 et 1883 sur un grand nombre de personnes et fit cent vingt-cinq victimes est de date trop récente pour qu'on en ait perdu le souvenir. J'en ai fait l'historique devant plusieurs sociétés savantes en m'appuyant, pour soutenir les idées que je défendais, l'infection par les eaux potables, sur différentes observations publiées auparavant par des médecins anglais. Ces idées, je dois le dire, ont été partagées par presque tout le corps médical français et confirmées spécialement par plusieurs praticiens qui m'ont cité divers exemples à l'appui de cette thèse.

Parmi ces derniers, j'en ai retenu deux qu'il est bon de ne pas laisser tomber dans l'oubli. Dans deux villes dont je tairai le nom, la fièvre typhoïde a sévi avec intensité. 1° Dans l'une, on l'a observée dans une caserne de construction récente, mais qui a le tort d'être située près du cimetière.

2° Dans l'autre, on la constate fréquemment dans un pensionnat établi dans les mêmes conditions. On suppose dans l'une et l'autre localité, et non sans raison, que les eaux d'infiltration du cimetière viennent se mêler à celles des puits qui alimentent ces deux établissements.

Ces deux faits ont justement éveillé ma curiosité, et de là au sujet que je viens traiter devant la Société la transition est insensible. Mais ces faits ne sont pas les seuls. En dehors de tous ceux qui ont été cités dans les revues ou dans les brochures spéciales, et qui établissent d'une façon incontestable que toute eau chargée de matières organiques animales ou végétales en putréfaction, de

matières animales surtout, porte toujours un préjudice à la santé, beaucoup d'autres se passent journellement sous nos yeux et méritent à bon droit d'attirer l'attention des conseils sanitaires internationaux.

C'est aux bouches du Gange que se trouve le lieu d'origine du choléra ; c'est là qu'il est endémique et c'est de là qu'il a irradié jusque sur notre vieille Europe en 1832 et plusieurs fois depuis. Or beaucoup d'observateurs ont attribué ses recrudescences à une fâcheuse pratique religieuse des Indous. C'est dans le Gange, le fleuve sacré, que les disciples de Brahma viennent se plonger chaque jour, et c'est dans ses flots qu'ils jettent les cadavres de leurs co-religionnaires quand ils ne peuvent leur faire les coûteux honneurs du bûcher. — M. Edmond Cotteau, notre infatigable et sympathique collègue, a retracé dans un de ses récits si attrayants (*Promenade dans l'Inde et à Ceylan*), son impression à la vue de ces corps flottants et putréfiés dont se détournait son bateau de touriste. Il rapporte qu'une femme à gages, payée spécialement par la Compagnie des Messageries maritimes et armée d'une longue perche, est chargée de repousser ces cadavres au large pour dégager les pilotis des débarcadères et les hélices de ses navires. — Cette coutume répugnante et si contraire à l'hygiène, à laquelle beaucoup de bons observateurs attribuent les horribles épidémies qui déciment les populations des bords du Gange, a éveillé à juste titre la sollicitude du gouvernement anglais que retient encore son respect traditionnel des opinions et des coutumes religieuses des peuples soumis à ses lois.

L'altération des eaux potables n'est pas le seul inconvénient qui résulte de la putréfaction cadavérique. Il y a dans certaines contrées des champs où les troupeaux qui y paissent contractent le charbon, et ce phénomène se reproduit avec une telle insistance, que nos agriculteurs les ont appelés : *les champs maudits*. — Notre département de l'Yonne, comme tant d'autres en France, possède, au dire de vétérinaires très compétents, ses champs maudits, dont quelques-uns dans la vallée du Serein, et, depuis longues années, on voit le charbon reparaitre à des époques variables, mais toujours dans les mêmes localités. Comment s'expliquer ce phénomène ? Notre grand Pasteur a fait plus que de nous en donner l'explication ; il en a fait la démonstration. Le charbon est dû à une infection du sang causée par un microbe, la Bactérie, qui, en mourant, laisse des spores susceptibles de produire de nouvelles Bactéries. Mais ces spores, d'une ténuité microscopique, resteraient inoffensifs s'ils n'étaient ramenés à la surface du sol par les vers de terre qui les déposent sur les herbes



fourragères. C'est encore là, soit dit en passant, un titre de gloire à ajouter à ceux qu'a su conquérir le grand génie qui honore notre France et notre siècle.

Ces dangers de la putréfaction cadavérique s'étendent encore à d'autres milieux. — Si la propagation des maladies infectieuses par le tube digestif est la voie la plus favorable, il y a un autre mode d'absorption que j'appellerai indirect, mais que l'on n'en constate pas moins souvent, je veux parler des voies aériennes. Que de fois, en pénétrant dans un cimetière, j'ai été frappé de l'odeur spéciale et répugnante qui s'exhale du sol. Que de fois même, à une certaine distance de la nécropole, par les jours de grande chaleur, quand le sol argileux est fendillé, j'ai entendu des réflexions de cette nature. L'explication de ce phénomène, qui est un problème pour le profane, n'en est pas pour l'homme qui a quelque peu fréquenté les amphithéâtres. Or l'air est un véhicule des microbes, et tout le monde sait à quelles précautions prophylactiques on a recours pour atténuer ses effets dans les salles des hôpitaux et en général autour des malades.

Ceci n'est pas une pure spéculation de l'esprit, comme pourraient le croire ceux qui arguent de l'état de santé des fossoyeurs, des équarisseurs, des tanneurs et en général de tous ceux qui vivent dans un milieu où des matières animales sont en putréfaction. Non seulement cet argument est sujet à discussion pour plusieurs motifs que je n'exposerai pas ici de crainte de sortir de mon sujet, mais encore j'ai observé un fait que j'ai cité plusieurs fois et bien susceptible de convaincre les plus sceptiques. En 1854, quand le choléra visita Auxerre pour la troisième fois, il y fit de nombreuses victimes dans toutes les classes de la société, chez les pauvres comme chez les riches, et dans tous les quartiers de la ville parmi les médecins, les avocats, les architectes, les ingénieurs, comme parmi les cultivateurs, vigneron et artisans de tous métiers. Sur un plan de la ville, j'ai pointé les rues et les maisons où s'étaient produits les décès ; j'ai fait à cette époque ce que j'ai fait trente ans plus tard pour la fièvre typhoïde. Or c'est autour de l'hôpital et autour du cimetière que se trouvent le plus de décès. De plus, la diarrhée des anatomistes qui se livrent aux dissections en été est encore un argument que je pourrais invoquer.

Je tiens, en m'appesantissant sur tous ces détails, à ce qu'on soit bien pénétré de mon désir de ne rien laisser à l'imagination, de ne rien avancer qui ne trouve sa démonstration immédiate dans l'observation et de l'esprit pratique que j'ai apporté toute ma vie dans des études qui ne se prêtent pas toujours aux exigences du rigorisme scientifique.



Enfin j'aurai fini quand j'aurai cité une communication faite tout récemment à l'Institut, par M. Galtier, sur la virulence rabique dans les cadavres. En voici le résumé : M. Galtier, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, a fait des recherches qui lui permettent d'affirmer que la virulence rabique persiste longtemps dans les cadavres alors même qu'ils ont été enfouis. Il a pu constater ainsi, par l'inoculation du bulbe d'un chien enfoui depuis *seize jours*, que ce dernier était enragé. Voilà un fait qui prête à bien des réflexions.

Donc l'enfouissement des cadavres aussi bien de l'homme que des animaux a fréquemment pour conséquence de contaminer l'eau, l'air et les productions du sol. Il a encore cet autre résultat de conserver intact le germe de maladies terribles, qu'un cas fortuit peut faire réapparaître.

Comment obvier à de pareils dangers ?

La réponse paraît facile : *Sublatâ causâ, tollitur effectus*. Enlevez la cause et l'effet disparaît. Mais si la réponse est facile, le moyen ne l'est pas, et la destruction des germes ou des microbes dans le corps de l'homme et des animaux présente autrement d'obstacles que dans les objets mobiliers à leur usage. Par des lavages intelligents et réitérés, par l'usage de désinfectants énergiques et par le feu lui-même, l'homme assure de ce côté sa sécurité. Ainsi, après la guerre de sécession, les Américains, qui nous devançant toujours avec leur esprit pratique, ont incendié les hôpitaux en bois où avaient séjourné de nombreux malades et n'ont pas voulu utiliser des matériaux qui auraient engendré de nouvelles épidémies. — Aujourd'hui encore, c'est pour répondre au même but, obéir à la même pensée que la charpie et les compresses de linge ne sont presque plus employées dans les hôpitaux et sont remplacées par des gazes imprégnées de liquides antiseptiques et jetées ensuite au feu. Aussi quels résultats merveilleux donne ce mode de procéder de la chirurgie moderne. Grâce à la méthode antiseptique, elle a des audaces inconnues jusqu'à ce jour et couronnées des plus beaux succès.

Mais quand le microbe, au lieu de se trouver accolé aux parois d'un mur ou caché dans des objets de literie ou de pansement, est recélé dans l'intérieur des organes, sa destruction offre autrement de difficultés.

S'il s'agit d'animaux morts de maladies infectieuses, l'autorité administrative n'y parvient pas toujours, quoique bien renseignée par les hommes de l'art et je supposerai même quoique bien secondée par les municipalités. En effet, la destruction des chairs par l'acide sulfurique est un procédé trop coûteux ; leur ébullition



dans l'étuve surchauffée de l'équarisseur, qui est un excellent moyen de désinfection, est souvent impossible à cause de l'absence ou de l'éloignement d'un atelier spécial. On est donc obligé d'enfouir les animaux. Tout ce que l'autorité peut obtenir, c'est que cet enfouissement ait lieu en un point désigné par elle, enclos de haies sèches ou vives dans un certain périmètre et interdit au passage. Et encore, comme toutes ces mesures doivent être précédées d'avis à l'administration centrale, puis de l'application de moyens de désinfection dans les étables, on doit compter pour leur exécution avec l'esprit de parcimonie ou la pauvreté des cultivateurs et avec l'apathie ou le mauvais vouloir des municipalités. De ce côté, du moins, la voie est indiquée et il ne dépendra que d'une autorité ferme de la faire suivre.

Pour l'homme, les difficultés sont encore plus grandes. S'agit-il de demi-mesures, de lotions avec des désinfectants ou avec des acides énergiques, même de l'emploi de la chaux vive répandue à profusion dans la fosse, on se soumet sans murmurer à ces moyens hygiéniques, rendus nécessaires par les circonstances, dont les effets destructeurs sont lents à se produire, échappent à la vue et, devons-nous ajouter, sont souvent sans résultat.

De là devait surgir l'idée de l'*Incinération*. La destruction complète du corps de l'homme, l'incinération, la crémation comme on dit aujourd'hui, remonte aux temps préhistoriques. Elle n'a pas pris son origine dans les croyances religieuses des premiers hommes comme on le pense généralement, mais dans le respect que de tout temps les peuples les moins civilisés ont professé pour les dépouilles de leurs pères et dans le désir de les soustraire aux injures de leurs ennemis. Pline raconte que, dans les guerres des temps antiques, le vainqueur ne se faisait pas scrupule de profaner les tombeaux pour insulter aux restes de son ennemi et y chercher des trophées. Aussi la mort sans funérailles, sans les honneurs du bûcher était un opprobre réservé seulement à celui qui avait encouru la colère des dieux. Ce sentiment est dépeint avec force par notre vieil Homère, quand il décrit l'acharnement des Grecs et des Troyens qui se disputent le corps de Patrocle, et le désespoir du vieux Priam qui vient réclamer à Achille le corps de son fils Hector pour lui rendre les honneurs funèbres.

« C'est aussi pour éviter les injures des ennemis, dit M. Barranger (*Annuaire de l'Yonne, 1862*), que nos armées, dans les premières guerres d'Afrique, usèrent des mêmes moyens envers leurs camarades tombés sur les champs de bataille. Alors l'Arabe ne pouvait plus couper la tête du déterré. »

C'est plus tard que dans l'incinération l'idée religieuse vint se



joindre à ce respect pour les défunts. Le feu, adoré par les peuplades primitives, fut regardé comme un élément purificateur qui, en portant les offrandes au ciel, pouvait y porter aussi une émanation du corps des trépassés. Il effaçait les souillures ; voilà pourquoi les Celtes ne brûlaient pas les corps de leurs enfants qui n'en avaient contracté aucune.

Grâce aux progrès de la civilisation et à l'adoucissement des mœurs, la crémation ne puise plus son explication dans des motifs de cette nature, mais on peut dire qu'elle répond seule au but poursuivi par l'hygiène. D'un autre côté, elle heurte tellement nos préjugés, nos mœurs séculaires et aussi des convictions très respectables qu'elle a rencontré une opposition violente dès qu'on a proposé de revenir à ce mode de funérailles.

J'ai suivi avec intérêt, en raison de mes recherches sur les épidémies, les discussions qui ont été soulevées à ce sujet et les expériences qui ont été faites : c'est le résultat de cette enquête que je viens soumettre à la Société.

Je me dispenserai de remonter au bûcher de l'antiquité. Ainsi que je le disais plus haut, le bûcher était l'apanage des grands et des riches et ce n'était pas le mode usité pour le peuple. C'était l'enterrement de première classe. Il était trop coûteux non seulement à cause du bois qui était nécessaire, mais à cause des largesses et des jeux qui en étaient l'accompagnement obligé. Avec l'extension du christianisme, on peut dire qu'il a disparu et n'a été conservé plus tard que comme mode de supplice pour crime d'hérésie. L'inhumation a prévalu jusque dans le milieu de notre siècle ; mais les progrès de la science et de la civilisation, l'extension considérable des grandes cités du vieux et du nouveau monde, l'impossibilité de plus en plus grande de trouver à côté des vastes agglomérations urbaines de nouveaux emplacements, quand le sol des nécropoles est saturé et se refuse à son travail de décomposition, ont remis la crémation à l'ordre du jour.

A part quelques tentatives isolées, c'est de notre siècle et en particulier de ces vingt dernières années que date le grand mouvement qui s'est produit en faveur de la crémation, qui a recruté de nombreux adeptes dans toutes les parties du monde, surtout dans les classes éclairées, mais qui a rencontré, hâtons-nous de le dire, l'hostilité manifeste du clergé de toutes les confessions, une résistance passive de la part des gouvernements et a trouvé une grande indifférence dans les masses. Aussi en Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre, les promoteurs de ce nouveau mode de funérailles se sont-ils bornés à réclamer la crémation facultative pour désarmer leurs adversaires qui redoutaient ou



feignaient de craindre la crémation obligatoire. Le public, étranger à ces questions d'hygiène générale, mais qui, au milieu de tous nos bouleversements, a su garder intact son culte pour les morts, qui se plaît à conserver les traits de ceux qu'il a aimés, à se les rappeler comme il les a connus, qui n'a visité ni la morgue ni les amphithéâtres, qui n'a jamais eu devant les yeux le repoussant tableau d'une exhumation, éprouve une certaine répugnance pour un procédé qui détruit brutalement ses illusions, anéantit rapidement ce qui reste des objets de son affection et ne lui laisse plus que des conceptions spiritualistes trop abstraites pour le satisfaire.

Les gouvernements, qui connaissent cette situation des esprits et se soucient peu des embarras résultant de controverses de cette nature, apportent aux sollicitations des partisans de la crémation des attermoiemens, des fins de non-recevoir basés sur l'opposition formelle de la loi et qu'un bon politique ne peut blâmer tant que la chose publique ne sera pas en danger, tant que les grandes épidémies ou les holocaustes des champs de bataille n'en feront pas une question de salut public.

Une seule objection bien sérieuse a été formulée contre la crémation par tous les représentants du pouvoir au nom de la sûreté publique. On a argué de la difficulté extrême, sinon de l'impossibilité pour le chimiste et pour le médecin légiste de retrouver dans les cendres les traces du crime d'empoisonnement. Les partisans de l'incinération ont répondu que le nombre des empoisonnements était bien minime par rapport à celui des décès, que les poisons minéraux peuvent toujours se retrouver dans les cendres (ce qui est très douteux pour le phosphore en particulier), et que les poisons de nature organique ne se découvrent pas plus facilement dans un corps qui a été inhumé. Ils ont fait plus, ils ont voulu tourner l'obstacle en proposant certaines mesures préalables, telles que l'enquête immédiatement après le décès, l'autorisation ou l'opposition des représentants de la justice.

Quant au clergé de toutes les confessions, catholique, judaïque, religion réformée, on peut dire, à part quelques exceptions remarquables qu'il est généralement opposé à toute innovation dans le mode de funérailles adopté depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne. Le motif qu'alléguait naguère l'évêque Bernert à la Chambre des seigneurs de Saxe, pour repousser la crémation, est qu'elle a une origine païenne et qu'elle ne peut que contribuer à ruiner l'autorité de l'Eglise. Cette objection n'a pas surgi spontanément dans l'esprit du grand seigneur Saxon, et c'est de Rome consultée qu'elle est venue formulée dans ces termes. Dans cette



même séance, le superintendent de l'Eglise protestante, Mgr Parik, et le prédicateur de la Cour se sont contentés de dire qu'elle était contraire à la foi chrétienne et que les motifs esthétiques, que l'on faisait valoir en sa faveur, étaient sans valeur. Dans des questions de cette nature, mon rôle doit se borner à celui d'historien, et je me garderai bien de la moindre appréciation critique qui pourrait éveiller de justes susceptibilités dans l'esprit de plusieurs d'entre vous. Je veux être respectueux des opinions de chacun, même quand le dogme, comme c'est ici le cas, n'est pas en question, et ce n'est pas celui que vous avez appelé aux honneurs de la vice-présidence qui viendra soulever le moindre scrupule dans les consciences.

On peut dire que la grande impulsion est partie d'Italie. Je ne parlerai, que pour mémoire, des honneurs que lord Byron fit à la dépouille du poète Shelley, son ami, rendue par les flots.

En 1874, un industriel de Milan, Albert Keller, laissait en mourant une somme de 10,000 francs pour que ses restes fussent livrés aux flammes et pour faciliter des études sur la crémation. Néanmoins, sa dernière volonté ne fut pas mise de suite à exécution. La création d'un four, le choix de l'emplacement, l'autorisation nécessaire pour le faire fonctionner, absorbèrent près de deux ans et ce ne fut qu'au mois de mai 1876 que la dépouille de Keller fut incinérée. Voici le relevé que j'emprunte à l'ouvrage du chevalier Poli des crémations qui furent faites à Milan :

En 1876.....	2
En 1877.....	9
En 1878.....	14
En 1879.....	25
En 1880.....	40
En 1881.....	70
En 1882.....	67
En 1883.....	44
En 1884 jusqu'au 30 juin.....	33

---

304 en 8 ans 1/2.

Il semble même, à voir ce tableau, que le nombre tend à décroître depuis 1881.

Le mouvement en faveur de l'innovation s'étendit rapidement par toute l'Italie. Dans l'ordre chronologique, nous le voyons se propager à Lodi, Crémone, Udine, Rome, où le père Gavazzi tint, en 1883, des conférences qui furent très applaudies et parla, dans une lettre qu'il adressa au cardinal Wisemann, de la façon abomi-



nable avec laquelle se pratiquaient les inhumations à Rome. Après Rome, viennent Padoue, Côme, Bologne, Modène, etc. Des Sociétés crématoires y sont constituées, des autels spéciaux construits dans les cimetières à côté des tombeaux.

L'engouement gagne les classes libérales. Garibaldi, par son testament, en date de 1881, demande à être incinéré et en prescrit tous les détails. Mais ce désir du grand patriote italien ne reçut jamais satisfaction et rencontra, dans sa famille, une opposition invincible. A la Spezzia, le génie militaire fait construire au lazaret un four crématoire.

A côté de ces adhésions multiples, l'Italie méridionale reste indifférente au mouvement qui ne se propage pas au-delà de Rome. Le peuple sicilien manifeste pour la crémation une répugnance d'autant plus étonnante, dit le docteur Poli à qui j'emprunte ces renseignements, qu'il a coutume d'y recourir, bien qu'avec un système primitif, lorsque les épidémies sévissant il lui manque l'espace et le mode d'ensevelir les cadavres. On sait, que durant le choléra de 1837, des milliers de cadavres furent brûlés à Palerme sur le rivage de la mer.

En dehors de l'Italie, des Sociétés de l'Urne ont été fondées à Dresde et à Berlin, mais subissent aujourd'hui encore les entraves de l'administration. Seule, celle de Gotha a été autorisée et aurait déjà pratiqué 146 incinérations. En Autriche et en Suisse, la crémation n'a trouvé que des adhésions peu nombreuses. En Angleterre, elle a rencontré une opposition vigoureuse. A Londres, on dût suspendre, sur les instances de l'évêque du diocèse, la construction d'un four crématoire dans le grand cimetière septentrional; les tribunaux condamnèrent ses promoteurs et la Chambre des Communes repoussa un bill proposé en faveur de cette innovation.

En général, dans notre vieille Europe, aussi bien dans les pays que je viens de citer qu'en Danemark, en Suède, en Hollande et en Belgique, des Sociétés crématoires se fondent, mais ne peuvent parvenir à triompher des obstacles légaux qu'on leur oppose. Ce sont les lois qu'il importe de modifier.

En Amérique, aux États-Unis, il n'en est pas de même; les incinérations pratiquées à Wasingthon et à Philadelphie s'élèveraient à un nombre considérable et le mouvement s'étendrait jusqu'à San-Francisco devant la législation duquel un bill en sa faveur doit être présenté.

A part les États-Unis en Amérique et le Japon en Asie, je ne vois pas que la campagne en faveur de la crémation, d'abord très bruyante, ait recruté depuis quelques années de nombreux



adeptes. Le Japon fait exception. Cette nation d'Orientaux, bien faite pour nous étonner, se trouvait, il y a cinquante ans encore, aux antipodes de la civilisation et, aujourd'hui, elle égale ou elle devance les nations européennes. Il n'est pas une découverte, pas un perfectionnement, pas une innovation, qu'elle ne s'assimile avec une rapidité prodigieuse. Ainsi, pour le sujet qui nous occupe, elle a créé à Osaka vingt grands fours crématoires dont chacun est capable de brûler trois corps, en sorte que soixante cadavres peuvent être incinérés en même temps. L'opération a lieu la nuit ; elle se fait de 11 heures du soir à 3 heures du matin. Le prix de revient est de 21 fr. 25 pour une crémation à part, et 4 fr. 25 pour la crémation en commun.

Dans l'Hindoustan où elle est admise par les usages et la religion, où elle est devenue une nécessité, je renvoie à l'ouvrage de mon ami Edmond Cotteau pour constater dans quelles conditions déplorables pour l'hygiène elle est pratiquée.

J'ai hâte d'arriver à l'étude de la question en France. Très peu savent peut-être que la crémation faillit être adoptée par le Conseil des Cinq-Cents et ne fût rejetée qu'à une faible majorité. Néanmoins, un arrêté de l'administration centrale, en date du 3 mai 1799, laissa aux citoyens la liberté d'inhumer les corps ou de les incinérer, sous certaines conditions. Le cimetière de Montmartre fut désigné pour les incinérations. Survint le 18 brumaire ; cet arrêté ne reçut jamais d'exécution et, avec le Concordat, la question fut ajournée indéfiniment.

Cependant, en 1812, durant la campagne de Russie, et en 1814, sous les murs de Paris, les Russes et les alliés livrèrent aux flammes un grand nombre de cadavres, 4,000 furent brûlés à Montfaucon. En 1870, au commencement de la guerre, la question fut posée au Conseil de santé des armées, et une deuxième fois, en mai 1871, lorsqu'on eût, autour de Paris, le triste et navrant spectacle d'inhumations faites avec précipitation et à fleur de terre. Ce Conseil, qui s'était adjoint les membres des Conseils d'hygiène de Paris et de Versailles, proposa un moyen terme et prescrivit la crémation latente par l'action de la chaux vive dont les effets inaperçus, disait le rapporteur, n'offensaient ni les croyances religieuses, ni les habitudes locales. L'emploi de la chaux vive remonte à une époque déjà très ancienne, et il me souvient d'avoir vu, il y a bien longtemps déjà, lors de la première apparition du choléra en 1832, recourir à cette mesure d'autant plus nécessaire, que tous les cadavres n'étaient pas pourvus d'un cercueil et que beaucoup de pauvres, portés jusqu'au cimetière dans une bière commune, en étaient extraits au lieu de l'inhuma-



tion et enfouis en terre enveloppés seulement d'une toile grossière. Ce procédé ne remplit qu'incomplètement le but qu'on veut atteindre ; la chaux ne produit pas la combustion, mais une sorte d'encroûtement plus superficiel que profond.

Trois ans auparavant, le Congrès international de secours aux blessés militaires repoussait la crémation. Bien plus, la Faculté de médecine de Paris aurait interdit, quelques années après, à M. Marnier, de développer sa thèse sur ce sujet. J'ai peine à croire qu'à notre époque de liberté et de tolérance, les faits se soient passés de cette façon et, pour me convaincre, j'en appelle à plus ample information.

En 1875, les partisans de la crémation se trouvant réunis en majorité au Conseil municipal de Paris, quand il fut question de l'établissement d'une vaste nécropole à Méry-sur-Oise, obtinrent qu'il serait institué un Concours spécial entre les inventeurs des meilleurs procédés d'incinération. On devait satisfaire aux conditions suivantes :

1° Le procédé d'incinération ou de décomposition chimique devra assurer la transformation des matières organiques sans production d'odeur, de fumée ou de gaz délétères ;

2° On devra garantir l'identité et la conservation totale et sans mélange des matières fixes ;

3° Le moyen sera expéditif et économique ;

4° Il ne sera apporté aucun obstacle à la célébration religieuse des divers cultes.

Approuvé par le Conseil d'hygiène de la Seine, ce projet, il importe de le dire, qui n'avait pas surgi de propos délibéré, mais de la force même des choses, de l'encombrement des cimetières de Paris, rencontra l'opposition de M. Cazot, Ministre de la justice, qui soutint que le décret de prairial, le code pénal et le code civil, étaient opposés même à de simples essais. Il fallait une loi spéciale. De son côté, M. Constans, Ministre de l'intérieur, refusa de présenter le projet de loi, reconnu nécessaire, parce que la question n'était ni assez étudiée par la science, ni assez réclamée par l'opinion. Mais il avait devant lui des adversaires tenaces et convaincus, appartenant aux diverses parties de la France et réunis à Paris en un groupe compacte, car c'est à Paris seulement que s'est bornée en France l'agitation en faveur de la nouvelle méthode.

Un Comité, promoteur d'une Société de crémation, dont Gambetta faisait partie, parvint à se former sous la présidence de M. Kœchlin-Schwartz et, après des phases diverses, malgré le mauvais vouloir de plusieurs Ministres et même le refus de la



Commission de la loi sur les enterrements civils, de s'associer à lui, il obtint qu'un projet de loi spécial serait présenté.

En août 1882, M. Paul-Casimir Périer déposa ce projet de loi qui accordait à tous les citoyens ou à leurs familles le choix entre l'inhumation ou la crémation des corps. Une Commission fut nommée à la Chambre, un rapport élaboré et lu par M. Gomot, mais..., comme tant d'autres, il attend, dans les cartons, les honneurs de la discussion.

Dans ce rapport, il est dit :

Que l'incinération facultative des cadavres est dans la tradition historique ;

Qu'elle est réclamée au nom de la santé publique, de l'hygiène, de l'économie sociale ;

Qu'elle imite, en l'accélégrant, l'œuvre de la nature ;

Qu'elle n'offense ni la religion, ni le respect dû aux morts, ni le sentiment sacré de la famille.

Ce rapport contient en outre, relativement à la grande objection tirée de la médecine légale, un passage trop important pour que je ne le cite pas en entier :

« En France, 617 cas d'empoisonnement se sont produits dans  
« une période de dix années. Presque toujours les poursuites ont  
« commencé dans les vingt-quatre heures du décès. 512 crimes ont  
« été consommés à l'aide de l'arsenic, du phosphore, du sulfate  
« de cuivre et du vert-de-gris. A l'exception du phosphore qui ne  
« laisse dans aucun cas des traces suffisantes pour les consta-  
« tations, ces différentes substances auraient pu se retrouver au  
« moins en partie après la réduction en cendres.

« La nicotine, les cantharides, la digitaline avaient servi dans  
« les 105 cas restants ; le feu les aurait détruites ou tout au moins  
« dénaturées, et la constatation médico-légale fut devenue impra-  
« ticable. Ce calcul donnerait une moyenne de dix crimes par an  
« et sur une population de 40 millions d'habitants, un sur 4 mil-  
« lions de vivants. Encore faut-il supposer la crémation appliquée  
« obligatoirement à tous les Français.

« Certes, malgré la proportion infinitésimale des cas, il est  
« grave d'entraver l'œuvre de la justice criminelle, mais faut-il,  
« pour cet intérêt hypothétique et restreint, renoncer aux grandes  
« réformes hygiéniques et économiques ? »

Ce projet de loi n'a pas encore eu les honneurs d'une première lecture à la Chambre des Députés, mais les événements, qui vont plus vite que nos législateurs, l'apparition du choléra à Toulon et à Marseille, ramenèrent la question au sein du Conseil municipal, qui trouva d'abord un adversaire au Conseil d'hygiène de la Seine,



dans M. le docteur Brouardel. Le professeur de médecine légale invoquait non seulement l'intérêt de la justice, mais celui des personnes injustement accusées. La Commission du Conseil n'en persista pas moins, en disant avec raison : On retrouvera toujours les poisons minéraux dans l'un comme dans l'autre mode de destruction des corps, mais retrouvera-t-on mieux les poisons végétaux lorsque le corps aura été inhumé et qu'il sera entré en décomposition ?

Peu à peu, l'opposition du Conseil d'hygiène s'affaiblit. Il admit qu'il n'y avait aucun inconvénient à essayer la crémation sur les débris humains provenant des amphithéâtres.

De ce jour, la porte fut ouverte aux novateurs. Un four crématoire exclusivement destiné à brûler les débris de cadavres, fut édifié au cimetière Montmartre.

Un second four, cette fois destiné à la crémation complète, a été construit au cimetière de l'Est, dit du Père-Lachaise, et a été autorisé à fonctionner, mais à titre d'expérimentation seulement.

Comme médecin et comme hygiéniste, j'avais suivi, j'ai dit plus haut pour quels motifs, toutes les phases de cette question avec une certaine curiosité. Pénétré de l'importance de plus en plus grande de l'hygiène dans nos sociétés modernes, j'ai voulu m'assurer *de visu* du résultat des trois expériences qui ont été faites au mois de décembre dernier et apprécier par moi-même les avantages ou les inconvénients de cette innovation.

Grâce à l'obligeance de M. DeFrance, notre compatriote, et de M. Leroux, son collègue à la Préfecture de la Seine, j'ai pu pénétrer dans cette partie du cimetière de l'Est, dont l'accès est interdit au public et où avaient eu lieu les trois incinérations en présence d'une Commission spéciale du Conseil municipal, de notabilités de la science, de l'administration et de la presse.

Sur le point le plus élevé de la nécropole, se trouve une construction inachevée dont il est difficile d'apprécier l'ensemble. Elle n'a rien qui ressemble aux temples crématoires de l'Italie et de l'Allemagne, dont il m'a été donné de voir les dessins. C'est une tour carrée assez élevée, sans style caractérisé, à laquelle on accède par un escalier extérieur en bois, qui sera remplacé plus tard par un escalier monumental en pierre. Elle renferme, dans le sous-sol, deux fours crématoires renforcés par une cheminée d'appel, au coke, pour le dégagement des gaz.

Quand on a gravi les marches de l'escalier, on se trouve au premier étage, dans une vaste salle où se tiendront les parents pendant la crémation et qui est de plein-pied avec la partie supérieure du four par laquelle le corps sera introduit.



Je ne saurais mieux comparer ce qui se présente qu'à la chaudière d'une locomotive, vue de l'avant. Une porte solidement ferrée et munie de deux regards ou hublots en verre, pour suivre les progrès de la combustion, s'ouvre sur le foyer même ou plutôt sur sa moitié supérieure. Le foyer, en effet, m'a semblé divisé en deux parties, une inférieure, dans laquelle on accumule le combustible, et une supérieure, où on dépose le corps sur un support ou plan horizontal. Ce support est isolé de tous les côtés, pour laisser passer les flammes.

La porte s'ouvre ; les employés attirent à eux une sorte de plateau métallique roulant sur des galets, recouvert d'une plaque mobile et sur laquelle est déposé le cercueil. A un signal donné, les chauffeurs qui sont dans le sous-sol ramènent, au moyen d'un treuil, le charriot dans le foyer. Le four a déjà été chauffé la veille pour le sécher et quelques heures auparavant pour le porter à une certaine température, la combustion commence, et malgré tous ces soins préliminaires, malgré la haute température de 700 degrés, dure... une heure 40 minutes !

C'est selon moi, une des plus graves objections adressées à ce nouveau mode de funérailles, et le Conseil municipal, ou plutôt le Comité qui le représente l'a tellement compris, qu'il cherche aujourd'hui encore, dans les essais auxquels il se livre, à abréger une cérémonie aussi douloureuse pour les assistants.

J'ai interrogé les agents qui ont participé aux trois incinérations qui ont eu lieu. Ils m'ont signalé le gondolement par la chaleur de la plaque en fer qui repose sur le charriot et sur laquelle se recueillent les cendres. Pour arriver à une combustion complète, il faut consommer pour 20 francs de bois de boulanger en plaquettes (bouleau ou hêtre). Renseignements pris auprès d'un marchand de bois d'Auxerre, ces vingt francs représenteraient environ un stère de bois. Je ne puis, toutefois, me rendre garant de ces évaluations.

Trois essais ont été faits le 15 décembre dernier, le four ayant été préalablement séché, dès la veille, par un feu doux. Voici le résumé du procès-verbal qui a été dressé :

1° Le premier corps est introduit à 7 h. 1/4. Un morceau de bois est consumé par minute. (On en jette sept toutes les sept minutes, et il faut 30 de ces morceaux en plaquettes pour atteindre le poids de 100 kilogrammes). L'opération est terminée à 9 h. 15. Elle a duré deux heures. On a consommé 450 kilogrammes de bois. Les cendres refroidies sont recueillies dans un bocal et pesées ; leur poids était de 2 kil. 500 ; le corps, avant l'incinération, pesait 45 kilogrammes.



2° Immédiatement après, un deuxième corps est introduit. C'est celui d'une femme, pesant 48 kil. 500, et qui a donné seulement 1 kil. 550 de cendres. La crémation dure de 9 h. 45 à 11 h. 30, soit une heure 45 minutes, et la température appréciée par le pyromètre est portée à 650 degrés et ensuite à 700 degrés.

3° Enfin, la troisième expérience a lieu à 2 h. 30. Le corps est placé dans un cercueil en volige ordinaire. Le poids total était de 81 kil. 500. Introduit à 2 h. 45, il en est retiré à 4 h. 45, soit deux heures de combustion. La température a été portée de 610 degrés, point initial, à 750 degrés. Les cendres ont donné un poids de 4 k. 450 gr. ; il a été brûlé 325 kilogrammes de bois.

M. Ogier, chimiste au laboratoire municipal de toxicologie, parvenu, à l'aide des échafaudages, au sommet de la cheminée, n'a constaté aucune mauvaise odeur et a relevé une température de 350 degrés.

J'ai vu les cendres de ce dernier cadavre. Elles étaient contenues dans un bocal en verre à large tubulure, de la grandeur et de la forme d'un chapeau. Leur poids, 4 kil. 500 gr., était minime, par rapport au poids initial, 81 k. 500 (corps et cercueil compris). Elles étaient d'une propreté et d'une blancheur remarquables. Aussi, quand je parle de cendres, c'est purement par métaphore, car elles consistaient en une foule de fragments d'os concassés et très blancs. Elles ne se trouvaient pas mêlées à des substances étrangères et à de la terre, comme celles que l'on recueillait dans l'antiquité et dont nous avons des spécimens assez curieux dans notre musée.

En dehors des urnes funéraires provenant du cimetière gallo-romain d'Héry, notre Société a recueilli, il y a quelques années, à la porte d'Auxerre, près de l'embranchement de l'ancienne route de Chablis, les restes d'une tombe antique dans laquelle se trouvaient deux urnes funéraires incluses. La première de ces urnes a été brisée et la seconde fortement ébréchée. Par cette brèche on voit que la terre se trouve mêlée aux cendres non pas fortuitement et dans un point circonscrit, mais d'une façon intime et générale. Au contraire, dans celles qui m'ont été présentées au Père-Lachaise, je n'ai vu qu'un seul corps étranger, une pointe provenant du cercueil et qui avait échappé aux personnes chargées de les recueillir. Il est difficile, du reste, qu'il en soit autrement ; le corps est placé sur une plaque en fer recouverte d'un drap d'amiante incombustible et dont je possède un fragment provenant du drap qui a servi aux trois incinérations du 15 décembre.

En parcourant le cimetière pour me retirer, j'ai été à même de



constater l'odeur infecte qui s'exhalait des fosses ouvertes, et le gardien qui m'accompagnait m'a dit que plusieurs fois l'eau sourcail dans ces fosses. Heureusement pour les Parisiens, elle ne sert pas à leurs usages domestiques.

En faisant cette excursion, j'ai voulu satisfaire plus qu'une banale curiosité. J'ai dit plus haut ce que je pensais de l'importance de l'hygiène dans les sociétés modernes. Convaincu de cette importance par les résultats merveilleux obtenus dans le domaine de la chirurgie, persuadé qu'avant peu cette science révolutionnera la médecine comme elle a transformé la chirurgie et fera peut-être disparaître quelque-une de ces maladies chroniques ou infectieuses qui font le désespoir des praticiens, comme elle a déjà relégué dans le domaine de l'histoire l'infection purulente et la fièvre puerpérale qui ravageaient nos cités et nos hôpitaux, je m'enquiers de ses progrès avec avidité.

Or, la crémation, abstraction faite de toute idée religieuse, est un progrès. Je n'en voudrais pour preuve que les deux cadavres de varioleux qu'elle a détruits le 15 décembre et dont elle a anéanti les germes contagieux.

Elle est appelée, dans nos grandes cités modernes de l'ancien et du nouveau monde, dont la population et l'enceinte s'étendent continuellement, à remplacer l'inhumation.

Mais ce jour est encore très éloigné, parce qu'elle n'est encore qu'à l'état d'ébauche même en Italie, parce que l'incinération est en opposition avec nos mœurs de plusieurs siècles, avec le respect que nous professons pour la dépouille des nôtres et qui s'accommode mal d'une transformation aussi soudaine, parce qu'enfin elle a contre elle l'opposition des ministres de tous les cultes.

Elle restera limitée aux libres-penseurs, aux indifférents, aux spiritualistes indépendants de toute confession.

Elle ne tombera dans le domaine public que sous la pression des circonstances, quand dans nos grandes cités, les décès se multipliant, la terre saturée se refusera à absorber les gaz résultant de la décomposition cadavérique; dans les cas de calamités publiques, comme les jours où il m'a été donné, en 1849, de voir vingt cercueils de cholériques dans une même voiture, et enfin sur les champs de bataille, qu'un avenir peut-être proche nous prépare.

Est-ce en vue de ces événements qu'on a construit des wagons-fours en Belgique et un four crématoire au lazaret de la Spezzia.

Jusqu'à elle aura encore bien des progrès à accomplir, bien des perfectionnements à chercher.

Elle est trop coûteuse.



Elle s'opère trop lentement. La combustion dure près de deux heures et, avant d'extraire les cendres, il faut encore attendre deux autres heures pour laisser à l'appareil le temps de se refroidir.

Elle pèche par des détails d'exécution que je n'ai pas cités, mais qui doivent péniblement impressionner les assistants.

Néanmoins, les tentatives faites en appellent d'autres. Comme toujours elles soulèveront des polémiques et des luttes ardentes, mais quelle est la réforme, quelle est la découverte appelée à modifier nos habitudes, à changer nos mœurs, à révolutionner la science, si utile qu'elle fût, qui ait été acceptée sans conteste.

La crémation triomphera de ces oppositions parce qu'elle est un grand progrès hygiénique, parce qu'étant facultative et non obligatoire, elle est une manifestation de la liberté religieuse conquise par nos pères et que, renfermée dans ces limites, elle assure le respect des opinions de chacun ; enfin, à défaut de tous ces arguments, parce que les progrès rapides et stupéfiants de la science nous démontrent de plus en plus les dangers du *statu quo*.

---

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the various branches of industry and commerce. It is followed by a detailed account of the state of the different departments, and a summary of the principal events which have taken place during the year. The report concludes with a statement of the resources of the country, and a list of the principal towns and cities.

The second part of the report contains a list of the principal towns and cities, and a description of the principal buildings and monuments. It also contains a list of the principal rivers and lakes, and a description of the principal mountains and hills. The third part of the report contains a list of the principal minerals and metals, and a description of the principal manufactures and trades. The fourth part of the report contains a list of the principal books and papers, and a description of the principal libraries and museums.

The fifth part of the report contains a list of the principal public buildings and monuments, and a description of the principal public works and improvements. The sixth part of the report contains a list of the principal public institutions and societies, and a description of the principal public charities and hospitals.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉMATION

---

LA  
CRÉMATION  
EN FRANCE  
(1797 - 1889)

PAR

Georges SALOMON

Ingénieur

Membre de la Commission internationale de Crémation

Secrétaire général de la Société de Crémation

(Avec 7 Figures)

---

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

3, place de Valois (Palais-Royal)

—  
1890

# SOCIÉTÉ

POUR LA

## PROPAGATION DE LA CRÉMATION

Fondée en 1880

---

### MEMBRES DU COMITÉ

MM.

ALFRED KECHELIN, ancien député, *président*; le Dr BOURNEVILLE, ancien député, et le Dr H. NAPIAS, secrétaire général de la Société de médecine publique, *vice-présidents*; GEORGES SALOMON, ingénieur, *secrétaire-général*.

MM.

Le Dr ARNOULD, médecin principal, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Lille; BÉRAL, sénateur, ingénieur en chef des Mines; ERNEST BRELAY, ancien membre du Conseil municipal de Paris; CADET, ancien député; le Dr CHASSAING, député de la Seine; le Dr CORNIL, sénateur, professeur à la Faculté de médecine de Paris; DELCOMINÈTE, professeur de pharmacie à la Faculté de médecine de Nancy; le Dr DUMESNIL, médecin de l'Asile de Vincennes; CH. FOUQUET, ancien député; YVES GUYOT, député de la Seine, ministre des travaux publics; HUDELO, professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures; le Dr LACASSAGNE, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon; JEAN MACÉ, sénateur; ÉMILE MULLER, ingénieur, ancien président de la Société des Ingénieurs civils; NORMAND, architecte du gouvernement; FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut; V. SCHÉLCHER, sénateur; ÉMILE TRÉLAT, architecte en chef de la Seine, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers; le Dr VALLIN, membre de l'Académie de médecine.

### EXTRAIT DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 4. La Société est ouverte à tous ceux qui, hommes ou femmes, partisans de l'idée de la crémation, s'engagent à faire une propagande active en faveur du but qu'elle poursuit.

ART. 5. Pour être nommé membre titulaire ou adhérent, il faut, soit être présenté par un membre de la Société, soit adresser une demande d'admission au Conseil qui statue.

Les membres *titulaires* ont tous à payer une cotisation annuelle fixée à un minimum de 5 francs.

Les membres *adhérents* payeront une cotisation annuelle de 1 fr.

ART. 6. Les membres *donateurs* sont ceux qui, à leur entrée dans la Société, lui ont fait un don de 100 francs au moins.

### SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

97, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS,



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉMATION

---

LA  
**CRÉMATION**  
EN FRANCE  
( 1797 - 1889 )

PAR

**Georges SALOMON**

Ingénieur

Membre de la Commission internationale de Crémation

Secrétaire général de la Société de Crémation

(Avec 7 Figures)

---

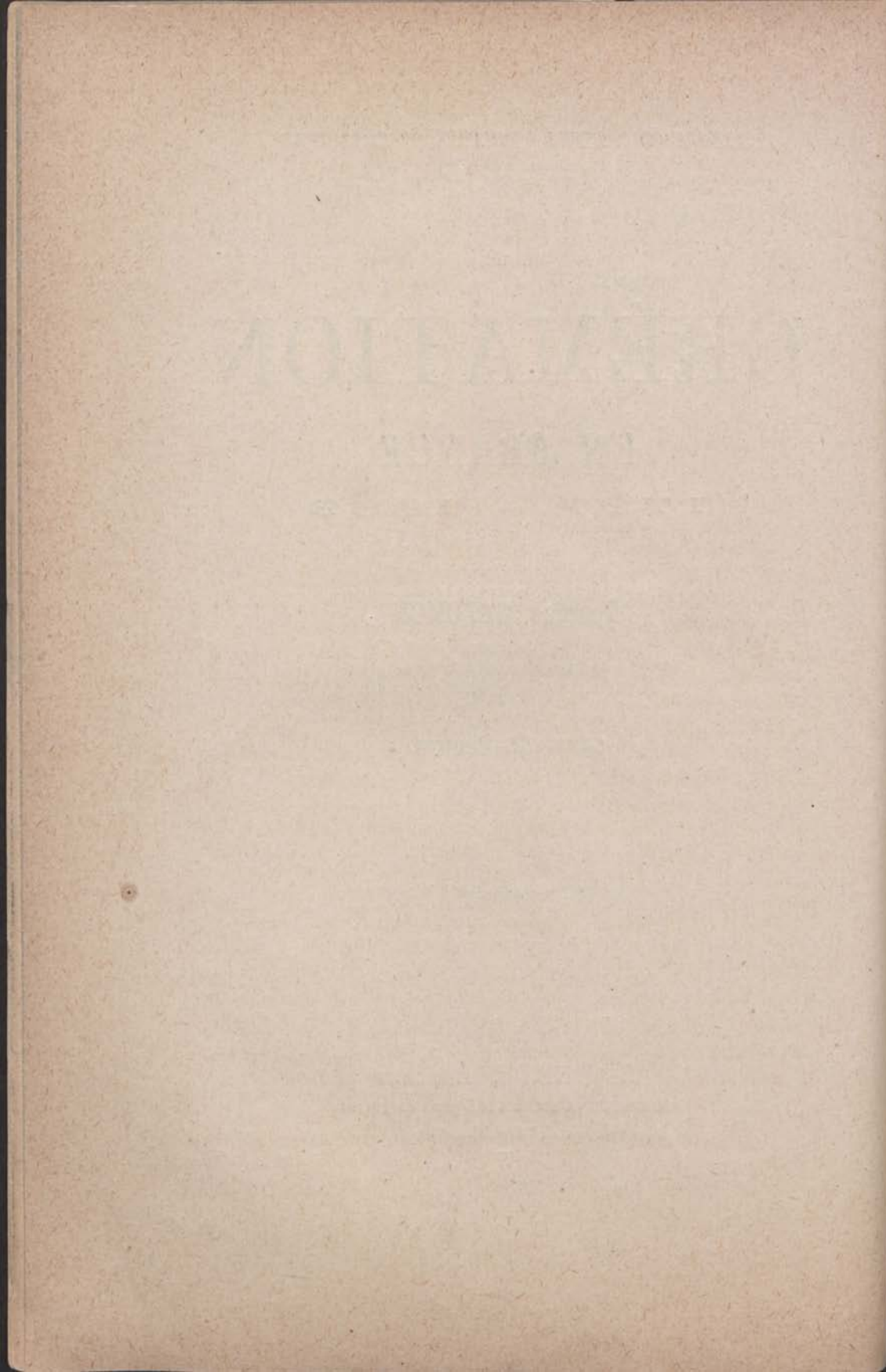
PARIS

**E. DENTU, ÉDITEUR**

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

3, place de Valois (Palais-Royal)

1890





# LA CRÉMATION EN FRANCE

1797-1889

---

Cet exposé sommaire de la question de la crémation en France est divisé en trois parties. La première relate, brièvement, l'initiative prise par notre pays, dès la fin du siècle dernier, en faveur de la crémation, puis, elle énumère les actes qui, depuis environ quinze années, ont abouti à la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles et au règlement d'administration publique du 27 avril 1889 qui en est le corollaire.

La seconde partie expose l'œuvre des inventeurs et constructeurs d'appareils, non sans laisser poindre la préférence que nous avons toujours témoignée pour les systèmes basés sur l'emploi de l'air chaud (1). Un simple exposé des expériences faites, à ce jour, à Paris, suffit à prouver l'utilité de la création d'une commission consultative qui serait appelée à donner son avis sur les questions relatives à la pratique de la crémation dans la capitale.

La troisième partie réfute les principales objections : avec les précédentes, elle permet de reconstituer l'œuvre de la Société pour la propagation de la crémation.

## PREMIÈRE PARTIE. — HISTORIQUE

### I. — *L'Ère révolutionnaire.*

La France a pris, dans les temps modernes, l'initiative des plus fécondes réformes en matière de sépulture. La première, en 1765, pour des raisons d'hygiène qui avaient sollicité l'attention des Hébreux

---

(1) Bulletins de la Société pour la propagation de la crémation (années 1882 à 1889).

et des Romains, elle a interdit les inhumations à l'intérieur des villes et dans les églises (1); dès 1744, Hagenot, docteur en médecine à l'Université de Montpellier avait signalé les dangers de ces inhumations (2).

De même, laissons-le dire par un des plus vaillants apôtres de la crémation, le regretté secrétaire-général de la société de crémation de Milan, M. le docteur Pini, « c'est à la France que revient la gloire d'avoir, avant tout autre peuple, remis en honneur l'incinération des cadavres. » (3).

En l'an V de la République, Legrand d'Aussy soumit au conseil des cinq cents, un projet de loi proclamant la liberté de la crémation sous la condition de se conformer aux lois de la police et de l'hygiène. Peu après que ce projet eut échoué, à une faible majorité, devant cette assemblée, Cambry le reprit devant l'administration du département de la Seine. Il lui soumit un rapport qui, à part certaines exagérations tant de forme que de fond, renferme des enseignements qu'il n'est peut-être pas inutile de méditer encore aujourd'hui. Mieux valait l'excès de solennité dont il voulait entourer l'exercice de la crémation que le sans-*façon* scientifique avec lequel on a opéré jusqu'à ce jour au Père-Lachaise. Comprenant que l'attachement des populations pour l'inhumation avait pour cause essentielle l'ignorance des odieuses transformations du cadavre au sein de la terre, il recommandait de « consumer le corps sans que le public s'en aperçut ». Mû par le sentiment le plus affiné, il demandait que les cendres fussent exemptes de toute impureté; enfin, présentant l'objection de la dépense de combustible, il disait « qu'on n'emploierait pas le bois devenu si rare », que l'on se servirait « de fourneaux ingénieusement disposés par la chimie moderne. » Cambry convainquit l'administration du département de la Seine. Sur son beau rapport, elle rendit, le 14 Floréal an VII un arrêté déclarant qu'un monument crématoire et des columbarium seraient édifiés dans un champ de repos à établir à Montmartre. Parmi les considérants de cet arrêté, le suivant mérite d'être relevé: « Considérant que, dans les temps anciens, la plupart des peuples ont été dans l'usage de brûler les corps, et que cet usage n'a été aboli ou plutôt n'est tombé

---

(1) Arrêté du Parlement de Paris de 1765.

(2) Hagenot. Mémoire sur les dangers des inhumations.

(3) Docteur G. Pini. La crémation en Italie et à l'étranger de 1774 jusqu'à nos jours. Milan 1885.



en désuétude que par l'influence qu'ont eue les opinions religieuses ; qu'il est avantageux, sous tous les rapports, de le rétablir, et que, d'ailleurs, la faculté de s'y conformer n'empêchera pas celle de rendre les corps à la terre, ainsi que d'autres peuples l'ont pratiqué et le pratiquent encore. . . . »

En accordant, aujourd'hui, son puissant appui aux adeptes de la crémation, la municipalité de Paris n'a fait que reprendre l'œuvre de sa devancière de l'an VII.

Le gouvernement, ému de la décision prise par l'administration centrale du département de la Seine, se préoccupa, dès lors, des moyens de pratiquer la crémation. En l'an VIII, le ministre de l'intérieur demanda à l'institut de mettre au concours la question suivante : « Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles et le règlement à adopter pour le lieu de sépulture. » Quarante mémoires furent présentés au concours alors ouvert. La plupart d'entre eux reprochèrent à la crémation les difficultés de son fonctionnement et la forte dépense de combustible qu'elle nécessitait ; mais, aucun, n'admit que l'autorité fut autorisée à s'opposer à son exercice. Le comte Frochet, préfet de la Seine, en jugea ainsi ; le 1<sup>er</sup> Floréal an VIII, ce préfet libéral rendit un arrêté qui autorisait la citoyenne Dupré-Geneste à brûler le corps de son fils, en « considérant que les derniers soins à rendre aux dépouilles humaines sont un acte religieux dont l'autorité publique ne pourrait prescrire le mode sans violer le principe de la liberté des opinions. » Tel fut le dernier épisode de l'histoire de la crémation pendant la Révolution. Les puissants novateurs de cette époque sans pareille se heurtèrent, alors, à une dictature militaire, et la crémation sombra avec la liberté !

## II. — 1814 et 1870.

La crainte d'épidémies dues à l'enfouissement précipité des victimes qui tombèrent en 1814, 1870 et 1871, imposa, par trois fois, en France, l'emploi de la crémation.

En 1814, les allemands consumèrent sur de grands bûchers, en une quinzaine de jours, environ 4.000 soldats morts sous Paris. En 1870, après Sedan, on eut recours aux procédés chimiques proposés par M. Creteur. Les cadavres amoncelés dans des fosses ouvertes en hâte furent en partie dégagés de la terre qui les recouvrait. Sur la masse en putréfaction, on répandit une couche de chlorure de chaux, puis, on coula du goudron que l'on enflamma à l'aide de

paille imbibée de pétrole. Au bout d'environ une heure de flambée, on ne retrouva, dans les plus grandes fosses, qu'un résidu d'os calcinés et souillés de résine. Ces ossements, arrosés de chaux vive, furent recouverts d'une couche de terre que le soc de la charrue a souvent sillonné depuis, sans inconvénients.

En 1871, après les luttes de la Commune de Paris, on se contenta d'inonder de chaux vive, les cadavres inhumés ; il s'opérait ainsi, selon l'expression du baron Larrey, une véritable crémation dont les effets restaient inaperçus. Peu avant ces événements, au Congrès international de secours aux blessés en temps de guerre, tenu à Paris en 1867, MM. Pierre Castiglioni et Augustin Bertani avaient proposé, sans succès, l'emploi de la crémation sur les champs de bataille. Maintenant que l'expérience a prouvé l'utilité de leur motion et que la crémation est adoptée en France, on peut espérer que l'administration de la guerre se tient prête, soit pour opérer sur une échelle restreinte, à l'aide d'appareils mobiles, soit pour recourir à l'emploi des procédés chimiques les plus perfectionnés, à la suite des grandes batailles.

### III. — 1874 à 1880.

Aussitôt les événements de 1871 accomplis, la question de la crémation, un instant à l'ordre du jour, retomba dans l'oubli. Elle fut à nouveau soulevée, en 1874, au Conseil municipal de Paris. Quelques conseillers se firent, alors, les interprètes fidèles des sentiments de la population, en combattant le projet de déportation des morts à Méry-sur-Oise, préconisé vers la fin du second empire, par M. le baron Haussmann. Sur l'initiative de M. Cadet, le conseil prit dans sa séance du 14 août 1874, la décision suivante :

« M. le Préfet de la Seine est invité à prendre les mesures nécessaires pour ouvrir un concours dont la durée sera de six mois, dans le but de rechercher le meilleur procédé pratique d'incinération des corps, ou tout autre système conduisant à un résultat analogue.

« Le conseil municipal déterminera ultérieurement les conditions du dit concours, à la suite duquel il y aura lieu de solliciter des pouvoirs publics une loi autorisant l'usage facultatif de la crémation dans la ville de Paris. »

Déférant à cette décision, le préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval, nomma par arrêté du 15 février 1875, une commission administrative à l'effet d'étudier les conditions et le programme du concours. Cette commission était composée de MM. Hérol, président,



Degouve-Denuncques, Cadet, Charles Loiseau, Mallet, Viollet-Leduc, Deligny, conseillers municipaux, Pelletier, directeur de l'administration générale, Feydeau, inspecteur-général des cimetières, Baube, membre du conseil d'hygiène, Bouchardat, professeur à l'école de médecine et Motheré, secrétaire. La commission, ainsi constituée, rédigea un programme qui fut soumis par l'administration préfectorale à l'appréciation du conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine. Dans sa séance du 25 février 1876, sur un rapport d'une commission composée de MM. Baube, Boussingault, Bouchardat et Troost, le conseil d'hygiène reconnut la *practicability* et les avantages hygiéniques de la crémation, mais il déclara, d'autre part, qu'elle assurait aux criminels une sécurité qu'ils ne possèdent pas avec les modes actuels d'inhumation, qu'elle serait « une source de dangers plus graves que l'insalubrité reprochée aux cimetières ». C'était conclure au rejet de la crémation. Le conseil municipal ne se découragea pas. Sous l'instigation de MM. Cadet, Morin, Level et Bourneville, il ne cessa pas de demander l'ouverture du concours par lui décidé. Devant cette ferme attitude, le préfet de la Seine en référa au ministre de l'Intérieur, M. Constans, qui fit appel, à son tour, aux avis de son collègue de la Justice, M. Cazot. Une consultation ministérielle fut rendue en juin 1880 : se basant sur le décret du 23 Prairial an XII, les art. 77 du code civil et 358 du code pénal qui prévoient l'inhumation comme seul mode de sépulture, elle concluait, après la tirade sur l'intérêt de la sécurité publique, à la nécessité de faire une nouvelle loi, pour permettre la mise en pratique de la crémation, *même à titre d'essai*.

Il était d'ailleurs aisé au gouvernement de repousser les vœux des crémationnistes, il lui suffisait de leur opposer l'hostilité ou l'indifférence des corps savants.

A la Société de médecine légale de France, en 1878, MM. les docteurs Ladreit de Lacharrière et A. Riant repoussaient, formellement, la crémation, au point de vue médico-légal, par les mêmes motifs que le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine. Répondant à MM. les docteurs Galard et Napias qui avaient eu le courage de se constituer défenseurs, dans ce milieu hostile, M. Riant disait avec ironie : « Il y a quelques inventeurs de fours crématoires, il y en a même plus, jusqu'ici, que de sujets qui consentent à être brûlés ! voilà la vérité. » Au Congrès international d'hygiène qui se tint à Paris, pendant l'exposition de 1878, seul, parmi les hygiénistes français, M. le Dr de Pietra-Santa soutint, énergiquement, la cause

de la crémation, par lui portée devant l'opinion, à dater de 1872. Cependant les adeptes de la crémation pouvaient, dès lors, étayer leurs plaidoyers sur des faits. Depuis l'inauguration du petit temple monumental de Milan, le 22 janvier 1876, un certain nombre de crémations avaient été effectuées sans qu'on eut encore constaté, dans ce pays des Borghia, aucun des dangers prédits par les médecins légistes. Les progrès de la crémation en Italie étaient dus, en majeure partie, aux efforts de la *Société pour la crémation des cadavres* qui avait été fondée à Milan en 1876.

A Paris, M. S. Morin tenta vainement de constituer une société similaire. Le 6 août 1877, cet honorable conseiller municipal de Paris avait répandu autour de lui un acte ainsi conçu :

« Entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront aux présentes ;

Il est formé une société civile de crémation ayant pour but de pratiquer la crémation et d'en propager l'usage.

Chaque sociétaire aura à payer la somme unique de cinquante francs.

Dès que le nombre des adhérents dépassera cent, ils se réuniront pour élire un conseil d'administration qui sera chargé :

D'acquérir ou prendre en location, un terrain situé aux environs de Paris et à la distance prescrite des habitations ;

De choisir le meilleur procédé d'incinération des corps, et de l'appliquer, sans le concours de l'autorité.

L'assemblée générale fixera le tarif des rétributions à payer par les familles. »

Cet acte fut recouvert d'un nombre insuffisant de signatures parmi lesquelles nous avons relevé celles de MM. Brisson, Bourneville, Jean Macé, Sigismond-Lacroix, de Hérédia, Lamouroux, etc., etc. *La société de crémation pratique* ne vit pas le jour.

En même temps que M. Morin agissait, un publiciste, M. Maret-Leriche, inscrivait, sur ses tablettes, les noms d'un certain nombre d'adeptes de la crémation, et, de plusieurs côtés, on se livrait à des polémiques écrites ou parlées.

C'est à la suite de ces efforts de l'initiative privée, en juin 1880, que les ministres de l'Intérieur et de la Justice opposèrent leur *veto* aux délibérations du conseil municipal de Paris. Il y eut alors un moment de désespérance. M. le Dr Pietra Santa, un crémationiste de la première heure, déclara, dans son journal, qu'en présence des sentiments de réserve, d'indifférence ou d'hostilité d'un grand nombre



de ses lecteurs, il se bornerait désormais à signaler les faits principaux, les grandes étapes que pourrait parcourir, en France, le problème de la crémation (1). Au lieu de se borner à compter les coups, il importait plus que jamais de réagir contre les hostiles et les indifférents; nous nous jetâmes, à corps perdu, dans la mêlée, M. Alfred Koechlin et moi.

#### IV. — *Fondation de la Société pour la propagation de la crémation en 1880. — La liberté de la crémation en 1889.*

A la suite des intéressantes expériences de crémation faites dans le cimetière monumental de Milan, en septembre 1880, devant les membres du Congrès international de Turin, nous nous occupâmes de fonder à Paris une société qui aurait pour but essentiel d'obtenir la liberté de la crémation en France.

Nous proposâmes à quelques uns de nos collègues du Congrès de Turin, MM. Bourneville, Cornil, Delcominète, du Mesnil, Durand-Claye, Lacassagne, Layet, Henri Napias, Normand, Emile Trélat et Vallin de figurer dans le comité de cette société.

Forts de leur appui, nous ouvrimés le feu auprès du public. Je lançai dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, alors dirigé par Edmond About, un appel (2) que M. Koechlin appuya aussitôt (3). En présence du nombre et de la valeur des adhésions qui nous parvinrent, nous n'hésitâmes plus, en novembre 1880, à constituer régulièrement la *Société pour la propagation de la crémation*. Outre les membres du Congrès d'hygiène de Turin que nous avons groupés dès l'origine, le premier comité comprenait MM. Arnould, Béral, Cadet, Fieuzal, Ch. Fouquet, A. Hayem, Hudelo, S. Morin, Em. Muller, Maxime Napias et Trébuchet.

Les adeptes de la crémation étaient alors divisés sur la question de savoir si l'usage de la crémation nécessitait une réforme de la législation.

Tandis que le ministre de l'Intérieur, appuyé par le garde des sceaux, déclarait « qu'une loi nouvelle était nécessaire pour modifier les dispositions des lois existantes et permettre la mise en pratique de la crémation, même à titre d'essai », le conseil municipal de

(1) *Journal d'hygiène*. N° 217. L'avenir de la crémation.

(2) *XIX<sup>e</sup> Siècle* (20 octobre 1880).

(3) *XIX<sup>e</sup> Siècle* (4 et 14 novembre 1880).

Paris émettait un avis contraire. Dans sa séance du 19 octobre 1880, sur un rapport de M. Morin, il opposait aux ministres la délibération suivante :

Le conseil persiste dans sa décision, invite l'administration à faire un nouvel examen de la question, à décider que la crémation n'est interdite par aucune loi, *que tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis, etc., etc.* »

Avant de prendre parti dans une controverse qui menaçait de s'éterniser, la société de crémation demanda une consultation à deux de ses membres, M. Émile Durier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats et M. Maxime Napias, le regretté avocat à la Cour d'appel de Paris.

Ces deux savants juristes lui firent savoir, les textes à la main, qu'il ne serait pas possible de procéder, malgré l'autorité municipale, à la crémation d'un cadavre dans l'intérieur du lieu ordinaire de sépulture, ni même dans un autre lieu, sans encourir certaines pénalités.

Dès lors, malgré l'avis contraire de certains de ses membres, notamment M. Morin, la Société prit pour règle absolue de ne pas agir sans autorisation. En admettant qu'elle eût pu trouver les fonds nécessaires pour ériger un monument d'un caractère suffisamment imposant, il lui eut répugné d'opérer clandestinement, ou, de lutter sur des cadavres, soit à main armée, soit à coups de jugements. Pour attirer les populations à la crémation, il faut agir au grand jour, avec solennité, sous la protection de l'autorité.

Etant donné que les lois et règlements sur les sépultures ne permettaient pas l'exercice de la crémation, il restait à savoir par quelle autorité et dans quelle forme cette interdiction pouvait être levée. MM. Durier et Napias montrèrent avec force arguments que l'autorité municipale et, au besoin, l'autorité supérieure pouvaient autoriser la crémation, sans excéder la limite de leurs pouvoirs, quand elle serait conforme à la volonté du défunt et demandée par la famille.

Se rangeant aux avis de ses avocats, la société de crémation s'adressa successivement au préfet de la Seine, au préfet de police, aux ministres et, successivement, elle échoua auprès d'eux. Il ne lui restait plus qu'à en appeler au pouvoir législatif. Seulement, au lieu de se joindre au conseil municipal pour « inviter le gouvernement à présenter la loi qui autorise la crémation, dans le cas où celui-ci persisterait dans l'opinion que la crémation ne peut se faire



qu'en vertu d'une loi » (1), la société de crémation ne compta que sur l'initiative parlementaire. Si elle avait évolué autrement, on a pu le reconnaître depuis, la question de la crémation serait encore à poser devant le parlement.

En mai 1881, M. Constans, ministre de l'intérieur confirmant ses déclarations précédentes, informait le Conseil municipal (2) que la législation existante interdisait même des expériences d'incinération sur les corps ayant servi de sujets de dissection. « Le gouvernement, disait-il, ne croit pas qu'il y ait lieu de prendre en ce moment l'initiative d'un projet de loi sur la matière. Il suit avec l'intérêt que comporte la gravité du sujet, les essais tentés à l'étranger, pour faire entrer la crémation dans les mœurs. Quand des résultats appréciables auront été obtenus, quand il sera démontré que les populations se disposent à adopter ce mode de sépulture, il y aura lieu d'en étudier l'application en France. Mais la question soulevée par le conseil municipal de Paris, n'a paru au gouvernement ni assez étudiée par la science, ni réclamée avec assez d'insistance par l'opinion, pour qu'il prit la responsabilité de la soulever devant le parlement. »

Nous avons, dès ce moment, déclaré que faute d'être entendus par nos gouvernants, nous solliciterions l'action des adeptes de la crémation qui appartenaient au parlement (3).

Peu après, en effet, le 8 août 1882, sur la demande de la société de crémation, M. Paul Casimir-Périer, député de la Seine-Inférieure déposa à la Chambre une proposition de loi « ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles, la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. »

Les signataires de cette loi étaient avec M. Paul Casimir-Périer, MM. Bischoffsheim, Émile Brelay, Douville-Maillefeu, Anatole de La Forge, docteur Liouville, Fouquet, Gambetta, de Hérédia, Marmottan, Michou, Martin Nadaud, Frédéric Passy, Paul Bert, Poujade, Tony-Révillon, Tassin, Vernhes et Villain. Ces députés, pour la plupart connus par leurs travaux scientifiques ou leurs actes politiques, ont estimé, contrairement à l'avis du gouvernement, que la question était assez étudiée par la science et réclamée avec assez d'insistance

---

(1) Délibération du conseil municipal de Paris, du 19 octobre 1880.

(2) *Bulletin de la Société pour la propagation de la crémation* (N° 1).

(3) *XIX<sup>e</sup> Siècle* du 11 mai 1881 et *Bulletin de la Société de crémation* (N° 1).

par l'opinion pour qu'ils prissent la responsabilité de la soulever devant le parlement; avec nous, ils ont pensé qu'on ne saurait être plus autoritaire à Paris qu'à Gotha et à Rome; avec nous, ils ont acclamé la liberté et honni la contrainte. « Nous voulons acquérir pour tous une faculté nouvelle, ont-ils dit, mais nous ne voulons créer d'obligation pour personne; et dès lors, en tout ce qui ressortit aux scrupules, aux croyances, aux traditions, aux servitudes volontaires, aux sentiments, fût-ce les moins raisonnés, aux préjugés, fût-ce les plus bizarres, nous ne touchons, et nous n'attentons à quoique ce soit, contre qui que ce soit (1) ».

La proposition Casimir-Périer fut prise en considération à la suite d'un rapport sommaire fait par M. Gomot, député du Puy-de-Dôme, au nom de la commission d'initiative chargée de l'examiner (2), mais, elle disparût, fatalement, de l'ordre du jour de la Chambre, en même temps que la législation qui l'avait vu naître.

Tandis que cette proposition suivait lentement son cours, la société de crémation ne cessa pas d'exercer une active propagande et de faire feu sur les gouvernants, ministres et préfets.

Lors de l'épidémie cholérique qui sévissait en Egypte et menaçait l'Europe, dans le courant de l'été 1883, elle demanda au préfet de police, M. Camescasse, d'autoriser la crémation à Paris en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés, à titre exceptionnel, pour sauvegarder la santé publique, par les décrets du 12 Messidor an VIII et du 3 Brumaire an IX (3). Le préfet lui opposa un rapport défavorable du conseil d'hygiène publique et de salubrité (4), mais, elle pouvait se féliciter de ce nouvel échec: elle n'avait pas seulement agité l'opinion; en contraignant le conseil d'hygiène à étaler, au grand jour, la fragilité de ses objections, elle avait achevé de gagner à sa cause le législateur, déjà ébranlé, par les listes de pétitionnement qu'elle lui avait adressées. En même temps, M. le Dr Bourneville reprit un vœu émis sur sa proposition, dès 1880, par le conseil municipal de Paris. Il exposa, devant le conseil d'hygiène publique et de salubrité, dans

---

(1) Proposition de loi présentée par M. Paul Casimir-Périer et plusieurs de ses collègues (*Annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 8 août 1882*, p. 10 et 11).

(2) Annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 1<sup>er</sup> février 1883.

(3) *Bulletin de la société pour la propagation de la crémation* (n° 3, p. 4).

(4) Rapport sur une proposition d'établir des appareils crémateurs dans les cimetières de Paris en temps d'épidémie. *Paris, imprimerie Chaix, 1885*.



une séance du 17 août 1883, l'utilité qu'il y aurait à détruire par incinération, les corps qui ont servi à des études anatomiques dans les amphithéâtres des hôpitaux (Clamart) et de l'école pratique. En opérant ainsi de flanc, M. Bourneville a assuré le triomphe définitif de la crémation. Le conseil d'hygiène ne put opposer à sa demande les arguments qu'il avait opposés jusqu'alors. Sur le rapport d'une commission composée de MM. Legouest, Pélégot, Goubaux, Bourneville, Linder, Brouardel, rapporteur, Alfred Riche, président, Ch. Patin, secrétaire, il a adopté, le 14 mars 1884, les conclusions suivantes :

1° L'hygiène publique n'aurait rien à redouter de l'incinération des cadavres provenant des amphithéâtres de dissection, pourvu qu'elle soit faite dans des fours convenablement installés et ne dégageant aucune odeur ;

2° Au point de vue médico-légal, la crémation de ces débris humains ne présenterait aucun inconvénient.

Dès lors, la ville de Paris pouvait, sans redouter l'opposition de l'administration supérieure, effectuer la crémation des débris humains.

Le 25 juillet 1885, sur un rapport présenté par M. le Dr Chassaing, au nom d'une commission composée de MM. Georges Berry, Hervieux, Lerolle, Monteil, Navarre, Rouzé et Simoneau, le conseil municipal vota les fonds nécessaires à l'établissement, dans le cimetière du Père-Lachaise, d'un monument susceptible de servir pour les cadavres entiers aussitôt que la loi autoriserait la crémation facultative.

Cette autorisation est intervenue, sans trop tarder, grâce à l'adoption d'une tactique parlementaire qui avait été suggérée, en 1882, à la société de crémation, par M. Goblet, alors ministre de l'intérieur (1). Dans la séance de la Chambre des députés du 30 mars 1886, M. Blatin, député du Puy-de-Dôme, déposa un amendement à la loi sur la liberté des funérailles, stipulant que « tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut déterminer librement le mode de sa sépulture, opter pour l'inhumation ou l'incinération, etc., etc. » Les signataires de cet amendement sont avec M. Blatin, MM. Bourneville, Michelin, P. Casimir-Périer, Douville-Maillefeu, Viger, de Mahy, Devade, Montaut, Vacher, Desmons, Pajot, Henri Mathé, Félix Mathé, Frédéric Passy, Gastellier, J. Carret, Duchasseint, Ducoudray, E. Jamais, G. A. Hubbard, Millerand, Chantagrel, Lyon-

---

(1) *Bulletin de la société de crémation* (n° 2, p. 4).

nais, Fernand Faure, Nadaud et Ballue. En dépit de la vigoureuse opposition de l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, la Chambre entraînée par les arguments positifs de M. Blatin et les accents éloquents de M. Frédéric Passy vota l'amendement, à la majorité de 321 voix contre 174.

Le Sénat, dans les séances des 1<sup>er</sup> et 8 février 1887, ratifia ce vote, quant au fond.

Sur un rapport de M. Emile Labiche, et après une discussion à laquelle prirent part, outre le rapporteur, MM. Chesnelong, de Gavardie, Goblet, président du Conseil, Georges Martin, Paris, de Pressensé et Schœlcher, il inséra à l'art. 3 de la loi sur la liberté des funérailles, les dispositions suivantes : « Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et *le mode de sa sépulture*..... »

« Un règlement d'administration publique déterminera les conditions applicables aux divers modes de sépulture. »

La discussion a formellement établi que ces mots : « mode de sépulture » avaient un sens général qui s'étendait plus particulièrement à la crémation.

Le 29 octobre 1887, le projet de loi, modifié par le Sénat, fut adopté par la Chambre des députés; le 15 novembre suivant, la loi fut promulguée et, le 27 avril 1889, parut le décret réglementant, aux termes de cette loi, les divers modes de sépulture (1). La Société pour la propagation de la crémation, fondée, essentiellement, pour obtenir, en France, la liberté de la crémation, avait, pleinement, atteint ce but : ses fondateurs pouvaient, dès lors, considérer leur tâche comme terminée !

## DEUXIÈME PARTIE. — LA PRATIQUE

### I. — Appareils. — Monument. — Expériences.

En prenant parti pour la crémation, le conseil municipal de Paris décida, nous l'avons dit, l'ouverture d'un concours « ayant pour but de rechercher le meilleur procédé pratique d'incinération des corps. » La commission administrative chargée de préciser les termes de ce concours posa, dans un programme daté du 16 juil-

(1) V. p. 46.



let 1875, les principes suivants : « éviter toute production d'odeur, de fumée et de gaz délétères, garantir la conservation totale et sans mélange des matières fixes; employer un moyen expéditif et économique; n'apporter aucun obstacle à la célébration des cérémonies religieuses de quelque culte que ce soit etc., etc. » Aucune suite ne fut donnée à ce projet. Néanmoins, quelques inventeurs Français se mirent à la tâche : ils imaginèrent, conformément aux prévisions du citoyen Cambry, des appareils « ingénieusement disposés » dans lesquels « on n'emploie pas le bois » plus rare encore, aujourd'hui, qu'en l'an VII.

Dans une substantielle étude publiée en 1881, MM. de Pietra Santa et Max de Nansouty ont fait connaître ces premières recherches (1) : ils ont rappelé les expériences de laboratoire auxquelles M. Cadet s'était livré et qu'il avait déjà décrites (2), ils ont signalé, avec figures à l'appui, l'appareil Muller et Fichet, basé sur les principes aujourd'hui bien connus du système Siémens et l'appareil de M. de Lagénardière.

Depuis cette publication, l'activité de la propagande faite en faveur de la crémation et l'établissement d'un monument crématoire à Paris ont suscité de nouvelles inventions et d'intéressantes expériences : nous en trouvons un exposé complet dans l'excellente *note* présentée au conseil municipal de Paris, par M. Chassaing, au nom de la commission du budget, sur la crémation en France, en 1889. Nul, mieux que la municipalité parisienne, n'était en mesure de suivre la question au point de vue de la pratique. Seule, elle a été autorisée à se livrer à des expériences de crémation sur les cadavres humains; elle dispose de sommes considérables; elle représente une puissante cité à laquelle les inventeurs du monde entier demandent, volontiers, de consacrer la valeur de leurs œuvres.

Un appareil réduit du système Muller et Fichet perfectionné par M. Barse, ingénieur, a été expérimenté en présence des représentants de la ville de Paris. Ces expériences qui portaient sur quelques kilogrammes d'os, de viande et de cœur de cheval, de foie et de têtes de moutons « ont démontré que l'incinération d'un corps humain exigerait environ une heure et demie, mais que la durée de l'opération pourrait être réduite sensiblement, en insufflant dans le

---

(1) D<sup>r</sup> DE PIETRA SANTA ET MAX DE NANSOUTY. *La crémation*, Paris, 1881.

(2) A. CADET. *Hygiène, inhumation, crémation ou incinération des corps*. Paris, (S. d.).

four, au bout d'un quart d'heure, de l'oxygène pur ou de l'air oxygéné (1) ».

L'appareil présenté à la ville de Paris par M. Bourry, ingénieur civil à Paris, fonctionne, depuis le commencement de 1889, à Zurich où il a été installé par les soins de la société de crémation de cette ville. Comme le précédent, il est basé sur l'emploi de l'air chaud. Son auteur s'est appliqué, avec succès, et pour le plus grand profit de la cause de la crémation, à dissimuler les manipulations et les diverses parties de l'appareil. Le gazogène et le récupérateur de chaleur sont placés en sous-sol; le four proprement dit et la cheminée disparaissent sous des revêtements en pierre ornée de sculptures.... A un signal donné, un ouvrier placé dans le sous-sol descend la porte du four; à l'aide d'une autre disposition, il pousse le cercueil à l'intérieur du four préalablement chauffé, puis, il referme la porte : toutes ces opérations s'effectuent pour ainsi dire automatiquement. La combustion du cadavre s'opère dans un creuset dont la sole est formée de plaques ondulées en porcelaine. Lorsqu'elle est terminée, un balai en amiante, mû par le mécanisme qui sert à l'introduction du corps, pousse les cendres, vers le fond, dans une trémie d'où elles tombent dans l'urne funéraire.

D'après M. Bourry, la durée de l'opération varierait de 45 minutes à une heure, et la consommation de coke, pour une première opération, serait de 2 à 300 kilos, dont les deux tiers pour le chauffage préalable du four. A la suite d'une série d'expériences faites par M. Bourry, dans les cornues des usines de la compagnie parisienne du gaz, devant les représentants de la ville, sur des moutons entiers, pesant de 46 à 56 kilog., à des températures atteignant 11 à 1200 degrés, M. Chassaing a déclaré que « l'opération n'a donné des résultats analogues à ceux du four au bois du Père Lachaise qu'au bout d'une heure et demie. » Il a ajouté que ces expériences ont permis de constater :

« 1° Qu'au début de l'opération correspond une émission de fumée assez épaisse, provenant de la vaporisation des liquides ;

2° Que, même en présence d'une atmosphère très chaude et très oxydante, la combustion s'opère par couches superposées, la chaleur pénétrant de l'extérieur à l'intérieur et exigeant, malgré les conditions les plus favorables, un certain temps pour atteindre l'intérieur des tissus et les viscères qui, par leur constitution propre, résistent longtemps à l'action des hautes températures. »

---

(3) Note de M. Chassaing au conseil municipal de Paris.



L'appareil Venini, de Milan, présenté à la ville de Paris diffère légèrement de celui qui a été décrit par MM. de Pietra Santa et Max de Nansouty : le gazogène au bois est installé dans le sous-sol ; un appareil spécial permet de lancer des jets de pétrole vaporisé, à l'intérieur du four, au moment où il ne reste plus à incinérer que les viscères. L'inventeur estime que l'on pourrait, avec cet appareil, effectuer, en une heure, une opération complète.

L'appareil Guichard se compose, essentiellement, d'une sorte de cornue à gaz terminée par une cheminée verticale à double retour de flamme. Dans les parois de cette cornue sont ménagées des ouvertures laissant accès à 15 forts chalumeaux à air comprimé et à gaz disposés de façon à répartir uniformément leur action vers la partie centrale dans laquelle est placé le cadavre..... Ces chalumeaux communiquent avec des serpentins placés à l'intérieur de la cheminée, de façon à recevoir des gaz chauffés au moyen de la chaleur perdue ; leur flamme peut être rendue à volonté plus ou moins oxydante, selon les phases de l'opération, au moyen de simples robinets. Ils ont l'inconvénient de troubler, par leur bruit intense, la sérénité qui doit présider à une crémation.

Après de nombreuses expériences, M. Guichard a établi, ainsi qu'il suit, les résultats atteints par son appareil :

« 1<sup>o</sup> 35 minutes, (avec un premier appareil sans récupération) pour la combustion complète d'un corps de 70 kilogrammes.

2<sup>o</sup> 120 Mètres cubes de gaz à 0 fr. 15 et 350 mètres cubes d'air comprimé pour 15 fr. font un total de 33 fr., par opération.

3<sup>o</sup> Résidus complètement blancs (ayant l'aspect et la consistance du tapioca cru) au lieu d'esquilles d'os de toutes dimensions et de couleur jaunâtre, noirâtre, et mélangées de charbons et de poussières étrangères de diverses provenances. »

M. Guichard obtient ce résidu blanc et pulvérulent en précipitant dans l'eau froide, le plus rapidement possible, les os incandescents qui se sont vitrifiés aux hautes températures atteintes dans son appareil. A ceux qui trouvent irrespectueux cette manière d'opérer, M. Guichard fait observer, avec raison, l'hypocrisie des procédés qui consistent à enlever, méticuleusement, à l'aide de pinces d'argent, les gros fragments osseux d'un jaune noirâtre, ayant en grande partie conservé leur forme, puis à les déposer non moins méticuleusement sur un plateau de métal précieux, pour y joindre finalement le mélange de petits fragments d'os, de charbons provenant du foyer, de morceaux de cercueil et de mixture incomplète-

ment brûlés que l'on a balayés sur la sole, sans aucune cérémonie.

Le four à reverbère au bois du Père-Lachaise, servile copie de l'appareil installé, il y a tantôt dix ans, en Italie, par le professeur Gorini, a été décrit maintes et maintes fois; on y a effectué à ce jour, treize opérations.

A ses côtés, fonctionne maintenant, un appareil à air chaud installé pour le compte de l'administration municipale par MM. Toisoul et Fradet, les excellents constructeurs de fours de tous genres.

Les figures ci-jointes, (fig. 1, 2 et 3), montrent que cet appareil est composé, comme ses congénères, d'un gazogène, d'un récupérateur de chaleur et d'une chambre de combustion ou d'incinération.

Le gazogène a pour objet de transformer un combustible solide, de qualité inférieure, le coke provenant des usines à gaz, dans le cas qui nous occupe, en un combustible gazeux, l'oxyde de carbone. Il se compose d'une sorte de cuve rectangulaire dont une des faces, à la partie inférieure, est remplacée par une grille inclinée. A la partie supérieure, se trouve une trémie de chargement et un trou de piquage.

Le récupérateur est un appareil servant à chauffer l'air, à la manière d'un calorifère, mais en employant comme source de chaleur, les gaz provenant de la combustion à l'intérieur de la chambre d'incinération.

Il se compose d'une série de carneaux disposés verticalement, au travers desquels circulent les gaz de la combustion. Ces carneaux laissent entre eux des espaces étroits dans lesquels s'échauffe l'air qui se mélange, plus tard, avec le gaz provenant du gazogène. A la base du récupérateur, se trouve une chambre d'air froid munie d'un registre permettant de régler l'arrivée de l'air, lequel se trouve animé d'un mouvement ascensionnel rapide par suite du tirage existant dans la chambre de combustion.

Cette chambre, en forme de voûte, possède une sole pourvue de deux entailles permettant le passage des bras d'un chariot métallique monté sur rails. Au fond de la voûte, il existe des ouvertures destinées à laisser passer le mélange enflammé de gaz et d'air chaud. Sur les côtés, sont d'autres ouvertures par lesquelles l'air chaud pénètre dans la chambre pour activer l'oxydation et la combustion du cadavre. A la partie antérieure sont disposées les descentes de fumée. La chambre est fermée à l'aide d'une double porte dont l'une est munie d'une garniture réfractaire.



L'appareil étant en marche normale, pour faire une incinération, on arrête l'arrivée du gaz et de l'air dans la chambre de combustion; on ouvre les portes, et, on pousse, en avant, le chariot qui porte sur ses bras le cercueil (1). Aussitôt le cercueil introduit entièrement dans la chambre, on abaisse les bras à l'aide d'une manivelle disposée à la partie antérieure du chariot, puis on tire celui-ci en arrière. Le cercueil se trouve ainsi placé sur la sole; on ferme les portes et on fait arriver, successivement, l'air et le gaz.

L'incinération achevée, on retire les cendres (2), à l'aide du chariot muni au bout des bras, d'un racloir qui consiste en une glissière verticale garnie, à sa partie inférieure, d'un carton d'amiante épousant la forme exacte de la sole. Ce chariot a été construit par MM. O. André et Piat; lorsqu'il fonctionne sans encombre, la durée de l'introduction du cercueil ou de la sortie des cendres n'excède pas une minute.

Le gazogène et le récupérateur sont placés dans le sous-sol du monument: La chambre d'incinération est au rez-de-chaussée.

Actuellement, toute la maçonnerie en brique de cette chambre qui constitue, à proprement parler, le four crématoire, est apparente.

(1) La préfecture de la Seine a établi une instruction sur les incinérations à Paris où il est dit:

Les cercueils en bois de peuplier sont seuls admis pour la crémation; ces cercueils peuvent, comme les autres, être garnis intérieurement de carton bitumé ou d'une toile caoutchoutée.

Il est expressément recommandé de ne pas habiller le cadavre, mais de se borner à l'envelopper dans un suaire, et de n'introduire dans le cercueil aucune étoffe, papier ni substance quelconque, à l'exception de la paille de bois, pour remplacer la mixture phéniquée des pompes funèbres.

Les cercueils amenés à l'appareil crématoire ne doivent pas dépasser les dimensions suivantes:

Largeur.....	0 <sup>m</sup> 60
Longueur.....	2 <sup>m</sup> »
Hauteur.....	0 <sup>m</sup> 50

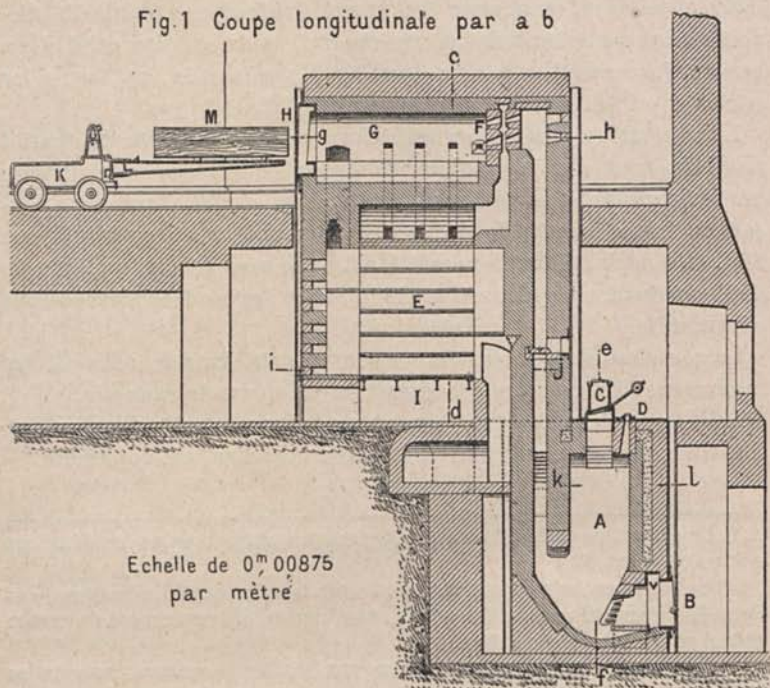
(2) En vertu de l'instruction de la Préfecture de la Seine, les cendres sont recueillies dans une urne dont la fourniture est à la charge des familles; celles-ci sont libres d'adopter la forme et la matière qu'elles jugent convenables, si cette urne doit être placée dans une sépulture particulière.

Toutefois, si les cendres doivent être déposées dans un columbarium de la ville de Paris, l'urne doit avoir les dimensions suivantes:

Largeur.....	0 <sup>m</sup> 28
Longueur.....	0 <sup>m</sup> 48
Hauteur.....	0 <sup>m</sup> 28

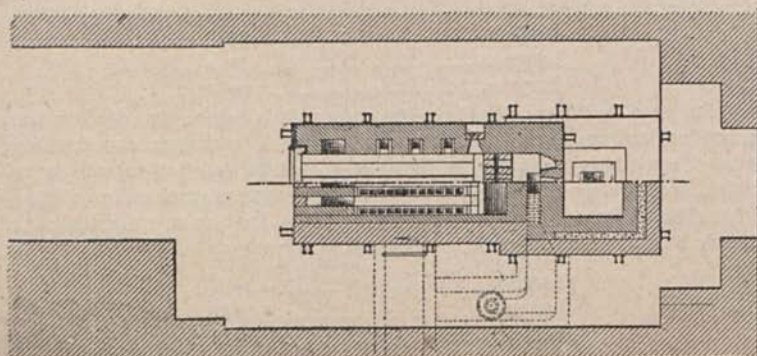
APPAREIL CRÉMATOIRE DU PÈRE-LACHAISE  
( SYSTÈME TOISOUL ET FRADET )

Fig.1 Coupe longitudinale par a b



Echelle de 0<sup>m</sup>,00875  
par mètre

Fig.2 Demi coupe sur g h et demi coupe sur i j k l

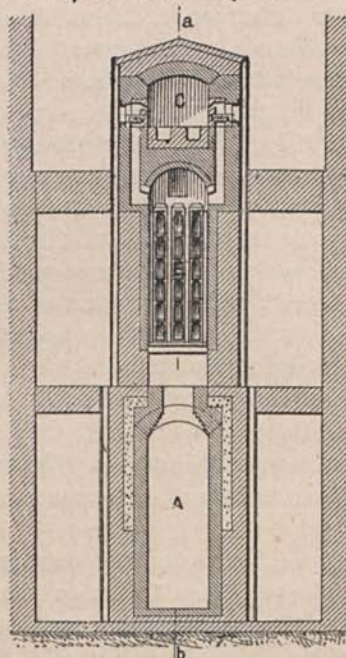




APPAREIL CRÉMATOIRE DU PÈRE-LACHAISE  
( SYSTÈME TOISOUL ET FRADET )

Fig. 3

Coup transversale par c d e f



## LÉGENDE

- A Gazogène.
- B Porte du gazogène.
- C Trémie de chargement.
- D Trou de piquage.
- E Récupérateur.
- F Bruleurs.
- G Chambre d'incinération.
- H Porte de la chambre d'incinération.
- I Conduit de fumée.
- K Chariot.
- L Bras Articulés du Chariot.
- M Cercueil.

Vu l'exiguité de la pièce qui la contient, il sera difficile de la dissimuler sous un sarcophage, en pierre. Les portes, ainsi que le chariot métallique sont manœuvrés, bruyamment, en présence de l'assistance qui voit l'embrasement du cercueil et toute l'opération du balayage des cendres, depuis le fond de la sole jusqu'au cendrier disposé, à l'avant, au-dessous des portes. D'après les inventeurs, l'opération doit s'effectuer en moins d'une heure, avec une consommation (sans compter la mise en feu) d'environ 100 kilos de coke, soit, aux prix actuels, d'environ trois francs. Lors de l'expérience faite le 5 août 1889, en présence de quelques membres du congrès international d'Hygiène et des représentants de l'administration, nous avons constaté qu'une opération contrariée par l'ouverture successive des portes avait duré 1 h. 20 minutes.

D'autres expériences faites depuis, devant les représentants de l'administration, auraient duré seulement de une heure, à une heure dix minutes. On ne saurait, d'ailleurs, attacher une grande importance à des différences de quelques minutes, la durée variant, essentiellement, avec la nature du cadavre incinéré.

Si nous citons encore les appareils de M. H. Marini, ingénieur civil (1) et de M. Chapelle, de Saint-Étienne, nous espérons que nous n'aurons omis le nom d'aucun des inventeurs français ou étrangers qui ont tenté d'améliorer en France, le fonctionnement de la crémation.

Toutes les expériences et les recherches entreprises ainsi, autour de nous, ont été suscitées par l'insuffisance du four à reverbère au bois du Père-Lachaise. La municipalité parisienne a adopté cet appareil primitif sur avis favorable de l'ingénieur et de l'architecte en chef du service des promenades, MM. Bartet et Formigé qu'elle avait chargés d'une mission d'étude des différents systèmes de crémation en usage à l'étranger. M. Bartet a motivé son choix dans un rapport du 7 juin 1884 sur lequel il n'est pas inutile d'insister. « Aussi bien à Dresde qu'à Brescia, dit-il tout d'abord, la température de 1200° est interdite, l'expérience a prouvé et nous en avons eu la confirmation à Gotha même, que lorsqu'un corps était soumis à une température aussi élevée, au bout d'une demi-heure ou trois quart d'heure, il se formait à la surface des os, une sorte de vitrification qui venait, comme isoler le reste du corps de l'action de la chaleur ;

---

(1) H. Marini. Nouvelles expériences de crémation. Paris Imprimerie Napoléon Alexandre, 1888.



c'est ainsi qu'à Gotha, l'auteur même du monument, chargé de l'application de chaque jour, nous a déclaré que jamais, il n'atteignait avec le système Siemens une température supérieure à 800°.

Pour déduire de là que l'emploi du réverbère, assurément plus simple qu'un appareil à air chaud, est tout indiqué, il faut oublier que l'opération dure au moins deux heures, avec le premier, et au plus, une heure et demie avec le second. Une réduction de durée d'environ 25% sur une opération qui, au point de vue du sentiment et de la pratique, doit être aussi rapide que possible est appréciable. Le sentiment exige que l'on atténue l'angoisse des survivants tandis que la destruction du cadavre aimé s'accomplit : la pratique, surtout dans les grandes villes, impose d'obtenir le maximum d'opérations par appareil. Aussi, dès les premières expériences faites à l'aide de l'appareil municipal du Père-Lachaise, le public parisien réclama, instamment, un appareil plus expéditif. Pour lui donner satisfaction, le conseil municipal chargea, vers la fin de 1887, deux de ses membres, MM. le Dr Chassaing et Guichard ingénieur, d'étudier, à nouveau, les divers systèmes de crémation adoptés à l'étranger.

A la suite de leur mission et d'expériences dont nous venons de dire quelques mots, M. Chassaing a déclaré, dans sa note sur la crémation en France, en 1889, que le temps nécessaire à la crémation d'un cadavre humain ne semblait pas devoir être moindre d'une heure. « Le processus de l'opération, dit-il, est celui-ci : vaporisation de l'eau des tissus ; combustion du résidu, qui est par lui-même un combustible.

Théoriquement, donc, il faut dans le principe :

1° Produire une chaleur non oxydante, assez forte pour transformer en vapeur les 75 % d'eau que contient le corps ;

2° Combattre le refroidissement que produit cette vaporisation énorme ;

3° Fournir au résidu de l'oxygène à une température suffisante pour amener la combustion des matières solides.

Cette température ne doit pas être trop élevée pour ne pas amener ce que les spécialistes appellent la vitrification et ce qui est plutôt une porcelainisation du phosphate de chaux des os, ou sa transformation sur une matière infusible et irréductible...

A l'encontre de M. Chassaing, l'autre délégué du conseil municipal de Paris, M. Guichard a proclamé, en s'appuyant sur les expériences faites à l'aide de son appareil, que la crémation d'un cadavre ordinaire pourrait s'effectuer en moins d'une heure.

Quoiqu'il en soit, il est bien positif que la ville de Paris a adopté d'emblée, l'appareil le plus lent. Dans son plaidoyer en faveur du réverbère, M. Bartet a articulé contre les appareils à air chaud les griefs les moins plausibles. Il leur a reproché d'être plus coûteux à installer que le réverbère, alors qu'il n'avait pas à compter et, qu'en réalité, il n'a pas compté avec les frais de premier établissement; il a insisté sur la difficulté de leur conduite, alors que leur manœuvre, s'effectue chaque jour, sans encombre, dans nombre d'industries; enfin, il les a accusés, ce qui est bien puéril, d'évoquer, plus que tout autre four, l'idée d'opérations métallurgiques ou « les tourments de l'enfer. »

Si simple que soit un appareil crématoire, sa vue n'aidera jamais à attirer à la crémation, les âmes naïves qui redoutent les flammes infernales. Pour les attirer, ou plutôt, pour atténuer leur épouvante, on devra leur laisser ignorer le processus de l'opération comme on leur laisse ignorer les dessous de l'inhumation, et, pour ce, interdire d'une façon absolue au public, l'accès de l'appareil crématoire.

M. Bartet a particulièrement appuyé sur l'importante question des frais de l'opération : « tandis qu'à Gotha, avec le système Siemens, dit-il, une crémation coûte 150 marcs, y compris l'amortissement du capital d'installation, à Milan, la même opération ne coûte que 25 francs. — Nous affirmons que pour chaque incinération à faire avec le projet que nous présentons, on ne dépensera que 15 francs, en y comprenant le personnel et la petite urne en poterie destinée à recevoir les cendres au sortir du four ».

Pour obtenir à Gotha une dépense de 150 marcs, soit environ 187 francs, avec une consommation de 500 kilos de houille par opération, il faut admettre un amortissement des plus rapides du capital d'installation et un nombre infiniment petit d'opérations. A Paris, sans compter l'amortissement du capital d'installation du monument ou, seulement, de l'appareil, sans compter les frais du personnel ni le prix de l'urne la plus simple, rien qu'en bois, aux prix actuels de ce combustible, on dépense fort loin des 15 francs prévus par le projet. D'après M. Chassaing, la crémation du cadavre de M<sup>me</sup> veuve Moussart qui eut lieu le 15 février 1889 a nécessité une consommation de 1,000 kilos de chêne écorcé, dont moitié pour échauffer l'appareil avant l'introduction du cadavre.

M. Guichard rapporte que la dépense d'une incinération, vers



cette époque, au Père Lachaise, sans amortissement, ni frais de personnel (5 personnes) se décomposait ainsi :

Bois 1,000 kilos à 50 fr.....	50 fr. » »
Drap d'amiante.....	12 » »
Sole de tôle (170 fr. pour 10 fois).....	17 » »
Coke pour le 2 <sup>e</sup> foyer (cheminée).....	1 25
TOTAL.....	<hr/> 80 fr. 25

Ce chiffre est aujourd'hui trop élevé et peut, du fait d'une réduction d'environ moitié sur le prix de la sole, être ramené à environ 70 francs. On le voit, l'appareil à reverbère du Père-Lachaise ne répond nullement aux conditions du concours ouvert, en 1875, par le conseil municipal de Paris : il n'est ni expéditif, ni économique, il produit des cendres grossières et impures, et, de plus, il dégagerait des gaz délétères et odorants si l'on n'avait soin d'achever de brûler, dans la cheminée, les gaz de la combustion.

Le bâtiment inachevé qui contient, actuellement, cet appareil au bois et l'appareil à air chaud de MM. Toisoul et Fradet, ne permet pas de préjuger, d'une façon absolue, le monument définitif conçu par M. Formigé. Ainsi que le montrent les figures ci-jointes (fig. 4 à 7), faites d'après des plans que nous devons à l'obligeance du savant architecte de la ville, le projet complet lui assigne un caractère sévère et élégant. Au rez-de-chaussée, accessible par une large rampe, se trouvent trois salles destinées à contenir, chacune, un appareil dissimulé par un revêtement de maçonnerie en forme de sarcophage et une vaste salle pour le public ; le sous-sol, en forme de crypte, est destiné, provisoirement, à servir de columbarium.

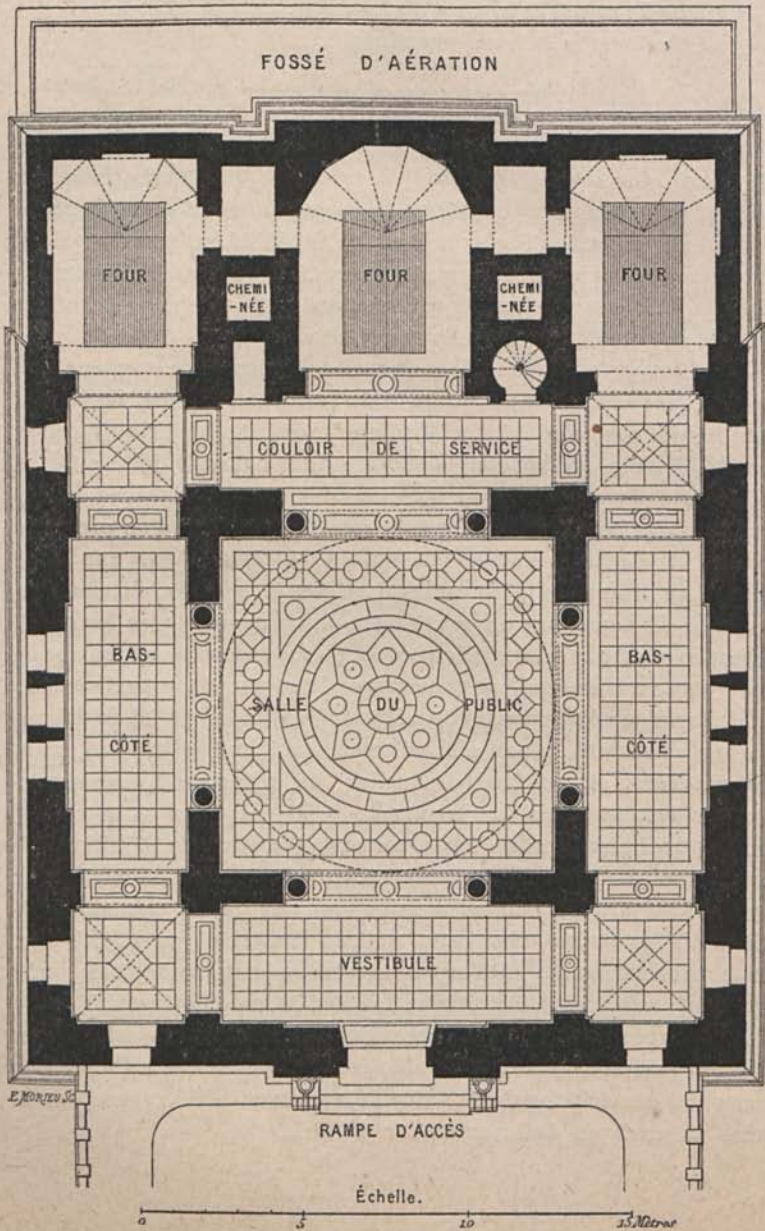
M. Formigé a également préparé, pour la ville, un projet de columbarium consistant en une série d'arcades qui longeraient les murs du cimetière, et, au fond desquelles, on ménagerait des compartiments destinés à recevoir les urnes.

Le conseil municipal de Paris, par sa délibération du 27 juillet 1885 a voté une somme de 629,274 fr. en faveur d'un projet de monument appelé à servir aux familles, à dater du jour où la crémation deviendrait facultative. Sur cette somme, il a été dépensé 245,975 fr. pour la construction de l'espèce d'usine crématoire destinée, uniquement, en principe, à l'incinération des débris d'hôpitaux.

Nous avons eu si souvent l'occasion de donner notre avis, à son endroit, qu'il nous paraît préférable de laisser la parole à l'honorable conseiller municipal qui s'est attaché, avec tant de dévouement, à la mise en pratique de la crémation à Paris.

## MONUMENT CRÉMATOIRE DU PÈRE-LACHAISE.

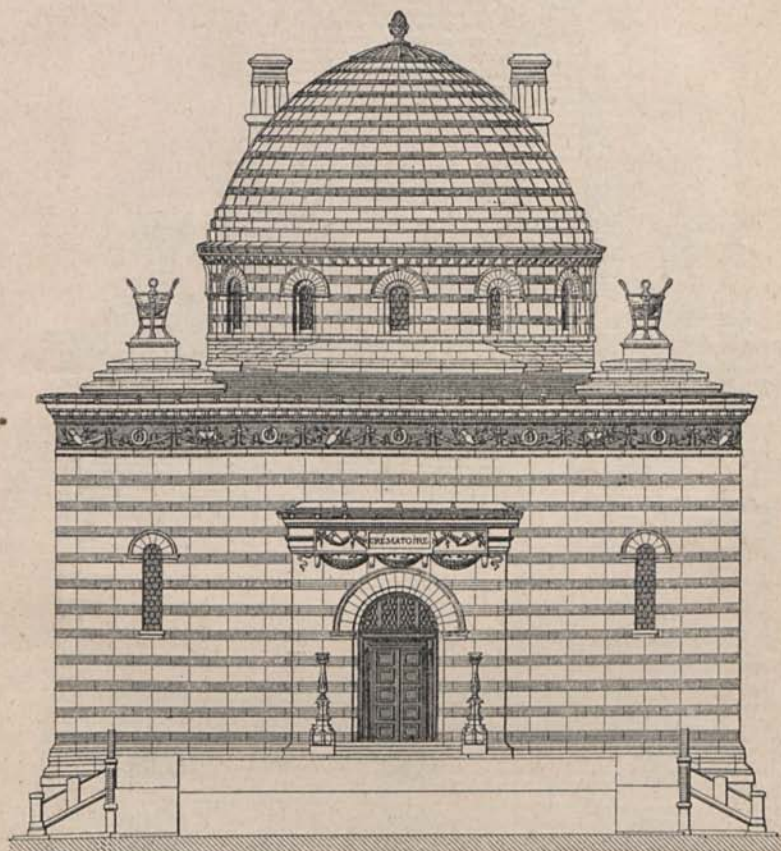
Fig. 4 Plan du Rez-de-chaussée





MONUMENT CRÉMATOIRE DU PÈRE-LACHAISE.

Fig. 5 Façade principale



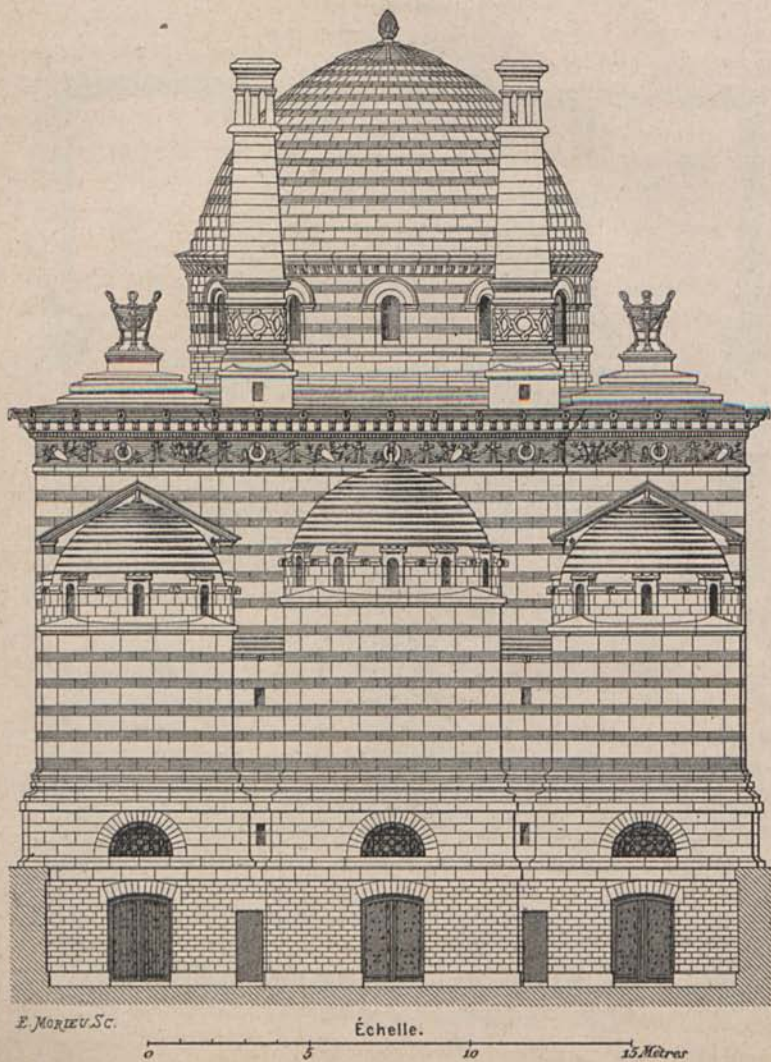
E. MORIEU SC.

Échelle.

0 5 10 15 Mètres

## MONUMENT CRÉMATOIRE DU PÈRE-LACHAISE

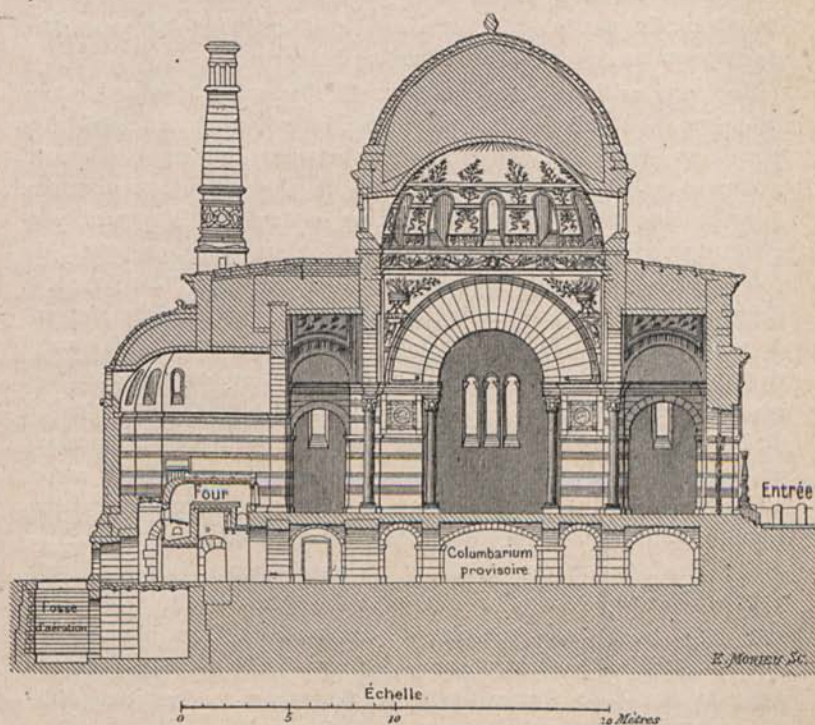
Fig. 6 Façade postérieure





## MONUMENT CRÉMATOIRE DU PÈRE-LACHAISE

Fig. 7 Coupe longitudinale



« Je n'hésiterai pas à déclarer, dit M. Chassaing (1) que la responsabilité des défauts de l'appareil doit être imputée à l'ingénieur et à l'architecte chargés de sa construction.

MM. Bartet et Formigé semblent s'être bien plus préoccupés du monument extérieur, de l'enveloppe du four, que du four lui-même. — Sans méconnaître l'utilité de donner au premier monument crématoire construit en France, un aspect grandiose et imposant, ce qu'ils ont réussi à obtenir, on peut regretter que cette préoccupation exclusive de l'art ait porté à laisser de côté la partie pratique de l'opération, et que, notamment au point de vue de la place, tant de

(1) Note présentée au nom de la commission du budget sur la crémation en France en 1889.

terrain étant réservé à la partie décorative, il en reste si peu pour la partie utilisable. Ainsi la chambre funéraire qui artistiquement, présente un bel aspect, de vastes surfaces pouvant être couvertes de bas-reliefs, est trop étroite pour permettre de circuler autour de l'appareil; la partie antérieure est trop exiguë pour permettre de disposer un appareil d'introduction des corps. »

Sur cette critique du monument, M. Chassaing ajoute : Le four lui-même est établi trop bas pour que l'introduction soit facile; les portes au lieu de s'ouvrir soit en s'abaissant, soit en se relevant, s'ouvrent en dehors, exigeant ainsi un développement qui diminue l'espace déjà trop restreint laissé sur le devant : le regard permettant de suivre les progrès de l'opération est placé, en avant, du côté opposé au chauffeur qui ne peut ainsi constater l'état du corps à incinérer, et dans la direction de la flamme, qui empêche souvent de rien voir, et toujours de constater l'état des parties antérieures; ce regard est d'ailleurs placé si bas qu'il faut se baisser presque à genoux pour s'en servir. — Enfin, ce qui est le plus grave, le conduit de fumée est placé entre le sol du four et la porte d'entrée formant un vide incommode à franchir pour la sole qui supporte le corps, soit à l'introduction, soit à la sortie. De plus, le four ne peut-être chauffé qu'au bois, ce qui entraîne des dépenses énormes de combustible; l'installation du chauffeur est absolument négligée; il n'a pour accéder au foyer qu'un escalier de bois très étroit, sans planches pour poser une provision de combustible. Il est bien certain que si l'architecte constructeur du four s'était renseigné auprès des gens du métier, il aurait évité des fautes qui rendent bien difficile le maniement régulier et continu de l'appareil.

En sus de ces mauvaises dispositions subsiste la difficulté de l'introduction et de la sortie des corps. Ces opérations ont lieu à l'aide d'une sole de fonte sur laquelle le corps est déposé; cette sole par l'effet de la chaleur énorme à laquelle elle est exposée dans le four, se déforme et se décompose; au bout de quelques opérations, elle doit-être remplacée, c'est ce qui a lieu à Milan, mais ce n'est pas une solution : il faudrait obvier à l'inconvénient d'une manière plus rationnelle et moins coûteuse... Plusieurs des inconvénients résultant de la construction ne peuvent être réparés; il faut les subir ou démolir le four, ce qui n'est pas admissible. »

Si cruel que ce puisse être, il faudra, cependant, éventrer, retoucher le monument actuel, de façon à le rendre praticable, et démolir ce four de grillade, à la fois couteux et insuffisant, pour éta-



blir, à sa place, un appareil à air chaud, dans le genre de celui que l'administration vient, finalement, de faire exécuter par l'industrie privée. Depuis 1880, les bulletins de la société pour la propagation de la crémation en font foi, nous n'avons cessé de proclamer la supériorité de ces appareils et de réclamer leur emploi.

Le conseil municipal de Paris, qui a fait à la cause de la crémation des sacrifices tels que l'initiative privée a pu borner son action à une simple propagande, méritait de voir ses intentions mieux réalisées. Il a toujours donné sans marchander. Hier, encore, tandis qu'il décidait l'achèvement du monument du Père-Lachaise (1), il dotait la rive gauche de la capitale d'un appareil crématoire (2) dont l'installation sera digne, nous n'en doutons pas, de l'acte solennel qui doit s'y accomplir. Pour attirer les populations vers la crémation, il a exempté de la taxe d'exhumation, les corps qui seront exhumés des cimetières parisiens, et de la taxe de transport, les corps qui seront amenés de l'extérieur au monument crématoire de Paris (3). Dans le même but, il ne manquera pas de réduire la taxe de crémation fixe, aujourd'hui trop élevée (4). Tous ces sacrifices risqueraient d'être stériles s'il laissait, plus longtemps, pratiquer

(1) Délibération du 26 juin 1889. *Achèvement du monument crématoire du cimetière de l'Est.*

(2) Délibération du 26 juin 1889. *Construction d'un appareil crématoire au cimetière du Sud.*

(3) Délibération du 26 juin 1889. *Taxe pour les incinérations.*

(4) Délibération du 7 août 1889. *Établissement des tarifs d'incinération :*

*Article premier.* — Le taux de la redevance à percevoir pour les incinérations dans les appareils crématoires de la Ville de Paris est uniformément fixé à la somme de 50 francs, y compris l'occupation, pendant cinq ans, si elle est demandée, d'une case dans le colombarium à établir par la Ville de Paris, l'urne dans laquelle seront disposées les cendres des personnes incinérées restant à la charge des familles.

*Art. 2.* — En outre de la redevance ci-dessus, il sera payé un droit afférent à l'occupation de monument crématoire proportionnel à la décoration du dit monument et à l'importance de la pompe déployée. Ce droit sera réglé comme suit :

1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes de convois, 200 francs.

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classes, ainsi que pour les corps amenés de l'extérieur, 150 francs.

6<sup>e</sup> classe, 50 francs.

7<sup>e</sup> classe, 25 francs.

8<sup>e</sup> classe, 12 francs.

Service gratuit (Néant).

la crémation avec l'organisation actuelle. Pour empêcher de commettre, dans l'avenir, des fautes que l'on aurait pu éviter dans le passé, de l'aveu de M. Chassaing, si l'on s'était renseigné auprès des gens compétents, nous demandons que le conseil municipal décide la création d'une commission technique qui serait appelée à donner son avis sur toutes les questions relatives à la pratique de la crémation à Paris.

### TROISIÈME PARTIE. — LES OBJECTIONS.

#### I. *Putréfaction ou purification.*

De même que les Juifs, les premiers chrétiens ou les Gentils dont parle Tertullien, beaucoup de personnes se récrient, encore aujourd'hui, contre la cruauté de la crémation, dans l'idée que l'âme hante, un certain temps, le cadavre ou voltige à l'entour. C'est à l'ordinaire, sous l'empire de cette idée à la fois douce et pénible, d'une sorte de survivance, qu'elles vont, sur la pierre tombale, parler ou porter quelque offrande agréable à leurs morts. Au lieu de continuer à exercer de stériles efforts pour dissiper leur erreur, nous avons abondé dans leur sens. Arrachant le cadavre à la terre, au bout de quelques mois, nous l'avons exposé, au plein jour, pour leur bien montrer la cruauté de l'inhumation. Devant l'effroyable déchiquetage qui s'y accomplissait lentement, devant cette masse informe de chairs tuméfiées, ecchymosées et déliquescents, toute saturée de gaz méphytiques et d'êtres miasmatiques, les partisans les plus avérés de l'inhumation ont dû saluer, avec nous, la rapidité d'action et les vertus purificatrices du feu. Combattue au nom du sentiment, la crémation a été défendue au nom du sentiment. « Messieurs, disait M. Frédéric Passy à la Chambre des Députés (1), moi qui ai pu voir dans telles de ces exhumations dont on vient de parler, obligé que j'étais par d'étroits devoirs à y prendre part, ce qu'est-ce « je ne sais quoi » dont parle Bossuet, « qui n'a plus de nom dans aucune langue », moi, je considère que ce qu'il y a de plus triste, de plus pénible, de plus irrespectueux pour ceux que nous avons perdus, c'est de les livrer à cette désorganisation plus ou moins lente, mais toujours épouvantable, qui ne réalise pas, comme on le prétendait à l'instant à cette place, la parole sacrée : « Poussière, retourne à la

---

(1) Discours prononcé dans la séance de la Chambre des Députés du 30 mars 1886.



poussière », mais qui semble dire, au contraire, à ce qui hier était la grâce, la force ou le génie : « Fange, retourne à la fange ; Corruption, retourne à la corruption ; Fétidité, retourne à la fétidité. » Et, au milieu des applaudissements de la Chambre, M. Passy ajoutait :

« Il y a des gens qui ne peuvent se résigner, je ne dirai pas à ce que leur propre corps ; que leur importe leur corps, à eux ? — mais à ce que le corps de ceux qu'ils ont aimés, qu'ils ont portés dans leurs bras, qu'ils ont déposés en pleurant sur leur couche dernière, subissent les outrages de la terre et de ses hôtes immondes, et qui préfèrent les voir, volatilisés en quelque sorte et épurés par la flamme, s'élever avec leurs âmes vers ce ciel vers lequel vous regardez, mes chers collègues, et vers lequel, moi aussi, je regarde. »

Notre savant économiste a expliqué ses préférences en évoquant ce *qu'on ne voit pas*, il lui aurait suffi de rappeler ce *qu'on voit*. La translation du cercueil à travers les allées trop étroites des cimetières, sa prise de possession par les ouvriers fossoyeurs, sa descente par cables, à la façon du plus vil fardeau, au fond d'un trou où il ne pénètre pas toujours sans efforts, tout est repoussant et impraticable dans cette opération de l'enfouissement qui s'accomplit, pour comble, à la merci des éléments.

Au contraire, dans le temple crématoire, les parents et les amis du défunt semblent des sectateurs du feu qui sacrifient solennellement à leur culte. A Milan, un mécanisme invisible entraîne le cercueil dans le sarcophage antique qui dissimule l'appareil ; à Gotha, il disparaît, dans le sous-sol du temple, comme en un de ces caveaux que l'on ménageait, jadis, dans les églises pour les grands de ce monde. Après un temps infiniment petit à côté de celui que réclame la terre pour effectuer l'œuvre de décomposition, les suprêmes adieux à peine prononcés, l'opération invisible est terminée, l'assistance recueillie voit apparaître, comme par enchantement, l'urne qui recèle la cendre et va la déposer pieusement au columbarium. — Rien ne trouble le calme des nécropoles, aucun fait insolite ne se produit pendant que le corps s'affine sous l'action du feu ; seule, la légère fumée blanche qui s'échappe des tourelles du temple pour monter vers le ciel dénonce la marche de l'opération.

Certes, toute poésie disparaît dès que l'on regarde à l'intérieur du sarcophage. Avant de devenir poussière, en quelques quarts d'heure, sous l'action d'une nappe de feu étincelante, le merveilleux assemblage d'organes qui composent le corps humain passe, fatalement, par

des phases qui, pour être moins épouvantables que celles qu'il subit plusieurs années durant, sous les morsures de myriades d'animalcules, sont cependant horribles à suivre. Personne, sauf l'opérateur, ne doit se pencher sur le regard de l'appareil; il faut laisser planer sur l'opération crématoire l'ombre qui est si propice à l'inhumation! A Paris, l'administration préfectorale autorise, à tort, « les plus proches parents du défunt, au nombre de cinq, au plus, à accompagner le corps dans la salle d'incinération et à y rester pendant la durée de l'opération. »

## II. — *Le culte des morts.*

Sur 53,453 inhumations effectuées, en 1886, dans les cimetières de Paris, on comptait 32.800 concessions gratuites, 14,008 concessions temporaires et 6,640 concessions à perpétuité. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux des années précédentes : les parisiens finissent dans la fosse commune ! Aussi, est-ce vers ce charnier, trop plein tous les cinq ans, que se dirigent la plupart des 200,000 personnes qui visitent les cimetières de la capitale pendant les jours de fête consacrés aux morts. Elles savent, cependant, que leurs morts n'y dorment plus, qu'ils n'en sortiront pas radieux au jour de la résurrection. Mues, seulement, par le souvenir et par l'âpre volupté de revoir le lieu consacré où s'est dit le suprême adieu, d'y évoquer l'âme qui flotte quelque part, elles viennent fouler un sol vide pour elles et accumuler des offrandes sur une place anonyme. Le culte des morts est le culte du souvenir. Quels que soient les bouleversements sociaux et l'ébranlement des croyances religieuses, les peuples qui se souviennent le pratiqueront toujours. Si le mode de sépulture devait influencer sur lui la crémation ne pourrait que le grandir. Capable de vénérer la mort sans ses morts, avec des cimetières, couteuses hôtelleries où il faut grassement payer son écot, pour demeurer, le parisien sceptique et athée les vénérera plus encore, avec un monument crématoire, sanctuaire du souvenir, dans lequel les cendres reposeront à perpétuité (1). Capable de sacrifier à ses morts, en dépit des longs et couteux pèlerinages au travers de Paris et sa banlieue, en dépit de l'enfouissement des cadavres dans la fosse

---

(1) Le conseil municipal de Paris a décidé, le 7 août 1889, que les cendres demeureraient seulement cinq années dans le columbarium ; nous espérons qu'il rapportera, à brève échéance, cette mesure qui est de nature à écarter de la crémation un grand nombre de ses adeptes.



commune, de l'amoncellement des ossements dans les catacombes, de la destruction ou de la vente à l'encan des emblèmes déposés sur les concessions temporaires, il y sacrifiera plus largement encore, avec un mode de sépulture qui supprime ces hontes et ces inconvénients. Au lieu d'exalter la religion de la tombe à des malheureux qui sont condamnés à ne pas la pratiquer, ne serait-il pas plus charitable, plus équitable, plus logique, de prêcher, au nom des mêmes principes, la religion de l'urne ?

### III. — *La crémation devant le catholicisme.*

L'Église catholique a hautement anathémisé la crémation. Elle a convaincu ses adeptes d'hérésie, alors que leurs pratiques ne contredisent aucun dogme chrétien ; elle a dénoncé leur tyrannie, alors qu'ils luttent pour la liberté ; elle a blâmé leur matérialisme alors qu'on devrait plutôt reprocher un excès de sentimentalisme à la plupart d'entre eux. Contrairement à son caractère et à son intérêt bien compris, elle a répondu aux appels faits à sa bienveillance ou, du moins, à sa neutralité, par un décret du Saint-Office, véritable déclaration de guerre. Ce décret, rendu en mai 1886 est ainsi conçu :

« Quelques chefs de l'Église et respectables chrétiens ont remarqué  
 « que des hommes d'une foi douteuse ou affiliés à la Maçonnerie font  
 « chaque jour de grands efforts pour restaurer l'usage païen de brû-  
 « ler les cadavres, et créent même dans ce but des Sociétés spéciales.  
 « Ils ont craint que les procédés et les ruses de ces gens ne surpren-  
 « nent l'esprit des fidèles, et qu'ainsi on ne voie peu à peu diminuer  
 « l'estime et le respect attachés à la coutume d'ensevelir les corps  
 « des fidèles, coutume constante chez les chrétiens et consacrée par  
 « les rites solennels de l'Église. Afin que les mêmes fidèles aient une  
 » règle fixe et puissent ne pas tomber dans les pièges dont nous  
 « avons parlé, il a été demandé à la suprême Congrégation de l'In-  
 « quisition Romaine et Universelle, de déclarer :

« 1<sup>o</sup> S'il est permis d'adhérer aux Sociétés dont le but est de faire  
 « adopter l'usage de la crémation ?

« 2<sup>o</sup> S'il est permis d'ordonner que son cadavre et celui d'autrui  
 « soient brûlés ?

« Les Très Éminents et Révérends Cardinaux, Inquisiteurs Génér-  
 « raux des choses de la foi, ayant mûrement et sérieusement posé  
 « ces questions, et ayant pris l'avis des Docteurs consultants, ont  
 « jugé devoir répondre :

« A la première question *Négativement*; de plus, s'il s'agit de Sociétés, filles de la Maçonnerie, on encourt les peines portées contre celle-ci ;

« A la deuxième question *Négativement*.

« Cette résolution ayant été soumise à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé et confirmé la décision des Très Éminents Cardinaux, et a ordonné de la transmettre aux Prêtres locaux, pour instruire les fidèles contre le détestable usage de la crémation, et en détourner de toutes leurs forces le troupeau confié à leurs soins. »

La ligue formée entre les diverses sociétés de crémation de l'Italie s'éleva aussitôt, contre ce décret en rappelant que l'église « sempiternelle ennemie de tout progrès » préférerait sans doute, comme par le passé, appliquer la crémation aux vivants. Nous n'énumérons pas, après elle, à titre d'arguments, les auto-da-fé de l'inquisition, les temps ont trop changé. Nous n'opposerons pas des clichés sur la sacristie, aux clichés par trop vieux jeu sur la maçonnerie qui émaillent le rescrit du Saint-Office; quoique profanes, nous tenterons, à l'aide d'arguments plus positifs, d'amener à nous les fidèles qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre; nous répondrons ainsi, du même coup, aux déclarations que le clergé protestant a faites, en Allemagne, au nom de la foi chrétienne.

« L'incinération, s'est écrié Mgr Freppel, à la Chambre des députés (1), est contraire à la liturgie et à la discipline catholique, mais elle *ne contredit pas le dogme*. Il est évident que de quelque manière, que le corps humain tombe en dissolution, la paligénésie finale de l'humanité pourra se faire tout aussi facilement que s'était faite la genèse elle-même, par un acte de la toute puissance divine ». Seize siècles avant l'évêque d'Angers, Minutius Félix, proclamait à la face du monde païen sa croyance à la résurrection « soit que la matière ait été résolue en poussière ou dévorée par les flammes ». De même, saint Augustin avait dit : « Dieu saura bien trouver, au moment voulu, tous les membres de notre corps ». Voilà donc, la crémation absoute d'une façon éclatante du reproche qu'on lui a si souvent adressé d'attenter à la croyance au dogme de la résurrection. Il est vrai qu'elle peut émousser cette croyance auprès des simples que les symboles de la sépulture chrétienne et les formules liturgiques de l'église entretiennent dans l'idée que leurs morts dorment

(1). Séance de la Chambre des députés du 30 mars 1856.



du sommeil éternel dans les champs de repos, parce qu'elle rend la destruction, partant le néant de la matière plus tangible, mais alors, il faudrait aussi adresser le même reproche à la fosse commune et cesser d'en faire « terre sacrée ». A la bénédiction des tombes placées loin des saintes reliques, à la bénédiction de la fosse commune, doit succéder la bénédiction des urnes et du columbarium.

La crémation n'attente pas non plus à la sentence dont Dieu accabla le premier homme. Certes, le corps sera plus rapidement détruit, transformé en poussière, en cendres, par le feu que par la terre, mais, le second terme de la sentence divine : « Tu es poussière et tu retourneras en poussière », muet sur la durée comme sur le mode de destruction n'en sera pas moins accompli. De même, le corps passé à l'état de cendres « sera rendu à la terre d'où il a été tiré », conformément au premier terme de la sentence qui, lui aussi ne prescrit aucune durée ; le temps, ce grand dévoreur, quelque bouleversement social ou géologique détruiront tôt ou tard les columbarium et les urnes que l'homme croit impérissables, et les cendres s'échapperont de leurs ruines pour retourner à la terre. Si c'est enfreindre la sentence divine que de hâter et retarder, ainsi, à la fois, son accomplissement, ce ne serait pas trop demander à l'église que d'absoudre sur ce point la crémation. Elle a accepté, si ce n'est établi, nombre de pratiques qui ne sont pas moins subversives.

On ne restituait pas le corps à la terre, d'une façon positive, quand on le déposait à l'intérieur des églises, en dépit de la loi canonique et des ordonnances de plusieurs conciles. On retarde la destruction en embaumant ou même en ensevelissant le corps des chrétiens, cette semence destinée à pourrir et lever au jour de la résurrection. On contrarie à la fois, la parole divine, le dogme, la tradition, la liturgie funéraire, en faisant du cimetière un lieu de passage où l'on jette « comme une chose de nul prix, les corps des défunts (1) ».

Sous l'aiguillon du progrès, le pape Benoît XIV a consenti à abroger un décret de Boniface VIII qui dénonçait l'autopsie comme « un crime, un abus d'odieuse barbarie » ; de même, la papauté doit, aujourd'hui s'incliner devant le vœu des populations, inscrit, pour des raisons supérieures, dans la loi civile, en retractant ses récentes déclarations « contre l'usage païen, le détestable usage de la crémation ».

---

(1) Saint-Augustin, *Civitas Dei*, lib. I, cap. XIII.

IV. — *La crémation devant le judaïsme.*

De même que le catholicisme, le judaïsme reproche à la crémation d'attenter à la sentence divine, au dogme de la résurrection et à ses traditions. Pour écarter ce dernier chef d'accusation, il nous suffira de signaler la fragilité et la puériorité des textes bibliques sur lesquels il a été étayé. Tandis que selon certains commentateurs de ces textes on a brûlé les cadavres de divers rois de Juda et d'Israël, selon d'autres, on se serait borné à brûler sur la tombe des rois, en vertu d'un usage constant, des parfums et des objets mobiliers. La différence d'interprétation vient de ce qu'on a confondu les verbes hébraïques « brûler quelqu'un » et « brûler en l'honneur de quelqu'un ». Dès lors, selon l'interprétation adoptée, on peut tirer, au nom des traditions juives, des conclusions favorables ou contraires à la crémation. Les mêmes doutes s'élèvent relativement à *la peine du feu* qui est inscrite, dans le code mosaïque, au nombre des supplices juridiques. Pour se permettre d'avancer que la peine du feu, autrement dit la crémation, étant autorisée à l'égard des criminels pourrait être étendue à l'humanité toute entière, cette grande criminelle, il ne faut, paraît-il, nullement entendre l'expression, feu du ciel!

Dans une savante étude publiée récemment, M. le grand rabbin, Michel A. Weill, a démontré que cette pénalité, ainsi que *le feu du ciel* lancé contre certains coupables avaient pour effet de détruire l'âme, le principe vital, et non le corps (1). S'il en est vraiment ainsi, comment peut-on nous expliquer que pour appliquer la peine du feu, on enfonçait le condamné dans le sable jusqu'au cou pour l'empêcher de remuer, puis, qu'on lui ouvrait la bouche, de force, pour y introduire une mèche allumée... Il nous semble, plutôt, que les bûchers de l'inquisition étaient à la fois expéditifs et doux à côté du supplice judaïque. — L'emploi, dans l'écriture sainte de l'expression de « pécheurs ayant péché par l'âme », du verbe « mourir » au lieu de « brûler », l'interprétation faite par une des lumières du Talmud, du commandement : « Aime ton prochain comme toi-même », dans le sens de la suppression de tout supplice raffiné, n'ont rien de probant en faveur du principe de la combustion interne accompagnée de la conservation externe. Si même nous étions disposés à croire au

(1) De la crémation envisagée au point de vue de la doctrine et des traditions du judaïsme (*L'Univers israélite* 1887-88, n° 5 à 11.)



surnaturel, nous pourrions décliner ces motifs en rappelant seulement que les plus doctes talmudistes n'ont pu se mettre d'accord sur l'interprétation de la fameuse prophétie d'Isaïe, relative à la destruction de l'armée de Sennacherib. Les uns, ont dit que les soldats de Sennacherib avaient été brûlés « sous leur vêtement, sous leur uniforme » tandis que les autres ont prétendu qu'ils avaient été brûlés « sous leur corps ». La première explication, seule plausible, ayant pour elle deux auteurs sur trois, il nous semble que M. le grand rabbin Weill, qui tient pour la crémation interne, est bien sévère quand il taxe « d'esprits superficiels » ceux qui n'agrément pas « cette exégèse singulière en apparence ».

Les traditions juives veulent aussi que le cadavre demeure hanté par l'âme pendant un temps, sept jours ou onze mois, que l'on n'est pas encore arrivé à préciser. — Pendant ce temps, d'après le Talmud, « le cadavre est aussi sensible à la piqûre des vers que l'est le corps vivant à la piqûre d'une aiguille », il subit « la peine du sépulcre ». S'il en est ainsi, la crémation que Dieu n'a pas interdite, adoucirait, singulièrement, le sort des cadavres que l'on suppose doués de survivance, et l'on peut s'étonner de ces paroles d'un rabbin (1). » Quelle cruauté n'y aurait-il pas eu à tourmenter le cadavre humain, soit par l'embaumement, soit par la crémation. C'eût été soumettre le cadavre humain et l'esprit qui l'avait animé à des tortures inouïes et sacrilèges. Le judaïsme traditionnel devait s'y opposer énergiquement ». Cependant, depuis tantôt quarante siècles, le judaïsme n'a cessé d'excuser les embaumements de Jacob et Joseph, en arguant de la nécessité de se conformer aux usages de l'Égypte et de transférer, au loin, sans nuire à la santé publique, le cadavre du patriarche. Aujourd'hui, pour les mêmes raisons, il doit user de la même tolérance à l'égard d'un mode de sépulture que le législateur a jugé nécessaire de remettre en vigueur, pour satisfaire aux lois de l'hygiène !

#### V. — De la crémation au point de vue de l'hygiène.

La crémation s'adjoint heureusement à l'ensemble des mesures adoptées en vue d'assainir les grands centres de population. Elle est basée sur l'emploi du feu, comme les autres mesures d'assainissement sont basées sur l'emploi des autres éléments : l'air, l'eau et la lumière.

---

(1) M. le grand rabbin Mossé. Le Judaïsme. Paris, 1887.

Au début de la campagne ouverte, depuis quelques années, en sa faveur, les hygiénistes Français, influencés par les difficultés médico-légales, se montrèrent extrêmement réservés. En 1876, nous l'avons déjà dit, le conseil d'hygiène publique et de salubrité avait déclaré que la crémation « était une source de dangers plus graves que l'insalubrité reprochée aux cimetières ». Toutefois, il avait, dès lors, reconnu « la possibilité d'obtenir l'incinération des corps sans développement de gaz insalubres et l'avantage de cette incinération sur l'inhumation, dans la fosse commune, au point de vue de l'hygiène ». En 1878, au Congrès international d'hygiène de Paris, la crémation donna lieu à une discussion sommaire entre les docteurs Kuborn, de Bruxelles, Reclam, de Leipzig, Pini, de Milan, Lacassagne (1), de Pietra-Santa et Riant.

En 1880, après le Congrès international de Turin, les hygiénistes Français intervinrent, vigoureusement, par la création de la société pour la propagation de la crémation. C'est à ce moment, que la commission internationale pour la crémation des cadavres fut constituée à Milan, dans le but de faire adopter l'usage de la crémation dans les divers états du monde. MM. Alfred Kœchlin, Émile Muller, Émile Trélat et moi, qui avions l'honneur d'y représenter la France, nous pouvons, aujourd'hui, nous féliciter devant l'étranger de ce que « rendant hommage aux principes de liberté et se conformant aux lois de l'hygiène, la France a fait disparaître les obstacles législatifs qui s'opposaient, chez elle, à la crémation facultative des cadavres. » (2).

Les adeptes de la crémation auraient mauvaise grâce à ne pas reconnaître hautement devant le congrès international d'hygiène de 1889, que les vœux émis, en faveur de leur cause, dans les congrès d'hygiène antérieurs, n'ont pas peu contribué à ce résultat. Au nom, seul, du sentiment et de la liberté, la question de la crémation risquait fort d'échouer ou de longtemps voguer avant d'atterrir, placée sur le terrain scientifique, avec l'appui des hygiénistes les plus distingués du monde entier, son succès était assuré, en dépit de la puissante opposition des fervents de l'inhumation.

En 1881, une commission, dont le nom seul vaut un aveu, la commission d'assainissement des cimetières, proclamait, par l'organe de

---

(1) MM. les D<sup>rs</sup> A. Lacassagne et P. Dubousson ont publié, en 1879, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, un très intéressant article sur la crémation.

(2) Vœu émis par le Congrès international d'hygiène de Genève en 1882.



son rapporteur, M. le Dr du Mesnil, que des cimetières, convenablement installés, ne compromettaient la salubrité ni des eaux souterraines, ni de l'air.

Pour les eaux souterraines, nous en appelons du rapport signé du Mesnil, en 1881 au rapport signé, en 1888, par MM. du Mesnil et Brouardel, pour le comité d'hygiène, alors consulté sur la réglementation que comportait la nouvelle loi sur la liberté des sépultures. Il est dit, en effet, dans un résumé de ce rapport qui a fait, sans être démenti, le tour des bulletins savants : « Si le danger des émanations des cimetières est reconnu, aujourd'hui, par tous, comme chimérique, il n'en est pas de même de la souillure des eaux de la nappe souterraine par les matières organiques qui se détruisent dans le sol. Sur ce point, au contraire, tous les travaux récents invitent à la plus extrême prudence, afin de prévenir les pollutions des nappes aquifères, où la population va chercher l'eau nécessaire à sa consommation. »

Le rapport de 1881, complètement infirmé, quant aux eaux, reçoit ainsi pleine confirmation, quant à l'air. Avant sept années, nous verrons, sans doute, un nouveau rapport qui établira que nous n'avons pas eu tort de proclamer d'emblée le danger des émanations des cimetières. Il ne sert à rien de dire contre nos sens, si sujets qu'ils soient à errer que, grâce à l'emploi des mesures administratives actuellement en vigueur « il ne se produit plus de dégagements d'odeurs méphytiques, *en temps ordinaire*, dans les cimetières. »

Alors qu'on ne possède pas de méthode permettant d'effectuer, d'une façon positive, une analyse bactériologique de l'air, alors qu'on ignore le nombre des colonies bactériennes qui rend l'air d'une impureté intolérable, alors qu'on fait à tâtons le diagnostic des germes pathogènes, il est bien téméraire d'avancer que si même il se produit des émanations désagréables, ces émanations, ces puanteurs sont sans action sur la santé publique. M. Jules Arnould a dit, avec raison : « Ce qui pourrit, pue, est d'un mauvais voisinage. Je ne m'occupe pas tant des schizomicètes ou saprophytes chargés d'accomplir l'œuvre de transformation de la matière organique, que des molécules impalpables, essences ou éthers non définis, qui accusent au loin le phénomène et préviennent les vivants d'avoir à s'en éloigner. Avec ou sans microbes, l'air chargé de ces éléments inconnus à la chimie et au microscope, est un air *septique*, un mauvais air. Je ne sais s'il provoquera la fièvre typhoïde, la diphtérie, le choléra, la peste ou une autre forme déterminée ; mais à coup sûr, il dépri-



mera la vitalité des humains, sera une cause de déchéance organique dans les groupes et de multiplication des décès, quel que soit le mécanisme immédiat de la mort. Voyez la statistique des grandes villes malpropres » (1). Pour conjurer sans conteste, tous ces dangers, il suffit, rien n'est plus aisé aujourd'hui, de brûler le cadavre, source de pestilence, de façon que les fumées résultant de sa combustion soient dénuées de toute odeur. Nous avons toujours posé en fait, sans susciter de sérieuses contradictions, les vertus de la crémation et les vices de l'inhumation au point de vue de la salubrité publique. A cette assertion renouvelée, dans une lettre adressée par M. Kœchlin et moi à M. le Préfet de police, le 17 juillet 1883, le conseil d'hygiène et de salubrité publique consulté répondit, le 17 août suivant, par un rapport de M. Brouardel où la question d'hygiène était à peine effleurée. « *Il n'est pas démontré*, s'est borné à dire le savant doyen de la Faculté de médecine de Paris, que, *une fois inhumé*, un cadavre de cholérique puisse être un agent de propagation de cette maladie. *Nous n'avons pas trouvé une seule observation signalant le fait*. Que le corps soit détruit par le feu ou lentement, par combustion dans le sein de la terre, le résultat définitif *semble donc le même* » (2). En présence de ces déclarations pleines de réticences et émaillées de doutes, n'est-il pas indiqué de recourir à un procédé expéditif de destruction basé sur l'emploi du purificateur par excellence ! Tout est de posséder, dans les centres de population, un nombre suffisant d'appareils collectifs ou autres permettant d'opérer, en un temps minimum, une combustion parfaite.

#### VI. — *La question médico-légale.*

Depuis notre entrée dans la lice, on n'a cessé de nous opposer le rapport du conseil d'Hygiène publique et de salubrité de 1876, sur lequel nous avons déjà eu à nous expliquer. « L'inhumation, y disait-on, présente pour la société des garanties que l'on ne trouve pas dans la crémation, si l'on considère la question au point de vue de la recherche et de la constitution des poisons, dont l'existence n'est souvent soupçonnée que longtemps après le décès.

---

(1) La crémation par M. Jules Arnould. *Extrait du bulletin médical du Nord, Lille 1882.*

(2) Rapport du conseil d'hygiène publique et de salubrité sur une proposition d'établir des appareils crématoires dans les cimetières de Paris en temps d'épidémie (*Paris, Imprimerie Chaix, 1883.*)



En effet, les poisons peuvent, au point de vue qui nous occupe, être divisés en deux classes :

1<sup>o</sup> Les poisons que la crémation ferait disparaître.

2<sup>o</sup> Les poisons qu'elle ne détruirait pas complètement. Dans la première classe se rangent toutes les substances toxiques d'origine organique et, de plus, l'arsenic, le phosphore et le sublimé corrosif, c'est-à-dire les poisons qui sont le plus fréquemment employés. Dans tous les cas d'empoisonnement par une de ces substances, la crémation ferait disparaître toute trace du crime, elle en assurerait l'impunité et, par suite, en encouragerait le renouvellement.

Dans la seconde classe des poisons se rangent les sels de cuivre et de plomb. Le métal pourrait être retrouvé dans les cendres; mais il est bien évident que les intéressés auraient toujours la ressource de disperser ces cendres ou de les remplacer par d'autres; de sorte que dans le second cas, les traces d'un crime seraient généralement aussi faciles à faire disparaître que dans le premier. »

Tandis que les contempteurs de la crémation nous tenaient pour battus par ces objections qui ont été rappelées, en 1883, dans le rapport du conseil d'hygiène relatif à l'établissement d'appareils crématoires à Paris, en temps d'épidémie, nous ne nous sommes pas lassé d'en établir l'inanité.

Pour que les recherches médico-légales fussent entravées, en cas d'empoisonnements à l'aide de substances dont la trace persiste dans les cendres, il aurait fallu, contrairement à ce que nous avons toujours demandé, que les cendres ne fussent pas mises hors de l'atteinte des intéressés. L'arsenic, substance volatile souvent employée, est dénoncé jusque dans les restes les plus calcinés, par l'appareil de Marsh, et le mercure est dénoncé par le cadavre lui-même. D'autre part, les empoisonneurs ne l'ignorent, hélas, pas, les autres poisons minéraux volatils et les alcaloïdes organiques tels que la digitaline, la nicotine, les cantharides, etc., ne se retrouvent pas plus dans le cadavre que dans les cendres. Ainsi que l'a dit M. A. Blatin (1) :

« Il est certain que lorsque le cadavre est incinéré, toute trace des poisons alcaloïdes disparaît avec lui; mais ce qui est certain aussi, c'est que le même phénomène se passe dans l'inhumation, et je vous prie de vouloir bien retenir cet argument, parce que c'est un des

---

(1) Discours prononcé par M. A. Blatin, à la chambre des députés. (*Séance du 30 mars 1886*).

plus sérieux qu'on puisse faire valoir en faveur de l'incinération. Ces poisons sont des substances organiques d'une nature absolument analogue aux éléments de nos tissus ; dès que les phénomènes de l'oxydation commencent dans le cadavre, ces phénomènes se produisent sur les poisons alcaloïdes et les font disparaître. J'ajoute même que ces poisons, qui sont extrêmement solubles, sont généralement absorbés avant même que la victime soit décédée ; ils se localisent dans un certain nombre d'organes, et aussitôt la mort ils ne peuvent plus être retrouvés.

Cela est tellement vrai que, lorsqu'il s'agit de faire des recherches en matière d'empoisonnement par les alcaloïdes, savez-vous comment opèrent les médecins légistes ? Ce n'est point surtout dans le cadavre lui-même qu'ils cherchent les traces de ces poisons, c'est dans les vomissements, dans les déjections, dans les rejets de toute nature dont les malades souillent leurs objets de literie, leurs draps, le sol de la chambre où ils sont couchés. On recueille ces matières, on en fait une solution que l'on injecte, par le procédé hypodermique, à des animaux, et de l'ensemble symptomatologique, de l'allure toxique, on déduit la nature de l'intoxication ; c'est ainsi que l'on a précisé l'emploi de la digitaline dans le procès de La Pommerays. Par conséquent, au point de vue des alcaloïdes, il n'y a pas plus de sécurité avec l'inhumation qu'avec l'incinération, parce que, je le répète, dès qu'un cadavre fermente, les alcaloïdes disparaissent nécessairement. L'objection qu'on fait à ce sujet est donc sans valeur. »

En admettant que les alcaloïdes végétaux puissent être retrouvés dans le cadavre, il faudrait renoncer à affirmer l'empoisonnement par ces substances, crainte de les confondre avec les poisons alcaloïdes encore peu connus, en dépit des beaux travaux de nos savants, tels que les *ptomaines* qui se forment dans les matières organiques en putréfaction et les *leucomaines* qui apparaissent pendant la vie, dans les tissus.

Il n'y a guère plus de seize ans, les plus éminents médecins légistes se refusaient à croire à ces effets de la putréfaction. C'est alors que le savant professeur Selmi, de Bologne, annonça qu'il avait extrait des viscères d'individus que la justice estimait avoir été empoisonnés de même que de ceux d'un individu décédé de mort naturelle, des bases alcaloïdiques auxquelles il donnait le nom de *ptomaines*, qui présentaient les réactions générales des alcaloïdes végétaux, mais ne se rapportaient, franchement, à aucun type connu. En même temps (1872-73), les expériences de M. A. Gautier, professeur à la



faculté de médecine de Paris sur la fibrine humaine pure étaient de nature à lever tous les doutes. En 1881, seulement, M. Gautier émit l'idée que les différents organes de l'économie animale devaient élaborer normalement des alcaloïdes suivant le processus ordinaire de la vie des tissus. Ces importantes découvertes affaiblirent, singulièrement, les arguments des médecins légistes contre la crémation ; les découvertes ultérieures et les inconnues qu'elles laissèrent soupçonner les renversèrent complètement. Chaque jour, on détermine de nouvelles leucomaines qui présentent, dans les divers organes frais, un degré de toxicité différent. De même, chaque jour, en traitant par des procédés très délicats, les différentes parties des cadavres en putréfaction et diverses substances alimentaires animales et végétales dont l'ingestion est suivie d'empoisonnements, on parvient à isoler, à l'état de pureté absolue, et à déterminer la composition d'un certain nombre de ptomaines venéneuses. Mais, chaque jour, aussi, on voit se dresser de nouvelles inconnues ! Actuellement, on se demande, encore, si les ptomaines ne se produisent pas, en tout ou en partie, pendant la vie, autrement dit, si elles ne sont pas des leucomaines. On sait, pour ne citer qu'un fait, que la salive renferme un poison de la nature des ptomaines, mais on ne parvient pas à l'isoler. Hier, encore, on ignorait l'existence d'alcaloïdes très toxiques dans les sécrétions de toute nature de l'homme au travers desquelles les médecins-légistes allaient rechercher les traces de poisons alcaloïdes. Dans ces conditions, on le voit, la sécurité de la société n'exige, nullement, que toute crémation soit précédée de l'autopsie du cadavre et de l'expertise chimique des ses organes essentiels, ainsi que le prétendait, en 1876, le conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Dans deux rapports adoptés, à l'unanimité, par ce conseil, le rapporteur, M. Brouardel, a apporté, lui-même, de nouvelles charges contre les recherches médico-légales. Dans celui de 1883, sur l'emploi de la crémation en temps d'épidémie, il a déclaré que, si même une expertise, rendue obligatoire, dénonçait la trace de poison, il serait nécessaire d'ouvrir une enquête, auprès de la famille, à l'effet de savoir si, dans les derniers temps de sa vie, le défunt n'avait pas absorbé quelques médicaments toxique. Reconnaisant, sans doute, qu'une telle enquête n'aboutirait le plus souvent à aucun résultat, soit que le malade eût tenu son affection secrète à sa famille ou même que la famille fût intéressée à laisser ignorer la nature de cette affection, il a demandé peu après au conseil d'hygiène, « d'émettre le vœu qu'une commission fût chargée de rechercher dans quelle me-



sure on pourrait retrouver dans ces cadavres, les traces des médicaments ingérés pendant la vie; si, par exemple, on arriverait dans les analyses viscérales à distinguer, peut-être par des localisations spéciales, ces ingestions thérapeutiques nécessairement très lentes, des ingestions en général plus rapides qui accompagnent les intoxications provoquées (1) ».

A la question des poisons alcaloïdes des cadavres, se joint donc, avec nombre d'autres, celle des intoxications thérapeutiques. La médecine légale fourmille de tant d'inconnues, qu'il est inadmissible d'interdire ou seulement d'entraver en son nom, un mode quelconque de sépulture. Tel a été l'avis de la commission nommée le 1<sup>er</sup> février 1888, par M. le Ministre de l'intérieur, à l'effet d'élaborer le projet de réglemeut d'administration publique relatif à la crémation. Cette commission comprenait MM. Ed. Labiche et Georges Martin, sénateurs; Chevandier, Bourneville et Blatin, députés; Hovelacque et Chassaing, conseillers municipaux; Brouardel et Proust, membres du comité consultatif d'hygiène publique de France; le directeur des affaires civiles au ministère de la justice; Bernard, procureur de la République à Paris; le préfet de la Seine; le préfet de police; F. Duval, conseiller d'État; Monod, directeur de l'Assistance publique et des institutions de prévoyance au ministère de l'intérieur. Une sous-commission composée de MM. Bourneville, Brouardel, Chassaing, Labiche et Poubelle, préfet de la Seine, auxquels avaient été adjoints comme collaborateurs, M. Muteau, attaché à la direction de l'assistance publique au ministère de l'intérieur; M. Mesnant, sous-directeur des affaires municipales à la préfecture de la Seine; M. Le Roux, chef de division et M. Caffort, chef de bureau, fit adopter par la commission, le 12 juillet 1888, une réglementation présentant quelque analogie avec celle qui est en vigueur, sans inconvénients, depuis plusieurs années, en Italie. S'inspirant de la pensée du législateur qui n'a pas octroyé la crémation pour qu'un réglemeut en rendit l'exercice impraticable, par un surcroît de précautions, la commission a rejeté l'embuche de l'enquête médico-légale préalable, elle a imposé un ensemble de dispositions simples qui assurent, largement, la sécurité de la société. Ces dispositions légèrement révisées par le Conseil d'État figurent au titre III (*de l'incinération*), du décret du 27 avril 1889.

(1) Rapport du conseil d'hygiène publique et de salubrité, sur l'utilité qu'il y aurait à autoriser la crémation des corps ayant servi à des études anatomiques. Paris, Imprimerie Chaix, 1884.



Nous en détachons les articles suivants :

« ART. 16. — Aucun appareil crématoire ne peut être mis en usage sans une autorisation du préfet accordée après avis du conseil d'hygiène.

ART. 17. — Toute incinération est faite sous la surveillance de l'autorité municipale. Elle doit être préalablement autorisée par l'officier de l'état civil du lieu du décès, qui ne peut donner cette autorisation que sur le vu des pièces suivantes :

1° Une demande écrite du membre de la famille ou de toute autre personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles; cette demande indiquera le lieu où doit s'effectuer l'incinération;

2° Un certificat du médecin traitant affirmant que la mort est le résultat d'une cause naturelle;

3° Le rapport d'un médecin assermenté commis par l'officier de l'état civil pour vérifier les causes du décès.

A défaut du certificat d'un médecin traitant, le médecin assermenté doit procéder à une enquête sommaire dont il consignera les résultats dans son rapport.

Dans aucun cas, l'autorisation ne peut être accordée que si le médecin assermenté certifie que la mort est due à une cause naturelle. (1)

ART. 18. — Si l'incinération doit être faite dans une autre commune que celle où le décès a eu lieu, il doit en outre être justifié de l'autorisation de transporter le corps conformément à l'art. 4.

ART. 19. — La réception du corps et son incinération sont constatées par un procès-verbal qui est transmis à l'autorité municipale.

ART. 20. — Les cendres ne peuvent être déposées, même à titre provisoire, que dans des lieux de sépulture régulièrement établis.

Toutefois, les dispositions des art. 12 à 15 ne sont pas applicables à ces dépôts.

---

(1) L'instruction de la préfecture de la Seine sur les formalités à remplir pour les incinérations à Paris, renferme les renseignements suivants : la demande adressée au maire doit être libellée sur papier timbré. La mairie se charge de faire prévenir le médecin qui, aux termes de la loi, doit procéder à une contre-visite du corps de la personne décédée; elle remet au déclarant un bulletin qui doit être porté sans délai à l'administration centrale qui fixe le jour et l'heure de l'incinération, d'accord avec la famille et en tenant compte des nécessités du service.

ART. 21. — Les cendres ne peuvent être déplacées qu'en vertu d'une permission de l'autorité municipale ».

On ne pouvait donner plus ample satisfaction aux demandes formulées, dès sa fondation, par la société pour la propagation de la crémation ; on ne pouvait moins régler ; au public, maintenant, à témoigner ses préférences !

---



# INDEX

## A

Edmond About, 9.  
O. André, 19.  
Jules Arnould, 9, 41.  
Saint Augustin, 36, 37.

## B

Ballue, 13.  
Barse, 15.  
Bartel, 22, 24, 29.  
Baube, 7.  
Benoit XIV, 37.  
Béral, 9.  
Bernard, 46.  
Georges Berry, 13.  
Paul Bert, 11.  
Augustin Bertani, 6.  
Bischofsheim, 11.  
Blatin, 13, 14, 43, 46.  
Boniface VIII, 37.  
Bossuet, 32.  
Bouchardat, 7.  
Bourry, 16.  
Dr Bourneville, 7, 8, 9, 12, 13, 46.  
Boussingault, 7.  
Emile Brelay, 11.  
Brisson, 8.  
Brouardel, 13, 41, 45, 46.

## C

Cadet, 6, 7, 9, 15.  
Caffort, 46.  
Cambry, 4, 15.  
Camescasse, 12.  
J. Carret, 13.  
Pierre Castiglioni, 6.  
Cazot, 7.  
Chantagrel, 13.  
Chapelle, 22.  
Dr Chassaing, 13, 15, 16, 23, 24, 29,  
30, 32, 46.  
Chesnelong, 14.  
Chevandier, 45.  
Constans, 7, 11.  
Dr Cornil, 9.  
Creteur, 5.

## D

Degouve-Denuncques, 7.  
Delcominète, 9.  
Deligny, 7.  
Desmons, 13.  
Devade, 13.  
Comte de Douville-Maillefeu, 11, 13.

Dr G. Dubouisson, 40.  
Duchasseint, 13.  
Ducoudray, 13.  
Dr Du Mesnil, 9, 41.  
Dupré-Geneste, 5.  
Durand-Claye, 9.  
Emile Durier, 10.  
Ferdinand Duval, 6.  
F. Duval, 46.

## F

Fernand Faure, 14.  
Feydeau, 7.  
Fichet, 15.  
Dr Fieuza, 9.  
Formigé, 22, 23, 29.  
Ch. Fouquet, 9, 11.  
Fradet, 18, 25.  
Mgr Freppel, 14, 36.  
Comte Frochet, 5.

## G

Dr Galard, 7.  
Gambetta, 11.  
Gastellier, 13.  
Dr A. Gautier, 44.  
De Gavardie, 14.  
Goblet, 13, 14.  
Gomot, 12.  
Gorini, 18.  
Goubaux, 13.  
Guichard, 17, 23, 24.

## H

Haguenot, 4.  
Baron Haussmann, 6.  
Armand Hayem, 9.  
De Hérédia, 8, 11.  
Héroid, 6.  
Hervieux, 13.  
Hovelacque, 46.  
G. A. Hubbard, 13.  
Hudelo, 9.

## I

Isaïe, 39.

## J

Jacob, 39.  
E. Jamais, 13.  
Joseph, 39.

## K

Alfred Koechlin, 9, 40, 42.  
Dr Kuborn, 40.

**L**

Émile Labiche, 14, 46.  
 Dr Lacassagne, 9, 40.  
 Sigismond Lacroix, 8.  
 Dr Ladreit de Lacharrière, 7.  
 Anatole de La Forge, 11.  
 De Lagénardière, 15.  
 Lamouroux, 8.  
 De La Pommerays, 44.  
 Baron Larrey, 6.  
 Dr A. Layet, 9.  
 Legouest, 13.  
 Legrand d'Aussy, 4.  
 Léon XIII, 36.  
 Lerolle, 13.  
 Le Roux, 46.  
 Level, 7.  
 Linder, 13.  
 Dr Liouville, 11.  
 Charles Loiseau, 7.  
 Lyonnais, 13.

**M**

Jean Macé, 8.  
 De Mahy, 13.  
 Mallet, 7.  
 Maret-Leriche, 8.  
 H. Marini, 22.  
 Dr Marmottan, 11.  
 Marsh, 43.  
 Georges Martin, 4, 46.  
 Félix Mathé, 13.  
 Henri Mathé, 13.  
 Mesnant, 46.  
 Michelin, 13.  
 Michou, 11.  
 Millerand, 13.  
 Minatius Félix, 36.  
 Monod, 46.  
 Monteil, 13.  
 S. Morin, 7, 8, 9, 10.  
 Mossé, 39.  
 Motheré, 7.  
 Veuve Moussart, 24.  
 Émile Muller, 9, 15, 40.  
 Muteau, 46.

**N**

Martin Nadand, 11.  
 Max de Nansouty, 15, 17.  
 Dr H. Napias, 7, 9.

Maxime Napias, 8, 10.  
 Navarre, 13.  
 Normand, 9.

**P**

Pajot, 13.  
 Paris, 14.  
 Frédéric Passy, 11, 13, 14, 32.  
 Ch. Patin, 13.  
 Péligot, 13.  
 Pelletier, 7.  
 Paul Casimir-Périer, 11, 12, 13.  
 Piat, 19.  
 Dr de Pietra-Santa, 7, 8, 15, 17, 40.  
 Dr G. Pini, 4, 40.  
 Poubelle, 46.  
 Poujade, 11.  
 De Pressensé, 14.  
 Proust, 46.

**R**

Reclam, 40.  
 Tony-Révillon, 11.  
 Dr A. Riant, 7, 40.  
 Alfred Riche, 13.  
 Rouzé, 13.

**S**

Schœlcher, 14.  
 Selmi, 44.  
 Sennacherib, 38.  
 Siemens, 15, 23.  
 Simoneau, 13.

**T**

Tassin, 11.  
 Tertullien, 32.  
 Toisoul, 18, 25.  
 Trébuchet, 9.  
 Émile Trélat, 9, 40.  
 Troost, 7.

**V**

Vacher, 13.  
 Dr Vallin, 9.  
 Venini, 17.  
 Vernhes, 11.  
 Viger, 13.  
 Villain, 11.  
 Viollet-Leduc, 7.

**W**

Michel A. Weill, 38, 39.



# TABLE

---

## PREMIÈRE PARTIE

### HISTORIQUE

I. L'ère révolutionnaire.....	3
II. 1814 et 1870.....	5
III. 1874 à 1880.....	6
IV. Fondation de la Société pour la propagation de la crémation en 1880. La liberté de la crémation en 1889.....	9

## DEUXIÈME PARTIE

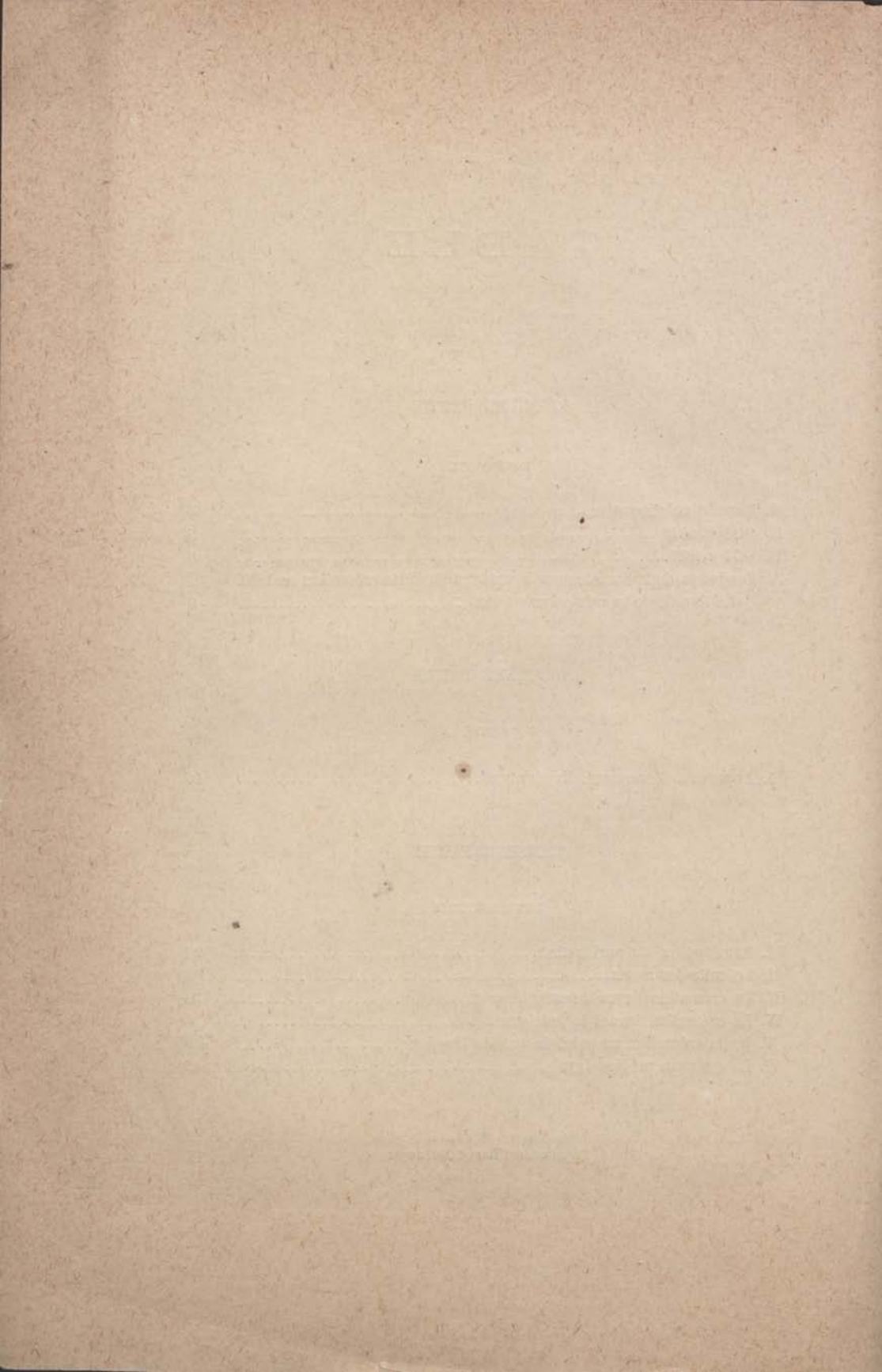
### LA PRATIQUE

I. Appareils. Monument. Expériences.....	14
--	----

## TROISIÈME PARTIE

### LES OBJECTIONS

I. Putréfaction ou purification.....	32
II. Le culte des morts.....	34
III. La crémation devant le catholicisme.....	35
IV. La crémation devant le judaïsme.....	38
V. De la crémation au point de vue de l'hygiène.....	39
VI. La question médico-légale.....	42





HIS GRACE THE ARCHBISHOP OF CANTEBURY  
 HIS GRACE THE ARCHBISHOP OF YORK  
**TRANSACTIONS**  
 OF THE  
 THE VERY REV. THE DEAN OF YORK  
**CHURCH OF ENGLAND**  
**BURIAL, FUNERAL, AND MOURNING**

THE  
**REFORM ASSOCIATION.**  
 DURING THE YEAR 1880.

OFFICE:  
**Church House, Westminster, S.W.**

YORK:  
**COULTAS & VOLANS, PRINTERS, KING STREET.**  
 1881.

**Presidents:**

HIS GRACE THE ARCHBISHOP OF CANTERBURY.  
HIS GRACE THE ARCHBISHOP OF YORK.

**Chairman of the Council:**

THE LORD BISHOP OF WAKEFIELD.

**Vice-Chairman of the Council:**

PROFESSOR FLOWER, C.B.,  
Past President of the British Association for the Advancement of Science.

**Chairman of Executive Committee:**

THE VERY REV. THE DEAN OF YORK.

**Hon. Treasurer:**

MR. F. J. MUNBY, WHIXLEY, YORK.

**Bankers:**

THE NATIONAL PROVINCIAL BANK OF ENGLAND.  
(Account with York Branch.)

**Hon. Secretary:**

REV. F. LAWRENCE, WESTOW VICARAGE, YORK.

**Hon. Consulting Counsel:**

MR. A. SINGTON, 4, HARCOURT BUILDINGS, TEMPLE, E.C.

**Hon. Auditor:**

MR. FRED SCOTT, 44, JOHN DALTON STREET, MANCHESTER.

**Hon. Local Secretaries:**

REV. E. PRESTON ANDERSON, S. Simon's Rectory, Manchester.  
REV. J. W. CHALLENGER, Cathedral, Manchester.  
CANON DU BONLAY, Newlyn, Cornwall.  
MR. H. W. HIPWELL, 17, Hilldrop Crescent, N.  
REV. E. E. KELLY, Eartham Vicarage, Chichester.  
REV. R. B. L. EXTON, 49, Lillieshall Rd., S.W.  
REV. E. H. L. REEVE, S. Botolph's, Colchester, and others.

**Executive Committee:**

THE DEAN OF MANCHESTER. THE ARCHDEACON OF HALIFAX.  
THE WORSHIPFUL CHANCELLOR ESPIN.  
GENERAL LOWRY, C.B. CANON BARKER.  
CANON ERSKINE CLARKE. CANON HICKS. REV. G. A. M. HOW.  
REV. R. B. RANSFORD. DR. ALFRED SEATON.  
PROF. WILLIAM R. SMITH.  
REV. A. TANNER. REV. H. W. WEBB-PEPLOE.  
THE OFFICERS AND LOCAL HON. SECS.



## ANNUAL MEETING,

1891.

The 13th Annual Meeting was held, by the kind permission of His Grace the Duke of Westminster, at Grosvenor House, on Tuesday, June 2nd. Among those who had expressed regret at being unable to be present were the Duchess of Portland, the Countess of Wharcliffe, the Lady Hastings, the Lady Fredk. Cavendish, the Hon. Mrs. Talbot, Lady Knightley, Mrs. W. E. Gladstone, Sir A. K. Rollitt, LL.D., M.P., Surg.-Gen. Sir Jos. Fayer, M.D., Canon Scott-Holland, Rev. W. H. Barlow, B.D., R.D., Rev. F. Hayward Joyce, R.D., Rev. F. J. Kitto, R.D., Rev. J. H. Snowden, R.D., Rev. F. W. Kingsford, R.D., Rev. David Anderson, R.D., Rev. J. Macarthur, Rev. A. Wilson, Rev. R. Milburn Blakiston, Dr. F. de Havilland Hall, Dr. C. M. Campbell, Dr. E. Hayward, Dr. Norman Kerr, Dr. J. E. Squire, Dr. W. Squire, and Dr. W. Sinclair Thompson.

Among many letters which had been received were the following: from The Earl of Essex, "Pray believe me that my opinions are what they have ever been as to the folly, not to say wickedness, of showy and expensive funerals, as will be seen when my own time comes."

From Mrs. Gladstone, "Mr. Gladstone and I greatly sympathize in the Burial, Funeral, and Mourning Reform movement."

The Chair was taken by the Bishop of London in the unavoidable absence of His Grace the Duke of Westminster, K.G.

Canon BARKER, presented a report of the official visit paid by the Council to the London Necropolis at Brookwood, to inspect the "Earth to Earth" mode of burial practised there. He said that the Society favoured the "earth to earth" system practised at the Necropolis. The object of burial was to dissipate the remains as speedily as possible, and, according to the rubrics of the Church, as well as to the old customs in the country, the body should be placed in the earth without being enveloped in a coffin. He thought there was really a want of reverence in burying a body in such a way that it would remain in a permanent state of putrefaction in an oak or other coffin. By a proper mode of burial, the cemeteries, which were so soon choked by the present system, would be available for many generations.

The Hon. Sec. presented the Annual Report.

The Hon. GEORGE WALDEGRAVE LESLIE, in moving the adoption of the report, said that the subject of the better disposal of the dead was one of the first importance. He had himself witnessed the unearthing of bodies in a disused churchyard, which was inconceivably shocking.

Professor FLOWER, C.B., Ex-President of the British Association for the Advancement of Science, in seconding the resolution, said that the fallacy underlying public opinion respecting death and burial, was that their personal identity consisted in the material particles of which their body had been constituted at any particular moment but which were really always changing. Arrangements ought to be made for burial, in the time of good health. In case of death from an infectious disease the use of charcoal was desirable. Simple earth-to-earth burial was proved to be efficacious from the fact that on one occasion when he had dug up a whale, which had been buried three years before, he found nothing but the skeleton.

The Adoption of the Report was carried.

The Bishop of London, in moving the first resolution, "It is desirable that the Church, whose officers in every



parish have exceptional opportunities of promoting sanitary laws, should endeavour to bring back the nation to a mode of burial which answers to the requirements of those laws," said the practice of putting a body into a coffin was comparatively modern, and was obviously founded upon the superstition that the body to be raised hereafter would consist of the same particles as that which was interred. They forgot the difference which S. Paul drew between the natural and spiritual body. How the body would rise they could not say. It was enough for them to rest assured that it would rise in such a form as to be recognizable, yet no longer subject to the same material influences. Preserving the material parts of the body was a mere superstition. Sufficient attention had not been paid to the difference between our Lord's body after He had risen from the grave, and before. He did not advocate reverting to the old system of handing the body down into the grave in a shroud, but all reasonable demands of sentiment and respect for the dead would be met by the use of papier maché coffins, which dissolve very soon after being placed in proper soil.

The Archdeacon of London seconded the resolution, which was carried. In the course of his remarks, he said that many prejudices existed on the subject of burial which it was in the power of the clergy to remove. The most important was that which had been already mentioned by the Bishop and Professor Flower. There was an idea that whatever particles their bodies contained at the close of life, no matter how often they had changed them before, it was on these particles they depended for their future existence and identity in the resurrection. This was altogether to neglect the words of St. Paul—"It is sown a natural body, it is raised a spiritual body," that is, a psychical body and a pneumatical body. In support of what the Bishop had said, he would read an extract from a trustworthy person upon that passage. "The natural soul is that by means of which our spiritual part is linked to a physical life, a life of impulse

and sensation, dependent for its nourishment upon a world of sense. The bodily organism corresponding to this, and determined by it, is precisely on this account made dependent upon this outward world, and is affected by it; and by reason of it, it is exposed to all that which S. Paul has justly expressed by the words corruption, dishonour, and weakness, of which death is the catastrophe. The nature of the spirit is, on the contrary, a free supramundane life of light and love in God; and the spiritual body is an organisation suited to its character, being lifted up above all dependence on the outward world, and the consequences following from it, and displays itself in incorruption, glory, and power." Nor did he think that sufficient attention was paid to the words which were given of the different accounts of Christ's appearances after the resurrection, which showed that His natural or psychical body was becoming continually more and more changed, till at the end of forty days it became the purest spiritual body, and disappeared in a cloud of glory.

Another prejudice which the clergy would do well to interest themselves in removing was one that affected very largely the poor, the notion that the more that was spent the more were the dead honoured. Everyone would remember the powerful and graphic description in Charles Dickens' novel, 'Martin Chuzzlewit,' of the expensive funeral which Jonas Chuzzlewit provided for his father whom he thought he had poisoned; he wished to divert suspicion by this empty and venal display. The proper way to honour the dead was by cherishing their memory, imitating their good examples, and carrying on any work which they might have left incomplete.

The third delusion which also seriously affected the health and comfort of the poor was the supposition that the longer the body was kept the greater the affection shown. This, in the small tenements of the poor, was a very serious evil, and the fact was really the reverse. For it was the



opposite of respect for the dead to retain the poor corrupt remains above ground until they became prejudicial, unwholesome, and unpleasant for the survivors.

There was another evil from which the Church suffered much, the fact that in some consecrated burial grounds the fees were higher than in those which were unconsecrated. This was an inequality which the Church would do well to remove, for it was hard for the poor, if they had lived in the faith of their fathers, to be induced, by a matter of more expense, to lay their dead apart from those of their own Church. And in some cases the undertaker performing the funeral for an inclusive fee, benefited pecuniarily by the transaction.

One practical outcome of this discussion would be the formation of a Burial Company for the poor of London, established on commercial principles, by those who were experts in these matters. This would be a revival of what was done in earlier days by the Burial Guilds and officers of the Church. Three important advantages would accrue:— (1) cheapness; (2) proper sanitary regulations; (3) more fitting religious ideas. Where vast numbers of the poor lived in one or two rooms, it would be part of the business of such a Company to provide in every crowded parish a fitting Mortuary Chamber.

Modern Christians had gone very far from the thoughts and customs of the early Christians on this subject. Funerals in primitive times were more like triumphal processions than dismal obsequies. Instead of the funeral cypress of the Greeks and Romans, they carried branches of palm and olive, as tokens of victory. As symbols of immortality they placed on the coffin, leaves of evergreen and ivy. As the expression of Christian joy they carried lighted lamps and torches; while as in a Roman triumph, fragrant incense was scattered around. Instead of marching in silence, they chanted hymns of hope and gladness.—‘How dear in the sight of the Lord is the death of His Saints;’ Turn again to thy rest, oh!

my soul, for the Lord hath rewarded thee; The souls of the righteous are in the hand of God.' How different from our silence, and signs of mourning and woe!

The Society was fortunate in having in its Honorary Secretary an enthusiast, who for fifteen years had been ventilating this question, and who had already achieved so much. It would be well if the authorities of the Church, the Bishops and Archdeacons, would advocate some of these changes of sentiment and practice in their charges, and if the clergy would press them in their sermons, addresses, and writings."

Her Grace the Duchess of Westminster proposed, and Miss Rose Adams, Secretary of the Ladies' Sanitary Association, seconded the following resolution, which was carried: "This meeting appeals to the women of England to encourage the observance of simplicity and economy in all burial, funeral and mourning observances,"

DR. G. V. POORE, F.R.C.P., in moving the 3rd Resolution:—"Inasmuch as enclosing a corruptible body in an imperishable coffin, and excluding from it the purifying influences of earth and air, causes the generation of poisonous gases, which no hermetical sealing can permanently restrain, it is in the highest degree expedient to adopt a simple and actual 'Earth to earth' mode of burial, with all necessary sanitary precautions,"—said that he should limit himself to the scientific aspect of the problems involved. That mode of burial which was right scientifically, would be the most seemly, the safest, and the most economical. The best thing to do with a dead body was to bury it in the earth so that the body and the earth were in contact. The words used at the act of committal, "Earth to earth, ashes to ashes, dust to dust," and the rubrics of the Burial Service "while the body is being made ready to be laid in the earth" and "while the earth is being cast upon the body by some standing by," should not be made a mockery.

The power of the earth to consume and assimilate organic matter was marvellous, a power which was due to



the fact that the earth, especially in its upper strata, was alive, and teemed with saprophytic fungi, and other low minute organisms, which literally consumed the body, turning the nitrogenous tissues into nitrates, which in their turn became the food of plants.

In order that this process might go on without harm to the living, there must be a due proportion between the earth and the body. The body should be buried not too deeply and should be surrounded with earth. The practice of placing bodies one above another, and in close contact, in order that Cemetery companies might pay big dividends, ought to be disallowed. Every dead body should have its own grave. In these conditions the body would be quickly changed into humus, without the possibility of its infecting either the air above, the earth, or the water which percolates through it, for it had, he thought, been conclusively shewn that earth (the fertile soil or humus) was the most efficient filter conceivable.

Given the necessary ground, this mode of burial was the cheapest possible, since the digging of the grave, transporting the body to it, and the simple readily-perishable material in which the body was enveloped, were the only sources of expense. And, with regard to the notion that to bury the dead in a single layer was impracticable, because of the impossibility of finding sufficient ground, he would submit that those who entertained that notion had not thought the matter out. The earth properly treated was insatiable, and would consume as much organic matter as was given to it. Further, "its appetite doth grow by what it feeds on;" the more organic matter given to it, the more it would consume: provided always that means were secured for the consumption of the nitrates which were formed, as he had said, by the action of the minute organisms. Such consumption could be effected by forest trees planted in the earth above the corpse. A tomb-stone which kept light and air from the soil was unscientific. If

the dead were buried in a single layer, and the graves were planted with trees, in a very few years the earth would become ready to receive a second body, and the first body would be represented by a tree to yield shade in summer and in winter, fire. This was the only form of cremation which he advocated, a secondary cremation by which the dead provided fuel for the living, instead of the living being taxed to find fuel to burn the dead. And there was, he thought, as much beauty in flowers and trees and shrubs, as in the gaunt and vulgar masonry which disfigured so many burial grounds. "Lay her i' the earth," says Laertes of Ophelia, "and from her fair and unpolluted flesh may violets spring."

The scientific mode of burial which he advocated was not only both safe and economical, but was also capable of being made of real and lasting service to the living. There was much need in all large towns, of ample "lung spaces," as they were called. The over-crowding of houses in towns was just now the greatest of all sanitary evils, and bid fair to more than counteract the sanitary efforts which had been made in other directions. Burial places conducted on scientific principles, might be made available for use as such "lung spaces." All knew of the use which had been made in recent years of the old London Burial Grounds. Though the mode of burial practised in them had been flagrantly bad, yet the great benefit they had now become, outweighed the evil. It was universally admitted that large towns should have their open spaces; why should not such open spaces be used as Cemeteries for the proper and reverent disposal of the dead, and the comfort and well-being of the living?

But some might take exception to his views as to what constituted scientific and therefore safe and economical burial. Let, then, the whole question be made one of calm experiment. It was a subject which needed careful study. A real and proper understanding of the matter could be arrived at only by a painstaking investigation of the secrets of



nature, as revealed in the course of experiments with different soils, and different depths of burial.

The Worshipful Chancellor Harold Browne, seconded the resolution.

Sir F. G. Milner, Bart., M.P., in supporting the resolution, said that he had watched the progress of this Society year by year, and had noted the great good accomplished by it. Its founder and mainspring had been its present Hon. Sec. He earnestly appealed for more pecuniary support to liberate the Hon. Sec. from the strain of having to spend much of his energies in securing the necessary funds.

The resolution was carried.

Dr. Wynter Blyth who moved the last resolution that "In view of the contemplated memorial to be presented by this Association to the Government, this meeting desires to express the opinion that the fresh legislation recommended by the Society, is a matter of urgent necessity in the interest of the public health," said that the question of burial reform, and the aid to be derived from legislation could not be looked at entirely from the point of view of a sanitarian; the questions of custom, of decency, and of reverence intervened. Looked at solely from the view of destroying so much animal matter, cremation was by far the best method, but cremationists were not likely in this generation to gain the adhesion of the great masses of the people, who would prefer to follow the course of past generations and mingle their ashes with the earth. This being the fact, although something had been done to remedy the ghastly state of things that within living memory prevailed, there still remained much to be done, and it might be authoritatively stated that the existing burial laws of this country were far behind the statutes which regulated other details of sanitary administration. No doubt the whole subject required scientific investigation. A beginning had already been made. Pettenkofer and Hoffman's researches in Stuttgart (1881) were of great value. In the volume issued

by the Imperial Hygienic Laboratories of Berlin, was a valuable treatise by Dr. Petron upon the fate of infectious particles of dead bodies buried under different conditions, *e.g.* in earth, or enclosed in wooden or in air-tight coffins. There was also a research by the Massachusetts Board of Health, on the composition of the water of wells in the neighbourhood of graveyards. Though these researches had been of the most laborious description, and though the conclusion might be drawn from them that water might be polluted from graves, and that infection in air-tight coffins endured long, yet they were in the main not conclusive. What was required was an exact determination of the gases in the ground of crowded cemeteries, how far cemeteries influenced adjacent water supplies, and how far the soil itself contained micro-organisms inimical to life or health. Such researches might well occupy an Institution such as the College of State Medicine, and if supplied with the necessary funds by Government Grant or otherwise, the Council of that Institution would doubtless take the matter up, and in course of time afford more exact data for the consideration of this subject, than were now possessed."

The motion was seconded by Mr. Sington (Hon. Consulting Counsel to the Association), and was carried.

The proceedings terminated with a vote of thanks to His Grace The Duke of Westminster, K.G., and the Chairman, moved by the Earl Fortescue, and seconded by Mr. Edmund S. Hanbury, which was carried unanimously.



## ANNUAL REPORT.

The Council in presenting their thirteenth annual report have the satisfaction of recording the receipt of a letter from Sir Francis Knollys on behalf of His Royal Highness the Prince of Wales, for which they desire to express their sincere thanks. The letter was as follows :—

“ I am desired by His Royal Highness the Prince of Wales, to acknowledge the receipt of your communication, and to state, in reply, that he trusts the Burial Reform advocated by your Society may be speedily carried into effect, and that in view of the rapidly-increasing population of the kingdom, the present system of burying the dead may be exchanged for one more in accordance with the requirements of the age, and the sanitary interests of the community.”

### OBITUARY.

Since the issue of its last report, the Association has lost by death two of its most distinguished and influential supporters, viz., Archbishop Thomson and Archbishop Magee. The former was the first President of the Society, and for some years gave powerful aid in promoting most of its successful work. The latter had almost from the foundation of the Association been one of its Patrons, as Bishop of Peterborough, and on his translation to the Northern Archbishopric became Joint-President with the Archbishop of Canterbury, in succession to Dr. Thomson. Very shortly before his death he wrote the following letter :—

“ I have much pleasure in accepting the office of Joint-President with the Archbishop of Canterbury, of the Church

of England Funeral Reform Association. I have already on previous occasions expressed my entire sympathy with its objects, and I am glad of this opportunity to do so again."

The Council desire to record their sorrow at the loss sustained, not only by the Association, but the Church generally, by the death of both prelates.

#### LEGISLATION.

The Council once more urge the imperative need of fresh legislation. The interment of a dead body is often delayed so long that the use of an expensive, strong, and practically imperishable coffin is indispensable, with all the obvious consequent evils. The true principle for the burial of the dead, viz:—that the burial be timely and in some readily perishable coffin, in suitable and sufficient earth, so as not to imperil the public health, is not yet generally recognized.

It is the opinion of the Council that to make a start in the right direction, the control over all burial grounds should be centred in that Department of the Executive which has for its primary object the conserving of the public health. Such concentration is at present the Society's chief aim. This accomplished, it proposes to press for an Act of Parliament, which shall not only limit the period of the retention of the body above ground, but also forbid the use of strong coffins, brick graves, and of everything tending to retard resolution. Legislation embodying these provisions, while constituting a friendly coercion, productive of relief to the mind, care for the public health, and much lessening of expense, would in no sense interfere with the rights of Incumbents or parishioners except in the interest of the public health. The State would thus exercise that healthy control over the burial of the dead which exists in every other country in Europe. In other countries in response to a notice from the house of death, the Medical Officer of Health views the body and ascertains the cause and certainty of death, arranges the date and place of burial, and even



suggests and settles the expense to be incurred in the funeral; while all the details respecting the grave are matters already defined by law, each body having its own grave, and no disturbance being permitted, and no other body being allowed to be interred in the same grave until after the lapse of at least ten years. In urging the absolute need of fresh legislation, the Council have the satisfaction of following the lead of Mr. Seymour Haden, whose famous letters in "The Times" first awakened public attention.

The Memorial to the Government prepared last year, asking for the concentration in one Department of the control over burial grounds, now divided between the Home Office and the Local Government Board, five thousand copies of which were sent to persons of influence, and which was eventually signed by upwards of a thousand, some of the highest rank in Church and State, was presented to the Home Secretary and the President of the Local Government Board, by Sir Albert Rollit, M.P., on behalf of the Society, in his capacity of President of the Municipal Corporations' Association. The reply received amounting only to a promise that the matter should receive careful consideration, it has been resolved to approach the Prime Minister, and a Memorial is in course of preparation, which has already been signed by upwards of three hundred persons.

This Society having failed to induce the Government to institute an enquiry by Royal Commission into the whole question of burial, your Council have themselves entered upon an enquiry into the extent to which burial grounds are harmful. With this view, an independent inspection was made of the Brompton Cemetery.

#### INSURANCE OF INFANTS' LIVES.

The desire for costly and ostentatious funerals is to a large extent the source recognized as of the practice of excessive insurance of infants' lives. It is taken advantage of

by unprincipled persons, and is thus indirectly responsible for the infanticide against which the late Archbishop of York's Bill was directed. Such sums as £10, £15, and even more, for which children's lives are sometimes insured, are beyond what is required. It ought to be sufficient for parents to insure the moderate cost of a simple funeral with its concomitant expenses.

#### FUNERAL & MOURNING REFORM.

The expense incurred at funerals often proceeds from pure affection, like the precious ointment poured forth on the Saviour's head against His burial; but at the same time every effort should be made to prove, that affection and respect for the dead, can be best shown by consideration for those whom the deceased loved and cared for in his lifetime, rather than by useless and elaborate funeral ceremonial.

#### FLORAL DECORATION.

In repeating their protest against excessive floral decoration as being an unnecessary expenditure of money, and an undue interference with the reverent conduct of the service, the Council desire to call attention to the increasing use of "No Wreaths" in the announcement of a death, and in one case of the following: "Rather than cards or flowers in token of respect, a true deed of almsgiving desired."

#### MEETING AND SERMONS.

The Annual Meeting was held at Sion College, under the presidency of the Rt. Rev. Bishop Barry, to whom the Council tender the sincere thanks of the Society, and was attended by Earl Fortescue, Professor Flower, C.B. (President of the British Association for the Advancement of Science), Mr. Byron Reed, M.P., General Lowry, Dr. Edward Seaton, the Archdeacon of Gloucester, Dr. Edwin Hayward, Dr. Norman Kerr, Mr. F. J. Gant.



Besides this meeting, and the meetings of the Council in London, and of the Executive Committee in York, meetings were held in various parts of London, and at South Shields; in the Town Hall, Gloucester; the Council Chamber, Cheltenham; the Town Hall, Hull; the Cutler's Hall, Sheffield, and at Manchester, and Woolwich. Various meetings have also been held during the dinner hour in various important centres of industry.

The Annual Sermon was preached by the Hon. Sec. in Manchester Cathedral. Other sermons were preached by him in the Parish Churches of Coventry, Halifax, Sheffield, Full Sutton, and in various Churches in Hull. Papers were read by the Hon. Sec. before the Southwell Diocesan Conference, and before various Ruri-decanal Chapters.

#### COMMUNICATIONS

##### TO THE PRESS, PUBLICATIONS, &c.

The work of keeping the proceedings of the Association before the public by means of the Press, has been carried on on an extended scale. Through the medium of Press Cutting Agencies the Council are supplied with cuttings from all newspapers, and a considerable portion of the time of the Hon. Secretary and his assistants, is occupied in providing paragraphs, writing letters to editors, and answering newspaper correspondents. The attention and interest thus excited are such that the work of the Association is now the subject of frequent leading articles and editorial notices in papers of front rank, not only in the United Kingdom, but in America and the Colonies. The reforms advocated by the Association are, moreover, frequently made the subject of discussion at meetings of Clerical Societies and other organizations, and the Association's publications are in constant request for such occasions. Many thousands of leaflets and pamphlets, and 5,000 copies of last year's report have been issued during the year, and the Secretaries lose no opportunity

of interviewing persons of influence and explaining to them the aims of the Association. Among the publications are:—"A consideration of the common-law rights and powers of the Incumbent, and the rights of Parishioners in and over the Churchyard," by Mr. A. Sington, Barrister-at-Law, Hon. Consulting Counsel to the Association; Sermons by the Hon. Sec. and the Rev. H. N. Grimley; utterances of many eminent persons; pamphlets; reports; leaflets, &c. Mr. Sington's pamphlet has been sent to every Rural Dean in the Kingdom.

#### FINANCES

It will be seen that the Association has before it a work of a highly important nature, and the Council confidently and earnestly appeal for the funds necessary to conduct it with vigour. The income for 1890 from all sources, was £412 12s. 3d. for which the Council tender their sincere thanks. In this amount is a munificent donation of £100 from His Grace the Duke of Westminster, and £11 from Mr. Twining used in widely distributing a circular describing that gentleman's invention of a convenient covering for the head, to be worn at the grave side in inclement weather.

If the work is to be carried on satisfactorily the Society must have an assured income of not less than £500 a year, and the Council appeal earnestly to all friends of the movement to assist in raising this amount, not only by becoming annual subscribers themselves, but also by inducing others to do the same.

ARTHUR P. PUREY-CUST, D.D.,

*Chairman of Council.*

May 30th, 1891.



# Treasurer's Account for the year ending December 31, 1890.

## Receipts.

	£	s.	d.
To Donations to the General Fund ...	...	...	...
Subscriptions ditto ...	...	...	...
Donations under 2/6 ...	...	...	...
Collections at Meetings:—			
St. Mary's, Hoxton ...	...	...	...
Full Sutton, York ...	...	...	...
Fangfoss " ...	...	...	...
St. Katherine's Rotherhithe ...	...	...	...
Annual Meeting, Zion Coll. ...	...	...	...
Hull ...	...	...	...
Total Income ...	412	12	3
Donation from Auditor ...	...	...	...
Sale of Literature ...	...	...	...
Total ...	61	5	1
Balance due to the Hon. Secretary ...	473	17	4

## Payments.

	£	s.	d.
By Balance due to Hon. Sec. for 1889 ...	...	...	...
Salaries to Lay Sec., Assistant Sec., & occasional clerks ...	...	...	...
Printing ...	...	...	...
Advertising ...	...	...	...
Postage and Telegrams ...	...	...	...
Hire of Rooms for Meetings ...	...	...	...
Stationery and Office Expenses ...	...	...	...
Newspapers & Press Cuttings ...	...	...	...
Hull Church Congress ...	...	...	...
Carriage of parcels ...	...	...	...
Collector's Commission and Expenses ...	...	...	...
Auditor's Fee (returned as donation) ...	...	...	...
Balance in Bank ...	...	...	...
Total ...	473	17	4

I have audited this Statement of Accounts with the Vouchers and find the same correct. Although the income is greater by £113 than that of last year, (£100 of which was a special donation from the Duke of Westminster) the work done as represented by the Expenses has been more than proportionately greater and I desire again to call attention to the fact that the Hon. Sec. is not recouped for travelling expenses and other items of outlay undertaken on behalf of the Association, representing in the aggregate, a very considerable sum.

FRED. SCOTT, F.C.A., Auditor.  
44, John Dalton Street, Manchester, May 29th, 1891.

## DONATIONS AND SUBSCRIPTIONS.

(The Secretary will be obliged to any one who call his attention to any error or accidental omission from this list.)

	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Abbott, Rev. W. G. ...				0	5	0
Abbott, Rev. H. E. ...				0	5	0
Aberdeen, The Earl of ...				0	5	0
Aberdeen, The Countess of ...				0	5	0
Abergavenny, K.G., The Marquis of ...	1	0	0			
Abergavenny, The Marchioness of ...				0	10	0
Adams, Miss Rose ...				0	5	0
Alchin, Mr. F. W. ...				0	10	6
Anderson, Dr. Tempest ...				0	2	6
Anson, Admiral ...				0	2	6
Argles, Dean ...				0	2	6
Arnold, Rev. H. E. B. ...				0	2	6
Back, Dr Alfred ...				0	5	0
Baker, Preb. ...	1	1	0			
Barff, Preb. ...				0	5	0
Bartleet, Rev. S. E. ...	0	5	0			
Bartley, M.P., Mr. G. C. T. ...	1	1	0			
Barry, Bishop, Rt. Rev. ...	0	2	6			
Bateman, Rev. W. F. La Trobe ...	1	1	0			
Bateson, The Honble. Mrs. ...	1	0	0			
Batten, Mr. R. W. ...	0	10	0			
Bayly, R.D., Rev. T. ...	1	0	0			
Bayley, Miss ...				0	5	0
Beckett, M.P., Mr. Ernest ...	0	5	0			
Bell, Canon ...	0	10	0			
Bennett, Rev. C. ...	0	2	6			
Benyon, Rev. F. ...				0	2	6
Bevan, Rev. H. E. J. ...				0	5	0
Bickersteth, J.P., Mr. H. C. ...				1	10	
Bicknell, Rev. J. ...	0	5	0			
Bigge, Miss ...				0	2	6
Carried forward	£9	3	6	£4	1	0



	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	9	3	6	4	1	0
Birkett-Latreille, Rev. G. ... ..				0	5	0
Birley, Canon ... ..	0	5	0			
Bond, Mr. F. T. ... ..	0	2	6			
Bottomley, Mrs. H. ... ..	1	1	0			
Borthwick, Bart., M.P., Sir Algernon ... ..	5	0	0			
Bowers, Canon ... ..	0	5	0			
Bowman, Rev. A. G. ... ..						
Bradford, The Earl of ... ..	0	5	0			
Brancker, Rev. P. W. ... ..				0	2	6
Bridgman, Rev. A. J. ... ..						
Brooke, Mrs. ... ..	0	2	6			
Brooke, Rev. J. M. S. ... ..				0	5	0
Brooke, Archdeacon ... ..	0	10	0			
Buckland, Rev. A. R. ... ..				0	5	0
Burchell-Herne, Rev. H. ... ..	0	5	0			
Burrows, Canon ... ..						
Butterworth, Rev. G. ... ..				0	2	6
Butts, Mr. R. G. ... ..	0	5	0			
Cadbury, J.P., Mr. G. ... ..	1	1	0			
Cadman, Canon ... ..				0	2	6
Calthorp, Preb. Gordon ... ..				0	5	0
Campbell, M.P., Mr J. A. ... ..	1	1	0			
Canney, Rev. E. ... ..				0	2	6
Cardwell, Rev. J. H. ... ..				0	5	0
Carlisle, The Countess of ... ..				1	0	0
Carlyon, J.P., Mr. Edmund ... ..	0	10	0			
Cart, Rev. H. T. ... ..	2	2				
Carter, Dr. William ... ..	0	5				
Cathcart, Mr. G. C. ... ..				3	3	0
Cattley, Rev. H. T. ... ..				0	5	0
Cavendish, Lady Frederick ... ..	1	10	0			
Chadwick, K.C.B., Sir Edwin ... ..	5	0	0			
Chamberlayne, Mr. A. R. ... ..	0	10	0			
Churchill, Major Seton ... ..	1	1	0			
Clarke, Canon Erskine ... ..	1	1	0			
Coates, Rev. Percy ... ..				0	5	0
Colver, Mr. Robert ... ..	1	1	0			
Carried forward	£32	6	6	£10	9	0

	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	32	6	6	10	9	0
Connor, Rev. M. M. ...	0	2	6			
Cooper, Rev. A. N. ...	0	2	6			
Covington, Rev. W....	1	1	0			
Coxhead, Rev. J. J. ...	1	1	0			
Cranbrook, The Viscount ...	0	0	2			
Craven, Rev. Dacre ...	1	1	0			
Crawford, Rev. C. W. Payne...	0	0	1			
“ Daily Graphic ” ...						
Dalton, Mr. R. A. ...	0	5	0			
Dartmouth, The Earl of ...	5	0	0			
Davies, Mr. J. B. ...	0	5	0			
Dawnay, The Honble. Payan ...				0	10	0
Dawson, Rev. W. ...	1	1	0			
De Mariscoe, Mr. W. W. M. ...	0	2	6			
Denison, Archdeacon ...	0	5	0			
De Winton, J.P., Mr. W. S. ...	1	1	0			
Dickinson & Co., Messrs. John ...	1	1	0			
Douglas, Mr. C. P. ...	0	10	0			
Eckroyd, Mr. G., jun. ...				1	1	0
Ecroyd, Mr. T. B. ...	0	10	0			
Eden, Rev. R. A. ...				0	2	6
Edmonstone, Rev. C. W. ...				0	5	0
Edwards, Mr. T. Dyer ...	0	10	0			
Egerton of Tatton, The Lord ...	1	0	0			
Egerton, Canon ...				0	10	0
Eldrid, Rev. C. Norton ...				0	5	0
Ellis, Rev. Thomas R. ...	0	5	0			
Ellis, Mr. T. S. ...	0	5	0			
Ely, The Lord Bishop of ...	2	0	0			
Eyre, Rev. A. C. ...	0	2	6			
Faithful-Davies, Rev. R. ...				0	2	6
Feetham, J.P., Mr. J. ...	0	10	0			
Fellows, J.P., Mr. C. F. ...				0	5	0
Fellows, Mr. C. F. ...				0	5	0
Festing, Bishop ...				0	5	0
Fife, K.G., The Duke of ...				1	0	0
Carried forward	£52	17	6	£15	0	0



	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	52	17	6	15	0	0
Firbank, J.P., D.L., Mr. F. J.	1	5	0			
Fisher, Rev. F.				0	5	0
Fletcher, Dr. G.	1	1	0			
Flower, C.B., Professor	1	1	0			
Forester, Canon Lord	2	0	0			
Forster, Miss F. E.				0	2	6
Fortescue, The Earl	0	5	0			
Foster, Rev. C. Herbert	0	2	6			
Franks, Miss F.	0	2	6			
Gabb, Rev. J.				0	5	0
Gant, F.R.C.S., Mr. F. J.	0	10	6			
Gardner, Rev. G.	0	10	0			
Garland, Rev. N. A.	1	1	0			
Garlick, Dr. W.	0	5	0			
Gloucester and Bristol, The Lord Bishop of	0	10	0			
Goulburn, Dean	1	0	0			
Graff, Mr. Edward C.	0	2	6			
Graham, Mr. H. R.	1	1	0			
Grainger, Mr. C. Thornton	1	1	0			
Greaves, Rev. J. H.				0	5	0
Greene, Rev. C. P.	2	2	0			
Greene, Rev. W. C.	0	2	6			
Gristock, Rev. A. G.				0	2	6
Hall, Dr D' Havilland				0	10	6
Haggard, J.P., Mr. H. Rider...	0	10	0			
Haigh, Rev. W. E.				0	5	0
Halford-Adcock, Rev. H. H.	0	5	0			
Halifax, Archdeacon of	0	10	0			
Hanbury, J.P., Mr. Edmund S.	10	0	0			
Hardy, Mr. F. M.	0	3	0			
Harper, Rev. A.				0	5	0
Hartington, M.P., Marquis of	1	1	0			
Hassard, Rev. R. S.				0	0	0
Hayward, Col. Curtis	1	0	0			
Hayward, Rev. T.	0	6	0			
Head, Rev. G. F.				0	5	0
Carried forward	£80	15	0	£17	15	6

	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	80	15	0	17	15	6
Hebron, Miss Eliza ...	0	5	0			
Heming, Rev. B. F....				0	2	6
Henson, Rev. H. H.				0	5	0
Hicks, Canon ...	0	7	6	0	10	0
Hill, J.P., Mr. Chas. J.	0	2	6			
Hilliard, Rev. J. S. ...				0	10	0
Hindley, Rev. W. Talbot	0	2	6			
Hipwell, Mr. H. W.				0	5	0
Holden, Dr. J. Sinclair				0	5	0
Holland, Rev. D. E.	0	2	6			
Holt, J.P., Mr. Harrison	0	10	0			
Hood, Mr. W. ...	0	2	6			
Hope-Edwardes, Miss Julia	0	2	6			
Hose, Rev. J. C. ...				0	10	0
How, R.D., Rev. G. A. M.				0	5	0
Huddart, Rev. G. A. W.				0	5	0
Hurst, Canon ...				0	5	0
Hutton, Mr. J. ...	0	5	0			
Ince, Canon ...	0	10	0			
Jackson, Rev. N. ...	0	2	6			
Jackson, J.P., Mr. J. P.	1	0	0			
Jackson, Rev. Blomfield				0	5	0
James, Rev. H. A. ...	0	10	0			
Jeakes, Rev. J. ...				0	5	0
J. H., Dr. ...	0	11	0			
Johnson, Archdeacon	0	10	0			
Joyce, Rev. F. Hayward				0	5	0
Kebble, M.R.C.S., Mr. A.				0	2	6
Kelly, Canon Davenport	0	10	6			
Kent, Rev. A. ...				0	2	6
Kesteven, Dr. ...	0	2	6			
Kimber, Mr. E. ...	0	2	6			
Kitson, Rev. B. Meredyth	0	5	0			
Kynaston, Canon ...				0	5	0
Kyrle, Mr. C. S. M. ...	0	2	6			
Carried forward	£87	1	6	£22	3	0



	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	87	1	6	22	3	0
Ladies' Sanitary Association ...	0	5	0			
Larkman, Mr. J. ...	1	0	0	0	5	0
Laycock, Rev. J. M....	0	5	0			
Leach, Rev. H. ...	0	0	2	6		
Ledward, Rev. W. J. ...	0	5	0			
Leeke, Rev. Chancellor ...	0	0	5	0		
Lewis, Mrs. ...	0	2	6			
Lewisham, Viscountess ...	0	5	0			
Lichfield, The Lord Bishop of ...	3	3	0			
Limerick, The Lord Bishop of ...				0	0	0
Linklater, Rev. Dr. ...	1	1	0			
Lippinge, Colonel ...				0	5	0
Lloyd, Canon ...	0	2	6			
Lloyd, Mrs ...	1	0	0			
Lockwood, Q.C., M.P., Mr. Frank ...	0	5	0			
Logan, Rev. Logan ...				0	5	0
Londesborough, The Earl of ...	0	10	0			
London City Mission, Secretary of ...	0	5	0			
London Necropolis Company ...	60	0	0			
Loton, Councillor ...	0	2	6			
Lowe, Rev. A. ...	0	5	0			
Lowther, Bart., Sir Chas. ...				1	1	0
Lowndes, M.R.C.S., Mr. F.W. ...				0	5	0
Lumby, Canon ...	0	10	0			
Maclagan, Miss Nellie ...				0	10	0
Maclear, Canon ...				0	5	0
Maddison, Archdeacon ...	0	5	0	0	5	0
Malaher, Rev. W. Ernest ...				0	5	0
Malone, Rev. S. L'Estrange ...				0	2	6
Marshall, J.P., Mr. A.W. ...				1	0	0
Mason, Rev. H. W. ...	0	5	0			
Mason, Canon ...	0	5	0			
May, Rev. H. T. ...	0	2	6			
Mayne, Canon, J. W. ...	0	2	6			
Mercier, Rev. J. J. ...				0	2	6
Miles, J.P., Mr Alfred ...	1	1	0			
Mills, J.P., Mr. W. ...				0	5	0
Carried forward	£158	5	0	£28	1	6

	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	158	5	0	28	1	6
Mills, Rev. Dr. ...	0	2	6			
Milman, Minor Canon ...	1	1	0			
Milner, Bart., M.P., Sir F. G. ...				1	0	0
Milsom, Rev. E. ...				0	2	6
Moore, Mr. E. R. P. ...				0	5	0
Moore, Preb. Daniel ...	0	10	0			
Moore, Canon J. H. ...				0	5	0
Morse, Rev. J. D. C. ...				0	5	0
Muir, Mr. E. W. ...	0	2	6			
Munroe, Mr. G. L. ...	0	5	0			
Needham, Mr. F. ...	0	10	0			
Newton, Canon ...	0	10	0			
Newton, J.P., Mr. E. H. ...	0	2	6			
Noble, Mr. J. ...	5	0	0			
Noel, Mr. A. Leland ...	1	1	0			
Norcliffe, The Rev. C. B. ...				0	5	0
Norwich, The Lord Bishop of ...	1	1	0			
Oakes, J.P., Mr. James ...	0	10	0			
Odell, Mr. J. ...				0	5	0
Oldham, Rev. J. ...	0	5	0			
Oliver, Rev. Dr. ...				0	5	0
Oliver, Miss ...	0	5	0	0	5	0
Oliver, Mr. B. ...				0	5	0
Oliver, Miss M. ...				0	5	0
Ottley, Rev. H. Bickersteth ...				0	5	0
Owen, Mr. G. Wells ...	0	2	6			
Owen, Rev. J. A. ...	0	10	0			
Paget, Canon ...	0	10	0			
Parker, J.P., Mr. Lawley ...				0	10	0
Parry, Rev. J. ...	1	1	0			
Payne, Rev. J. Vaughan ...	0	5	0			
Pearce, Rev. W. P. ...	1	1	0			
Pemberton, Miss E. ...				0	10	0
Penton, M.P., Capt....				1	1	0
Penton, J.P., Mr. F. J. ...				1	1	0
Perry, F.R.G.S., Rev. C. B. ...				0	2	6
Carried forward	£173	0	0	£34	18	6



	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	173	0	0	34	18	6
Phipps, J.P., Mr Pickering ...	1	1	0			
Phillips, Rev. F. G. A. ...				0	5	0
Pickering, Mr. Henry ...	0	2	6			
Pilkington, Rev. J. G. ...	2	2	0			
Plaice, Mr. Osborn ...				0	5	0
Plummer, Rev. R. J. ...				0	5	0
Pocock, R.N., The Rev. Commander ...	2	4	0			
Ponsonby, Rev. F. J. ...	2	2	0			
Povah, Rev. F. K. ...				0	5	0
Prescott, Rev. G. F. ...	0	2	6			
Procter, Rev. C. J. ...	0	2	6			
Purnell, Rev. R. H. ...				0	2	6
Pym, Rev. W. Ruthven ...	0	5	0	1	1	0
Ransford, Rev. R. B. ...				0	5	0
Rawlins, Rev. T. Arthur ...				0	5	0
Rawlinson, Canon ...				0	5	0
Rawlinson, Rev. J. ...						
Reade, Rev. R. C. L. ...				0	5	0
Reade, Mr. J. ...	0	5	0			
Reed, Dr. ...	0	10	0	0	5	0
Reed, Rev. C. M. ...						
Reed, Rev. W. ...	1	1	0			
Reith, Rev. D. ...	1	1	0			
Reynolds, Preb. Bernard ...	1	1	0			
Reynolds, Preb. J. W. ...	1	1	0			
Rhodes-Bristow, Rev. R. ...	0	2	6			
Rice, Rev. the Hon. Talbot ...	0	3	0			
Ritchie, Dr. Peel ...	0	5	0			
Ritson, Mr. Hy. (2 years) ...				1	1	0
Roberts, Rev. C. ...				0	2	6
Roberts, Rev. Bayfield ...				0	2	6
Robeson, Canon ...				0	2	6
Rogers, Preb. ...				0	10	0
Rollit, M.P., Sir A. K. ...				0	5	0
Rose, F.R.C.S., Mr. R. D. ...				0	10	0
Ross, Rev. J. Lockhart ...				0	5	0
Rothera, Mr. G. B. ...	0	10	6			
Carried forward	£187	1	6	£41	8	0

	DONS.			SUBS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	187	1	6	41	8	0
Row, Preb. ... ..				0	5	0
Roxby, Rev. E. L. ... ..	1	1	0			
Rowsell, Canon ... ..	0	5	0			
Rubinstein, Mr. S. B. ... ..				0	5	0
St. Albans, The Lord Bishop of ... ..						
Samuel, Mr. H. S. ... ..	1	1	0			
Sanders, Rev. E. A. B. ... ..				0	5	0
Scott, Canon Thos. ... ..				0	5	0
Scott, Rev. J. H. ... ..	1	1	0			
Scott, Rev. Lawrence ... ..	1	1	0			
Scott-Holland, Canon ... ..				1	1	0
Sewell, Rev. W. H. ... ..				0	5	0
Shann, Mr. H. C. ... ..				0	2	6
Shannon, Rev. F. W. ... ..	0	5	0			
Sherbrooke, Rev. Nevile ... ..	1	1	0			
Sheringham, Archdeacon ... ..				0	5	0
Shore, Canon Teignmouth ... ..				0	10	0
Shrimpton, Rev. H. ... ..	0	2	6			
Shuttleworth, Rev. Professor ... ..	0	5	0			
Simpson, Mr. G. ... ..	0	10	6			
Simpson, Mr. John ... ..	0	5	0			
Simpson, Rev. Dr. ... ..				0	5	0
Sitwell, Lady ... ..	1	0	0			
Sitwell, Lady Ida ... ..	0	5	0			
Smith, Mr. C. E., C.C. ... ..				0	10	0
Smith, Rev. G. ... ..	0	5	0			
Smith, Rev. Dr. Gregory ... ..	0	5	0	0	10	0
Smith, Rev. S. ... ..						
Smith, Rev. W. H. ... ..				0	5	0
Southwell, The Lord Bishop of ... ..	2	0	0			
Southwell, Rev. H. B. ... ..				0	6	0
Speck, Mrs. ... ..				0	2	6
Speck, Miss ... ..				0	2	6
Spedding, Mr. Robert ... ..	0	5	0			
Stafford, J.P., Mr. W. ... ..	0	10	0			
Stanhope, Archdeacon ... ..	0	5	0			
Stanton, Mrs. ... ..				0	5	0
Carried forward	£198	14	6	£46	17	6



	£	s.	d.	£	s.	d.
Brought forward	198	14	6	46	17	6
Steinthall, Mrs. ...				0	5	0
Stone, Rev. S. J. ...				0	5	0
Straton, Archdeacon ...	0	5	0	0	5	0
Stretton, Mr. H. E. A. ...	1	0	0			
Swainson, Mr. W. ...				0	2	6
Swann, Rev. Henry ...				0	5	0
Tatton, Lord Egerton of ...	1	0	0			
Talbot, The Hon. Mrs. ...	1	1	0			
Tattersall, Mr. E. ...	3	3	0			
Taylor, Dr. H. Owen ...	3	3	0			
Taylor, Rev. E. H. ...	0	2	6			
Teale, Dr. Pridgin ...				0	5	0
Thomas, Rev. J. H. ...	1	0	0			
Thomas, Dr. G. Darnford ...				1	1	0
Thompson, Miss ...	0	2	6			
Tomlin, Mr. John ...	1	1	0			
Toogood, Rev. J. J. ...				0	2	6
Trower, Rev. Arthur ...				0	5	0
Truro, The Lord Bishop of ...	1	1	0			
Tufnell, Mr. H. ...	0	10	0			
Tugwell, Canon ...				0	5	0
Turner, Judge ...				0	10	0
Turner, Mr. J. ...	0	5	0			
Tweddell, Rev. M. ...				0	5	0
Twining, Mr. T. ...	11	0	0			
T. W. B. ...	0	3	0			
Twist, Mr. F. ...	0	2	6			
Venables, Canon George ...	1	1	0			
Venables, Rev. Edward ...	1	1	0			
Vincent Rev. Matson ...				0	5	0
Vinter, Rev. A. E. ...				0	2	6
Waddy, Mr. H. E. ...	0	10	0			
Wakeford, Rev. W. ...				0	5	0
Walker, Bart., Sir J. R. ...	1	0	0			
Walker, Rev. F. R. ...	1	1	0			
Carried forward	£228	13	0	£51	1	0





## RULES.

1. That the Society be called "The Church of England Burial, Funeral, and Mourning Reform Association," or, more briefly, "The Church of England Funeral, or Burial, or Mourning Reform Association."

2. That its basis be "The Order for the Burial of the Dead" in the Prayer Book.

3. That its object be to unite all who profess and call themselves Christians wherever the English language is spoken, in a threefold effort :

(1) To promote a fuller appreciation of the idea of Christian Burial.

(2) To encourage timely interment in perishable coffins in earth sufficient and suitable.

(3) To simplify and cheapen funeral and mourning ceremonial.

4. That the Council of the Society consist of the Presidents, Patrons, Vice-Presidents, Life Members, and the Hon. Officers of the Society, of whom five shall form a quorum, with an Executive Committee of which three shall form a quorum to conduct the ordinary business of the Society.

5. That the Officers be chosen by the members at the Annual Meeting.

6. That the Council meet on the first Thursday in every month, except August, September, and October, at 4 p.m., in the Church House, and wherever a quorum can be got together, but no material change can be made in the constitution, or "suggestions" offered, except after discussion and approval at two meetings of the Council, due notice being given to the Presidents, Patrons, and the Vice-Presidents, and the final decision taken at the next ensuing annual meeting.

7. That Hon. Local Secretaries be appointed wherever possible, who shall form Local Branches, hold public meetings, enlist the co-operation of the Press, enrol members, collect subscriptions, and make known inventions and appliances that tend to advance the Society's aims.

8. That no rules be laid down as to the conduct of members' funerals, each one being perfectly free to exercise his own judgment as to adopting or rejecting the Society's "suggestions," membership merely implying general approval of the principles enunciated by the Society.

9. That members do not incur any liability whatever. The annual subscription for full members is 10s. 6d. The Life-membership fee is 5 guineas. Associates give any sum.

10. That the accounts be annually audited, and that a report of the progress of the Society be printed and circulated amongst the subscribers.

## GENERAL STATEMENT OF THE SOCIETY'S AIMS.

The following statement has been drawn up for publication by the Right Rev. the LORD BISHOP OF GLOUCESTER AND BRISTOL, and a Sub-Committee acting with him for that purpose.

The Association has been founded to counteract the evils which have grown round the customary mode of interment. Those evils, it is believed, have mainly arisen from a natural and laudable desire to pay honour to the departed; but the manner in which that desire has been commonly manifested involves an expenditure wholly out of proportion to its object, in many cases beyond the means of the surviving relatives, and is also, often, a source of evil to the public health. It is a matter of every day experience that when the head of a family has passed away, the widow and children are found soon after in a state of destitution, though a large sum has been received from clubs or private benevolence, most of which has been spent on an ostentatious funeral and mourning. The Association therefore strongly urges the following specific reforms:—

**FUNERALS.**—1. The exercise of economy and simplicity in everything appertaining to the funeral.

2. The use of plain hearses or wheeled biers.
3. The disuse of crape, scarves, feathers, velvet trappings and the like.
4. The avoiding of excessive floral decoration.
5. The discouraging, on the occasion of the funeral, as far as possible, of all eating and drinking beyond that of every-day life.
6. The meeting in the Church-yard or Cemetery instead of at the house of mourning.
7. The dispelling of the idea that all the Club money must be spent on the funeral.

**BURIALS.**—1. The early interment of the body in soil sufficient and suitable for its resolution to its ultimate elements.

2. The use of such materials for the coffin as will rapidly decay after burial. N.B.—This method is in accordance with the laws of nature, and avoids sanitary evils, while the practice of burying in almost imperishable coffins is fraught with danger.
3. The substitution of burial plots, surrounded by coping, for family vaults.
4. The encouragement, on sanitary grounds, of the removal, in crowded districts, of the body to a mortuary, instead of retaining it in the rooms occupied by the living.

The Council are happy to state that the above principles are already being acted upon by many in high social position; and earnestly appeal to the wealthier classes, whose example has so powerful an influence, to give practical effect to them; and in order to render this easier to their surviving relatives or executors, to leave clear and strict injunctions in writing that the utmost simplicity and economy be observed in their funerals.